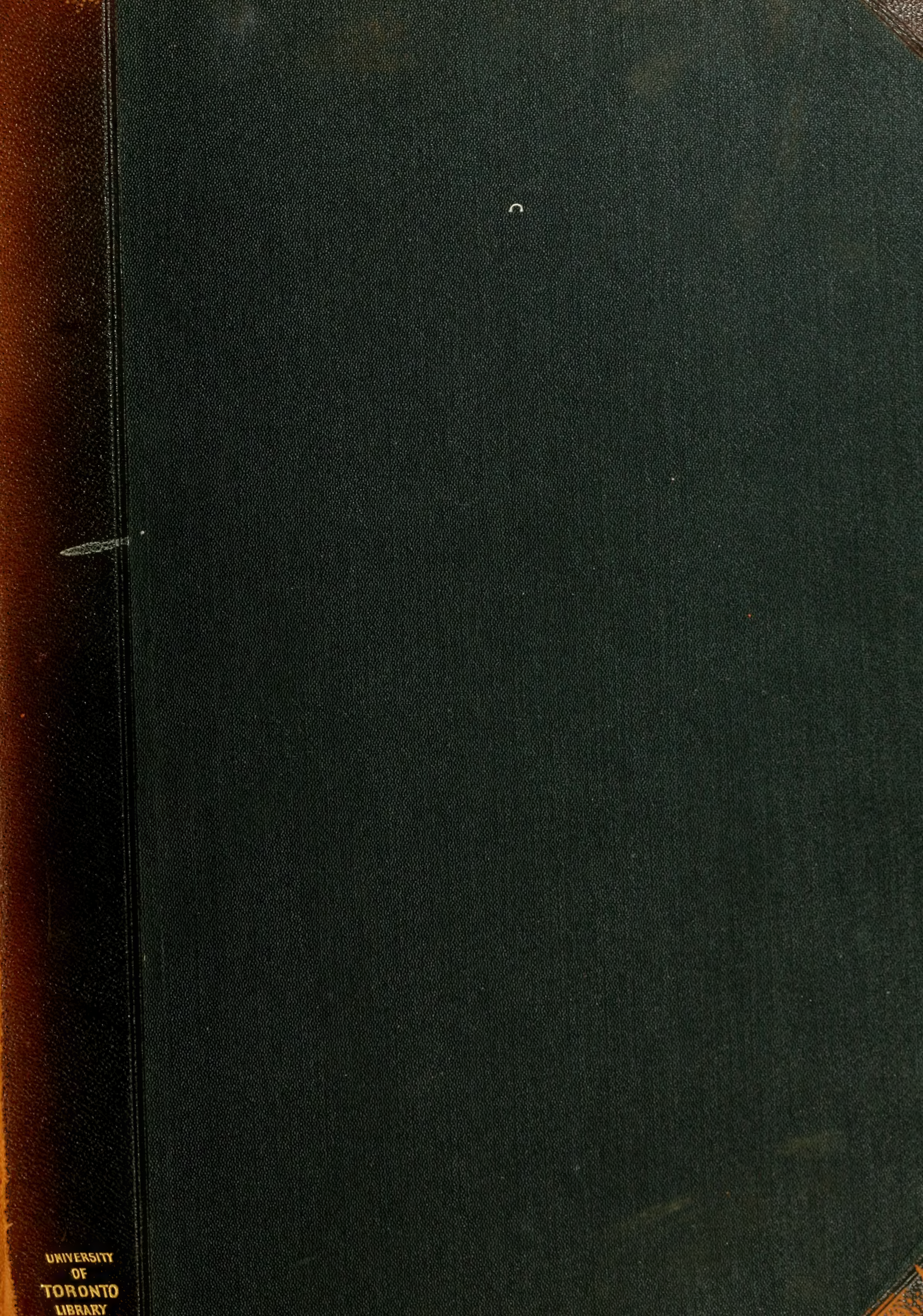






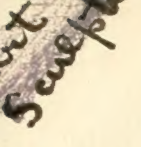
ICONOGRAPHIE ANCIENNE,

OU

RECUEIL DES PORTRAITS AUTHENTIQUES
DES EMPEREURS, ROIS
ET HOMMES ILLUSTRES DE L'ANTIQUITÉ.

ICONOGRAPHIE ROMAINE.

TOME PREMIER.



ICONOGRAPHIE ROMAINE

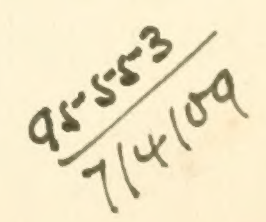
PAR

LE CHEVALIER E. Q. VISCONTI
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

TOME PREMIER.



À PARIS
DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL
IMPRIMEUR DU ROI.
M D CCC XVII.



EXPLICATION

DE LA VIGNETTE DU FRONTISPICE.

Le camée qui orne le frontispice représente le buste du Roi, *vu de profil et ajusté dans le goût antique.*

Une couronne civique, tissue de feuilles de chêne, et entrelacée d'un ruban sur lequel sont brodées des fleurs de lys, forme l'encadrement du camée.

L'inscription,

SERVATORI CIVIVM,

tracée autour du portrait, et empruntée des médailles romaines, fait allusion à la couronne civique, et désigne le Roi *comme le sauveur de la France.*

CORRECTIONS DE LA PREMIERE PARTIE.

Pag. 59, lig. 10,	*au lieu de* les six années,	*lisez* les cinq années
Pag. 176, lig. 4-5, et ailleurs;	ANTHYLLVS, *Anthyllus*,	ANTYLLVS, *Antyllus.*
Pag. 227, note (3), ligne derniere;	l'an de Rome 583,	l'an de Rome 571.
Pag. 229, note (1);		*Je m'aperçois que cette ponctuation erronée avoit déja été remaquée par R. Bentley*, ad Horat., A. P., v. 26.
Pag. 242, note (2), ligne dernière;		*ajoutez:* Plutarque cependant le donne à entendre indirectement, *Vitæ Ciceronis*, §. 11.
Pag. 245, lig. 20;	en 62,	en 58.
Pag. 285, note (1), col. 2, lig. 24;	*Haleciu Sorrus.*	*Halecius Sorrus.*

NOTA. Erreur de pagination. Du folio 192 on a sauté à 201.

AVANT-PROPOS.

La premiere partie de l'*Iconographie romaine*, que je publie dans ce volume, a pour objet les portraits des Romains illustres. Je n'y comprends pas ceux des Empereurs, des Césars, et des personnages de leurs familles; ils formeront la seconde partie.

Le nombre des portraits d'hommes illustres, qu'on peut regarder comme authentiques dans ce qui nous reste des antiquités romaines, ne s'éleve guere au-delà de cinquante. Il n'étoit pas difficile de les ranger dans un ordre convenable, et je les ai distribués sous cinq chapitres.

Le premier contient ces portraits que plusieurs antiquaires croient d'un genre idéal et de convention, et qui cependant ont dû, pour la plupart, avoir des modeles dans des siecles très reculés; tels que les ouvrages en bronze des statuaires *toscaniques*. Ces portraits appartiennent à la premiere période de l'histoire romaine, lorsque la ville de Mars étoit gouvernée par des rois.

Dans le second chapitre, J'ai réuni les portraits des hommes d'état et de guerre qui ont fleuri dans les diverses périodes du gouvernement républicain; et j'ai

rangé dans le chapitre suivant ceux qui se sont fait un nom dans l'histoire sous le gouvernement des empereurs. Quoique le nombre de ces personnages soit très peu considérable, en comparaison du nombre immense d'hommes illustres dont l'histoire romaine étonne, pour ainsi dire, notre imagination, il y en a toutefois quelques uns sur lesquels elle garde le silence, et que les monuments nous ont fait connoître.

Le quatrieme chapitre comprend les portraits des écrivains qui ont illustré la littérature latine depuis Térence jusqu'à Apulée, et dont la plupart ont laissé un nom immortel. On regrette que des portraits si intéressants ne nous aient pas été conservés par des ouvrages de l'art moins imparfaits que ne le sont la plupart de ceux qui nous sont parvenus.

Enfin j'ai consacré le cinquieme et dernier chapitre à ces personnages qui ont dû principalement leur illustration à leur vanité, et qui, en obtenant des honneurs et des monuments publics dans les municipes, ont réussi à faire passer leur nom à la postérité. Je n'ai pas été curieux de multiplier les dessins des monuments de ce genre.

La différence dans l'arrangement et la disposition de la chevelure et de la barbe est remarquable dans les portraits des citoyens de la même ville, et souvent contem-

porains. On y voit de jeunes Romains portant la barbe par fantaisie et pour se distinguer, tels que Cicéron peint les amis de Clodia; des personnages d'un certain âge entièrement rasés; sur d'autres portraits, on retrouve cette barbe longue et hérissée que l'orateur romain remarquoit dans les vieilles statues[1] : d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, semblent n'avoir mis aucune recherche dans leur ajustement.

Comme le temps qui s'est écoulé depuis la publication de l'*Iconographie grecque* jusqu'à l'édition de ce volume a produit plusieurs découvertes numismatiques propres à enrichir cette Iconographie, sur-tout depuis que la paix a rendu facile le commerce et l'échange des connoissances entre la France et l'Angleterre; j'ai réuni dans une planche les dessins des monuments que j'ai pu découvrir dans mon voyage à Londres, et de ceux qui, trouvés par d'autres antiquaires, m'ont paru propres à intéresser les savants et même le public : ce sera un *Supplément* nécessaire à l'*Iconographie grecque*. J'ai fait imprimer l'explication de ces monuments sur des feuilles séparées qu'on trouvera à la fin de ce volume.

Je renouvelle ici les témoignages de reconnoissance que je dois à plusieurs savants pour les communications

(1) *Ex barbatis illis non hac barbula qua ista delectatur, sed illa horrida quam in statuis antiquis et imaginibus videmus.* Pro M. Cœlio, §. 14.

utiles qu'ils m'ont prodiguées, témoignages que je me suis déja empressé de leur offrir dans le *Discours préliminaire* placé à la tête de l'*Iconographie grecque*. Mais rien ne peut m'empêcher de répéter expressément ici les noms de M. Dacier et de M. Boissonade, dont les lumieres et les conseils ne m'ont point abandonné un seul instant.

TABLE DES CHAPITRES

DE LA PREMIERE PARTIE

DE L'ICONOGRAPHIE ROMAINE.

HOMMES ILLUSTRES.

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ICONOGRAPHIE
ROMAINE.

PREMIERE PARTIE.

HOMMES ILLUSTRES.

STATUAS ET IMAGINES NON ANIMORUM SIMULACRA SED CORPORUM.
STUDIOSE MULTI SUMMI HOMINES RELIQUERUNT.

Cicero, *pro Archia*, § 12.

ICONOGRAPHIE
ROMAINE.

PREMIERE PARTIE.
HOMMES ILLUSTRES.

CHAPITRE PREMIER.
PERSONNAGES ILLUSTRES
APPARTENANTS AUX EPOQUES LES PLUS ANCIENNES DE L'HISTOIRE ROMAINE.

§. 1. ROMULUS.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

Vingt-six siecles se sont à peu près écoulés depuis qu'un homme élevé dans la simplicité des mœurs pastorales se fit chef d'une colonie, et fonda une ville sur les bords du Tibre, non loin de la mer Tyrrhénienne, dans un emplacement que des volcans, éteints depuis long-temps, avoient couronné de collines[1].

(1) Voyez les *Observations lithologiques sur la ville de Rome,* par M. Breislak, imprimées à la fin de ses *Voyages physiques et lithologiques de la Campanie;* Paris, 1801, chez Dentu, t. II, p. 231. Vulcain, dieu des feux souterrains, étoit honoré du

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

L'aménité du site et le voisinage d'un fleuve navigable avoient, quelques siecles auparavant, invité des étrangers à fixer leur demeure dans ces mêmes lieux, et à y construire des villages. Le petit nombre d'habitants qui s'y trouvoient encore à l'époque où la nouvelle colonie vint s'y établir, se réunirent, sous des auspices plus heureux, au jeune chef qui la commandoit. Ce chef étoit issu, par sa mere, d'une famille qui régnoit depuis plusieurs siecles sur le pays des Latins, et que l'opinion commune faisoit descendre du sang d'Énée[1]. On ignoroit quel étoit son pere; et la superstition, les convenances, et même la flatterie, qui jusque dans les mœurs pastorales peut trouver accès auprès des hommes puissants, attribuerent sa naissance à un dieu : aux yeux de la postérité et dans l'opinion des nations conquises par les armes romaines, il dut sembler naturel que la ville la plus belliqueuse qui eut jamais existé, fût fondée par un fils de Mars. Ce fondateur, qu'à l'exemple de quelques uns de ses ancêtres, on nomma Romulus[2], avoit un frere jumeau : on débita des contes qui tiennent du merveilleux sur l'exposition de ces deux enfants; sur la maniere dont ils furent sauvés par le

temps de Romulus comme une des divinités tutélaires de la nouvelle ville (Pline, l. XVI, §. 86). Ce que je dis de son fondateur est tiré principalement du premier livre des histoires de Tive-Live; des deux premiers des *Antiquités* de Denis d'Halicarnasse; et de la *Vie de Romulus* par Plutarque.

(1) L'antiquité croyoit trouver dans une foule de traditions particulieres, ainsi que dans les rites religieux des Romains, des traces certaines de leur origine troyenne.

(2) Le douzieme roi d'Albe s'appeloit Romulus (Tite-Live, l. I, §. 3) : une ville des Samnites portoit le nom de Romulea, probablement d'après celui de son fondateur inconnu (Tite-Live, l. X, §. 17). On a fait dériver ce nom du mot grec appellatif ῥώμη (*rhômê*), *force*, *vigueur*; d'autres l'ont tiré des mots *ruma*, *rumis*, *rumen*, qui, dans l'ancien latin, signifioient *mamelle*: les noms de Romulus et de Remus auroient été imposés aux deux jumeaux de Rhéa, à cause des mamelles de la louve qui les allaita; et c'est du nom du premier que la ville fut appelée Rome. Suivant quelques auteurs anciens, elle auroit été appelée Remuria, si Remus eût été plus heureux que son frere.

Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

hasard, et nourris par une louve[1]; sur leur éducation, plus soignée que celle de simples bergers, quoiqu'ils eussent été élevés par les soins d'une bergere; sur les exploits qui signalerent bientôt leur jeune courage. Ces contes, qui ont été crus de toute l'antiquité, ne peuvent plus l'être; et l'histoire des fondateurs de Rome doit commencer par des faits qui, malgré leur ancienneté, ne puissent pas être désavoués par une critique raisonnable[2].

Les deux fils de Rhéa parvinrent à se faire chefs d'un parti qui rétablit Numitor leur aïeul sur le trône d'Albe, dont Amulius son cadet s'étoit emparé. Le prince ayant recouvré son autorité, soit par reconnoissance envers ses petits-fils, soit par la crainte que lui inspiroit leur humeur entreprenante et guerriere, les envoya régner sur un peuple nouveau et sur la ville qu'ils alloient fonder dans les lieux mêmes si chers à leur enfance, et qui, placée sur les limites du Latium et du pays des Etrusques, serviroit au premier de rempart contre une nation d'origine

(1) D'après l'étymologie indiquée dans la note précédente, l'épithete de *ruminalis* fut donnée au figuier du mont Palatin à l'ombre duquel les deux enfants avoient été nourris par une louve. Tacite (*Annal.*, l. XIII, c. LVIII) semble croire, contre toute vraisemblance, que ce figuier, regardé avec vénération par les Romains, ne s'étoit desséché qu'après huit siecles, l'an 58 de l'ere chrétienne, sous le regne de Néron. Les partisans du scepticisme sur l'histoire des premiers siecles de Rome n'ont point manqué de tirer parti de ce conte : mais Pline (l. XV, §. 20) avoit dit expressément que les prêtres romains prenoient le soin de renouveler cet arbre toutes les fois qu'il venoit à mourir : *Illic arescit, rursusque, curâ sacerdotum, seritur.* On l'avoit même transporté de la colline dans la plaine, à l'endroit appelé proprement *Comitium.*

La statue de bronze de la louve dont Pline fait mention, et que Denis d'Halicarnasse (l. I, p. 65) regarde comme un ouvrage antique, se conserve encore à Rome, dans un des palais du Capitole (Winckelmann, *Storia delle Arti*, etc., l. III, c. III, §. 11; t. I, p. 201 et 202 de la traduction italienne imprimée à Rome).

(2) Voyez le mémoire de Freret, intitulé, *Réflexions sur l'étude des anciennes histoires, et sur le degré de certitude de leurs preuves*, tom. III des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, pag. 157.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I

différente, nombreuse et policée, que la dynastie des rois d'Albe avoit eue souvent pour ennemie. L'ambition des jeunes héros leur fit embrasser avec empressement ce parti, et Rome fut fondée la troisieme année de la sixieme olympiade, 753 ans avant l'ere chrétienne[1].

Les éléments de l'histoire romaine font une partie si essentielle de l'instruction la plus ordinaire, qu'il est inutile de répéter ici tous les évènements qui caractériserent la conduite et le regne de Romulus. Personne n'ignore que Remus arrosa de son sang l'enceinte toute récente de la ville qu'il fondoit avec son frere. Les mœurs féroces des nouveaux colons, que l'asile ouvert sur le Capitole avoit multipliés, ont pu absoudre Romulus de ce crime[2]. L'enlèvement des Sabines, violence à laquelle les habitants de la nouvelle ville se porterent par la rareté des femmes et par le refus que faisoient les peuples voisins de s'allier avec eux par des mariages; les guerres qui en furent la suite; les triomphes de Romulus et ses revers qui l'obligerent à recevoir dans Rome les parents des femmes ravies, et à partager l'autorité souveraine avec Tatius, chef d'une peuplade sabine; les évènements qui le délivrerent de cette association incommode et dangereuse; les institutions et les lois qu'il donna à son peuple; l'ordre qu'il établit dans son nouvel état; le système d'y réunir les peuples voisins, et celui d'envoyer des colonies occuper les terres des ennemis subjugués; enfin le

(1) Je préfere, avec la plupart des chronologistes, le calcul de Varron; voyez Velleïus Paterculus, l. I, c. viii; Censorinus, *de Die natali*, c. xxi. Ce calcul fut le plus suivi par les anciens depuis le siecle d'Auguste; et d'après ce système, on régla les solennités de l'année millénaire révolue de la fondation de Rome, célébrées sous Philippe, l'an 348 de l'ere chrétienne: voyez Tillemont, *Histoire des Empereurs*, Philippe, art. 5; Eckhel, *D. N.*, t. VII, p. 323.

(2) Plutarque, *Comparaison de Thésée et de Romulus*, §. 5.

mécontentement que sa conduite trop absolue excita parmi les citoyens du premier rang, dans un siecle où le commandement des armées et les fonctions de juge étoient regardés comme la seule prérogative des rois, et presque les seuls droits de la royauté[1], sont des points d'histoire universellement connus. L'opinion générale attribue à ce ressentiment des sénateurs la disparition subite du prince, et son apothéose à la crainte qu'ils eurent que le parti populaire ne se portât à venger son roi. Ce fils de Mars fut vénéré à Rome, après sa mort, sous le nom de *Quirinus,* ou du dieu de la lance[2], dénomination qui exprimoit à merveille l'idée de cette valeur indomtable que ses amis et ses ennemis avoient admirée durant le cours de sa vie. Sa mort arriva l'an 37 de la fondation de Rome, 717 ans avant l'ere chrétienne.

Chap. I.
Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

(1) Montesquieu, *Esprit des lois,* l. XI, c. XII.

(2) Festus, v. *Curis.* Proculus, qui assuroit avoir vu Romulus devenu immortel, ajoutoit qu'il étoit armé d'une pique : c'est de là qu'étoit dérivée la dénomination *quirites*, ἐγχεσίμωροι, *guerriers habiles à manier la lance, braves,* qu'on donnoit aux Romains. La ressemblance de ce nom avec celui de Curetes a donné lieu à M. Clavier de faire descendre les Sabins Curetes, ou les Quirites qui habitoient la ville de Cures, des habitants de la Crete, connus aussi sous le nom de Curetes dans l'histoire et dans la mythologie (*Histoire des premiers temps de la Grece*, t. II, p. 221) : cette ressemblance seule me semble un motif trop foible pour appuyer une conjecture qui n'est pas fondée sur d'autres faits, d'autant plus que les anciens reconnoissent les Sabins comme des peuples venus, non de la Crete, mais de la Laconie (Plutarque, *Romulus*, §. 16), et que l'identité prétendue du nom de Curetes n'est qu'apparente. La premiere voyelle est breve dans le nom des Curetes Sabins (Properce, l. IV, él. IV, v. 8); elle est longue dans le nom des Curetes Crétois. L'étymologie que j'ai indiquée la premiere, fondée sur l'autorité, me paroît plus vraisemblable : ces peuples, comme les Quirites Romains, portoient le nom de lanciers, *hastati*, tiré de leurs armes ; leur ville s'appeloit *Curis,* la ville de la lance : il n'est pas impossible que le mot même de *curis* ait été emprunté des langues orientales, où קורה (*corah*) signifie une *poutre.* Les poëtes latins ont souvent désigné les grandes piques par le mot de *trabes;* et il est indubitable que plusieurs mots de la langue latine sont tirés de racines hébraïques ou syriaques.

Chap. I
Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I

Les Romains prétendoient avoir le portrait de Romulus; mais l'histoire de l'art ne leur étoit pas assez familiere pour qu'ils pussent reconnoître si les images de ce prince avoient été exécutées de son temps, ou supposées dans des temps postérieurs. Les monuments de ce genre, qu'on citoit comme contemporains du fondateur de Rome[1], ne pouvant plus être soumis à la critique[2], nous nous bornerons à remarquer que, de l'aveu des savants et des connoisseurs les plus instruits du temps des premiers Césars, on regardoit les sept statues des rois de Rome, consacrées dans le Capitole, comme des ouvrages exécutés sous leur regne[3]. A la vérité, l'opinion la plus probable est que, parmi ces statues, les plus anciennes ne datoient pas d'une époque antérieure au premier des Tarquin, prince puissant et magnifique dont la famille, originaire de la Grece, avoit renouvelé dans l'Étrurie le germe, si l'on peut s'exprimer ainsi, du goût pour les arts[4]. Il ne seroit cependant point absurde de penser

(1) Pline fait mention de quelques ouvrages de peinture, antérieurs à la fondation de Rome (l. XXXV, §. 6). Mamurrius, artiste en bronze, étoit censé contemporain de Numa (Properce, l. IV, él. xi, v. 59). Plusieurs ouvrages qu'on appeloit *Tuscaniques,* soit qu'ils eussent été exécutés en bronze par les Étrusques, soit qu'on les dût aux habitants des colonies grecques de l'Italie, étoient regardés comme des monuments de la plus haute antiquité (Pline, l. XXXIV, §. 16).

(2) Plutarque (*Romulus,* §. 17 et 24) semble croire que plusieurs statues de Romulus, existantes encore de son temps, datoient du regne de ce prince.

(3) *Reges sibi ipsos posuisse statuas verisimile est* (Pline, l. XXXIV, §. 13). Ailleurs ce même auteur cite le costume de ces figures pour prouver quelques particularités dans les usages de ces temps anciens; il parle de quelques statues qui avoient des bagues aux doigts; et il observe que la figure de Romulus n'en avoit pas, que même il étoit sans tunique; c'est-à-dire que sa toge ou manteau étoit placé sur le corps nu. Les peintures des vases qui portent vulgairement le nom d'étrusques nous offrent souvent ce même costume (Pline, l. XXXIII, §. 4, et l. XXXIV, §. 11). Ces figures de bronze étoient placées devant la façade du temple (Appien, *Civil,* l. I, §. 15 et 16); ainsi elles avoient pu échapper aux différents incendies du Capitole.

(4) C'étoit la conjecture de Pline (liv. XXXIV, §. 13); toutefois il étoit porté à

que quelque portrait du fondateur de Rome s'étoit conservé jusqu'au regne de Tarquin. Quant à la statue placée dans le Capitole, elle a dû servir de prototype aux têtes de Romulus qu'on a gravées sur des monnoies romaines.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

Vers le siecle d'Auguste, un C. Memmius qui, par les droits de la magistrature dont il étoit revêtu, surveilloit la fabrication de la monnoie de Rome, fit graver la tête de Romulus sur le coin d'un *denarius*[1] (n° 1); et, pour que le public pût la reconnoître, elle fut désignée dans la légende par le nom de QVIRINVS[2]. Le fondateur de Rome est couronné de laurier, sa

N° 1.

croire quelques unes de ces statues plus anciennes, parcequ'elles représentoient des rois antérieurs à Tarquin : *Primas putarem (statuas) positas ætate Tarquinii prisci, nisi regum antecedentium essent in Capitolio.* Cependant rien n'empêche de conjecturer que Tarquin Ier, en plaçant sa statue dans un temple, avoit voulu honorer par des monuments semblables son bienfaiteur Ancus, et les trois autres rois ses prédécesseurs. J'oserai même proposer une conjecture plus hardie, savoir, que Tarquin n'avoit élevé des statues qu'à ceux de ses prédécesseurs qui avoient bien mérité de l'état; et qu'ainsi, parmi plusieurs rois dont les noms ont péri, il avoit choisi Romulus, le fondateur de Rome; Numa, qui en avoit été le législateur; et Hostilius, qui avoit soumis les Albains. Cette hypothese feroit disparoître toute l'invraisemblance qu'offre une suite de sept rois qui ont occupé le trône durant l'espace de deux cent quarante-quatre ans, quoique plusieurs d'entre eux aient fini par une mort violente, et que le dernier ait survécu bien des années à son expulsion (*Histoire critique de la République romaine,* par M. Lévesque, t. I, p. 76). Les sept statues des rois de Rome qui existoient encore au Capitole au IIIe siècle de l'ere vulgaire (Dion, l. XLIII, §. 45), auroient fourni la principale autorité pour constater dans les fastes cette suite de rois, d'après laquelle des princes, dont le regne n'auroit été ni long ni brillant, auroient disparu de la chronologie et de l'histoire.

(1) Le *denarius* étoit une monnoie d'argent de la valeur de dix *as*. Cette valeur le rapprochoit beaucoup de la *drachma* des Grecs. L'une et l'autre de ces monnoies avoient à peu près le poids de notre franc actuel.

(2) Morellius, *Thesaurus familiarum*, *familia* Memmia, n° 1. Cette médaille, ainsi que toutes celles qu'on cite sans désigner la collection dont elles font partie, appartiennent au cabinet de la bibliotheque du roi; la légende du côté de la tête est la suivante : QVIRINVS C · MEMMI C · F·, *Quirinus. Caïus Memmius, fils de Caïus* (a fait frapper cette monnoie). Du côté du revers on lit : MEMMIVS AED · CERIALIA PREIMVS FECIT·, *l'édile Memmius fut le premier à faire* (célébrer) *les*

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes. Pl. I.

barbe qui tombe en boucles paralleles, et sa longue chevelure, ajoutent à la majesté de sa physionomie. Plutarque avoit vu sans doute des portraits de Romulus semblables à celui-ci, lorsqu'il nous décrit ce prince, au retour de sa premiere campagne, « mettant, suivant la traduction d'Amyot, un chapeau de laurier sur sa longue perruque[1] ».

N° 2. La même tête a été répétée, probablement vers la même époque, sur une monnoie de bronze (n° 2), frappée par l'autorite du sénat romain, S · C ·, *senatus consulto*. La louve qu'on voit au revers, allaitant Romulus, a rapport aux circonstances qui ont rendu merveilleuse l'histoire de son enfance.

§. 2. TATIUS.

Titus Tatius, chef des Sabins qui habitoient la ville de Cures, résolut de venger l'outrage que les peuples voisins de Rome, et particulièrement les Sabins, avoient reçu par l'enlèvement de leurs filles; mais il ne suivit pas l'exemple de quelques uns de ces petits peuples qui, ne consultant que leur ressentiment, et

(fêtes dites) *Cerealia*. Le type représente la déesse Cérès assise, une torche dans la main gauche, et des épis de blé dans la droite; les serpents qui traînoient son char sont à ses pieds. Les antiquaires ont proposé différentes conjectures pour déterminer l'occasion où la médaille fut frappée, et pour indiquer le motif des types qu'elle présente. Ce qu'il y a de certain, c'est que Memmius, probablement un des triumvirs préposés à la fabrication de la monnoie, a voulu profiter de cette circonstance pour renouveler le souvenir d'un fait honorable à un de ses ancêtres: savoir, qu'un Memmius, édile, avoit été autrefois le premier à célébrer à Rome les fêtes et les jeux consacrés à Cérès, et connus sous la dénomination de *Cerealia*. La tête du fondateur de Rome pourroit faire croire que cette médaille a été frappée à Rome l'an 27 avant l'ere chrétienne, lorsque le sénat déféra à Octave l'autorité suprême, avec le titre d'Auguste. On sait que plusieurs sénateurs avoient proposé de lui donner de préférence le nom de Romulus (Suétone, *Augusto*, c. VII).

(1) *Vie de Romulus*, §. 16.

malgré l'infériorité de leurs forces, avoient osé se mesurer avec Rome, et n'avoient fait qu'accroître l'orgueil de ses habitants et leur assurer l'impunité de leurs violences.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

Tatius rassembla une armée nombreuse, la conduisit jusqu'au pied des collines sur lesquelles s'élevoit la ville de Romulus, et s'empara, par la trahison d'une femme, du rocher fortifié, connu ensuite sous le nom de Capitole[1]. Le desir de le reprendre et celui de le conserver donnerent lieu à des combats qui avoient déja ensanglanté la vallée par laquelle le Capitole est séparé du mont Palatin, lorsque l'intervention subite des femmes sabines désarma la fureur des combattants. Vaincus par les prieres et par les larmes de ces épouses tendres et courageuses, ils conclurent l'étrange traité par lequel Rome devoit appartenir à deux peuples, et être gouvernée par deux chefs[2].

Cette périlleuse communauté de puissance dura quelques années : mais Tatius, injuste envers ses voisins, ne fut pas aussi habile ou aussi heureux que Romulus ; il devint la victime du ressentiment de quelques citoyens de Lavinium auxquels il avoit refusé de rendre justice[3]. Il paroît cependant que ce prince avoit de la franchise et de la modération, une telle simplicité, ou

(1) On prétend que cette femme, appelée Tarpeïa, étoit la fille du guerrier à qui Romulus avoit confié la défense du Capitole; et l'on ajoute que le prix de la trahison devoit être les bracelets d'or que les Sabins portoient autour du bras gauche. Properce (l. IV, él. IV) suppose que la vierge Tarpeïa étoit une prêtresse, et qu'elle étoit devenue amoureuse du prince ennemi.

(2) Ce système, quoique contraire à toute bonne politique, n'étoit cependant pas une nouveauté dans ces anciens gouvernements. A Sparte, il se perpétua durant une longue suite de siecles; et il n'étoit pas rare dans la fondation des nouvelles villes et dans l'établissement des colonies. Thucydide (l. VI, §. 1 et 2) et Strabon (l. XII, p. 582) en fournissent plusieurs exemples.

(3) On conçoit aisément que, dans cette circonstance, quelques soupçons planerent sur Romulus (Plutarque, *Numa*, §. 5). Tatius avoit régné avec lui pendant six ans; il mourut l'an 742 avant l'ere chrétienne.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

plutôt une telle rudesse dans ses mœurs, qu'elle étoit encore citée en proverbe par les écrivains du siecle d'Auguste[1].

Pl. I.

Nous avons déja remarqué que les magistrats romains qui présidoient à la fabrication de la monnoie ne laissoient pas échapper l'occasion de réunir dans les types les faits de leurs familles avec ceux de l'histoire romaine : c'est ainsi que Titurius Sabinus et Vettius Sabinus Judex, magistrats qui se vantoient de tirer leur origine des anciens Sabins, et probablement de Titus Tatius lui-même, ont fait graver sur la monnoie la tête

N° 2 et 3.

de cet ancien chef. Les n° 3 et 4 présentent les dessins de ces médailles; d'un côté est la tête de Tatius sans aucun ornement. Sur le revers de la premiere on voit les Sabins accabler de leurs boucliers la vierge Tarpeïa, qui venoit de leur livrer le Capitole[2]. Les descendants de Tatius ont sans doute voulu faire honneur à l'auteur de leur race de l'horreur qu'il avoit montrée pour les traîtres, lors même qu'il avoit profité de la trahison[3].

(1) Properce, l. II, él. XXXII, v. 47.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Titvria, B; et Vettia, n° 1. Le *denarius* du n° 3 a pour légende, du côté de la tête, le surnom SABIN*us*, porté par Lucius Titurius, qui a fait frapper la médaille : ce surnom peut avoir rapport aussi à la tête de Tatius, qui étoit Sabin. La légende du revers présente le prénom et le nom du magistrat, L · TITVRI, *Lucius Titurius* : le croissant et l'étoile, emblêmes de la nuit, désignent le moment de la trahison. Sur la médaille n° 4, le surnom *Sabinus* est encore celui d'une branche de la famille Vettia, et peut avoir les mêmes rapports : le monogramme, composé d'un T et d'un A, donne les deux lettres initiales du nom *Tatius* : les deux lettres S · C ·, *senatûs consulto*, marquent que Titus Vettius Sabinus Judex, dont le reste des noms est gravé sur le revers, T · VETTIVS IVDEX, a fait frapper cette monnoie par l'autorité du sénat. L'homme barbu, qui est debout sur un char à deux chevaux, est probablement Tatius lui-même. La palme qui, sur la médaille n° 3, est du côté de la tête, se voit ici, n° 4, derriere la figure du prince sabin, et fait allusion à ses victoires (Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 336).

(3) Properce, l. IX, él. IV, v. 89 :

Neque enim sceleri dedit hostis honorem.

Chap. I.
Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

§. 3. NUMA.

* L'interregne qui suivit la mort de Romulus, et les dissensions qui s'éleverent entre les deux partis les plus puissants à Rome, celui des anciens habitants et celui des Sabins, se terminerent par l'élection de Numa[1]. Ce prince, Sabin de nation, étoit gendre de Tatius: la douceur de son caractere, sa piété, ses lumieres, étoient ses titres; et l'opinion publique, qu'il avoit su se concilier, et qui l'avoit accompagné jusque dans sa retraite à Cures, le désigna au choix du sénat et du peuple.

La tranquillité que les armes de Romulus avoient assurée à Rome, les troubles intérieurs qui éclaterent dans la ville d'Albe, à l'extinction de la dynastie des Sylvius, procurerent au nouveau prince le calme dont il avoit besoin pour affermir sa domination, et adoucir les mœurs de ses sujets par quelques institutions religieuses et politiques[2]. L'antiquité romaine a conservé long-temps les traces de ces institutions; et les cantiques com-

(1) Cette élection eut lieu l'an 38 de Rome, 716 ans avant l'ere chrétienne; et le regne de Numa s'étendit jusqu'à l'an 672. Les auteurs de l'histoire romaine, que j'ai suivis dans les articles précédents, et Plutarque, dans la *Vie de Numa*, m'ont fourni aussi les matériaux de cet article.

(2) M. Lévesque tire du long regne pacifique de Numa de nouveaux arguments en faveur de son scepticisme (*Histoire critique de la République romaine*, t. I, p. 24 et 31): mais, en supposant même que les circonstances dans lesquelles se trouvoient les peuples voisins de Rome fussent absolument ignorées, est-il permis d'attaquer par de simples vraisemblances générales les faits attestés par des autorités positives? Cependant l'éloignement des temps ne nous a pas dérobé une connoissance, confuse à la vérité, des agitations intestines du peuple d'Albe, où Numitor étoit mort, sans enfants mâles, pendant les dernieres années du regne de Romulus, et où des ambitieux se disputoient la couronne, ou du moins la puissance dictatoriale (Plutarque, *Vie de Romulus*, §. 27; et Denis d'Halicarnasse, l. III, p. 104, et l. V, p. 337).

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

posés par Numa retentissoient encore, sous les Césars, dans les fêtes qu'on célébroit en l'honneur des dieux[1].

Parmi les institutions de Numa, on doit distinguer la division qu'il fit des citoyens par états et par métiers; division salutaire qui fit disparoître la différence de leur origine, que Romulus avoit perpétuée en les classant par tribus. On doit distinguer encore l'institution du culte du dieu Terme, gardien des limites et des propriétés; et les cérémonies religieuses qui tendoient à inspirer l'horreur de la violation des serments, et qui contribuerent puissamment à multiplier et à resserrer les liens de la société[2].

Numa, plus qu'octogénaire, dut mourir content de n'avoir jamais été obligé, durant un long regne, d'ouvrir les portes de la guerre, qu'il avoit placées lui-même au temple de Janus, et qui, ouvertes bientôt après sa mort, et rarement closes pendant le cours de mille ans, furent le signal des guerres qui assujétirent à la domination romaine presque tout l'univers connu.

Plusieurs familles à Rome, celles des Pomponius, des Émile, des Calpurnius, des Marcius, se vantoient de tirer leur origine de Numa; les prétentions des deux dernieres étoient les plus avouées : ainsi on ne sera pas étonné de voir la tête de Numa gravée sur des médailles que des magistrats issus de ces familles illustres ont fait frapper à Rome.

N° 7 Caïus Calpurnius Piso, étant proquesteur (trésorier de l'ar-

(1) Horace, l. II, ép. 1, v. 88, parle de l'hymne des Saliens. Les actes des Freres Arvales nous ont conservé un fragment d'un autre cantique dont l'abbé Lanzi a donné une explication plausible; il n'est point d'une date moins ancienne (Marini, *Atti de' fratelli Arvali*, t. II, p. 595 et suivantes).

(2) .... *Primus qui legibus urbem*
Fundabit... (Virg., l. VI, v. 811).

Cicéron fait un grand éloge des talents politiques de Numa (*De Orat.*, l. II, §. 37).

mée) sous l'un des proconsulats de Pompée, a fait représenter la tête de Numa en profil sur un *denarius* (n° 7). NVMA[1], le nom du Prince, est gravé sur le large bandeau dont elle est ceinte : c'est une espece d'anticipation de l'usage qui fut introduit dans la suite, parmi les rois d'Occident, par Alexandre-le-Grand et par ses successeurs. Cet ornement ne devoit pas exister sur la statue antique de Numa que Pline avoit vue au Capitole, et dont il avoit soigneusement examiné le costume[2]. Il est d'ailleurs vraisemblable que les traits de la figure ont été copiés d'après cet ancien monument; le style roide et sévere de la tête semble annoncer une copie de quelque ouvrage très ancien[3]. Le même profil, mais tracé avec plus de liberté, se voit aussi sur une monnoie de bronze frappée sous la magistrature d'un Marcius Censorinus (n° 8). Ce profil est accouplé à celui d'Ancus Marcius, quatrieme roi de Rome, et un des descendants de Numa : la légende porte les noms des deux princes, NVMA POMPILI*us*, ANCVS MARCI*us*. Deux navires stationnés dans un port sont le type du revers, que nous aurons occasion de considérer de nouveau au paragraphe suivant[4].

Chap. I.
Hommes illustres des époques les plus anciennes.
Pl. I.
N° 8.

(1) Les analogies du nom *Numa* n'ont pas échappé aux critiques qui ont voulu faire de ce prince un personnage allégorique, comme si ce nom qu'ils tirent du grec, ΝΟΜΟΣ (*nomos*), *loi*, ne signifioit qu'un législateur ou la loi même personnifiée, ainsi que la valeur, *rhômê*, l'avoit été, suivant eux, dans Romulus. Ils n'ont pas fait attention que le prénom de *Numa* étoit d'un usage fréquent dans l'âge reculé où ce prince a vécu. Un Numa Marcius étoit son contemporain. L'histoire de ces époques nous présente un *Numitor*, et même une riviere qui porte le nom de *Numicus*. L'antiquité romaine nous a laissé la mention de plusieurs, *Numius*, *Numisius*, *Numitorius*, etc.

(2) Pline, l. XXXIII, §. 4 et 6.

(3) Morellius, *Thesaur. famil.*, Calpurnia, pl. II. n° 5. La légende du côté de la tête est la suivante : CN*eus* PISO PRO Q*uæstor*; *Cnéus Pison, proquesteur.* Celle du revers : MAGN*us* PRO · COS; *Magnus* (c'est-à-dire Pompée), *proconsul.* Le navire qui en forme le type a rapport peut-être à la guerre contre les pirates.

(4) Morellius, *Thes. famil.*, Marcia, pl. II, n° 7.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

Nos 5 et 6.

Enfin on reconnoît la même physionomie dans un hermès antique de marbre qu'on voit encore à Rome dans la *Villa Albani*[1], et dont le dessin est gravé sous les nº 5 et 6. Ici le costume a été mieux observé; ce roi religieux a la tête voilée, suivant le rite troyen usité à Rome dans les cérémonies du culte depuis la plus haute antiquité[2]. L'histoire nous représente aussi Numa la tête voilée au moment de son inauguration[3]; et Tite-Live nous apprend que ce prince exerçoit ordinairement lui-même les fonctions de *flamen dialis*, ou de pontife de Jupiter[4]. L'air vénérable de sa physionomie avoit déja frappé les anciens, auxquels les images de ce prince étoient plus familieres[5].

§. 4. ANCUS MARCIUS.

Ancus Marcius descendoit de Numa par Pompilia sa fille[6]. Lorsque Tullus Hostilius, successeur de Numa, et qui n'avoit point d'enfants, fut arrivé au déclin de l'âge, et que ses facultés intellectuelles commencerent à s'affoiblir, Ancus, pressé par le desir de s'emparer du sceptre de son aïeul, le brigua, du vivant même de Tullus, avec un empressement qui devoit offenser ce prince[7].

(1) Virgile, *Æn.*, VI, 809:

Nosco crines incanaque menta
Regis Romani.

Ce dessin a été fait d'après un plâtre moulé sur l'antique, qui est désigné dans l'*Indicazione antiquaria della villa Albani*, au nº 104 de la premiere, et au nº 106 de la seconde édition.

(2) Virgile, *Æn.*, l. III, v. 545, où l'on peut consulter les commentateurs anciens et modernes de ce poëte.

(3) Plutarque, dans la *Vie de Numa*, §. 7.

(4) Tite-Live, l. I, c. xx.

(5) Denis d'Halicarnasse, l. II, p. 135: Μορφῆς ἀπέλαυσε βασιλικωτάτης; « Il étoit doué d'un aspect véritablement royal. »

(6) Les matériaux pour cet article ont été puisés dans les mêmes sources que ceux des articles précédents.

(7) Cette tache dans la conduite d'Ancus est assez indiquée par les vers de Virgile (*Æn.*, VI, v. 815), que je rapporterai ci-après, et plus clairement relevée par l'un des anciens commentateurs du poëte. Denis d'Halicarnasse (l. III, p. 176) a rapporté

La mort subite de Tullus qui fut, dit-on, frappé d'un coup de foudre, et les richesses dont la destruction d'Albe avoit rempli son trésor[1], faciliterent à Ancus le chemin du trône, et lui procurerent les moyens de régner avec plus d'éclat que ses prédécesseurs. La splendeur qu'il déploya dans les monuments publics, les travaux utiles que la postérité dut à sa munificence, le port d'Ostie, l'aqueduc de l'eau Marcienne, *aqua Marcia*[2], sa valeur et ses talents guerriers ont rendu sa mémoire chere et respectable aux Romains pendant une longue suite de siecles.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I.

Les Sabins, les Latins, les Etrusques, qui avoient espéré de voir s'éteindre avec Tullus l'esprit martial de Rome, humiliés par son successeur, furent obligés de respecter la tranquillité des Romains, et d'agrandir leur territoire.

Juste et affable envers son peuple, Ancus ne parvint pas à la vieillesse; il mourut, dans son lit, la vingt-quatrieme année de son regne, l'an 616 avant l'ere chrétienne, laissant après lui la réputation d'un bon roi[3].

Nous avons des portraits d'Ancus Marcius sur des médailles de la famille Marcia, c'est-à-dire sur des monnoies frappées à Rome par des magistrats de cette famille qui comptoit Ancus parmi ses ancêtres[4]. Nous avons vu sa tête jointe à celle de Numa, sur une monnoie de bronze, n° 8. Le type du revers, N° 8.

des bruits encore plus injurieux à la mémoire d'Ancus, mais il ne les estime pas dignes de foi.

(1) *Tullus dives,* le riche Tullus; ainsi le nomme Horace (l. IV, od. VII, v. 15).

(2) Cette eau, la plus célébrée des quatorze eaux qui arrosoient à grands frais la capitale de l'empire, avoit ses sources dans les collines Tusculanes; elle se perd maintenant dans la petite riviere de la Marrana.

(3) *Bonus Ancus,* le bon roi Ancus; c'est la phrase qui le caractérise dans les fragments d'Ennius et dans le poëme de Lucrece.

(4) Une branche de cette famille portoit le surnom de *Rex*, Roi, comme une marque de son origine royale.

Chap. I. Hommes illustres des époques les plus anciennes. Pl. I.

qui représente un port, comme nous l'avons déja remarqué, est entièrement relatif au regne d'Ancus; la statue de la Victoire, élevée sur une colonne qu'on aperçoit sur le second plan, est probablement une allusion aux victoires remportées par ce prince; et on ne peut guere douter que ce monument n'y ait été gravé pour faire mieux reconnoître le port d'Ostie, sur lequel il étoit sans doute placé dans le temps où la médaille a été frappée[1].

N° 9. La physionomie d'Ancus est encore beaucoup plus reconnoissable sur les belles médailles d'argent qu'un magistrat, issu d'une autre branche de la famille Marcia, fit frapper vraisemblablement sous l'empire d'Auguste[2]. J'ai fait graver le dessin d'une de ces médailles sous le n° 9. La tête penchée un peu en arriere et l'air satisfait et assuré de la figure nous rappellent le portrait que Virgile a tracé d'Ancus[3]. Le *lituus,* bâton augural et pontifical

(1) Sur d'autres médailles presque semblables, on voit deux arcades, pour indiquer les chantiers de ce port. La légende du revers offre le nom de *Rome,* ROMA, et ceux du magistrat C · CENSO, *Caïus Censorinus.* Le surnom de Censorinus distinguoit une autre branche de la famille Marcia, à cause d'un de ses membres qui avoit obtenu deux fois la magistrature de censeur (Morellius, *Thes. fam.,* Marcia, pl. II, n° 7).

(2) Dès que Rome, lasse des discordes civiles, se decida de nouveau pour la monarchie, on fit paroître sur la monnoie les portraits des princes qui avoient bien mérité de la patrie; ceux de Romulus, de Numa, d'Ancus. Je crois toutes ces médailles frappées à la même époque, à l'exception de celle du n° 7, qui a été frappée un peu plus tôt; et ma conjecture me semble se confirmer par l'observation qu'on n'a reproduit sur la monnoie que les portraits de ces princes, auxquels, dans le temps, on comparoit, ou l'on pouvoit comparer Auguste. Comme fondateur d'un nouveau systême de gouvernement, il étoit le nouveau Romulus; en rétablissant les temples de Rome et les solennités de la religion, il étoit un autre Numa; ses soins pour embellir la capitale de l'empire pouvoient le faire, à bon droit, comparer à Ancus. Ce même esprit a fait sans doute restituer, sous l'empire de Trajan, les monnoies qui présentent les portraits de Romulus et d'Ancus.

(3) Virgile, *Æn.,* VI, *loco citato:*

Quem juxta sequitur jactantior Ancus,
Nunc quoque jam nimiùm gaudens popularibus auris.

Je ne pouvois me rendre compte des mo-

qui est gravé dans le champ, fait allusion aux soins qu'avoit pris le petit-fils de Numa pour rétablir les cérémonies du culte dans toute leur dignité[1]. Le revers représente une suite d'arcades au-dessus desquelles passoit le conduit de l'eau Marcienne; et la statue équestre qu'on voit au haut de cet édifice avoit été probablement élevée en l'honneur d'Ancus par quelqu'un des membres de la famille Marcia. Cette famille, qui avoit exercé les plus hautes magistratures dans les siecles de la république, avoit acquis encore une plus grande considération sous le regne d'Auguste, élevé par les soins d'un Marcius Philippus qui avoit épousé sa mere.

Chap. I.
Hommes illustres des époques les plus anciennes.

Pl. I

Les légendes de la médaille sont: ANCVS du côté de la tête; au revers, PHILIPPVS, surnom d'une branche de la famille Marcia et du magistrat qui avoit fait frapper cette monnoie. Les lettres gravées dans le vide que laissent les arcades sont au nombre de cinq, A Q V A M·, *aqua Marcia,* « l'eau Marcienne », et désignent l'édifice représenté par le type[2].

Comme il est certain qu'une très ancienne statue d'Ancus Marcius existoit au Capitole avec celles de six autres rois, il est probable que Tarquin l'ancien, son successeur, et qui lui devoit le commencement de son élévation, la lui avoit fait ériger; à moins qu'on n'aime mieux croire qu'elle y avoit été placée sous son regne même. La tête d'Ancus, gravée sur les médailles, a sans doute été dessinée d'après ce monument, au diadème

tifs qu'avoit eus le poëte de nous présenter Ancus, ce prince universellement loué, sous un aspect tant soit peu équivoque. J'en étois d'autant plus étonné, que la famille des Marcius tenoit à celle d'Auguste: mais le portrait d'Ancus, gravé sur cette médaille, me semble tout expliquer. Virgile a voulu peindre Ancus conformément à l'idée que ses images, et sans doute sa statue placée au Capitole, donnoient de son caractere à ceux qui les voyoient.

(1) Eckhel, *Doctr. num.*, t. V, p. 248.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Marcia, pl. 1, n° 1.

Chap. I.
Hommes illustres des époques les plus anciennes.
Pl. I.

près, que doit y avoir ajouté l'artiste du siecle d'Auguste, comme une marque distinctive de la dignité royale.

NOTE.

Goltzius a publié une médaille de la famille Tullia, présentant dans la légende les noms de *Servius Decula*, et dans le type la tête du roi Servius Tullius. Comme ce monument numismatique n'a jamais été vu par des antiquaires dont la bonne foi et la critique soient à l'abri de tout soupçon, on l'a justement rejeté dans la classe des monuments apocryphes (Morellius, *Thesaurus familiarum*, *Numi incertæ fidei*, pl. XXXIII, n° 2).

CHAPITRE II.

HOMMES D'ÉTAT ET DE GUERRE

QUI APPARTIENNENT AUX DIFFÉRENTES ÉPOQUES DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

§. 1. LUCIUS JUNIUS BRUTUS.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

SERVIUS TULLIUS n'aimoit pas les Tarquin, quoiqu'il fût lié avec eux par les nœuds de plusieurs alliances. Soit que la jalousie du pouvoir le portât à se défier d'une famille qui avoit plus de droit que lui à la royauté, soit que le caractere ambitieux et l'esprit ardent de celui qui en étoit le chef lui inspirassent de la crainte et de l'aversion, il avoit formé le projet de n'avoir point de successeur au trône, en préparant à l'état une constitution aristocratique, suivant laquelle deux magistrats annuels devoient en être les chefs[1].

Lucius Tarquin, qu'on distingua depuis par le surnom odieux de Superbe, ne donna pas à son beau-pere le temps d'accomplir ses desseins : il se débarrassa de lui par un meurtre, et s'em-

(1) Tite-Live (l. I, c. LX) dit expressément que le gouvernement consulaire fut établi l'an de Rome 245 (509 ans avant l'ere vulgaire), conformément au projet que Servius Tullius en avoit laissé par écrit : *Duo consules comitiis centuriatis..... ex commentariis Servii Tullii creati sunt.* Cet historien, avec Denis d'Halicarnasse (l. IV et V), et Plutarque dans la *Vie de Publicola*, m'ont fourni la plupart des faits énoncés dans cet article.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

para du trône. Les projets républicains de Servius Tullius avoient rendu plus difficile pour Tarquin l'exercice de la royauté. Les obstacles qu'il eut à vaincre, et quelques défauts qui tenoient peut-être à son caractere, donnerent à sa conduite une teinte de tyrannie qui le fit haïr. L'inquiétude le rendit soupçonneux au point de prêter l'oreille à la voix des calomniateurs, et son regne, d'ailleurs glorieux, fut terni par des actes de cruauté qui s'étendirent même jusque sur ses plus proches parents. Junius son beau-frere, et Junius fils son neveu, furent sacrifiés à l'intérêt imaginaire de son repos : et si Lucius, frere cadet de ce dernier, conserva sa vie et obtint quelques emplois honorables, il le dut à l'espece d'imbécillité qu'il sut feindre, et qui lui valut à la cour de son oncle le surnom de Brutus, et le fit dépouiller de la plus grande partie de sa fortune paternelle, qui fut usurpée par le roi. Il souffrit cette injustice sans murmurer : mais le desir et l'espoir de la vengeance s'accroissoient tous les jours dans ce cœur ulcéré, et ses pensées secretes n'avoient d'autre objet que la ruine de son oppresseur.

Un évènement imprévu lui en offrit tout-à-coup les moyens, et lui permit de donner un libre essor à son ressentiment. L'insulte que Sextus, fils de Tarquin, fit à Lucrece, femme romaine des plus distinguées, et qui étoit sa parente, le désespoir qu'elle en montra en ne voulant pas survivre à son déshonneur, disposerent le peuple à la sédition. L'absence du roi et de l'armée, occupés au siége d'Ardéa; l'influence de Brutus, qui commandoit la cavalerie et les gardes du roi; celle du pere de Lucrece, qui gouvernoit la ville en l'absence de Tarquin, donnerent au tumulte un caractere de révolte; et le changement inopiné qui parut s'être opéré dans l'esprit de Brutus, et que la superstition regarda comme un prodige, rendit le peuple docile à toutes

les mesures que ce chef, qui allioit la promptitude de l'exécution à la prudence des projets, proposa pour changer la constitution de l'état. Le plan de Servius Tullius fut en grande partie adopté; et le peuple s'engagea, par serment, à ne plus reconnoître de rois. Aussitôt que Tarquin en fut informé, il accourut vers la ville révoltée, qui lui ferma ses portes; et les émissaires de Brutus ayant profité de l'absence du roi pour soulever l'armée, ce prince fut contraint d'aller chercher son salut hors du territoire de Rome. Brutus et Collatin, mari de Lucrece, sans perdre de temps, s'emparerent, sous le titre de consuls, de l'autorité royale, dont l'exercice fut limité à l'espace d'une seule année.

Le fondateur de la république romaine et du consulat, dans l'ivresse de ses succès, ne prévoyoit pas sans doute quel prix devoit lui coûter une si mémorable vengeance. Le système de gouvernement que Rome avoit choisi ne pouvoit, ainsi qu'il arrive presque toujours dans les grands changements, convenir ni à toutes les classes des citoyens, ni à tous les intérêts de la société. Les jeunes patriciens ne purent s'accoutumer ni à l'absence de la cour, ni à ce ton d'égalité que, dans la premiere illusion de la liberté, la populace ne pouvoit s'empêcher de prendre, et affectoit même vis-à-vis de la noblesse. Plusieurs d'entre eux conspirerent pour le rétablissement du roi: un esclave découvrit le complot, les conjurés furent arrêtés; et Brutus eut la douleur de trouver parmi les coupables ses deux fils, qui donnoient la plus grande espérance, et devoient être le soutien de sa famille: plusieurs de leurs parents, et à peu près du même âge qu'eux, étoient pareillement entrés dans la conspiration. Brutus, dans cette affreuse situation, ne démentit pas son caractere; il sacrifia, sans balancer, ses enfants à

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

l'intérêt de la république[1] et à sa haine contre les Tarquin[2]; et ce cruel arrêt fut exécuté sous ses yeux. Le récit de ce funeste évènement contriste encore aujourd'hui le lecteur dans Tite-Live, et le déchire dans Denis d'Halicarnasse. Brutus, qui n'avoit point épargné ses deux fils, ne put souffrir que son collegue, plus humain, tâchât de sauver ses neveux. Collatin fut obligé d'abdiquer le consulat; et Valerius, qui le remplaça, fut, à Rome, le premier exemple d'un véritable magistrat républicain, ardent pour le bien public, et ne cédant à l'impulsion d'aucune passion haineuse, ni d'aucun intérêt personnel.

Le malheureux pere, dans l'état horrible où ces évènements l'avoient plongé, ne put trouver quelque soulagement que dans le tumulte des armes et dans les fureurs de la guerre. Les Tarquin avoient rassemblé une armée dans l'Étrurie, et marchoient vers Rome; les consuls se porterent à leur rencontre avec toutes les forces de la république. Valerius commandoit l'infanterie, et Brutus la cavalerie: mais, comme celui-ci s'aperçut que Aruns, un des fils de Tarquin, étoit à la tête de la cavalerie ennemie,

(1) Virgile, *Æn.*, l. VI, v. 822:

Infelix! utcumque ferent ea facta minores;
Vincet amor patriæ, laudumque immensa cupido.

Je suis porté à croire que ce dernier hémistiche, *laudumque immensa cupido*, n'est ici qu'une cheville ajoutée par quelque grammairien à la *clausula* « *vincet amor patriæ* », par laquelle le grand poëte avoit fermé la période, sans se soucier de terminer l'hexametre, ainsi qu'il en use souvent dans les endroits les plus passionnés de son poëme (voyez mes remarques à ce sujet, *Iconographie grecque*, P. I, c. VII, §. 4). Les idées que fournit cette derniere phrase s'entrevoient déja dans les mots qui précedent, *utcumque ferent ea facta minores*; et la phrase même est prise, ou plutôt parodiée, d'un autre vers de l'Énéide (l. V, v. 138): *Laudumque arrecta cupido.*

(2) J'ai ajouté aux motifs de Brutus le principal peut-être, sa haine contre les Tarquins: Plutarque ne l'a pas oubliée dans ce passage où il peint le caractere de Lucius Brutus (*M. Brutus*, §. 1): « Celui-là ayant « les mœurs austeres de nature, et non ad-« doulcies par la raison, ressemblant aux « épées de trop aigre trempe, se laissa « transporter au courroux et à la haine « qu'il avoit contre les tyrans, jusques à en « occire ses propres enfants » (Amyot).

il s'élança sur lui comme un lion sur sa proie. Aruns, qui ne lui cédoit pas en bravoure et qui avoit sur lui l'avantage de la jeunesse, ne refusa pas le combat: il fut terrible; les deux ennemis se percerent l'un l'autre de mille coups, et périrent d'une mort honorable sur le champ de bataille. Les Romains, qui eurent quelques succès dans cette sanglante journée, rapporterent à la ville le corps du consul avec une pompe extraordinaire; et les femmes romaines, pour témoigner leur douleur et honorer la mémoire du vengeur de Lucrece et de leur honneur, porterent publiquement le deuil de Brutus comme elles avoient coutume de le porter à la mort de leurs peres.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

Les Romains des temps postérieurs connoissoient des statues de Brutus: il y en avoit une de bronze dans le Capitole, qui étoit placée auprès des statues des sept rois. Le consul, qui les avoit bannis de Rome, avoit à sa main un poignard hors du fourreau [1]. Pline cite ce monument comme un ouvrage très ancien. Dans l'histoire de César, il est fait mention du poignard que tenoit la statue comme d'une des circonstances qui exciterent Marcus Brutus à assassiner le dictateur. Ce fut alors que l'on grava la tête de Lucius Brutus sur la monnoie romaine, comme si l'exemple et le souvenir de l'ennemi des Tarquin eussent pu justifier l'attentat d'un autre Brutus et de ses complices. J'ai fait graver sous le n° 3 de la planche II la médaille N° 3. d'argent qui présente d'un côté la tête de Lucius Brutus, indi-

(1) Plutarque, dans la *Vie de Marcus Brutus*, loco citato; Dion, l. XLIII, §. 45; Pline, l. XXXIII, §. 4 et 13, où cependant il remarque que la statue de Brutus n'étoit point si ancienne que celle de Clélie. On a cru qu'il étoit question de la même statue dans la IIe *Philippique* de Cicéron, §. 2: mais, dans cet endroit, l'orateur romain ne fait allusion qu'aux images de Brutus, exécutées en cire, et conservées dans les maisons des Romains qui prétendoient être issus de sa race.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

quée par la légende, BRVTVS [1]; et de l'autre le portrait de Servilius Ala, qui, dans un autre temps, avoit immolé un citoyen à la cause de la liberté. La tête de Lucius Brutus, d'une physionomie sévere, a été probablement imitée de la tête de la statue qu'on voyoit au Capitole. Une médaille d'or de Marcus Brutus, dont le dessin a été gravé sous le nº 4, présente d'un côté le même portrait, mais plus petit et exécuté avec moins de finesse; la légende, LVCIVS BRVTVS PRIMVS CONSVL, *Lucius Brutus, premier des consuls,* le fait reconnoître [2]: une couronne civique, formée d'une branche de chêne, entoure le type; de l'autre côté est la tête de Marcus Brutus, renfermée dans un ornement semblable.

Nº 4.

Ces deux monnoies ont été frappées par les meurtriers de César, ou plutôt par les chefs de leurs armées et de leur parti, dans le court espace de temps qui s'écoula depuis le commencement de la guerre civile qu'ils allumerent, jusqu'à la bataille de Philippes où César fut vengé.

Nº 1 et 2. Nous retrouverions la physionomie du fondateur de la république bien mieux développée dans la tête antique de bronze dont on a gravé deux dessins sous les nº 1 et 2 de la même planche, si elle appartenoit à Lucius Brutus avec autant de certitude que la tête gravée sur les médailles que je viens de décrire. Cependant, comme on a cru y reconnoître le même personnage, et que cette opinion a été presque généralement adoptée, je n'ai pas dû exclure de ce recueil un portrait que, malgré les doutes d'une sage critique, on peut attribuer à Lucius Brutus, du moins comme un portrait de convention. Le profil, à la

(1) Morellius, *Thesaur. famil.*, Junia, pl. I, nº 1; Eckhel, *D. N.*, t. VI, p. 20.

(2) Ce dessin a été exécuté d'après l'empreinte d'une médaille d'or qui se trouve dans le cabinet de l'empereur d'Autriche (Eckhel, *loco citato*).

vérité, présente beaucoup de ressemblance avec le profil tracé sur la médaille, à la forme du nez près, qui, sur celle-ci, est droit, tandis que sur le buste il est aquilin. Ce monument est placé à Rome, dans le palais du magistrat de la ville, sur le Capitole[1].

§. 2. AULUS POSTUMIUS REGILLENSIS.

L'abolition de la monarchie avoit fait déchoir Rome de cette supériorité que ses armes et la force de son gouvernement lui avoient assurée sur les peuples environnants.

La guerre qu'elle eut à soutenir contre les Toscans, commandés par Porsenna, ne put, à la vérité, ni l'assujétir, ni replacer Tarquin sur le trône; mais elle humilia la nouvelle république, et anéantit presque toute son influence sur les nations voisines. Les Latins, qui avoient formé du temps des rois une espece d'union fédérative avec les Romains, union dont ceux-ci avoient retiré presque seuls tout l'avantage, se séparerent de la république : ils firent plus, ils tâcherent de la détruire et de rétablir

(1) C'est un don que le cardinal Rodolphe Pio da Carpi avoit fait à la ville de Rome, dans le XVI[e] siecle (Fabri, *Imagines ex bibliotheca Fulvii Ursini*, p. 50). Jean Lefebvre a pensé que cette tête pouvoit avoir appartenu à la statue de Brutus, dont on a fait mention ci-dessus (*loco citato*). Quoiqu'à présent l'on convienne que le buste en toge, sur lequel cette tête est rapportée, n'est pas du même siecle que la tête, le travail de celle-ci n'annonce pas une antiquité aussi reculée que celle que Pline semble supposer à la statue qui étoit placée dans le Capitole. Il seroit plus vraisemblable de dire que cette tête a été imitée, par un ancien artiste, d'après la statue de Lucius Brutus, encore plus ancienne; et que la différence qu'on remarque entre le nez de cette tête et celui des têtes qui sont gravées sur les médailles peut être attribuée à ce que ces médailles, suivant toute probabilité, ont été frappées dans la Grece ou dans l'Orient, où commandoient les meurtriers de César, et où l'artiste auroit tracé l'image de Lucius Brutus sans en avoir sous les yeux un dessin bien arrêté.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. II.

l'ancien gouvernement. Divisés en un grand nombre de petits états indépendants l'un de l'autre, dont la plupart étoient régis par des chefs plus puissants qu'il ne l'auroit fallu dans des villes libres, ils étoient formidables, lorsqu'une autorité supérieure comme celle des rois de Rome donnoit plus d'unité à leurs entreprises, et plus de célérité à leurs mouvements: mais ils étoient foibles dans une coalition dont un conseil étoit l'ame, et où la différence des opinions et des intérêts mettoit dans toutes les démarches de la nation une lenteur qui étoit préjudiciable au succès de ses armes. Dans la circonstance dont nous parlons, deux fils de Tarquin, et Mamilius, chef des Tusculans, leur beau-frere, qui s'étoient mis à la tête de tous les peuples latins, rendoient leur union plus redoutable: mais Rome ne manquoit ni de citoyens, ni de soldats; et les contrariétés qu'elle avoit éprouvées depuis quatorze ans de la part de ses voisins avoient rendu plus opiniâtre la résistance du peuple, et lui avoient inspiré une espece de fanatisme pour le gouvernement qu'il avoit adopté. Tant de résolution et de courage n'avoient besoin que d'un chef habile. La république confia l'autorité suprême à Aulus Postumius Albus [1], le meilleur général que Rome eût peut-être produit jusqu'à cette époque. Il étoit alors consul, et il est probable que dans cette circonstance il fut élu dictateur. Une seule bataille livrée sous son commandement par l'armée romaine, près du lac Régille [2], détruisit tous les projets des Latins, et remit ces peuples dans la dépendance. Une charge de cavalerie commandée à propos par le dictateur, qui, pour donner plus d'impétuosité à ce mouvement, avoit ordonné aux cavaliers

(1) L'an de Rome 258, 496 avant l'ere vulgaire: Tite-Live, l. II, c. xix et suiv.; Denis d'Halicarnasse, l. VI, p. 342; et Aurelius Victor, *de Viris illustribus*, c. xvi.

(2) A présent *Lago della Colonna*, à six ou sept lieues de Rome.

de laisser tomber les rênes de leurs mains, détermina la victoire. Sextus, l'oppresseur de Lucrece, fut tué dans le combat, ainsi que Mamilius, gendre de Tarquin.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

Le surnom de Regillensis (vainqueur de Régille) distingua depuis cette époque, et de la maniere la plus honorable, le général victorieux et sa postérité; la pompe du triomphe mit le comble à sa gloire.

Decimus Junius Brutus, l'un des meurtriers de César, étoit entré, par adoption, dans la famille des Postumius[1]. Lorsque la guerre civile s'alluma, le parti opposé aux triumvirs fit frapper des monnoies dont nous avons indiqué quelques unes dans l'article précédent. Celles qui furent fabriquées sous les ordres de Decimus Brutus nous ont conservé le portrait de Postumius Regillensis : sa tête, avec la légende A · POSTVMIVS COS ·, *Aulus Postumius, consul,* est gravée sur l'un des côtés[2]. Le type du revers est une couronne formée d'épis de blé, dans laquelle on lit le nom de ALBINVS BRVTI F·, *Albinus, fils de Brutus,* nom que Decimus Brutus avoit pris après son adoption, le surnom d'Albinus ayant remplacé celui d'Albus dans cette branche de la famille Postumia. N° 5.

Ainsi ce conspirateur rappeloit aux Romains que, par droit d'adoption, il pouvoit compter parmi ses ancêtres l'un des hommes qui avoient le mieux mérité de la république naissante, et dont la valeur avoit été fatale aux Tarquin. La tête

(1) Dion, l. XLIV, §. 14.

(2) Morellius, *Thesaur. familiar.*, Postumia, n° 1. Le simple titre de consul, donné à Postumius sur la médaille, paroîtroit démentir les historiens qui ont supposé ce Romain revêtu de la dictature: mais il me semble probable que l'un de ceux qui avoient conspiré contre la vie du dictateur s'est abstenu, avec intention, de donner à un de ses ancêtres le titre d'une magistrature que son parti n'avoit pu supporter dans la personne de César.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

de Postumius a dû être copiée d'après son image en cire, que la famille Postumia conservoit sans doute religieusement dans l'*atrium* de sa maison.

La couronne d'épis de blé est la marque du sacerdoce des freres Arvales, dont Decimus Brutus étoit probablement décoré.

§. 3. LUCIUS DOMITIUS AHENOBARBUS.

La victoire remportée par Postumius, près du lac Régille, combla les Romains d'une joie d'autant plus vive que le danger avoit paru plus imminent. La nouvelle s'en répandit dans la ville avec une célérité que le peu de distance des lieux pouvoit bien expliquer, mais que le vulgaire, dans l'ivresse du succès, regarda comme prodigieuse. Deux jeunes soldats avoient rencontré, disoit-on, Lucius Domitius, citoyen distingué qui revenoit de la campagne; ils lui avoient annoncé la nouvelle de la victoire, l'avoient chargé d'en faire part à ses concitoyens; et, pour se concilier sa confiance par un miracle, ils avoient touché ses joues, dont la barbe noire étoit, à l'instant, devenue rousse[1]. C'est pour cette raison que Domitius fut désigné dans la suite par le surnom d'*Ahenobarbus,* barbe couleur d'airain, barbe rousse; sobriquet qui distingua durant plusieurs siecles une des familles les plus illustres de la république. Les Domitius montroient sans doute dans le vestibule de leur maison l'image en cire de cet homme aux yeux duquel Castor et Pollux avoient daigné se montrer, et qu'ils avoient choisi pour porteur d'une si heureuse nouvelle.

(1) Suétone, *Nerone,* c. 1; Plutarque, *Vie de Paul Emile*, §. 25.

Au temps de la guerre civile contre Cassius et Brutus, un Cnéus Domitius Ahenobarbus avoit embrassé leur parti, et commandoit une flotte formidable qui croisoit dans la mer Ionienne et bloquoit les ports de l'Italie[1]. Il fit frapper, pour les besoins de son expédition, des monnoies sur lesquelles il fit empreindre la tête de l'auteur de son nom. Le dessin d'une de ces monnoies a été gravé sous le n° 6 de cette planche[2]. On y voit d'un côté la tête de Lucius Domitius Ahenobarbus, désignée par son surnom, AHENOBARBVS : elle a un peu de barbe, à peu près comme celle de Postumius[3]. Le revers présente un trophée élevé sur le pont d'un vaisseau; allusion à la victoire remportée par Cnéus Domitius sur la flotte des triumvirs[4] : la légende offre son nom, CN · DOMITIVS IMP·, *Cnéus Domitius, empereur* (c'est-à-dire commandant en chef).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

N° 6.

§. 4. CAÏUS SERVILIUS AHALA, ou ALA.

Tandis que le sénat et les patriciens s'efforçoient de défendre leur puissance contre les tentatives toujours plus hardies du peuple et de ses tribuns, un petit nombre d'ambitieux qui avoient imaginé de profiter de ces troubles pour s'ouvrir un chemin au pouvoir absolu échouerent dans leurs projets téméraires. Comment pouvoient-ils, en effet, espérer d'atteindre le

(1) Nous donnerons une notice plus complete sur ce personnage, à l'occasion de son portrait, dans le §. 23 de ce même chapitre.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Domitia, n° 7.

(3) Voyez Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 202.

(4) Ce combat eut lieu sur la mer Ionienne, entre le port de Brindes, d'où la flotte d'Octave étoit partie, et l'Épire, vers lequel elle faisoit route. Il fut livré le jour même où Cassius et Brutus furent vaincus à Philippes, l'an 42 avant l'ere vulgaire (Appien, *Alexand. de bello civili*, l. IV, §. 115 et suiv.).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II

but qu'ils se proposoient, par des largesses répandues au milieu d'une multitude plus avide que reconnoissante, sans s'être mis auparavant à la tête d'une armée, ou s'être du moins assurés de l'un des partis? Tel fut Cassius Viscellinus, patricien et consul, qui s'étoit flatté d'acquérir une grande popularité en proposant le premier la loi agraire, et qui, au sortir de sa magistrature, fut mis en jugement, et condamné à mort par ce peuple même sur la faveur duquel il avoit fondé ses plus belles espérances. Tel fut aussi Spurius Melius, plébéien, qui servoit parmi les cavaliers : celui-ci, en accaparant du blé dans un temps de famine et en le distribuant gratuitement au peuple, croyoit s'être fait un parti assez puissant pour renverser le gouvernement [1]; il avoit compté dans sa folle présomption que, pour s'emparer du pouvoir suprême, il ne lui falloit plus que des armes: il en rassembloit secrètement dans sa maison, lorsque le sénat, informé de ces tentatives, fit nommer par les consuls un dictateur. Cette magistrature absolue et indépendante que les Romains avoient empruntée des peuples voisins étoit, dans l'imperfection de la société civile et dans le désordre de ces gouvernements mixtes, la sauve-garde de l'état. Elle substituoit tout d'un coup une autorité forte et illimitée à l'anarchie dans laquelle des constitutions mal affermies, et changeant au gré de la multitude et des démagogues, étoient toujours près de tomber.

Le dictateur nommé à cette occasion fut ce même Cincinnatus qu'on avoit vu passer plusieurs fois de la charrue au timon de l'état, de sa chaumiere à la chaise curule, et que tant d'honneurs n'avoient jamais dégoûté ni de sa pauvreté, ni de sa modestie.

1 L'an de Rome 315, 439 avant l'ere vulgaire.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

Le dictateur octogénaire nomma C. Servilius Ahala pour son général de cavalerie, et lui ordonna d'amener Melius devant lui. Le conspirateur déconcerté, et cherchant à se soustraire au jugement et à ameuter le peuple en sa faveur, se cachoit dans la foule, et imploroit le secours de ses partisans. Servilius, pour étouffer la sédition dans son berceau, plongea son épée dans le sein de l'accusé, et se présenta au dictateur le fer tout ensanglanté à la main. Cincinnatus approuva l'action hardie de Servilius, le reconnut pour le sauveur de la république, et fit raser la maison de Melius, devenue abominable depuis que des projets contre l'état y avoient été enfantés. Les tribuns et quelques esprits inquiets de la populace menacerent Servilius de le mettre en jugement au sortir de sa charge; mais le peuple, plus équitable, persuadé des desseins criminels de Melius, refusa de punir le citoyen courageux qui avoit immolé le coupable à la sûreté et à la tranquillité de la patrie. Servilius obtint dans la suite les plus hautes magistratures de la république[1].

Marcus Brutus avoit des liaisons étroites avec la famille Servilia, dont sa mere étoit issue, et dans laquelle il étoit entré par adoption. Sur les monnoies que lui ou ses partisans firent frapper durant la guerre civile, on plaça la tête de Servilius Ahala au revers de celle de Lucius Brutus, que le meurtrier de César affectoit de compter parmi ses ancêtres. Il pensoit sans doute que ces exemples domestiques devoient excuser son attentat aux yeux des Romains. Ce portrait de Servilius Ahala avoit probablement été tiré, comme plusieurs autres, d'une de ces images que les familles nobles se faisoient gloire de conser- N° 3.

(1) Tite-Live, liv. IV, §. 13 et suiv.; Pighius, *Annal. Magistratuum an.* 314.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. II.

ver : la légende, AHALA, désigne le personnage représenté sur ce côté de la médaille[1].

§. 5. SERVIUS SULPICIUS.

Ce Romain, issu de la plus ancienne noblesse, n'a pas autant de titres à la célébrité que les personnages dont nous venons de parler : il étoit au nombre des tribuns militaires revêtus de l'autorité des consuls, l'an de Rome 378, 376 ans avant l'ere vulgaire[2].

Lorsque la ville de Tusculum, surprise par les Latins qui, à cette époque, cherchoient à se soustraire à la puissance romaine, implora le secours de Rome, les Tusculans avoient conservé la citadelle ; et il ne fut pas difficile aux tribuns militaires Sulpicius et Quinctius de courir au secours de leurs voisins qui, depuis peu, s'étoient donnés à la république. Les Latins, attaqués de deux côtés à la fois par leurs ennemis, furent tous taillés en pieces : voilà la seule action d'éclat de Servius Sulpicius qui nous soit connue ; cependant son nom ne doit jamais être oublié dans l'histoire des révolutions romaines. Sa femme étoit une des filles de Fabius Ambustus, qui en avoit donné une autre en mariage à Licinius Stolon, plébéien. La jalousie

(1) Cicéron a remarqué que ce surnom d'*Ahala* avoit été formé, par la suppression de l'*x* et par la rapidité de la prononciation, du mot *axilla*, aisselle ; sobriquet qu'on avoit donné à l'un des ancêtres de Servilius, d'après quelques particularités relatives à cette partie de ses membres. Les *Fastes capitolins* nous présentent des Servilius tantôt avec le surnom d'Ahala, tantôt avec celui d'Axilla, que Pighius s'est efforcé de distinguer l'un de l'autre, contre l'opinion de Cicéron, qui, parlant avec Marcus Brutus de ce même Servilius, lui donne indifféremment les deux surnoms (*Orator.*, §. 45 ; et *Philippica*, II, §. 11). Les *Fastes capitolins* prouvent que ces surnoms existoient dans la famille des Servilius avant l'époque de ce général de la cavalerie (Grutter, p. CCCLXXXIV et CCCXC).

(2) Tite-Live, l. VI, c. XXXIII.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

de ces deux sœurs, dont la derniere ne pouvoit supporter la supériorité que la magistrature de Sulpicius donnoit à son aînée, fut la cause des longues dissensions entre les patriciens et le peuple, qui finirent par l'admission des plébéiens au consulat[1].

N° 7 et 8.

La médaille dont le dessin est gravé sous le n° 8 a été frappée par un magistrat de la famille Sulpicia : les noms, L*ucius* SERVIVS RVFVS, en sont la preuve; mais la tête qui y est empreinte n'est point celle de ce magistrat : la barbe courte qui la distingue fait qu'elle ressemble, par le costume, aux têtes de Postumius et d'Ahenobarbus[2]. Au contraire les diverses médailles frappées sous l'autorité de Lucius Servius Rufus, par le caractere de leur fabrique, ne peuvent appartenir qu'aux dernieres époques de la république romaine. Cette monnoie a été restituée ou renouvelée par ordre de Trajan (n° 7), ainsi qu'il est prouvé par la légende du revers, IMP*erator* CAES*ar* TRAIAN*us* AVG*ustus* GER*manicus* DAC*icus* P*ater* P*atriæ* REST*ituit;* « L'empereur César Trajan Auguste, vainqueur des « Germains et des Daces, pere de la patrie, a renouvelé (cette

(1) Tite-Live, l. VI, c. xxxix; Aurelius Victor, *de Viris illustr.*, c. xx. Ce dernier donne à Servius Sulpicius le prénom d'*Aulus*. Quoique les Romains fussent généralement dans l'usage de ne prendre qu'un seul prénom, il est cependant possible que le tribun ait joint au prénom de *Servius* l'autre prénom d'*Aulus :* le premier prénom, ainsi que celui d'*Appius* dans la famille Claudia, étant commun à presque tous les personnages de la famille Sulpicia, ceux-ci prenoient un autre prénom pour se distinguer l'un de l'autre. Cette médaille même nous offre l'exemple d'un autre Servius Sulpicius qui prenoit *Lucius* pour son premier prénom (Spanheim, *De U et P*, *Num.*, t. III, p. 27 à 30; M. Marini, *Atti de Fratelli Arvali,* t. I, p. 234 et 235).

(2) Morellius, *Thes. famil.,* Sulpicia, pl. 1, n° 4 et B. Eckhel a donné à ce sujet un exemple frappant de son peu d'attention aux portraits qui sont gravés sur les médailles, défaut que nous avons eu plusieurs fois occasion de remarquer dans ce savant célebre. Il hésite à décider si la tête dont il s'agit ne seroit pas une tête d'Auguste (*D. N.*, t. V, p. 319).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. I.

« monnoie) ». La légende est gravée autour de deux figures debout que, par leurs bonnets surmontés d'une étoile, on reconnoît pour Castor et Pollux. Cette légende fait la seule différence entre la médaille plus ancienne, n° 8, et la médaille restituée, n° 7.

Comme d'autres médailles frappées par ce même magistrat ont pour type du revers la ville de Tusculum[1], et que les deux divinités représentées sur le type que nous examinons étoient les dieux tutélaires de cette ville latine, la conjecture des antiquaires, qui ont regardé la tête gravée sur ces *denarius* comme celle de Servius Sulpicius, tribun militaire et libérateur de Tusculum, semble extrêmement probable[2]. Lucius Servius Rufus, à l'exemple d'autres magistrats ses contemporains, qui plaçoient les têtes de leurs ancêtres sur les types de la monnoie de l'état, aura fait graver, sur celle qu'il étoit chargé de faire fabriquer, la tête d'un homme qui, plusieurs siecles auparavant, avoit illustré sa famille[3].

L'empereur Trajan en faisant renouveler sous son regne, ou, suivant la phrase usitée par les Romains, *restituer* cette médaille, avoit voulu sans doute honorer à la fois la mémoire de cet ancien républicain, et donner un témoignage de bienveillance aux personnages vivants de cette noble famille.

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Sulpicia, pl. 1, n° 5; Eckhel, *D. N.*, loc. cit.

(2) On peut même conjecturer, d'après la légende de cette médaille, que le tribun militaire de l'an de Rome 378 appartenoit à cette branche de la famille Sulpicia qui prenoit le surnom de *Rufus*. Tite-Live ne le nomme que *Servius Sulpicius*.

(3) Nous n'avons aucune certitude que le magistrat qui a fait frapper cette médaille soit ce même Servius Rufus qui mourut dans sa mission politique auprès de Marc-Antoine, l'an 44 avant l'ere vulgaire, et à qui Cicéron fit décerner une statue par le sénat, proposition qui fait le sujet de sa IXe *Philippique*. Cette opinion a cependant quelque probabilité; Servius Sulpicius Rufus avoit dû exercer plusieurs magistratures dont quelques unes pouvoient l'avoir autorisé à faire frapper la monnoie.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. II.

§. 6. MARCUS ATILIUS REGULUS.

Souvent dans les mémoires généalogiques des familles romaines on mêloit des contes romanesques aux récits historiques[1]; mais il n'y a peut-être eu aucun de ces mémoires où la vérité des faits ait été altérée d'une maniere aussi sensible que dans la vie de Marcus Atilius Regulus. Sa vertu, exagérée jusqu'à un degré à peine croyable, a fait pendant plusieurs siecles l'étonnement des lecteurs de l'histoire romaine, et a fourni aux poëtes[2], aux orateurs[3], aux philosophes[4], un modele idéal de la constance la plus sublime.

Ce consul ayant passé en Afrique l'an 256 avant l'ere chrétienne, avec son collegue Manlius, pendant la premiere guerre Punique, y demeura l'année suivante seul à la tête de l'armée avec le titre de proconsul. Ses succès furent brillants; et les Carthaginois, forcés à demander la paix, ne se déciderent à continuer la guerre que parcequ'ils furent rebutés par les conditions insupportables que le proconsul prétendoit leur imposer, et par les manieres hautaines dont il accompagnoit la dureté de ces conditions[5]. Un aventurier lacédémonien, habile général,

(1) Plutarque, *in Numa*, §. 1 et 21. Les oraisons funebres des hommes illustres faisoient partie de ces mémoires. Ces discours étoient souvent l'ouvrage de leurs descendants ou des clients de leur famille: composés dans des temps postérieurs, et dictés plus par la flatterie que par la vérité; on y lisoit, dit Cicéron, des faits controuvés, des triomphes qui n'ont jamais eu lieu, des consulats supposés, de fausses généalogies: *Multa scripta sunt in iis quæ facta non sunt; falsi triumphi; plures consulatus; genera etiam falsa*, etc. (Ciceron, *de Claris Oratoribus*, §. 62).

(2) Horace, *Carmen*, I, od. XII; III, od. V; Silius Italicus, liv. VI, v. 539.

(3) Cicéron, *Orat. in Pisonem.*, c. XIX.

(4) Cicéron, *de Offic.*, liv. III, c. XXVI: Séneque, *de Providentia*, c. III; *de Tranquil. Animi*, c. XV; *de Beneficiis*, l. V, c. III; *Epist.* LXVII et XCVIII: Valere Maxime, l. I, c. I, n° 14: Helvetius, *de l'Esprit*, disc. III[e], c. XXII.

(5) Pour les faits de l'histoire, on a suivi

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. II.

que les Carthaginois venoient de prendre à leur solde, leur fit voir que leurs revers étoient non l'effet de la supériorité des talents ou de la valeur de l'ennemi, mais de leurs fautes et de leur inexpérience. Xanthippe[1], c'étoit le nom de cet étranger, obtint la confiance des Carthaginois ; la guerre, dirigée désormais par ses ordres, leur devint moins funeste : bientôt les troupes romaines furent battues, prises, ou détruites; et l'orgueilleux proconsul se trouva lui-même au nombre des prisonniers. Il mourut dans sa captivité; et sa femme et ses enfants, auxquels les magistrats romains avoient cru devoir confier la garde de deux prisonniers illustres, Bostar et Hamilcar, généraux carthaginois, soupçonnant que la mort de Regulus avoit été la suite du peu de soins qu'on avoit pris de lui dans les prisons de Carthage, se livrerent à de si cruelles représailles, que Bostar en mourut, et qu'on eut beaucoup de peine à rendre à la vie Hamilcar, délivré de la maison des Atilius par l'indignation des Romains et par les ordres du sénat. Ce ne fut qu'en considération des vertus et des services du proconsul qui venoit de mourir à Carthage qu'à Rome on pardonna tant d'inhumanité à ses enfants et à sa veuve.

Dans les mémoires particuliers de cette famille, le soupçon

plus particulièrement Polybe, l. I, c. XXXI à XXXV; et Diodore de Sicile, *Excerpta*, l. XXIII et XXIV; dans l'*Edition de Wesseling*, p. 563 à 566.

(1) M. Lévesque, qui accuse sans cesse d'exagération les historiens romains, ne veut pas reconnoître un Spartiate dans le vainqueur de Regulus : il trouve indigne d'un éleve de Lycurgue de prendre du service chez des barbares; il voudroit faire de Xanthippe un Hilote (*Histoire critique de la République romaine*, t. I, p. 456). Cependant l'autorité de Polybe, qui fait mention de l'éducation lacédémonienne que ce guerrier avoit reçue, auroit dû arrêter M. Lévesque dans ses conjectures. Les Spartiates, postérieurs à Alexandre-le-Grand, et plus particulièrement les contemporains d'Aréus II et de Cléombrote, avoient bien dégénéré de leurs ancêtres : ils n'étoient plus les Spartiates des Thermopyles, ni ceux de Lysandre ou d'Agésilas.

qui avoit fait commettre de si grands excès se convertit en certitude, et peu à peu le défaut de soins imputé aux Carthaginois fut métamorphosé en mauvais traitements, qui ne furent bientôt, dans ces récits, rien moins que les supplices les plus cruels. Le roman devint encore plus intéressant par l'épisode d'une mission dont on disoit que Regulus avoit été chargé par ses vainqueurs pour aller traiter à Rome de la paix, ou du moins de l'échange des prisonniers. Ce fut alors que l'illustre captif, qui s'étoit engagé par serment à reprendre ses fers dans le cas où il ne réussiroit point, s'éleva par sa sagesse, par son amour de la patrie, et par sa fidélité à la parole qu'il avoit donnée, au-dessus des exemples les plus héroïques de l'histoire de tous les âges. Il exposa lui-même au sénat le désavantage qu'il y auroit pour Rome à consentir à la paix ou à l'échange, dans les circonstances où se trouvoit Carthage; il se refusa, ajoute-t-on, aux caresses et aux instances de sa famille, et se rendit en Afrique, où il mourut dans les tourments les plus affreux et les plus recherchés.

Rendons honneur à la mémoire de ce respectable Romain; si nous ne pouvons l'excuser entièrement sur les manieres dures dont les historiens l'accusent, admirons au moins sa valeur, son amour pour la patrie, et, si l'on veut, sa confiance dans les destinées des Romains : admirons encore plus ses mœurs simples et frugales, et son amour pour la pauvreté, dans l'exercice de la plus haute magistrature[1]; mais cessons de l'envisager comme le martyr de sa religion pour le serment, et comme la victime la plus courageuse et la plus ferme qui se soit jamais dévouée à son attachement pour ses principes[2].

(1) Valere Maxime, l. IV, c. IV, n° 6.

(2) Paulmier de Grentemesnil, dans ses *Exercitationes in auctores græcos*, p. 151, *ad Appiani Libyca*, a le premier attaqué

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. II.

Je pense, d'accord avec plusieurs autres antiquaires, qu'une tête romaine, gravée sur des monnoies qui ont été frappées par un Livineïus Regulus, préteur, est le portrait de Marcus Atilius Regulus[1]. Ce dernier nom étoit probablement passé des Atilius aux Livineïus[2] par une adoption; et lorsqu'un Livineïus a été
N° 9. préposé à la fabrication de la monnoie, ou sous César, ou sous Auguste, puisque c'est à cette époque que les personnages de

la vérité de ce récit. Ses arguments sont tirés du silence de Polybe, de cet historien si véridique, qui avoit puisé ses informations sur les évènements des guerres Puniques, dans la maison même de Scipion, à laquelle il avoit été attaché : son silence est d'autant plus remarquable sur ces faits, que ce grave historien ne laisse pas de faire des réflexions sur le caractere moral de Regulus, et sur sa captivité. Ils sont tirés aussi des détails qu'a donnés Diodore de Sicile sur ce trait d'histoire; détails entièrement opposés à la tradition générale, et qu'il n'auroit pu accréditer, si l'opinion vulgaire, et particulièrement la mission de Regulus à Rome, eussent été fondées sur la moindre autorité. Tite-Live (l. XVIII), à la vérité, suivoit lui-même aussi cette opinion; mais, comme il ne nous reste de cette partie de son ouvrage que le sommaire écrit par Florus, nous ne pouvons savoir aujourd'hui jusqu'à quel point il ajoutoit foi à la tradition qui étoit en vogue de son temps. Je serois tenté de croire qu'il ne l'avoit adoptée qu'avec quelque réserve, comme il en use très souvent dans son histoire, puisqu'il ne fait aucune mention de l'opposition de Regulus à l'échange des prisonniers, dans le discours qu'il fait tenir à Manlius Torquatus, lorsque ce sénateur s'oppose au rachat de huit mille prisonniers faits par Annibal à la bataille de Cannes. Cependant il paroît que dans cette occasion Manlius n'auroit pu se dispenser de rappeler le souvenir d'un exemple si fameux, et qui auroit si bien appuyé ses conclusions (liv. XXII, c. LIX à LXI).

J'observerai aussi que l'échange des prisonniers à l'époque de Regulus auroit été favorable aux Romains et contraire aux intérêts des Carthaginois, les troupes de ceux-ci étant en grande partie composées de mercenaires, et au contraire les soldats romains étant tous des citoyens ou des Italiens alliés. Si Annibal, dans la seconde guerre Punique, proposa aux Romains le rachat de leurs captifs, c'étoit pour se procurer de l'argent dont il manquoit, et que sa patrie négligeoit de lui faire passer : ces motifs mêmes déterminerent le refus des Romains.

(1) Voyez Jean Lefebvre, *Imagines virorum illustrium, ex Bibliotheca Fulvii Ursini*, n° 38.

(2) C'est ainsi que les surnoms de *Cépion* et d'*Albinus* désignerent Marcus Brutus et Decimus Brutus, qui, par adoption, avoient passé de la famille Junia dans celle des Servilius Cépion et des Postumius Albinus. Les surnoms, au contraire, de *Scipion* et d'*Atticus* furent conservés par deux Romains de la famille Cornelia et de la famille Pomponia, lorsqu'ils passerent par adoption dans la famille Cæcilia.

cette famille paroissent dans l'histoire[1], il s'est empressé, conformément à l'usage établi, de consacrer sur ces médailles l'image du plus illustre de ses ancêtres. Aucune inscription n'accompagne cette tête; nouveau motif de conjecturer que c'est le portrait d'un homme célebre: mais le revers, qui représente la chaise curule et six faisceaux sans haches, marques de la dignité prétorienne, offre dans la légende les noms de L. LIVINEIVS REGVLVS, *Lucius Livineïus Regulus*. Sur d'autres médailles, la sigle, PR, annonce cette même dignité[2].

§. 7. MARCUS ARRIUS SECUNDUS.

Vers la fin du gouvernement républicain, ainsi que sous l'empire d'Auguste, plusieurs personnages de la famille Arria parvinrent à des magistratures. L'un d'eux, chargé de la direction des monnoies, eut soin d'y faire graver la tête d'un de ses ancêtres, qui portoit probablement comme lui les noms de Marcus Arrius Secundus[3]. La perte d'un grand nombre d'ouvrages anciens sur l'histoire romaine nous prive, vaisemblablement pour toujours, de la connoissance des exploits d'un homme qui avoit

(1) Hirtius, *de Bello African.*, §. 89; Dion, l. LIV, §. 14.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Livineïa, n° 5; Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 135.

Parmi toutes ces médailles qui paroissent frappées sous un Lucius Livineïus Regulus, préteur, il s'en trouve quelques unes où il est fait mention de la dignité de *préfet de Rome*, dont le fils de ce préteur étoit revêtu à la même époque. C'est ainsi qu'un Messalla, magistrat monétaire, a marqué dans une monnoie le consulat de son pere (Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 333). Je fais ici ce rapprochement pour montrer que l'opinion de ceux qui regarderoient cette tête comme le portrait de Livineïus Regulus, préteur, empreint sur des monnoies qui auroient été frappées sous la préfecture de son fils, ne seroit pas assez fondée.

(3) Un Arrius, contemporain de Catulle, partit pour la Syrie par commission du gouvernement (Catulle, *Carmen*, 84): mais c'est par erreur que Glandorpius, dans son *Onomasticon*, donne à cet Arrius le prénom de *Marcus* et le surnom de *Secundus* qu'on lit sur cette médaille.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. II.

dû jouir de quelque célébrité dans les annales de la république, puisque sa postérité se glorifioit de l'avoir eu pour aïeul, et faisoit empreindre son image sur la monnoie de l'état. La légende qui accompagne cette tête présente les noms de M · ARRIVS SECVNDVS[1], *Marcus Arrius Secundus*. Ce personnage

N° 10. semble appartenir à une époque antérieure au VII[e] siecle de Rome; du moins la barbe courte qui couvre ses joues donne lieu de le faire conjecturer[2]. Les trois symboles gravés dans le type du revers sont une couronne, une haste sans pointe, et un trépied: il est vraisemblable que le premier de ces symboles fait allusion à des honneurs et à des récompenses militaires obtenus par le personnage qui a fait frapper la médaille; le second, à ses fonctions de préteur[3] ou de juge; et que le trépied est un emblème du sacerdoce quindécimviral, dont ce même personnage étoit décoré[4].

§. 8. CAÏUS NUMONIUS VALA.

Ce Romain n'est pas plus connu aujourd'hui que l'Arrius Secundus de l'article précédent: toutefois par le revers même de la médaille sur laquelle sa tête est gravée, on peut conjecturer qu'il s'étoit distingué par sa valeur dans l'attaque d'un retranchement ennemi; que le surnom de Vala lui avoit été donné, et qu'il l'avoit transmis à ses neveux comme un sou-

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Arria, n° 1.

(2) On doit, à ce sujet, rendre justice à la critique de Havercamp qui a fait cette observation, en vertu de laquelle il s'est refusé à reconnoître dans ce portrait un Quintus Arrius, général romain, qui avoit commandé sous Crassus dans la guerre contre Spartacus, et dont la tête auroit pu être gravée sur des monnoies qu'un Marcus Arrius son fils auroit fait fabriquer.

(3) La *hasta prætoria*, ou *centumviralis*, est assez connue dans l'histoire du droit romain.

(4) Val. Flaccus, *Argon*, l. I, v. 5, sqq.; Servius, *ad Æneid.*, l. III, v. 332.

venir du *vallum*, ou de la palissade qu'il avoit forcée. Autour de la tête, sans barbe, et qui annonce un âge mûr, on lit son nom, C · NVMONIVS VAALA, *caïus Numonius Vaala*[1]. On voit sur le revers un camp retranché attaqué par un Romain seul, et défendu par deux ennemis qui semblent céder à son courage[2]. Le nom VAALA, ou *Vala*, qu'on lit dans l'exergue, désigne le guerrier représenté, et est le surnom qui consacra dans sa postérité le souvenir de cette action. Le soin que l'empereur Trajan a pris de faire restituer la médaille de Vala est un nouvel honneur pour la mémoire de ce Romain.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. II. N° 11.

Les Numonius Vala jouirent de quelque considération sous le regne d'Auguste; mais celui qui commandoit la cavalerie dans la défaite de Quintilius Varus par les Germains avoit bien dégénéré des vertus guerrieres de ses ancêtres[3].

§. 9. PUBLIUS SCIPION AFRICAIN L'ANCIEN.

Il naît par intervalles des hommes qu'on ne peut se dispenser de regarder comme les principaux auteurs de la grandeur et de la puissance d'un pays et quelquefois d'une nation

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Numonia; Pellerin, *Mélanges*, t. I, p. 192; Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 263. L'*a* long, dans le surnom de Vaala, est marqué par une double voyelle: au contraire on n'a pas doublé la liquide *l*, comme l'étymologie l'exigeoit; ces archaïsmes semblent prouver que Numonius Vala a vécu à une époque antérieure au VII[e] siecle de Rome.

(2) Havercamp a cru que le camp attaqué étoit celui des Romains: cette opinion m'a paru peu probable. Sur une médaille frappée en l'honneur de Vala, on ne le verroit pas combattre, accompagné, contre un seul ennemi; ajoutez que la figure qui attaque est plus grande que les deux autres, et semble la figure principale.

(3) Velleïus Paterculus, l. II, §. 119. Ce Numonius Vala, qu'on prétend avoir été un autre que celui à qui Horace avoit adressé une de ses épîtres, étoit un des lieutenants de Varus: il contribua par sa fuite à la défaite et à la destruction de l'armée, sans toutefois avoir réussi à sauver sa vie.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

tout entiere. Rome, fondée par Romulus, fut une ville guerriere; et la constitution qu'elle se donna quelques siecles après, plutôt par hasard et entraînée par une suite d'évènements que par un plan conçu avec maturité, ne lui laissa d'autres moyens de se conserver que la guerre[1]. Parvenue à dominer sur presque toute l'Italie et sur les îles adjacentes, ses destinées pouvoient changer encore. Dans l'Europe et dans l'Asie les dynasties macédoniennes, dans l'Afrique Carthage, avoient des princes ou des chefs guerriers, de grands capitaines, des armées nombreuses et disciplinées, en un mot des forces capables de balancer la puissance romaine et de la contenir, peut-être pour toujours, dans des limites que les circonstances et ses révolutions intérieures ne lui auroient jamais permis de franchir. Mais, à l'époque de la deuxieme guerre Punique et à l'instant même où la république romaine étoit dans le plus grand danger, il parut un homme, qui par son courage et par l'ensemble des qualités extraordinaires qu'il réunissoit, réussit à la sauver, et l'éleva, dans le cours d'une seule génération, à un degré de puissance et de grandeur qui lui donna une prépondérance décidée dans le monde ancien, et lui rendit facile pour l'avenir la conquête de toutes les nations qu'elle n'avoit pas encore subjuguées[2]. Cet homme est Publius Cornelius Scipion, fils de Publius, né vers l'an 235 avant l'ere chrétienne[3]. Le cours entier de sa vie offre une suite d'évènements merveilleux, et pour ainsi dire de prodiges, qu'on ne pourroit retracer avec quelques détails sans répeter une des plus belles et des plus nobles parties

(1) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, c. I.

(2) C'est à quoi fait allusion Silius Italicus, dans cette apostrophe à Scipion l'Africain, par laquelle il termine son poëme (l. XVII, v. 652):

Salve, invicte parens, non concessure Quirino.

(3) Il n'avoit que dix-sept à dix-huit ans lorsqu'il sauva son pere, consul, en 218 avant Jésus-Christ.

de l'histoire romaine. Pour l'objet de mon ouvrage, il suffit de les indiquer sommairement, et je dois me borner à quelques considérations sur le caractere et la vie de ce grand homme[1].

Dès l'âge de dix-sept ans, il se fit un nom dans l'armée et dans sa patrie par le courage avec lequel il sauva son pere, qui, dans la déroute du Tésin, étoit enveloppé par un peloton de cavaliers ennemis. A vingt-deux ans il sauva Rome, lorsqu'après la bataille de Cannes il menaça de la mort l'élite des officiers romains, qui, désespérant du salut de leur patrie, avoient formé à Canusium le projet de se retirer en d'autres contrées. A vingt-quatre ans, on le vit briguer l'honneur de commander en Espagne, où son pere et son oncle avoient péri, pour y venger leur mort, et y rétablir la domination romaine. Ses succès surpasserent toutes les espérances : la province fut reconquise; le siége de la puissance punique, la nouvelle Carthage fut emportée : les alliés rentrerent sous la protection de Rome; et les peuples qui auparavant étoient soumis aux Carthaginois lui furent assujétis. La jalousie des compatriotes de Scipion put bien le priver du triomphe; mais leur intérêt, bien entendu, en l'élevant au consulat, ne put lui refuser le commandement dans la guerre contre Carthage. Il en transporta le théâtre en Afrique : Annibal y fut rappelé, et y fut bientôt vaincu. Le consul victorieux dicta à Carthage consternée ces conditions humiliantes qui détruisirent toute sa force politique, qui firent donner au vainqueur le sur-

(1) Tite-Live, dans plusieurs livres de la III[e] et de la IV[e] décade, en commençant par le XXI[e], c. XLVI, jusqu'à la fin du livre XXXVIII, et au chapitre LII du XXXIX[e]; Polybe, dans les fragments des livres X, XIV, et ailleurs; Appien, *in Hispanicis, Annibalicis, Punicis et Syriacis;* Valere Maxime, en plusieurs livres; Silius Italicus, en commençant par le livre XIII de son poëme; Dion, dans plusieurs fragments des XXXIV premiers livres; Séneque, dans les épîtres; Pline et Plutarque, en divers endroits, sont les principaux garants des faits que j'ai résumés dans cet article.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

nom glorieux d'*Africain*, et laisserent Rome desormais sans rivale.

Quelques années après, une coalition formidable, composée d'une partie des peuples de la Grece et de l'Orient, menaça la république : des nations puissantes et éclairées prenoient les armes contre elle, et Annibal, exilé de Carthage, avoit été choisi pour les commander. Tous les yeux étoient tournés vers Scipion : il ne voulut être que le lieutenant et le conseil de Lucius son frere qui étoit alors consul. Antiochus fut vaincu en moins de temps qu'on n'auroit pu l'espérer, et Annibal alla chercher une retraite en Arménie. La Grece et l'Asie mineure fléchirent le genou devant la puissance romaine; et le surnom d'*Asiatique* décora le frere de Scipion l'Africain.

Tant de succès et tant de gloire exciterent à Rome deux sentiments contraires. Les uns auroient voulu remettre les destinées de la patrie entre les mains d'un homme qui leur sembloit avoir quelque chose de divin; mais trop d'intérêts s'y opposoient, et ne tarderent pas à réveiller la jalousie démocratique dans les chefs du peuple, et la jalousie oligarchique parmi les personnages les plus distingués du sénat. Scipion avoit encore contre lui l'inimitié de Fabius; il devint l'objet de celle de Caton le censeur. En vain de nouvelles dignités étoient accumulées sur sa tête : on lui chercha querelle sur l'administration et sur l'emploi des trésors qu'il avoit acquis à la république, jusque-là qu'il y eut des tribuns qui oserent lui intenter une accusation formelle devant le peuple. Scipion dédaigna de se justifier : à la premiere assemblée, il fit lui-même son éloge, et reprocha aux Romains leur ingratitude; à la seconde, après leur avoir rappelé que ce jour même qu'ils avoient choisi pour le juger étoit l'anniversaire de sa victoire sur Annibal : « Venez plutôt avec

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. III.

« moi, ajouta-t-il, aux temples des dieux pour les remercier de « m'avoir inspiré les conseils qui m'ont fait vaincre, et rendre « dans cette occasion, ainsi que dans beaucoup d'autres, des « services éclatants à ma patrie; et prier ces dieux qu'ils vous « accordent toujours des chefs qui me ressemblent[1] ». Tout le peuple le suivit, et les tribuns furent abandonnés même par leurs huissiers. A l'époque du troisieme ajournement, Scipion avoit quitté Rome, et s'étoit retiré à sa campagne de Liternum; la faction contraire renonça à l'y poursuivre, d'après les remontrances du tribun Gracchus, qui détourna le peuple de cette démarche en lui représentant combien elle seroit honteuse au nom romain chez les étrangers et chez la postérité. Scipion passa ses derniers jours tranquille à Liternum: il y mourut; et, gardant jusqu'à sa mort le ressentiment de tant d'ingratitude, il défendit à ses héritiers de rapporter ses restes dans les murs qui l'avoient vu naître[2].

Il regne une grande obscurité sur cette partie de la vie de Scipion: les histoires romaines de cette époque présentoient, même aux anciens qui les étudioient, des lacunes, des difficultés, des doutes, et des contradictions sans nombre[3]. On voit dans ce qui nous est parvenu les traces de quelques tentatives faites par un parti pour déférer à Scipion une autorité extraordinaire et suprême[4]. On parle d'un consulat sans limites de

(1) *Ite mecum, Quirites, et orate Deos ut mei similes principes habeatis:* Tite-Live, l. XXXVIII, c. LI et LIII; Pline, l. XVI et LXXXV.

(2) Valere Maxime, l. V, c. III, n° 2.

(3) Tite-Live, l. XXXVIII, c. LVI: *Multa alia in Scipionis exitu maxime vitæ dieque dicta, morte, funere, sepulcro, in diversum trahunt; ut cui famæ, quibus scriptis adsentiar, non habeam*, etc.

(4) Tite-Live, *loco citato: Castigatum quondam ab eo* (Scipione) *populum ait* (Gracchus) *quod eum perpetuum consulem et dictatorem vellet facere: prohibuisse statuas sibi in comitio, in rostris, in curia, in Capitolio, in cella Jovis poni: prohibuisse ne decerneretur ut imago sua triumphali ornatu e cella Jovis Optimi

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

temps, et d'une dictature perpétuelle; de statues à ériger en son honneur dans tous les lieux publics, et même dans le temple de Jupiter au Capitole : on ajoute que Scipion eut assez de modération pour se refuser à cette autorité et à ces honneurs excessifs. Mais nous ne pouvons plus juger maintenant jusques à quel point ces refus étoient sinceres. Nous le voyons chercher à accréditer lui-même ses communications avec les dieux; et nous savons qu'on ne le croyoit pas entraîné par un fanatisme visionnaire[1]. Nous sommes certains d'ailleurs que sa conduite en plusieurs occasions ne fut nullement républicaine : on l'a vu ci-dessus se refuser au jugement du peuple. Appelé par le sénat à rendre compte de l'argent pris sur l'ennemi, il apporta les livres de son administration en pleine assemblée, mais pour les y déchirer avant qu'on en eût pu faire l'examen : il est indigne, ajouta-t-il d'un ton irrité, qu'on demande compte d'un million à un homme qui en a apporté plus de cinquante au trésor de la

Maximi exiret. Valere Maxime répete les mêmes faits, l. IV, c. I, n° 6.

(1) On débitoit sur son compte des histoires merveilleuses : il étoit né, comme Alexandre-le-Grand, du commerce de sa mere avec Jupiter transformé en serpent. Tiré du flanc de Pomponia par une opération césarienne, sa naissance avoit quelque chose de semblable à celle de Bacchus (Pline, l. VII, §. 7; Silius Italicus, l. XIII, v. 615 et suiv., Tite-Live, l. XXVI, c. XIX, etc., et plusieurs autres). Scipion, dès sa premiere jeunesse, prenoit tous les jours les conseils de Jupiter, en restant seul dans le temple du Capitole; quelquefois ses visites au temple étoient nocturnes, et les chiens placés la nuit à la garde de ce temple le laissoient approcher sans obstacle et même sans aboyer : on divulguoit que ses avis étoient inspirés par les dieux; il le faisoit croire; et, interrogé sur sa naissance prétendue divine, il ne l'affirmoit ni ne la démentoit : en un mot, dit Tite-Live, il étoit admirable par des vertus sinceres; il l'étoit encore par l'habitude qu'il avoit contractée dès sa jeunesse d'affecter des qualités propres à imposer au vulgaire : *Fuit enim Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quadam ab juventa in ostentationem earum compositus..... his miraculis nunquam ab ipso elusa fides est; quin potius aucta arte quadam nec abnuendi tale quidquam, nec palam affirmandi* (loco citato). Valere Maxime a eu donc raison de ranger la piété de Scipion parmi les exemples d'une religion simulée : *De simulata religione* (l. I, c. II).

république.[1]. Lorsqu'il vit que les tribuns du peuple, par une suite de ce même procès, faisoient traîner en prison son frere l'Asiatique, il employa la force pour le délivrer, et fit violence aux officiers des tribuns. Il se montra dans cette occasion, dit Tite-Live, meilleur frere que citoyen[2]. Il est possible que Scipion, qui s'étoit lui-même donné une éducation grecque, qui avoit étudié et adopté les mœurs et le luxe de cette nation[3], et qui en connoissoit l'histoire, eût été flatté qu'on lui déférât dans la république une autorité extraordinaire sous des formes populaires et modestes, à peu près comme celle qu'avoit exercée sur les Athéniens Périclès, dont il se plaisoit à imiter la munificence[4]. Son excellent esprit le détermina à repousser des honneurs et des magistratures dont il ne pouvoit douter que ses concitoyens ne fussent blessés. Ce jugement et cette modération, qui en d'autres circonstances avoient fait citer Scipion comme un prodige de continence, malgré son penchant pour les femmes et pour les plaisirs[5], firent que dans ses projets am-

(1) Tite-Live, l. XXXVIII, c. LV. La valeur intrinseque du *denarius* étoit à peu près celle d'un franc.

(2) Tite-Live, l. XXXVIII, c. LVI : *Magis pie quam civiliter.*

(3) Tite-Live, l. XXIX, c. XIX. Fabius objectoit à Scipion qu'il se conduisoit envers les troupes comme les rois étrangers : *Externo et regio more.* On lui reprochoit dans le sénat que ses habillements, ses exercices, et même ses lectures, étoient dans les mœurs grecques : *Cum pallio crepidisque inambulare in gymnasio, libellis, palæstrisque operam dare.* Il fut, suivant Pline (l. XXXVII, §. 23), le premier des Romains qui porta dans sa bague une sardoine, gravée sans doute. Voyez aussi Plutarque, *Cato junior,* §. 3.

(4) Il avoit fait construire, à l'exemple des propylées dont Périclès avoit décoré l'acropole d'Athenes, un arc d'entrée magnifique au haut de la colline du Capitole. Cet édifice étoit orné de plusieurs statues de bronze doré : il l'avoit probablement fait élever lorsqu'il étoit censeur (Tite-Live, l. XXXVII, c. III).

(5) Scipion, suivant Polybe, aimoit les femmes. Cet écrivain, l'ami intime du second Scipion, donne au premier l'épithete de φιλογύνης, *philogynès* (l. X, c. XIX). Ses mœurs étoient généralement regardées comme peu séveres : voyez Spartien, dans la *Vie de Pescennius Niger,* c. XII.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

bitieux il se maintint toujours dans les bornes que ne devoit point franchir un citoyen qui avoit mieux mérité de sa patrie qu'aucun de ses contemporains, et qui étoit bien éloigné de vouloir la livrer aux horreurs des guerres intestines. Cependant il prévoyoit sans doute que ses conquêtes ne laisseroient pas subsister long-temps la république dans la même forme, et qu'elle éprouveroit prochainement quelque grande révolution; il auroit peut-être desiré qu'une autorité perpétuelle et légitime, remise en ses mains, eût épargné à Rome les convulsions et les calamités dont elle étoit menacée; mais il sentoit aussi que les tentatives qu'il pourroit faire seroient prématurées, d'autant plus qu'une suite de troubles et de malheurs n'avoient encore pu faire perdre de vue au peuple ces maximes d'indépendance que l'ambition de ses chefs lui avoient inspirées. Il céda donc à l'orage; et, en se proposant peut-être de prendre conseil du temps et d'agir suivant les circonstances, il parut oublier toute sa grandeur, et être content de vivre dans une retraite obscure et paisible[1].

Scipion Africain le jeune, dans le récit qu'il fait de son songe, dit qu'il reconnut l'ombre de son aïeul d'adoption plus par les portraits qu'il en avoit vus que par le souvenir qu'il en avoit pu garder depuis ses premieres années[2].

(1) Ces sentiments généreux de Scipion ont été développés par Séneque, dans son épître LXXXVI.

(2) Cicéron, *de Somnio Scipionis*, §. 1. Ce même auteur fait voir qu'il connoissoit bien les portraits de Scipion, puisqu'il observe que, par erreur, on avoit donné sa physionomie à des statues qui devoient représenter Scipion Sérapion (*ad Atticum*, l. VI, ep. 1). Tite-Live, l. XXXVIII, §. 76, parle de plusieurs autres images de Scipion, en sculpture, qui étoient placées à Rome et à Liternum. On en avoit déposé une au Capitole, dans le temple de Jupiter; c'est de là qu'on la tiroit pour en décorer les funérailles des personnages issus de la famille Cornelia (Valere Maxime, l. VIII, c. xv, n° 1).

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. III.

Les images de Scipion l'ancien étoient donc connues; en effet, des statues qui le représentoient furent placées dans les monuments qu'on lui érigea après sa mort: son buste fut consacré dans le temple même du Capitole, honneur que nous avons vu lui avoir été décerné de son vivant, et avoir été refusé par lui. Lorsque la munificence d'Auguste décora le nouveau *forum* qu'il fit construire, des statues des grands hommes célébrés dans l'histoire romaine [1], on ne peut douter que la statue de Scipion n'y fût placée une des premieres, et qu'on n'en trouvât des copies dans les places publiques des colonies et des municipes, qui s'empresserent d'imiter l'exemple de la capitale. Il étoit naturel que les portraits d'un homme si extraordinaire fussent multipliés chez les Romains, d'autant plus que, dans le cours du IIIe siecle de l'ere chrétienne, les Gordiens, dont le dernier régna paisiblement à Rome durant plusieurs années, se faisoient honneur de compter Scipion parmi leurs ancêtres. En effet, plusieurs portraits de ce grand homme, sculptés en marbre et en bronze, et gravés en pierres fines, nous sont parvenus, et nous avons des renseignements suffisants pour les reconnoître. Un buste d'un travail médiocre, mais d'une parfaite conservation, fut placé, au XVIe siecle, dans un des palais du Capitole. Il présente sur son piédouche une inscription qui porte les noms de P · COR · SCIPIO AFR ·, *Publius Cornelius Scipion Africain.*

On pourroit élever quelques doutes sur le Scipion représenté par ce buste, puisque le destructeur de Carthage, petit-fils par adoption de Scipion l'ancien, et plusieurs de ses descendants, auroient pu être désignés par les mêmes noms : mais d'autres

(1) Voyez ce qu'a observé sur cette institution d'Auguste M. l'abbé Morcelli, dans son excellent ouvrage, *de Stylo Inscriptionum*, l. I, p. I, au commencement du chapitre v; et Pline, l. xxxiv, §. 9.

Chap. II
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. III.

considérations font disparoître les incertitudes. Ce même portrait se trouve répété sur un grand nombre de monuments de différents genres; il est donc le portrait d'un homme célebre. Scipion Africain le jeune l'étoit, à la vérité, autant que l'ancien; mais les observations suivantes me portent à reconnoître ce dernier dans le monument que nous examinons.

1° L'inscription *Publius Cornelius Scipio Africanus*, sans autre nom, me paroît ne pouvoir convenir qu'à l'ancien Scipion. Pour faire reconnoître Scipion Emilien, on auroit ajouté ce surnom ou celui de *Numantinus* qui le distinguoient, ou enfin une qualification quelconque, comme celle de *junior, posterior*, ou une autre semblable: c'est ainsi que les écrivains anciens le désignent. La critique exige dans ce cas que lorsqu'un nom peut appartenir à plusieurs personnages, et qu'il n'est accompagné d'aucune désignation particuliere, on le rapporte toujours au premier ou au plus célebre de ces homonymes.

2° On remarque dans ce portrait des particularités qui, toute autre considération mise à part, nous déterminent à y reconnoître le premier des deux Scipion. Une tête semblable fut trouvée, vers le même temps, près de Liternum, lieu devenu fameux par la retraite de Scipion l'ancien. Sur cette tête, ainsi que dans tous ses portraits[1], on aperçoit la cicatrice de la blessure qu'il avoit reçue, et dont il est parlé dans l'histoire, tandis qu'elle se tait sur les blessures dont Scipion Emilien put être atteint; enfin, dans l'*Iconographie grecque*[2], j'ai présenté un portrait semblable sur un fragment de peinture antique repré-

(1) Fabri, *Imagines illustrium*, n° 49. Cette tête, sculptée sur une pierre égyptienne, qui est le *basalte* des anciens, étoit, au temps de Fulvius Ursinus, dans le palais du cardinal Cesi, à Rome: elle étoit passée postérieurement dans le palais des princes Rospigliosi, où on l'avoit entée sur un buste de bronze doré.

(2) *Iconographie grecque*, pl. LVI.

sentant les noces de Massinissa et de Sophonisbe; or le jeune Scipion ne put être témoin d'un évènement dont il ne fut pas contemporain. L'examen de différents portraits, que j'ai fait graver sur la planche III, me fournira les moyens de répondre aux autres objections qu'on pourroit faire contre la certitude de cette désignation, et d'en confirmer la vérité.

CHAP. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

Sous les n° 1, 2, 3, et 4 de cette planche, on a représenté le buste dont nous venons de parler. Les n° 1 et 2 l'offrent sous deux aspects, de face et de profil. Le n° 3 présente l'inscription latine gravée sur la *tessera* ou cartel qui tient au buste au-dessus du piédouche, et qui donne les noms de P · COR · SCIPIO · AFR ·, *Publius Cornelius Scipio Africanus*. N° 1, 2, 3, 4.

Le simple trait, sous le n° 4, est celui du profil du buste pris du côté gauche : on y reconnoit au-dessus de la tempe la cicatrice d'une double blessure en forme d'x.

Winckelmann est le premier qui ait aperçu cette marque caractéristique qui distinguoit les portraits de Scipion. Il en tire un argument en faveur de ceux qui regardent ces portraits comme appartenants à Scipion l'ancien, que l'histoire nous apprend avoir été blessé à la bataille du Tésin; et, pour certifier ce fait, il cite Polybe[1]. Comme cet historien ne dit pas ce que Winckelmann lui fait dire, sa conjecture demeureroit presque sans fondement, et les monuments, dans ce cas, nous donneroient seuls la certitude d'un fait dont l'histoire ne nous offriroit que de fortes probabilités fondées sur la bravoure et l'intrépidité dont Scipion l'ancien donna des preuves dans plusieurs

(1) *Histoire de l'Art chez les anciens*, l. XI, c. 1, §. 2, t. II, p. 307, 308 de l'éd. de Rome, soignée par M. Fea. Winckelmann lui-même hésitoit cependant à déterminer lequel des deux Scipion étoit représenté dans ces sculptures.

CHAP. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

batailles[1] : mais, plus heureux que Winckelmann dans mes recherches, j'ai trouvé que des historiens romains, actuellement perdus, avoient fait mention des blessures que Scipion avoit reçues en sauvant son pere; ils en comptoient jusqu'à vingt-sept. Servius, l'ancien commentateur de Virgile, nous a conservé la mémoire de ce fait[2]; aussi cette cicatrice honorable n'a-t-elle jamais été omise par les artistes, soit statuaires, soit graveurs en pierres fines, qui nous ont transmis le portrait de Scipion[3].

Nous retrouvons dans le buste de Scipion, en le considérant sous différents aspects, cette forme carrée et anguleuse du front, ce léger prolongement du menton terminé en pointe, caracteres que les anciens physiognomonistes reconnoissent comme les marques de talents extraordinaires et d'une grande énergie[4].

N° 5 et 6. Le buste de bronze trouvé à Herculanum offre la même cicatrice que les autres portraits de Scipion; les formes y sont exprimées avec plus d'art et de savoir[5]. Ce monument le représente dans un âge déja avancé, et tel qu'il devoit être à Liternum dans les dernieres années de sa vie. On aperçoit, en regardant ce portrait dessiné sous les n° 5 et 6, cette grace et cette amabi-

(1) Polybe, l. X, c. III; Appien, *Punica,* c. XLV. Scipion attaqua Annibal corps à corps à la bataille de Zama, ou plutôt de Cilla.

(2) Servius, *ad Æn.*, l. X, v. 800:

Dum genitor nati parma protectus abiret.

Hoc igitur de historia est: nam Scipio Africanus, cum esset annorum vix decem et septem patrem suum defendit in bello; nec cessit nisi viginti septem confossus vulneribus.

(3) Winckelmann, *loco citato,* et *Monumenti inediti,* n° 176, a remarqué cette cicatrice sur cinq autres portraits authentiques de Scipion. Le dessin gravé dans les *Monumenti inediti* la présente sur la tempe droite. Nous avons remarqué ailleurs que les pierres gravées étant faites pour donner des empreintes, les artistes y représentent les objets à la contre-épreuve.

(4) Aristote, *Physiognomonicon,* c. III et VI; Polémon, c. IV; Adamantius, l. II, c. XIX.

(5) *Bronzi d'Ercolano,* t. I, pl. XXXIX et XL.

lité qui brilloient dans sa physionomie, et lui gagnoient tous les cœurs[1].

Cependant ce buste semble, ainsi que nous venons de le dire, représenter Scipion dans un âge avancé, auquel on croit communément qu'il ne parvint pas; et il nous l'offre entièrement rasé, tandis que l'histoire nous apprend que sa belle chevelure ajoutoit encore à la majesté naturelle de sa physionomie[2].

Pour faire disparoître cette seconde objection, il suffit d'observer que l'usage des Romains dans le siecle de Scipion étoit de se raser lorsqu'ils touchoient à l'âge de quarante ans[3]; or ni l'un ni l'autre de ces portraits ne nous représente Scipion dans un âge moins mûr; et quant aux traits, qui annoncent le commencement de la vieillesse, on peut assurer que, dans l'incertitude, le désordre et les contradictions qui obscurcissent les faits relatifs à la derniere période de la vie de ce grand homme, rien n'est plus incertain que l'époque de sa mort[4]. Suivant la tradition que Tite-Live semble avoir préférée, il avoit plus de quarante-huit ans à l'époque de son exil volontaire à Liternum, et il y mourut dans sa cinquante-deuxieme année[5].

(1) Sa figure, observe Suidas (v. Σκηπίων), étoit plutôt aimable que sévere: mais cette amabilité, dit Tite-Live, n'étoit pas séparée d'un air majestueux (l. XXVIII, c. xxxv).

(2) Tite-Live, *loco citato*.

(3) Aulugelle, l. III, c. iv. Ce qu'il dit de la barbe doit s'entendre aussi de la chevelure. Il semble que ces anciens Romains craignoient de paroître au peuple trop âgés pour commander les armées; ainsi ils n'avoient garde de faire montre de leurs cheveux blancs. Aulugelle cite pour preuve de cet usage les images des hommes illustres de Rome. J'ajouterai qu'on trouve dans les collections d'antiques, soit en sculptures, soit en pierres gravées, plusieurs têtes dont la chevelure est rasée, ainsi que la barbe. Nous en verrons quelque autre exemple dans ce chapitre même; et on peut citer à ce propos plus d'une tête qu'on a trop légèrement attribuées à Scipion sur cette seule particularité: telle est la tête que M. Fea a publiée pour celle de Scipion dans l'édition romaine de l'*Histoire de l'Art* par Winckelmann, à la page 348 du second volume.

(4) Tite-Tive, l. XXXVIII, c. lvi: *Non de accusatore convenit... non de tempore quo dies dicta sit, non de anno quo mortuus sit*, etc.

(5) Liv. XXXIX, c. lii. Cet évènement

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. III.

Nous avons vu dans l'*Iconographie grecque* jusques à quel point le portrait gravé ici sous le n° 2 ressemble à celui que l'on trouve dans le tableau représentant les noces de Sophonisbe, et confirme l'authenticité de l'inscription qui attribue le premier à Scipion[1]. Voici encore un autre rapprochement qui est échappé aux recherches des antiquaires, et qui donne un nouvel appui à ce que j'ai avancé sur la certitude de ces portraits. J'ai remarqué que, sur les monnoies romaines frappées par un magistrat de la famille Cornelia des Blasion, la tête couverte d'un casque, et que l'on prend pour la tête de Mars, n'a point une physionomie idéale, et qu'elle est réellement le portrait d'un guerrier romain[2]. Cette tête, sur tous les coins qui la représentent, a les mêmes traits et le même caractere de physionomie; et je ne balance pas à la reconnoître pour celle de Scipion Afri-
N° 7. cain l'ancien. Tout le monde peut l'y reconnoître comme moi, en comparant le profil de la tête empreinte sur la médaille gravée sous le n° 7 avec celui du buste de Scipion gravé sous le n° 2. L'étoile qu'on voit au-dessus de la tête de Scipion est un symbole de son apothéose, symbole par lequel on l'assimile à Castor, à Pollux, et à d'autres fils de Jupiter. Le revers a pour type les trois divinités du Capitole, Jupiter, Junon, et Minerve. On sent combien ce type convient à Scipion qui avoit une vénération toute particuliere pour leur temple, et qui avoit fait bâtir sur la colline du Capitole, au bord de la petite plaine qui en sépare les deux sommets, un arc d'entrée ou un propylée magnifique[3]. Les mêmes motifs qui ont déterminé à graver ce type

appartient, suivant lui, à l'an de Rome 571, 183 avant l'ere vulgaire.

(1) *Iconographie grecque*, part. II, c. xix, §. 5, p. 627 de l'édition in-fol., et t. III, p. 289 et suiv. de l'édition in-4°.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Cornelia, pl. 1, n° 1 à 12.

(3) Nous avons déja parlé de ce monument dans ce même article, à la remarque (4) de la page 47.

au revers de la tête de Scipion avoient, comme nous l'avons vu, porté le peuple romain, dans un moment d'enthousiasme, à lui ériger une statue dans le temple même de Jupiter Capitolin[1].

Ainsi l'un des Cornelius Blasion a consacré, dans le type des monnoies romaines qu'il a fait frapper par le droit de sa magistrature, l'image d'un héros dont les grandes actions et le noble caractere répandoient une splendeur égale sur sa patrie et sur sa famille[2].

(1) La figure de Junon avec son sceptre, et celle de Minerve armée d'une pique et d'un casque, dans l'action de couronner Jupiter, sont aisées à reconnoître. On a cependant méconnu celle de Jupiter, malgré sa draperie, disposée de la maniere particuliere qui a été appropriée à ses images: c'est que ce dieu est ici sans barbe, et qu'il a dans sa main gauche trois fleches qui tiennent lieu de foudre. Toutefois ces particularités ne servent qu'à donner plus de poids à l'explication que je viens de proposer. Jupiter, lorsqu'il étoit adoré sous le nom de *Vejovis,* tenoit des fleches à la place du foudre, et il n'avoit point de barbe: or Jupiter étoit adoré sous ce nom à l'entrée du Capitole, et précisément à l'endroit où Scipion avoit élevé l'arc et les statues dont il est fait mention dans Tite-Live. Voyez Aulugelle, l. V, c. XXII; Ovide, *Fast.*, l. III, v. 429, seqq.; Nardini, *Roma vetus,* l. V, c. XIII. Il me paroît probable que trois des sept statues de bronze doré dont Scipion avoit décoré ce monument représentoient les trois déités du Capitole; et que Jupiter étoit, dans le caractere de Vejovis, comme divinité propre de cet emplacement. Ces trois figures, placées au revers d'une médaille de Scipion, offrent une foule d'allusions à sa vie et à son caractere.

(2) Nous avons vu que le souvenir de l'Africain faisoit la gloire non seulement de la famille des Scipion, mais de toutes les branches de la famille Cornelia, et qu'on portoit dans les convois funebres de tous les Cornéliens patriciens le portrait de ce grand homme. Ainsi nous ne devons pas être étonnés de voir sa tête empreinte sur une monnoie qui a été frappée par ordre d'un magistrat non de la famille des Cornelius Scipion, mais de celle des Cornelius Blasion; j'ajouterai que, d'après cette médaille, il me paroît probable que les Blasion regardoient les Scipion comme issus de leur branche. En effet, on ignore de quelle branche de cette famille étoit issu ce Cornelius qui, par sa piété filiale, fut désigné le premier par le surnom de *Scipion,* comme s'il eût été le bâton de la vieillesse de son pere. Il transmit ce surnom à sa postérité; mais le surnom des Blasion étant plus ancien encore, rien n'empêche que ce premier Cornelius Scipion n'ait appartenu à la branche des Blasion; et la médaille que nous examinons me semble servir d'appui à cette conjecture.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. IV.

§. 10. MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS.

Ce Romain étoit contemporain de Fabius Maximus et de Scipion; mais il étoit plus âgé que celui-ci. Il fut un des généraux qui se distinguerent le plus pendant la seconde guerre Punique[1], et il jouissoit déja d'une assez grande réputation à l'époque de l'invasion d'Annibal. Sa valeur et son courage s'étoient fait remarquer dans des combats singuliers[2]. Ces mêmes qualités, dans son premier consulat, le firent triompher de Virdomarus, chef gaulois, qui, à la tête d'une armée de sa nation, étoit venu secourir ses compatriotes établis depuis quelques siecles dans le nord de l'Italie, et alors en guerre avec les Romains. Virdomarus, qui s'avançoit vers Clastidium avec des troupes nombreuses, tomba sous les coups du consul, qui s'étoit élancé hors des rangs pour le combattre. Ces dépouilles obtenues par le chef d'une armée sur le chef de l'armée ennemie prenoient, chez les Romains, l'épithete fastueuse de *dépouilles opimes;* on les consacroit, sur le Capitole, à Jupiter Feretrius. Marcellus est le troisieme et le dernier qui y ait suspendu de pareils trophées[3].

Dans la guerre Punique, Marcellus, souvent consul ou proconsul, fit la conquête de Syracuse, et on peut dire de la Sicile; l'histoire a conservé le souvenir de la résistance inattendue que le génie d'un seul homme, d'Archimede, opposa aux assiégeants

(1) Plutarque, dans la *Vie de Marcellus;* Tite-Live, dans plusieurs livres de la seconde décade, sont les auteurs que j'ai suivis dans cet article.

(2) Plutarque, *loco citato,* §. 1, prétend, sur l'autorité de Posidonius, que ce surnom fut donné à Marcellus à l'occasion de ce combat, et qu'il fut le premier de sa famille à le porter, comme un diminutif du nom du dieu Mars. Cependant les *Fastes capitolins* attribuent le même surnom aux ancêtres de Marcellus.

(3) Virgile, l. VI, v. 855, sqq.; Properce, l. IV, él. x, v. 39, sqq.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

par ses inventions étonnantes, et les regrets du général romain de n'avoir pu sauver, à la prise de la place, la vie du prince des géometres. Marcellus, qui aimoit les lettres et les arts des Grecs, enleva aux Syracusains vaincus un grand nombre des monuments les plus précieux de ces arts pour en orner sa patrie. Cette action du proconsul, imitée par les conquérants romains qui le suivirent, a rendu Rome, pendant le cours de vingt siecles, la capitale des arts[1].

Fabius Maximus avoit fait voir aux Romains qu'on pouvoit résister à Annibal; Marcellus leur prouva qu'on pouvoit l'attaquer et le battre : il le battit en effet près de Nola, dans une sortie pleine d'audace; et après la conquête de la Sicile, il le provoqua plusieurs fois avec des succès différents : mais sa hardiesse, trop peu mesurée, le fit s'exposer, près de Venusia, dans une découverte que la sagacité d'Annibal avoit prévue; il tomba dans les embûches des Carthaginois, et il périt en se défendant avec la plus grande vaillance. Le vainqueur lui fit rendre honorablement les devoirs funebres.

On ne peut douter qu'il n'existât des images de Marcellus ailleurs que dans les maisons de ses descendants. Outre les statues que probablement on lui éleva du temps d'Auguste, prince qui se plaisoit à déférer cet honneur aux hommes célebres dans l'histoire romaine, et qui avoit dû plus particulièrement le décerner à un aïeul de son beau-frere[2], il paroît que le vainqueur

(1) Polybe (*Fragm.*, l. IX, c. x, édit. de Gronovius) déclame contre ce déplacement des chefs-d'œuvre des arts : mais la foiblesse des motifs qu'il allegue prouve qu'il étoit excité moins par une conviction intime que par l'amour de son pays dont il voyoit à regret enlever tant de monuments célebres.

(2) On sait qu'un Marcellus fut le premier mari d'Octavie, sœur d'Auguste qui avoit désigné pour son successeur le jeune Marcellus, fruit unique de cette union.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

de Syracuse avoit été jaloux lui-même de transmettre son image à la postérité. Plutarque nous a conservé l'épigramme grecque qui étoit gravée sur la base d'une statue de Marcellus, que ce proconsul avoit consacrée lui-même dans le temple de Minerve, à Lindos, comme pour rendre grace à la déesse de l'avoir assisté dans la prise de Syracuse[1].

Pl. IV.

Un magistrat issu de la famille de Marcellus, et adopté dans une autre, a renouvelé dans le type de la monnoie romaine dont il dirigeoit la fabrication le souvenir du plus illustre de ses ancêtres. La médaille dont le dessin est gravé sous le n° 1 de la planche IV présente d'un côté la tête en profil de Marcellus[2]. Il est sans barbe, comme les Romains de ce temps, quand ils avoient atteint un certain âge. On voit dans le champ de la médaille, derriere la tête, la *triquetra,* ou les trois jambes réunies par les hanches, symbole de la Sicile, qu'on y a placé pour en désigner le conquérant[3]. La légende, MARCELLINVS, *Marcellinus,* a rapport au magistrat qui a fait frapper ce *denarius*[4]. Le nom de Marcellus se lit au revers, MARCELLVS · COS · QVINQ·, *Marcellus consul quinquies;* «Marcellus qui a été cinq fois con« sul ». Le type le représente portant au temple de Jupiter les dépouilles *opimes* de Virdomarus. Le triomphateur, pour accomplir cette cérémonie religieuse, a couvert sa tête d'un des pans de sa toge, suivant les rites prescrits dans le culte romain. On trouve dans les cabinets d'autres médailles qui ne different de

N° 1.

(1) Plutarque, *Marcellus*, §. 30. Le biographe remarque d'après Posidonius, qui semble avoir recueilli avec soin dans son histoire les actions de Marcellus, que cette statue se trouvoit à Lindos avec des statues et des tableaux pris à Syracuse, et que Marcellus avoit envoyés lui-même au temple de Minerve.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Claudia, pl. 1, n° 1.

(3) Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 184.

(4) Un Claudius Marcellus, adopté dans la famille des Cornelius Lentulus, avoit pris le surnom de *Marcellinus*, et l'avoit probablement transmis à ses descendants (Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 186 et 187).

celle-ci que par la légende de Trajan, qui les a renouvelées. Cet excellent prince signaloit par de pareilles restitutions son zele pour la mémoire des grands hommes de la république.

Pl. IV.

§. 11. TITUS QUINCTIUS FLAMININUS.

Ce jeune guerrier donna des preuves si éclatantes de sa valeur et de sa prudence en plusieurs occasions, et particulièrement dans la surprise où Marcellus perdit la vie, qu'il osa se présenter comme candidat pour le consulat, avant d'avoir passé, suivant l'usage, par l'édilité et la préture[1]. Il fut nommé consul par la faveur du sénat, l'an 198 avant l'ere chrétienne; et bientôt la guerre de Philippe l'appela au-delà des mers. Les six années qu'il passa dans la Grece furent également remarquables par ses victoires sur le prince macédonien[2], et par la politique humaine et populaire au moyen de laquelle, en brisant les chaînes de la nation, il sut lui en donner d'autres, et les lui faire porter sans qu'elle s'en aperçût. Persuadé que de petites républiques indépendantes les unes des autres sont naturellement soumises à l'influence de l'état qui a été assez puissant pour les délivrer de tout joug étranger, il fit proclamer dans les jeux sacrés de la Grece la liberté entiere de la nation, et ne crut pas devoir même se réserver la garde de Corinthe et de Chalcis, que Philippe

(1) Les tribuns du peuple, qui s'opposoient à l'élection de Titus, se fondoient sur l'ordre usité, qui ne permettoit pas qu'on passât immédiatement de la questure au consulat; et, quoique Titus n'eût pas encore trente ans, ils ne lui objectoient point son âge : les lois *annales*, à cette époque, étoient bien plus indulgentes que dans les temps postérieurs (Cicéron, *Philippica* V, §. 17). Voyez aussi Tite-Live, l. XXXII, c. VII; et Plutarque, dans la *Vie de Flamininus*, §. 2. Ces deux historiens m'ont fourni la plupart des faits que j'indique dans cet article.

(2) La bataille des Cynocéphales, gagnée par Flamininus l'an 197 avant l'ere chrétienne, obligea Philippe à une paix humiliante, et délivra la Grece de son influence.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

appeloit les entraves de la Grece. S'il permit à Nabis de régner sur Lacédémone, ce furent les circonstances, et plus encore la juste prévoyance de Flamininus, qui lui firent épargner ce prince perfide et cruel. La guerre contre Antiochus étoit inévitable; il voulut par là lui ôter un allié d'autant plus redoutable qu'il eût été au désespoir, et empêcher d'ailleurs Sparte d'entrer dans la ligue Achéenne, la seule réunion politique qui pût conserver encore à la nation une ombre d'indépendance.

Il est beau de voir dans Plutarque comment le vainqueur de Philippe, devenu le protecteur des Grecs, s'efforçoit d'adoucir envers plusieurs d'entre eux la sévérité et les ressentiments, peut-être justes, des commissaires romains, et du général qui lui succédoit; et il est presque impossible de concilier cette conduite, qui annonce un caractere doux et humain, avec celle qu'il tint, en se chargeant, dit-on, volontairement, d'aller demander la tête d'Annibal, déja plus que sexagénaire, à son hôte le roi de Bithynie. Faudra-t-il attribuer à l'obéissance qu'il devoit aux décrets du sénat une démarche si odieuse? ou bien l'inexactitude des historiens du temps a-t-elle confondu Titus Flamininus avec son frere Lucius, homme qui ne manquoit pas de valeur, mais qui étoit bien au-dessous de Titus par la noblesse des sentiments et par la dignité de la conduite? cette derniere opinion me paroît la plus probable, malgré les autorités contraires, et j'en expose les motifs dans la note suivante[1].

(1) L'un des freres s'appeloit Titus Quinctius Flamininus; l'autre, Lucius Quinctius Flamininus. Quelques historiens qui attribuent vaguement cette action à un Flamininus ou à un Flaminius, car ils confondent très souvent ce nom qui appartenoit à une autre famille, avec le surnom de *Flamininus* donné à une branche de la famille Quinctia; ces historiens, dis-je, ne doivent pas être comptés parmi ceux qui impriment cette tache au caractere de Titus.

Les textes de Tite-Live donnent cependant le prénom de T. (*Titus*) au Flamini-

Flamininus vécut honoré au milieu de ses concitoyens; et, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à sa patrie, l'an 173 avant l'ere chrétienne, la pompe de ses funérailles et les jeux des gladiateurs, célébrés autour de son bûcher, signalerent la piété de son fils envers lui[1]. La reconnoissance des Grecs lui décerna l'apothéose; et, trois siecles après sa mort, des prêtres lui offroient encore des sacrifices à Chalcis; il y partageoit un temple avec Apollon Delphinius, et on chantoit des hymnes à sa louange dans les fêtes établies en son honneur[2].

Une statue de bronze de Flamininus existoit, du temps de

nus qui demandoit la tête d'Annibal; et Plutarque s'accorde avec Tite-Live. Ces autorités ne laisseroient aucun moyen de nier le fait, si un auteur plus ancien que l'un et l'autre, Cornelius Nepos, qui écrivoit un siecle à peine après la mort de Titus Flamininus, n'attribuoit cette action à son frere Lucius (n° XXIII, c. 12). Il se contente d'en désigner l'auteur par ce prénom et par la qualité d'*homme consulaire*, qualité qui étoit commune aux deux freres, et ne fait mention ni de la censure, ni du triomphe de Titus, ni de ses exploits, par lesquels il n'auroit pas manqué de le caractériser. Il me semble pouvoir conjecturer d'après cela que le T a été mis au lieu de l'L dans les textes de Tite-Live par les copistes, qui étoient accoutumés à placer ce prénom plus souvent que l'autre avant le nom et le surnom de Quinctius et de Flamininus. Cette faute, plus ancienne, aura été la cause de celles des écrivains postérieurs, et particulierement de Plutarque. Les mémoires du temps étoient d'ailleurs très embrouillés et inexacts sur ce trait d'histoire. Plusieurs de ces mémoires supposoient un ordre du sénat, d'autres le nioient; quelques uns donnoient pour cette mission un collegue à Flamininus, et ce collegue étoit Lucius Scipion l'Asiatique, circonstance qui ne s'accorderoit pas avec la chronologie reçue. Il me paroît probable que Lucius Flamininus a voulu par cette action d'éclat faire oublier la conduite qui l'avoit fait exclure du sénat, où il ne fut replacé que par la popularité de son frere. Quant à la méprise des écrivains qui ont donné le nom de *Flaminius*, au lieu de celui de *Flamininus*, au Romain chargé de cette mission en Bithynie, elle a été la cause de celle où est tombé le grand Corneille dans sa tragédie de *Nicomede*. Il suppose dans l'ambassadeur romain un ressentiment personnel contre Annibal, qui avoit fait périr son pere à la bataille du Trasimene. Cette faute, excusable dans un poëte, ne l'est pas dans l'auteur des notes sur l'édition de Tite-Live *ad usum Delphini*.

(1) Tite-Live, l. XLI, c. XXXIII.

(2) Plutarque, *Flamininus*, §. 16.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Plutarque, à Rome, vis-à-vis du grand cirque[1]. Nul doute que plusieurs villes de la Grece ne conservassent des images d'un homme qu'elles avoient placé au rang des dieux : mais il étoit jusqu'à présent fort douteux qu'aucune de ces images fût parvenue jusqu'à nous avec des caracteres auxquels on pût la reconnoître. L'authenticité de celle que Fulvius Ursinus regardoit comme un portrait de ce général célebre est appuyée sur des conjectures trop foibles pour être admise[2].

Je puis heureusement donner ici un portrait de Flamininus plus propre à satisfaire la curiosité des amateurs éclairés de l'iconographie; c'est une médaille d'or, jusqu'à présent inédite, que j'ai trouvée dans la riche collection de la bibliotheque du roi[3]. Elle présente d'un côté une tête romaine avec un peu de barbe. Nous avons vu qu'au VIe siecle de la fondation de Rome l'usage étoit de la porter ainsi jusqu'à l'âge de quarante ans. Flamininus n'avoit point atteint cet âge, lorsqu'il quitta la Grece.
N° 2. Le revers présente une Victoire debout, les ailes déployées, une couronne dans la main droite, une palme dans la gauche, telle à peu près qu'on la voit sur les *stateres* d'or d'Alexandre-le-Grand, et sur ceux de ses successeurs qui ont fait frapper des monnoies à l'imitation des siennes. La légende porte les noms de T · QVINCTI ·, *Titus Quinctius*.

(1) *Loco citato*, §. I.

(2) C'étoit une pierre gravée représentant la tête en profil d'un homme sans barbe, et offrant dans le champ ces trois caractères grecs, Τ. Φ. Θ., que Fulvius Ursinus a jugés assez gratuitement être les initiales de ces trois mots, ΤΙΤΟΣ ΦΛΑΜΙΝΙΝΟΣ ΘΕΟΣ, *Titus Flamininus, dieu*. D'autres antiquaires doutent encore si les trois caracteres étoient véritablement ceux que nous venons d'indiquer, et que Fulvius Ursinus croyoit avoir expliqués (Fabri, *Imagines*, n° 127; Bosius, *ad Cornel. Nep.*, XXIII, c. XII, dans l'édit. de van Staveren).

(3) M. Cousinery atteste avoir vu à Constantinople une médaille semblable (*Observations sur une médaille où quelques savants ont cru voir le portrait de Cicéron*, insérées dans le *Magasin Encyclopédique*, an 1808, t. I, p. 23).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Je ne doute presque pas qu'un Titus Quinctius, soit le fils, soit le petit-fils du vainqueur de Philippe, qui tous les deux parvinrent au consulat, l'un en 150, l'autre en 123 avant l'ere chrétienne, n'ait fait frapper cette médaille sur laquelle est empreinte la tête de Flamininus. Avant d'être élevés à cette haute magistrature, ils avoient dû remplir les fonctions de questeurs ou de préteurs; et je pense que l'un d'eux, et plus probablement le dernier, avoit exercé en Asie une de ces magistratures, soit durant la guerre contre Aristonicus, soit à l'occasion de quelque autre expédition des Romains dans ces contrées où les monnoies d'Alexandre étoient généralement connues et répandues dans le commerce. D'après ces considérations, il me semble naturel de croire qu'ayant été obligé de faire fabriquer de la monnoie pour l'usage de l'armée, le descendant de Flamininus, tout en imitant les monnoies d'Alexandre, a été jaloux d'y faire empreindre la tête de son grand-pere, dont le nom étoit pour lui un titre de popularité parmi les Grecs qui chérissoient et honoroient la mémoire de ce grand homme.

§. 12. CAÏUS MARIUS.

L'aristocratie de la naissance, fondée sur les privileges dont jouissoient les patriciens, et l'aristocratie de la richesse, née de la distribution inégale du peuple faite par Servius Tullius, et qui donnoit aux riches la majorité dans les assemblées par centuries, avoient cédé l'une et l'autre aux efforts opiniâtres que le peuple et ses tribuns n'avoient cessé de faire pendant plusieurs siecles pour les détruire. Les tribuns avoient réussi à faire admettre les plébéiens au partage de toutes les magistratures qui étoient auparavant réservées aux seuls patriciens, et

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

à restreindre l'usage des comices par centuries à un petit nombre d'élections dont le mode fut réglé par les lois de maniere à ce que le parti populaire n'y eût aucun désavantage. Mais il y a toujours des pauvres dans un état, et ils forment le plus grand nombre. A la jalousie qui avoit précédemment régné entre les patriciens et les plébéiens succéda la jalousie entre la noblesse et le peuple. Les familles, quelle que fût leur origine, qui avoient été revêtues des premieres magistratures de la république, furent nobles, tout le reste fut peuple. Le sénat devint l'appui de la noblesse, dont il étoit en grande partie composé : le peuple se crut fort de celui des tribuns. Le premier de ces partis, sous le prétexte de maintenir l'ordre, se permettoit quelquefois des abus d'autorité; le second, pour les réprimer, se livroit souvent à l'anarchie. Les Gracques avoient dénoncé quelques désordres, et avoient fait voir combien les conséquences en seroient funestes à l'état; mais ils cherchoient à se perpétuer dans leur magistrature, et l'ambition, qui perçoit à travers le zele dont ils se montroient animés, les perdit. Le sénat et la noblesse en triompherent; et désormais, libres de toute crainte, ils rendirent le pouvoir arbitraire, qu'ils s'étoient arrogé, encore plus odieux par la vénalité et par tous les genres de corruption. Le peuple, qui avoit été éclairé par les Gracques sur ses vrais intérêts, sentoit sa position, et la souffroit avec impatience. Tout annonçoit la guerre civile; il ne manquoit que des chefs aux partis; le cours des évènements leur en donna, et elle éclata avec fureur. Bientôt l'état n'eut d'autre moyen de salut que de se soumettre au gouvernement monarchique, et le monarque ne tarda pas à paroître.

Le premier qui alluma les torches de la guerre civile fut Caïus Marius. Né d'une famille obscure et pauvre dans le mu-

nicipe d'Arpinum, son éducation avoit été extrêmement négligée : son ame forte et hautaine affecta de mépriser dans les autres les talents et les qualités qu'elle n'avoit pas ; et son corps, endurci par la pauvreté aux privations et à la fatigue, avoit acquis une vigueur proportionnée à celle de son esprit[1]. Il conçut le projet de s'élever et d'abaisser la noblesse, et cette ambition lui tint lieu de vertus, et lui en donna même quelques unes, telles que la tempérance, la sobriété, la patience, et cette apparence de justice par laquelle on gagne la confiance de ses égaux ; mais ni l'amour véritable de la patrie, ni les doux sentiments de l'humanité, n'échaufferent jamais ce cœur féroce et ambitieux.

Il fit ses premieres campagnes sous Scipion Emilien, à Numance ; il obtint des grades militaires, l'estime de ses camarades, et celle de son général. Parvenu à être tribun d'une légion, la réputation qu'il avoit acquise à l'armée, et l'appui de Metellus, patron de sa famille, l'éleverent bientôt au tribunat du peuple, où il commença à donner l'essor à sa haine contre la noblesse. L'audace et l'impudence de sa conduite politique[2] indisposerent contre lui Metellus, et signalerent au parti populaire le tribun factieux comme un des hommes sur lesquels il devoit le plus compter. Bientôt, dans la guerre contre Jugurtha, on le donne pour lieutenant à son ancien patron. Marius profite de cette place pour accroître sa réputation militaire et se procurer les moyens d'exécuter ses projets ambitieux. Sa correspondance à Rome n'a d'autre but que de décrier son

(1) Plutarque, *Vie de Marius;* Appien d'Alexandrie, *Civil.*, l. I; Velleïus, l. II, c. XI; Florus, l. III, c. I, III, et XXI.

(2) Ακαμπτος πρὸς φόβον ἄτρεπτος δ' ὑπ' αἰδοῦς : « Prit-on opinion de lui qu'il seroit « homme roide, qui ne fléchiroit point par « crainte, ni ne ployeroit point de honte » (Amyot). Plutarque, *Marius*, §. 4.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

général et d'exalter ses propres services. Il se fait à l'armée un parti qui grossit celui qu'il s'étoit fait à Rome : il obtient un congé, arrive, se présente aux comices, est élu consul sans avoir passé par la préture[1], et arrache le commandement à Metellus au moment où la guerre étoit presque terminée. Il en poursuit les succès; et, par la conduite ferme et habile de Sylla son questeur, il parvient à s'emparer de la personne même du roi barbare.

Il est à peine de retour de cette expédition, que l'invasion des Teutons et des Cimbres met la république en danger : le peuple, qui a fait son idole de Marius, le continue dans le consulat. Le vainqueur de Jugurtha passe dans les Gaules, y déploie les talents d'un grand général, et détruit les Teutons. Les Cimbres avoient pénétré dans l'Italie du côté de l'Adige. Marius, consul pour la cinquieme fois, accourt à l'appui de Catulus, alors proconsul. Les Cimbres sont détruits près de Verceil, comme les Teutons l'avoient été près d'Aix. Mais Catulus ne se distingue pas moins que Marius, et a peut-être même un succès plus complet. Dès ce moment, il devient l'objet de la jalousie et de la haine de son collegue, qui cependant est contraint de partager avec lui son second triomphe.

Jusques ici la fortune avoit couvert, pour ainsi dire, les qualités odieuses de Marius par l'éclat de sa valeur et de ses vertus guerrieres[2]; le reste de sa vie laisse apercevoir toute la noirceur et l'inhumanité de son caractere. Il brigue et obtient pour

(1) L'abréviation PR., dans l'éloge de Marius (Gruter, p. CDXXXVI, n° 3), doit indiquer la dignité de *proconsul,* et non pas celle de *préteur.* Si Marius avoit été préteur, lorsqu'il étoit lieutenant de Metellus, son empressement à solliciter le consulat n'auroit pu être regardé par son général comme trop prématuré.

(2) *Vir in bello hostibus, in otio civibus infestissimus, quietisque impatientissimus* (Velleïus, l. II, c. XIII).

la sixieme fois le consulat. Dans cette haute magistrature, il se lie avec des scélérats; souffre que les assemblées du peuple soient ensanglantées par le meurtre des bons citoyens et des magistrats; tend des pieges à la franchise de Metellus, et le fait exiler. Les excès de Saturnin et de Glaucias ses créatures révoltent les Romains; le consul ne peut les sauver de la fureur du peuple[1], et termine honteusement sa magistrature. Metellus est rappelé : sa présence humilie et irrite Marius qui se rend en Asie, où il tâche d'allumer la guerre contre Mithridate[2].

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

A son retour à Rome, une autre guerre l'attend; c'est la guerre Sociale. Les peuples de l'Italie, qui avoient partagé avec les Romains les dangers et les fatigues de tant de conquêtes, veulent partager également les droits de citoyen et les honneurs de la république. Les Romains, moins nombreux que ces nouveaux prétendants, craignent de perdre leur prépondérance dans les assemblées. L'Italie est déchirée par une guerre intestine. Marius commande comme proconsul, et ne fait rien qui soit digne de son ancienne renommée. L'orage s'apaise peu à peu; les Italiens déposent les armes, sont reçus citoyens, et forment de nouvelles tribus[3]. Sylla qui, dans cette guerre même,

(1) Son parti, qui devint par la suite celui de César, ayant obtenu le dessus, on tâcha d'excuser, autant qu'il étoit possible, la conduite de Marius dans cette occasion. On trouve les traces de cette dissimulation dans l'inscription dont je viens de parler; et, ce qui doit paroître plus surprenant, on retrouve dans Velleïus l'éloge de cette conduite (l. II, c. xii) : mais le récit de Tite-Live, dont il nous reste le sommaire (*Epit.*, l. LXIX), découvre la perfidie du consul factieux, que Plutarque et Appien ont d'ailleurs mise dans le plus grand jour.

(2) *Ωσπερ ὄργανον πολεμικὸν ἐν εἰρήνῃ παρημελεῖτο*, dit Plutarque, *loco citato*, §. 32 : « En temps de paix, on n'en tenoit pas « compte non plus que d'un harnois et d'un « outil, qui n'étoit bon qu'à la guerre tant « seulement » (Amyot).

(3) Huit nouvelles tribus furent ajoutées aux trente-cinq tribus romaines, suivant Velleïus (l. II, c. xx); dix, suivant Appien (*Civil.*, l. I, c. v) : mais le texte d'Appien n'est pas, dans cet endroit, exempt d'altération.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

a développé des talents supérieurs, et qui depuis la captivité de Jugurtha n'a point cessé d'être l'objet de la jalousie de Marius, est élu consul; c'est à lui que l'on confie le commandement des armées qui vont venger Rome de Mithridate. L'ambition de Marius blessée ne peut plus se contenir; une loi qu'il fait proposer par Sulpicius, tribun séditieux de sa faction, excite de nouveau les Italiens à la révolte; on leur fait sentir que leur influence sera nulle tant qu'ils ne seront pas incorporés dans les anciennes tribus, dont, par leur nombre, ils décideront le suffrage. Les assemblées du peuple sont ensanglantées de nouveau; Sylla va chercher son salut à l'armée; l'exécution de la loi qui lui en ôte le commandement et le donne à Marius éprouve une opposition insurmontable de la part des soldats. Les envoyés de Marius sont massacrés. Celui-ci se venge à Rome par le meurtre des amis de Sylla. Sylla y accourt : Marius et ses principaux amis sont proscrits; leurs têtes sont mises à prix.

Le vainqueur des Cimbres, des Teutons, et des Numides, erre en fugitif sur les côtes de l'Italie, et cherche à s'enfuir par mer. Il est arrêté à Minturne. Le magistrat de cette colonie, voulant faire exécuter la loi de proscription, envoie un soldat étranger pour le mettre à mort. Le nom et la physionomie de Marius font une telle impression sur l'ame du barbare, qu'il n'ose le frapper. Les magistrats de Minturne, au récit de cet évènement, éprouvent la même impression : « Que cet homme, « disent-ils, aille remplir ailleurs ses destinées; nous ne nous « baignerons pas dans le sang de celui qui a sauvé autrefois des « barbares Rome et l'Italie. »

Voilà donc Marius exposé sur une nacelle à tous les dangers de la mer. Il rencontre dans quelques îles des compagnons de sa disgrace, et gagne l'Afrique. Par-tout l'autorité le poursuit;

et le licteur d'un gouverneur romain intime à Marius l'ordre de s'éloigner sans délai du rivage désert où il avoit abordé : « Va dire à ton maître, lui répond l'orgueilleux fugitif, que tu « as vu Marius, banni de son pays, assis sur les ruines de Car- « thage ». Il se rembarque ; il erre de nouveau sur ces mers, retrouve son fils, et est rappelé en Italie par Cinna, un des consuls et son ami, qui avoit déclaré la guerre au sénat.

Nous sommes enfin parvenus à l'époque où Marius va développer toute l'atrocité de son caractere, exaltée par le desir de la vengeance. Rome le reçoit en tremblant ; il en est déja le maître : toute autorité, même celle de Cinna, s'est éclipsée devant lui. Le consul Octavius est immolé sur son tribunal, contre la foi des traités ; Catulus, le vainqueur des Cimbres, est réduit à chercher la mort ; les personnages les plus illustres, les sénateurs les plus respectables, tombent sous le fer des assassins. Marius a armé les esclaves ; leurs maîtres sont leurs premieres victimes. Un mot équivoque de Marius, sa froideur, son silence même, sont le signal d'un massacre. Ce monstre s'est abreuvé du sang le plus pur ; il provoque encore de nouveaux carnages : mais Sylla est vainqueur en Asie ; il annonce lui-même son retour par une lettre au sénat, et jure de punir tant de crimes. Marius se flatte encore de pouvoir résister à ce rival trop puissant : il se fait élire consul pour la septieme fois. Mais, à l'approche de Sylla, son ame est frappée de terreur : il cherche en vain à s'étourdir sur le danger de sa position ; affoibli par l'âge, il succombe ; et le meurtrier de tant de Romains illustres meurt paisiblement dans son lit le dix-septieme jour de son septieme consulat[1].

(1) L'an de Rome 668, 86 avant l'ere vulgaire.

CHAP. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Les statues qu'on ne peut douter qu'on n'eût élevées en son honneur pendant sa vie durent être renversées après sa mort; mais on sait que César, encore jeune, osa relever les trophées de Marius[1]; et l'on peut croire que, depuis la défaite de Pompée à Pharsale, on rétablit de nouveau les monuments de l'ancien chef d'un parti dont les restes avoient combattu et triomphé avec César. Nous avons encore un éloge de Marius[2], qui semble avoir été calqué sur l'inscription qu'on lisoit autrefois au-dessous de la statue qu'on lui avoit érigée, probablement dans le *forum* d'Auguste. Plutarque parle d'une statue de marbre du même personnage qu'il dit avoir vue à Ravenne[3]. Cette particularité fait conjecturer que les images de Marius étoient alors rares dans la capitale. Il est, en effet, peu vraisemblable que les empereurs romains aient été jaloux de faire revivre les monuments propres à honorer la mémoire d'un factieux qui avoit été le fléau de sa patrie.

Les recueils iconographiques présentent cependant des portraits de Marius : mais les antiquaires qui les proposent n'en établissent l'authenticité que sur des conjectures vagues, tirées
N° 3. uniquement du caractere rude et sévere de ces têtes[4]. Je pense que le portrait de l'ennemi de Sylla, gravé sur une pâte antique de verre, dont je donne ici le dessin sous le n° 3 de la

(1) Suétone, *Cæsar,* c. XI. César fit paroître dans le convoi funebre de Julie sa tante, veuve de Marius, l'image de ce chef. Ce fut la premiere fois que le public la revit après la victoire de Sylla (Plutarque, *César,* §. 2).

(2) Gruter, p. CDXXXVI, n° 3. Le lecteur consultera avec fruit, sur l'authenticité de cet éloge et de quelques autres, l'ouvrage, deja cité, de M. l'abbé Morcelli, *de Stylo Inscriptionum,* l. I, part. I, c. v, dans le préambule.

(3) *Vie de Marius,* §. 2.

(4) Fabri, *Imagines ex Bibliotheca Fulvii Ursini,* n° 88; Tetius, *Ædes Barberinæ*, p. 201; Gronovius, *Thes. Antiq. grec.*, t. III, fol. *oo;* De La Chausse, *Mus. Rom.*, t. II, sect. II, pl. LVII, édition de 1746; Bottari, *Mus. Capit.*, t. III, pl. L.

planche IV, peut être regardé comme un monument unique. Je l'ai vu plusieurs fois dans le cabinet de son ancien possesseur[1], et je me suis convaicu que ce morceau est véritablement antique. Le buste de Marius y est gravé de profil : il est revêtu d'une chlamyde militaire. L'inscription tracée autour porte le nom du personnage, C · MARIVS · VII · COS., *Caïus Marius septies consul;* « Caïus Marius, sept fois consul[2] ». Le peu de barbe qu'on voit à l'extrémité des joues, et la chevelure qui couvre une partie du front, donnent à cette physionomie une expression austere qui convient très bien au caractere connu de Marius[3].

§. 13. CAÏUS COELIUS CALDUS.

Issu d'une famille obscure, et nourri dans le parti de Marius, Cœlius Caldus se fraya, par ses talents et par ses principes populaires, le chemin des honneurs[4]. Créé tribun du peuple l'an de Rome 647, 107 ans avant l'ere chrétienne, il signala sa magistrature par l'accusation qu'il intenta contre C. Popilius, qui étoit

(1) C'étoit le prélat Joseph Casali : il fit graver un dessin de cette pâte antique au frontispice de l'édition d'un de ses opuscules, qui a pour titre: *Lettera su d'una antica terra cotta trovata in Palestrina;* Roma, 1794, in-4°.

(2) Nous avons lu la même phrase, *quinquies consul,* sur la médaille de Marcellus (voyez le n° 1 de cette planche). Au reste ce morceau n'est point l'ouvrage d'un artiste contemporain de Marius. Il est probablement du II[e] ou III[e] siecle de l'ere vulgaire, époque où les portraits de ce Romain étoient encore assez connus, ainsi que nous pouvons l'inférer du passage de Plutarque cité dans la note suivante.

(3) Marius nous est peint par Velleïus, *hirtus atque horridus,* « âpre et tout hérissé de poil » (l. II, c. XI). Plutarque observe que la statue de Marius, qu'il avoit vue à Ravenne, représentoit « fort naïvement cette rigueur et austérité de nature « et de mœurs que l'on dit avoir été en lui » (Amyot) : Λιθίνην εἰκόνα πάνυ τῇ λεγομένῃ περὶ τὸ ἦθος στρυφνότητι καὶ πικρίᾳ πρέπουσαν (*Marius,* §. 2).

(4) Quintus Cicéron, *de Petitione Consulatus*, §. 3.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

patricien, et qui, dans la guerre contre les Cimbres, étant un des lieutenants du consul, avoit signé cette même année une capitulation honteuse avec les Tigurins, peuple helvétique, pour sauver le reste de l'armée, après la défaite et la mort du consul Cassius. Le tribun, prévoyant que le parti du sénat feroit tous ses efforts pour sauver l'accusé, et craignant que les plébéiens qui conservoient toujours un certain respect pour la noblesse, et qui étoient influencés par leurs patrons, n'osassent pas donner leurs suffrages en public pour condamner Popilius, fit porter une loi par laquelle le peuple étoit autorisé à donner ses voix en secret, même dans le jugement des crimes de haute trahison, cas excepté jusques alors par les lois. Popilius, à qui cette mesure ne laissoit aucune espérance de salut, prévint sa condamnation par un exil volontaire[1]. Cependant Cœlius Caldus, qui aimoit sa patrie et qui desiroit la prospérité de l'état, se repentit toute sa vie d'avoir obtenu un succès si funeste à la république[2]. Il ne tarda pas à se convaincre que la liberté des suffrages secrets avoit augmenté l'impudence de la populace, et fourni un moyen plus facile de sacrifier les meilleurs citoyens aux fureurs et aux intrigues des démagogues; mais, comme le repentir de Cœlius n'influoit point sur sa conduite, sa popularité alla toujours croissant, au point que, l'an 94 avant l'ere vulgaire, il parvint au consulat, et obtint la préférence sur deux patriciens d'un mérite reconnu[3].

La condamnation de Popilius, qu'il avoit si vivement solli-

(1) Cicéron, *de Legibus*, l. III, c. xvi; *Orosius*, l. V, c. xv.

(2) *Dedit huic quoque judicio (perduellionis) Cœlius tabellam, doluitque quoad vixit, se ut opprimeret C. Popilium, nocuisse et reipublicæ* (Cicéron, *loco citato*). La leçon des éditions les plus anciennes qui présentent le mot *doluit* au lieu de *docuit*, est la seule que le sens autorise: aussi a-t-elle été replacée dans le texte de l'édition d'Ernesti.

(3) Quintus Cicéron, *loco citato*.

citée, lui imposoit la loi de signaler sa valeur, lorsque la république lui mettroit les armes à la main; et, quoique l'histoire se taise sur ses faits militaires, nous avons sur plusieurs monuments numismatiques des preuves certaines de ses succès dans la guerre d'Espagne[1].

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Un descendant de Cœlius Caldus, préposé à la fabrication de la monnoie, y a fait empreindre la tête de ce consul auquel sa famille devoit sa premiere illustration. La légende, C · COEL · CALDVS COS·, *Caïus Cœlius Caldus, consul,* fait connoître cette tête. La tablette gravée en arriere de la tête offre les lettres L · D; ce sont les initiales des mots *libero, damno,* « j'absous, je condamne », qui font allusion aux tablettes portant l'un ou l'autre de ces mots, que Cœlius avoit introduit l'usage de faire distribuer au peuple dans les comices ou assemblées publiques, afin qu'il pût absoudre ou condamner par suffrages secrets les citoyens accusés du crime de haute trahison[2]. N° 4.

La tête du soleil, représentée sur le revers de la médaille, a donné lieu à différentes conjectures[3]; la moins invraisemblable, au jugement d'Eckhel, est celle qui tend à établir que l'image

(1) On voit gravés sur le champ de ces médailles, à côté de la tête de Cœlius Caldus, des étendards portant les lettres initiales HIS, et indiquant l'Espagne, *Hispania;* ou les Espagnols, *Hispani;* et des enseignes militaires surmontées de la figure d'un sanglier, symbole qu'on reconnoît sur d'autres monuments comme affecté aux peuples de l'Espagne ancienne (Morellius, *Thes. famil.*, Coelia, n° 1 et A; Eckhel, *D. N.*, t. I, q. 176).

(2) De l'usage de ces tablettes, *tabellæ,* les lois romaines sur les suffrages secrets, dériverent l'épithete de *tabellariæ*.

(3) Morellius, *Thes. famil.*, Coelia, n° 2; Liebe, *Gotha Nummaria,* p. 26; Eckhel, *loco citato*. La légende du revers, CALDVS III VIR·, *Caldus, triumvir* (préposé à la fabrication des monnoies), désigne le magistrat de la même famille qui a fait empreindre la tête du consul Caldus sur ce *denarius* d'or, conservé dans le cabinet de S. A. le duc de Saxe-Gotha, d'où l'on m'en a fait passer une empreinte. Des *denarius* d'argent, avec les mêmes types, se trouvent dans la plupart des collections.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

du soleil est à la fois un symbole du ciel et un emblème de la chaleur, et fait allusion au nom de Cœlius et au surnom de Caldus. Je ne serois pas étonné que quelque critique, peu satisfait de cette explication, quoique assez ingénieuse, ne jugeât devoir plutôt regarder la tête rayonnante du soleil comme une allusion aux jeux Apollinaires qui avoient lieu à Rome en l'honneur d'Apollon ou du Soleil, lorsque cet astre avoit touché le solstice d'été. On trouve des types, ayant rapport à ces mêmes solennités, sur plusieurs médailles des familles romaines qui tiroient vanité de la pompe ou de la dépense extraordinaire avec lesquelles ces fêtes avoient été célébrées par quelques uns de leurs membres. La patere, symbole de sacrifices, et que l'on voit gravée en avant de la tête du Soleil, semble donner quelque vraisemblance à cette conjecture[1].

§. 14. LUCIUS CORNELIUS SYLLA.

L'homme qui devoit apprendre à Rome républicaine qu'elle pouvoit être gouvernée par un monarque, passa la plus grande partie de sa vie sans que ses concitoyens pussent soupçonner ni les changements qu'il feroit subir un jour aux lois et aux institutions de leurs aïeux, ni l'étendue de ses vertus ou de ses vices. L'ame de Sylla étoit grande et extrêmement sensible à la gloire; de là, tant d'actions éclatantes qui l'éleverent au plus haut degré dans l'opinion publique: mais le sentiment qu'il avoit de sa supériorité le portoit à mépriser les autres hommes, et fut

(1) Les numismatistes ont pris cette patere pour un bouclier: ils n'ont point fait attention à sa forme légèrement concave et enrichie d'ornements en dedans. On voit sur d'autres médailles un véritable bouclier, de forme oblongue, gravé derriere la tête du Soleil. La différence des dimensions entre ces deux emblèmes fait voir plus clairement encore que le plus petit des deux n'est point un bouclier.

la source de cette cruauté froide et réfléchie qui ternit ses grandes qualités, qui fit nager sa patrie dans le sang, et qui a flétri son nom dans la postérité[1].

Né d'une famille noble, mais presque sans fortune, Sylla fut élevé soigneusement par ses parents : il acquit une instruction étendue et variée, qui le mit en état de s'essayer avec succès dans plusieurs genres de littérature[2]. Son penchant pour les plaisirs et même pour la débauche n'étoit pas un obstacle à ses occupations sérieuses : ceux qui le connoissoient le mieux croyoient voir en lui deux hommes différents[3].

Sa naissance lui inspiroit un ressentiment profond des torts faits par la popularité de Marius à la noblesse et à l'état dont ce factieux renversoit les institutions, et qu'il précipitoit dans l'anarchie. Mais la réputation militaire étant le seul chemin qui conduisît à la puissance, Sylla fit tous ses efforts pour se distinguer à l'armée; et, à l'âge de trente et un ans, il parvint à être le questeur de Marius dans la guerre de Numidie. Nous avons vu que la captivité du prince numide fut due presque entièrement à l'adresse du questeur romain. Celui-ci n'eut garde d'en faire honneur à son général, et fit graver sur son cachet ce fait important dont il s'attribuoit publiquement tout le mé-

(1) Plutarque, dans la *Vie de Sylla;* Appien, dans le Ier livre des *Guerres civiles;* Salluste, dans *Jugurtha;* Velleïus, liv. II; Valere Maxime; Florus, dans l'*Histoire*, et dans les *Épitomes* de Tite-Live, sont les principales sources où j'ai puisé les faits que je rapporte dans cet article. Montesquieu a tracé le caractere de Sylla dans son *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* : cet excellent portrait est rehaussé par quelque mélange de beauté idéale.

(2) *Sulla... litteris græcis atque latinis juxta atque doctissime eruditus, animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior* (Salluste, *Jugurtha*, §. 95). Sylla écrivit lui-même les mémoires de sa vie, qui furent continués par Epicadus son affranchi (Suétone, *de Illustr. Grammat.*, §. 12). Il avoit composé des pieces de théâtre dans le genre de celles qu'on appelloit *Atellanæ* (Athénée, l. VI, p. 261).

(3) Valere Maxime, l. VI, c. IX, n° 6.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

rite; Marius s'en effaroucha, et plus encore lorsqu'à l'insinuation de Sylla, Bocchus, roi de la Mauritanie, qui lui avoit livré Jugurtha, consacra sur le Capitole un groupe de statues qui représentoient cet évènement[1]. Le chef de la faction populaire ne put réussir à faire disparoître ce monument des regards
N° 8. du public; et cependant son rival, dont le crédit s'augmentoit de jour en jour, ne cessoit d'avancer dans le chemin des honneurs.

Sylla, lieutenant de Marius dans la guerre contre les Teutons, y avoit fait briller sa valeur. Commandant sous Catulus, dans la guerre contre les Cimbres, il y avoit également montré la prévoyance et les talents d'un grand général. Il avoit obtenu la préture; et l'amitié de Bocchus, qui lui envoya à cette occasion un grand nombre de lions pour les faire périr dans l'arène, lui avoit concilié de plus en plus la faveur d'une populace féroce et passionnée pour ces spectacles sanglants. La guerre Sociale venoit de s'allumer; Sylla et Marius y commanderent; et c'est au premier, presque seul, que le sénat et les anciens citoyens furent redevables du succès de cette lutte longue et opiniâtre.

(1) La médaille que j'ai fait graver sous le n° 8 représente probablement le type de ce cachet : on y voit Bocchus, roi de Mauritanie, qui, en attitude de suppliant, un genou à terre, et levant dans sa main droite une branche d'olivier, présente à Sylla Jugurtha captif. Celui-ci est dans la même pose que Bocchus; ses mains sont attachées derriere son dos. Le questeur romain, assis et revêtu de la toge, semble accepter le rameau qu'on lui offre comme symbole de paix. De l'autre côté est empreinte la tête de Diane, caractérisée par l'arc et le croissant : c'est Diane Tifatine, vénérée sur le mont Tifate, près de Capoue. Sylla de retour en Italie, ayant défait dans ces environs une armée du parti contraire, en marqua sa reconnoissance à cette déesse, faisant don à son temple de vastes campagnes et de plusieurs sources d'eaux thermales (Velleïus, l. II, §. 25). La légende de la médaille présente d'un côté le surnom de FAVSTVS, *Faustus*, fils de Sylla, et magistrat romain, qui, après la mort de son pere, fit frapper ce *denarius;* on lit de l'autre côté le surnom FELIX, *Felix*, qui est celui de Sylla lui-même.

Le consulat lui fut déféré, par les suffrages de tout le peuple, l'an de Rome 666, 88 avant l'ere vulgaire : il étoit alors âgé de quarante-neuf ans.

Sans l'inimitié de Marius, peut-être Sylla, élevé à la premiere dignité de la république, se seroit-il contenté des lauriers qu'il alloit moissonner dans la guerre d'Asie, et n'auroit-il pas songé à changer le gouvernement; mais son rival lui enleva le commandement de l'armée dans la guerre contre Mithridate, et ses moyens pour l'obtenir furent la sédition, la violence, et le meurtre. Le consul eut recours à la force; il sut mettre l'armée dans ses intérêts, et, le premier des Romains, il marcha contre Rome, la prit, et proscrivit douze des citoyens les plus séditieux, du nombre desquels étoit Marius.

Le vainqueur jeta à la hâte quelques uns des fondements de la réforme qu'il méditoit; mais, jaloux de surpasser par la gloire de ses exploits celle que Marius s'étoit acquise à la guerre, il se pressa de passer la mer. Sylla, en quittant Rome et le consulat, partit revêtu de l'autorité de proconsul; mais il n'avoit pu réussir à s'assurer ni de la plus grande partie des citoyens, ni même des magistrats qui lui succédoient. L'un des consuls, Octavius, étoit de son parti; mais Cinna, l'autre consul, étoit du parti contraire, et favorisoit l'anarchie et la révolte. Bientôt l'ordre établi par Sylla est renversé; Marius est rappelé; les amis du proconsul sont massacrés; sa femme et ses enfants parviennent à peine à s'échapper et à s'enfuir dans la Grece, et il est lui-même déclaré ennemi de la république. Cependant Sylla ne songe qu'à vaincre l'ennemi de Rome : ses actions militaires sont au nombre des plus brillantes qu'on admire dans l'histoire romaine. Il lutte à la fois contre la supériorité du nombre des ennemis, contre le découragement et l'indiscipline de ses propres

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

soldats, contre la disette de tous les moyens : il fait des prodiges : les armées de Mithridate sont détruites à Chéronée et à Orchoménos ; Athenes et le Pirée ont opposé une vaine résistance; l'ennemi consterné offre au vainqueur une paix honorable et des secours pour soutenir la guerre civile. Sylla les refuse; il exige que Mithridate souscrive à des conditions si dures, que Rome, quand elle n'auroit pas été agitée par des discordes in-
N° 9. testines, eût à peine osé les lui imposer[1]. Sylla trouve en Asie des Romains qu'il croyoit avoir à combattre; son nom et sa gloire les avoient gagnés d'avance à son parti : il aborde en Italie, et ne se voit pas moins inférieur en forces au parti contraire qu'il l'avoit été à Mithridate. Mais la haine que la faction dominante à Rome s'étoit attirée rassemble autour de lui la partie la plus saine de l'état; les armées de l'ennemi passent sous ses enseignes. Sylla, vainqueur du jeune Marius, livre, sous les murs de Rome, la plus sanglante peut-être de toutes les batailles où il se soit trouvé. Telesinus, chef samnite, en se rangeant dans le parti de Marius, s'étoit flatté de venger sa patrie par la ruine de Rome; il combattoit près des portes en désespéré; la troupe qu'il commandoit étoit formée de vieux soldats, restes redoutables de la guerre Sociale. La fortune de cette jour-

(1) Sylla, ayant accordé à Mithridate qui demandoit la paix une entrevue sur les côtes de la Troade, ne se laissa toucher la main que lorsque celui-ci l'eut assuré qu'il acceptoit toutes les conditions qu'on lui avoit imposées. La médaille gravée sous le n° 9 est un monument de cette entrevue, que les numismatistes n'avoient point encore reconnu : on y voit le proconsul descendu de son vaisseau, le *parazonium*, ou épée de commandant, dans sa main gauche, tendant l'autre au roi Mithridate qui la lui serre. Ce prince a la tête ceinte d'un diadème : la pique dont il est armé a la pointe en arriere, pour indiquer qu'il ne se présente pas en ennemi. La légende, SVLLA IMP·, *Sulla imperator*, « Sylla, « empereur (ou général en chef) », prouve que cette monnoie a été frappée par son autorité. Le type de l'autre côté est le buste de Minerve, ou plutôt celui de Rome couronnée par la Victoire.

née fut long-temps en balance; enfin elle se décida pour Sylla, qui fut tellement enivré de son bonheur, qu'il prit dans ses actes publics le surnom d'*Heureux*.

Chap. II. Hommes d'etat et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV

« Heureux, en effet, Sylla, s'écrie un historien romain, s'il « avoit cessé de vivre au moment où il cessa de combattre et de « vaincre[1] ! » Le proconsul, assuré par ses actions et par ses succès de l'immortalité de son nom, ne songea plus qu'à signaler sa reconnoissance envers ses amis, et à se venger de ses ennemis. En satisfaisant ces deux passions de son ame, il crut réussir plus facilement à établir cette constitution aristocratique qui étoit l'objet de tous ses vœux, et que les excès de Marius et de sa faction avoient fait desirer à un grand nombre de bons citoyens. Le sang des ennemis de son parti devoit la cimenter, et des torrents de sang coulerent dans Rome. On commença par le carnage des soldats qui s'étoient rendus prisonniers; c'étoit le reste des troupes de Telesinus et des esclaves affranchis par Marius et Cinna. Bientôt les personnages les plus considérables qui avoient favorisé le parti de Marius furent immolés. La terreur étoit répandue dans tous les ordres de l'état. Quelqu'un ayant demandé à Sylla quel seroit le terme de ses vengeances, il répondit froidement qu'il l'ignoroit lui-même. Cependant ce fut alors qu'il fit afficher sur la place publique une table de proscription, premier exemple que l'histoire nous présente de cette mesure terrible et cruelle. Un grand nombre de sénateurs et de chevaliers romains, y ayant trouvé leurs noms[2], essayerent de s'enfuir; leurs têtes furent mises à prix, et leurs biens confisqués : quiconque les auroit recélés, même parmi leurs

(1) Velleïus Paterculus, liv. II, §. 27.

(2) Appien, l. I, *Civil.*, §. 103, compte quatre-vingt-dix sénateurs proscrits, parmi lesquels quinze consulaires; et deux mille six cents chevaliers.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

amis ou leurs parents, eût été compris dans la proscription. Leurs fils et leurs descendants furent déclarés incapables d'exercer aucune magistrature. L'insouciance de Sylla sur les abus qui augmentoient prodigieusement les ravages de cette loi cruelle et le nombre des victimes, furent une nouvelle preuve de son mépris pour les hommes, et de sa cruauté. Il permit à ses partisans d'inscrire sur la liste fatale les noms de leurs ennemis particuliers, ou même des personnes dont ils convoitoient les richesses. Ce fléau se propagea par toute l'Italie; tout prétexte fut bon pour faire proscrire un riche ou un citoyen quelconque qui avoit un ennemi. Des villes entieres furent enveloppées dans la proscription; elles perdirent leurs propriétés et leurs privileges, ou payerent des sommes considérables. Les biens confisqués furent mis à l'enchere, ou distribués par Sylla à ses soldats, à ses amis, à ses flatteurs, aux compagnons de ses débauches. Il se fit nommer dictateur pour un temps illimité[1].

Quand il fut revêtu de cette magistrature toute puissante, il fit adopter un grand nombre de lois, dont la plupart concernoient le droit public et la justice criminelle. Ces lois changerent la constitution de l'état. Les comices ne furent plus convoqués que par centuries, et les propriétaires y eurent presque toute l'influence. Les lois durent être approuvées par le sénat avant d'être présentées à la sanction du peuple. On interdit à ses tribuns l'espérance de parvenir à aucune autre magistrature; ils n'eurent plus la faculté ni de haranguer le peuple, ni de proposer des lois. Les tribunaux ne furent formés que de sénateurs; les magistratures ne pouvoient être demandées que suivant un certain ordre. Des lois de *majesté* prévenoient les abus d'auto-

(1) L'an de Rome 671, 83 avant l'ere chrestienne.

rité dont les gouverneurs des provinces et les commandants des armées pouvoient se rendre coupables; elles foudroyoient les séditieux et même les calomniateurs[1]. De nouvelles lois criminelles furent portées contre le crime de faux, le meurtre, et l'empoisonnement; elles en atteignoient les complices, et étoient séveres sans être cruelles[2].

(1) Montesquieu a censuré ces lois de *majesté*, ou de *lese-majesté*, comme si elles eussent été tyranniques (*Esprit des lois*, l. XI, c. XVI). Je soupçonne qu'il a été trompé, ainsi que Sigonius (*de Judiciis*, l. II, c. XXIX), par une fausse leçon du passage suivant de Cicéron (*Epist. ad famil.*, l. III, ep. II) : *Verumtamen est majestas, et sic Sylla voluit, ne in quemvis impune declamare liceret.* Cet article de la loi regardoit les accusations calomnieuses. Dans quelques éditions, on lit moins correctement, suivant l'opinion des meilleurs critiques : *Ut in quemvis impune declamare liceret.* De ce passage, ainsi corrompu, l'auteur de l'*Esprit des lois* a inféré que « Sylla apprit aux Césars qu'il ne falloit « point punir les calomniateurs ». Les lois de majesté, portées par le dictateur, celles mêmes que l'auteur cite dans la note sur ce chapitre, n'ont pour but que le maintien du bon ordre dans ce qui concerne le commandement des armées : elles défendent aux gouverneurs des provinces de détourner les forces militaires qui leur sont confiées des entreprises auxquelles elles ont été destinées par la république; elles condamnent le général qui s'attribue la propriété particuliere des captifs faits à la guerre, et les rançonne à son profit; elles sont séveres contre ceux qui excitent les troupes à la désertion ou à la révolte; mais rien d'odieux ni de tyrannique n'est établi par ces lois.

(2) Les lois *Cornéliennes* ont été jugées trop sévèrement par le même philosophe (*Esprit des lois*, l. VI, c. XV), qui reconnoît cependant que presque toutes ces lois ne portoient que l'interdiction de l'eau et du feu; mais il prétend que, par elles, « Sylla « tendit des pieges, sema des épines, ouvrit « des abîmes sur le chemin de tous les ci« toyens »; et que, « qualifiant une infinité « d'actions du nom de meurtre, il trouva « partout des meurtriers ». Si nous examinons ce qui reste de cette législation dans les collections de lois qui nous sont parvenues, nous n'y trouverons que des dispositions très sages. Si l'homme qui se présente avec des armes dans les assemblées publiques est qualifié non de *meurtrier*, mais de *sicaire*, l'histoire romaine de cette époque nous prouve à chaque page la nécessité d'une pareille mesure; et il suffit de parcourir les plaidoyers de Cicéron pour reconnoître jusqu'à quel point l'impunité presque entiere des crimes, dont jouissoient les citoyens romains, avoit multiplié l'assassinat et l'empoisonnement, et pour avouer que la fréquence et la facilité de ces crimes sollicitoient une législation encore plus sévere. En général celle de Sylla, tant pour les innovations politiques que pour celles qu'il introduisit dans le code pénal, auroit pu conserver la république romaine et les citoyens dans un état d'ordre et de tranquillité assez durable, si l'exemple du dic-

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Le dictateur laissa élire des consuls[1], et réunit lui-même la dignité annuelle du consulat à la puissance extraordinaire de la dictature.

Quel fut l'étonnement du monde romain lorsque Sylla, après quatre années de domination, se démit lui-même de cette magistrature[2], parut sur la place publique seul comme un simple particulier, et, coupable de tant de meurtres, s'offrit à en rendre raison à qui voudroit l'accuser! Mais le sénat qu'il avoit mis à la tête des affaires, mais cent vingt mille soldats devenus par lui les nouveaux propriétaires des plus belles terres de l'Italie, mais dix mille Cornéliens choisis parmi les esclaves des proscrits, et devenus par ses bienfaits citoyens de Rome, le garantissoient contre toute tentative de la part de ses ennemis, auxquels son nom seul et sa vue inspiroient l'effroi[3].

Sylla ne fut pas dans le cas de ces hommes qui, après avoir abdiqué l'autorité suprême et laissé passer de leur vivant la puissance en d'autres mains, ont terminé leur carriere dans la dépendance. Sylla avoit renoncé aux détails du gouvernement et aux travaux ordinaires de l'administration; mais, quoiqu'il ne parût être qu'un simple citoyen, il s'étoit réservé le pouvoir suprême. « C'est de lui seul », disoit en public Lépidus, l'un des consuls qui furent élus après son abdication, « c'est de lui seul

tateur n'avoit enflammé l'ambition de tous les généraux, et si l'excessive corruption des membres du sénat leur eût permis de montrer plus de zele, ou du moins plus de respect, pour l'autorité d'un corps auquel ils appartenoient, et que les lois de Sylla avoient rendu le véritable souverain de l'empire romain. Le même Montesquieu, dans ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, c. xi, rend plus de justice à cette législation.

(1) L'an de Rome 674, 80 avant l'ere chrétienne.

(2) A la fin de l'année suivante, 79 avant l'ere chrétienne.

(3) Appien, *Civil.*, l. I, §. 104. Il faut voir dans le même historien, *loco citato*, §. 106, comment le corps seul de Sylla, quand on le portoit au tombeau, épouvantoit encore les citoyens du parti contraire.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

« que dépendent les lois, les tribunaux, les trésors de l'état : il « dispose des provinces et des royaumes; il décide de la vie et « de la mort des citoyens[1]. »

Après avoir consacré à Hercule la dixieme partie de ses biens[2], il l'employa à donner pendant plusieurs jours, à tout le peuple, des banquets où régnoit une magnificence sans égale. Ayant, dans ces entrefaites, perdu sa femme Metella, dont il avoit des enfants, il célébra de nouvelles noces avec Valeria, qui étoit issue de la noble famille des Messalla, et qui lui donna une fille posthume; car Sylla ne survécut pas long-temps à ce mariage. Retiré dans ses maisons de plaisance de Tibur, de Préneste, et de Cumes, où il donnoit la plus grande partie de son temps aux plaisirs, et le reste à des affaires dont il aimoit à s'occuper lui-même, et à la composition de ses propres mémoires, il mourut subitement, dans un accès de colere, au moment où il faisoit mettre à mort, sans aucune espece de jugement, un citoyen romain, premier magistrat de Cumes, à cause de sa négligence à ramasser de l'argent qui devoit servir à la réédification du temple de Jupiter, sur le Capitole[3]. Sylla se proposoit de consacrer lui-même ce monument, et il n'attendoit peut-être que cette occasion pour se revêtir de nouveau de quelque magistrature suprême. Quoique je n'ignore pas que la plupart des écrivains le font mourir d'une maladie pédiculaire, le récit que j'ai adopté me semble beaucoup plus probable[4].

(1) *Leges, judicia, œrarium, provinciæ, reges, penes unum; denique necis civium et vitæ licentia* (Salluste, *Fragm.*, l. I, *Histor.*). Ceux qui voudroient atténuer l'autorité de ce passage, dans la persuasion que ces discours ont été composés par l'historien, peuvent faire attention que Salluste a été lui-même témoin de la dictature, de l'abdication, et de la mort de Sylla.

(2) C'est à cette action religieuse de son pere que se rapportent les types des médailles frappées par Faustus, qui présentent la tête d'Hercule.

(3) Plutarque, *Vie de Sylla*; Valere Maxime, l. IX, c. III, n° 8.

(4) On voit dans la note précédente la

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

Tous les ordres de l'état prirent part à la célébration des funérailles du réformateur de la république; son corps, contre l'usage de sa famille[1], fut brûlé dans le champ de Mars, où on lui éleva un tombeau dans lequel ses cendres furent déposées. Cette distinction lui fut accordée comme à un citoyen qui l'avoit méritée par des services extraordinaires rendus à la république: « Le monde, dit Séneque, est encore incertain du jugement qu'on doit porter sur Sylla. Quelques uns ont regardé « son bonheur comme le crime des dieux; mais ses ennemis « mêmes doivent convenir qu'il a pris justement les armes contre sa patrie, et qu'il a bien mérité d'elle lorsqu'il les a déposées[2]. »

N° 10. On avoit dans l'antiquité un assez grand nombre de statues de Sylla. Plutarque en avoit vu plusieurs[3], outre la statue équestre de bronze doré qu'on lui avoit élevée, et qui étoit la premiere de ce genre que jusques à l'époque de sa dictature on eût décernée à un Romain vivant[4]. Après la bataille de Pharsale,

diversité des traditions: mais la maladie pédiculaire de Sylla, que Valere Maxime ignoroit, et qui se trouve déja dans Pline (l. VII, §. 44), n'est probablement qu'un conte inventé par la haine du parti contraire, et suggéré par l'apologue plein d'inhumanité, que Sylla lui-même n'avoit point hésité à débiter dans l'assemblée du peuple réuni pour l'élection des consuls (Appien, *Civil.*, l. I, §. 101).

(1) Les Cornéliens patriciens avoient, jusqu'à cette époque, suivi l'ancien usage d'ensevelir les corps, et non de les brûler. Sylla voulut que le sien fût consumé sur le bûcher: on prétend qu'ayant fait disperser les restes de Marius, il craignoit que les siens ne fussent traités de même (Cicéron, *de Leg.*, l. II, c. XXII; Pline, l. VII, §. 55).

(2) Séneque, *de Consolatione ad Marciam*, c. XII: *Deorum crimen erat Sylla tam felix. Sed istud inter res nondum judicatas habeatur, qualis Sylla fuerit; etiam inimici fatebuntur bene illum arma sumpsisse, bene posuisse.*

(3) Plutarque, *Sylla*, §. 2 et 6.

(4) Cicéron, *Philippica* IX, §. 6. J'ai fait graver sous le n° 10 une médaille d'or très rare. La statue équestre du dictateur en est le type. Sylla est représenté en habit civil. La légende, L · SYLL · FELI· DIC·, *Lucio Sullæ Felici Dictatori*, « Au « dictateur Lucius Sylla l'Heureux », in-

quelques unes de ses statues avoient été abattues; mais César les fit relever[1]. Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Nous ne connoissons aujourd'hui d'autres portraits authentiques de Sylla que ceux qui sont empreints sur les monnoies d'argent frappées par un Quintus Pompeïus Rufus, son petit-fils[2]. Quelques unes sont d'un assez beau travail; de ce nombre est celle dont je donne le dessin sous le n° 5 de la planche IV. La légende, SYLLA COS·, *Sylla, consul,* ne laisse aucun doute sur la tête qu'on y voit gravée d'un côté[3]. Nous appliquerons à cette tête de Sylla la remarque faite par Plutarque sur les statues de ce dictateur[4]; savoir, que ses traits y étoient bien exprimés; mais qu'en les voyant, on ne pouvoit se former aucune idée de l'air terrible que donnoient à cet homme extraordinaire son teint couperosé et l'éclat de ses yeux jaunâtres. Le biographe semble n'avoir jamais vu aucuns portraits du dictateur exécutés en peinture.

Pl. IV.

N° 5.

dique le personnage à l'honneur duquel ce *denarius* d'or a été frappé par ordre du questeur Aulus Manlius, fils d'Aulus, dont le nom se lit sur l'autre côté de la médaille, qui a pour type la tête de Minerve ou de Rome.

(1) Suétone, *Cæsar,* c. LXXV; Plutarque, *César,* §. 734; Dion, l. XLIII, §. 49.

(2) On ne peut pas regarder comme un portrait authentique de Sylla, ni un buste de marbre qui existe à Rome dans le palais Barberini, ni un autre buste de bronze trouvé à Herculanum. La seule raison qui a fait donner au premier cette dénomination, c'est qu'il faisoit le pendant d'un prétendu portrait de Marius; et il a suffi pour la donner au second qu'il eût une ombre de ressemblance avec le premier. Voyez Tetius, *Ædes Barberinæ,* p. 199; *Bronzi d'Ercolano,* t. I, pl. XLI et XLII; De La Chausse, *Mus. Rom.*, section II, pl. LVI; *Mus. Florent.*, t. III, pl. LXXXII. On avoit donné aussi légèrement les noms de *Marius* et de *Sylla* à deux statues que nous avons reconnues pour celles de *Ménandre* et de *Posidippe*. Voyez l'*Iconographie grecque,* pl. VI, et le *Museo Pio-Clementino,* t. III, pl. XV et XVI.

(3) Morellius, *Thes. famil.*, CORNELIA, pl. IV, n° 1.

(4) *Sylla*, §. 6.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. IV.

§. 15. QUINTUS POMPEÏUS RUFUS.

Le consulat, cet objet suprême des vœux et des espérances d'un ambitieux, ce prix du mérite le plus éminent, obtenu par Quintus Pompeïus Rufus, fut l'avant-coureur de ses revers et de sa perte. Ce plébéien, issu d'une famille ennoblie par les dignités, avoit suivi, ainsi que son pere, dans les magistratures, le parti du sénat et de la noblesse[1]. Elevé au consulat l'an 666 de Rome, 88 ans avant l'ere vulgaire, et devenu collegue de Sylla, il se vit en butte aux manœuvres séditieuses de Marius et du tribun Sulpicius, entièrement dévoué à ce chef de parti. Les deux consuls, pour rendre vaines les mesures anarchiques du tribun, eurent recours à un moyen que la religion romaine mettoit à leur disposition : ils proclamerent des *féries*, pendant lesquelles les lois ne permettoient pas de traiter les affaires publiques. Le ressentiment et la violence de Sulpicius souleverent contre cet obstacle une populace furieuse, qui courut aux armes. Le fils de Pompeïus Rufus, jeune homme qui étoit gendre de Sylla, périt dans le tumulte. Sylla lui-même dut son salut à la suppression des féries, qu'il prononça; et Rufus son collegue eut beaucoup de peine à s'évader. Quand, par la suite, Sylla marcha sur Rome pour venger ses injures, et pour y rétablir l'ordre, Rufus se joignit à lui, et par son accession donna une apparence légale à l'attaque dirigée par son collegue. On a vu que Sylla eut

(1) Nous apprenons d'Orosius (liv. V, c. viii et xvii) que Q. Pompeïus Rufus, pere de celui qui fut consul, avoit été tribun du peuple l'an de Rome 622 (132 ans avant l'ere vulgaire), et que son fils le fut l'an 655 (99 ans avant la même ere); que le premier s'étoit déclaré contre les Gracques, et le second en faveur de Metellus qu'il tâcha de rappeler de l'exil, et que ce fut l'opposition de ses collegues qui fit différer ce rappel à l'année suivante.

Chap. II
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

l'avantage; que Marius fut proscrit, Sulpicius massacré, et que les affaires furent arrangées au gré du vainqueur. Mais Sylla sortant du consulat se rendit en Asie avec son armée, et Pompeïus Rufus resta en Italie, sans aucune magistrature, exposé à la vengeance d'un parti nombreux et mal comprimé. Le sénat voulant le mettre en sûreté, lui donna le commandement d'une armée qu'on laissoit en Italie pour y éteindre les dernieres étincelles de la guerre Sociale : mais cette armée avoit pour chef un consulaire qui n'étoit pas disposé à céder son commandement. Pompeïus Strabon, c'étoit le nom de ce général, feignant d'obéir au décret du sénat, se retira du camp, où, le jour suivant, des soldats séditieux et ardents à le servir massacrerent le nouveau proconsul qui les haranguoit pour la premiere fois; et aussitôt après Strabon reprit le commandement[1].

N° 5.

Ce fils de Pompeïus Rufus, qui périt à Rome dans le soulèvement du peuple contre les consuls, avoit eu de la fille de Sylla un fils qui prit les mêmes noms que son pere et son aïeul, et parvint par la suite à des magistratures dans l'exercice desquelles il ne régla pas toujours sa conduite sur celle de ses ancêtres[2]. Préposé à la fabrication des monnoies, il en fit frapper plusieurs sur lesquelles il consacra leur mémoire. Le *denarius* dont le dessin est gravé au n° 5 de cette planche, présente d'un côté la

(1) Appien, *Civil.*, §. 63, et Plutarque, dans la *Vie de Sylla*, sont les principaux garants de ce que je viens d'avancer dans cet article.

(2) Il fut tribun du peuple l'an de Rome 701 (53 ans avant l'ere vulgaire). Il se conduisit en homme séditieux et turbulent, au point que, malgré sa magistrature, il fut conduit en prison par ordre du sénat; et ayant été mis en liberté, peu de temps après il profita de l'occasion de la mort de Clodius pour exciter de nouveau à la sédition et au désordre une populace effrénée qui finit par brûler la salle des assemblées du sénat. L'année suivante, il fut condamné pour cette conduite comme incendiaire (Dion, l. XL, §. 45, 49, et 55).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

tête de Sylla, que nous avons décrite à l'article précédent; et au revers celle de Quintus Pompeïus Rufus, désigné par la légende, RVFVS COS·, *Rufus, consul.* La suite de cette légende, Q · POM · RVFI, *Quinti Pompei Rufi,* indique le magistrat qui a fait empreindre sur cette monnoie les têtes de Sylla et de Rufus; le premier étoit son aïeul maternel, et le second son aïeul paternel.

§. 16. LUCIUS CORNELIUS, PRÉTEUR.

N° 6. Ce que nous connoissons de ce préteur romain, ainsi que son portrait, dont le dessin est gravé sous le n° 6 de la planche IV, est dû uniquement à la découverte d'un buste en marbre, faite dans le XVI[e] siecle à *Tivoli,* l'ancienne Tibur.

Dans l'enceinte de cette ville, et précisément à l'endroit où l'on croit qu'étoit situé le palais public du municipe, une fouille rendit au jour ce buste que nous avons sous les yeux. Un anneau, ou plutôt une beliere de bronze étoit insérée dans le derriere du cou, et avoit servi à sceller dans le mur d'une ancienne salle cet ouvrage de sculpture, tout près duquel on trouva une tablette de bronze qui, suivant toute apparence, faisoit partie du même monument[1].

L'inscription qui est gravée sur cette tablette, et dont je donne la copie et la traduction dans la note au bas de la

(1) Voyez Fabri, *Imag. ex. Biblioth. Fulvii Ursini*, n° 48, p. 28; Volpi, *Vetus Latium,* t. X, p. 58 et suiv., liv. XVIII, c. 11. MM. Cabral et del Re, *delle ville di Tivoli,* p. 5 et suiv., ont cru que les ruines des anciens édifices, dans lesquelles étoient ensevelis les monuments dont il s'agit, appartenoient au *forum* de Tibur; mais qui ne sait que les salles des assemblées du corps municipal et les autres édifices publics étoient placés ordinairement près des *forum ?*

page[1], présentoit la réponse que le sénat, consulté par le préteur Lucius Cornelius, fils de Cnéus, avoit faite aux députés de Tibur, envoyés à Rome pour justifier leurs concitoyens d'une imputation grave qu'on avoit répandue à leur désavantage, et

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. IV.

(1) Voici la copie exacte de l'inscription telle que je l'ai prise moi-même, en 1790, sur la tablette de bronze que je retrouvai parmi les restes du cabinet des princes Barberini, à Rome:

L · CORNELIVS · CN · F · PR · SEN. CON · A · D · III · NONAS · MAIAS · SVB · AEDE · KASTORVS
SCR · ADF · A · MANLIVS · A · F · SEX · IVLIVS · L · POSTVMIVS · S · F
QVOD · TEIBVRTES · V · F · QVIBVSQVE · DE · REBVS · VOS · PVRGAVISTIS · EA · SENATVS
ANIMVM · ADVORTIT · ITA · VTEI · AEQVOM · FVIT · NOSQVE · EA · ITA · AVDIVERAMVS
VT · VOS · DEIXSISTIS · VOBEIS · NONTIATA · ESSE · EA · NOS · ANIMVM . NOSTRVM
NON · IN · DOVCEBAMUS · ITA · FACTA · ESSE · PROPTER · EA · QVOD · SCIBAMVS
EA · VOS · MERITO · NOSTRO · FACERE · NON · POTVISSE · NEQVE · VOS · DIGNOS · ESSE
QVEI · FACERETIS · NEQVE · ID · VOBEIS · NEQVE · REI · POPLICAE · VOSTRAE
OITILE · ESSE · FACERE · ET · POSTQVAM · VOSTRA · VERBA · SENATVS · AVDIVIT
TANTO · MAGIS · ANIMVM · NOSTRVM · INDOVCIMVS · ITA · VTEI · ANTE
ARBITRABAMVR · DE · IEIS · REBVS · AF · VOBIS · PECCATVM · NON · ESSE
QVONQVE · DE · EIEIS · REBVS · SENATVEI · PVRGATI · ESTIS · CREDIMVS · VOSQVE
ANIMVM · VOSTRVM · INDOVCERE · OPORTET · ITEM · VOS · POPVLO
ROMANO · PVRGATOS · FORE·

Lucius Cornelius Cnei filius prætor senatum consuluit, ante diem tertiam nonas maias, sub æde Castoris. Scribendo adfuerunt, Aulus Manlius Auli filius, Sextus Julius, Lucius Postumius Spurii filius. Quod, Tiburtes, verba fecistis, quibusque de rebus vos purgavistis, ea senatus animum advertit, ita uti æquum fuit. Nosque ea ita audiveramus ut vos dixistis vobis nuntiata esse. Ea nos animum nostrum non inducebamus ita facta esse, propterea quod scibamus ea vos merito nostro facere non potuisse, neque vos dignos esse qui faceretis, neque id vobis neque reipublicæ vestræ utile esse facere: et postquam vestra verba senatus audivit, tanto magis animum nostrum inducimus, ita uti ante arbitrabamur, de iis rebus a vobis peccatum non esse. Cumque de iis rebus senatui purgati estis, credimus, vosque animum vestrum inducere oportet, item vos populo romano purgatos fore.

« Lucius Cornelius, fils de Cnéus, pré« teur, a consulté, le 5 mai, le sénat, (qui « étoit assemblé) près le temple de Castor.

« Aulus Manlius, fils d'Aulus; Sextus Ju« lius; Lucius Postumius, fils de Spurius, « ont été présents lorsqu'on a mis par écrit « (le décret qui suit):

« Le sénat, citoyens de Tibur, a, comme « il étoit juste, pris en considération ce « que vous lui avez exposé, ainsi que vos « justifications.

« Nous aussi nous avions reçu sur ce « fait des rapports conformes à ce qu'on

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. IV.

qui étoit parvenue à la connoissance du gouvernement. Cette réponse, faite pour calmer les Tiburtins, dont le sénat reconnoît l'innocence, avoit été gravée sur le bronze, et placée dans l'une des salles de la *Curia*, ou du palais public de leur ville, où l'on avoit aussi consacré un buste, vraisemblablement celui du préteur Cornelius, qui avoit consulté le sénat sur leur demande, et leur en avoit transmis le décret favorable.

Cet acte ne semble point, par le style, être antérieur au VIIe siecle de Rome; et les considérations que j'ajoute dans les notes me font regarder comme extrêmement probable qu'il a été fait dans le temps de la guerre Sociale[1].

« vous avoit annoncé, comme vous le dites. « Nous ne pouvions pas nous persuader « que la chose fût ainsi, parceque nous savions n'avoir point mérité de vous une « telle conduite, et qu'il n'étoit ni de votre dignité, ni de l'utilité de votre commune, de vous comporter de la sorte. « Depuis que le sénat a entendu ce que « vous venez de lui dire, nous nous confirmons de plus en plus dans notre premiere « opinion, qu'il n'y a eu dans cette affaire « aucune faute de votre part. Et, puisque « vous êtes justifiés à cet égard auprès du « sénat, nous pensons ce que vous devez « penser aussi, que vous le serez également « auprès du peuple romain. »

Ce monument, rare et précieux, a été, pour la premiere fois, publié dans la grande collection de Gruter, page 499, n° 12, et avec une très grande exactitude même dans la distribution des lignes. Je n'y ai trouvé d'autres variantes qu'à la *ligne* 6 la suppression du point placé par la négligence de l'ancien graveur après l'IN du mot *indoucebamus*, et l'addition du pronom EA avant le verbe *faceretis* de la *ligne* 8. Cependant cette répétition rendoit la phrase moins élégante; et nous voyons qu'on n'a pas répété le pronom dans cette phrase semblable qu'on lit dans Séneque (*de Ira*, l. III, c. xviii): *Dignus erat Marius qui illa pateretur, Sylla qui juberet, Catilina qui faceret.* M. l'abbé Morcelli a dissipé quelques doutes que le marquis Maffei avoit élevés sur l'authenticité de ce morceau (*de Stylo Inscription.*, p. 378). L'hypothese de quelques autres antiquaires, qui ont attribué à cette inscription une antiquité trop reculée, a donné naissance à des doutes en apparence mieux fondés, mais qui s'évanouissent d'eux-mêmes d'après les conjectures que je crois plus probables, et que je vais proposer sur l'âge de l'inscription, dans la note suivante.

(1) Les antiquaires qui ont les premiers examiné ce monument se sont empressés de chercher, dans les fastes, quelque Lucius Cornelius dont le pere eût porté le prénom de Cnéus, ou du moins dont le pere ne fût point connu par un prénom: lorsqu'ils en ont trouvé quelqu'un, ils ont tâché d'expliquer par l'histoire de son

Les Tiburtins, habitants du Latium, et confinant aux Marses révoltés contre Rome dont ils demandoient, les armes à la main, à être reçus citoyens, ont pu être accusés de favoriser ces rebelles. Le préteur Cornelius, dans l'absence des consuls qui

temps ce qui avoit pu donner lieu à ce sénatus-consulte, sans considérer si le style de la réponse du sénat, si les personnes qui l'ont vu écrire, si les particularités et les faits qui sont indiqués dans l'inscription, ou supposés par les expressions qu'elle présente, pouvoient convenir aux temps et aux circonstances auxquels ils attribuent ce monument. Ainsi on ne doit tenir aucun compte des opinions qui font remonter cette inscription aux années 292, ou 368, ou 378 de la fondation de Rome, époque où Rome n'avoit point encore de préteurs. Nous ne regardons pas non plus comme étant d'un grand poids l'opinion de Jean Lefebvre, suivant laquelle ce préteur est un Lucius Cornelius Lentulus Lupus, dont le pere avoit le prénom de Cnéus, qui fut consul l'an de Rome 598, et qui, suivant Pighius, étoit préteur en 594, 160 ans avant l'ere chrétienne. Quand même on admettroit cette supposition de Pighius, l'histoire romaine ne fournit à cette époque aucun évènement qui ait pu donner lieu à la réponse du sénat et à l'absence des deux consuls. Je pense que le monument que nous examinons est d'un temps encore moins ancien : le style de l'inscription, net et élégant, ne se ressent point de l'antiquité reculée à laquelle on veut l'attribuer. Le petit nombre d'archaïsmes qu'on y rencontre dans l'orthographe sont pour la plupart les mêmes qu'on remarque sur les médailles et les monuments du temps d'Auguste, et ceux qui sont plus rares, tels que KASTORVS pour KASTORIS, et OITILE pour VTILE, se retrouvent encore sur des monuments du VIIe siecle de la fondation de Rome; par exemple dans la loi *Thoria* (Gruter, p. 203, 2), où on lit MOINICIPIEIS pour MVNICIPIIS; et dans une inscription napolitaine (Gruter, pag. 207, col. 2), où l'on trouve AEDEM HONORVS pour AEDEM HONORIS. Ce fait admis, il me paroît presque certain que la réponse du sénat a été rendue aux Tiburtins à l'occasion de la guerre Sociale, l'an de Rome 664 ou 665. Les Tiburtins étoient voisins des peuples rebelles qui faisoient la guerre à Rome pour être admis à partager tous les droits de ses citoyens : ils se trouvoient eux-mêmes dans une position pareille, car ils ne jouissoient jusqu'à cette époque que des droits des alliés latins. Ainsi on avoit pu répandre qu'ils favorisoient les rebelles, et on l'a pu soupçonner à Rome. Les consuls avoient quitté Rome pour se mettre à la tête des armées, et, dans cette circonstance, un préteur a pu, à leur défaut, assembler le sénat. Nous ignorons les noms des préteurs de ces années : ainsi il est d'autant plus probable qu'un Lucius Cornelius, fils de Cnéus, a pu exercer cette magistrature, qu'il est certain qu'il y avoit alors à Rome des Cornéliens qu'on pouvoit désigner de cette maniere. Les noms d'*Aulus Manlius*, fils d'Aulus, de *Sextus Julius*, et de *Lucius Postumius*, fils de Spurius, désignent de même des personnages de cette époque

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. IV.

étoient à la tête des armées, avoit sans doute réuni le sénat pour entendre les députés des Tiburtins, et examiner leur justification.

A quelle branche de la famille Cornélienne appartenoit ce préteur, qui n'est désigné dans l'inscription par aucun surnom, et à qui la ville de Tibur avoit cru devoir donner des marques durables de sa reconnoissance? il est maintenant impossible de le découvrir, à moins que quelque nouveau monument ne vienne nous éclairer sur ce point d'histoire[1].

§. 17. ANTIUS RESTIO.

Ce magistrat, peu de temps après la dictature de Sylla, avoit

dans Salluste (*Jugurtha*, c. lxxxvi et xc), dans les fastes, et dans les légendes des monnoies de ce temps (voyez les *Annales* de Pighius, et la *D. N.* d'Eckhel, t. V, p. 57, 188, 189, 190, 228, et 288): enfin il est certain que Tibur garda dans cette circonstance difficile sa fidélité envers le peuple romain, puisqu'elle devint municipe, et obtint pour ses habitants, à la fin de la guerre Sociale, tous les droits des citoyens romains (Appien, *Civil.*, l. I, §. 65). Ces considérations semblent presque prouver que la véritable époque du sénatus-consulte dont il s'agit est celle de la guerre Sociale ou des Marses.

(1) Les prénoms de *Lucius* et de *Cnéus* étoient usités l'un et l'autre dans la famille Cornelia: mais on peut observer encore que ces noms s'alternoient ordinairement dans la branche des Cornelius Sisenna. Le célebre historien de la guerre Sociale et de celle de Marius et Sylla étoit un Lucius Cornelius Sisenna, et probablement il étoit fils ou neveu d'un Cnéus Cornelius (voyez Vossius, *de Histor. latin.*, l. I, c. x, et les médailles des Cornelius Sisenna dans le *Trésor* de Morellius). Il ne seroit pas impossible non plus que ce Lucius Cornelius, préteur, n'eût eu aucun surnom. Nous voyons, dans les *Oraisons* de Cicéron, des Quinctius, des Roscius, des Rabirius, qui n'en avoient pas.

Mais une observation encore moins étrangere à des recherches iconographiques est que l'opinion de ceux qui regardent ce buste comme un portrait du préteur Lucius Cornelius, n'est appuyée que sur une simple probabilité; car, quoiqu'on ne puisse guere douter que ce monument n'ait été érigé à un bienfaiteur du municipe de Tibur, la seule proximité du buste et de la tablette qui nous donne le nom de ce préteur, et nous fait connoître ses titres à la reconnoissance des Tiburtins, ne forme point une preuve convaincante que ce buste le représentoit.

porté une loi somptuaire par laquelle il croyoit pouvoir mettre un frein au luxe de la table, et même faire cesser l'usage où étoient les candidats ambitieux qui briguoient les magistratures, de donner des repas splendides pour s'assurer des suffrages[1]. On ne sait de quelle magistrature Restio étoit revêtu lorsqu'il proposa cette loi[2] : il est vraisemblable qu'il étoit édile ou préteur. Quoi qu'il en soit, la loi *Antia* étoit à peine sanctionnée qu'elle fut oubliée. Si elle étoit appropriée au genre de vie modeste auquel le nouvel ordre établi par Sylla sembloit devoir assujétir les grands et les riches, elle n'étoit point d'accord avec la licence et la corruption, qui, à cette époque, avoient gagné tous les ordres de la république. Le sévere législateur fut obligé de se condamner lui-même à ne plus accepter aucun repas, pour n'être pas témoin des infractions journalieres qu'on faisoit à la loi qu'il avoit portée.

Un autre Antius Restio, qui étoit probablement fils du précédent, fit frapper, pendant sa magistrature, des monnoies sur lesquelles étoit empreinte la tête de son pere. J'en ai fait graver une sous le n° 7 de la planche IV[3]. La légende, RESTIO, désigne la tête de *Restio* pere : l'air de son visage et son âge avancé s'accordent très bien avec ce que l'on sait de l'austérité de ses mœurs antiques. Hercule vainqueur est représenté sur le revers : le demi-dieu porte un trophée dans sa main gauche enveloppée N° 7

(1) Aulugelle, *N. A.*, l. II, c. xxiv; Macrobe, *Saturnal.*, l. II, c. xiii.

(2) On a trop légèrement supposé qu'il étoit tribun du peuple. Suivant les lois de Sylla, les tribuns du peuple ne pouvoient plus proposer des lois (Florus, *Epitome Hist. T. Livii*, l. LXXXIX). Cette autorité leur fut rendue par la suite. De ce fait supposé on inféroit que les Antius étoient plébéiens, conséquence aussi peu fondée que la prémise.

(3) Morellius, *Thesaur. famil.*, Antia, n° 1.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. IV.

d'une peau de lion, et une massue dans la droite[1]. La légende, C · ANTI · C · F·, *Caïus Antius, fils de Caïus*, présente le nom du magistrat qui a fait frapper ce *denarius*. Si ce magistrat étoit, comme il semble probable, le fils du législateur, on peut dire qu'il ne dégénéroit pas des vertus paternelles. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, loue la noble franchise de ce sénateur[2] : peu s'en fallut qu'elle ne lui coutât la vie. Lorsqu'il fut proscrit par les triumvirs, il ne fut sauvé que par la généreuse fidélité d'un de ses esclaves qu'il venoit de maltraiter[3].

§. 18. POMPÉE.

Elevé dans les camps de Strabon son pere, Pompée fit ses premieres armes dans la guerre Sociale, où il apprit de ce général l'art de commander les armées ; mais il ne dut qu'à lui-même l'apprentissage d'un art encore plus rare, et que son pere avoit négligé, celui de se faire aimer de ses compagnons d'armes[4]. A la mort de Strabon, son fils se vit exposé à des persé-

(1) On peut croire que l'un des Antius avoit, pendant son édilité, fait restaurer l'autel d'Hercule, qu'on appeloit *ara maxima*. C'est l'opinion de quelques antiquaires qui ont tâché de la rendre probable par les types d'une autre médaille de la famille Antia (Eckhel, *D. N.*, t. VI, p. 139).

Il ne seroit point non plus sans vraisemblance qu'à une époque où les Mamilius prétendoient descendre d'Ulysse, les Jules d'Énée, les Antoine d'Hercule, les Antius voulussent rattacher leur origine à la race de ce héros divinisé, dont l'un des nombreux enfants portoit, dans la mythologie, le nom d'*Antiade* (Apollodore, l. II, c. VII, n° 8).

(2) *Ep. ad. Attic.*, l. IV, ep. XVI.

(3) Il l'avoit stigmatisé. L'esclave, qui avoit peut-être mérité ce traitement, n'en voulut point à son maître. Il le suivit dans sa fuite à la campagne, où, informé de l'approche des satellites, il tua un malheureux vieillard (esclave peut-être) qui se trouva sous sa main, lui coupa la tête, et fit croire aux sicaires que c'étoit celle de son maître qui étoit à peu près du même âge. Antius se sauva en Sicile (Valere Maxime, liv. VI, c. VIII, n° 7; Appien, *Civil.*, liv. IV, §. 43; Macrobe, *in Somn. Scip.*, liv. I, c. II).

(4) Cnéus Pompeïus Strabon (ou *le Louche*) étoit détesté, principalement à cause

cutions auxquelles il échappa, protégé par la bienveillance et l'estime de ses concitoyens qu'il avoit déja su se concilier[1]. Pompée n'étoit âgé que de vingt-trois ans, lorsque la guerre civile et l'arrivée de Sylla en Italie lui ouvrirent la carriere de puissance et de gloire qu'il ne cessa de parcourir jusqu'aux derniers jours de sa vie. Quoique simple particulier, il réussit à rassembler dans le *Picenum*, où son pere avoit exercé le proconsulat, une armée composée d'anciens soldats qui avoient servi sous ce général, et de volontaires de la province, qui, dans le boule-

de son avidité. Son fils se garda bien de prendre le même surnom. Plutarque, dans les *Vies des Hommes illustres*, et principalement dans celle de Pompée; Appien d'Alexandrie, dans les deux premiers livres des *Guerres civiles;* Dion, dans les livres XXXVI et suivants, jusqu'au XLII, sont les sources d'où j'ai tiré la plupart des matériaux de cet article, sans négliger les écrivains contemporains de Pompée, tels que César, Cicéron, Salluste, et autres de différentes époques.

(1) Cette bienveillance, Pompée la devoit à la régularité de ses mœurs, et à des talents agréables joints à des qualités solides. Dans sa jeunesse, il ne fréquentoit point les bains, et il avoit coutume de prendre ses repas assis et non couché (Diodore de Sicile, *Excerpta*, édition de Wesseling, pag. 615). Salluste parle de son adresse dans tous les exercices de la gymnastique (*Frag. ex lib.* VI, *Histor. ap. Vegetium*, l. I, c. IX). A l'époque où il se préparoit à la guerre civile, quoique âgé de plus de cinquante ans, il se livroit à ces exercices, dans le champ de Mars, sous les yeux des Romains: ce fut alors probablement, ou à l'occasion de sa convalescence à Naples, qu'on inventa, pour son amusement au jeu de la paume, une espece particulière de petits ballons connus postérieurement sous le nom de *folliculi* (Athén., l. I, p. 14, F). Il avoit cultivé son esprit par l'étude de la littérature grecque et latine: ses entretiens avec l'infortuné Quintus Valerius dans l'expédition de Sicile (Plutarque, *Pompeïus*, §. 10), et ses rapports avec Théophane de Mytilene, en sont des preuves, sans parler de plusieurs autres faits que l'on pourroit citer. Dans l'oraison de Cicéron pour la loi *Manilia* (particulièrement aux §. 13 et 14) on trouve un éloquent panégyrique des vertus de Pompée, où, malgré l'exagération que le genre et l'occasion de ces discours semblent justifier, on ne peut s'empêcher de reconnoître les traits d'un noble et grand caractère. Le même orateur rend un témoignage encore plus positif à la parfaite intégrité, à la retenue, et à la gravité de ses mœurs, et cela dans un temps où il n'avoit plus rien à craindre ou à espérer de Pompée: c'est dans une lettre où il ouvre son cœur à son ami Atticus (*ad Attic.*, l. XI, *epist.* VI). Les remarques suivantes nous rameneront encore à ce sujet.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

versement de l'état, aimoient à partager le sort du fils de leur proconsul. Bientôt plusieurs chefs qui combattoient pour le parti de Marius et de Cinna furent vaincus par Pompée, qui alla à la rencontre de Sylla, et lui offrit trois légions avec lesquelles il venoit de battre ses ennemis. Le rival de Marius, par un de ces sentiments confus qui font que les grands hommes reconnoissent souvent leurs égaux au premier coup-d'œil, parut prévoir toute la grandeur future de son nouveau partisan : il lui fit un accueil honorable, et, en le saluant, il le nomma *Imperator*.

Sylla n'est pas plutôt maître de Rome, qu'il charge Pompée de la guerre de Sicile et de celle d'Afrique, dans lesquelles celui-ci détruit les chefs du parti contraire, et soumet les princes barbares qui favorisoient les ennemis du dictateur. Son armée lui défere le titre de Grand, *Magnus*, et ce titre devient son surnom.

Le dictateur prend quelque ombrage d'une gloire si promptement acquise. Mais bientôt ses soupçons sont détruits, et il ne s'oppose plus au triomphe du jeune vainqueur; honneur accordé alors pour la premiere fois à un général qui n'avoit point encore pris place dans le sénat.

La grandeur et la puissance de Sylla sont les seuls objets que dorénavant Pompée trouvera dignes de son ambition : mais les sentiments honnêtes qui lui sont naturels ne lui permettent pas d'y parvenir par le chemin horrible que le dictateur s'est ouvert. Il commence par se montrer complaisant envers le parti populaire; Sylla, dans ses derniers jours, lui en fait des reproches. Il meurt; et Pompée témoigne le zele le plus ardent pour faire rendre des honneurs extraordinaires aux restes et à la mémoire du dictateur.

Sertorius étoit encore, en Espagne, le chef et l'espérance du parti vaincu : Metellus Pius, qui le combattoit, affoibli par l'âge, ne sembloit pas pouvoir le soumettre. Les succès de Sicile et d'Afrique ont désigné d'avance Pompée pour cette expédition, plus difficile que les premieres. Sa valeur, ses talents, et son bonheur, le débarrassent bientôt de ce redoutable adversaire, et lui méritent un second triomphe. Il entre alors dans le sénat, et il y entre consul.

Le caractere politique de Pompée a été tracé en peu de mots par Velleïus Paterculus[1], et d'après lui par Montesquieu[2]. Pompée ne vouloit pas usurper la puissance; il vouloit qu'on la lui remît entre les mains. De là cette conduite, à quelques égards incertaine et tortueuse, que Pompée a tenue dans sa vie publique[3]. L'aristocratie du sénat avoit été solidement établie par Sylla; il falloit la renverser; il falloit briser les barrieres

(1) Liv. II, c. xxix : *Potentiæ quæ honoris caussa ad eum deferretur, non quæ ab eo occuparetur cupidissimus.*

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, c. xi : Pompée avoit une ambition « plus lente et plus douce que celle de César. Celui-ci vouloit aller à la suprême « puissance les armes à la main, comme « Sylla. Cette façon d'opprimer ne plaisoit « point à Pompée. Il aspiroit à la dictature, « mais par les suffrages du peuple : il ne « pouvoit consentir à usurper la puissance, « mais il auroit voulu qu'on la lui remît « entre les mains. »

(3) Cicéron, après s'être plaint à Atticus de la dissimulation de Pompée à son égard, termine ainsi le caractere de cet homme puissant : « Aucune prévenance, « aucune candeur, rien d'honnête dans sa « conduite politique; on y chercheroit en « vain du courage, de la grandeur, de la « franchise »; *Nihil come, nihil simplex, nihil* ἐν τοῖς πολιτικοῖς *honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum* (*ad Atticum*, l. I, *epist.* xiii). Quoique l'orateur romain n'ait point osé, en cet endroit, nommer Pompée, il est certain, par les circonstances du temps et des affaires, que cette censure ne peut être appliquée à un autre personnage. J'admets que, dans ces expressions de Cicéron, on entrevoit son dépit contre un homme qu'il regardoit comme un déserteur du bon parti. Toutefois on ne peut pas révoquer en doute cette conduite équivoque et versatile de Pompée. Nous verrons qu'avant la guerre civile, il quitta le parti populaire, et se déclara pour le sénat dont il croyoit alors pouvoir disposer à son gré.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. V

qui contenoient l'anarchie, pour qu'une puissance extraordinaire et dictatoriale devînt nécessaire : il falloit accoutumer le peuple à ce genre d'autorité, et pour s'en emparer, il falloit s'attacher les armées. Pompée, en rétablissant pendant son consulat les droits tribunitiens abolis par Sylla, amoindrit la puissance du sénat[1], et fit disparoître la tranquillité intérieure de la république. En revanche, le parti populaire et les tribuns reconnoissants s'empresserent de lui déférer des commissions extraordinaires qui, se succédant à de très courts intervalles, le mettoient sans cesse à la tête des armées, et l'investissoient d'une autorité bien supérieure à celle d'un magistrat républicain.

Par ce moyen Pompée, trois ans après son consulat, fut chargé de la guerre contre les pirates, commandement qui mit à sa disposition presque toutes les forces, et lui donna l'autorité sur la plus grande partie du territoire de la république. Sa prompte victoire rassura le commerce et pacifia la mer. L'année suivante, il fut nommé proconsul pour marcher contre Mithridate : il conquit l'Orient; il triompha de l'Asie comme il avoit triomphé de l'Afrique et de l'Espagne. Rome n'avoit jamais vu une pompe plus imposante ni plus variée. Ce fut alors qu'on osa comparer Pompée avec Alexandre[2]; ce fut alors que le vainqueur se vanta lui-même, dans une inscription orgueilleuse, d'avoir pris aux ennemis plus de quinze cents places, et de sept cents vaisseaux; d'avoir battu, détruit ou soumis plus de treize millions d'hommes; enfin d'avoir tout conquis, depuis le Palus Méotide jusqu'à la mer Rouge[3].

(1) Pompée favorisa, presque dans le même temps, l'abolition de la loi de Sylla, qui n'admettoit que des sénateurs dans les tribunaux. Les chevaliers y furent admis, et même des notables du peuple (voyez Asconius Pedianus, *ad Ciceronis divinat. in Q. Cæcilium*, §. 3).

(2) Salluste, *Fragm. libri* III *Histor.*, *apud Nonium*, V. *Æmulus*.

(3) C'est Pline (liv. VII, §. 27) qui nous

Le proconsul, au retour de chaque expédition, s'empressoit de congédier ses troupes : cette conduite, qui inspiroit une grande confiance au peuple et au sénat, les disposoit à lui conférer, quand l'occasion s'en présentoit, une autorité égale à celle qu'il venoit de déposer avec tant de désintéressement et de noblesse. On auroit pu croire que ce grand homme avoit atteint le but de ses desirs : sans être monarque, il étoit le premier des Romains ; respecté de tous les partis, dans toutes les conjonctures difficiles il étoit placé à la tête de la république.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

Mais cette république étoit trop grande pour se ranger ainsi d'elle-même, et volontairement, sous l'autorité d'un seul homme dont le pouvoir n'étoit pas fondé sur les lois. Les moyens mêmes qui l'avoient élevé si haut lui avoient fait des ennemis dangereux.

Le sénat le regardoit comme un homme qui, pour capter la faveur populaire, l'avoit dépouillé de toute la puissance dont Sylla l'avoit investi ; et le peuple, agité par des ambitieux du second ordre, perdoit peu à peu ce respect et cette admiration qu'il avoit pour Pompée. Son caractere même et ses actions étoient l'objet de censures qui paroissoient être justes. Ce héros, qu'on distinguoit par le surnom fastueux de Grand, ne l'étoit devenu, disoit-on, qu'en se parant des exploits et de la

a conservé ce morceau de littérature latine, le plus sublime peut-être qu'on ait jamais produit dans le même genre : la noble simplicité de la diction est au niveau de la grandeur du sujet. Le voilà : *Cneus Pompeius Magnus, imperator, bello triginta annorum confecto, fusis, fugatis, occisis, in deditionem acceptis hominum centies vicies semel, centenis octoginta tribus millibus; depressis aut captis navibus septingentis quadraginta sex; oppidis, castellis mille quingentis viginti octo in fidem receptis; terris a Mæoti lacu ad Rubrum mare subactis, votum merito Minervæ.* Cette inscription étoit placée dans un temple de Minerve bâti par Pompée dans le champ de Mars. Il avoit employé à la construction de cet édifice une partie des richesses qu'il avoit prises sur les ennemis.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

gloire d'autres généraux. Il avoit, continuoient-ils, dérobé son triomphe d'Espagne à Metellus Pius; à Catulus, l'honneur d'avoir détruit la faction du séditieux Lepidus; à Crassus, le mérite d'avoir terminé la guerre Servile: il avoit arraché à Lucullus les trophées de Mithridate et de l'Asie, et à un autre Metellus les palmes de la Crete. Le sénat indigné ne ratifioit pas les actes de Pompée, et toutes les dispositions de ce général en faveur des soldats et des alliés demeuroient sans exécution. Pompée se vit forcé de reconnoître qu'il y avoit à Rome d'autres puissances que la sienne; il se repentit d'avoir congédié ses armées, et pour s'assurer la prépondérance, il consentit à se coaliser avec deux citoyens qui, par l'étendue de leur considération, pouvoient paroître les premiers après lui. L'un étoit Crassus, dont le crédit étoit fondé principalement sur les richesses immenses qu'il avoit su amasser, et que, malgré son avarice, il savoit employer pour servir son ambition : l'autre étoit César, qui sembloit avoir hérité, dans un autre parti, de toutes les grandes qualités de Sylla; mais elles étoient réunies à plus de souplesse, et n'étoient point ternies, comme dans ce dernier, par un mélange odieux d'orgueil et de férocité. Cette coalition de trois hommes puissants, que les historiens ont distinguée par le nom de *premier Triumvirat,* fut cimentée à Rome par le mariage de Pompée avec la fille unique de César, et renouvelée, deux ans après, à Lucques.

Tout céda à cette triple puissance : les actes de Pompée furent ratifiés; l'exil de Cicéron humilia le sénat, et son rappel réprima les excès des démagogues; le gouvernement de la Gaule Cisalpine et des provinces romaines de la Transalpine fut accordé à César avec une armée : une autre armée fut donnée à Crassus avec le gouvernement de la Syrie; une troisieme à

Pompée pour contenir l'Espagne : mais celui-ci y exerça les pouvoirs de proconsul sans quitter Rome, où il resta le seul des triumvirs, et où de nouvelles commissions extraordinaires ne cesserent de relever et d'étendre son autorité. Il est au faîte de la grandeur, et peut se croire sans compétiteur et sans égal.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

Pendant sept années, la république romaine fut constamment soumise à l'influence de ces trois hommes dont Pompée paroissoit être le chef par l'avantage que sa gloire militaire lui donnoit sur ses collegues[1] : mais la fortune, en peu de mois, amene le dénouement de cette longue tragédie, et en précipite la catastrophe. Crassus et son fils périssent dans la guerre des Parthes; Julie meurt en couche, et le fruit de son hymen la suit bientôt au tombeau.

Les deux collegues délivrés d'une crainte commune, et affranchis des liens mutuels de la parenté, commencent bientôt à se regarder comme deux rivaux. Pompée est effrayé de la grandeur à laquelle il a laissé parvenir son beau-pere, et il appréhende d'avoir un égal. César, de son côté, prétend ne devoir pas être au-dessous de son gendre : la conquête des Gaules peut se comparer aux conquêtes de l'Asie; cette gloire récente efface en quelque sorte le souvenir des victoires de Pompée; les trésors ramassés par César au-delà des Alpes lui donnent des moyens faciles de mettre à sa solde les démagogues, et d'abattre les foibles obstacles qui résistent encore à l'anarchie.

Nous avons vu que Pompée, en rendant aux tribuns du peuple leur ancienne autorité, a fait renaître ce fléau; les tribuns et les triumvirs ont détruit successivement les institutions sur

(1) La coalition de ces trois hommes puissants fut formée par César, l'an de Rome 694 (60 ans avant l'ere vulgaire); et Crassus périt l'an 701 (53 ans avant la même ere).

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

lesquelles reposoient le pouvoir du sénat et l'ordre public. César, par ses libéralités sans bornes, s'est rendu plus populaire que Pompée; et à Rome le désordre est tel qu'il n'y a plus d'assemblée du peuple sans effusion de sang, que l'administration est entravée dans ses moindres opérations, que l'élection même aux magistratures ordinaires est suspendue, que Rome au renouvellement de l'année n'a plus de magistrat pour la gouverner[1].

Dans cette crise, Pompée, pour affermir son autorité, prend enfin le parti du sénat contre les chefs populaires, et dément ainsi la conduite politique qu'il a tenue depuis son premier triomphe[2]. Il n'ose cependant accepter la dictature qui lui est offerte : il craint de se décorer du titre d'une magistrature que Sylla a rendue trop odieuse, et de grossir par là le parti de César; mais il consent à être nommé seul consul[3], et, quelques mois après, il se fait donner pour collegue Metellus Scipion, dont il a épousé la fille. Il flatte César de l'espoir d'un second consulat, et cependant il fait désigner pour consuls des années suivantes des sénateurs entièrement dévoués à son parti, qui s'empresseront d'ôter à son rival ses armées et ses provinces. Ces manœuvres durent encore deux années, pendant lesquelles on réussit à engager César à céder deux légions; mais on essaie en vain de l'amener à se démettre de son gouvernement et de son autorité proconsulaire. Les flatteurs qui entourent Pompée prennent trop de crédit sur son esprit; ils le portent à se dissimuler les forces et les ressources de César; et, lorsque Pompée veut le pousser à bout, il est tout étonné d'apprendre que son compétiteur a déja passé le Rubicon, et qu'il marche vers Rome.

(1) C'est ce qui arriva l'an 702 de Rome (52 ans avant l'ere chrétienne).

(2) Dion, liv. XL, §. 50.

(3) La même année 702.

Pompée ne se croyant pas en état, faute de s'y être préparé, de lui opposer une résistance assez prompte et assez forte, quitte Rome, et se fait suivre par presque tous les magistrats, et par la plus grande partie du sénat, qui l'avoit déja investi, sous le titre de proconsul, de cette autorité extraordinaire que la république confioit à ses chefs lorsqu'elle se croyoit en danger. Ses contemporains, et les historiens qui ont partagé leur opinion, ont condamné cette fuite qui livroit sans défense la patrie à son ennemi[1]. Mais le parti de César étoit trop nombreux à Rome pour que son adversaire pût y rester avec sûreté; et Pompée en gagnant du temps pour ses préparatifs, et transportant le théâtre de la guerre au-delà de l'Adriatique, pouvoit raisonnablement croire qu'il disposeroit plus librement de ses moyens, n'ayant que des amis dans son camp, et étant maître de la mer.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

En effet, malgré la promptitude et l'activité de César, Pompée s'embarqua à Brindes pour l'Epire, avec ses forces et sous les yeux, pour ainsi dire, de son ennemi. Cette retraite habile fut la derniere opération remarquable de sa carriere militaire. Arrivé dans l'Epire, où César le suivit, il obtint d'abord des avantages si considérables, que l'unique sollicitude des sénateurs réunis sous ses drapeaux étoit de chercher les moyens de se soustraire par la suite au pouvoir monarchique de celui qu'ils reconnoissoient pour leur chef[2]. Vaines sollicitudes, Pompée,

(1) Voyez les déclamations de Cicéron sur cette retraite, qu'il appelle une fuite honteuse, dans ses *Lettres à Atticus*, notamment dans les IIIe, VIIe, et VIIIe du livre VIII.

(2) On peut voir, dans la *Vie de Caton le jeune* par Plutarque, quels étoient les sentiments de ce sénateur dans une telle circonstance. Ces sentiments animoient de même tous ceux qui se vantoient d'aimer la liberté, et qui n'aimoient véritablement que l'autorité du sénat, dont ils étoient membres ou près de le devenir.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

vainqueur à Dyrrachium, ne sait pas profiter de sa victoire; il permet à César, qui manquoit presque entièrement de subsistances, de se sauver en Thessalie, où il le poursuit. Il se croit certain de la victoire, et cédant aux conseils de cette foule de personnages qui l'environnent et qui ne connoissent point la guerre, il commet deux fautes irréparables : l'une de présenter la bataille, qu'il pouvoit éviter, à une armée à la vérité moindre que la sienne, mais plus aguerrie, et réduite au désespoir; l'autre de n'avoir pris aucunes précautions dans le cas où il éprouveroit une défaite pour la réparer. Pompée est vaincu à Pharsale, son camp est pris, et son armée mise en déroute : échappé presque sans suite, il passe avec précipitation à Lesbos, d'où il emmene sa femme et le plus jeune de ses enfants. Au lieu de gagner sa flotte, il va chercher un asile en Egypte[1], et veut débarquer à Peluse, où se trouve le roi dont il a mis deux fois le pere sur le trône. L'affreuse politique des conseillers de ce jeune prince lui persuade qu'il sauvera l'Egypte en éteignant le flambeau de la guerre dans le sang de cet hôte trop grand et trop dangereux. Une nacelle se détache du rivage: on invite Pompée à y entrer; il quitte son vaisseau et sa famille, et n'est pas encore descendu à terre que les satellites dont il est entouré, parmi lesquels est un Romain qui avoit servi sous ses ordres, le percent de coups sous les yeux de sa femme et de son fils, qui les tenoient fixés sur lui. Ce grand homme se couvre le visage pour dérober à ses perfides assassins le spectacle de ses derniers moments; il pousse un soupir, et il expire. Le jour de sa mort

(1) Nous avons vu que Pompée avoit pris le conseil de Théophane (*Iconographie grecque*, part. I, c. v, §. 3). Mais, suivant l'avis de Cicéron, il étoit à craindre que tous les rois qui étoient sous l'influence de Rome ne se fussent conduits dans cette circonstance de la même maniere que Ptolémée (*ad Attic.*, l. XI, *ep.* VI).

fut celui où il terminoit sa cinquante-huitieme année, et le même où, quatorze ans auparavant, il avoit triomphé de l'Asie[1].

La tête de Pompée fut séparée du tronc, et réservée pour en faire présent au vainqueur : un de ses affranchis emporta le corps, le brûla sur la plage, et couvrit ses cendres d'un peu de terre. Lorsque sa mort eut été vengée par César, la triste Cornélie transporta les restes de son époux en Italie, et les déposa à sa maison de plaisance d'Albe. On éleva en l'honneur de Pompée un cénotaphe à Peluse, à l'endroit où son affranchi lui avoit donné la sépulture. L'empereur Adrien, dans ses voyages, visita ce monument, le fit restaurer, et y fit inscrire, en grec, ce vers qu'on crut qu'il avoit composé lui-même :

A peine eut-il une urne ! il avoit des autels[2].

On avoit érigé à Rome, et dans la plupart des villes de l'empire, des statues à Pompée à l'époque de sa fortune ; on lui avoit aussi élevé des temples. Mais la nouvelle de la bataille de Pharsale ne fut pas plutôt répandue, qu'on se hâta de faire disparoître ces monuments[3]. Le caractere noble et généreux du vainqueur étoit à la vérité loin d'approuver de pareils excès ; plusieurs statues de Pompée furent rétablies et replacées dans les endroits les plus fréquentés de Rome : « C'est, disoit Cicéron « dans cette circonstance, c'est s'ériger des monuments à soi-« même que de relever ceux de Pompée[4] ». Cependant, comme

(1) Ce fut vers l'équinoxe d'automne de l'an 706 de Rome, 48 ans avant l'ere vulgaire (Lucain, *Pharsal.*, l. VIII, v. 467).

(2) Τῷ ναοῖς βρίθοντι πόσῃ σπάνις ἔπλετο τύμβου.

Pene caret tumulo, cui jam tot templa fuerunt!

Appien, *Civil.*, l. II, §. 86; Dion, l. LXIX, §. 11 ; Spartien, *Hadrianus*, c. xiv.

(3) Suétone, *Cæsar*, c. lxxv ; Plutarque, *Vie de César*, §. 57.

(4) Suétone et Plutarque, *loc. citat.*; et ce dernier dans les *Apophthegmes*, t. II, p. 205 ; Dion, l. XLIII, §. 49.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

les fils de ce grand homme ne purent faire revivre qu'un moment la gloire et la puissance de sa famille, on se lassa bientôt de renouveler ses images, et, à quelques exceptions près, elles n'existent plus que sur des monnoies que ses fils firent frapper lorsqu'ils faisoient la guerre en Espagne et en Sicile, ou sur les médailles qu'on fabriqua dans l'une des villes de l'Asie mineure, qui portoient le nom de Pompée.

N° 4, 6, et, 11.

J'ai fait graver sur la planche V les dessins de onze médailles qui présentent toutes la tête de Pompée : elles sont de fabriques et même d'époques différentes. J'ai cru que la comparaison de ces divers monuments pourroit donner une idée plus complete de sa physionomie que l'inspection d'un seul portrait. Je pense que les médailles gravées sous les n° 4, 6, et 11, sont celles qui rendent le mieux les traits de cet homme extraordinaire. La médaille n° 4 est de bronze et du genre des as : elle présente d'un côté la tête de Janus, de l'autre une proue de navire, types ordinaires des as, et a été frappée par l'autorité de Sextus, fils de Pompée, ainsi qu'il est prouvé par la légende, MAGN*us* P*ius* IMP*erator*, « Magnus le Pieux, imperator (ou général en chef) ». On sait que Sextus Pompeïus s'étant mis à la tête d'un parti puissant, s'annonça comme le vengeur de son pere, et que cet acte de piété filiale le fit surnommer le Pieux. La tête de Janus est ici sans barbe, contre l'usage le plus généralement suivi, et présente les deux profils d'un portrait largement dessiné[1]. Nous pourrions conjecturer qu'on a donné ce caractere au portrait de Pompée, même sans le comparer à d'autres médailles qui en fournissent la preuve. Telles sont celles dont on voit le dessin

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Pompeïa, pl. 1, n° 5. Cette médaille a été probablement frappée en Sicile, ainsi que celles qu'on voit sous les n° 6, 8, 11, et 12.

sous les n° 6 et 11 : la premiere présente la tête de Pompée en profil; le *lituus*, ou bâton augural, et le petit vase qu'on voit dans le champ de la médaille, sont les symboles de la dignité sacerdotale d'augure dont il étoit revêtu[1]. Neptune, ou plutôt Pompée sous la figure de ce dieu, est le type du revers. Pour qu'on n'en doute pas, il est représenté sans barbe; l'*aplustrum*, ou fleuron de vaisseau, qu'il tient dans sa main droite, et la proue sur laquelle il pose le pied, annoncent l'arbitre souverain des mers, et font allusion à la victoire de Pompée sur les pirates, et à la puissance maritime de Sextus son fils. Les deux groupes au milieu desquels la figure de Neptune est placée représentent les freres pieux de Catane, qui emportent leurs parents sur leurs épaules pour les soustraire à l'éruption de l'Etna, et à l'incendie de leur patrie[2]. Ce type avoit été adopté par Sextus, fils de Pompée, pour faire une sorte d'opposition à celui qu'on voyoit empreint sur les monnoies de César et d'Octave ses ennemis, et qui représentoit Enée emportant son pere, son fils, et ses dieux domestiques, pour les soustraire à l'incendie d'Ilion. Les légendes se rapportent uniquement à Sextus Pompeïus, dont elles offrent le nom et les titres, MAGN*us* P*ius* IMP*erator* IT*erum* PRAEF*ectus* ORAE MARIT*imæ* ET CLAS*sis* EX S*enatus* C*onsulto*, « Magnus le Pieux, empereur pour la seconde fois, « commandant les côtes de la mer, et la flotte, par décret du « sénat ». Nous verrons à l'article suivant à quelle époque ces titres pouvoient convenir au plus jeune des fils de Pompée. La tête du rival de César est entourée des attributs de Neptune sur la médaille n° 11; et la légende, NEPTVNI, « de Neptune », confirme ce que le trident et le dauphin donnent à entendre.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

(1) Cicéron, *Philippica* XIII, §. 5.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Pompeia, pl. II, n° 1.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. V.

Le vaisseau voguant à pleines voiles indique l'armée navale qui faisoit la force de Sextus Pompeïus; et la légende, Q · NASIDIVS, *Quintus Nasidius*, présente le nom d'un amiral qui servoit sous lui, et qui l'abandonna dans ses revers[1]. La tête du grand Pompée est gravée aussi sur la médaille n° 8, où elle est

N° 8. en regard avec la tête de Cnéus Pompeïus son fils aîné. Le *lituus* augural est placé ici comme son attribut, ainsi que nous l'avons déja vu sur la médaille n° 6[2].

Les antiquaires disent bien pourquoi on a donné à Pompée sur ces médailles les attributs de Neptune; c'est, suivant eux, et avec raison, parceque Sextus Pompeïus, fier de ses succès maritimes, affectoit de se faire passer pour le fils du dieu de la mer[3] : mais ils ne disent pas que Sextus, dans l'excès de sa vanité, ne renioit cependant point son pere. Les types des monnoies que nous examinons nous révelent ses véritables intentions : il vouloit faire croire que son pere avoit été non un simple mortel, mais le dieu Neptune lui-même, le frere de Jupiter, qui s'étoit plu à se transformer en homme, et à prendre le corps et les formes sous lesquels le monde trompé avoit connu le grand Pompée. Cette idée bizarre n'étoit contraire ni aux opinions de la théologie païenne, ni à celles des poëtes de ce temps. Horace, dans une de ses odes, expose d'une maniere assez diffuse l'idée qu'il semble partager, que le jeune Octave

(1) Appien, *Civil.*, l. V, §. 139; Morellius, *Thes. famil.*, Nasidia, n° 2. L'astre qu'on voit dans le type peut faire allusion à la protection des dieux, et à cette nuit fatale où les tempêtes détruisirent la plus grande partie de la flotte d'Octave (Appien, *Civil.*, l. V, §. 90).

(2) Nous reviendrons sur cette médaille au paragraphe suivant.

(3) *Neptunius dux*, « l'amiral fils de « Neptune ». Il est appelé ainsi par Horace (*Epod.*, od. ix, v. 7) dans un sens de dérision : mais lui-même se vantoit de cette origine; et, ce qui pis est, pour mieux l'accréditer, il offroit au dieu de la mer des victimes humaines qu'il précipitoit dans les flots (Dion, l. XLVIII, §. 19 et 48; et Appien, *Civil.*, l. V, §. 100).

Chap. II
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

est non pas un homme, mais le dieu fils de *Maïa*, Mercure, qui, pour venger César, s'est revêtu d'un corps mortel, et cache sa divinité sous les dehors du triumvir[1].

Comme les légendes de toutes ces médailles se rapportent exclusivement à Sextus Pompeïus, on pourroit peut-être soupçonner que la tête qu'on y voit empreinte lui appartient aussi. Ce soupçon peu fondé seroit bientôt détruit par la seule réflexion que ces portraits ne peuvent absolument être regardés comme ceux d'un homme qui n'avoit pas encore atteint sa quarantieme année; mais voici une preuve plus directe qu'ils représentent son pere. Ce général, vainqueur des pirates, transporta dans quelques villes presque désertes de l'Asie ceux d'entre eux qui, ayant déposé les armes, eurent recours à sa clémence: la ville de Soles en Cilicie, fut repeuplée par eux, et prit, dès cette époque, le nom de *Pompeïopolis* (ville de Pompée). Plus de deux siecles après, lorsque la mémoire de Pompée et les honneurs qu'on lui rendoit ne pouvoient plus exciter la jalousie des Césars qui occupoient le trône, les Pompeïopolites firent graver sur leurs monnoies la tête de leur second fondateur. Les n° 3 et 5 de cette planche présentent deux médailles de bronze de Pompeïopolis: on voit sur la premiere la tête en profil du grand Pompée, avec la légende grecque, ΓΝ · ΠΟΜΠΗΙΟC, *Cnéus Pompeïus*. Le revers, qui a pour type la ville personnifiée assise sur un siége, et ayant à ses pieds la demi-figure d'un fleuve, offre la légende, ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΘΚC, « (monnoie) des Pompeïopolites, l'an 229[2] ». Cette année, comme nous l'avons vu

N° 3 et 5.

(1) Liv. I, od. II, v. 41 et suivants.

(2) Cette médaille existoit autrefois dans le cabinet de feu J. B. Visconti mon pere. J'en conserve une empreinte d'après laquelle on a fait le dessin qui est gravé ici. Le cabinet impérial possede une médaille à peu près semblable, mais sur laquelle l'époque est presque effacée (Mionnet, *Des-*

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

dans l'*Iconographie grecque*, coïncide avec l'an 163 de l'ere vulgaire, sous l'empire de Marc-Aurele[1]. La médaille n° 5 présente la même tête sans aucune légende: le type du revers est Minerve assise; et la légende annonce que cette monnoie est frappée par les Pompeïopolites, ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΙΤΩΝ[2]. Les deux profils gravés sur ces médailles, quoique d'un style moins pur, ont une telle ressemblance avec ceux qu'on voit sur les médailles n° 4, 6, et 11, que nous ne pouvons plus douter que toutes ces têtes n'appartiennent au grand Pompée.

N° 7, 9, et 13. On en trouve d'autres encore sur des médailles d'argent frappées en Espagne par l'autorité de ses fils lorsqu'ils faisoient la guerre contre César. Elles sont à la vérité d'une fabrique moins soignée et d'un travail plus grossier; les formes caractéristiques du portrait de Pompée y sont altérées; mais on y aperçoit toujours quelques traits qui le rendent reconnoissable. La médaille dont on a le dessin n° 7 offre, autour de la tête de Pompée, la légende de son fils, CN*eus* MAGN*us* IMP*eratoris* F*ilius*, «Cnéus « Magnus, fils de l'empereur », c'est-à-dire du grand Pompée, qui avoit été plusieurs fois proclamé *imperator*. Le type du revers est l'Espagne personnifiée, se tenant sur un monceau d'armes, et recevant le jeune Cnéus Pompeïus à son débarquement de l'Afrique[3]. La légende présente le nom de Marcus Minatius

cription de médailles antiques, tom. III, *Cilicie*, n° 354). Le fleuve représenté au pied de Pompeïopolis doit être le Lamus ou Latmus, qui couloit près de ses murs. Eckhel a été peu exact dans la description de cette médaille (*D. N.*, t. III, p. 68).

(1) Part. I, c. IV, §. 14.

(2) *Description de médailles*, etc., *loc. cit.*, n° 356: les lettres ZE ΔE, qu'on voit gravées dans le champ, sont probablement des abréviations de noms de magistrats.

(3) Cette médaille est tirée du cabinet de mon savant confrere M. Gosselin. La lettre F (*filius*) y est bien évidente; elle est une preuve certaine de l'opinion d'Eckhel, qui, le premier, a attribué à l'époque de la guerre des fils de Pompée contre César les médailles frappées par le proquesteur Minatius, et les a reconnues comme fabriquées en Espagne (*D. N.*, t. V, p. 282;

Sabinus faisant les fonctions de questeur ou de trésorier de l'armée, M · MINAT · SAB · PR · Q·, *Marcus Minatius Sabinus proquæstor*. La médaille n° 9 ressemble à celle du n° 7 par les types des deux côtés : mais la légende du côté de la tête est différente. Ici Cnéus Pompeïus ne s'intitule plus fils de l'empereur, mais il prend lui-même le titre d'*imperator*, CN · MAGNVS · IMP·, *Cneus Magnus imperator*. Il me semble probable que la cause de cette différence dans les légendes doit être attribuée aux premiers avantages remportés par Cnéus Pompeïus fils sur les lieutenants de César. Ces succès lui avoient mérité sans doute le titre d'*imperator*, que l'armée déféroit par acclamation à son général en chef, après une victoire brillante, et qu'elle lui donnoit de nouveau dans des occasions semblables.

La médaille n° 13 ne differe que très peu des deux dernieres; elle a été frappée sous l'autorité du même proquesteur Minatius, et les légendes sont les mêmes que celles qu'on vient de lire au n° 9 : mais la tête du grand Pompée a un peu de barbe; et le type, outre la figure de son fils et celle d'une région personnifiée, en présente une troisieme qui est sans doute allégorique, ainsi que la seconde, puisque une couronne crénelée orne également sa tête. Cette figure semble appeler le jeune Pompée, à qui la premiere présente une guirlande [1]. Je pense que la femme debout, qui l'appelle, est l'Italie, et que la figure assise est l'Espagne. Quant à

Morellius, *Thes. famil.*, Pompeïa, pl. 1, n° 4). Mais, dans le dessin de Morellius, la lettre F a été changée en P. La médaille n'étoit probablement pas assez bien conservée pour que le dessinateur ne pût se méprendre en copiant la légende ; toutefois, s'il étoit bien constaté que sur des médailles semblables on trouvât cette derniere lettre à la place de l'F, la légende seroit relative à la tête du grand Pompée, qu'on y voit empreinte : on y liroit, CN*eus* MAGNVS IMP*eratoris* P*ater*.

(1) Morellius (*Thes. famil.*, Minatia, n° 3) donne le dessin d'une médaille semblable ; mais la tête de Pompée y est représentée sans barbe.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

la barbe qui couvre le bas du visage de Pompée, il me semble qu'elle est ici un signe de tristesse et de deuil. Ses fils ont voulu donner cette expression au portrait de leur pere, comme une marque du regret que ce grand homme avoit dû éprouver, ainsi qu'eux, en prenant les armes contre ses concitoyens dans une guerre civile, ou peut-être aussi comme un témoignage de son

N° 10 et 12.

courroux de n'être point vengé. Nous voyons le même portrait avec un peu de barbe, sans doute par des motifs semblables, sur une médaille d'or frappée postérieurement par Sextus son fils, et gravée sous le n° 12[1]. Enfin la médaille n° 10 présente la tête de Pompée grossièrement tracée, et semblable à celle du n° 13, à la barbe près. Mais cette médaille a été frappée par le plus jeune des deux freres, lorsqu'il ralluma la guerre civile en Espagne. On y lit son nom, SEX · MAG · PIVS · IMP · SAL·, *Sextus Magnus Pius imperator : Salduba :* ce dernier mot désigne la ville d'Espagne où cette monnoie a été frappée[2]. Le

(1) On parlera, dans l'article suivant, de cette médaille, ainsi que de celle qui est gravée au n° 8.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, Pompeïa, pl. II, n° 6. Cette interprétation ingénieuse et vraie de l'abréviation SAL. est due au P. Jobert, dans sa *Science des médailles*, t. II. p. 165. Le baron de Bimard l'a critiquée mal à propos (*Ibid.*, p. 166); et je ne sais comment Eckhel a adopté cette critique. On a donné deux raisons pour exclure le nom de *Salduba* de cette interprétation. La premiere, que les villes d'Espagne n'ont point frappé de monnoies d'argent; la seconde, que Salduba, ville de la Tarragonoise, qui changea son nom en celui de *Cæsaraugusta*, n'obéissoit point à Sextus. Mais la premiere raison est nulle : ce n'est pas la ville de Salduba qui a fait frapper ces médailles; mais le général romain a fait fabriquer à Salduba des *denarii* pour le besoin de son armée. Eckhel a reconnu les médailles qui portent le nom du proquesteur Minatius comme fabriquées en Espagne pour l'armée des fils de Pompée. Le même savant a paru ignorer qu'il y avoit en Espagne deux villes du nom de Salduba; une dans la Tarragonoise, et l'autre dans la Bétique. Cette derniere, située près de Munda, étoit au pouvoir des fils de Pompée avant la bataille où ils furent vaincus par César; elle étoit aussi au pouvoir de Sextus, lorsque celui-ci eut repris les armes en Espagne, et battu Asinius Pollion près de la nouvelle Carthage. Voyez Dion, l. XLV, §. 10. Au reste on devoit

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

revers représente la *Piété*, PIETAS, divinité dont il se faisoit gloire d'empruntrer son surnom. La ressemblance qu'on reconnoît entre ce profil et ceux qui sont empreints sur les médailles frappées sous le nom du frere aîné prouve, jusqu'à l'évidence, que le portrait, dans l'une comme dans les autres, est toujours celui de leur pere, et que la différence qu'on y remarque en les comparant avec les têtes de Pompée, gravées sur des médailles d'une meilleure fabrique, ne doit être imputée qu'au plus ou moins d'habileté de l'artiste.

N° 1 et 2.

Eclairés par un si grand nombre de monuments numismatiques, les antiquaires du XVIe siecle ont pu, sans craindre de se tromper, reconnoître Pompée dans une statue colossale dont le buste est gravé sur la planche V, et qu'on découvrit à cette époque parmi les ruines des édifices qui environnoient son théâtre[1]. Ce conquérant est représenté nu, suivant l'usage des artistes grecs, que, de son temps, on imitoit déja chez les Romains[2];

reconnoître que cette médaille a été frappée en Espagne, et à l'exécution grossiere des types, et à l'absence des titres dont Sextus étoit déja décoré lorsqu'il s'empara de la Sicile.

(1) Cette statue, de marbre de Paros, haute de plus de neuf pieds, fut découverte, entre 1550 et 1555, sous le pontificat du pape Jules III, qui l'acheta et en fit don au cardinal Capodiferro; celui-ci la plaça dans son palais situé près du pont de Sixte, et qui est devenu ensuite le palais *Spada*. Flaminius Vacca, statuaire romain, fut témoin de cette découverte dont il a rendu un compte détaillé au n° 57 de ses *Mémoires*, recueil plein de naïveté et d'intérêt, qu'on a réimprimé plusieurs fois, et que M. Fea a inséré dans sa *Miscellanea antiquaria*, t. I, p. 77: la statue a été gravée dans la *Raccolta di Statue* de P. A. Maffei, pl. CXXVII.

(2) On a mal interprété le passage de Pline (l. XXXIV, §. 10), en faisant dire à cet auteur que les seules statues en toge ou en cuirasse étoient en usage chez les Romains: il assure à la vérité que l'usage des statues nues avoit été emprunté des Grecs, et que celui des statues en cuirasse étoit plus particulier aux Romains; mais il reconnoît que les figures nues, appuyées sur une haste, étoient usitées depuis longtemps à Rome, aussi bien que les statues en toge. Voici ses paroles: *Togatæ effigies antiquitus ita dicabantur: placuere et nudæ tenentes hastam... quas Achilleas vocant.* En effet, Cicéron (l. II, *in Verrem*,

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

mais la chlamyde qui enveloppe une partie de son bras gauche, l'épée suspendue à une courroie qui descend sur la poitrine, donnent au personnage un caractere militaire; et le globe qu'il tient dans sa main gauche, et sur lequel une petite figure de la Victoire, dont il reste encore des vestiges, devoit être posée, désigne un conquérant dont les exploits et la gloire avoient rempli le monde[1]. La tête de Méduse sculptée sur l'agrafe de la chlamyde est le symbole de la terreur que répandoient ses armes. Sa main droite, qui maintenant est restaurée, devoit probablement s'appuyer sur une haste. La tête a un air tranquille et plein de dignité et de grace, qualité que les anciens ont remar-

§. 63) parle d'une statue nue du fils de Verrès; et il n'en relève pas la nudité comme une inconvenance, mais seulement pour en faire une opposition à la province *nudata* (dépouillée) par le pere de ce jeune Romain. Du temps de Pompée, il y avoit déja plus d'un siecle que le luxe et les usages des Grecs, par suite des conquêtes de Marcellus, de Flamininus, et de Scipion l'Asiatique, s'étoient introduits dans Rome. La belle figure nue représentant un personnage romain connu depuis long-temps en France sous la dénomination erronée de Germanicus, a été probablement exécutée à une époque plus ancienne que celle de Pompée, si les conjectures que j'ai proposées autrefois sur le statuaire Cléomene qui en est l'auteur, ont pu obtenir le suffrage des antiquaires (*Décade philosophique*, an X, IV[e] *trimestre*, p. 345 et 399). Quant à Pompée lui-même, nous le voyons représenté nu, en Neptune, sur le revers de la médaille n° 6; et un de ses contemporains, Allienus, proconsul de la Sicile, est également représenté nu sur une médaille qui a été frappée probablement par ordre de son fils, et sur laquelle celui-ci a fait graver la statue qu'on avoit élevée en l'honneur de son pere (Morellius, *Thes. famil.*, Alliena, n° 1).

(1) Souvent dans l'antiquité le globe n'est que la base qu'on donne aux figures de la Victoire et de la Fortune, peut-être comme un emblême de leur instabilité (voy. Buonarroti, *Osservazioni sopra i Medaglioni*, etc., p. 66): mais, placé sous la figure de la Victoire qui est dans les mains d'une statue de Pompée, il fait plus probablement allusion aux exploits par lesquels ce grand homme s'étoit signalé dans presque tout le monde alors connu:

Terrarum hic bello magnum concusserat orbem,

disoit de lui un poëte contemporain (*Catalecta Virgiliana*, n° 6). Il est certain qu'on ne doit point regarder ce globe comme un symbole de l'empire romain, et en conclure que cette statue étoit celle d'un empereur. On voit, même sous les Césars, des Victoires posées sur des globes, faire l'ornement de la maison d'un particulier (Apulée, *Metamorph.*, liv. II, pag. 22).

quée dans la physionomie de Pompée[1]. On voit au-dessus du front cette touffe de cheveux légèrement repliés en arriere, et que les flatteurs de ce conquérant comparoient aux cheveux qui couronnent le front d'Alexandre-le-Grand, héros auquel ils tâchoient de persuader que Pompée ressembloit et par cette particularité de la chevelure et par la maniere dont ses yeux étoient enchâssés sous ses sourcils[2]. La tête étoit ceinte autrefois de la couronne triomphale, ornement dont le sénat avoit permis à Pompée de se parer dans les spectacles et dans d'autres cérémonies publiques[3] : mais il ne reste de cette couronne qu'une partie des rubans adhérents à la courroie et à la chlamyde, le

(1) *Imago........ illius probi oris venerandique per cunctas gentes:* « Les traits « de cette physionomie honnête et respec- « table par tout le monde », dit Pline en parlant du grand Pompée (l. XXXVII, §. 6); et ailleurs il attribue au même personnage *os probum et honorem eximiæ frontis* (l. VII, §. 10) : « un air de bonté, « et un front qui annonce un caractere ho- « norable au plus haut degré ». Velleïus (l. II, c. XXIX) s'exprime d'une maniere semblable sur la figure de Pompée: il étoit, selon cet historien, *forma excellens, non ea qua flos commendatur ætatis, sed ea dignitate quæ, in illam conveniens, amplitudinem fortunamque ejus ad ultimum vitæ comitata est diem:* « Il avoit une très « belle figure, non de cette beauté qui ne « pare que la jeunesse, mais d'une beauté « noble et durable qui convient à tout âge, « et qui fut toujours d'accord en lui avec « l'éclat de sa condition et de sa fortune « jusqu'au dernier jour de sa vie». Ce front noble et ouvert, cet air de dignité dont les anciens parlent avec éloge, nous les retrouvons dans l'excellent portrait de Pompée qui se présente sous le nº 1.

(2) Il faut remarquer dans le passage de Plutarque, où le biographe décrit ces particularités de la chevelure et des yeux de Pompée, l'adverbe ἀτρέμα, *légèrement, à peine*, dont il se sert pour modifier l'indication de ce pli que ses cheveux prenoient au-dessus du front (*Vie de Pompée*, §. 2). Nous le trouvons au contraire exagéré sur ses médailles à mesure qu'elles sont d'une fabrique plus grossiere (voyez les nº 9 et 10). La tête nº 1 nous offre cette particularité sans aucune exagération. La ressemblance de ses yeux avec ceux d'Alexandre consiste dans la maniere dont ils sont placés; circonstance que Plutarque a bien désignée par le mot ῥυθμός : cette ressemblance ne sera point équivoque pour tout lecteur qui voudra comparer la tête de Pompée, vue de face sous le nº 1 de cette planche, avec le portrait d'Alexandre-le-Grand, représenté sous le même point de vue sur la pl. XXXIX, nº 2, de l'*Iconographie grecque*.

(3) Velleïus Paterculus, liv. II, c. XL; Dion, liv. XXXVII, §. 21.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

reste a dû être supprimé dans une ancienne restauration de la statue, à l'occasion des accidents et des déplacements que ce monument éprouva dans la suite, et dont l'histoire a conservé quelque souvenir.

Cette statue, consacrée par l'autorité publique en l'honneur de Pompée[1], étoit placée primitivement dans une salle tenant à un édifice[2] élevé par lui près de son théâtre, et destinée aux séances du sénat. Renversée sans doute, après la bataille de Pharsale, comme les autres statues de ce grand homme, elle dut être rétablie par ordre de César, qui ne prévoyoit pas alors qu'il l'arroseroit un jour de son sang, et que dans cette même salle, au milieu du sénat réuni par ses ordres, au pied de cette statue même, il périroit victime des trames parricides de Brutus et de ses complices[3].

Ce lieu, qu'un tel attentat avoit fait devenir un objet d'horreur, fut fermé et condamné pour toujours[4] : mais le vengeur de César ne voulut point étendre sa sévérité jusque sur les marbres insensibles, ni dérober à la mémoire d'un grand homme les honneurs qui lui étoient dus; la statue de Pompée fut placée par ses soins et exposée aux regards du public dans le voisinage du même théâtre, sous un arc ouvert des quatre côtés[5]. Il paroit

(1) Plutarque, *Vie de Brutus*, §. 14.

(2) Cet édifice, en forme de basilique, étoit entouré de portiques en colonnades; de là le nom de περίστῳον que Dion lui donne (l. XLIV, §. 16; voyez aussi la remarque de Reiske à la *Vie de Brutus* par Plutarque, au tome V de son édition de Plutarque, pages 714 et 371) : c'est vraisemblablement le même que Suétone a nommé *Regia*, ainsi que nous le verrons ci-après.

(3) Suétone, *Julius Cæsar*, c. LXXXVIII; et *Octavius Cæsar*, c. XXXI; Plutarque, *César*, §. 66; *Marcus Brutus*, §. 17.

(4) Suétone, *J. Cæsar*, c. LXXXVIII. Appien ajoute (*Civil.*, l. II, §. 147) que le peuple y avoit mis le feu. La statue de Pompée dut en être endommagée; ce qui en rendit la restauration nécessaire, et dans cette restauration la couronne de laurier dut être supprimée, cet ornement étant devenu dans les temps postérieurs la décoration caractéristique des empereurs romains.

(5) Ce que nous apprend Suétone, *Oc-*

qu'on l'y voyoit encore du temps de Suétone: mais les monuments de Pompée furent endommagés plusieurs fois par des incendies, et ils eurent besoin de nouvelles réparations vers la fin du V[e] siecle de l'ere vulgaire[1]. La statue dont il s'agit avoit probablement subi dans ces circonstances de nouveaux déplacements; mais il est néanmoins certain que lorsqu'elle fut retrouvée sous le pontificat de Jules III, elle étoit enterrée dans l'endroit occupé autrefois par les monuments de Pompée, et portoit des marques indubitables de quelques restaurations qu'on y avoit faites dans un temps où les arts avoient dégénéré de la perfection à laquelle ils étoient parvenus lorsqu'elle fut élevée[2].

tavius Cæsar, c. XXXI, par ces mots: *Pompeii quoque statuam contra theatri ejus regiam marmoreo jano supposuit, translatam e curia in qua Cæsar fuerat occisus:* car on donnoit le nom de *Janus* à de semblables édifices. Quant au nouvel emplacement de la statue, qui a dû être près du théâtre de Pompée, les commentateurs et les antiquaires l'expliquent différemment. Plusieurs entendent par le mot *regiam* la *porte royale* qui faisoit partie de la scène des anciens théâtres, et dont elle tenoit le milieu; d'autres, parmi lesquels Forcellini (v. *regia*) l'entendent de la basilique, en latin *regia,* qui étoit adhérente au théâtre de Pompée, et dont on a parlé dans les remarques précédentes. Nous avons vu qu'il y avoit des portiques et une *curia* ou salle pour les assemblées du sénat; nous apprenons par Appien que les préteurs tenoient quelquefois leur tribunal sous ces portiques (*Civil.*, l. II, §. 115), particularités et usages qui conviennent parfaitement aux édifices que les Romains désignoient sous le nom de *basilica,* ou de *regia.* La statue de Pompée fut donc transportée au milieu d'une place sur laquelle étoit en perspective la basilique annexée au théâtre de Pompée. M. Fea prétend qu'on éleva l'arc à quatre ouvertures, sous lequel cette statue fut placée, au centre même de l'orchestre, ou dans le parterre du théâtre. Comment n'a-t-il pas senti l'inconvenance de cet arrangement qui auroit embarrassé le parterre où les personnes les plus distinguées avoient leurs places, et auroit intercepté la vue de la scene, des acteurs, et des mimes, à un très grand nombre de spectateurs?

(1) Eusebe, *Chronicon,* à l'an de Jésus-Christ 246: *Theatrum Pompeii incensum et hecatonstylon.* L'*hecatonstylon*, ou le *portique à cent colonnes,* étoit un des portiques élevés par Pompée auprès de son théâtre. Cassiodore (l. IV, ép. LI) parle de la restauration de ces édifices par Théodoric.

(2) Ce monument fut découvert dans la

Chap. II
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

Le n° 1 présente le dessin exact de la tête de la statue vue de face, avec une partie du torse; le profil est dessiné sous le n° 2[1].

rue *de' Leutari* (des Luthiers), tout près de la basilique de Saint-Laurent, bâtie dans le courant du IV[e] siecle par le pape Damase, près du théâtre de Pompée : *ad theatrum Pompeii*, dit Anastase bibliothécaire (*Vitæ romanorum Pontificum*, n° xxxix, sect. liv). La tête de la statue, lorsque celle-ci fut découverte, n'en étoit point séparée; elle est aussi du même marbre, mais elle y avoit été rattachée dans une ancienne restauration qui n'est pas exécutée avec toute l'adresse qu'on y auroit mise dans les beaux siecles de l'art. M. Fea, à la page 6 d'un mémoire que nous examinerons ci-après, convient qu'il y a quelque vestige de retouches faites à la chevelure, sans doute pour faire disparoître la couronne qui la ceignoit.

(1) M. Fea a publié à Rome, en 1812, une brochure intitulée, *Osservazioni sulla Statua detta di Pompeo,* dans laquelle il s'efforce de prouver que la statue dont il s'agit n'appartient pas à cet illustre Romain. Après avoir fait valoir, contre l'opinion reçue, les objections qu'il tire de la nudité de la figure, du globe, et des vestiges de la couronne, objections que j'ai réfutées d'avance dans le cours de cet article, il soutient que la tête n'a point été faite pour cette statue, quoiqu'il reconnoisse (*page* 11) que lors de la découverte de ce monument elle y étoit fixée par une ancienne restauration. Il ajoute, que le corps de la figure annonce un personnage plus jeune que le caractere de la tête ne le suppose; et que le lieu où la statue a été découverte n'avoit aucun rapport avec les édifices construits par Pompée. Voici quelques observations qui m'empêchent d'adopter l'opinion de M. Fea. D'abord il me paroît hors de doute que les ruines antiques parmi lesquelles la statue a été découverte appartenoient à quelqu'un de ces édifices que, suivant Velleïus Paterculus, Pompée avoit élevés autour de son théâtre (*Pompeïus, perfectis muneribus theatri et aliorum operum quæ ei circumdedit*, etc., l. II, c. xlviii). M. Fea lui-même ne peut ignorer qu'un autel antique, consacré au Génie du théâtre de Pompée, fut trouvé au temps de Flavio Biondo, au commencement du XV[e] siecle, dans ces mêmes endroits (voyez Gruter, p. cxi, n° 8; Bianchini, *ad Anastasium,* t. III, p. 34). En général les marbres et les statues colossales découverts aux environs de la basilique de Saint-Laurent ont été constamment regardés comme des restes de ces édifices de Pompée, par la raison que cette basilique fut élevée auprès de son théâtre par le pape Damase, comme Anastase, déja cité, le témoigne, et comme il est confirmé par un ancien itinéraire de Rome, rédigé dans le VIII[e] siecle, et publié par le même Bianchini dans son édition d'*Anastase* (*Prolegom.*, t. III, p. cxxvi) : on y lit : *Basilica S. Laurentii et theatrum Pompeii.*

Or, si le lieu où la statue fut découverte appartenoit aux édifices de Pompée, et si la tête de cette statue colossale est un véritable portrait de ce grand homme, il me semble démontré que cette statue est la même que celle dont les historiens ont fait mention; car il ne seroit pas vraisemblable de supposer qu'on ait élevé des statues colossales à Pompée dans des temps posté-

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. V.

§. 19. CNÉUS et SEXTUS, FILS DE POMPEE.

Ces deux freres, issus de Pompée et de Mucia sa troisieme femme, s'efforcerent pendant quelque temps de soutenir le parti

rieurs, et qu'on les ait placées dans les mêmes édifices où se trouvoit déja son ancienne statue.

Quant aux objections qui sont tirées de la prétendue différence de caractere entre la tête et le corps de la figure, et de la maniere dont la tête a été replacée sur le buste, ces objections ont plus d'apparence que de réalité. Plutarque a déja répondu à la premiere, lorsqu'il a observé que les artistes habiles, soigneux d'imiter exactement dans les portraits en pied le caractere de la tête, sont très peu scrupuleux dans l'imitation du reste du corps (*Alexandre*, §. 1). Ils y mettent toujours de l'idéal pour donner plus de beauté à leurs ouvrages. On peut en effet remarquer des différences semblables dans d'autres figures, et même dans des chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Il me suffira de citer la statue dite de Germanicus, la plus parfaite des figures faisant portrait qui nous soient parvenues. Plusieurs connoisseurs ont trouvé que le corps de cette statue semble appartenir à un personnage plus jeune que la tête ne l'annonce. En admettant que le statuaire a pu prendre la même liberté dans l'exécution du Pompée, afin de donner plus de perfection à son ouvrage, il faut convenir que cette disparate n'est point choquante, et que la statue offre dans son ensemble un aspect agréable et même imposant.

A l'égard de la maladresse avec laquelle on a rattaché la tête sur le tronc, en râpant les bords des cassures, ce qui a dû raccourcir un peu le col, on peut reprocher ce défaut d'habileté et de soin au sculpteur qui a été chargé de cette ancienne restauration, soit au temps d'Auguste, soit au temps de Philippe ou de Théodoric, sans que l'authenticité du portrait soit atteinte par ce reproche. Malheureusement des négligences semblables ont eu lieu dans plusieurs autres restaurations importantes, quoique exécutées après la renaissance des arts, et à des époques où l'on faisoit le plus grand cas des ouvrages antiques. Mais le marbre de Paros, dont est la tête de Pompée, et qui est pareil à celui du reste de la figure, permet d'autant moins de douter que la tête n'ait toujours appartenu à la statue, qu'il est plus rare de trouver des figures colossales exécutées avec ce marbre précieux.

Quant à quelques autres suppositions par lesquelles M. Fea cherche à atténuer les preuves de l'authenticité de ce monument, on est frappé, au premier examen, de leur défaut de vraisemblance. Nous avons déja vu combien est peu probable la conjecture sur laquelle M. Fea veut établir que la statue de Pompée et le monument sous lequel elle étoit placée furent élevés par Auguste au milieu de l'orchestre ou du parterre du théâtre. Suivant une autre supposition qui n'est pas mieux fondée, la statue de Pom-

de leur pere en prenant les armes contre ses ennemis[1] : ils succomberent tous les deux dans cette lutte, et ne purent résister

pée, ainsi que d'autres figures colossales qui, trouvées dans le même endroit, ont orné autrefois le palais élevé par le cardinal Riario près de la basilique de Saint-Laurent, auroient appartenu à un atelier dont M. Fea croit avoir découvert des vestiges, et où un sculpteur du moyen âge se seroit occupé de la restauration de statues antiques. On a découvert, à la vérité, des ateliers semblables dans d'autres fouilles, et toujours dans la proximité des grands édifices, tels que les thermes de Caracalla, le temple de la Paix, etc., mais ces ateliers appartenoient à un temps où ces édifices subsistoient encore, et ils servoient probablement à leur entretien, et à la réparation des ouvrages qui en faisoient l'ornement. Si M. Fea veut parler d'un atelier destiné à la restauration des monuments de Pompée, et qui étoit en activité, tout au plus tard, sous le regne de Théodoric, on peut admettre sa conjecture sans que l'on en puisse rien conclure contre l'opinion reçue sur la statue de Pompée. Mais il ne faut pas attribuer ces établissements à des temps postérieurs où il n'y avoit plus ni ateliers pour la restauration des antiques, ni artistes qui s'occupassent de cette restauration : tout le monde sait qu'au contraire on brisoit et on détruisoit les statues, qu'on les employoit comme des pierres dans la construction d'édifices barbares, ou qu'on les brûloit pour en faire de la chaux. Cet état de choses, qui n'a fini qu'à la renaissance des arts, a duré plus de huit siècles. M. Fea, par une derniere supposition, voudroit que le corps de cette statue eût appartenu autrefois à une figure de Domitien; et il croit que le Domitien de la *villa Albani* (Morcelli, *Indicazione della villa Albani*; Roma, 1785, nº 8) est dans la même pose. Il n'avoit cependant qu'à examiner les gravures de cette derniere statue, qui se trouvent dans l'ouvrage de Cavaceppi, et dans celui de M. Piroli, pour se convaincre qu'il se trompoit; et lui-même d'ailleurs doit sentir toute la frivolité de cette conjecture.

De ces observations je conclus que, si l'on regarde la tête de la statue en question comme le portrait d'un personnage inconnu, on ne pourra proposer sur cette figure aucune conjecture probable; mais que si l'on reconnoît dans cette tête la physionomie de Pompée, comme j'en suis persuadé, et comme les monuments réunis sur la planche V semblent le prouver, il sera difficile de se refuser à la conviction que cette statue est celle même que nous connoissons par l'histoire, et qui fut élevée dans ces mêmes lieux où elle a été retrouvée après l'intervalle de seize siecles.

Les collections d'antiquités nous offrent d'autres portraits de Pompée sculptés en marbre ou gravés sur des pierres fines. Aucun de ceux qui me sont connus ne me semble présenter des preuves d'authenticité assez frappantes pour que je doive faire mention de ces monuments : plusieurs sont évidemment l'ouvrage de l'imposture, tel que celui qu'on a gravé dans le recueil de M. de Caylus, tome I, planche LXVII.

(1) Pompée eut cinq femmes, dont la premiere fut Antistia qu'il fut obligé de répudier pour épouser Émilie, belle-fille de Sylla. Celle-ci étoit alors enceinte de son premier mari, et mourut en couche. Mu-

ni à la valeur de César, ni à la politique d'Octave, ni à la fortune de l'un et de l'autre.

Cnéus, l'aîné des deux freres, au commencement de la guerre civile, s'étoit transporté à la cour d'Alexandrie, où il obtint une flotte auxiliaire de Ptolémée Dionysius, et, à ce qu'on prétend, les faveurs de la jeune Cléopâtre, sœur et femme du prince Lagide[1].

Le fils de Pompée commanda lui-même cette flotte, et fit voile vers les parages de l'Epire, afin d'inquiéter les villes qui s'étoient déclarées pour César[2]. Il avoit déja signalé sa valeur et reçu d'honorables blessures lorsque la nouvelle funeste de la bataille de Pharsale, la mort de son pere, et la défection des Egyptiens, le déterminerent à se réfugier en Afrique, où les vaincus se rallioient sous Scipion[3]. Avant de partir, il auroit donné à Dyrrachium des preuves d'une humeur hautaine et féroce, s'il étoit vrai qu'il fut sur le point de percer Cicéron de son épée, sur le refus que celui-ci faisoit de se placer à la tête des partisans de Pompée[4]. Ce caractere fougueux fut probablement la cause pour laquelle, quand il fut arrivé en Afrique, Caton lui insinua

cia, fille de Scévola, fut sa troisieme femme: à son retour de la guerre d'Asie, il s'en sépara par un divorce, à cause de son libertinage. Julie, fille de César, fut la quatrieme; et la cinquieme fut Cornélie, fille de Metellus Scipion, et veuve du jeune Crassus. Cnéus et Sextus étoient nés de Mucia. Appien et Dion le témoignent expressément par rapport à Sextus; et Cnéus, le frere aîné, ne pouvoit avoir une autre mere, puisqu'il paroît certain que Pompée n'avoit point eu d'enfants d'Antistia, et qu'il ne put pas en avoir d'Emilie.

(1) Plutarque, dans la *Vie de Marc-Antoine*, §. 25.

(2) César, *de Bello civili*, l. III, §. 40.

(3) L'auteur *de Bello Africano*, c. XXII. Appien, *Civil.*, l. II, §. 87, s'est trompé, lorsqu'il assure que Cnéus, en quittant les côtes de l'Epire, s'étoit transporté immédiatement en Espagne.

(4) Ce récit est de Plutarque, dans la *Vie de Cicéron*, §. 39. Middleton (*Life of Cicero*, l. II, vers la fin) a cependant observé qu'on ne trouve rien de semblable dans la correspondance de l'orateur romain.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

de se faire chef d'une armée séparée, et de se distinguer par quelque entreprise particuliere[1].

Le jeune Pompée suivit ce conseil; mais il ne fut point heureux dans ses premieres tentatives. Blessé de nouveau, il ne se rebuta point; s'étant emparé des îles Baléares, il passa en Espagne, où la mémoire de son pere lui concilia tant d'affection et de faveur qu'il mit dans ses intérêts toute la Bétique, prit plusieurs villes, battit quelques commandants du parti de César, et se rendit redoutable aux autres[2]. Après que Scipion et Caton eurent été défaits en Afrique, et que tout ce qui restoit du parti des Pompeïens avec son frere Sextus se fut réuni sous ses étendards, César, qui avoit négligé jusqu'alors les mouvements de l'Espagne, frappé de l'étendue des ressources de ses ennemis, jugea nécessaire d'y passer lui-même. Ce fut pendant l'hiver de l'an de Rome 708, 46 ans avant l'ere vulgaire. La rapidité de ses opérations, la supériorité de sa tactique, déjouerent facilement leurs projets et leurs efforts. Malgré ces avantages, peu s'en fallut qu'il ne perdît la bataille que Cnéus s'empressa de lui livrer près de Munda, et qui fut la plus périlleuse de toutes celles où César se fût trouvé depuis qu'il commandoit les armées; sa vie même y fut en danger. La difficulté qu'il eut à vaincre fut, à la vérité, plutôt l'effet du désespoir des soldats qui combattoient pour les fils de Pompée que de l'habileté de leurs généraux. Plusieurs de ces guerriers étoient des déserteurs du parti de César, ou des ingrats auxquels il avoit pardonné, et qui, en reprenant les armes contre lui, violoient à la fois leurs devoirs et leur parole. Cnéus fut défait; les blessures qu'il avoit

(1) L'auteur *de Bello Africano*, à la suite des commentaires de César, §. 22.

(2) L'auteur *de Bello Hispaniensi*, c. 1; Appien, *Civil.*, l. II, c. XLVII et CIII; Dion, l. XLIII, §. 30.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. X.

reçues rendirent sa fuite lente et embarrassée. Carteïa, où il se réfugia, étant sur le point de le livrer, il tenta de se sauver par mer; mais ses embarcations, dépourvues d'approvisionnements, le rejeterent sur le rivage, où, poursuivi par des soldats de César, il fut saisi et massacré. Sa tête fut présentée au même vainqueur auquel on avoit porté celle de son pere. La valeur et la constance de ce jeune homme infortuné lui ont mérité des éloges, quoique sa conduite n'ait pu échapper à de justes reproches d'imprudence. Si nous en croyons un de ses contemporains, son caractere orgueilleux le portoit aussi à la cruauté, mais la bonne foi de ce censeur n'est pas à l'abri du soupçon[1].

Son frere Sextus, échappé au carnage de Munda, dans l'espoir de se mettre en sûreté, traversa l'Espagne, et se réfugia vers les Pyrénées, où il se mit à la tête de quelques bandes de vagabonds et de fugitifs. Cette association, trop indigne du fils du grand Pompée, eut une fâcheuse influence sur les mœurs et sur les manieres de Sextus. «Nulle grace, dit un auteur ancien, nulle bonne foi dans ses discours ni dans ses actions, « nulle déférence envers les hommes distingués; une sorte de « mépris pour l'instruction, une facilité à se laisser guider par « les conseils de ses plus vils affranchis et de ses esclaves. Malgré

(1) Cassius, le même qui conspira contre César, et qui avoit suivi le parti du grand Pompée, montre dans une de ses lettres à Cicéron (*Ep. ad. famil.*, l. XV, ep. XIX) beaucoup de sollicitude sur l'issue de la guerre d'Espagne : la cause de ses craintes est le caractere vain et cruel du jeune Pompée : *Scis Cnæus quam sit fatuus, scis quomodo crudelitatem virtutem putet*, etc. Un lecteur impartial, sans croire tout le mal qu'il dit de Cnéus, trouvera que Cassius avoit bien raison de le craindre. Il avoit commandé une des flottes du grand Pompée, et l'avoit livrée lâchement à César (Appien, *Civil.*, l. II, c. LXXXVIII). Cependant Cicéron n'hésita pas à s'exprimer en plein sénat d'une maniere tout opposée, en parlant de Cnéus, « qui, par ses « qualités, dit-il, ressembloit éminemment « à son pere » : *Interfectus est patri simillimus filius* (*Philippica* V, §. 5). Il est clair que le sens de ce passage n'a point de rapport à une ressemblance de physionomie.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. V.

« ces défauts, une grande vivacité d'esprit, de la bravoure, de « l'impétuosité même lorsqu'il étoit en péril ou attaqué; mais « qui, après le succès, étoient remplacées par une lâche insou-« ciance[1] ». Après que César eut quitté l'Espagne, Sextus repassa dans la Bétique pour y ranimer son parti: il y eut bientôt rassemblé de nouvelles forces avec lesquelles il battit Pollion qui commandoit celles que le dictateur avoit laissées dans la province. Le seul nom de son pere lui avoit déja gagné tant de partisans, qu'à la mort du dictateur, lorsque la mémoire de Pompée fut devenue pour Sextus une recommandation puissante auprès du sénat, il obtint, en cédant l'Espagne, une autorité extraordinaire sur les flottes de l'état, et une somme immense en dédommagement de la perte de son patrimoine[2]. Mais le triumvirat d'Antoine, d'Octave, et de Lépide, qui se forma à la fin de l'an 43 avant l'ere vulgaire, changea les dispositions de la capitale envers le fils de Pompée. Il se vit, à son grand étonne-

(1) Velleïus (l. II, c. LXXIII), *Hic adolescens erat studiis rudis, sermone barbarus, impetu strenuus, manu promptus, cogitatione celer, fide patri dissimillimus, libertorum suorum libertus, servorumque servus, speciosis invidens ut pareret humillimis.* Les autres traits sont tirés d'Appien (*Civil.*, liv. V, §. 26, 91, et 143). M. Krause, dans son excellente édition de Velleïus, publiée à Leipsick en 1800, a cru devoir opposer au témoignage de l'historien, sur l'esprit peu cultivé de Sextus, un témoignage tout-à-fait contraire de Valere Maxime (l. II, c. VI, n° 8). Le critique n'a point fait attention que le Sextus Pompeïus dont parle Valere Maxime, et que lui-même avoit accompagné dans un voyage en Asie, n'est point le fils du grand Pompée. Il appartenoit à une autre branche de la même famille, qui a eu deux consuls du temps d'Auguste. On ne peut point admettre que Valere Maxime, qui a écrit après l'an 31 de l'ere vulgaire, ait été le compagnon de voyage de Sextus, qui est mort l'an 35 avant la même ere.

(2) Cette perte fut évaluée, suivant Appien (*Civil.*, III, §. 4), à cinquante millions de *drachmes*, ou *denarii*, somme bien plus probable que celle qu'on trouve exprimée par la phrase *septies millies*, dans la XIIIe *Philippique* de Cicéron, §. 5: mais il est à croire qu'une erreur de chiffre s'est glissée dans ce texte, et qu'on y doit lire *bis millies* (II pour VII), c'est-à-dire deux mille fois cent mille sesterces, ou deux cents millions de sesterces, qui font cinquante millions de *denarii*, et à peu près autant de francs.

ment, déchu de sa charge et compris dans la proscription. Il avoit heureusement à sa disposition des forces navales; il s'en servit pour s'emparer de quelques ports de la Sicile. Bithynicus, qui la gouvernoit, consentit à lui céder le reste de cette île, riche encore et populeuse, où Sextus ouvrit un asile à toutes les victimes de la proscription, et à tous les Romains persécutés ou mécontents. Ses forces devinrent considérables: deux affranchis de son pere, Ménodore et Ménécrate, les commandoient. Leurs escadres remporterent plusieurs victoires sur les amiraux des triumvirs.

La puissance maritime de Sextus fut sans égale depuis que sa flotte fut grossie de celle de Statius Murcus qui vint se joindre à lui après la mort de Cassius et de Brutus dont il avoit suivi le parti. Sextus s'en servit pour intercepter le commerce de l'Italie, pour affamer Rome. Le peuple, tourmenté par la disette, obligea Octave à traiter avec Sextus. Le fils de Pompée eut, près du promontoire de Misene, une entrevue avec ce triumvir qui avoit épousé sa belle-sœur, et avec Marc-Antoine dont la mere étoit tombée en son pouvoir, et avec lequel il s'étoit réconcilié en la lui renvoyant. Octave, en politique adroit, s'étoit ménagé par une telle alliance un moyen de se rapprocher du fils de Pompée, si les circonstances l'exigeoient. Par le traité qu'ils conclurent, Sextus partagea jusqu'à un certain point la puissance des triumvirs: la Sicile, la Sardaigne, et la Corse, lui furent abandonnées; on lui promit le Péloponnese. Les proscrits et les mécontents qui s'étoient réfugiés en Sicile, les meurtriers de César seuls exceptés, eurent la faculté de rentrer dans leur patrie et même dans leurs biens. On cite à cette occasion un trait qui prouveroit la bonne foi de Sextus. Il donnoit à bord de son vaisseau, qui étoit à l'ancre, un repas à ses compé-

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. V.

titeurs, lorsque Ménas ou Ménodore l'avertit de ne pas laisser échapper cette occasion de se défaire d'eux sans danger : « Tu « devois te charger de cela toi-même, répondit Sextus, sans « m'en informer ». Appien cependant nous apprend que Marc-Antoine et Octave, qui avoient prévu le danger, ne s'étoient point livrés sans précautions à la bonne foi de leur rival[1].

L'ambition et la jalousie qui dévoroient ces chefs de l'état ne leur permirent pas de rester long-temps en paix. Sextus n'infestoit plus la mer par ses flottes; mais il encourageoit les pirates, et les protégeoit. D'un autre côté, on ne lui livroit point le Péloponnese, et on lui enlevoit la Sardaigne. Alors la guerre se renouvela, et malgré la défection de Ménodore et la mort de Ménécrate, les flottes de Sextus eurent toujours la supériorité, principalement lorsque les éléments semblerent le seconder en dissipant et en détruisant dans le détroit les flottes d'Octave. Ce fut à cette époque que son caractere orgueilleux le fit s'abandonner à tous les excès de la vanité. Nous avons vu qu'il affecta de se faire passer pour fils de Neptune, et qu'il se permit même des actes de cruauté pour établir cette fable ridicule[2]. Il en avoit déja commis du même genre, sur-tout lorsqu'il avoit sacrifié à des soupçons tyranniques deux sénateurs qui avoient embrassé son parti, et qui avoient consolidé sa puissance, Bithynicus et Murcus. Les partisans qui lui restoient ne le servirent plus avec affection; Ménodore, qui étoit retourné à lui, le quitta pour la seconde fois; enfin Agrippa battit son armée navale près du cap Pelore; et les troupes qu'Octave et Lépide avoient fait débarquer en Sicile le presserent tellement, qu'il fut contraint de la quitter et de chercher son salut dans la fuite. Il

(1) *Civil*, l. V, §. 73.

(2) Voyez au paragraphe précédent, page 108, note (3).

alloit se rendre à Marc-Antoine; mais la nouvelle des revers que celui-ci avoit essuyés dans son expédition contre les Parthes ayant un peu ranimé les espérances du fils de Pompée, il mit dans ses démarches auprès du triumvir beaucoup de mauvaise foi, dans l'intention de gagner du temps pour voir si ses menées secretes en Asie, et une alliance qu'il négocioit avec les Parthes, ne le mettroient pas bientôt en état de rivaliser avec lui. Les manœuvres de Sextus furent découvertes; les troupes qu'il avoit réunies dans la Bithynie furent séduites ou battues : il fut forcé de se rendre à discrétion à un prince de la Galatie, allié d'Antoine. Le roi barbare le remit entre les mains de Titius, l'un des lieutenants du triumvir, qui, oubliant que Sextus lui avoit sauvé la vie, le sacrifia à la politique de son chef, et le fit mourir l'an de Rome 719, 35 ans avant l'ere vulgaire. Sextus n'étoit âgé que de quarante ans. Lorsque Titius, élevé quelques années après au consulat, voulut, comme l'exigeoit sa magistrature, donner aux Romains des spectacles solennels dans le théâtre de Pompée, l'indignation du peuple éclata contre lui d'une maniere si effrayante qu'il fut forcé de sortir du théâtre pour se dérober à la fureur de la multitude[1].

CHAP. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. V.

Nous avons déja indiqué plusieurs monnoies frappées en Espagne et en Sicile sous l'autorité de Sextus; mais son portrait ne se trouve que sur de superbes médailles d'or fabriquées probablement dans cette île. J'en ai fait graver deux sous les numéro 8 et 12 de la planche V. L'une et l'autre présentent d'un côté la tête en profil de Sextus, fils de Pompée, entourée d'une couronne civique[2]. Sextus méritoit cette couronne comme le

N° 8 et 12.

(1) Velleïus, l. II, §. 79.

(2) Morellius, *Thes. famil.*, POMPEÏA, pl. 1, n° 6.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. V.

sauveur de tant de proscrits qu'il accueillit sur ses flottes ou en Sicile, et qu'il conserva pour la patrie: son nom et ses titres forment la légende des deux côtés, MAGN*us* PIVS IMP*erator* ITER*um* PRAEF*ectus* CLA*ssis* ET ORAE MARIT*imæ* EX *Senatus Consulto,* « Magnus le Pieux, (proclamé) imperator pour la « seconde fois, commandant la flotte et les côtes de la mer par « décret du sénat ». Nous avons vu que l'une des deux têtes qui sont empreintes sur le revers est celle du grand Pompée son pere; l'autre, suivant toutes les probabilités, est celle de Cnéus son frere aîné. Comme le *lituus* des augures est gravé dans le champ auprès de la tête du pere, le trépied des *Quindécemvirs,* autre prêtrise dont on ne décoroit que des personnages distingués, est en arriere de la tête de Cnéus[1].

La médaille n° 12 ne differe de celle n° 8 qu'en ce que la tête de Sextus a dans l'une un peu de barbe au bas du menton, tandis que dans l'autre elle est entièrement rasée. On remarque le contraire dans le portrait de Pompée-le-Grand: nous avons déja indiqué les motifs de ces variétés.

(1) Liebe, dans sa *Gotha Numaria*, pag. 29, a publié une médaille d'or de Sextus Pompeïus, tirée du cabinet de Saxe-Gotha, sur laquelle la tête du grand Pompée et celles de ses deux fils sont disposées d'une maniere différente. La tête du pere est seule d'un côté; celles des deux freres sont l'une en regard de l'autre: les symboles, tels que le *lituus* et le trépied, sont cependant gravés en arriere de ces deux têtes, circonstance qui embarrassoit extrêmement les numismatistes, parcequ'on ne peut concilier avec l'histoire la dignité augurale de l'un ou de l'autre des fils de Pompée (voyez Eckhel, *D. N.,* t. VI, p. 31). Je possede une empreinte de cette médaille, et je crois pouvoir assurer, après avoir examiné le style des types, qu'elle est l'ouvrage d'un faussaire.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

§. 20. ATIUS BALBUS,

PRÉTEUR.

Si Marcus Atius Balbus, originaire d'Aricie, n'eût pas épousé la sœur de Jules César, et si Atia leur fille n'eût point été la mere d'Auguste, on n'auroit vraisemblablement jamais imaginé d'empreindre la tête de Balbus sur la monnoie[1]. César le nomma d'abord commissaire pour le partage des terres de la Campanie, qu'il fit distribuer, pendant son premier consulat, à vingt mille Romains de la classe la plus indigente. Balbus fut ensuite décoré de la dignité de préteur; et il y a lieu de croire qu'après sa magistrature il fut envoyé pour gouverner la Sardaigne[2].

Quoiqu'on doive placer parmi les fictions ingénieuses de l'auteur de l'Énéide l'origine des Atius, qu'il fait descendre du Troyen Athys, jeune homme lié d'amitié avec le jeune Jules, cette fiction même semble supposer que l'antiquité de la famille Atia n'étoit point contestée parmi les Latins[3].

Les habitants de la Sardaigne, qui, sous le regne d'Auguste, N° 1.
sans doute, ont fait frapper la médaille dont on voit le dessin au n° 1 de la planche VI, se sont honorés d'avoir eu pour gouverneur l'aïeul maternel de ce prince. La tête sans barbe, qui est le type d'un côté de la médaille, est celle de Marcus Atius Balbus, préteur[4]. La légende M · ATIVS · BALBVS · PR·, *Marcus*

(1) Suétone, *Octavius Cæsar,* c. IV, nous a conservé ce que nous avons sur Atius Balbus.

(2) C'est ce que la médaille que nous allons rapporter nous fait conjecturer.

(3) *Æneid.,* l. V, v. 568 sq. La famille des Atius avoit eu plusieurs sénateurs; elle étoit même liée de parenté avec la famille du grand Pompée (Suétone, *Octavius Cæsar,* §. 4). Cette raison a pu être une des causes pour lesquelles l'image de Pompée étoit au nombre de celles qui, à la mort d'Auguste, ornerent la pompe de ses funérailles (Dion, l. XLV, §. 34).

(4) Mionnet, *Description de médailles antiques,* etc., t. I; *Iles voisines de la Si-*

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

Atius Balbus prætor, le désigne par ses noms et par sa magistrature.

Le revers présente la tête du héros mythologique Sardus, chef d'une colonie africaine qu'il conduisit dans cette île qui a hérité de son nom[1]. L'ornement de plumes qui surmonte sa tête rappelle le costume de plusieurs peuplades barbares; et la massue, arme que fournissoient les forêts à ces guerriers sans art, peut encore faire allusion à Hercule, de qui l'on a dit que ce pere des Sardes étoit issu[2]: car c'est ainsi qu'il est caractérisé dans la légende, SARDVS PATER, *Sardus* (notre) *pere*[3].

La fabrique et le travail de cette monnoie prouvent que les arts étoient peu cultivés dans cette île, même à l'époque d'Auguste. En effet, les écrivains de ce temps ne nous parlent que des blés de la Sardaigne, de ses bêtes fauves, de son air malsain, et de ses habitants à demi sauvages[4].

§. 21. MARCUS BRUTUS.

Marcus Junius Brutus étoit né l'an 669 de la fondation de

cile, nº 49; Morellius, *Thesaur. famil.*, Atia, nº 1, a publié une médaille presque semblable où le prénom *Marcus* n'est point dans la légende.

(1) Pausanias, l. X, c. xvii, où il indique la statue de Sardus, qui étoit à Delphes.

(2) On le supposoit fils d'un Hercule africain, qui vraisemblablement étoit le même que l'Hercule des Phéniciens:

Mox Libyci Sardus generoso sanguine fidens
Herculis,

a dit Silius Italicus, l. XII, v. 359.

(3) Ptolémée, dans sa *Géographie*, dit qu'il y avoit dans l'île de Sardaigne un temple du *Pere des Sardes,* Σαρδοπάτορος ἱερόν.

(4) Strabon, l. V, p. 225. Le peu de progrès des arts en Sardaigne est constaté par d'autres monuments qu'on peut voir cités et décrits par l'abbé Barthélemy, *Mémoires de l'Acad. des belles-lettres,* t. XXVIII, p. 579; par Winckelmann, *Histoire de l'Art*, l. III, c. iv, §. 42 et suiv.; et par M. de Caylus, *Recueil,* t. II, p. xvii: ce sont de petites figures de bronze d'un travail barbare.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

Rome, 85 ans avant l'ere vulgaire[1]. Son pere, qui avoit les mêmes noms que lui, étoit plébéien, mais d'une famille ennoblie par les magistratures, et qui avoit toujours eu la prétention d'avoir la même origine que la famille patricienne des Brutus, de laquelle étoit issu le fondateur de la république[2]. Sa mere Servilie descendoit véritablement d'une des plus illustres familles patriciennes, celle des Servilius Cæpion, dans laquelle elle fit adopter son fils qui, dès l'âge de six ans, avoit perdu son pere. Pompée dont il s'étoit rendu le prisonnier en déposant les armes qu'il avoit prises après la mort de Sylla pour soutenir la faction de Lepidus, l'avoit fait mettre à mort. Ce malheur, qui fit du jeune Brutus l'ennemi naturel de Pompée, sembloit lui interdire la carriere des honneurs : cependant sa parenté avec Caton qui étoit son oncle maternel, et les richesses qu'il avoit héritées des deux familles auxquelles il appartenoit, lui donnoient trop de considération et de consistance pour qu'il crût devoir se condamner à vivre dans l'obscurité. La sagacité de son esprit et la force de son caractere se montrerent bientôt par les succès qu'il obtint dans ses études littéraires et philosophiques, ainsi que dans l'exercice du barreau[3]. Il avoit adopté

(1) Cette époque a été fixée d'une maniere certaine d'après deux passages de Cicéron (*in Bruto*, §. 64 et 94). Velleïus s'est trompé en faisant Brutus plus jeune de six ans (l. II, c. LXXII). Plutarque, dans la *Vie de Brutus;* Appien, dans les livres II, III, et IV, des *Guerres civiles;* et Dion, dans le XLVIIe de ses histoires, sont les principaux auteurs que j'ai suivis dans cet article, sans négliger de recueillir les témoignages et les faits contenus dans les lettres de Cicéron, dans celles de Marcus Brutus lui-même, et dans d'autres écrivains anciens que j'ai cités.

(2) Les anciens sont partagés sur la véritable origine de cette famille : le savant Eckhel (*D. N.*, tom. VI, pag. 20) a appuyé par une observation nouvelle l'opinion de ceux qui prétendent que Marcus Brutus ne descendoit point de l'ancien Brutus, opinion que Bayle (article *Brutus M.*) avoit cependant reconnue comme la plus probable.

(3) Sur les ouvrages et le mérite littéraire de Brutus, on peut consulter le même critique, *loco citato,* note G.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

les dogmes de l'ancienne académie, quoique pour imiter son oncle il parût quelquefois pencher vers les maximes du Portique. Il fit souvent admirer son éloquence; mais les principes qu'il exposa dans un plaidoyer pour la défense de Milon, qu'il osa rendre public quoiqu'il n'eût pas osé le prononcer, auroient dû, dans des temps moins agités, appeler sur lui l'attention du gouvernement[1]. L'orateur y soutenoit la maxime séditieuse qu'il étoit permis à un citoyen d'en tuer un autre lorsque ce meurtre étoit utile à l'état. La multitude, toujours portée dans les états populaires à exagérer les vertus des personnages qu'elle croit en opposition avec ceux qui la gouvernent, se livra dès-lors à une espèce d'enthousiasme pour Brutus, et le regarda comme un homme d'une grande espérance, et un des modeles les plus accomplis d'un citoyen honnête, intrépide, et éclairé.

Brutus avoit déja trente-six ans lorsque la guerre civile s'alluma. Tout le monde croyoit que le desir de vengeance qu'il avoit été si long-temps forcé de comprimer alloit prendre un libre essor, et que le fils de Servilie embrasseroit le parti de César. Il arriva tout le contraire : le neveu de Caton, oubliant ses injures particulieres et les mânes de son pere, se décida pour le parti du sénat et de son oncle. Pompée, qui en étoit le chef, fut touché de la générosité de Brutus, et l'accueillit avec affection. On admira dans le camp de Pharsale ce philosophe guerrier qui trouvoit du loisir pour ses paisibles études même la veille d'une grande bataille. Mais les destins de cette journée parurent changer tout-à-coup l'ame de Brutus; on le vit pencher vers le parti du vainqueur; il ne se rallia point aux débris de

(1) Voyez Asconius Pedianus, dans l'*argument* de l'oraison de Cicéron, *pro Milone*.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

celui de Pompée; il ne suivit point Caton en Afrique : au contraire, de Larisse, où il s'étoit retiré, il écrivit à César qui, n'ayant pas oublié sa tendresse pour Servilie[1], avoit eu soin que les jours du fils fussent respectés. César l'accueillit avec bonté, le mit au rang de ses amis, lui accorda la grace de presque tous ceux pour qui son nouveau partisan la sollicita. Sa confiance en lui fut telle dès le premier moment, qu'il lui demanda des conseils relativement à la poursuite de Pompée; et il se reposa sur la loyauté de son caractere, au point qu'il lui confia le gouvernement de la Gaule Cisalpine, la partie peut-être la plus riche et la plus importante de l'Italie[2]. Brutus remplit dignement cette honorable mission; les peuples de la province furent heureux, l'autorité et le nom de César y furent chéris et respectés.

Après la guerre d'Espagne, il obtint du dictateur la préture, et il eut pour collegue Cassius son beau-frere, qui avoit quitté, comme lui, le parti de Pompée. Ces rapports formerent des liens d'amitié entre deux personnages qui d'ailleurs ne se ressembloient ni par les principes ni par le caractere. On prétend même que, pour rendre leur liaison moins suspecte au dictateur, ils feignirent de se brouiller par une de ces tracasseries qui sont assez ordinaires dans les cours. La vérité est que des soupçons planerent sur leurs têtes, et que la franchise qui paroissoit avoir dirigé jusqu'alors toutes les démarches de Brutus put seule calmer le dictateur, que d'ailleurs la grandeur de son

(1) La passion de Servilie pour César avoit fourni matiere à la chronique scandaleuse du temps, au point que des écrivains anciens ont cru que Marcus Brutus pouvoit bien être le fruit de ces amours illégitimes; mais cette opinion a été réfutée par Middleton (*Life of Cicero*, l. III, dans une note) : ses arguments sont sans réplique; il les a tirés de quelques époques bien certaines, et de l'âge de César qui n'avoit que quinze ans de plus que Marcus Brutus. Le premier en comptoit quarante-sept, lorsque Servilie étoit éperdument éprise de lui (Plutarque, *Caton le jeune*, §. 24).

(2) Cicéron, *Philippique* III, § 5.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

ame et la ruine de tous ses rivaux rendoient trop peu accessible aux soupçons.

Mais Cassius qui étoit tourmenté par l'ambition, et qui croyoit ne pouvoir réussir dans le fatal projet qu'il avoit conçu, sans le nom et la coopération de Brutus, ne laissoit échapper aucune occasion d'échauffer cette ame ardente, ferme, et cependant inquiete. On lui persuada que son nom lui imposoit le devoir de rendre à Rome sa liberté. «Brutus, tu dors....! Tu n'es pas « Brutus.... tu n'es pas de mon sang!» tels étoient les placards que l'on trouvoit chaque jour, tantôt sur le tribunal de Brutus, tantôt auprès de la statue du vengeur de Lucrece. Brutus en fut ému, ou peut-être feignit-il de l'être, pour avoir un prétexte de suivre les impulsions de son ambition profonde et dissimulée. La conspiration se forma; les conjurés se lierent par leur parole sans aucun serment; aucun d'eux ne la trahit; et le plus grand des Romains fut assassiné, en plein sénat, le 15 mars de l'an 710 de Rome, et tomba sous les poignards sacrileges de quelques sénateurs ingrats auxquels il avoit pardonné, ou qu'il avoit comblés de ses bienfaits. Ses assassins, affectant de se montrer comme les libérateurs de la patrie et comme des tyrannicides, sortirent de la salle leurs poignards ensanglantés dans la main, et le bonnet de la liberté porté devant eux au bout d'une pique. Ils furent suivis d'une troupe d'autres sénateurs qui, applaudissant à leur forfait et voulant, après coup, s'y associer lâchement, proclamoient à grands cris la liberté de Rome, et tenoient élevés, pour les faire voir, des glaives qu'ils venoient d'emprunter. Les malheureux! l'histoire n'a point inscrit leurs noms parmi ceux des prétendus libérateurs de la patrie, mais la vengeance publique les reconnut pour leurs complices.

Si Brutus, séduit par une fausse idée du bien public, avoit

commis ce crime pour rendre à Rome le gouvernement sous lequel durant cinq siecles elle avoit fleuri et s'étoit élevée au-dessus des autres nations, il dut être frappé d'étonnement quand il vit le deuil, la confusion, et la terreur, dans lesquels son attentat avoit plongé sa patrie, et quand il sentit que, pour assurer ses propres jours et ceux de ses complices, il étoit indispensable qu'ils se retirassent dans un lieu fort tel que le Capitole, et s'environnassent d'une troupe de gladiateurs que l'un des conjurés, Decimus Brutus, avoit pris à sa solde pour servir aux spectacles. Les sénateurs qui espéroient, par la mort de César, pouvoir jouir de nouveau de cette puissance illimitée dont Sylla avoit investi leur corps, et en abuser pour opprimer les provinces, étoient pour la plupart favorables aux parricides; mais les dispositions de César avoient été si bien prises, et la nature des affaires réclamoit si hautement l'autorité d'un monarque, que, malgré les intérêts contraires, ils crurent devoir respecter les actes, et même les volontés du dictateur. Ils montrerent en conséquence de grands ménagements pour sa mémoire, et n'accorderent aux meurtriers, sous le nom d'amnistie, que l'impunité de leur crime; indulgence à laquelle ils donnerent pour motif le desir d'éviter les malheurs d'une nouvelle guerre civile. Ces résolutions prises, une réconciliation eut lieu entre le consul Marc-Antoine et les conspirateurs : mais aux funérailles de César et à la vue de son corps, le peuple, vivement ému de ce spectacle, et bientôt transporté de fureur, força par ses menaces et ses insultes les conjurés à reconnoître qu'ils avoient immolé à leur haine particuliere non le tyran, mais le pere de la patrie[1].

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

(1) Cicéron et ceux qui, comme lui, s'étoient déclarés pour les meurtriers de César, se faisoient illusion, et attribuoient à un parti formé dans la plus vile populace les regrets qu'excita la mort de César, et la haine qui poursuivit les prétendus tyranni-

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

Dès-lors il n'y eut plus de sûreté pour eux à Rome : le sénat, pour fournir à Brutus et à Cassius un prétexte honnête de s'en éloigner, quoique revêtus d'une dignité qui les obligeoit à y résider, leur donna d'abord une mission extraordinaire, et quelque temps après leur assigna des provinces; Brutus eut la Macédoine, et Cassius la Syrie. Leur crédit à Rome augmentoit ou diminuoit suivant les différents succès des manœuvres du consul Marc-Antoine qui étoit à la tête du gouvernement, ou suivant les divers évènements qui, dans le désordre affreux où étoit l'état, arrêtoient ou changeoient le cours des affaires. Leurs provinces leur furent ôtées, et on leur en donna d'autres de moindre importance, la Crete et la Cyrénaïque : l'année suivante, ils reprirent les premieres, lorsque par l'arrivée du jeune Octave le parti des amis de César parut se diviser et s'affoiblir, et le parti contraire se fortifier au point de faire déclarer la guerre à Marc-Antoine qui sortoit du consulat. Mais enfin le fils adoptif et l'héritier de César se rallia aux amis de son grand-oncle. Le nouveau triumvirat se forma; les meurtriers du dictateur furent foudroyés par la loi *Pedia*, et tous leurs partisans furent proscrits.

Brutus et Cassius n'avoient laissé échapper aucune occasion de profiter de la mauvaise intelligence qui s'étoit glissée parmi les chefs du parti contraire.

cides. Cependant Brutus et Cassius avoient eux-mêmes tâché de se faire un parti en répandant de l'or dans la lie du peuple ; et ce parti, quoique appuyé par les gladiateurs de Decimus Brutus, fut toujours le plus foible. Les consuls Antoine et Dolabella, qui n'étoient point favorables aux conjurés, furent obligés plusieurs fois de réprimer avec une sévérité extrême les excès auxquels se portoit le peuple qui regrettoit César. La suite des faits et la retraite clandestine de tous les conspirateurs sont une preuve évidente de l'improbation presque générale qui suivit leur attentat. On n'a qu'à examiner la succession des évènements, admirablement décrite par Appien (*Civil.*, l. II et III), et les aveux que la force de la vérité arrache à Cicéron lui-même dans plusieurs passages de ses *Philippiques* et de sa correspondance.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

Dès qu'ils eurent passé les mers pour se rendre dans la Grece et dans l'Asie, la fortune sembla les favoriser. En moins de deux années, ils réussirent à se rendre maîtres de presque tout l'Orient, à équiper des flottes, à former des trésors, à rassembler des armées dont faisoient partie ces légions qui avoient servi sous César, et qui, destinées à faire la guerre aux Parthes, avoient précédé leur général au-delà des mers. Pour mieux assurer leur domination sur tant de contrées, et pour en tirer les ressources nécessaires à la multiplicité de leurs besoins et à l'avidité de soldats qui ne servoient que pour la fortune, ils opprimerent les peuples, ils désolerent les plus belles contrées de l'Asie : leurs ravages furent tels que les Xanthiens de la Lycie, rebutés de tant de violences, se brûlerent eux-mêmes avec leurs biens, leurs familles, et leur ville, plutôt que d'en ouvrir les portes à Brutus.

Cependant l'armée des triumvirs, surmontant tous les obstacles, avoit franchi les mers et traversé l'Épire, la Thessalie, et la Macédoine : d'autre part, Brutus et Cassius avoient passé l'Hellespont ; et leur armée, toujours en communication avec leur flotte, longea les bords de la mer Égée, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée en présence de l'ennemi, qu'elle rencontra sur les limites de la Thrace et de la Macédoine, entre Amphipolis et Philippes. C'est là, dans les anciens domaines des successeurs d'Alexandre, que le sort des Romains va être décidé pour la seconde fois. Chaque armée avoit deux chefs; l'une, Marc-Antoine et Octave; l'autre, Brutus et Cassius : mais Marc-Antoine et Cassius surpassoient de beaucoup leurs collegues dans la science militaire et dans l'habitude du commandement. On a dit que le parti que l'on appeloit républicain auroit, à Philippes comme à Pharsale, détruit le parti contraire en s'abstenant de com-

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

battre[1]; mais on peut douter que cette mesure, qui auroit pu réussir à Pharsale, eût eu le même succès à Philippes. Il étoit à craindre que les soldats de Brutus, dont la plupart avoient, comme nous l'avons dit, servi sous César, placés vis-à-vis de leurs anciens compagnons d'armes, qui venoient venger la mort d'un chef qu'ils adoroient, et qui avoient à leur tête son petit-neveu, ne rougissent de servir sous ses assassins[2]. La bataille ne tarda pas à se donner. On combattit avec tout l'acharnement que l'on peut imaginer entre des guerriers commandés par de tels chefs, et armés pour une telle querelle; entre des armées qui ne se proposoient rien moins que l'empire et les richesses du monde entier pour prix de leurs efforts. Il semble que dans l'armée des triumvirs il régna plus d'ensemble et d'unité dans le commandement; ce qui fit que Marc-Antoine put réparer la défaite d'Octave[3], tandis que Brutus et Cassius demeurerent plus long-temps étrangers aux succès et aux revers l'un de l'autre. Cassius, voyant fléchir l'aile gauche qu'il commandoit, désespéra de l'aile droite, commandée par son collegue, et qui cependant étoit victorieuse, et il se donna la mort. Cet évènement funeste abattit le courage, et rendit nul le succès de l'autre partie de l'armée qui avoit été plus heureuse sous Brutus. Les restes de l'aile gauche, intimidés par leur défaite et jaloux des avantages de leurs compagnons d'armes, jeterent le découragement et la discorde dans le camp. Brutus ne vouloit pas en venir de sitôt une seconde fois aux mains; mais la crainte de la défection, le défaut de confiance de son armée dans un chef peu

(1) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, c. xi.

(2) Il est probable que des considérations semblables avoient détourné Brutus et ses conseils de transporter ses forces en Italie.

(3) Suétone, *Octavius Cæsar*, c. xiii.

renommé par ses talents militaires, l'impatience et l'indiscipline des soldats, l'obligerent à accepter la bataille. Il fut vaincu. La nuit suivante, voyant ses troupes abattues, et désespérant de ranimer leur courage, entendant d'ailleurs qu'on lui conseilloit de s'enfuir, « Il faut se sauver, il est vrai, répondit-il; « mais pour cette fuite il faut plutôt se servir de ses mains que « de ses jambes ». Alors il rendit grace à ses amis de ne l'avoir point abandonné, et il exhala, dans des vers tragiques que sa mémoire lui rappela, ses plaintes contre l'injustice du sort et la vanité de la vertu[1]; puis se tournant vers Straton, littérateur grec, qui étoit un de ses intimes amis, il lui présenta sa propre épée, et le pria de l'en percer. Straton l'ayant prise, Brutus se précipita sur la pointe, et expira. Son corps, enveloppé, par ordre de Marc-Antoine, dans un manteau de pourpre, fut envoyé à Servilie. Une mort prématurée avoit préservé Porcia son épouse[2] de la douleur d'être témoin d'un si triste retour.

(1) « Malheureuse vertu ! que j'ai été « trompé à ton service! J'ai cru que tu étois « un être réel; mais tu n'étois qu'un vain « nom, la proie et l'esclave de la fortune. » (Dion, l. XLVII, §. 49; Bayle, article *Brutus M.*, note C.)

(2) On a cru sur la foi de Nicolas de Damas, de Valere Maxime qui probablement l'avoit copié, et de quelques autres, que Porcia, la fille de Caton, épouse de Brutus, à la nouvelle de la fin funeste de son mari, s'étoit elle-même donné la mort en avalant des charbons ardents; mais ce fait est controuvé. On voit, par la correspondance de Brutus et de Cicéron, que Porcia avoit cessé de vivre peu après le passage de son mari dans la Grece (*ad M. Brutum*, epist. IX et XVIII). En effet, dans les conseils que tiennent entre eux les amis et les parents de Brutus pour décider s'il seroit utile de l'engager à revenir en Italie avec une armée, on ne nomme que Servilie sa mere. Plutarque lui-même a critiqué Nicolas de Damas pour avoir rapporté le fait que nous examinons (*Brutus*, §. 53). Une parente de Brutus, la femme de son neveu Lepidus, fils du triumvir, se tua à la vérité par cet étrange moyen, lorsque la conspiration de son mari contre Octave fut découverte et punie par Mécene. Velleïus Paterculus, qui nous a conservé ce fait arrivé presque de son temps, en cherchant des exemples d'autres femmes romaines qui n'avoient point voulu survivre à leurs époux, ne dit pas un mot de Porcie (l. II, c. LXXXVIII); tant il est vrai que le récit de sa mort violente lui étoit inconnu. Il est même probable que ce récit n'a dû son origine qu'à une méprise de Nicolas de Da-

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

La tête de Brutus fut envoyée à Rome pour être mise au pied de la statue de César; mais dans le trajet elle fut engloutie par la mer [1].

L'opinion des vertus patriotiques de Brutus, répandue parmi ses contemporains, a fait illusion à la postérité, d'autant plus que cette opinion étoit celle de deux écrivains qui, ayant laissé des mémoires sur sa vie, ont été copiés par Plutarque; mais on peut sans injustice les soupçonner de partialité: l'un étoit Bibulus son beau-fils; l'autre Volumnius son ami. Marc-Antoine lui-même, s'il en faut croire le biographe grec, étoit persuadé que le chef des conspirateurs contre Cesar s'étoit porté à ce crime par l'attrait que pouvoit avoir un tel attentat pour une ame républicaine : mais si nous considérons de plus près l'ensemble de ses actions et de sa conduite, ainsi que les temps et les circonstances dans lesquels il a vécu, il sera difficile de conserver des préventions si favorables à son caractere.

Brutus étoit né dans un temps où les guerres civiles et les proscriptions de Sylla n'avoient laissé subsister dans le gouvernement de Rome aucun système d'ordre et de régularité. Sa jeunesse et toute sa vie se passerent au milieu d'évènements et de troubles qui devoient convaincre les esprits, même les plus prévenus en faveur des gouvernements populaires, de l'impossibilité de conserver à ce grand état son ancienne constitution républicaine. Plusieurs des personnages les plus graves de la république avoient reconnu sous Pompée la nécessité d'un pouvoir monarchique [2]. Des philosophes même partageoient cette

mas qui a pris le change sur cette anecdote, en attribuant à la femme de Brutus ce qui étoit arrivé à sa niece.

(1) Suétone, *Octavius Cæsar*, c. XIII; Dion, l. XLVII, §. 49.

(2) Plutarque, *Vie de César*, §. 36 de la traduction d'Amyot : « Il y en avoit plusieurs qui osoient bien dire publiquement qu'il n'y avoit plus ordre à remédier aux maulx de la chose publique,

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

opinion[1]. «Brutus, dit Séneque[2], devoit-il craindre la monar-« chie, qui est la forme de gouvernement la plus heureuse sous « un roi juste? Devoit-il se flatter du retour de la liberté, avec « tant d'encouragements pour l'ambition, et tant de récom-« penses pour l'esclavage? Devoit-il espérer le rétablissement « de l'ancienne république, après la subversion des anciennes « mœurs? Devoit-il attendre le maintien de l'égalité primitive « et des lois fondamentales de l'état, après avoir vu tant de mil-« liers d'hommes aux prises, non pour la liberté, mais pour le « choix d'un maître? A quel point falloit-il méconnoître et la « marche de la nature et l'esprit de sa nation, pour ne pas voir « que le poste d'où l'on vouloit faire tomber le vainqueur de « Pompée étoit tellement envié, qu'à mesure qu'on l'ôteroit à « une personne, plusieurs autres se présenteroient pour le rem-« plir? »

Pour supposer dans Brutus un aveuglement qui lui eût fait sacrifier à des préjugés démocratiques la vie de son bienfaiteur et la foi de ses serments, il faudroit être convaincu que les sentiments d'un égoïsme intéressé n'avoient jamais eu d'accès dans son ame; et voilà précisément ce que l'histoire de la vie privée

« que par le moyen d'un seul auquel on « donnast plein pouvoir, puissance et au-« thorité souveraine. »

(1) Entre autres, Cratippe, le chef à cette époque de l'école péripatéticienne (Plutarque, *Vie de Pompée*, §. 75).

(2) *De beneficiis*, lib. II, c. xx: *In hac re videtur vehementer errasse, nec ex institutione stoïca se egisse: qui aut regis nomen extimuit, cum optimus civitatis status sub rege justo sit; aut ibi speravit libertatem futuram ubi tam magnum præmium erat et imperandi et serviendi; aut existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris et staturas suo loco leges ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an serviant sed utri. Quanta vero illum aut rerum naturæ, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui uno interempto defuturum credidit alium qui idem vellet!* etc. La version que j'ai insérée dans le texte est en partie celle de M. Lagrange, en partie la paraphrase que Bayle a faite de ce passage, article *Brutus M.*, note E.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

de Brutus ne permet pas de penser. Ce Romain si vertueux, ce philosophe qui préféroit son devoir à ses plus chers intérêts, se livroit à l'usure la plus sordide, et étoit toujours prêt à sacrifier à son insatiable avidité le repos et même la vie de citoyens innocents. Nous pourrions croire que des écrivains soudoyés par les Césars l'ont chargé de ces imputations calomnieuses, si nous ne les tenions pas du plus ardent de ses admirateurs, de Cicéron lui-même, qui nous a révélé ces turpitudes, non dans ses plaidoyers où il montre souvent trop peu de respect pour la vérité, mais dans sa correspondance intime avec Atticus [1]. Brutus plaçoit son argent à quarante-huit pour cent chez les rois de l'Orient et dans les contrées et les villes soumises à la domination romaine. Sentant lui-même le peu de délicatesse de sa conduite, il empruntoit quelquefois le nom d'un Scaptius qui n'avoit pas autant d'intérêt que lui à cacher son immoralité: mais il ne rougissoit pas de se rendre le complice des cruautés que son prête-nom exerçoit contre ses débiteurs. Appius, le beau-pere de Brutus étoit gouverneur de Chypre et de la Cilicie; et Scaptius, pour forcer la ville de Salamine, la plus considérable de l'île, à lui payer les intérêts et une partie du capital qu'il lui avoit prêté, obtint de ce gouverneur une troupe de cavalerie qui contraignit les magistrats de la ville à se réunir pour aviser aux moyens de satisfaire à son créancier. Sur les remontrances de l'impossibilité où étoient les Salaminiens de payer cette somme, il les tint bloqués dans leur assemblée si long-temps que plusieurs en moururent de faim. Cicéron, qui succéda à Appius dans ce gouvernement, ne voulant pas per-

(1) Toutes ces circonstances sont rapportées en détail dans une lettre de Cicéron à Atticus, qui est la premiere du livre VI: il revient sur ces affaires dans la lettre xxi du livre V, et dans les iie et iiie du livre VI.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

mettre que ces mesures se renouvelassent sous son autorité, Brutus ne balança pas à prier Atticus d'employer l'amitié qui le lioit avec Cicéron pour obtenir de celui-ci qu'il voulût bien accorder encore à Scaptius des cavaliers pour exercer de semblables vexations; et il crut faire réussir sa demande en révélant que l'intérêt et le capital lui appartenoient, et non à Scaptius. Il n'hésita pas même dans cette circonstance à écrire directement à Cicéron; et dans sa lettre, remplie d'expressions arrogantes, on apercevoit tout l'orgueil et toute la dureté d'un caractere qui se déguisoit sous le manteau d'une philosophie hypocrite[1].

Cet orgueil si peu républicain perce encore dans sa derniere correspondance avec Cicéron, lorsqu'à la nouvelle que Lépide avoit été déclaré ennemi public à cause de sa réunion avec Antoine, Brutus, dont la sœur avoit épousé Lépide, prétend empêcher que la loi de la confiscation ne s'exécute au préjudice de sa sœur et de ses neveux : « Le sénat et toi, dit-il, vous devez « considérer que si ces enfants ont Lépide pour pere, ils ont « Brutus pour oncle[2] ». D'ailleurs la promptitude avec laquelle, après la bataille de Pharsale, il quitta le parti de Pompée en abandonnant Caton et les défenseurs de la république, étoit-elle une preuve de son attachement constant aux principes républicains? et les monnoies qu'il fit frapper durant la guerre civile, et sur lesquelles sa tête fut empreinte avec son nom et

(1) *Ad me autem, etiam cum rogat aliquid* (*M. Brutus*) *contumaciter, arroganter,* ἀκοινωνήτως *solet scribere* (*ad Atticum,* VI, ep. I); et (*Ibidem,* ep. III) *omnino* (*soli enim sumus*) *nullas unquam ad me litteras misit Brutus, in quibus non inesset arrogans,* ἀκοινώνητον *aliquid.*

(2) *Quid vero mihi tribuere boni possunt, si modo digni sumus quibus aliquid tribuatur... si nihil valuerit, apud te reliquumque senatum, contra patrem Lepidum Brutus avunculus?* (*Epist. ad Brutum,* ep. XIII).

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

sans aucun déguisement, avoient-elles d'autre exemple que celui des monnoies frappées sous la domination de César, les premieres à Rome dont le type eût présenté la tête d'un magistrat encore vivant? Ces traits réunis me paroissent révéler le secret du caractere de Brutus; et on voit par quelques phrases de César lui-même, conservées par Plutarque[1], que ce grand homme, qui devoit bien connoître les ambitieux, n'étoit pas entièrement la dupe de l'hypocrisie de Brutus. Il me semble même que sa derniere exclamation sur la vanité de la vertu n'est que le dernier élan d'un acteur qui ne quitte point son rôle tant qu'il est encore sur la scene.

N° 4 et 5. On pourroit croire que les portraits de Brutus, après sa défaite et sa mort, ont disparu du monde romain : mais l'esprit d'un parti vit encore long-temps après que les évènements ont décidé de son sort; et rien d'ailleurs n'est si difficile à détruire que les monuments numismatiques. Nous avons déja remarqué que des monnoies sur lesquelles la tête de Brutus étoit empreinte furent frappées sous son autorité. Nous en avons présenté une d'or à la planche II, n° 4, qui nous offre d'un côté sa tête avec un peu de barbe, au milieu d'une couronne civique[2], et de l'autre celle de Lucius Brutus dont il se vantoit de descendre. La légende qui est autour de la premiere donne le nom de M · BRVTVS · IMP·, *Marcus Brutus imperator,* et celui de *Pedanius Costa* son lieutenant, COSTA LEG*atus.* Sur une autre médaille du même métal, planche VI, n° 4, on voit la tête de ce chef au milieu d'une couronne semblable; et la légende,

(1) Dans la *Vie de César,* §. 62; et dans la *Vie de Brutus*, §. 8.

(2) La barbe, comme nous l'avons remarqué ailleurs, est un signe de deuil, dont la cause étoit la guerre civile.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

BRVTVS · IMP ·, *Brutus imperator,* la fait reconnoître. Le trophée élevé sur des proues de vaisseaux, qui est le type du revers, fait allusion aux succès des flottes que Brutus et Cassius faisoient commander par leurs lieutenants. La légende, CASCA LONGVS, *Casca Longus,* désigne Publius Servilius Casca, celui des conjurés qui porta le premier coup à César, et qui périt à Philippes[1]. Mais les types d'une monnoie d'argent que j'ai fait graver sous le n° 5 de la planche VI sont encore plus historiques; on y voit d'un côté la tête de Marcus Brutus avec son nom et celui de Lucius Plætorius Cestianus qui, par la place qu'il occupoit dans l'armée de Brutus, avoit le droit de faire frapper des monnoies : BRVTVS · IMP · L · PLAET · CEST. Le bonnet de la liberté et les deux poignards de Brutus et de Cassius sont le type du revers, qui n'a d'autre légende que l'époque funeste des ides, ou du 15, de mars, EID · MART ·, *idus martiæ.* Cette médaille a été décrite par Dion telle que nous la voyons encore[2]. Elle est une preuve, ainsi que la précédente, de l'ambition immodérée de Marcus Brutus. Trois personnages de son parti n'auroient point osé, chacun indépendamment de l'autre, faire empreindre son effigie sur la monnoie romaine, en imitant un de ces abus qu'on blâmoit dans le gouvernement de César, s'ils n'eussent pas été bien assurés du consentement et de l'approbation de leur chef. Il est même étonnant qu'un pareil exemple n'ait point été imité par les lieutenants de Cassius, et que sa tête n'ait point été empreinte sur les monnoies qu'ils firent frapper.

(1) Cette médaille d'or est tirée du cabinet du savant abbé San Clemente, à Cremone. Il a eu la complaisance de m'envoyer un dessin de ce monument numismatique. Il en existe une semblable dans le cabinet impérial de Vienne (Eckhel, *Catalog. Mus. Cæs.*, part. II, pl. 1, n° 8). *Longus* n'est probablement qu'un second surnom du même Casca.

(2) Dion, l. XLVII, §. 25.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

N° 2 et 3.

La ressemblance de la tête en marbre de Paros, dont le dessin est gravé sous les n° 2 et 3 de la même planche, avec la tête de Brutus, gravée sous le n° 5, semble prouver qu'elles représentent l'une et l'autre le même personnage. En effet, les dimensions plus grandes et le travail plus parfait de la premiere y font encore mieux apercevoir que dans l'autre cette physionomie maigre que César appréhendoit dans Brutus[1], et cet air concentré et résolu qui convient si bien au caractere d'un conspirateur.

Malgré l'empressement qu'on a pu mettre dans l'empire romain à détruire les statues et les images des meurtriers de César, ce monument de sculpture, caché peut-être dans l'intérieur de quelque maison, à la ville ou à la campagne, aura pu échapper d'autant plus facilement à la destruction, qu'une statue de Brutus, en bronze, élevée sur la place publique de Mediolanum, y existoit encore au temps d'Auguste qui, l'ayant remarquée, ne la fit point abattre[2]; et nous savons que ce même prince donna des éloges à un ancien questeur de Brutus qui en avoit conservé chez lui l'image[3].

Le buste dont je donne ici la gravure est placé à Rome, dans le musée du Capitole[4].

(1) *Pâle et maigre*, dit Plutarque dans la *Vie de Brutus*, §. 8; et dans celle de *Marc-Antoine*, §. 11.

(2) Plutarque, *Comparaison de Dion avec Brutus*.

(3) Appien, *Civil.*, l. IV, §. 51. La mauvaise habitude qu'ont très souvent les historiens grecs, de ne désigner les personnages romains que par leur prénom, est la cause que nous ignorons à quelle famille appartenoit le questeur qui aima mieux être proscrit que de trahir Brutus son proconsul et son ami, et qui mérita par la noblesse de ce procédé qu'Octave lui pardonnât; nous savons seulement que *Publius* étoit son prénom.

(4) Voyez les *Monuments antiques du Musée du Louvre*, t. III, pl. v.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

§. 22. QUINTUS LABIENUS PARTHICUS.

Quintus Labienus étoit fils de ce Titus Labienus, un des lieutenants de César, qui, après avoir si bien servi sous lui dans les guerres des Gaules, entretint une correspondance secrete avec Pompée, et au premier moment où éclata la guerre civile abandonna, pour le suivre, le parti de son ancien général[1]. Le fils, après la mort de son pere qui périt à Munda en combattant pour les jeunes Pompée, ne semble pas s'être réconcilié avec le vainqueur : ce que l'on sait de certain, c'est qu'il passa sous les drapeaux des meurtriers de César, et quitta la Grece, par ordre de Brutus, pour se rendre auprès d'Orode, roi des Parthes, et solliciter des secours contre les triumvirs[2]. La bataille de Philippes et la mort de Brutus étant arrivées pendant l'absence de Quintus Labienus, il trouva un asile dans le palais du prince Arsacide, et sut tellement s'insinuer dans sa confiance qu'il lui persuada d'envahir l'Asie mineure et la Syrie, tandis que les meilleures troupes romaines se détruisoient les unes les autres dans les dissensions civiles, et que leurs chefs ne s'occupoient qu'à se renverser mutuellement. Pacorus, le fils du roi parthe, se mit à la tête de l'expédition; et Labienus lui-même eut la lâcheté de conduire une armée ennemie sur le territoire de l'empire romain : il en ravagea les provinces frontieres; il débaucha quelques troupes qui les gardoient, en défit d'autres, et fit mourir Decidius Saxa qui vouloit défendre la Syrie. Ivre de ses

(1) Dion, l. XLI, §. 4.

(2) Dion, l. XLVIII, §. 24 et suiv., et §. 39 et suiv.; Velleius Paterculus, l. II, c. LXXVIII; Florus, l. IV, c. IX, et dans l'*Epitome* du livre CXXVII de Tite-Live; Plutarque, *Vie de Marc-Antoine*, §. 33, sont les auteurs d'où j'ai tiré les faits que je rapporte de Q. Labienus.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

succès éphémeres, il n'eut pas honte de prendre le titre d'*empereur parthique :* mais l'année suivante, Ventidius, envoyé par Marc-Antoine, l'atteignit au pied du mont Taurus; et, après avoir battu les Parthes qui venoient au secours de Labienus, il anéantit son armée. Le traître, qui s'étoit déguisé pour mieux assurer sa fuite, fut découvert par le gouverneur de Chypre, et livré à Ventidius qui le fit mettre à mort l'an 39 avant l'ere vulgaire.

N° 6. Une médaille d'argent très rare, que Labienus lui-même fit frapper lors de son expédition en Asie, nous a conservé son portrait[1]. La légende, Q · LABIENVS · PARTHICVS · IMP·, indique que la tête empreinte sur cette monnoie est celle de Quintus Labienus, empereur parthique. On croit démêler dans l'air de sa physionomie quelques marques de ce caractere irascible et insensé que Strabon lui reproche[2]. Le cheval capara-

(1) Morellius, *Thesaur. famil.*, Atia, n° 2. Fulvius Ursinus a cru que *Labienus* étoit un surnom de la famille *Atia*, et tous les numismatistes l'ont suivi. Spanheim, *de U. et P. Num.*, t. II, p. 11, a fait cependant voir que cette conjecture étoit sans fondement. Je pense que Labienus étoit absolument le nom de la famille (*gens Labiena*), et que, par une exception rare, il ne se termine pas en IVS, comme les autrès noms de famille ; parceque anciennement peut-être ce nom n'avoit été qu'un surnom, comme il est arrivé dans les familles des *Norbanus*, des *Allienus*, des *Cæcina*, et autres. Ma conjecture est appuyée sur une inscription ancienne dans laquelle Dionysius, affranchi de Titus Labienus, prend les noms de *Titus Labienus Dionysius* (Muratori, *Thesaur. Inscript.*, p. 1615, n° 17). On sait que l'usage exigeoit qu'on fît prendre aux affranchis le nom et non pas le surnom de la famille de leur patron. Si Labienus avoit appartenu à la famille Atia, son affranchi auroit dû se nommer *T. Atius*, et non *T. Labienus*. En effet, nous trouvons le nom de Labienus suivi de surnoms, et employé comme nom de famille (*gens*) dans d'autres inscriptions, Labienus Primus, Labienus Paternus, Labienus Renatus, Labienus Proculus, etc. (Muratori, *Thes. Inscr.*, p. 1473, n° 7, et p. 1698, n° 1; Reinesius, *Synt. Inscript.*, cl. XII, n° 53). Les Labienus étoient originaires de *Cingulum*, dans le *Picenum* (Silius Italicus, liv. X, v. 34) : aussi Labienus, le lieutenant de César, avoit-il reconstruit et fortifié cette place.

(2) Μειράκιον ἐνεξέθιστον καὶ ἀνοίας πλήρες (Stra-

çonné, qui est le type du revers, a rapport aux Parthes, redoutables par leur cavalerie, et fait peut-être allusion au nom de cette nation guerriere de laquelle Labienus avoit emprunté son surnom[1].

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI.

§. 23. CNÉUS DOMITIUS AHENOBARBUS.

Le pere de Cnéus fut Lucius Domitius Ahenobarbus, dont nous avons vu un des ancêtres figurer parmi les hommes illustres du commencement de la république[2]. Lucius, homme consulaire et attaché au parti de Pompée, commanda l'aile gauche de son armée à Pharsale; il y périt dans la déroute: son fils Cnéus avoit, à la vérité, obtenu son pardon de la clémence du vainqueur; mais il n'avoit pu conserver la magistrature dont il avoit été revêtu avant la défaite de Pompée. Irrité de cet affront, et brûlant du desir de venger son pere, il ne put voir d'un œil indifférent la mort de César; il se rangea dans le parti des conjurés, et fut même un de ceux qui chercherent à faire croire qu'ils avoient pris part à la conjuration[3]: cette vanterie pensa lui

bon, l. XIV, p. 660). Les orateurs asiatiques, à ce que le géographe rapporte, trouvoient ridicule que Labienus prît le titre d'*imperator parthicus*, comme s'il avoit battu les Parthes. « Et moi », disoit Hybréas, sophiste carien, qui s'efforçoit d'empêcher l'invasion que Labienus vouloit faire à Mylasa, « et moi, je pourrois aussi m'in« tituler *imperator caricus*. »

(1) Nous avons indiqué ailleurs une analogie du moins apparente qui se trouve entre les noms des *Parthes* et des *Perses*, et celui qui, dans quelques langues orientales, désigne un cavalier, *Iconographie grecque*, IIe part., c. xv, §. 2, sur la fin, où nous avons expliqué une médaille parthique ayant pour type une tête de cheval.

(2) Au §. 3 de ce même chapitre. Velleïus Paterculus, l. II, c. LXII, LXXVI, et LXXXIV; Suétone, *Nero*, c. XXXIII; Plutarque, *Antoine*, §. 40 et 63; Apien, *Civil.*, l. IV et V; Dion, l. XLVIII et XLIX, m'ont fourni les matériaux pour cet article.

(3) Nous pouvons inférer de la IIe *Philippique* de Cicéron §. 11, que Domitius se plaisoit à être compté au nombre des conspirateurs: ce n'étoient donc pas ses ennemis seulement qui lui imputoient ce crime.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

coûter cher. Obligé de s'éloigner de Rome et de l'Italie, à l'exemple de ceux auxquels il s'associoit, il se réfugia dans le camp de Brutus, d'où il sortit pour commander une escadre de cinquante voiles, qui croisa dans la mer Ionienne et dans le golfe Adriatique. Ses exploits furent brillants; il intercepta un grand nombre de transports dirigés vers l'armée des triumvirs; et, le jour même où Cassius perdit la bataille de Philippes, Ahenobarbus et son collegue Statius Murcus avoient détruit sur la mer Ionienne un grand convoi que Domitius Calvinus conduisoit au camp de Marc-Antoine et d'Octave. Des légions entieres y périrent; un nombre considérable de navires furent brûlés ou submergés. Ce fut probablement à cette occasion que les troupes et les marins qu'il commandoit lui déférerent le titre d'*imperator;* et ce succès lui inspira tant de confiance, qu'à la nouvelle de la fin malheureuse des chefs de son parti, au lieu de suivre l'exemple de Murcus qui s'attacha au fils de Pompée, il réunit à ses forces navales celles qui, sous Brutus et Cassius, avoient été employées dans les mers de l'Asie, et continua de faire la guerre aux triumvirs en son propre nom. Il la soutint pendant un an : mais lorsqu'il apprit que le soulèvement excité en Italie contre Octave par Lucius Antonius étoit apaisé, désespérant de pouvoir tenir plus long-temps et cédant aux conseils d'Asinius Pollion, il fit sa paix avec Marc-Antoine, qu'il croyoit ennemi d'Octave. La force des évènements ayant amené un accord entre les deux triumvirs, Marc-Antoine envoya Cnéus Ahenobarbus gouverner la Bithynie, pour que son crédit et sa présence ne missent point d'obstacles à la paix; et pendant son

comme Suétone et Appien (*Civil,* l. I, s. 61) semblent l'avoir cru. Nous apprenons du même passage de l'orateur romain que César avoit dépouillé Ahenobarbus de quelque dignité dont il avoit été revêtu par Pompée.

absence, il réussit à le laver auprès de son collegue du soupçon d'avoir pris part à l'assassinat de César, et à le faire désigner consul pour l'an de Rome 722.

Ahenobarbus jouit paisiblement de son autorité proconsulaire sur cette province. Cinq ans après il y étoit encore, lorsque Sextus Pompeïus, chassé de la Sicile, fit une vaine tentative pour s'emparer de lui par trahison[1]. A l'époque de son consulat, comme la rupture entre les deux triumvirs étoit imminente, il ne voulut point agir contre les intérêts d'Antoine, qu'il regardoit comme son bienfaiteur; et, avant que la guerre fût déclarée, il quitta Rome, malgré la haute magistrature dont il étoit revêtu, pour aller servir sous ce triumvir[2]. Les historiens nous ont transmis quelques traits de sa fermeté à la cour d'Alexandrie, où il se conduisit envers Cléopâtre non en courtisan, mais avec la dignité d'un consul romain. Antoine en parut choqué; et Ahenobarbus put voir de ses propres yeux les fautes énormes que ce chef, entraîné vers sa perte, commettoit tous les jours contre les intérêts de sa cause. Il en fut si frappé qu'il traita de sa réconciliation avec Octave; et, lorsque les deux armées étoient près de Leucade et au moment de se battre, il passa dans la flotte de ce dernier, porté sur un bateau, presque seul et malade. Marc-Antoine lui renvoya généreusement tout ce qui lui appartenoit; et, se moquant de sa défection, il affecta de dire qu'elle n'avoit d'autre cause que l'amour, et que Ahenobarbus ne pouvoit supporter l'absence de sa maîtresse Naïs, femme de basse naissance dont il étoit épris. A peine cet illustre transfuge fut-il parvenu

(1) Ce fut dans cet intervalle de temps qu'Ahenobarbus accompagna Marc-Antoine dans sa malheureuse expédition contre les Parthes.

(2) Les fiançailles qu'on avoit célébrées entre une des deux Antonia, filles de Marc-Antoine et d'Octavie, et Lucius, fils d'Ahenobarbus, avoient procuré à ce dernier de nouvelles relations avec l'un et l'autre des triumvirs.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VI.

au camp d'Octave, qu'il mourut. Suétone le regarde comme l'homme le plus estimable de la famille des Ahenobarbus, dont la splendeur s'éclipsa sur le trône lorsqu'il fut occupé par Néron, le dernier de leurs descendants.

N° 7. Un monument numismatique de la plus grande rareté, dont je présente ici le dessin sous le n° 7, nous a conservé le portrait de Cnéus Ahenobarbus[1]. C'est une monnoie d'or qui a probablement été frappée à l'époque où cet amiral apprit la mort de Cassius et de Brutus, et se regardoit comme le chef du parti républicain. On voit sa tête, entièrement rasée[2], empreinte sur l'un des côtés de la médaille, dont le surnom AHENOBAR*bus* fait la légende. On lit de l'autre côté ses autres noms et son titre, CN · DOMITIVS · L · F · IMP ·, « Cnéus Domitius, fils de Lucius, imperator ». Les lettres NEPT, gravées dans le champ, désignent le temple de Neptune, qui est le type du revers et sans doute l'image de celui qu'un Cnéus Domitius Ahenobarbus, un des ancêtres du personnage dont nous parlons, avoit élevé dans le cirque de Flaminius en l'honneur du dieu de la mer, et qu'il avoit rempli de chefs-d'œuvre du ciseau de Scopas[3]. Cnéus

(1) Le P. Audifredi a été le premier à le faire connoître : il en donna la description à la fin d'une dissertation astronomique écrite en latin, sur la comete de 1761, et imprimée à Rome l'année suivante par Salvioni, in-12. Il avoit lui-même fait l'acquisition de cette médaille, et l'avoit placée dans le cabinet de la bibliotheque de *Casanatta*, ou de *la Minerve*, à Rome. Le dessin a été pris sur une empreinte de la médaille qui ne se trouve plus dans cette collection. Eckhel en a cité cependant de semblables (*D. N.*, t. V, p. 202) : mais, comme il n'a point connu la découverte du P. Audifredi, et que lui-même d'ailleurs étoit fort négligent dans la comparaison des portraits, il n'a fait aucune mention de celui de Cnéus Ahenobarbus, qu'il n'a point su distinguer du portrait de Lucius Ahenobarbus, que nous avons donné pl. II, n° 6.

(2) Nous avons remarqué la même particularité dans le portrait de Scipion Africain l'ancien, planche III.

(3) Le P. Audifredi semble croire que le Cnéus Ahenobarbus qui avoit fondé et enrichi ce temple, désigné dans Pline par la

Ahenobarbus semble ainsi attribuer au zele de ses aïeux pour le culte de Neptune le bonheur constant de ses vaisseaux sur les flots orageux de l'Adriatique.

§. 24. LUCIUS MUNATIUS PLANCUS.

Un esprit fin et très cultivé, un goût exquis dans la littérature, une conduite prudente mais timide, un caractere souple qui savoit s'accommoder aux temps et aux circonstances, furent les qualités qui, avec une grande habileté dans les affaires civiles et militaires, et une fortune favorable, porterent Munatius Plancus au faîte des honneurs et des dignités sous Jules César,

phrase *delubrum Cn. Domitii* (l. XXXVII, §. 4, n° 7), est le même dont nous examinons la médaille. Je pense que cette conjecture ne s'accorde pas bien avec la chronologie. Lorque Cnéus, chef d'un parti et commandant une flotte, a fait frapper cette monnoie, il n'avoit pas encore pu faire bâtir un temple à Rome, où l'on reconnoissoit l'autorité des triumvirs; et si nous supposons que cet édifice a été élevé par lui après avoir été désigné consul, et avoir recouvré les bonnes graces d'Octave, je ne vois pas trop comment ce personnage, étant proconsul en Bithynie et soumis à l'autorité de Marc-Antoine, a fait frapper une monnoie dont le type présente sa tête, et dans la légende de laquelle il ne prend pas le titre de proconsul. Mêmes difficultés, et plus fortes encore, dans l'hypothese que la médaille a été frappée pendant son consulat ou après. Pourquoi, dans l'un ou l'autre cas, auroit-il omis de s'intituler consul? Comment auroit-il osé faire empreindre sa tête sur la monnoie lorsqu'il étoit dans la dépendance d'Octave, ou qu'il servoit sous Marc-Antoine? L'opinion que j'ai adoptée me semble plus probable. Un Cnéus Ahenobarbus plus ancien avoit fait élever un temple à Neptune. En effet un Cnéus Ahenobarbus avoit commandé les armées romaines en Asie, dans la guerre contre Antiochus; il avoit été un des commissaires pour arranger les affaires de la Grece après la chûte de Persée (Tite-Live, l. XXXVII, c. XXXIV, et liv. XLV, c. XVII): il pouvoit avoir tiré de ces contrées les ouvrages précieux de Scopas, dont il orna le temple consacré par lui à Neptune, divinité à laquelle il attribuoit sans doute son bonheur en traversant les mers. Son descendant, le Cnéus Ahenobarbus qui a fait frapper la médaille, devenu amiral, attribue de même ses succès à la protection de ce dieu, honoré par ses aïeux. Nous avons vu au §. 3 de ce chapitre qu'il avoit réuni sur une autre médaille le monument de ses victoires maritimes, à la mémoire de l'auteur de son nom.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VI

sous Marc-Antoine, et sous Octave[1]. Issu d'une famille noble, Plancus fut initié à l'art de la parole et à la science du gouvernement par Cicéron lui-même[2]. Il servit en Espagne et en Afrique dans les armées de César, où il obtint des grades distingués et l'affection du chef. Celui-ci l'avoit désigné consul deux années d'avance, lorsqu'il périt victime de la conspiration dans laquelle Decimus Brutus, destiné à être le collegue de Plancus, fut un des principaux conjurés.

Lors de cet évènement funeste, Plancus se trouvoit loin de Rome qui étoit le foyer des factions, et gouvernoit la Gaule Narbonnoise, que le dictateur lui avoit assignée en partage. Là il battit des ennemis peu redoutables : c'étoient les Rætiens qui cherchoient à profiter des troubles de la république[3]. Il établit, par ordre du sénat, une colonie romaine à Lugdunum, et une autre à Raurica[4]. Dans ces temps orageux, il sut si bien se conduire en prenant conseil des circonstances, qu'il se con-

(1) La correspondance de Cicéron et de Plancus, qui se trouve dans le Xe livre des *Epistolæ ad familiares,* nous donne quelque idée du mérite de Plancus en littérature, et nous révele quelques traits de son caractere. Cicéron, tout en le flattant, avoue qu'il avoit la réputation de se prêter un peu trop aux circonstances, *nimis servire temporibus;* et que la fortune avoit favorisé son ambition d'une maniere peu commune, *fortuna suffragante videris res maximas consecutus* (*Epist.* I et V). Schœpflin, dans l'*Alsatia illustrata, per.* I, §. 54 et sqq.; et D. Ruhnkenius, dans ses notes sur Velleïus Paterculus, liv. II, c. LXIII, ont réuni ou indiqué la plupart des passages des auteurs anciens qui ont trait à Munatius Plancus, et à l'histoire de sa vie. Je me réfere à ces autorités pour tous les faits contenus dans cet article, qui ne sont pas appuyés de citations particulieres.

(2) Eusebe (*Chronicon ad an. Augusti* XIV) parle de Plancus comme d'un orateur du plus grand mérite, qui avoit été disciple de Cicéron. La correspondance que nous venons de citer (l. X, *Epist.* I, III et IV) semble confirmer ce fait.

(3) Voyez la lettre de Plancus, qui est la IVe du livre X de celles de Cicéron *ad familiares.*

(4) *Lugdunum* est Lyon; *Raurica,* qui prit ensuite l'épithete d'*Augusta,* conserve encore quelques ruines et les traces de son nom dans celui du village d'Augst près de Bâle.

cilia l'estime des différents partis; et quoiqu'il ne dissimulât pas son attachement à la mémoire et au petit-neveu du dictateur, il ne se détacha ni de Cicéron ni du sénat, tant que cette conduite ne le compromettoit pas à un certain point : mais enfin il abandonna Decimus Brutus; et, par l'intermédiaire d'Asinius Pollion, il fit sa paix avec Marc-Antoine, et se jeta dans le parti des triumvirs. Il avoit su se conserver des liaisons avec les deux collegues d'Antoine; et cette adresse lui procura les honneurs d'un triomphe et lui assura le consulat qu'on lui avoit promis pour l'an 712 de la fondation de Rome, 42 ans avant l'ere vulgaire. Dans cette dignité éminente, il eut la satisfaction de pouvoir obtenir du sénat, avec l'agrément des triumvirs, la grace de quelques proscrits; mais il ne put réussir à obtenir celle de son propre frere[1].

Sorti du consulat, il fut choisi entre les amis de Marc-Antoine pour conduire à Bénévent une nouvelle colonie de vetérans qui avoient servi sous ce chef; mais bientôt les troubles occasionnés par la guerre civile que Lucius Antonius, alors consul et frere de Marc-Antoine, avoit rallumée dans plusieurs contrées de l'Italie, furent sur le point de brouiller Plancus avec Octave. Un homme de son caractere, qui vouloit se ménager les bonnes graces de tous les chefs, dut se trouver étrangement embarrassé

(1) Les détracteurs de Plancus, parmi lesquels il faut mettre au premier rang Velleïus Paterculus, débitoient que ce triomphateur avoit été bien aise de la proscription de son frere (l. II, c. LXVII). L'historien rapporte un jeu de mots que le peuple répétoit à l'occasion du triomphe de Plancus et de celui de Lépide, qui, l'un et l'autre, avoient un frere dans le nombre des proscrits : c'étoit le vers suivant,

De Germanis, non de Gallis, duo triumphant consules :

« C'est des Germains et non pas des Gau- « lois que les deux consuls triomphent ». L'équivoque est dans le mot *Germani* qui, comme nom propre, désigne les peuples de la Germanie, et comme appellatif les frères germains. Quant aux Gaulois, on entendoit par ce nom les *Rætiens*, habitants du pays où sont aujourd'hui les Grisons, et qui s'é-

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

dans une circonstance si délicate[1]: toutefois il se garda de prendre une part trop active dans ces démêlés. Il s'étoit, à la vérité, déclaré pour les Antoine; mais sa timide circonspection sut mettre tant de délais aux secours que les chefs du parti vouloient fournir à Lucius assiégé dans Pérouse, que ce retard entraîna la reddition de la ville, et fit terminer la guerre.

Plancus suivit dans leur retraite la femme et les enfants de Marc-Antoine, et alla au devant de ce triumvir qui l'accueillit avec bienveillance, et qui, après s'être réconcilié avec son collegue, nomma Plancus son lieutenant en Asie, pour le récompenser d'avoir pris les armes pour sa querelle. Quelques années après, ce personnage consulaire rejoignit Marc-Antoine à la cour d'Alexandrie; et voyant que, par les intrigues de Cléopâtre, la guerre contre Octave étoit inévitable, il passa dans le parti de ce dernier, et il eut la bassesse de dénoncer au sénat les actions et la conduite de son ancien protecteur qui, pendant dix ans, l'avoit comblé de bienfaits[2].

toient établis depuis long-temps près des peuples d'origine celtique.

(1) On peut rapporter à cette époque, une des plus critiques de la vie de Plancus, l'ode qu'Horace lui adressa, et qui semble le supposer dans un état de tristesse et de dégoût : c'est la VIIe du livre Ier. Le P. Sanadon, dans ses commentaires sur ce poëte, a cherché à découvrir l'origine de sa liaison avec Plancus, et a cru la trouver dans l'amitié que l'un et l'autre avoient eue pour Brutus. C'est une méprise grossiere occasionnée par une équivoque. Le Brutus qui devoit être collegue de Plancus dans le consulat étoit Decimus Brutus, qui faisoit la guerre en Italie; et Horace avoit servi, sous Marcus Brutus, au-delà des mers. Il est probable qu'Horace et Plancus avoient fait connoissance chez Asinius Pollion qui, l'an 713, se trouvoit en Italie, et qui étoit l'ami de l'un et de l'autre.

(2) Velleïus, qui ne perd jamais l'occasion de médire de Plancus, assigne pour cause de sa défection la froideur que lui montra Marc-Antoine quand il eut connoissance de ses malversations et de ses rapines. Les autres historiens racontent que Plancus, quoique savant dans l'art de l'adulation, s'étoit brouillé avec Cléopâtre. Il est vraisemblable qu'un esprit si fin, voyant approcher la guerre civile, se décida pour le parti auquel toutes les probabilités promettoient la victoire.

Chap. II
Hommes d'etat et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

Depuis cette époque, il jouit à la cour d'Octave d'une faveur aussi complete que durable, principalement après qu'il eut proposé au sénat de déférer au vainqueur d'Actium le titre d'Auguste. Il fut consul une seconde fois[1]; et, en 732, il fut le dernier des censeurs qui n'aient pas eu un empereur pour collegue. Plancus s'étoit fait construire de son vivant un mausolée magnifique près de Gaëte, sur une hauteur qui domine la mer, et où il avoit sans doute une maison de campagne. Ce monument, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, atteste par une inscription simple et noble, par la pureté de son dessin, et par l'élégance de ses ornements, le bon goût du personnage dont il a dû renfermer les cendres[2].

(1) Pline assure que Plancus a été deux fois consul (l. XIII, §. 5); mais l'année de ce second consulat, où sans doute il ne fut que supplémentaire, *consul suffectus,* est fort incertaine. Les chronologistes qui ont rédigé les fastes consulaires la fixent à l'an 36 avant l'ere vulgaire, 718 de la fondation de Rome; mais c'est une erreur. Plancus eut le gouvernement de la Syrie l'an 714: il y resta durant l'invasion des Parthes; il y étoit encore l'an 719; et ce ne fut pas à son insu que Sextus Pompeïus fut sacrifié à la politique du triumvir. Ce second consulat doit nécessairement être placé après la défection de Plancus et son retour à Rome. Quant à l'adulation qui servit si bien ses vues ambitieuses, il est à remarquer que, suivant ses maximes, il falloit employer de préférence la plus grossiere et la plus effrontée (Séneque, *Quest. Nat.*, lib. IV, *in præf.*),

(2) Les habitants le désignent par le nom de *torre d'Orlando,* tour de Roland; et on en peut voir le plan et l'élévation dans les *Sepolcri;* par Santi Bartoli, pl. LXXXVII et LXXXVIII, ouvrage qui a été inséré dans le XII[e] volume du *Trésor d'Antiquités grecques* de Gronovius. Voici l'inscription qui est placée au-dessus de la porte:

L · MVNAT · L · F · L · N · L · PRON
PLANCVS · COS · CENS · IMP · ITER · VII · VIR
EPVL · TRIVMPH · EX · RAETIS · AEDEM · SATVRNI
FECIT · DE · MANVB . AGROS · DIVISIT · IN · ITALIA
BENEVENTI · IN · GALLIA · COLONIAS · DEDVXIT
LVGDVNVM · ET · RAVRICAM.

« Lucius Munatius Plancus, fils de Lu-
« cius, petit-fils de Lucius, arriere-petit-
« fils de Lucius, consul, censeur, proclamé
« imperator deux fois, l'un des sept déco-

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VI.

J'ai fait graver au n° 8 de la planche VI le dessin d'une médaille extrêmement rare, sur laquelle la tête de Plancus est empreinte[1]. Elle est de moyen bronze, et je ne crois pas qu'elle ait jamais été une véritable monnoie.

N° 8. On sait qu'à l'occasion des fêtes et des jeux funéraires, on faisoit frapper des médailles qui servoient de *tessera*, ou de billets d'entrée aux spectacles, et que l'on distribuoit au peuple. Celle-ci présente d'un côté la tête de Plancus dans un âge très avancé. La légende indique son nom et sa dignité, PLANCVS COS·, *Plancus, consul*. Le revers a pour type la couronne civique que Plancus lui-même avoit fait offrir par le sénat à Octave, avec le titre d'Auguste, et qui devoit être suspendue à la porte de son palais. La légende, ou plutôt l'inscription gra-

« rés de la prêtrise des Épulons, triompha « des Rætiens, fit construire un temple à « Saturne du prix des dépouilles, distribua « en Italie les terres de Bénévent, et établit « dans la Gaule les colonies de Lugdunum « et de Raurica ». Le prélat de Vita (*Thes. Antiq. Benev.*, t. I, p. 35), qui a supposé que la division des terres à Bénévent a précédé l'établissement des colonies de la Gaule, ne s'étoit pas aperçu que les faits indiqués dans cette inscription ne le sont point suivant un ordre chronologique, mais suivant l'importance et la dignité des objets énoncés. Ainsi les colonies de l'Italie devoient avoir le pas sur celles qui étoient au-delà des Alpes : ainsi le triomphe de Plancus, postérieur à l'établissement des colonies dans la Gaule, précede dans l'inscription la mention de ces colonies.

(1) Le dessin a été fait d'après l'empreinte d'une médaille appartenant autrefois au cabinet de M. d'Ennery. Je ne doute pas de son authenticité : le caractere du travail ne permet point d'y méconnoître le style antique. Un motif semblable m'empêche d'adopter l'opinion de M. l'abbé de Tersan, qui suppose que cette médaille a été frappée à Lyon (*Catalogue du cabinet de M. d'Ennery*, p. 58), quoique cette opinion ait mérité l'approbation du savant Eckhel (*D. N.*, t. V, p. 258). La fabrique de la médaille est évidemment romaine. Cependant je ne me range pas non plus à l'avis de Vaillant qui place ce monument numismatique dans la classe des monnoies romaines frappées sous Auguste, et qu'on distingue par la dénomination de *monétaires*. Je la regarde comme une de ces médailles fort rares qui n'ayant point été frappées directement pour le commerce, ont été classées par Eckhel dans la *Pseudomoneta*. Je fonde mon opinion sur l'absence de tout nom d'empereur, de magistrat, ou de corps qui en autorise la fabrication et le cours.

vée dans cette couronne, annonce qu'elle a été décernée par le sénat et par le peuple romain au sauveur des citoyens, S · P · Q · R · OB · CIVES · SERVATOS, *Senatus populusque romanus ob cives servatos.*

§. 25. MARC-ANTOINE.

Des qualités et des défauts portés au plus haut degré, des vertus éclatantes et des vices honteux, se partageoient l'ame d'un Romain que les circonstances dans lesquelles il se trouva vers la fin de la république mirent à portée d'influer sur les destinées de l'univers presque entier. Si l'on ajoute que ces penchants opposés, tour à tour honorables ou avilissants, dominoient alternativement en lui suivant les variations de sa fortune; que les qualités nobles et honnêtes se montroient presque seules quand il étoit dans le malheur[1], et qu'elles disparoissoient presque entièrement quand il étoit dans la prospérité, à ces traits on pourra reconnoître Marc-Antoine. Alcibiade et Démétrius Poliorcete offrent dans l'histoire grecque des disparates de caracteres à peu près semblables : mais celui du triumvir, qui disposoit de la puissance romaine, a dû frapper davantage ses contemporains, et laisser des traces profondes que les siecles n'ont pu totalement effacer.

Dire que Marc-Antoine, né d'une famille illustre et d'un pere

(1) Plutarque, *Marcus Antonius*, §. 17; Δυστυχῶν ὁμοιότατος ἦν ἀγαθῷ : « Plus la for-« tune le pressoit, plus il devenoit sembla-« ble à un homme veritablement vertueux (Amyot) ». Ce biographe, Velleius Paterculus, liv. II; Suétone, dans les *Vies de Jules César et d'Auguste*; Appien, dans les *Guerres civiles*, liv. II à V; Dion, depuis le livre XLI jusqu'au LI de ses histoires; César, Florus, et Cicéron dans ses *Philippiques*, sont les sources où j'ai puisé les faits dont je parle dans cet article.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

connu par sa prodigalité[1], orné d'ailleurs de tous les dons du corps et de l'esprit, s'abandonna sans réserve à un penchant immodéré pour les plaisirs; ce seroit lui reprocher une dissolution de mœurs qui étoit alors trop générale à Rome. Il est plus juste de lui faire honneur d'un retour de sagesse qui l'arracha bientôt de ce théâtre d'intrigue et de corruption, et lui fit choisir le séjour de la Grece, où, tandis que, par la gymnastique, il rétablissoit et augmentoit la vigueur et la souplesse de ses membres, l'étude éclairoit son esprit et développoit ses talents pour l'éloquence[2]. Le motif et le but de ce voyage nous donne aussi une idée favorable du jugement du jeune Antoine. Il s'étoit attaché au parti du tribun Clodius, à cause de la haine commune qu'ils portoient l'un et l'autre à Cicéron. Celui-ci avoit fait mourir, sans observer les formes prescrites par les lois, le préteur Lentulus, prévenu de crime d'état, et beau-pere de Marc-Antoine: mais les manœuvres séditieuses du tribun dégoûterent bientôt de cette liaison le fils de Julie, et pour la rompre il s'éloigna de son pays.

Sa réputation et l'illustration de ses aïeux furent pour lui une recommandation puissante auprès de Gabinius, autre ennemi de Cicéron. Ce proconsul, qui gouvernoit alors la Syrie, confia le commandement de sa cavalerie à Marc-Antoine qui, à son début dans la carriere des armes, développa tant de sagesse et

(1) On prétend que c'est à lui, c'est-à-dire à Marcus Antonius Creticus, que doit se rapporter un passage tiré des fragments de Salluste (l. III, *Hist.*), où Marcus Antonius est qualifié comme *perdendæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus*. Plutarque, à la vérité, fait l'éloge du caractere libéral et bienfaisant de ce Romain (*Marc-Antoine*, §. 1).

(2) Marc-Antoine devoit être d'autant plus jaloux d'acquérir quelque gloire dans la carriere de l'éloquence, que son grand-pere Marcus Antonius avoit été le plus célebre des orateurs romains avant Cicéron et Hortensius.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

de courage pendant la guerre que les Romains avoient déclarée aux princes juifs, que Gabinius n'hésita plus à se résoudre à l'expédition d'Égypte pour rétablir Ptolémée Aulete sur son trône. Cette expédition périlleuse, entreprise avec peu de forces et sans l'aveu du sénat, fut conduite presque entièrement par Marc-Antoine qui en avoit appuyé le projet : il franchit l'isthme et surprit Péluse; par des manœuvres savantes et hardies il mit en déroute les forces supérieures de l'ennemi, et reconduisit le monarque exilé dans sa capitale. L'humanité du jeune général mit un frein aux vengeances de ce prince[1], et suspendit les effets de sa cruauté envers les rebelles. La franchise d'Antoine, ses manieres, la facilité de ses mœurs, sa libéralité, et sa popularité, lui gagnerent l'estime et l'affection de toute l'armée.

Avec un mérite si reconnu, Antoine, en quittant Gabinius, put se présenter avec assurance à César son parent[2] qui commandoit alors dans les Gaules. Il en fut accueilli avec affection, et se perfectionna dans l'art de la guerre sous un si grand maître. César l'employa également comme administrateur et comme soldat, l'honora de son amitié, et l'aida généreusement de ses trésors. Antoine dut aux bons offices de ce général son avancement dans la magistrature, la prêtrise illustre des augures et le tribunat du peuple. Dans cette charge importante il fit éclater sa reconnoissance envers son bienfaiteur par l'opposition vigoureuse et bien combinée qu'il fit à la puissance de Pompée, maître alors du sénat. Ce fut lui qui, voyant la majorité de ce corps se déterminer à ôter le commandement à César et à le laisser

(1) Marc-Antoine étoit naturellement bon; et Atticus avoit cette idée favorable de son caractere (voyez la *Lettre de Brutus*, dans les *Epist. ad Brut.*, n° 17) : mais l'ambition et la raison d'état le porterent plus d'une fois à des actions inhumaines.

(2) Il étoit le cousin de Julie, mere de Marc-Antoine.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

à Pompée, osa mettre aux voix la proposition de les faire renoncer l'un et l'autre au commandement. Cette proposition, adoptée à l'unanimité des suffrages, parut affoiblir la popularité de Pompée, qui fut contraint par cette démarche adroite à employer la force pour se maintenir. Antoine prit le parti de s'y soustraire; il quitta la ville, et arriva déguisé au camp de César, qui bientôt passa le Rubicon, et marcha sur Rome.

Aucun des amis de César ne lui rendit des services plus signalés durant la guerre civile que Marc-Antoine, soit à Rome où il reprit les fonctions de tribun du peuple, soit à la tête des armées qu'il transporta heureusement au-delà de la mer Ionienne, soit sur le champ de bataille à Pharsale où il commanda l'aile gauche des Césariens, soit de nouveau à Rome où il remplaça le dictateur qui l'avoit nommé maître de la cavalerie, et qui, durant son absence, avoit déposé presque toute son autorité entre les mains d'Antoine.

Ce fut alors que les vices de celui-ci se montrerent à découvert et dans toute leur étendue: son luxe, ses débauches, ses caprices, furent étalés aux yeux de l'Italie entiere avec l'impudence la plus effrénée. César, à son retour de l'Asie, fut obligé de lui montrer quelque froideur; mais son amitié pour Antoine n'étoit point éteinte; elle se ranima lorsque le mariage de celui-ci avec Fulvie, veuve de Clodius et puis de Curion[1], sembla avoir rendu sa conduite plus réguliere. Cette femme ambitieuse et intrigante réveilla dans le cœur de son époux cette ardeur de dominer qui, dans l'ame d'Antoine, trop adonné aux plaisirs, n'avoit été jusqu'à ce moment qu'une passion secondaire; elle l'accoutuma la premiere, comme Plutarque l'a bien remarqué, à se laisser gouverner par une femme[2].

(1) Voyez Cicéron, *Philipp.* II, §. 5.

(2) Plutarque, *Marcus Antonius,* §. 10.

César et la fortune ne tarderent pas à ouvrir une vaste carriere à l'ambition d'Antoine; César, en lui rendant ses bonnes graces et en le nommant son collegue au consulat l'an 710 de la fondation de Rome, lui donna la premiere place de la république après celle qu'il occupoit lui-même; et la fortune, en laissant périr le dictateur victime d'une funeste conspiration le 15 mars de la même année[1], remit dans les mains du consul qui restoit sans collegue presque toutes les attributions du pouvoir suprême.

Ce fut alors qu'une prudence et une habileté surprenantes décelerent en lui des talents qu'on ne lui soupçonnoit pas jusqu'à ce jour pour la conduite des affaires. Le projet de remplacer César se présentoit à son esprit ambitieux avec ce charme que la probabilité du succès rend irrésistible: mais le sénat qui espéroit recouvrer sa toute-puissance et qui se déclaroit pour les conspirateurs, et Lépide qui étoit avec une armée dans Rome même, opposoient à ses projets des obstacles difficiles à surmonter. Antoine sut flatter adroitement l'ambition de Lépide, homme d'une grande naissance, mais d'un caractere foible, et qui n'avoit que des talents médiocres: il sut tirer avantage de la bienveillance que le peuple et les soldats avoient montrée pour la mémoire du dictateur; et, mettant en jeu les passions et les intérêts particuliers des sénateurs contre les intérêts du sénat, il parvint à faire confirmer les actes de César, dont il se constitua le dépositaire, et à faire rendre un décret d'amnistie qui

(1) Les conjurés vouloient immoler Marc-Antoine; Brutus s'y opposa, dans l'intention de faire considérer leur attentat comme une action tout-à-fait héroïque et sans mélange d'aucune haine particuliere. La noble discrétion de Marc-Antoine, qui n'avoit pas révélé à César des discours insensés que quelqu'un des conspirateurs lui avoit tenus en d'autres occasions, flatta ceux-ci de l'espoir que Marc-Antoine verroit cet assassinat avec indifférence (Dion, l. XLIV, §. 19; Cicéron, *Philipp.* II, §. 14).

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

mettoit en sûreté les conspirateurs, mais qui sembloit par cela même condamner leur attentat. Alors il n'y eut plus d'obstacle à la célébration des funérailles de César, et l'éloquence qu'Antoine déploya dans l'oraison funebre, la vue du corps sanglant du dictateur qu'il présenta à la multitude attendrie, la lecture de son testament, exciterent une émotion si générale, que ses assassins s'empresserent de chercher leur salut dans la fuite. On peut voir dans Appien[1] comment le consul agissant tantôt dans les vues du parti de César, tantôt prenant des mesures en apparence républicaines, avoit su assujétir le sénat, et annuler les effets des décrets rendus en faveur de Brutus et de Cassius. Antoine s'étoit emparé des registres de César et même de ses trésors; les uns et les autres servirent à ses desseins; il donnoit les places; il accordoit des graces à qui il vouloit; il alloit même jusqu'à vendre les nominations et les faveurs du dictateur qui n'étoit plus : il s'étoit environné d'une garde que le sénat lui avoit accordée, et il marchoit à grands pas et presque sans obstacles vers l'autorité absolue, lorsque le fils adoptif de César quitta l'Épire et se rendit à Rome.

Si Octave, dès l'âge de dix-sept ans, n'eût pas été déja un homme extraordinaire, les projets de Marc-Antoine auroient été réalisés : mais l'opposition de ce jeune homme devint bientôt redoutable; il avoit su s'assurer de la plupart des soldats de son grand-oncle; ses libéralités lui gagnerent le peuple : le testament de César lui en fournissoit le prétexte. Pour payer cette dette sacrée, il osa demander compte au consul des trésors du dictateur. Marc-Antoine, qui croyoit opprimer sans éclat ce rival inattendu, se vit obligé de se rapprocher de lui, de le mé-

(1) *Civil.*, l. II, §. 8.

nager, et de satisfaire en partie à ses demandes; ils se brouillerent de nouveau : les forces du parti de César se partagerent entre l'héritier de son nom et le compagnon de ses exploits; on courut aux armes; et le sénat, qui voyoit avec joie les Césariens s'affoiblir en se divisant, travailla à gagner Octave, qui profita de ces dispositions pour écraser Marc-Antoine. Pour lors la vengeance du dictateur parut oubliée, et la guerre civile se ralluma.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

Le gouvernement de la Gaule Cisalpine qu'Antoine, en sortant du consulat, réclamoit comme lui appartenant de droit, le peuple le lui ayant accordé, et que Decimus Brutus, l'un des meurtriers de César, tenoit de César lui-même, fut l'occasion de la guerre. Antoine s'étoit fait une armée : toutes les forces de la république, et celles qu'Octave avoit levées en son nom, sembloient servir le parti de Decimus; mais les deux consuls Hirtius et Vibius Pansa qui les commandoient, ainsi qu'Octave, Lépide, et Plancus, étoient tous, dans le cœur, du parti de César; et autant par la reconnoissance qu'ils lui devoient que pour leurs intérêts, ils étoient plus ou moins animés du desir de le venger. Tels étoient les défenseurs de Decimus et les soutiens de la république. Antoine battit l'un des consuls, et fut battu par l'autre; mais ces deux magistrats, blessés tous les deux à mort, ne survécurent pas à leurs succès différents, et Octave se trouva seul à la tête de trois armées. Antoine, vaincu sous Modene, passa les Apennins, et se réfugia dans le camp de Lépide qui arrivoit des Gaules. Les soldats qui avoient servi sous César reconnurent Marc-Antoine pour leur général, et Lépide lui céda le commandement. Octave avoit refusé de se réunir à l'assassin de son pere. Decimus, abandonné de tout le monde, fut poursuivi et bientôt sacrifié au juste ressentiment de ses

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

ennemis. Octave ne garda plus alors aucun ménagement avec le sénat; il prit le consulat avec Pedius son parent et son ami : il fit condamner tous les meurtriers de son pere : il fit casser les décrets qui avoient déclaré Antoine et Lépide ennemis de la république. Il marcha vers eux, non pour les combattre, mais pour travailler, disoit-on, de concert avec eux à donner la paix au peuple romain.

L'entrevue de ces trois chefs eut lieu dans une île du petit Rhin, riviere de la Gaule Cisalpine, qui coule aux environs de Bologne. Trois jours se passerent en pourparlers dont le résultat fut de se revêtir tous les trois, pour cinq années, d'une espece de dictature à laquelle ils donnerent le titre modeste de commission de trois, ou triumvirat, et dont le but apparent étoit le rétablissement de la république. Les magistrats ordinaires devoient continuer leurs fonctions et être remplacés chacun à leur tour à la nomination des triumvirs qui devoient gouverner en commun l'Italie proprement dite, et se partager les provinces qui n'étoient point occupées par Cassius et Brutus. Antoine eut la Gaule Cisalpine et les Gaules conquises, excepté la Narbonnoise; celle-ci et l'Espagne furent le partage de Lépide; l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, et la Corse, furent soumises à l'autorité d'Octave.

La consternation que ce traité jeta dans le sénat et dans le peuple fut à son comble lorsqu'on apprit que les sanglantes mesures de Sylla alloient se renouveler, et que le triumvirat publioit ses tables de proscription. Près de trois cents sénateurs et de deux mille chevaliers s'y virent compris. On y lut avec étonnement le nom de l'oncle de Marc-Antoine, parent de César, celui du tuteur d'Octave, celui du frere de Lépide. On ne dut point être surpris d'y lire le nom de Cicéron et de ses

parents; jamais la haine n'avoit été poussée à autant d'excès qu'elle l'étoit entre l'orateur romain et Marc-Antoine. Le premier, qui avoit diffamé le triumvir par ses Philippiques, n'avoit jamais cessé d'insinuer au sénat le desir de répandre le sang des chefs du parti contraire; il avoit même sollicité à plusieurs reprises la mort de Caïus, frere de Marc-Antoine, alors prisonnier de Brutus, et de qui Cicéron n'avoit point à se plaindre; mais Brutus jusqu'alors ne l'avoit point écouté[1]. Ainsi, quoique la mort de cet illustre orateur ait été le sujet des déclamations perpétuelles des historiens et des rhéteurs des siecles suivants, qui se livrerent aux invectives les plus violentes contre celui qui l'avoit ordonnée; quiconque examinera de sang-froid la suite de l'histoire concevra difficilement comment le triumvir tout-puissant auroit pu épargner Cicéron.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

Assurés de la tranquillité de la capitale, et pourvus de sommes immenses par ce terrible moyen, toutes les démarches des triumvirs se dirigerent contre Cassius et Brutus. Lépide demeura à la garde de l'Italie; les deux autres passerent la mer avec leur armée. La conduite de cette guerre et la victoire qui la couronna dans les plaines de Philippes présentent le trait le plus brillant de l'histoire de Marc-Antoine; car le succès fut dû presque entièrement à lui seul, Octave étant alors malade et n'ayant pas assez d'expérience pour commander des armées. L'humanité de Marc-Antoine qui, à l'exemple de César, se fit gloire d'épargner ses concitoyens, se signala d'une maniere mé-

(1) Voyez dans la *Correspondance de Cicéron et de Marcus Brutus* les lettre II, III, IV et XV, et la VII[e] *Epist. ad Marcum Brutum denuo repertarum.* Dans la II[e] on lit cette maxime très remarquable : *Si clementes esse volumus, nunquam deerunt bella civilia.* Elle nous démontre que Cicéron avoit pour principe de ne point user de clémence envers les chefs du parti contraire. Nous le voyons mettre en avant ce principe dans plusieurs passages de ses *Philippiques*.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

morable. Excepté les assassins du dictateur, presque tous les autres obtinrent leur pardon. Alors l'immense étendue des pays conquis par les armes romaines ne reconnut que deux maîtres. Tout ce qui étoit à l'orient de l'Adriatique, depuis les confins de l'Illyrie jusqu'à ceux de la Cyrénaïque, fut soumis à l'autorité de Marc-Antoine, le plus considéré des triumvirs. Tout le reste à l'occident fut le partage du fils adoptif de César, excepté Rome et l'Italie qui resterent sous le gouvernement des trois, et l'Afrique qui fut laissée, par une sorte de bienséance, sous l'administration de Lépide. Antoine passa dans l'Asie mineure pour y régler les affaires, distribuer les peines et les récompenses aux peuples et aux rois, selon qu'ils s'étoient montrés favorables ou contraires à la cause des parricides. Parmi les princes qui furent appelés à son tribunal pour rendre compte de leur conduite, la mauvaise destinée de Marc-Antoine amena Cléopâtre en sa présence. Nous avons vu ailleurs avec quelles séductions elle s'offrit à ses regards, et comment le triumvir lui fut asservi pour sa vie[1].

Le partage d'Octave étoit bien loin d'être aussi brillant et aussi tranquille. Sextus Pompeïus s'étoit rendu maître de la Sicile; et la femme et le frere de Marc-Antoine, Fulvie et Lucius, profitant du mécontentement des propriétaires des villes italiques, qu'on avoit dépouillés de leurs biens pour les donner en récompense aux vétérans, exciterent des troubles qui rallumerent une nouvelle guerre. Fulvie se prêtoit à ces manœuvres, croyant faire diversion aux amours de son mari et de la reine d'Égypte : mais l'indolence de ce triumvir, qui laissa long-temps dans l'indécision les chefs qui lui étoient dévoués pendant

(1) *Iconographie grecque*, IIe partie, c. XVIII, §. 19.

qu'Octave fortifioit son parti, fit entrevoir aux amis d'Antoine combien ils devoient peu compter désormais sur sa prévoyance et son énergie. Cependant il ne put s'empêcher, en l'an 714, de se rendre à Rome, où il se réconcilia avec Octave par l'entremise de leurs amis communs; et bientôt la mort de Fulvie le mit à portée de consolider cette réconciliation par une alliance: il épousa Octavie, sœur de son collegue; sauva la vie à son beau-frere dans une émeute du peuple affamé par les pirateries de Sextus; arrangea entre ce dernier et Octave une entrevue dans laquelle il intervint, et fit signer un traité de paix entre les triumvirs et le fils de Pompée. Bientôt après, il repasse les mers avec Octavie, dont la beauté, la jeunesse et les graces ne peuvent détruire le charme qui l'attache à Cléopâtre. Cependant les frontieres d'Orient sont attaquées par les Parthes et par d'autres peuples barbares. Marc-Antoine est heureux lorsqu'il fait la guerre par ses lieutenants; il est battu quand il veut la porter lui-même chez les ennemis, parcequ'il n'est occupé que de Cléopâtre, et qu'il sacrifie tout au desir de se rapprocher d'elle. Pendant que ces évènements se passent en Orient, Sextus est vaincu par Octave, et Lépide est forcé de se démettre du triumvirat: la jalousie d'Antoine se réveille un moment; mais Octavie le calme encore. Une nouvelle expédition dans l'Orient a plus de succès, sans être plus glorieuse pour lui; il s'est emparé par la ruse des états et de la personne d'Artavasde, roi d'Arménie. A son retour, Octavie veut aller à sa rencontre, il l'en empêche, et bientôt après il la répudie. Son amour pour Cléopâtre et son aveuglement sont à leur comble. Il ose célébrer loin du Capitole, à Alexandrie, son triomphe sur les Arméniens, pour donner à Cléopâtre, sur les bords du Nil, un spectacle réservé jusqu'alors aux yeux seuls des Romains. Il distribue

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VII.

aux enfants de Cléopâtre les conquêtes faites par la république en Orient. Le jeune Césarion, né d'elle et de César, est déclaré collegue de sa mere sur les trônes de l'Égypte, de Chypre, et de la Cyrénaïque : l'Arménie et le royaume des Parthes, que l'on doit conquérir, sont l'apanage d'Alexandre, l'aîné des enfants de Cléopâtre et d'Antoine. La Phénicie avec le reste de la Syrie et la Cilicie sont destinés à Ptolémée leur fils puîné. Il réserve pour ceux qu'il a eus de Fulvie les dignités romaines; et la reine d'Egypte porte déja ses vues ambitieuses vers le Tibre. Mais Octave veille; il se prépare sans relâche; et l'instant qui va décider des destinées du monde est déja imminent. Cependant les préparatifs d'Antoine sont formidables, ses troupes sont nombreuses; mais il n'est plus le même homme qui a vaincu à Philippes. Le temps qu'il devroit donner aux affaires est absorbé tout entier par les soins de l'amour : il est sans cesse distrait par la pompe et les intrigues d'une cour efféminée et bruyante, ou plongé dans l'ivresse de la volupté. Sa conduite l'a dégradé dans l'esprit des Romains, et Octave n'a aucune peine à le faire déclarer ennemi de Rome. La présomption et la sécurité d'Antoine croissent en raison de ses imprudences. Pour plaire à Cléopâtre, dont le caprice étoit de commander des vaisseaux [1], il va décider sa querelle par un combat naval, lorsque l'attachement de ses vétérans, l'expérience et l'habileté de ses officiers, et le souvenir même de sa gloire, lui promettoient des avantages presque certains sur terre. La flotte d'Octave, partie de Tarente et de Brindes, vole à la rencontre de

(1) Cette particularité nous a été conservée par Appien (*Civil.*, l. V, §. 8). Cléopâtre avoit commandé elle-même une flotte qui s'étoit dirigée vers la mer Ionienne pour s'opposer aux flottes des meurtriers de César. Une maladie qui la surprit la fit retourner à Alexandrie, où elle reçut la nouvelle de la bataille de Philippes.

celle d'Alexandrie, qui s'avance dans la mer Ionienne, et se trouve déja à la hauteur du golfe d'Ambracie. C'est près d'Actium, à l'embouchure de ce golfe, que les flottes se rangent en bataille : les troupes de terre campent sur les deux rivages opposés. La guerre qu'Octave avoit faite en Sicile avoit fourni à son armée navale de bons marins et des soldats accoutumés à combattre sur mer : ses vaisseaux, moins grands que ceux des Egyptiens, étoient d'une construction légere et faciles à manœuvrer. Il en étoit tout autrement de la flotte des ennemis, leurs vaisseaux, énormes et doublés de cuivre, étoient lourds et difficiles à mouvoir, d'autant plus que les équipages étoient insuffisants, et qu'il n'y avoit qu'un très petit nombre de marins expérimentés. Mais Cléopâtre s'obstine à combattre sur mer, aspirant sans doute à la gloire d'une nouvelle Artémise. Ce caprice l'emporte, dans l'esprit d'Antoine, sur toutes les remontrances des chefs qui lui restoient attachés.

Le 2 septembre de l'an de Rome 723, 31 ans avant l'ere vulgaire, le combat s'engage. Par les bonnes dispositions et le sang-froid d'Octave et d'Agrippa son premier amiral, joints aux avantages que nous avons déja indiqués, l'aile droite de la flotte d'Antoine est bientôt ébranlée. Cléopâtre qui, avec une escadre particuliere, étoit en réserve derriere le centre, voit à peine un passage ouvert aux vaisseaux d'Agrippa, que, saisie de terreur, elle s'enfuit précipitamment, et se repose sur son amant du soin de résister à l'ennemi. A cette vue, Antoine, hors de lui-même et éperdu, ne s'embarrasse pas si cet instant va décider de son sort et de celui du monde, il ne voit que Cléopâtre; il ne songe qu'à la suivre; et sans faire aucunes dispositions, sans donner aucuns ordres, il laisse toutes ses forces de terre et de mer sous le commandement de ses lieutenants, qui

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

agissent chacun à son gré faute de s'être concertés. Pour lui, il se précipite sur un vaisseau meilleur voilier que le sien pour rejoindre plus promptement la reine, et devient le déserteur de sa propre cause et de son armée. Cette lâcheté irrite Cléopâtre; mais les deux amants se raccommodent à Ténare, d'où ils gagnent l'Egypte, espérant à peine pouvoir s'y maintenir. Ce mélange de grandeur d'ame et de la plus étrange insouciance se retrouve dans la conduite d'Antoine pendant la derniere année de sa vie. Nul plan arrêté pour sa défense, ou pour opérer sa retraite; aucunes négociations entamées. Les chefs abandonnés l'abandonnent à leur tour. Ceux qui lui sont restés fideles cedent enfin à sa mauvaise fortune, et embrassent le parti du vainqueur. Ces défections l'exasperent; il s'éloigne de la cour et des affaires, et fait construire sur le rivage de la mer une maison isolée qu'il appelle *Timonium,* du nom de ce misanthrope athénien qui, blessé de l'ingratitude des hommes, faisoit profession de les haïr. Tantôt il se rapproche de Cléopâtre, tantôt il la soupçonne de mauvaise foi. A l'arrivée d'Octave, son ardeur guerriere semble se réveiller un moment, et il paroît se ressouvenir de son antique valeur. Mais il n'est plus temps : les troupes d'Alexandrie le trahissent : il se croit trahi par la reine qui, épouvantée de sa fureur, se réfugie dans un tombeau, et fait répandre le bruit de sa mort. Antoine, à la nouvelle de cette perte, ne veut pas lui survivre, et se frappe d'un coup mortel : mais sa blessure lui laisse encore le temps et la force de se rendre auprès de Cléopâtre, qui l'aide elle-même à monter par la fenêtre de l'édifice dont elle n'ose ouvrir les portes. Le triumvir expire dans les bras de sa maîtresse, après avoir jeté un dernier regard sur les grandeurs et la félicité dont il avoit joui si longtemps. Cléopâtre lui rendit elle-même les honneurs funebres,

et accomplit les tristes cérémonies usitées dans les funérailles chez les païens; et bientôt elle réunit ses cendres à celles de son amant.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VII.

Rome et l'Orient offroient de toutes parts des monuments et des statues de Marc-Antoine. Les Grecs avoient poussé l'adulation jusqu'à inscrire son nom sur les colosses élevés autrefois en l'honneur d'Attale et d'Eumene, princes dont la physionomie et l'embonpoint pouvoient donner quelque idée de la figure de Marc-Antoine[1]; mais dès qu'on eut appris la nouvelle de sa mort, tous ses monuments furent abattus, et les inscriptions en furent effacées. Le sénat porta sa haine contre le rival d'Octave jusqu'à décréter qu'aucun personnage de la famille d'Antoine ne prendroit à l'avenir le prénom de Marcus[2]. Ces mesures furent exécutées avec d'autant plus de rigueur que le fils de Cicéron se trouvoit revêtu du consulat à l'époque même où la nouvelle de la prise d'Alexandrie fut proclamée à Rome, et qu'il dut avoir du plaisir à se venger de l'ennemi de sa famille et du meurtrier de son pere[3]. Ainsi le portrait d'Antoine ne nous a guere été transmis que sur les monnoies romaines. De ces monnoies j'en ai choisi quatre: l'une, qui est d'argent et d'un beau travail, N° 1.

(1) Plutarque, *Marcus Antonius*, §. 60. Si l'on jette un coup d'œil sur les médailles d'Attale II et d'Eumene II, rois de Pergame, gravés aux n° 13 et 14 de la planche XLIII de l'*Iconographie grecque*, on saisira facilement un certain rapport de leurs physionomies avec celle de Marc-Antoine.

(2) Plutarque, *Marcus Antonius*, §. 87, et, *Cicero*, §. 49. Un Alexandrin nommé Archibius paya mille talents (à peu près six millions de francs) pour faire épargner les statues de Cléopâtre. Cette reine voluptueuse avoit donc un ami désintéressé!

(3) C'est par erreur qu'Appien a placé le consulat du fils de Cicéron à l'époque de la bataille d'Actium (*Civil.*, l. IV, c. LI). Il ne fut consul supplémentaire que l'année suivante, époque de la prise d'Alexandrie et de la mort de Marc-Antoine, comme il est prouvé par un fragment des fastes consulaires, trouvé jadis à Capoue, et publié dans le *Trésor de Gruter*, p. 299, n° 2.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

présente d'un côté sa tête, et au revers celle de son collegue Octave[1]; le premier est désigné par la légende, M · ANTON · IMP · AVG · III · VIR · R · P · C·, *Marcus Antonius imperator augur, triumvir reipublicæ constituendæ;* « Marc-Antoine, im-« perator, augure, l'un des triumvirs chargés de l'arrangement « de la république ». On lit autour de la tête de l'autre, CAES · IMP · PONT · III · VIR · R · P · C·, *Cæsar imperator pontifex, triumvir reipublicæ constituendæ;* « César, imperator, pontife, « l'un des triumvirs chargés de l'arrangement de la république ». Le nom de M · BARBA · Q · P·, « Marcus Barbatius, questeur « de province (*quæstor provincialis*) », désigne le magistrat qui a fait frapper la médaille. Une autre présente la tête d'Antoine avec un peu de barbe, pour témoigner le chagrin que
N° 2. lui causoit la mort de César, qui n'étoit pas encore vengée[2]. On n'y lit point le nom de Marc-Antoine; sa physionomie cependant s'y reconnoît; et la figure de la Concorde, qui est le type du revers, fait allusion à l'union et à l'harmonie qui régnoient entre les triumvirs. La figure de la Victoire, placée dans la main de la déesse, indique que l'espérance du succès est fondée sur cet accord de volontés et de vues : la corne d'abondance est un des emblêmes caractéristiques de la Concorde : la légende ne présente que le nom de C · VIBIVS · VARVS ., *Caïus Vibius Varus*[3]. Ce magistrat, préposé à la fabrication de la monnoie, sous l'autorité des triumvirs, fit frapper celle-ci vers la fin de l'an de Rome 711, ou pendant le commencement de l'an 712, avant la victoire de Philippes, époque après laquelle les images

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Antonia, pl. II, C.

(2) Eckhel a éclairci avec son érudition et sa critique accoutumées tout ce qui a rapport à cette particularité qu'on remarque dans quelques unes des têtes de Marc-Antoine, empreintes sur la monnoie romaine (*D. N.*, t. VI, p. 36).

(3) Morellius, *Thesaur. famil*, Vibia, pl. I, n° I.

d'Antoine, satisfait de cette mémorable vengeance, n'offrent plus aucune marque de chagrin ni de deuil.

Chap. II
Hommes d'etat et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

Nous retrouvons dans ces portraits, particulièrement dans celui qui est gravé sous le n° 1, cet embonpoint, ce cou large et robuste, ce nez aquilin, caracteres que les historiens remarquent dans la figure de Marc-Antoine, et qui lui donnent quelques rapports avec les têtes d'Hercule, dont le triumvir se vantoit d'être un des derniers neveux[1]. Les mêmes traits font reconnoître la tête de Marc-Antoine sur les médailles n° 3 et 4, que nous examinerons dans les articles qui suivent, et lui assurent la belle tête sculptée en marbre qu'on voit maintenant dans la galerie de Florence, et qui se trouvoit à Rome vers la fin du XVI[e] siecle[2]. Elle n'avoit point été gravée jusqu'ici, et paroît pour la premiere fois sur cette planche, sous les n° 5 et 6. Ce morceau précieux, dont l'authenticité est incontestable, a échappé à la destruction, parcequ'il n'étoit probablement point exposé au public. D'ailleurs la famille de Marc-Antoine, qui étoit encore respectée et puissante après la mort du triumvir[3], a pu conserver quelques unes de ses images parmi ses monuments domestiques, et dans les laraires de ses palais, avec plus de facilité qu'on n'en a eu à conserver celles de Marcus Brutus,

N° 3 et 4.

N° 5 et 6.

(1) Plutarque, *Marc-Antoine*, §. 4 et 11.

(2) Ce monument unique avoit été acquis pour la galerie de Florence par le grand duc Ferdinand de Médicis. Il avoit été tiré du cabinet du prélat Pacca, évêque de Pavie, alors résidant à Rome. Ces renseignements sont puisés dans les archives de ladite galerie, *Filza* VI[e], n° 26. La tête de ce buste est seule antique.

(3) Caligula, qui régna après Tibere, étoit l'arriere-petit-fils de Marc-Antoine: au III[e] siecle de l'ere vulgaire la famille des Antoine donna trois empereurs à Rome, ce furent les Gordiens. Nous apprenons par les médailles de ces princes et par d'autres monuments que le décret du sénat qui avoit défendu aux personnages de cette famille de prendre le prénom de Marcus ne fut guere exécuté, ou qu'il tomba bientôt en désuétude.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

dont quelques unes, ainsi que nous l'avons vu, ont existé après sa mort.

§. 26. MARCUS ANTONIUS JEUNE, DIT ANTHYLLUS.

Anthyllus, l'aîné des enfants de Marc-Antoine et de Fulvie sa troisieme femme, étoit né l'an de Rome 708, 46 ans avant l'ere vulgaire[1]. Son pere le fit venir à Alexandrie, où il est probable que les habitants, qui étoient grecs, le désignerent par le surnom d'*Anthyllus*, ou de *petit Antoine*. Son caractere noble et généreux commençoit à se développer dans cette cour[2], lorsque la fortune, qui précipita le triumvir du comble des grandeurs, enveloppa Anthyllus dans la ruine de son pere. Antoine, de retour en Egypte, après la défaite d'Actium, lui fit prendre le costume de l'âge viril, et peu de mois après il l'envoya au camp d'Octave, avec d'autres ambassadeurs, pour négocier un accommodement[3]. Leur mission fut sans succès; Octave ne daigna pas même leur faire réponse, ni jeter un regard sur le fils de son ancien collegue, ce fils que, peu d'années auparavant, il vouloit faire son gendre[4]. Après la mort d'Antoine, Anthyllus, recherché par ordre du vainqueur, fut arraché du pied de la statue

(1) Marc-Antoine ayant épousé Fulvie vers la fin de l'an de Rome 707, Anthyllus n'a pu naître que l'année suivante.

(2) Plutarque nous a conservé un trait qui peint assez bien le caractere d'Anthyllus. Il avoit invité à dîner un Grec nommé Philotas, qui étudioit la médecine, et en raisonnant avec lui sur cette science, il s'étoit amusé à le presser par des paralogismes assez en usage dans les écoles de philosophie. Le voyant embarrassé et confus, pour faire cesser cet etat pénible et lui rendre sa bonne humeur, il lui fit présent de toute la vaisselle précieuse qui servoit au repas (*Marcus Antonius*, §. 28).

(3) Dion, l. LI, §. 8; Plutarque, *Vie de Marcus Antonius*, §. 72.

(4) Il l'avoit fiancé l'an 37 avant l'ere vulgaire avec sa fille Julie, qui étoit encore dans l'enfance (Dion, l. XLVIII, §. 51).

Jules César, auprès de laquelle il s'étoit réfugié comme dans un asile inviolable, et sa tête tomba sous le glaive. Plutarque accuse le pédagogue Théodore d'avoir trahi son jeune éleve, et de l'avoir livré au fer de ses ennemis. Il n'étoit âgé que de seize ans.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

Les médailles qui nous présentent l'effigie d'Antyllus au revers de celle de son pere sont d'or et extrêmement rares : elles ont été frappées à Alexandrie 32 ou 33 ans avant l'ere vulgaire, Antyllus étant âgé d'environ treize ans. Son pere venoit probablement alors de l'appeler auprès de lui. La légende qui accompagne la tête de Marc-Antoine ne laisse pas cette époque douteuse : ANT · AVG · IMP · III · COS · DES · III · III · V · R · P · C ·, « Antoine, augure, proclamé imperator et désigné consul pour « la troisieme fois, triumvir pour l'arrangement de la républi- « que[1] ». Autour de la tête d'Antyllus est la légende suivante : M · ANTON · M · F ·, « Marcus Antonius, fils de Marcus[2] ». N° 3.

(1) L'an 34, Marc-Antoine étoit consul pour la seconde fois, et, l'an 31, il prit son troisième consulat à Alexandrie. On n'a donc pu frapper cette médaille que pendant les deux années intermédiaires ; et nous savons par Plutarque (*loc. cit.*, §. 57) que, l'an 32, Antyllus n'étoit plus à Rome.

(2) Séguin a publié le premier cette médaille *Num. Selecta*, p. 112, édit. de 1684); et Morellius l'a donnée de nouveau dans son *Thes. famil.*, Antonia, pl. xi, n° 3. Eckhel a jeté des doutes sur l'authenticité de ce monument (*D. N.*, t. VI, p. 68) : il a remarqué que les deux médailles semblables que possede le cabinet de Vienne sont frappées avec le même coin, ou coulées dans le même moule, circonstance qui, jointe à quelques autres, peut les faire regarder comme supposées; mais il n'en est pas de même des deux médailles qu'on peut voir à Paris, au cabinet de la Bibliotheque du Roi, et dont j'ai fait dessiner ici celle qui est le mieux conservée. Les deux coins sont différents, comme on peut s'en convaincre par la disposition des légendes : ils semblent cependant faits d'après le même poinçon original ; et la fabrique, moins belle que celle de la plupart des médailles de Marc-Antoine, peut faire penser qu'elles ont été frappées à Alexandrie, où l'art monétaire n'étoit pas très florissant à cette époque. Les médailles d'Antoine et de Cléopâtre suffisent pour le prouver.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Pl. VII.

§. 27. LUCIUS ANTONIUS.

Lucius, le plus jeune des freres de Marc-Antoine[1], avoit si bien profité du crédit de celui-ci auprès de César, qu'il avoit réussi à se faire revêtir de la dignité de tribun du peuple l'année même où le dictateur fut assassiné. Il seconda de tous ses moyens les projets ambitieux de son frere, soit en proposant et faisant adopter, à son instigation, des lois populaires, soit en le servant, les armes à la main, à la guerre de Modene, où il commanda la cavalerie. Mais lorsque Marc-Antoine fut élevé par le triumvirat, et peu après, par la victoire de Philippes, au faite de la grandeur, Lucius Antonius, qui s'étoit fait désigner consul pour l'an de Rome 713, et qui, par les intrigues de Fulvie, sa belle-sœur et femme du triumvir, avoit obtenu, au commencement même de sa magistrature, les honneurs du triomphe[2], conçut l'idée de renverser Octave et de partager la suprême puissance avec son frere. Les triumvirs, en partant pour la guerre contre Brutus et Cassius, avoient promis de distribuer à leurs troupes les riches territoires de dix-huit des principales villes de l'Italie. Le moment d'accomplir cette injuste promesse étoit arrivé : le désordre et la consternation étoient répandus

(1) On pense que Lucius Antonius étoit le plus jeune des trois freres, parceque, l'an 44 avant l'ere chrétienne, il n'étoit encore que tribun du peuple, lorsque Caïus, son autre frere, étoit déja préteur. Les faits que j'ai rassemblés dans cet article sont tirés la plupart de Dion, depuis le livre XLV, §. 9, jusqu'au livre XLVIII, §. 14; d'Appien, *Civil.*, l. V, depuis le §. 14 jusqu'au §. 54; de plusieurs passages des *Philippiques* de Cicéron, et de sa correspondance, *Ep. ad Famil.*, l. X, ép. XV et XXXIV.

(2) Dion, l. XLVIII, §. 4; et les *Fastes des Triomphes* dans Gruter, p. 296. Il semble que Lucius avoit soumis à l'obéissance de la république quelque peuplade des Alpes, l'an 42 avant l'ere vulgaire, et qu'il avoit été chargé de cette expédition par son frere qui étoit alors triumvir.

dans toute la contrée. Lucius feignit d'être jaloux d'Octave pour les intérêts de Marc-Antoine. Octave, disoit-il, en faisant cette répartition, s'attribuoit tout le mérite de cette immense libéralité. Le consul trouvoit ainsi dans son affection pour son frere le prétexte de son opposition[1] : mais, voyant que son parti ne prenoit pas une grande consistance, parceque Octave étoit assez adroit pour ne donner aucun motif fondé de faire soupçonner sa bonne foi envers Marc-Antoine, Lucius, qui vouloit lui nuire par quelque moyen que ce fût, parvint à exciter des troubles dangereux, en épousant la querelle des propriétaires qu'on alloit dépouiller de leur patrimoine. D'accord avec Fulvie, il déclaroit ouvertement que les proscriptions avoient fourni assez de biens à l'état pour suffire à la récompense de l'armée, sans employer une mesure aussi révoltante que la spoliation de tant de propriétaires innocents. Mais l'avidité des soldats ne connoissoit plus de bornes. En vain leurs chefs essayerent de ménager une réconciliation entre Octave et le frere de son collegue, il fallut courir aux armes. Marc-Antoine, éloigné et s'oubliant auprès de Cléopâtre, négligea les mouvements qui agitoient l'Italie. Pollion, Plancus, et les autres chefs qui lui étoient dévoués, n'oserent prendre, sans son consentement, que des demi-mesures; Octave et ses partisans profiterent de cette indolence. Lucius et les siens, n'étant point assez forts pour se soutenir à Rome, se retirerent à Pérouse, où ils furent bientôt assiégés. La constance du consul se signala durant le long siége de cette ville; et lorsque la famine le contraignit à se rendre, il se conduisit avec tant de dignité et de grandeur d'ame, qu'il

(1) C'étoit pour mieux appuyer ce motif de son mécontentement qu'il affecta de prendre le surnom *Pietas* (Piété), qu'on lit sur quelques unes de ses médailles, ainsi que dans les *Fastes consulaires*; Dion, *loc. cit.*, §. 5; Eckhel, *D. N.*, t. VI, p. 43.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

inspira du respect même à son vainqueur. Octave l'accueillit honorablement, et lui conféra le gouvernement de l'Espagne; il prit seulement la précaution de lui donner, pour remplir les magistratures inférieures, des hommes dont il étoit sûr, et qui étoient chargés de veiller sur les actions et les projets de leur proconsul. Il est probable que Lucius mourut bientôt après dans sa province : l'histoire du moins ne fait plus aucune mention de lui depuis cette époque.

N° 4. Durant le consulat de Lucius Antonius on a frappé plusieurs monnoies sur quelques unes desquelles sa tête est empreinte, et qui semblent encore attester l'ambition qui le portoit à vouloir se placer au même rang que les triumvirs. La médaille gravée sous le n° 4 de la pl. VII présente les têtes des deux freres[1]; d'un côté, celle de Marc-Antoine, avec la légende, M · ANT · IMP · AVG · III · VIR · R · P · C · M · NERVA · PRO · Q · P ·, *Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ. Marcus Nerva, proquæstor provincialis :* « Marc-« Antoine, imperator, augure, triumvir pour l'arrangement de « la république. Marcus Nerva, proquesteur de province ». Ce magistrat avoit été probablement chargé, par le consul, de la fabrication des monnoies dans quelque occasion extraordinaire. L'autre côté présente la tête de Lucius Antonius avec la légende, L · ANTONIVS · COS ·, « Lucius Antonius, consul », qui la fait connoître.

(1) Morellius, *Thes. famil.*, Antonia, pl. 1, n° 1.

§. 28. LÉPIDE, TRIUMVIR.

Fils d'un consul et issu d'une des plus illustres familles patriciennes, Marcus Emilius Lepidus, connu plus communément sous le nom de Lépide, embrassa, dès le commencement de sa carriere politique, le parti populaire dont César étoit le chef. La conduite de son pere, qui avoit péri victime de son imprudente opposition au sénat et à Sylla, sembloit lui avoir tracé la route qu'il devoit suivre; et César, qui avoit craint de se compromettre en prenant part aux menées séditieuses du pere, fut bien aise de s'attacher dans le fils un personnage de la plus haute noblesse[1]. Lépide étoit parvenu à la préture, lorsque la guerre civile entre César et Pompée éclata l'an 49 avant l'ere vulgaire. Partisan du premier, il ne quitta pas Rome, où il le servit de tout le crédit de son nom et de sa magistrature. Ce fut par son influence que César, étant en Espagne, où il combattoit contre les lieutenants de Pompée, fut déclaré dictateur à Rome[2]. Il récompensa Lépide de ce service en lui donnant le gouvernement de l'Espagne pour l'année suivante. Le dictateur ne borna pas là sa reconnoissance; en l'an 46 il rappela Lépide à Rome, où il le choisit pour son collegue au consulat; et à tant d'honneurs il ajouta bientôt celui du triomphe, quoique Lépide n'eût vaincu

(1) Suétone, *Julius Cæsar*, c. III. Nous avons parlé du consul Lepidus, pere du triumvir, au §. 14 de ce même chapitre. M. de Saint-Réal, qui nous a laissé un *fragment sur Lépide* (*OEuvres*, t. II, p. 681), dans lequel il a fait de vains efforts pour relever le caractere de ce triumvir, a confondu Lepidus, le consul de l'an 78 avant l'ere vulgaire, avec son fils le triumvir. Les matériaux de cet article sont tirés principalement de Velleïus Paterculus, liv. II, §. 63 à 88; d'Appien, *Civil.*, liv. II à V; et de Dion, depuis le livre XLI jusqu'au livre LIV.

(2) César, *de Bello civili*, l. II, §. 21.

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.
Pl. VII.

aucun des ennemis de la république[1]. L'année suivante il le déclara maître de la cavalerie, et il lui conserva cette place en l'an 44, quoiqu'il l'eût destiné à gouverner la Gaule Narbonoise et l'Espagne, et qu'il l'eût mis à la tête d'une armée assez forte pour achever de détruire le parti du fils de Pompée, qui venoit de rallumer la guerre dans cette contrée.

L'armée de Lépide étoit campée à Rome même, lorsque la mort du dictateur offrit à l'ambition du maître de la cavalerie une perspective beaucoup plus vaste. Il ne se proposa rien moins que de venger César et de se mettre à sa place; mais il n'avoit ni le génie ni l'énergie nécessaires pour exécuter seul ces deux projets. Marc-Antoine, alors consul, le secondoit de tout son pouvoir dans l'exécution du premier; mais desirant succéder lui-même à l'autorité de César, et se voyant gêné par l'armée dont Lépide avoit le commandement, il lui fit apercevoir une foule d'obstacles qui s'opposoient au succès de ses desseins. En même temps, pour donner le change à sa vanité, il lui fit déférer la dignité de grand pontife, vacante par la mort de César; et, en lui promettant de travailler de concert avec lui à venger leur bienfaiteur, il lui persuada d'aller, en attendant, gouverner et pacifier l'Espagne.

Cette province, ainsi qu'on l'a dit, n'étoit point paisible; Sextus y avoit une armée et un parti puissant. Lépide, d'accord avec Antoine, négocia et conclut un traité avec le fils de Pompée, qui se retira, comme on l'a vu, moyennant les sommes immenses qu'on lui paya, et la promesse qu'on lui fit d'un com-

(1) Il n'avoit fait qu'interposer son autorité, et employer la force des légions qu'il commandoit, pour mettre fin à des séditions qui troubloient la province, et auxquelles des commandants romains, ses subalternes, avoient donné occasion et pris part (César, *de Bello Alexandrino*, §. 59, 63, et sqq.).

mandement maritime extraordinaire. Le sénat, qui avoit tout à craindre des Césariens, content d'avoir recouvré le fils de Pompée, se montra très reconnoissant envers Lépide. Pour essayer de le détacher de Marc-Antoine, il lui décerna une statue équestre de bronze doré, et lui accorda les honneurs d'un second triomphe, qu'il obtint comme le premier, sans avoir fait la guerre[1].

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Ét. VII

Cependant le proconsul, persuadé avec raison que son crédit auprès de l'armée, qui faisoit toute sa force, et dans laquelle il mettoit toute son espérance, dépendoit de sa fidélité au parti de César, eut soin de se rapprocher de l'Italie, et vint s'établir dans les Gaules. Malgré son alliance avec Brutus, dont il avoit épousé la sœur, et quoique entouré de républicains zélés, il servit si mal leur parti dans la guerre de Modene, qu'au lieu de se déclarer, suivant les ordres du sénat, contre Marc-Antoine, déja battu par Octave et par les consuls, il l'accueillit dans son camp, et écrivit au sénat qu'il n'avoit pu se refuser aux vœux de son armée[2]. Cette excuse n'étoit pas, à la vérité, sans fondement: Marc-Antoine avoit trop d'ascendant sur les légions qui avoient servi sous César, pour qu'il fût possible à leur nouveau général de les faire marcher contre l'ami du chef qu'elles regrettoient. Alors le sénat, excité par Cicéron, déclare Lépide et ses adhérents ennemis de la république: mais Octave, qui, après la mort

(1) Cicéron, *Philippica* V, §. 14 et 15; et *Philippica* XIII, §. 4. L'orateur romain, dans le premier de ces passages, fait un mérite à Lépide de n'avoir pas dissimulé son improbation, lorsque Antoine, dans la fête des Lupercales, offrit au dictateur le bandeau royal. Pour pouvoir apprécier à sa juste valeur la conduite de Lépide dans cette circonstance délicate, il faudroit pouvoir connoître le moment précis où il manifesta ce sentiment; car César, voyant que le peuple ne secondoit pas Antoine, fit semblant lui-même d'être indigné de cette offre.

(2) Sa lettre existe parmi celles de Cicéron *ad Familiares*, l. X, ep. XXXV.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

des deux consuls, se trouve seul à la tête de trois armées, ne déguise plus ni ses sentiments, ni son ambition; il court à Rome, où il s'empare du consulat. Les assassins de César sont condamnés, et Marc-Antoine et Lépide réconciliés avec la république. Les sénateurs éperdus voient leur constitution aristocratique renversée de nouveau; ils entendent déja la foudre gronder sur leurs têtes. Elle ne tarda pas à éclater. On a vu comment Marc-Antoine, Octave, et Lépide, se saisirent, sous le titre de triumvirs, d'une autorité plus que dictatoriale, dont ils voulurent bien limiter la durée à un lustre, et comment ils publierent, à l'imitation de Sylla, des tables de proscription.

Lépide n'eut d'autres titres pour arriver au pouvoir suprême qu'une armée entièrement dévouée à la mémoire de César qui lui en avoit donné le commandement. Ses dignités et la noblesse de sa race purent le faire paroître moins déplacé dans ce poste éminent; mais, sans ses troupes, il n'auroit osé aspirer à la suprême puissance. Les titres de ses collegues étoient bien plus solides et plus respectables aux yeux de la multitude. L'un étoit le fils adoptif, le petit-neveu, et l'héritier du dictateur; l'autre avoit été son ami et son compagnon d'armes; ses talents militaires et sa conduite dans les camps lui avoient d'ailleurs concilié la confiance des soldats, et l'avoient rendu l'idole des armées. Lépide n'ayant au contraire donné aucune preuve ni de sa valeur personnelle, ni de son habileté dans le commandement [1], ne put être considéré par ses collegues comme étant tout-à-fait leur égal [2].

Ils le laisserent à la garde de l'Italie, lorsqu'ils partirent pour aller combattre au-delà des mers; et la victoire qu'ils rempor-

(1) Velleïus, l. II, §. 68.

(2) Cependant il avoit le pas sur eux, comme plus ancien dans la dignité consulaire.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

terent à Philippes, en leur assurant l'empire du monde, mit aussi Lépide dans leur dépendance. Celui-ci, dont on ne se dissimuloit ni la présomption, ni le mécontentement, fut soupçonné d'avoir entamé des négociations avec le fils de Pompée; et ce soupçon, bien ou mal fondé, servit de prétexte aux deux triumvirs pour diminuer de plus en plus sa puissance. Au lieu de la Gaule Narbonoise et de l'Espagne, qui avoient été son partage, il fut obligé de se contenter de l'Afrique: il fut même privé de toute influence sur la distribution des terres accordées aux soldats; et, n'ayant pas bien défendu Rome contre les tentatives de Lucius Antonius, on l'obligea de renoncer au foible reste de pouvoir qu'on lui avoit conservé sur la capitale et sur l'Italie, et d'aller, à la tête d'une armée composée de soldats qu'Octave étoit bien aise d'éloigner de Rome, gouverner des régions lointaines, dont ses collegues vouloient bien encore lui confier l'administration.

Leur jalousie mutuelle fit qu'ils le laisserent tranquille dans son gouvernement pendant plusieurs années, et qu'il fut confirmé avec eux dans le triumvirat pour un second lustre. Mais, l'an 36 avant l'ere chrétienne, Octave étant en guerre contre Sextus, et ayant invité Lépide à faire une descente en Sicile, celui-ci s'y transporta avec une armée considérable; et quoiqu'on eût pu lui reprocher plusieurs fautes graves dans la maniere dont il fit usage de ses forces, il étoit près de Messine lorsque la flotte de Sextus fut détruite, et que Sextus lui-même fut contraint de prendre la fuite. Alors l'ambition de Lépide, comprimée depuis long-temps, se développa de nouveau; il accepta seul la capitulation de Plennius, qui commandoit l'infanterie des Pompéiens, et permit à cette troupe, qu'il réunit à ses légions, le pillage de la ville. Se croyant le plus fort, il osa même rompre avec Octave, et réclamer la possession de la Sicile comme un

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain. Pl. VII.

dédommagement qui lui étoit dû pour le partage trop inégal qu'on lui avoit assigné.

Le bruit de cette rupture fit une impression fâcheuse sur les armées, fatiguées depuis long-temps des guerres civiles; et, comme Lépide n'avoit point de considération parmi les soldats, ils ne tarderent pas à se déclarer pour Octave. Les Pompéiens, qui s'étoient rendus à Lépide, furent les premiers à le quitter: la résistance des autres troupes ne fut pas longue. Ce triumvir, abandonné de son armée, déposa les marques de sa dignité; et, en habit de suppliant, il se jeta aux pieds de son collegue, qui lui laissa la vie, et n'exigea pas qu'il renonçât à la dignité de grand pontife : il se contenta de le dépouiller du triumvirat et de toute autorité politique, et lui permit d'aller vivre en particulier dans une ville du Latium[1].

Lépide survécut vingt-trois ans à son abdication; mais sa vie pendant cette période fut sans cesse abreuvée d'amertumes.

La surveillance soupçonneuse des ministres d'Octave obligea Lépide à rentrer dans la capitale, où son abaissement étoit d'autant plus pénible, que tous les Romains en étoient les témoins. Il y éprouvoit des persécutions de tout genre, qui devinrent encore plus fréquentes lorsque son fils, à l'époque de la bataille d'Actium, trama contre Octave une conspiration, et périt victime de son attentat[2]. Ce fut dans cette circonstance que Lépide se vit forcé d'implorer en faveur de sa femme, qu'on soupçonnoit de complicité avec son fils, l'indulgence du consul Balbinius dont il avoit lui-même inscrit autrefois le nom sur les tables de proscription. Il mourut à Rome l'an 13 avant l'ere vulgaire, et

(1) A *Circeii,* près de Terracine. *Épitome de Tite-Live,* l. CXXXIII.

(2) Appien, *Civil.,* IV, §. 50; Florus,

eut Octave, alors Auguste, pour successeur dans le souverain pontificat.

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

Les médailles frappées sous le triumvirat nous ont conservé le portrait de Lépide. Celle dont le dessin est gravé n° 7 de la planche VII[1] présente la tête de ce triumvir vue de profil, et désignée par la légende, LEPIDVS · PONT · MAX · III · VIR · R · P · C·, *Lepidus, pontifex maximus, triumvir reipublicæ constituendæ;* « Lépide, grand pontife, triumvir pour l'arrangement de la république ». On voit de l'autre côté la tête d'Octave avec la légende, CAESAR · IMP · III · VIR · R · P · C·, *Cæsar, imperator, triumvir reipublicæ constituendæ;* « César, imperator, triumvir pour l'arrangement de la république ». Sur d'autres médailles de Lépide on voit la tête de Marc-Antoine à la place de celle d'Octave[2].

Pl. VII. N° 7.

(1) Morellius, *Thes. famil.*, AEmilia, pl. II, n° 1.

(2) Sur quelques médaillons de bronze, frappés à Cos sous l'autorité de Nicias, on lit auprès de la tête de ce tyran les noms ΜΑΡΚΟΣ ΛΕΠΙΔΟΣ, *Marcus Lepidus.* Cette légende est, sans aucun doute, l'ouvrage d'un faussaire, qui a cru découvrir quelque rapport entre la tête qu'on y voit empreinte, et qui lui étoit inconnue, et celle de Lépide: il aura voulu probablement rehausser le prix de la médaille, en y ajoutant cette légende. Nous avons remarqué l'absurdité de cette imposture dans l'*Iconographie grecque*, part. II, c. x, §. 4. Voyez aussi Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 501.

NOTE.

Les antiquaires qui, avant Winckelmann, ne cherchoient sur les monuments que des sujets de l'histoire romaine, ont rempli leurs livres de portraits apocryphes. Les artistes italiens du XVI[e] siecle, qui, comme nous l'avons remarqué dans l'*Iconographie grecque* (I[re] partie, c. I, §. 5), se plaisoient à composer des médailles fausses, et à graver des pierres fines qu'ils faisoient passer pour des ouvrages antiques, ont multiplié encore le nombre de ces portraits.

Il est inutile et il seroit trop long de faire l'énumération de toutes ces impostures, ou de toutes les interpré-

Chap. II. Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

tations arbitraires qu'on a données de quelques monuments authentiques : je me bornerai à désigner quelques unes de celles qui semblent appuyées sur quelque autorité.

Pierre Seguin avoit publié une médaille de bronze sur laquelle il croyoit reconnoître la tête de Scipion Nasica, indiquée par la légende NASSICA, dont elle étoit accompagnée (*Selecta Numismata*, c. III, §. 7). La comparaison de cette médaille avec d'autres monnoies sur lesquelles on trouve joints à cette légende les mots CALAGVRIS IVLIA, désignant une colonie romaine de l'Espagne Tarragonoise, qui avoit pris le surnom de *Nassica*, prouve que ce dernier nom a rapport à celui de la ville, et non à celui de la tête empreinte sur la médaille, et qui est le portrait d'Auguste (Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 39).

Une pierre gravée du cabinet de Florence, présente, auprès d'une tête romaine sans barbe, deux monogrammes dans l'un desquels on peut distinguer les trois lettres POB. Gori n'a pas hésité à les expliquer par le surnom de *M. Valerius Poblicola*, collegue de Lucius Brutus, et à reconnoître sur la cornaline le portrait de cet ancien consul (Gori, *Museum Florentinum, Gemmæ*, tom. I, tab. XLII, nº 11). La légèreté de cette conjecture se décele d'elle-même. Outre que le second monogramme n'a aucun rapport avec le sujet indiqué, plusieurs autres noms romains commencent par POB, tels que ceux de *Poblicius*, *Poblilius*, etc.; et on trouve dans l'ancienne Rome un assez grand nombre de personnages qui ont porté le surnom de *Poblicola*, ou plutôt de *Poplicola*, dans des temps postérieurs à cet illustre républicain. Ce portrait, sans barbe, appartient sans doute à un Romain moins ancien, dont le nom commençoit par la syllabe POB, et dont cette pierre étoit probablement le cachet.

Plusieurs groupes antiques, dont l'un existe à Rome dans la collection du Capitole (*Museo Capitolino*, t. III, tav. XX), un autre à Paris, dans le musée du Roi (*Sculture della villa Borghese*, t. II, st. VI, fig. 3), représentent une femme qui caresse un guerrier. Dans une peinture des thermes de Titus on voit trois femmes, dont l'une, plus âgée que les autres, semble adresser la parole à un guerrier armé. Tous ces monuments ont été expliqués par l'histoire de Coriolan. Les groupes représentent sans doute des personnages romains; mais, au lieu de les rapporter à cet ancien événement, il faut y reconnoître des époux du IIe siecle de l'ere chrétienne, où le costume de la barbe et de la coiffure, qu'on remarque dans ces groupes, étoit en usage. Ils sont représentés sous les attributs allégoriques de Vénus et de Mars, à l'imitation de quelque groupe célebre de ces divinités, qui existoit à Rome, et qu'on a copié sur le type d'une médaille de Faustine-la-Jeune. Quant à la peinture qu'on voit encore, quoi-

que presque effacée, dans la voûte des souterrains des thermes de Titus, il faut remarquer que la copie qu'Annibal Carrache en avoit exécutée, et le dessin que Pierre Santi Bartoli en a gravé dans l'*Admiranda*, different beaucoup de la composition originale. La femme qu'on a prétendu reconnoître pour la mere de Coriolan, Véturia, est, dans la peinture antique, une jeune femme, comme l'a bien remarqué Winckelmann qui a cru apercevoir dans ce sujet la derniere conversation d'Andromaque et d'Hector (*Monumenti inediti*, *pref.*, p. XXIII).

A une époque où l'on examinoit avec moins de critique les monuments des arts, on avoit cru voir Cincinnatus dans les belles statues qui représentent un héros attachant sa chaussure, et aux pieds duquel on a sculpté une charrue (Maffei, *Statue di Rome*, tav. LXX); on le retrouvoit aussi sur plusieurs pierres gravées, où l'on distingue un guerrier qui s'arme, aidé par une femme (Ficoroni, *Vestigia di Roma antica*, p. 183): mais la jeunesse et la nudité du héros représenté par ces statues excluent au premier coup d'œil toute idée de Cincinnatus, et j'ai tâché de rendre plus probable la belle conjecture de Winckelmann, d'après laquelle nous devons y reconnoître Jason (*Musée François*, livraison 51e). Quant au sujet représenté sur les pierres gravées, l'opinion des antiquaires qui y ont vu Achille se revêtissant des armes divines, que sa mere vient de lui apporter, me paroît préférable à la premiere, sous tous les rapports.

Je ne parlerai pas des médaillistes qui ont cru reconnoître Varron, et Faustus le fils de Sylla, dans les têtes empreintes sur des médailles frappées par des magistrats de leurs familles ou par eux-mêmes (voyez *Imagines virorum illustrium ex bibliotheca Fulvii Ursini*, par Lafrérie; *Romæ*, 1570, p. 81; Joh. Fabri, *Imagines illustrium*, etc., n° 61): ces têtes, mieux examinées, représentent, sans contredit, des divinités ou des personnages mythologiques. La prétendue tête du vieux Caton-le-Censeur, gravée sur une pierre fine, ne doit cette dénomination qu'au caprice de quelques antiquaires du XVIe siecle (Gronovius, *Thesaur. antiq. græc.*, t. III, tab. *x*).

C'est à la même époque qu'on a fabriqué les médailles de Tiberius Gracchus et de Tillius Cimber, qu'aucun antiquaire ne recevroit aujourd'hui dans ses collections comme des antiques. On peut voir celle de Tiberius Gracchus à la bibliotheque du roi. Le faussaire, qui avoit quelque habileté, mais qui connoissoit peu les usages de l'antiquité, s'est trompé jusqu'au point d'écrire T · GRACCHI (qu'on devroit lire *Titi Gracchi*), au lieu de TI · GRACCHI, ou *Tiberii Gracchi*. L'imposture de la médaille de Cimber est encore plus grossiere (Gronovius, *loco citato*, tab. *ddd*). D'autres, sur lesquelles on voit emprein-

Chap. II.
Hommes d'état et de guerre sous le gouvernement républicain.

tes les têtes d'Asinius Pollio, de Livius Drusus, de Norbanus Flaccus, et de Valerius Messala, ne méritent pas plus de foi, quoique la premiere ait été publiée parmi les portraits tirés de la collection de Fulvius Ursinus : le reste n'a de garant que Goltzius.

Le Curtius qui semble se précipiter dans le gouffre ouvert au milieu du *forum* n'est qu'un fragment de sculpture antique, arrangé par la restauration de maniere à pouvoir représenter ce sujet (*Sculture della villa Borghese*, tom. I, st. 1, fig. 18). Un autre bas-relief, sur lequel Gronovius a cru que ce même personnage étoit représenté, est authentique ; mais le sujet est incertain (*Thesaur. antiq. græc.,* t. II, pl. LXXXIX) : il est plus probable qu'il appartient à un Curtius plus ancien, dont le cheval s'enfonça dans les marécages du *Velabrum,* au moment où Romulus défendoit Rome contre les Sabins ; mais, quel que soit le véritable sujet de ce monument, il suffit d'en voir le dessin pour se persuader qu'il ne peut être d'aucune utilité à l'iconographie.

J'ai la même opinion des types de quelques médaillons fort précieux d'Antonin Pie et de Faustine la mere, qu'on remarque au cabinet de la bibliotheque du roi ; on voit sur l'un Attius Navius, augure, qui coupe une pierre avec un rasoir, en présence du premier Tarquin ; sur l'autre Horatius Coclès qui a fait couper le pont du Tibre pour empêcher les Toscans d'entrer dans Rome, et qui, tout armé, se sauve à la nage. Le type du médaillon de Faustine représente la vestale Claudia, qui, pour prouver son innocence, tire avec sa ceinture, vers le bord du fleuve, le vaisseau qui apporte à Rome l'image symbolique de Cybele. Tous ces monuments sont authentiques ; mais, par la petitesse des têtes et par l'état de corrosion du bronze, ils sont tout-à-fait inutiles pour le but de cet ouvrage. On peut dire la même chose de deux autres monuments qui concernent Claudia ; l'un est un bas-relief du musée du Capitole (Maffei, *Museum Veron.*, p. 90 et 252) ; l'autre, une médaille frappée par C. Clodius (Morellius, *Thes. famil.,* CLAUDIA, pl. XI, n° 3), dont le type représente une femme assise, ayant à la main un instrument de sacrifice, et désignée par la légende VESTALIS.

Ces traits d'histoire romaine, ainsi que le dévouement de Mucius Scévola, la continence de Scipion, etc., ont exercé l'habileté des graveurs en pierres fines du XVIe siecle ; et leurs ouvrages font partie des collections d'antiques des cabinets les plus célebres. Gori et Mariette en ont publié un certain nombre comme antiques ; l'un dans le *Museum Florentinum,* l'autre dans son *Traité des pierres gravées.* Mais il n'y a pas de connoisseur qui puisse s'y tromper.

On voit dans le même ouvrage de Mariette (*Têtes,* n° 40) le dessin d'une cornaline sur laquelle est gravé le buste d'un jeune héros, avec peu de barbe,

armé d'une cuirasse et coiffé d'une peau de taureau : une inscription le désigne pour P · SCIP · AFR·, *Publius Scipio Africanus:* c'est sans doute Scipion-le-Jeune, ou Scipion Émilien, destructeur de Carthage. La dépouille dont il est coiffé fait allusion à cette ville, dont la peau d'un taureau découpée avoit marqué la premiere enceinte, et avoit fait donner à la citadelle le nom de *Byrsa.* J'ai vu une empreinte de cette cornaline, et je me suis persuadé que l'ouvrage, ainsi que l'inscription, ne remontent pas au-delà du XVe siecle.

Voilà des monuments dont je n'ai point cru devoir tenir compte dans mes recherches, qui ont pour but de recueillir les portraits authentiques des Romains illustres. Les monuments antiques, étrangers à ce but, ne doivent pas trouver place dans mon ouvrage; et j'ai dû, à plus forte raison, en exclure tous ceux que l'erreur ou l'imposture avoient fait admettre et classer jusqu'ici dans l'iconographie romaine.

CHAPITRE III.

HOMMES D'ÉTAT ET DE GUERRE SOUS LES EMPEREURS.

§. 1. AGRIPPA.

Chap. III. Hommes d'etat et de guerre sous les empereurs.

Pl. VIII

L'histoire des anciennes monarchies ne nous présente peut-être nulle part un modele plus accompli des qualités qu'on peut desirer dans le ministre, le général, et l'ami d'un grand souverain, que celui que les historiens d'Auguste nous offrent dans le portrait qu'ils font d'Agrippa[1].

Cet homme, d'une naissance obscure, fut, sous les plus heureux auspices, destiné, presque enfant, par sa mere, au métier des armes[2]. Il se lia dès-lors d'amitié avec Octave, encore moins

(1) Les époques et les faits indiqués dans cet article sont tirés pour la plupart des histoires de Dion, de Velleïus Paterculus, et d'Appien d'Alexandrie. Quelques autres autorités seront citées plus particulièrement. Dans l'*Histoire de l'Académie des belles-lettres,* tom. XL, on trouve l'extrait d'un travail de M. l'abbé Le Blond sur la vie d'Agrippa. A quelques inexactitudes près, les faits y sont bien rangés dans leur ordre.

(2) La preuve est dans Manilius, l. I, v. 795, qui, faisant l'énumération des ames des grands hommes dont il suppose peuplée au ciel la voie lactée, place l'ame d'Agrippa après celles de Metellus et de Caton. « Agrip- « pa est là, dit-il, Agrippa qui devint sol- « dat, séparé à peine des bras de sa mere » :

. . . . *Matrisque sub armis*
Miles Agrippa suæ.

Wernsdorff a déja réfuté l'erreur de quelques commentateurs du poëte astronome, qui ont voulu rapporter à Agrippa Postumus ces expressions, où l'on doit reconnoître son pere (Wernsdorff, *Poetæ latini minores*, t. II, *Exc. ad Calpurn.*, p. 314).

Quant à la naissance obscure de ce grand

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

âgé que lui[1]; et celui-ci le fit connoître à César, son grand-oncle, déja vainqueur de Pompée. Ce fut alors qu'Agrippa, qui n'avoit pas encore atteint sa dix-huitieme année, obtint du dictateur la grace de son frere aîné, qui avoit servi sous Caton dans la guerre civile d'Afrique[2]. Il est vraisemblable que l'an 709 de Rome, 45 ans avant l'ere chrétienne, il accompagna Octave, qui alla rejoindre son grand-oncle en Espagne, où il faisoit la guerre contre les fils de Pompée; et il est certain que l'année suivante il étoit en Epire avec son jeune ami qui achevoit ses études dans la ville d'Apollonie. L'estime d'Agrippa pour les hommes de lettres, et son amour pour les arts, furent probablement les fruits de cette retraite. Ils attendoient l'un et l'autre l'instant où Octave seroit appelé à Rome, pour remplir auprès du dictateur la place importante de maître de la cavalerie, lorsque l'assassinat de César, qui sembloit devoir renverser leurs espérances, et arrêter leur fortune, donna une maturité précoce à l'esprit et aux projets de son héritier, et ouvrit au jeune Agrippa cette longue et glorieuse carriere dont le terme fut la seconde place de l'empire du monde.

On peut douter qu'Octave, s'il n'avoit pas été encouragé et soutenu par l'amitié et l'ame forte d'Agrippa, eût osé se déclarer aussitôt le fils adoptif et l'héritier de César, se faire chef d'un parti, et lever des armées pour combattre les partisans de Brutus et un consul tout-puissant : mais il est certain qu'A-

homme, et à la foiblesse qu'il avoit de dissimuler le nom de la famille Vipsania dont il étoit issu, voyez Sénèque, *Controvers.*, n° 12.

(1) Nicolas de Damas, dans le *Fragment sur l'éducation d'Auguste*, p. 254 de l'édition de M. Coray. Octave étant né dans le mois de septembre de l'an 63 avant l'ere chrétienne, et Agrippa étant mort l'an 12 avant la même ere, âgé de cinquante-un ans, celui-ci a dû naître l'an 64, ou au commencement de l'an 63 (Dion, l. LIV, §. 28; Pline, l. VII, §. 6).

(2) Nicolas de Damas, *loco citato*.

grippa fut, dans ces circonstances mémorables, l'ame des conseils d'Octave, et contribua puissamment à lui gagner les vétérans qui avoient servi sous son pere[1]. La fortune sourit aux vengeurs de César; et Agrippa, toujours dévoué aux intérêts du jeune triumvir, qu'il avoit servi d'une maniere brillante dans la guerre de Pérouse, fut fait préteur à l'âge de vingt-cinq ans. En sortant de cette magistrature, il se transporta dans les Gaules, y apaisa des mouvements séditieux, soumit les rebelles, mit en fuite les ennemis de l'état, et les poursuivit jusqu'au-delà du Rhin. Consul en l'an 37, il forma des armées, créa des flottes et même des ports, pour réprimer la puissance de Sextus Pompeïus, et assurer à Rome et à l'Italie la paix sur terre et sur mer. Bientôt il commanda lui-même ces flottes et ces armées; ses victoires navales près de Myles et de Naulochus, ses succès sur terre auprès de Messine, détruisirent les forces naguere si formidables des Pompéiens, et délivrerent son chef d'un rival dangereux. Mais il lui en restoit un plus estimé, plus puissant, plus grand capitaine, que le fils de Pompée : Marc-Antoine régnoit à Alexandrie, et il causoit à Rome des inquiétudes qu'il importoit de faire cesser.

Pendant qu'Agrippa se préparoit à cette nouvelle lutte, il jouit d'un honneur extraordinaire. Octave le décora d'une couronne rostrale d'or[2]. Une course qu'il fit dans la Dalmatie, pour mettre fin à des incursions de barbares et à des troubles qui agitoient les peuples soumis à l'empire, ne l'empêcha pas de s'occuper des embellissements de Rome; d'y faire élever des temples

(1) Velleïus Paterculus, l. II, c. LXIX.

(2) Cette couronne dont Agrippa fut honoré différoit, soit par la matière, soit par la forme, des couronnes navales qu'on avoit l'usage de donner à ceux qui s'emparoient d'un vaisseau ennemi. Voyez Scheffer, *de milit. navali*, l. IV, c. III. Cette même couronne orne la tête d'Agrippa sur ses médailles, n° 3 et 5 de la planche VIII.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII

plus magnifiques que tous ceux qu'on y voyoit auparavant[1]; d'y construire des aquéducs, des fontaines, des thermes, qu'il décora des plus beaux ouvrages des arts; nouveau genre de luxe auquel la monarchie naissante aimoit à accoutumer les Romains[2]. Ce fut sans doute à cette occasion qu'il déclama contre l'égoïsme de quelques riches particuliers qui ornoient de ces chefs-d'œuvre leurs campagnes et leurs maisons de plaisance. Il jugeoit que ces nobles productions du talent des Grecs, exposées au public dans la capitale, charmeroient le loisir et formeroient le goût d'une multitude qui devoit désormais renoncer à ses habitudes anarchiques, et à son penchant pour la sédition et la guerre civile[3]. Cette guerre alloit cependant recommencer, mais pour la derniere fois. Les flottes et les armées de Marc-Antoine se rangeoient sur les rives de l'Epire, et infestoient la mer Ionienne. Agrippa, nommé général de terre et de mer, s'éleve au-dessus de sa propre renommée, et montre, par la prise de Méthone, qu'il n'est aucune espèce d'opération militaire dans laquelle il n'égale les capitaines les plus célebres. Enfin la bataille navale d'Actium, qui assure la fortune d'Octave, et met dans ses mains l'empire du monde, porte Agrippa au comble de la gloire. Un étendard couleur de mer est la nouvelle marque d'honneur que la reconnoissance du prince décerne à ses services[4].

(1) Séneque, *de Beneficiis*, liv. III, c. XXXII: *Tot in urbe maxima opera excitavit, quæ et priorem magnificentiam vincerent et nulla postea vincerentur.* Il écrivoit cela avant les Flavius et les Trajan.

(2) Les fontaines qu'il fit construire à Rome étoient au nombre de plus de cent: trois cents statues de bronze ou de marbre, et quatre cents colonnes de marbre, en faisoient l'ornement, Pline, l. XXXVI, §. 24. Le même auteur parle de tableaux achetés à grands frais par Agrippa pour en décorer ses thermes, dont le service fut assuré dans son testament par une dotation en terres (Dion, l. LIV, §. 29).

(3) Pline, l. XXXV, §. 9.

(4) Dion, l. LI, §. 21. Suétone, par mé-

On prétend que ce fut alors qu'Agrippa osa donner à son maître le conseil hardi de renoncer à l'empire, et de rétablir la république. Un historien a paru si persuadé de la vérité de ce fait, qu'il a voulu en accréditer le récit en rapportant le discours même que dut faire Agrippa, et le discours contraire qu'on attribuoit à Mécene. Que l'on parcoure attentivement le premier, et l'on sera sur-le-champ convaincu qu'il ne peut être d'Agrippa. D'ailleurs ce jugement solide, qui a dirigé sa conduite pendant toute sa vie, ne lui permettoit pas de hasarder un conseil qu'il savoit bien qu'Octave ne pouvoit plus adopter. Ce prétendu conseil d'Agrippa n'a eu probablement d'autre origine que les rumeurs artificieuses et les anecdotes controuvées que faisoient circuler les courtisans d'Octave sur sa disposition à se démettre du pouvoir suprême, et les déclamations des jeunes rhéteurs, qui se sont avidement saisis d'un sujet tout-à-fait dans leur goût[1].

Chap. III. Hommes d'état et de guerre. Les empereurs. Pl. VIII.

prise, parle de cet étendard, à l'occasion des victoires remportées sur Sextus Pompeius (*Augustus*, c. XXV).

(1) Dion, l. LII, *in principio*. Comment Agrippa auroit-il pu craindre qu'après les guerres civiles éteintes, et après la conquête de l'Égypte, les revenus d'un si grand empire ne pussent pas suffire pour l'entretien d'une armée convenable? Comment, après soixante ans de guerres civiles, auroit-il pu dire que le pouvoir des chefs auxquels il faut confier une partie des forces de l'état est dangereux sous un monarque, et ne l'est point dans une république? Comment, avec les sentiments qu'on lui suppose, auroit-il pu représenter à Octave, qui régnoit effectivement depuis douze années, que, s'il avoit seulement pour quelques moments touché à la principauté, il couroit des risques à s'en dessaisir? Agrippa, qui parle de la sorte, est bien différent de celui qui fut toute sa vie le plus zélé serviteur d'Octave, qui savoit obéir, à ce que dit Velleius, mais uniquement à un seul homme, et qui prétendoit commander à tout le reste du monde: *Parendi sed uni scientissimus, aliis sane imperandi cupidus* (l. II, §. 59). On sait d'ailleurs que, dans les écoles de déclamation, on aimoit à traiter des sujets semblables à celui sur lequel Dion nous a donné ces deux discours. Juvénal parle d'un discours qu'il avoit lui-même composé à l'école, pour donner à Sylla le conseil d'abdiquer:

Et nos
Consilium dedimus Syllæ, privatus ut altum
Dormiret.

Sat. I, v. 15.

Suétone, qui a écrit dans un temps plus rapproché du regne d'Auguste, dit bien que ce prince délibéra (sans doute par hy-

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

Octave prit Agrippa pour son collegue dans les fonctions extraordinaires de censeur, qu'il exerça l'an 29 avant l'ere chrétienne, le fit nommer consul pour la seconde fois l'année suivante, et lui fit épouser sa niece. Pour contracter ce mariage, Agippa fut obligé de répudier la fille d'Atticus, dont il avoit des enfants[1]. Il fut nommé consul pour la troisieme fois l'an 27; et, durant son consulat, le sénat honora Octave du titre sacré d'Auguste. Deux ans après, celui-ci donna Julie, sa fille unique, en mariage à son neveu Marcellus, beau-frere d'Agrippa, qui se vit ainsi attaché par un double lien à la famille régnante. Mais l'harmonie entre les deux beaux-freres ne tarda pas à être troublée.

Auguste, se voyant en danger de mourir l'an 23, montra de la préférence pour Agrippa en lui donnant sa bague, comme Alexandre avoit donné la sienne à Perdiccas: le jeune Marcellus en fut choqué, et se conduisit de maniere qu'Auguste, après sa guérison, pour le ménager, mit quelque réserve dans son intimité avec Agrippa. Celui-ci, peu accoutumé à être traité avec froideur par son maître, s'éloigna de la cour, et se retira en Orient, où l'empereur s'empressa de l'investir de pouvoirs sans bornes. Il fixa sa résidence à Mytilene. La Grece et l'Asie se ressentirent de ses bienfaits et de sa magnificence[2]. Mais, une mort

pocrisie) s'il devoit garder ou déposer le pouvoir suprême; mais il ne dit pas qu'Agrippa lui donna le conseil de s'en démettre (*Augustus,* c. XXVIII).

(1) La fille qu'il eut de Pomponia fut *Vipsania*, la premiere femme de Tibere, qui éprouva dans ce mariage le même sort que sa mere.

(2) Témoins les inscriptions en son honneur, qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui attestent la reconnoissance des Corcyréens, des Lesbiens, et des Athéniens, envers Agrippa. Voyez Maffei, *Museum Veron.*, p. XL, n° 1; Chishul, *Antiq. Asiat.*, p. 186; Stuard, *Antiq. of Athens,* t. II, c. V. Cette derniere ville avoit été décorée par lui d'un nouveau théâtre qui porta le nom d'*Agrippëum* (Philostrat., *Vitæ Sophist.*, l. II, c. V, §. 3). Le silence de Pausanias sur ce monument est digne de remarque: on ne peut pas l'attribuer simplement à un oubli, lorsque l'on compare cette

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

prématurée ayant enlevé Marcellus cette même année, Auguste, qui, peu de temps après, étoit allé en Sicile, pour régler le gouvernement de cette province, se vit obligé, l'an 21, de rappeler Agrippa, et de l'envoyer à Rome, avec l'autorité la plus étendue, pour y rétablir l'ordre, et calmer l'effervescence populaire. Ce fut alors que, voulant s'attacher ce grand homme par des liens encore plus étroits, il lui donna en mariage sa fille, veuve de Marcellus. Agrippa l'épousa, après avoir fait une seconde fois divorce, et en eut des enfants qu'Auguste adopta solennellement par la suite. Cependant la haute faveur dans laquelle étoit leur pere ne faisoit qu'augmenter son dévouement au service de son maître et à celui de Rome. Il court rétablir la tranquillité dans les Gaules; il vole en Espagne soumettre les Cantabres. Auguste le regarde plutôt comme son collegue que comme son parent et son ministre. Il le fait revêtir avec lui pour cinq ans du pouvoir tribunicien, qui rend leurs personnes inviolables et sacrées.

Agrippa jouit, pendant deux ans, à Rome, des honneurs accumulés sur sa tête; mais, l'an 16, il passa de nouveau dans l'Orient, qu'on pouvoit regarder comme son partage. Il étoit décoré de la dignité sacerdotale des quindécemvirs; et, comme membre de ce collége, il fit, quoique absent, la dépense des jeux solennels qu'on célébroit tous les cinq ans à Rome, en mémoire de la bataille d'Actium[1]. L'an 14 il fit la guerre en Asie, chassa

omission avec une autre non moins importante (l. I, c. III et XXII). L'une des deux statues équestres qui décoroient la montée des *propylées* d'Athenes étoit celle d'Agrippa. L'inscription que l'on lit encore sur le piédestal en est une preuve irréfragable; on l'y lisoit, sans contredit, du temps de Pausanias, qui cependant fait semblant d'ignorer le personnage à l'honneur duquel cette statue avoit été élevée (l. I, c. XXII). Je ne saurois expliquer l'aversion de ce voyageur pour la mémoire d'Agrippa que par un ressentiment contre ce Romain qui avoit dépouillé la Grece d'un grand nombre de chefs-d'œuvre des arts, pour en décorer les monuments dont il embellissoit Rome (Strabon, l. XIII, p. 590).

(1) M. l'abbé Le Blond ne le fait partir

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

du trône du Bosphore un usurpateur, et y rétablit la fille de Pharnace, qu'il donna en mariage à Polémon. Son pouvoir tribunicien expiroit l'an 13; on le lui prorogea, ainsi qu'à son beau-pere, pour un autre lustre. Il étoit revenu à Rome; mais la menace d'un grand mouvement dans la Pannonie l'appela dans cette province éloignée, qu'il mit en état de défense. L'an 12 il étoit de retour en Italie, et il se trouvoit dans la Campanie, probablement dans une de ses maisons de plaisance, lorsque la mort le surprit à l'âge de cinquante-un ans révolus. Auguste, qui, à la nouvelle du danger, étoit accouru pour le revoir, ne le trouva plus vivant : il lui fit rendre des honneurs extraordinaires, et prononça lui-même l'oraison funebre, ayant un voile suspendu entre lui et le corps d'Agrippa. Celui-ci s'étoit préparé d'avance un tombeau dans le champ de Mars; mais Auguste voulut que les cendres de son gendre chéri fussent déposées dans son propre mausolée.

Parmi les qualités et les vertus que les historiens du temps ont remarquées dans Agrippa on distingue particulièrement sa célérité dans l'exécution de ses vastes et nombreuses entreprises[1], et la modération par laquelle il sut se conserver la bienveillance d'Auguste, à qui il avoit rendu tant et de si importants services. Trois fois il avoit mérité les honneurs du triomphe, trois fois il les refusa. Auguste aimoit que les grands de l'empire contribuassent à l'embellissement de la capitale; Agrippa les surpassa tous pour le nombre, l'utilité, et la magnificence des monuments qu'il fit élever. Mais, plus jaloux de la gloire

pour l'Orient qu'apres la célébration de ces jeux. Le texte de Dion prouve le contraire, liv. LIV, §. 19, où je pense que le participe ἀναλώσαντος ne doit pas être séparé de la phrase précédente διὰ τῶν συνιῃξέων.

(1) *Per omnia extra dilationem positus, consultisque facta conjungens* (Velleïus Paterculus, l. II, §. 79).

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

de son maître que de la sienne, il lui fit honneur d'une grande partie de ses ouvrages[1], et il ne s'en attribua quelques uns que par son ordre exprès[2]. Protecteur des arts et des lettres, il donna lui-même des preuves d'une instruction aussi vaste que variée, et dans les mémoires de sa vie, monument historique que nous regrettons[3], et dans un grand travail géographique dont Pline a profité. Cet ouvrage, qui embrassoit tous les pays du globe, servoit d'explication aux peintures cosmographiques dont le portique d'Octavie étoit embelli[4].

N° 4 et 5.

Le portrait d'un homme qui jouit constamment toute sa vie de la faveur et de la familiarité du maître du monde, dont le peuple romain et la plupart des nations soumises à l'empire avoient admiré la valeur, éprouvé la sagesse et la bienfaisance, ne pouvoit pas rester dans l'obscurité.

La monnoie romaine, frappée par la reconnoissance de l'empereur ou par celle du sénat, nous l'a transmis, et nous l'a fait reconnoître dans plusieurs excellents ouvrages de sculpture qui nous sont parvenus, foibles restes de tant de statues élevées en son honneur[5].

Les n° 4 et 5 de la planche VIII présentent le dessin d'une médaille de bronze de moyen module, frappée par ordre du sénat romain, avec l'effigie d'Agrippa. On l'y voit empreinte de profil et ceinte d'une couronne rostrale; la légende offre les

(1) *Aqua Julia*, *Septa Julia*, ouvrages d'Agrippa, qui porterent le nom de son maître.

(2) Le panthéon : voyez Dion, liv. LIII, §. 27.

(3) Voyez Vossius, *de Historicis Latinis*, l. I, c. XVIII; et Pline, l. VII, §. 46.

(4) Pline, l. III, §. 3.

(5) Les inscriptions grecques dont nous avons fait mention ci-dessus ont été gravées sur les piédestaux qui portoient les statues d'Agrippa. Les Lesbiens lui donnerent le titre de *Dieu sauveur*, et de Κτιστής, *fondateur* ou *édificateur* de leurs villes.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

noms de M · AGRIPPA · L · F · COS · III·, *Marcus Agrippa, Lucii filius, consul tertium;* « Marcus Agrippa, fils de Lucius, « trois fois consul[1] ». Le revers a pour type la figure de Neptune debout, ayant pour attribut le trident et le dauphin. Il n'y a pas de légende; on y voit seulement les sigles S · C·, *senatus consulto;* « par décret du sénat ». Les rapports entre le dieu de la mer et le destructeur des flottes de Sextus Pompeïus et de Marc-Antoine sont faciles à saisir; mais Agrippa lui-même avoit donné un témoignage éclatant de sa reconnoissance envers cette divinité favorable, en lui consacrant dans le champ de Mars un superbe portique qui fut distingué par le nom de portique de Neptune, ou de portique d'Agrippa, jusqu'au temps où les peintures qui l'ornoient et qui représentoient le voyage et les exploits de Jason et des héros qui l'accompagnerent lui firent donner vulgairement la dénomination de portique des Argonautes, qui fit presque entièrement oublier les premieres[2].

N° 3. Une autre médaille d'argent, gravée sous le n° 3 de cette même planche, n'a pu être frappée que par l'ordre de l'empereur, à qui l'autorité sur la fabrication de la monnoie d'or et d'argent étoit réservée[3]. On y voit d'un côté le même profil; mais la tête d'Agrippa est décorée de deux couronnes. On a ajouté la couronne murale à la couronne rostrale. Entre les nombreux exploits d'Agrippa il pourroit sembler difficile d'indiquer celui qui lui avoit mérité la couronne murale; mais je pense que la prise de Méthone lui ayant fait plus d'honneur que celle d'aucune

(1) Voyez Morellius, *Thes. fam. rom.*, Vipsania, n° 4. M. Agrippa ne prend aucun autre titre dans l'inscription de la façade du panthéon. On a mal conclu de la mention de son troisieme consulat que ce fut durant cette magistrature qu'il fit la dédicace de ce temple. Depuis l'époque de ce consulat, qui fut l'an 27 avant l'ere chrétienne, Agrippa a toujours pu s'intituler *consul trois fois*, COS · III.

(2) Nardini, *Roma vetus*, l. VI, c. IX.

(3) Morellius, *loc. cit.*, Vipsania, n° 7.

Chap. III.

Hommes d'état et de guerre sous les empereurs.

Pl. VIII.

autre ville, il la dut à ce succès[1]. La légende, M · AGRIPPA · COS · TER · COSS · LENTVLVS, ajoute aux noms de *Marcus Agrippa, trois fois consul*, ceux de *Cossus Lentulus*, magistrat qui surveilloit sans doute la fabrication des monnoies à quelque époque du regne d'Auguste. Cette époque n'est que très vaguement déterminée par la légende AVGVSTVS · COS · XI ·, « Auguste, onze fois consul », écrite autour de la tête de ce prince, que l'on voit gravée de l'autre côté de la médaille, et couronnée de lauriers. Le onzieme consulat d'Auguste a pu être marqué sur les monuments publics durant l'espace de vingt-six ans, puisqu'il fut consul pour la onzieme fois l'an 23 avant J. C., et ne prit son douzieme consulat que l'an 5 de l'ere vulgaire.

Il me semble probable que ces médailles d'Agrippa n'ont été frappées qu'après l'an 12 avant cette ere, qui est l'époque de sa mort. Elles firent sans doute partie des honneurs funebres que la douleur d'Auguste décerna à la mémoire de son ami. La plupart des antiquaires pensent qu'elles ont été frappées du vivant d'Agrippa. La modestie de ce grand homme et les égards délicats par lesquels il sut éviter toute sa vie d'exciter la jalousie de son maître, et ménager son amour-propre, m'empêchent d'adopter cette opinion qui n'est appuyée sur aucune preuve[2].

Sous le nº 6 j'ai fait graver une autre médaille sur laquelle on voit la tête d'Agrippa au revers de celle d'Auguste. Elles ne sont décorées d'aucune espece de couronne : on y lit d'un côté, CAESAR · AVGVSTVS ; de l'autre côté, M · AGRIPPA · PLATORINVS : ce dernier nom désigne un Sulpicius Platorinus, autre N° 6.

(1) Dion, l. L, §. 11 ; Orosius, l. VI, §. 19.

(2) Le titre de *pater patriae*, qui ne fut décerné à Auguste que l'an 2 avant l'E. C., et qu'il prend sur les médailles de la colonie de Nismes, sur lesquelles la tête d'Agrippa est empreinte auprès de celle de l'empereur, prouve au contraire que ces monnoies n'ont été frappées qu'après la mort du premier.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. VIII.

magistrat qui, sous le regne d'Auguste, a eu pendant quelques années la direction de la monnoie[1].

N° 1 et 2. La tête de Marcus Agrippa, dessinée sous deux aspects, n° 1 et 2, fut trouvée dans les fouilles de Gabies, et on la voit maintenant au Musée Royal[2]. C'est un ouvrage en marbre grec d'un travail excellent: les traits d'Agrippa s'y reconnoissent d'après les médailles que nous venons d'examiner; mais les formes sont ici mieux développées. On y remarque ce front sourcilleux et ce regard sombre indiqués dans Pline par le seul mot *torvitas*[3], apparence de sévérité que le caractere d'Agrippa démentoit à chaque instant. Dans la galerie de Florence on voit une tête parfaitement semblable à celle-ci; mais elle est un peu moins bien conservée.

N° 7. La tête d'une statue célebre qui existe à Venise dans le palais de Grimani[4] offre encore la même physionomie (n° 7); on l'a toujours reconnue pour être celle d'Agrippa, en la comparant avec les têtes empreintes sur les médailles. Le dauphin, attribut de Neptune, que nous avons vu sur d'autres monuments devenir le symbole du héros de Salamine et du destructeur des pirates[5], est aux pieds du vainqueur d'Actium. La tête, qui n'a jamais été détachée du corps, offre les mêmes traits que les deux têtes en marbre dont nous avons fait mention, et dont l'une est gravée sur cette planche. Il est probable que cette belle statue a été apportée de la Grece, où tant de monuments, dont les inscriptions nous restent encore, furent consacrés à la mémoire de cet illustre romain[6].

(1) Morell., *Thes. fam.*, Vipsania, n° 3.

(2) J'en ai parlé dans mon ouvrage sur les *Monumenti Gabini*, p. 31, pl. 2 et 2*a*.

(3) Pline, l. XXXV, §. 9.

(4) Pococke, dans ses *Voyages d'Orient*, a fait graver le premier ce monument insigne, II, pl. xcvii.

(5) *Iconographie grecque*, pl. xiv, n° 1; et ci-dessus, pl. v, n° 11.

(6) Nous avons déja parlé de ces monu-

Chap. III.
Hommes d'etat et de guerre sous les empereurs.

§. 2. CORBULON.

Pl. IX.

La vie de Cnéus Domitius Corbulo, ou Corbulon, présente un citoyen illustre, comme magistrat et comme guerrier, et digne d'être placé à côté d'Agrippa par sa fidélité inébranlable envers son souverain, ainsi que par l'éclat de ses vertus militaires[1].

La famille dont il étoit issu lui avoit ouvert la carriere des honneurs. Il fut élu préteur l'an 20 de l'ere chrétienne[2], et il ne tarda pas à donner en plein sénat des preuves de cette sévérité qui a été son caractere distinctif. Il accepta volontiers, et il exerça avec une dureté remarquable la commission fâcheuse de rechercher les malversations et les négligences dont les magistrats et les entrepreneurs s'étoient rendus coupables dans la construction et dans la réparation des grands chemins de l'Italie: son inquisition fut si minutieuse qu'elle sembloit avoir plutôt

ments. Dion fait mention d'une statue d'Agrippa qui étoit placée dans le portique du panthéon, et qui faisoit pendant à celle d'Auguste (l. LIII, §. 27). Il semble que l'une et l'autre y avoient été placées de leur vivant: aussi n'y étoient-ils pas représentés en divinités, honneur qu'Auguste n'avoit point permis à Agrippa de lui rendre. Je pense que ces deux statues ont été figurées dans le type d'une médaille d'argent frappée par Marius Trogus avec la tête d'Auguste (Morellius, *Thesaur. fam.*, Maria, pl. 1, n° 4). On y voit au revers deux figures en pied, l'une et l'autre revêtues de la toge romaine, une cassette d'actes ou de placets (*scrinium*) à leurs pieds, ainsi qu'on le voit ordinairement au pied des statues romaines en toge. Mais celle d'Auguste, qui est à droite, est distinguée par une couronne de laurier: celle d'Agrippa, par une couronne crénelée. J'ai fait graver un dessin de cette médaille sous le n° 8 de la planche VIII.

Pl. VIII. N° 8.

(1) Tacite, dans ses *Annales*, liv. XI à XV; et Dion, liv. LIX, §. 15; LX, 30; LXII, 19 sqq.; LXIII, 6 et 17, nous ont transmis presque tout ce que nous savons de ce capitaine célebre.

(2) Tacite, *Annales*, l. III, §. 31. D'après cette époque, on peut conclure que Corbulon, qui mourut quarante-sept ans après sa préture, étoit plus que septuagénaire. Quant à sa noble origine, c'est Tacite lui-même qui l'atteste (*Hist.*, liv. II, c. LXXVI).

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

pour but la ruine des particuliers que le bien de l'état. Cependant cette conduite, au lieu de déplaire à Caligula, qui étoit son beau-frere[1], fit élever Corbulon au consulat. Mais, bientôt après, sous l'empire de Claude, elle lui attira les reproches du prince, et l'obligea à de pénibles dédommagements. Claude cependant ne méconnut ni les intentions franches et droites de Corbulon, ni l'énergie et l'étendue de ses moyens, ni son zele pour le bien public; il lui confia le commandement d'une armée dans la Belgique, et le gouvernement de cette contrée.

Sur ce nouveau théâtre, le caractere entreprenant du proconsul attira bientôt l'attention d'une cour qui aimoit la paix; la guerre qu'il avoit déclarée aux Chauciens d'au-delà du Rhin parut dangereuse, quoiqu'il la fît avec succès : on en appréhenda les suites, et on rappela dans les limites de sa province le proconsul victorieux. «Heureux les généraux d'autrefois!» fut la seule plainte par laquelle Corbulon obéissant exhala son dépit contre un ordre qui arrêtoit le cours de ses victoires. Son activité mit à profit ce loisir involontaire pour faire creuser par ses soldats un canal qui, joignant le Rhin à la Meuse, faciliteroit les communications intérieures de la province, et donneroit

(1) Sa mère s'appeloit *Vestilia*; elle avoit eu trois maris, dont l'un avoit été pere de Césonia, qui devint femme de Caligula; d'un autre étoit issu Corbulòn. Aucun de ces trois maris de Vestilia, si nous suivons l'autorité de Pline (l. VII, p. 4), n'appartenoit à la famille Domitia : et nous ne concevrions pas comment Vestilia eût été la mere de Cnéus Domitius Corbulon, si nous n'avions pas des doutes sur l'intégrité de ce texte. A la place de C · HERDICI, qu'on y lit maintenant, on trouve, dans plusieurs manuscrits qu'Hardouin a consultés, C · DITI: ces deux leçons sont probablement des altérations des leçons véritables, CN · DOMITI et CNEI · DOMITI, dont on aura fait dans quelques copies, C · DOMITI, C · DOITI, C · DITI; et dans d'autres, CHE · DOMITI, CHE · DOITI, CHERDITI; et, par la substitution fréquente du C au T, C · HERDICI. Rien ne nous autorise à penser que Corbulon eût passé dans la famille Domitia par une adoption.

un écoulement régulier au reflux de l'Océan. Claude, qui avoit mis des bornes aux succès militaires du guerrier, accorda les décorations des triomphateurs à l'auteur de ce grand et utile ouvrage, qu'on nomma canal de Corbulon, *Corbulonis fossa*, et qui a perpétué la mémoire du proconsul dans ces contrées.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

Des succès plus mémorables encore l'attendoient dans l'Orient, où il fut envoyé par Néron l'an 54 de l'ere chrétienne, pour l'opposer au roi des Parthes, qui vouloit exercer sur l'Arménie, en y plaçant sur le trône son frere Tiridate, une influence dont les empereurs étoient en possession.

L'arrivée de Corbulon en imposa à Vologese, qui ajourna ses projets, entama des négociations, et envoya au proconsul, pour otages et comme garants de ses dispositions pacifiques, plusieurs princes du sang des Arsacides, que celui-ci fit conduire à la cour de Néron, à la grande satisfaction de l'empereur qui les avoit en son pouvoir, et du roi des Parthes, qui éloignoit de lui des prétendants à la couronne. Ce prince, en effet, sans aucun égard pour ses otages, commença la guerre, et l'Arménie fut envahie par son frere. Mais le général romain, dont la sévérité avoit rétabli la discipline dans les armées de l'Orient[1], et dont la prévoyance avoit tout préparé pour ce moment de crise, entra dans l'Arménie, en occupa, presque sans résistance, les deux villes principales, Artaxate et Tigranocerte; détruisit la premiere, difficile à garder, et mit la seconde en état de recevoir

(1) On rapportoit des exemples exagérés de cette rigueur. Il avoit puni de mort, disoit-on, quelques soldats, parceque, travaillant à palissader le camp, ils avoient déposé leurs épées. Ce sont des contes, dit Tacite; mais ces contes mêmes n'ont d'autre source que la sévérité du général (*Annal.*, XI, c. XVIII) : *Quæ nimia, et incertum an falso jacta, originem tamen e severitate ducis traxere : intentumque, et magnis delictis inexorabilem scias cui tantum asperitatis etiam adversus levia credebatur.*

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

Tigrane, que l'empereur avoit nommé roi de cette région. Tant de succès dont on fit honneur à Néron, avec les armées et sous les auspices duquel le proconsul se couvroit de gloire, causerent une joie universelle à Rome.

Corbulon s'occupa, pendant l'an 60, du gouvernement de la Syrie; et Vologese, des préparatifs d'une nouvelle guerre qu'il entreprit en effet, après deux années de repos, avec des forces supérieures qui menaçoient toute la frontiere romaine. Corbulon mit ses provinces en état de défense, et écrivit à l'empereur pour le prier d'envoyer un autre général et une seconde armée pour soutenir Tigrane. Césennius Petus, homme consulaire, fut chargé de cette entreprise; et ses mauvais succès tournerent à l'honneur du proconsul de Syrie, qui se joignit à lui au moment même où il venoit de faire une retraite honteuse, et de signer une treve à des conditions humiliantes.

Aussitôt que ces revers furent connus à Rome, où l'on ne songeoit qu'à élever d'avance des arcs de triomphe[1] pour les succès que l'on s'y promettoit, qu'ils firent l'impression la plus vive, et que le soupçonneux Néron n'hésita pas à investir son proconsul d'une autorité extraordinaire sur tout l'Orient, pareille à celle qu'y avoient exercée autrefois Agrippa et Pompée. Corbulon s'en servit pour la gloire de l'empire; Vologese se retira de l'Arménie; et, en réparation de l'échec de Césennius Petus, il fut convenu que Tiridate déposeroit son diadême au pied de la statue de Néron, à laquelle il rendroit les honneurs que l'on rend aux images des divinités, et qu'il se transporteroit à Rome pour y recevoir des mains de l'empereur ce symbole de l'autorité royale. La premiere partie de cette convention fut

(1) L'arc de triomphe élevé, à cette occasion, sur le Capitole est le type d'une médaille de Néron en grand bronze.

exécutée dans le lieu même où Césennius avoit signé la treve, et en présence des deux armées.

La gloire de Corbulon étoit au comble : on opposoit sa valeur et ses vertus à la vie honteuse de l'empereur; on sollicitoit le proconsul de mettre sur sa tête le laurier des Césars. Corbulon, en sujet fidele, repoussa ces offres; et, craignant qu'elles n'excitassent la jalousie de son souverain, il fit conduire Tiridate à Rome par son gendre Annius, afin qu'il y servît d'otage de la fidélité de son beau-pere[1].

Corbulon resta encore pendant quelques années en Orient, dans tout l'éclat de sa puissance. Pour conserver aux villes de l'empire la supériorité qu'elles avoient sur les autres, il ne voulut pas permettre que des artistes nés sujets de Rome suivissent Tiridate à son retour en Arménie, où ce roi les avoit engagés à se rendre pour rebâtir sa capitale. Le proconsul ne laissa passer que ceux qui avoient obtenu une permission expresse de l'empereur[2].

Cependant ni cette conduite irréprochable, ni les preuves multipliées qu'il avoit données de son dévouement à son devoir et à son prince, ne purent le préserver de la jalousie tyrannique de Néron. Sous des prétextes honorables il le fit appeler dans la Grece, où il prostituoit sa dignité en ambitionnant des triomphes frivoles dans les jeux consacrés à la course ou à la musique.

(1) Cet Annius prend dans Tacite (*Annal.*, XV, c. XXVIII) le surnom de *Vivianus;* mais Henri de Valois pense qu'il y a erreur, et qu'il faudroit lire *Vinicianus* (*ad Dion*, l. LXII, 23). Nous ne pouvons pas décider si sa femme, fille de Corbulon, étoit la même Domitia qui fut peu après l'épouse d'un *Lamia*, et ensuite de Domitien. Il est assez vraisemblable que la politique cruelle de Néron n'a pas laissé survivre Annius à son beau-pere.

(2) Dion, liv. LXIII, §. 6. Les circonstances qui semblent avoir quelque rapport avec les idées des anciens sur l'économie politique étant extrêmement rares dans les écrivains de ces temps, elles doivent être remarquées avec un certain soin.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs Pl. IX.

A peine Corbulon eut-il débarqué à Cenchrée, que des envoyés de César lui apporterent l'ordre de se donner la mort. « Je la « mérite bien », répondit le grand capitaine, se reprochant sans doute sa fidélité envers ce monstre; et d'un coup il se perça le cœur.

Ainsi périt, l'an 67 de l'ere chrétienne, ce Corbulon dont tout l'empire avoit admiré les vertus pendant le cours d'une longue vie. L'élévation et la noblesse de sa taille, la vigueur de ses membres, sa facilité à parler avec éloquence sans avoir besoin de préparation, rehaussoient encore l'éclat de ses qualités morales et de ses talents supérieurs dans l'art de la guerre et dans celui de gouverner les hommes[1]. Son esprit étoit éclairé par les lettres; et les ouvrages dans lesquels il avoit consigné l'histoire de ses campagnes, ainsi que les observations qu'il avoit eu lieu de faire dans des climats peu connus, étoient des monuments précieux pour l'histoire militaire et pour les nouvelles lumieres qu'ils répandoient sur la géographie[2]. Il ne laissa pas d'enfants mâles; mais sa fille Domitia, quinze ans après la mort de son pere, devenue impératrice, fit revivre avec plus d'éclat la mémoire de ce grand homme.

N° 1 et 2. Le portrait de Corbulon ne nous est connu que par conjectures. Plusieurs têtes antiques, sculptées dans les beaux temps de l'art, nous offroient les mêmes traits que nous retrouvons sur le buste de marbre pentélique gravé sous les n° 1 et 2 de la

(1) Tacite, *Annales*, liv. XIII, c. xxxiv, où Corbulon est décrit *corpore ingens, verbis magnificus, et super experientiam sapientiamque, etiam specie inanium validus*. Juvénal fait allusion à ces avantages physiques de Corbulon dans sa IIIe satire, v. 251; Dion aussi les remarque liv. LXII, pag. 19.

(2) Pline les a cités souvent. Voyez Vossius, *de Histor. latinis*, l. I, c. xxv.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

planche IX[1] : la maniere dont sont coupés les cheveux de cette tête sans barbe ne permettoit pas de douter qu'elle ne fût le portrait d'un Romain qui avoit vécu postérieurement aux premiers siecles de la république, mais avant le regne d'Adrien, époque où les Romains laisserent de nouveau croître leur barbe. Ce Romain devoit être un personnage illustre, ainsi qu'on en peut juger par le nombre de ses bustes en marbre qui sont parvenus jusqu'à nous[2] : cependant il n'appartenoit point à la famille des Césars, dont tous les membres sont connus par les médailles.

La découverte qu'on fit de la ville de Gabies en 1792 jeta sur mes recherches un trait de lumiere qui dissipa toute incertitude. La tête dont nous avons sous les yeux les dessins y fut retrouvée dans la même place qu'elle avoit occupée primitivement : elle étoit encore dans une niche ovale creusée dans l'une des parois d'un petit temple consacré à la mémoire de Domitia, fille de Corbulon, et à celle de sa famille[3]. Dès-lors je conjecturai que ce portrait devoit être celui de son pere, de ce fameux Corbulon dont les images avoient été sans doute multipliées,

(1) Il est exposé au Musée du Roi, dans la salle des Caryatides.

(2) Il y en avoit un dans la collection du marquis Rondanini à Rome: on l'y connoissoit sous le nom de *Marcus Brutus*, et on l'avoit restauré en conséquence. Voyez les *Notizie d'antichità e d'arti*, 1786, *maggio*, tav. 4, rédigées à Rome par M. Guattani. Une tête pareille est dans le musée du Vatican (*Museo Pio Clomentino*, t. VI, tav. 61) : d'autres semblables, que le peintre écossois, M. Gavin Hamilton, avoit découvertes à Rome, sont maintenant en Angleterre.

(3) IN · HONOREM · MEMORIAE DOMVS · DOMITIAE · AVGVSTAE CN · DOMITI · CORBVLONIS · FIL·, etc. Voyez mon ouvrage sur les *Monumenti Gabini*, p. 26, 36, et 40, où j'ai publié aussi une autre tête de Corbulon, déterrée dans les mêmes fouilles, et disposée de maniere à être appliquée sur une statue, probablement revêtue de la toge ou de la cuirasse. La ville de Gabies, rétablie sous les Césars du I[er] siecle de l'ere chrétienne, comptoit parmi ses décurions des affranchis de Domitia. Ces monuments ont été transportés, ainsi que l'autre, à Paris, dans le Musée du Roi.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

par les soins de ses amis et des clients de sa fille, sous le regne de Domitien, devenu son beau-fils.

En effet, le caractere austere de la physionomie s'accorde à merveille avec cette sévérité dont l'histoire de Corbulon nous a transmis le souvenir; et, quoique les artistes anciens fussent ordinairement très attentifs à ne pas trop marquer dans un portrait les ravages des années, on retrouve dans ce cou penché en avant, dans ces épaules tant soit peu élevées, le mouvement d'un homme qui s'affaisse sous le poids de l'âge.

Depuis que j'ai eu l'occasion de publier pour la premiere fois ces conjectures[1], et de les développer, le public a paru les adopter; et les têtes qui offrent le même portrait sont aujourd'hui connues sous le nom de cet illustre Romain.

§. 3. URSUS SERVIANUS.

Lucius Julius Ursus Servianus[2] étoit à Rome un personnage

(1) Dans l'endroit cité du *Museo Pio Clementino*, vol. VI.

(2) Le prénom et les noms que je donne au beau-frere d'Adrien sont justifiés par des monuments authentiques. Le prénom *Lucius* se trouve sur le buste que je publie, et sur le fragment d'une tablette de bronze que l'on conserve à Rome au cabinet de Kircher, dont le P. Contucci avoit transcrit l'inscription que Maffei a insérée dans son *Museum Veronense*, p. 329, n° 6. Cette même inscription assure à Servianus le nom de *Julius*, que Pline-le-Jeune lui a donné dans deux de ses lettres (l. III, ép. VI, et l. X, ép. II). L'abbé Marini (*Iscrizioni delle ville e palazzi Albani*, n° XXVII) et le P. Oderici (*de Orcitrigis numo*, pag. 73) semblent croire que son nom de famille étoit *Ælius* et non *Julius*: mais l'autorité sur laquelle ils se fondent ne me semble pas pouvoir balancer celles que j'ai alléguées pour le nom de Julius. C'est une *figulina*, ou la marque d'une brique, publiée par Doni (*Inscript. Clas.* II, n° 142), qui donne à Servianus le nom d'AEL., *Ælius*; mais, comme Doni a tiré des papiers d'Achille Statius la copie de cette inscription qu'il n'a pas vue, il est possible qu'on ait mal copié les caracteres qui, dans ces sortes d'inscriptions, sont fort souvent liés l'un avec l'autre, et qu'on ait lu AEL au lieu de IVL. Le premier surnom, VRSVS, *Ursus*, se trouve sur deux des monuments cités, et sur plusieurs autres, ainsi que le

de la plus haute distinction à la fin du premier siecle de notre ere.

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX

Il est vraisemblable qu'il dut en grande partie son élévation à son mariage avec Pauline, cousine de Trajan et sœur d'Adrien[1]. Lorsque Trajan commandoit sur les bords du Rhin les armées de la Germanie supérieure, Servianus y occupoit une place importante; et il se servit de l'autorité qu'elle lui donnoit pour empêcher qu'Adrien, son beau-frere, ne fût le premier à porter à Trajan, leur parent, la nouvelle de son adoption par l'empereur Nerva, adoption qui lui assuroit l'empire. Les manœuvres odieuses de Servianus furent cependant inutiles; mais, si nous en croyons Spartien, sa jalousie ne se borna pas là: il fit encore tous ses efforts pour décréditer son beau-frere dans l'esprit de l'empereur désigné[2].

Lorsque, après la mort de Nerva, Trajan fut assis sur le trône, Servianus parcourut sans obstacles la carriere des honneurs. Il obtint le gouvernement des Pannonies[3], et parvint deux fois au consulat[4]. Son crédit étoit très grand à la cour, et il paroit en avoir fait un noble usage[5]. Il n'avoit qu'une fille unique, qu'il donna pour épouse à Fuscus Salinator, jeune homme, suivant le témoignage de Pline, encore plus recommandable par ses vertus et par ses talens que par sa haute noblesse[6]. De ce mariage

dernier surnom *Servianus*, qui, suivant l'usage de ces temps, étoit devenu son nom propre par excellence. Quant au prénom *Caïus* et au nom *Servilius*, qu'il porte dans les Fastes de Panvinius, et ailleurs, ils sont tirés des sources suspectes dans lesquelles ce dernier antiquaire a trop souvent puisé.

(1) Spartien, *Adrianus*, c. II.

(2) Spartien, *loc. cit.*

(3) Pline-le-Jeune, l. VIII, ép. XXIII.

(4) Il fut consul supplémentaire (*suffectus*) l'an 102 et l'an 111 de l'ere chrétienne.

(5) Une lettre écrite à Trajan par Pline-le-Jeune nous prouve que Servianus s'étoit intéressé pour lui auprès de l'empereur (l. V, ép. II). Cet écrivain avoit pour Servianus une tendre amitié.

(6) Pline, l. VI, ép. [illegible]

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous les empereurs. Pl. IX.

naquit un autre Fuscus, qui, dans l'âge avancé de son grand-pere, fut le soutien de sa vieillesse et l'espérance de sa famille.

Il n'est pas vrai, comme quelques historiens l'assurent, que Trajan, n'ayant pas d'enfants, ait jamais pensé à nommer Servianus pour son successeur[1]. Cette haute fortune fut réservée à Adrien; et Servianus, son beau-frere, fut comblé des faveurs les plus signalées, et obtint l'honneur d'un troisieme consulat[2]. Il jouissoit à un si haut degré de l'estime de l'empereur, que celui-ci, sentant sa santé s'affoiblir, parla de lui de maniere à faire croire qu'il le jugeoit digne de lui succéder[3].

Ce bruit qui se répandit bientôt, et qui n'étoit pas sans fondement, alluma dans le cœur de Servianus une ambition qu'il ne put tenir secrete, et dont la manifestation le perdit.

Adrien, qui s'étoit déterminé à adopter Elius Verus, et qui, dominé par une humeur mélancolique causée par sa maladie, voyoit avec envie son beau-frere, plus âgé que lui de trente années, se préparer à le remplacer, et travailler à se faire un parti dans le palais et dans l'armée, ordonna qu'on le fît mourir. Ce vieillard nonagénaire, en se préparant à la mort, demanda quelques momens pour accomplir une cérémonie religieuse à l'autel de ses dieux domestiques; alors il brûla de l'encens en leur honneur; et, après avoir protesté devant eux de son innocence, il

(1) C'est cependant ce qu'on lit dans l'*Histoire des Empereurs*, de Tillemont, t. II, à l'art. XXIV *de l'empereur Trajan*; mais le texte de Dion, que l'on y cite pour autorité, étoit corrompu, et Fabricius l'a rétabli (l. LXIX, p. 17).

(2) L'an de l'ere chrétienne 134. Cette fois Servianus fut consul ordinaire avec Vibius Varus. Quant à son crédit à la cour, on en a les preuves dans ce que dit Spartien: Adrien sortoit de son cabinet pour aller à sa rencontre (*Adrianus*, c. VIII). Flavius Vopiscus nous a conservé une lettre que cet empereur avoit adressée de l'Égypte à son beau-frere, en lui envoyant des verres d'une fabrique égyptienne, qui étoient remarquables par leurs couleurs changeantes, probablement comme de fausses opales, *allassontes* (*Saturninus*, c. VIII).

(3) Dion, *loco citato*.

dévoua l'empereur à leur vengeance : « Qu'il souhaite la mort, « dit-il, et que la mort ne l'exauce point! » Cette cérémonie étant achevée, il se présenta au fer des meurtriers, qui l'égorgerent avec son petit-fils, âgé seulement de dix-huit ans[1]. Cette scene sanglante se passa l'an 136 de l'ere chrétienne.

Chap. III.
Hommes d'état et de guerre sous les empereurs.
Pl. IX.

Le buste de Servianus, que j'ai fait dessiner de face et de profil, sous les n° 3 et 4 de la planche IX, étoit, depuis long-temps, à Rome; mais il n'avoit point été remarqué. Je l'ai découvert à Paris, où il avoit été transporté dans ces derniers temps. C'est le monument de la reconnoissance d'un affranchi envers son patron. L'inscription, gravée sur le piédouche qui est pris dans le bloc, offre le nom du personnage représenté, et celui de l'affranchi qui a fait exécuter ce monument, L · VRSVM · COS · III · CRESCENS · LIB ·, « Crescens, son affranchi, (rend honneur) « à Lucius Ursus[2], trois fois consul ». Le verbe (*honorat*) y est supprimé par une ellipse élégante et fort usitée. N° 3 et 4.

Ce buste, quoique exécuté avec un peu de mollesse, est cependant l'ouvrage d'un artiste qui ne manquoit pas de goût, et il n'est pas indigne du siecle d'Adrien.

La physionomie de Servianus est fine : elle semble cependant annoncer un caractere un peu minutieux et chagrin[3].

(1) Spartien, *Adrianus*, c. xv et xxiii; Dion, *loc. cit.* On accusoit Fuscus d'avoir consulté les devins sur son élévation à l'empire (Spartien, *loc. cit.*).

(2) Quoique le surnom *Servianus* ne soit pas indiqué dans l'inscription, l'autre surnom *Ursus* désigne assez clairement ce personnage, aucun Romain de ce nom n'ayant été trois fois consul; et le seul consul, outre Servianus, qui ait été nommé Ursus appartenant au IVe siecle de l'ere chrétienne, époque qui ne peut convenir ni au style de la sculpture, ni à celui de l'inscription de ce buste.

(3) Puisque Servianus mourut nonagénaire en 136, et qu'il n'avoit été honor[illegible] troisieme consulat qu'en 13[illegible], son [illegible] a été sculpté lorsqu'il etoit âgé de quatre-vingt-sept ou quatre-vingt-huit [illegible] voit, en effet, des marques de vieil[illegible]

Chap. III. Hommes d'état et de guerre sous empereurs.

Pl. IX.

mais on a suivi la méthode, presque générale des anciens statuaires, de dissimuler, jusqu'à un certain point, l'âge trop avancé des personnages qu'ils modeloient d'après nature.

NOTE.

Spon (*Miscellanea*, sect. IV) et Gronovius (*Thesaur. antiq. Græcarum*, t. III, fol. *dddd*) ont publié une médaille de bronze frappée à Smyrne, sur laquelle ils ont prétendu reconnoître, par la légende qui présente le nom du proconsul Frontinus, l'effigie de Sextus Julius Frontinus, magistrat célebre sous Vespasien et sous Trajan, dont il nous reste encore deux ouvrages; l'un, historique, sur les stratagêmes de guerre; l'autre, didactique et administratif, sur les eaux et les aquéducs de Rome.

Des médaillistes doués d'une meilleure critique, tels que Pellerin et Eckhel, ont prouvé que leurs prédécesseurs ont pris la tête d'Hercule, gravée sur cette médaille, pour l'effigie du proconsul (Pellerin, *Recueil*, t. II, pag. 84; Eckhel, *D. N.*, t. II, pag. 557). Une autre médaille qui offre la même légende, ΑΝΘΥ ΦΡΟΝΤΕΙΝΩ, «sous Frontinus, proconsul», a pour type, au lieu de la tête barbue qui convenoit mal à un Romain de cette époque, le buste de la ville de Smyrne, personnifiée et couronnée de tours; nouvelle preuve, si elle étoit nécessaire, que la légende de ces médailles n'a aucun rapport avec leurs types. Cette derniere médaille existoit dans le cabinet de M. Cousinery. Voyez Mionnet, *Description de médailles*, etc., t. III, *Ionie*, n° 1121 et 1155.

CHAPITRE IV.

PERSONNAGES ILLUSTRES

DANS L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DES ROMAINS.

§. 1. TÉRENCE.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. X.

NÉ à Carthage, dans la condition d'esclave, deux siecles à peu près avant l'ere chrétienne[1], et vendu, encore enfant, à Terentius Lucanus, sénateur romain, Térence reçut une éducation soignée dans la maison de son maître, qui le prit en affection, et finit par lui donner son nom avec la liberté. Le nouvel affranchi, Publius *Terentius Afer,* ou Térence l'Africain, ne tarda pas à se distinguer par ses talents, et il fut les délices de la jeune noblesse qui aimoit les lettres. Scipion Émilien et Lelius-le-

(1) L'époque de la naissance de Térence est fort incertaine. Fabricius le suppose né l'an 192 avant J.-C. (*Biblioth. lat.*, l. I, c. III, éd. d'Ernesti) : il n'a d'autres garants de ce point de chronologie qu'un passage de Suétone dans la vie de Térençe, où le biographe assure que ce poëte n'étoit âgé que de trente-cinq ans, lorsqu'il avoit publié toutes ses comédies, dont la derniere ne le fut qu'en 160 avant l'ere chrétienne.

Cependant on peut soupçonner, avec raison, l'exactitude de la date consignée dans ce passage, et qui est en contradiction avec ce que le même écrivain avoit dit plus haut, savoir que Térence étoit né vers la fin de la seconde guerre Punique, qu'on sait avoir été terminée l'an 202 avant J.-C. Cette vie de Térence, rapportée en entier par Donat à la tête de ses commentaires sur ce poëte; quelques passages de ces commentaires, et ce que Térence dit de lui-même dans ses prologues, sont presque les seuls documents qui nous restent sur la vie de cet illustre poëte comique.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. X.

Sage, plus jeunes que lui, furent du nombre de ses protecteurs, et l'on peut dire de ses amis.

Térence n'étoit âgé que d'environ trente ans, lorsqu'il osa se livrer à la scene comique[1]. Très versé dans la littérature grecque, et formé dans la langue latine par la fréquentation habituelle de la meilleure compagnie de Rome, il venoit de composer son Andrienne à l'imitation d'une comédie de Ménandre : mais cette imitation n'étoit point une traduction; le poëte romain s'étoit permis d'enrichir sa piece de plusieurs détails agréables tirés d'autres pieces du poëte grec[2]. Le cœur plein d'espérance, il se présenta un jour chez Acilius[3], l'un des édiles, magistrats qui avoient à Rome la surintendance de la scene et des spectacles. L'édile étoit sur son lit de repas : on fait asseoir Térence sur une simple banquette (*subsellium*), étiquette observée à Rome, chez les personnages d'un certain rang, à l'égard des citoyens que la simplicité de leur habillement annonçoit comme étant d'une condition inférieure. Acilius lui permet de lire sa composition. Térence eut à peine récité quelques vers, que l'édile le prie de quitter son humble siége et de prendre place à sa table auprès de lui. L'Andrienne fut reçue et jouée; et le succès de cette premiere piece assura pour toujours la réputation et même la fortune de Térence, il continua, pendant sept

(1) Le titre de son *Andrienne* marque le consulat de M. Marcellus et de C. Sulpicius comme l'époque de la premiere représentation de cette comédie. Leur consulat répond à l'an de Rome 588, 166 avant l'ere vulgaire.

(2) Voyez Térence, *Andria, prolog.*, v. 14, et le commentaire de Donat à cet endroit.

(3) C'est ainsi que Pighius (*Annal.* t. II, p. 389) a corrigé ce nom, qui, dans Suétone, est *Cærius*, et *Cæcilius* dans la chronique d'Eusebe. Le fondement de cette correction est le titre même de l'*Andrienne*, où *Manius Glabrio*, personnage de la famille *Acilia* est nommé comme l'un des édiles curules qui firent jouer cette comédie. Le poëte Cæcilius étoit déja mort à cette époque.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. X.

ans, à donner de nouvelles comédies. On en avoit déja représenté six, dont l'une lui avoit été payée jusqu'à 2000 *denarii*[1], prix alors fort considérable à Rome, lorsque le poëte, comme les hommes qui ont le sentiment de leur art et de leur talent, desirant donner plus de perfection à ses ouvrages, et étendre la sphere de ses connoissances, partit pour la Grece. Il s'y occupa sans relâche à recueillir et à traduire en latin un grand nombre de pieces, la plupart de Ménandre, encore peu connues à Rome, et qui devoient lui servir de modeles pour d'ingénieuses imitations: mais la mort le surprit à Stymphale dans l'Arcadie, l'an 155 avant Jésus-Christ[2]: il étoit encore à la fleur de son âge, et il ne laissa qu'une fille qui fut mariée à un chevalier romain[3].

(1) *L'Eunuque:* le prix fut de 8000 *numi*, somme d'environ 1800 francs.

(2) J'ai préféré ici la chronique de Marianus Scotus, qui place la mort de Térence sous le second consulat de Scipion Nasica et de Claudius Marcellus, c'est-à-dire à l'an de Rome 599, 155 avant J.-C. D'autres, suivant Suétone et la chronique d'Eusebe, le font mourir quatre ans plus tôt: mais cette supposition ne laisse pas assez d'espace entre le départ du poëte et sa mort, pour qu'il ait pu s'occuper de la traduction d'un aussi grand nombre de pieces que le biographe semble le supposer. Marianus, écrivain du XI[e] siecle, a pu voir des exemplaires de la chronique d'Eusebe, traduite par S. Jérôme, beaucoup plus riches en remarques que ceux qui sont parvenus jusqu'à nous.

Quelques écrivains anciens donnoient pour cause de la mort de Térence la triste nouvelle qu'il avoit reçue du naufrage d'un bâtiment où il avoit embarqué tous ses écrits.

(3) Suétone nous a transmis des traditions contradictoires sur la fortune que Térence a laissée à sa mort: quelques uns le faisoient propriétaire d'une belle campagne non loin de Rome sur la voie Appienne; d'autres le supposoient mort dans la misere:

Nec domum quidem habuit conductitiam,
Saltem ut esset quo referret obitum
Domini servulus.

Mais le poëte Porcius, qui nous a laissé ces vers satiriques sur Térence, semble avoir été fort mal informé de ce qui le concernoit. Dans ces vers, que Suétone nous a conservés, il suppose que Scipion et Lelius, amis de Térence, étoient Scipion l'ancien et Lelius le pere, et qu'ils étoient morts laissant leur protégé dans un extrême dénuement:

Ibus sublatis, ad summam inopiam
Redactus est.

Or cette supposition renferme un anachronisme évident. Térence étoit encore fort jeune lorsque Scipion l'ancien cessa de vivre l'an de Rome 583.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. X.

Les succès de Térence avoient excité contre lui la médisance et la jalousie de plusieurs poëtes: le nom d'un de ses antagonistes, Lucius Lavinius, est parvenu jusqu'à nous[1]. Ils lui reprochoient de se faire aider par ses illustres amis dans la composition de ses comédies; de gâter, dans ses imitations, les grands modeles qu'il se proposoit de transporter sur la scene latine, en réunissant maladroitement dans une seule piece des beautés qu'il puisoit dans plusieurs. Le poëte ne dissimuloit pas les secours qu'il recevoit de ses amis, et même il s'en faisoit honneur. Quant aux pieces qu'il imitoit, on ne pouvoit pas l'accuser de plagiat, puisqu'il indiquoit franchement les modeles de ses imitations, et il ne se bornoit point à les suivre pas à pas d'une maniere servile; s'il les paroit de quelques beautés étrangeres, la simplicité de ses intrigues le défend assez contre le reproche que l'on prétendroit lui faire de multiplier les épisodes et les incidents.

Au reste les meilleurs esprits de l'antiquité lui ont, depuis long-temps, assigné sa véritable place[2]. Relativement au style, il est le premier qui ait contribué à fixer la langue latine au point où elle est restée dans son âge d'or, en la dépouillant de cet encombrement de mots et d'expressions surannées qui la déparoient, et lui donnant une élégance et une pureté qu'on pourroit presque appeler attiques. Pour l'imitation de la nature et des mœurs, il l'a saisie avec une vérité et une finesse telles, qu'il semble, sous ce rapport, pouvoir être comparé à Ménandre; mais il n'a pu l'égaler dans la force que ce poëte inimitable avoit

(1) Le nom de ce détracteur de Térence nous a été conservé par Donat dans ses notes sur les prologues de l'*Andrienne* et des *deux Freres* (Adelphi).

(2) Varron, *in Parmenone*, *ap. Nonium*, v. *poscere*, et dans le V[e] livre de *lingua latina*, *ap. Sosipatrum Charisium*; Cicéron, *ad Atticum*, liv. VII, ép. III; Quintilien, *J. O.*, liv. X, c. I; et les auteurs cités dans la vie de Térence par Suétone.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. V.

su donner aux caracteres de ses personnages. Ceux de Térence ne sont pas tracés avec cette fermeté et ces grands traits que les anciens admiroient dans le poëte grec; ce qui a fait dire que Térence n'est qu'un *demi-Ménandre*, et qu'on cherche en vain dans ses comédies ce qu'on peut appeler la force comique (*vis comica*)[1].

Le portrait de Térence, tiré probablement des *Hebdomades* de Varron, avoit été copié en miniature à la tête d'un ancien manuscrit en vélin de la bibliotheque du Vatican[2]. Mais, quoique ce portrait ait été publié plusieurs fois et dans les recueils iconographiques et dans quelques éditions de Térence, je n'ai pas cru devoir le répéter ici, parceque, l'ayant examiné lorsque le manuscrit étoit dans la bibliotheque du roi, j'ai reconnu que la figure du poëte est entièrement repeinte[3]. Je le remplace par

(1) Ce jugement est celui de César, dont les vers ont été conservés par Suétone. Cette expression, *force comique*, qui est devenue une phrase technique, et pour ainsi dire consacrée dans la poétique du théâtre, n'est cependant due qu'à une ponctuation erronée de ces vers de César; les voici, suivant la ponctuation que le sens me semble exiger :

Tu quoque, tu in summis, o dimidiate Menander,
Poneris, et merito, puri sermonis amator;
Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis!
Comica ut æquato virtus polleret honore
Cum Græcis, neque in hac despectus parte jaceres:
Unum hoc maceror, et doleo tibi deesse, Terenti.

César se plaint que les écrits de Térence manquent d'une certaine force, et que ce défaut ne lui a pas permis d'égaler le talent des Grecs dans la comédie; *virtutem comicam*: mais les philologues ne se sont pas aperçus de l'inversion qui se trouve dans le quatrieme vers, et ils ont placé avant *ut* une ponctuation qui doit se trouver après *vis*.

(2) J'ai parlé de ce recueil de Varron, d'où l'on tiroit les portraits que l'on copioit à la tête des manuscrits, dans le *Discours préliminaire de l'Iconographie grecque*. Quant au manuscrit de Térence, dont il s'agit, il ne faut pas le confondre avec un autre manuscrit du même auteur, encore plus ancien, qui a appartenu au cardinal Bembo, et qui est aussi au Vatican.

(3) Voyez *Imagines illustrium ex biblioth. Fulvii Ursini*, par Lafrérie, pl. XLII; et Fabri, *Imagines illustr.*, etc., n° 140. La barbe épaisse que l'on remarque dans ce portrait suffisoit seule pour en faire soupçonner l'authenticité. Les Romains, du temps de Scipion Africain le jeune, ne laissoient point croître leur barbe.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. X. N° 3.

une effigie de Térence empreinte sur un médaillon du IVe ou V^e siecle, du genre des *contorniates,* époque où le portrait de ce poëte ne pouvoit pas être inconnu. Ce monument unique, que Morel, Strada, Liebe, et d'autres antiquaires, ont publié, se conserve dans le cabinet Fridéricien de Saxe-Gotha : j'en ai obtenu une empreinte d'après laquelle a été pris le dessin que l'on voit gravé sous le n° 3 de la planche X, et qui est plus exact que tous ceux qu'on a publiés jusqu'à ce jour[1].

Le buste de Térence, en profil tourné vers la droite, est accompagné de la légende TERENTIVS, qui le fait connoître : il est nu, suivant le costume grec; un bout du *pallium* est rejeté sur l'épaule gauche; la palme gravée dans le champ, en-devant de la tête, est d'argent incrusté à la maniere des ouvrages de damasquinerie : ce symbole est relatif à un vainqueur dans les jeux du cirque, dont le revers présente la figure et le nom; mais ce nom a presque entièrement disparu; on n'en peut distinguer que les trois dernieres lettres, IVS[2]. Le voyant avec un seul cheval orné d'un grand panache, on peut en conclure qu'il avoit remporté le prix dans les courses équestres du cirque, et non dans celles des chars.

Quoique nous ignorions quel étoit précisément l'usage des médailles *contorniates,* il n'est cependant pas douteux qu'elles ne fussent exécutées et répandues à l'occasion des jeux du cirque, et destinées pour la plupart à éterniser la mémoire des vainqueurs dans ces jeux. Nous avons remarqué ailleurs, d'après l'examen de plusieurs monuments de ce genre, que les portraits

(1) Morel, *Specimen universæ rei numariæ,* pl. III; Liebe, *Gotha numaria*, p. 439. Ce monument étoit conservé autrefois dans le médaillier du comte de Schwartzburg.

(2) Les vestiges de deux autres caracteres presque effacés semblent présenter un I et un T; le nom se termineroit donc par les syllabes ITIVS, tels que ceux de *Cæditius*, *Digitius*, *Tarquitius*, etc.

des hommes illustres dans les lettres grecques et latines, se retrouvent souvent sur les contorniates[1].

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. X. N° 1, 2, et 4.

J'ai conjecturé que la tête sans barbe, sculptée sur un hermès à deux faces, dont j'ai fait graver les dessins sous les n° 1, 2, et 4 de cette même planche, pouvoit être un portrait de Térence. J'ai été frappé de la forte ressemblance que l'on aperçoit entre le profil gravé sur le médaillon n° 3, et celui de la tête à gauche n° 4. La face n° 2 offre des traits qui semblent appartenir à un homme d'origine syrienne ou phénicienne, et tels étoient les Carthaginois. Cette analogie nous frappera davantage, si nous nous représentons ce même personnage avec un teint basané, tel qu'étoit celui de Térence, et si nous nous rappelons cette complexion foible et délicate que son biographe lui attribue, et que nous retrouvons dans l'hermès[2].

Plusieurs hermès à deux faces, comme celui-ci, réunissent sur une seule gaîne les portraits de deux hommes illustres que leurs opinions, leurs talents, ou d'autres rapports, peuvent faire placer dans la même catégorie. Ainsi nous avons vu, dans l'Iconographie grecque, les portraits d'Homere et d'Archiloque, de Thalès et de Bias, d'Hérodote et de Thucydide, d'Épicure et de Métrodore, réunis sur un seul hermès[3]. La tête qui est adossée à celle que nous attribuons à Térence pourroit nous présenter un des comiques grecs imités par lui; et, comme nous connoissons assez le portrait de Ménandre pour décider que ce buste ne lui appartient pas[4], on pourroit conjecturer que celui-ci nous

(1) Voyez, dans l'*Iconographie grecque*, part. I, les planches III, n° 3 et 4; et XVII, n° 3 et 4; et mes observations sur ces planches.

(2) *Fuisse dicitur mediocri statura, gracili corpore, colore fusco.* Suétone, *Vie de Térence.*

(3) Voyez l'*Iconographie grecque*, partie I, pl. III, X, XXV, XXVII, et XXX.

(4) Voyez la pl. VI du même ouvrage.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. X.

présente Apollodore, soit le Carystien, soit le Sicilien, que Térence avoit imité dans le *Phormion* et dans la *Belle-Mere :* mais il faut remarquer que cette tête, fort endommagée dans le marbre original, a été presque entièrement refaite dans la restauration qu'on en a exécutée au musée du Vatican, où l'hermès est maintenant placé.

§. 2. QUINTUS HORTENSIUS.

La Grece, par sa politesse, sa littérature, et ses arts, s'assujétissoit, depuis un siecle, ses conquérants; Rome, du temps des Gracques, se dépouilloit de jour en jour de cette rudesse, pour ainsi dire caractéristique, qui avoit distingué autrefois les mœurs de ses citoyens, et empruntoit aux peuples vaincus ces raffinements dans l'art de vivre que ses ancêtres avoient regardés comme les avant-coureurs ou les suites de la corruption. Le barreau se ressentoit de ces changements; les orateurs, qui montoient à la tribune, commençoient à chercher à plaire. Déja Antonius et Crassus avoient frappé les Romains par leur éloquence; Cotta, après eux, sembloit les égaler, lorsque Quintus Hortensius, un peu plus jeune, s'éleva au-dessus de celui-ci et de tous ses devanciers, pour ne céder la palme qu'à Cicéron. Il étoit né l'an 640 de Rome, 114 avant l'ere vulgaire, d'un pere issu d'une famille plébéienne, mais illustrée depuis des siecles par la splendeur des magistratures[1].

(1) La plupart des documents qui nous restent sur Hortensius se trouvent réunis dans le dialogue de Cicéron, intitulé *Brutus*, ouvrage que ce grand écrivain semble avoir composé pour constater définitivement sa propre supériorité sur les orateurs romains qui l'avoient précédé, et nommément sur Hortensius qui les avoit tous surpassés, et qui avoit été son rival pendant quarante années. Ce que d'autres auteurs anciens nous ont laissé sur le même orateur se trouve réuni dans un excellent ar-

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XI.

L'aisance de ses parents lui procura une éducation soignée et peu commune : ils étoient les protecteurs des gens de lettres. Archias, poëte de Mytilene, avoit été accueilli dans leur maison[1] : ses leçons inspirerent à son éleve un goût si vif pour la littérature des Grecs, qu'il le disposa à prendre par la suite un goût également vif pour leurs arts.

Hortensius n'étoit âgé que de dix-neuf ans, lorsqu'il débuta au barreau, et son plaidoyer pour les Africains saisit d'admiration ses auditeurs et ses juges : « Son premier discours, dit Ci-« céron, fut comme un ouvrage de Phidias, qui enleve, dès qu'on « le voit, tous les suffrages des spectateurs[2]. »

La guerre Sociale appela bientôt notre orateur aux armes. Il servit son pays, la premiere année, comme simple soldat; l'année suivante, dans le grade distingué de tribun; et, lorsque la paix de l'Italie le rendit au barreau, ses succès appuyant les droits qu'il tenoit de sa naissance, et les belles qualités dont il étoit orné, lui firent parcourir rapidement la carriere des honneurs. Il fut questeur en 674, édile en 678, préteur l'une des années suivantes, et enfin consul en 685[3]. Jusqu'à cette époque, sa réputation, toujours croissante, avoit éclipsé celle de tous les orateurs romains. Suivant l'expression d'un ancien, il régnoit dans

ticle du dictionnaire de Bayle (*Hortensius Quintus*). M. Louis Gaspar Luzac a publié, en 1810, à Leyde, in-8°, une dissertation latine, *de Q. Hortensio oratore Ciceronis æmulo,* où ce jeune jurisconsulte a fixé, avec beaucoup d'exactitude, la chronologie de la vie d'Hortensius, et examiné et développé d'une maniere fort intéressante tous les motifs de rivalité ou de mécontentement qui existerent entre ces deux grands orateurs et hommes d'état dans différentes circonstances de leur vie politique.

(1) Cicéron, *Orat. pro Archia*, §. 3.

(2) Cicéron, *Brutus*, §. 64.

(3) Son collegue fut Quintus Metellus : en sortant du consulat, le sort avoit destiné Hortensius au commandement dans la guerre contre les habitants de la Crete; l'orateur céda ce commandement à son collegue, qui en remporta le surnom de *Creticus*.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XI.

le barreau[1]. Mais cette juste ambition étant satisfaite, l'ardeur d'Hortensius pour l'art oratoire parut se ralentir; cependant il ne négligeoit pas de venir au secours de ses amis, lorsqu'ils avoient besoin de son patronage et de son éloquence; et, ce qui lui fit encore plus d'honneur, il ne cessa jamais de soutenir de toutes ses forces, même contre ses amis, le parti qu'il croyoit le plus juste dans la république.

Hortensius étoit persuadé de bonne foi que le système politique établi par Sylla étoit le seul qui pût encore sauver l'état: il y fut fidele; jamais sa voix ne favorisa les manœuvres de ces hommes puissants qui peu-à-peu le détruisirent pour se frayer le chemin au pouvoir suprême; et sa conduite sera toujours la critique de celle de Cicéron, qui, pour capter la faveur de Pompée, se prêta souvent aux vues de ce chef qui renversoit les lois de Sylla pour se mettre à sa place.

Pompée, en restituant aux tribuns du peuple leur ancienne autorité, incompatible avec le nouveau système aristocratique, ouvrit la porte à l'anarchie; Hortensius, ami de Pompée, s'opposa, quoique inutilement, à cette mesure, et il vengea du moins les amis de l'ordre, en faisant condamner l'ex-tribun Opimius qui avoit été le principal instrument des manœuvres de Pompée. Cicéron, qui lui étoit dévoué, traita Hortensius d'arrogant[2].

Bientôt Pompée commence à briguer des commissions extraordinaires et une autorité illimitée; Hortensius s'y oppose, mais en vain; Cicéron, au contraire, appuie de son éloquence les desseins ambitieux de ce général[3].

(1) Asconius Pedianus *in arg. div. in Q. Cæcilium.*

(2) Cicéron, *in Verrem*, act. II, liv. 1, §. 60, et Asconius Pedianus, dans ses commentaires au même endroit.

(3) Cicér., *Or. pro leg. Manil.*, §. 17 et 19.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. X

Hortensius étoit animé du même esprit, et lorsqu'il poursuivoit l'ex-tribun Cornelius, qui avoit proposé des lois contraires à l'intérêt du sénat, et lorsque, sous le consulat de Cicéron, il défendoit Rabirius, qu'après un laps de trente-six ans la faction populaire accusoit du meurtre du séditieux Saturninus. Cicéron, qui, pour cette fois, étoit d'accord avec Hortensius, avoit auparavant soutenu Cornelius contre les accusations de cet orateur et du sénat.

Hortensius, qui avoit secondé Cicéron pour réprimer la conspiration de Catilina, le secondoit aussi dans son opposition aux intrigues de Clodius; mais lorsque celui-ci, amoureux de l'épouse de César, osa s'introduire dans sa maison, en habit de femme, à l'occasion des cérémonies religieuses et secretes que les dames romaines y célébroient, Hortensius et Cicéron furent d'un avis différent. Le dernier vouloit que Clodius fût jugé par une commission nommée exprès en vertu d'un sénatus-consulte, Hortensius, plus attaché aux lois, insista pour que rien ne fût innové dans la procédure. Comme les juges, corrompus par Clodius et par sa faction, l'acquitterent, Cicéron accabla de reproches son antagoniste[1].

Le caractere également ferme et circonspect d'Hortensius se développoit à mesure que les affaires de la république se détérioroient. A l'époque où trois citoyens, les plus puissants de Rome, Pompée, Crassus, et César, se lierent ensemble, Hortensius se retira des affaires; et Cicéron, qui persistoit dans son attachement à Pompée, se permit de censurer la réserve de son émule[2]. Mais lorsque la faction la plus séditieuse entreprit de venger Catilina par l'accusation de Flaccus, qui avoit été pré-

(1) Cicéron, *Ep. ad Attic.*, l. I, ép. XIV et XVI.

(2) Voyez la dissertation ou *specimen* de M. L. G. Luzac, sect. I, §. XXV et XXVI.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XI.

teur sous le consulat de Cicéron, et avoit contribué de tout son pouvoir à dévoiler la conspiration, et à l'éteindre, Hortensius ne manqua pas à la chose publique: ainsi que Cicéron, il défendit Flaccus, et cette victime fut soustraite au ressentiment des séditieux.

Mais déja cette faction anarchique avoit fixé les yeux sur une victime plus illustre. Cicéron étoit devenu importun à Pompée, qui l'abandonna à ses ennemis. Clodius, avec l'approbation des triumvirs, avoit passé, par une adoption irréguliere, dans une famille plébéienne, pour briguer le tribunat : lorsqu'il l'eut obtenu, il proposa une loi contre les magistrats qui avoient fait mourir des citoyens romains sans un jugement du peuple; et cette loi atteignoit Cicéron. Hortensius, qui avoit eu lieu de se plaindre de lui en plusieurs circonstances, prit néanmoins ses intérêts avec tant de chaleur, qu'il compromit sa dignité et même sa vie. Sa démarche à la tête des chevaliers romains fut désapprouvée et rejetée par les consuls; et lui-même, exposé au ressentiment d'une populace agitée, fut maltraité dans sa personne[1]. Ne voyant plus d'autre ressource, il tâcha, de concert avec Caton et quelques uns des meilleurs citoyens, de dissuader leur ami de tout projet de résistance, et de l'engager à se soustraire à la persécution par un exil volontaire.

Cicéron intimidé, suivit leur conseil; mais il ne se vit pas plutôt éloigné de sa patrie, que le chagrin de sa chûte et l'amour-propre qui le dominoit firent naître dans son esprit les soupçons les plus injustes contre les auteurs d'un conseil si salutaire, et il ne rougit pas d'inculper Hortensius d'une basse et perfide jalousie. Celui-ci s'empressa cependant, lorsque Pompée le permit,

(1) Cicéron, *Orat. pro Milone*, §. 14; *Orat. pro domo, ad pontif.*, §. 21; Dion, liv. XXXVIII, §. 16 et 17.

Chap. IV.

Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XI.

de rendre service à son émule, et de travailler à le faire rentrer dans sa patrie. Mais la reconnoissance de Cicéron fit bientôt place à de nouveaux soupçons, lorsqu'il vit qu'Hortensius n'appuyoit pas, avec toute la chaleur qu'il desiroit, les poursuites qu'il faisoit pour obtenir des dédommagements. Inconstant dans son opinion sur Hortensius, il en changeoit suivant que les démarches de celui-ci le contrarioient ou le flattoient. Il lui rendit de nouveau justice quand il le vit prendre la défense de Sextius, attaqué par les ennemis de l'ordre, pour avoir contribué à son rappel : il sembla même pénétré de la plus vive reconnoissance, lorsque cet orateur le fit agréger au college révéré des augures. Sa jalousie alloit néanmoins encore renaître pendant son gouvernement de la Cilicie, lorsque la mort d'Hortensius, arrivée l'an 704 de Rome (50 ans avant l'ere chrétienne), y mit fin pour toujours, et fit succéder aux pensées et au langage de la méfiance les regrets et les éloges les moins équivoques[1].

Nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur la vie politique d'Hortensius, il nous reste à le considérer sous le rapport des connoissances et des talents littéraires, et dans sa vie privée. Hortensius fut le plus séduisant de tous les orateurs romains; son style large, mais sentencieux, acquéroit un tel charme par son débit, qu'il subjuguoit, pour ainsi dire, ses auditeurs; la fidélité étonnante de sa mémoire, qui le mettoit en état de répéter dans les mêmes termes les objections et les raisonnements de sa partie adverse, et de ne jamais hésiter en récitant les tirades les plus longues et les plus étudiées de ses harangues, ajoutoit à sa supériorité sur tous ses rivaux[2] : son geste, son maintien, et

(1) M. Luzac a suivi et examiné toutes ces variations dans les sentiments de Cicéron envers Hortensius d'une maniere qui peut servir d'apologie au caractere de ce dernier.

(2) Ciceron, *Brutus*, §. 88; Séneque,

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains. Pl. XI.

jusqu'à son habillement, étoient réglés avec tant de goût, que les plus célebres acteurs de la scene romaine assistoient à ses plaidoyers pour y étudier les graces qu'il déployoit à la tribune[1]. Une partie du charme de ses discours disparoissoit à la lecture; et nous pourrions soupçonner Cicéron de quelque injustice à l'égard de son émule, si Quintilien, qui a vécu un siecle après eux, n'eût avoué ingénuement que les oraisons écrites d'Hortensius ne répondoient pas à la haute réputation qu'il s'étoit acquise parmi ses contemporains[2].

Quant à sa vie privée, elle étoit d'accord avec la philosophie d'Aristippe, dont il sembloit avoir adopté les maximes voluptueuses[3]. La société des hommes de lettres les plus distingués[4], le goût pour l'acquisition des monuments des arts[5], les plaisirs

Controvers., l. I, *præf.*, p. 73, t. III de l'édition de Gronovius.

(1) Valere Maxime cite *Æsopus* et *Roscius*, les plus fameux de leur temps, l. VII, c. x, nº 2.

(2) Quintilien, *Inst. Orat.*, l. XI, §. 3; Cicéron, *Orator*, §. 38.

(3) Je crois pouvoir déduire cette conséquence de quelques expressions de Cicéron: *In omnium rerum abundantia*, dit-il d'Hortensius (*Brutus*, §. 93), *voluit* BEATIUS, *ut ipse putabat, remissius certe vivere.* Il plaçoit donc, comme les philosophes cyrénéens, le bonheur dans la volupté. Il se moquoit, comme eux, des philosophes dogmatiques et de presque toutes les autres sectes; voyez Cicéron, *de finibus*, l. I, §. 1, qui, dans ses questions académiques, l. IV, §. 9, fait voir qu'Hortensius professoit cette *acatalepsie* (*nihil percipi posse*), « l'impossibilité de rien comprendre dans la « nature des choses »; opinion qui appartenoit à la même secte (Diogene de Laërte, l. II, nº 87 et 92).

(4) L'Hortalus qui demandoit à Catulle des traductions de Callimaque n'est probablement pas un autre personnage qu'*Hortensius* (Catulle, *Carm.*, LXV, v. 2). Cicéron l'appelle souvent de ce nom dans sa correspondance. C'est une espece de diminutif, comme le nom d'*Antyllus*, donné, comme nous l'avons vu, à un des fils de Marc-Antoine. Ce diminutif, qui exprime dans Catulle la familiarité la plus intime, a un air de mépris dans la correspondance de Cicéron.

(5) Pline parle du célebre tableau de Cydias, représentant les Argonautes, qu'Hortensius avoit acheté à un très grand prix, et placé dans sa maison de plaisance à *Tusculum* (liv. XXXV, §. 40, nº 26). Cicéron reprochoit à Hortensius, défenseur de Verrès, d'avoir accepté en présent, de son client, un sphinx d'excellent travail: cet ouvrage étoit exécuté, suivant Pline (liv. XXXIV, §. 18), de ce mélange de métaux

les plus raffinés de la table[1], la magnificence dans la construction de ses maisons de plaisance, et de ses jardins plantés de la maniere la plus variée et la plus délicieuse[2], enfin ses soins recherchés pour l'entretien de ses étangs et de ses viviers, remplis avec luxe de poissons exquis[3], partagerent ses loisirs avec les occupations d'une littérature agréable. Plusieurs morceaux de poésie érotique[4], des mémoires historiques sur les deux campagnes dans lesquelles il avoit servi[5], furent les produits de ces loisirs et de cette noble retraite où il cherchoit des distractions aux chagrins que lui causoit la décadence de la république et la violence des partis : heureux, en cessant de vivre, de n'avoir pas vu renverser par les guerres civiles le dernier fantôme de la liberté romaine.

Hortensius laissa deux enfants : sa fille se distingua par les

dont le secret étoit perdu, et qu'on nommoit *bronze de Corinthe ;* selon Plutarque, il étoit d'argent (*Apohthegmes*, t. II, op., p. 205, B). Les ouvrages de ce genre étoient enrichis le plus souvent d'incrustations d'argent, ce qui a pu donner lieu à la méprise du biographe : d'ailleurs l'autorité de Pline me semble préférable sur ce sujet ; puisqu'il fait mention du sphinx de Verrès dans la partie de son ouvrage où il traite des bronzes corinthiens ; et Plutarque varie lui-même, car dans la *Vie de Cicéron*, §. 7, il dit que ce sphinx étoit d'ivoire.

(1) Il fut le premier qui fit servir des paons rôtis (Varron, *de R. R.*, liv. III, c. VI).

(2) On a fait mention de quatre de ses maisons de plaisance qu'il avoit embellies des ouvrages les plus précieux des arts, de bois remplis de bêtes fauves, et des plantations les plus magnifiques. Si nous écoutons Macrobe, il arrosoit ses platanes avec du vin, et il prenoit soin lui-même de leur culture (Varron, *de R. R.*, l. III, c. I et II ; Macrobe, *Saturn.*, l. II, c. IX ; Bayle, *loco citato*, note F).

(3) Varron fait mention des *piscinæ* ou viviers de son ami Hortensius (*de R. R.*, l. III, c. XVII) : on croiroit qu'ils auroient dû fournir au luxe de sa table, c'étoit tout le contraire ; il faisoit acheter au marché la marée pour ses repas, et même pour la nourriture des poissons qu'il gardoit dans ses viviers. La dépense qu'il faisoit pour qu'ils eussent des eaux fraîches dans l'été étoit considérable : on lui reprochoit de soigner la santé de ses poissons plus encore que celle de ses esclaves.

(4) Ces pieces étoient assez licencieuses, et malheureusement l'élégance du style n'en rachetoit pas les défauts (Ovide, *Trist.*, l. II, v. 441 ; Aulugelle, l. XIX, c. IX).

(5) Velleïus Paterculus, l. II, §. 16.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. XI.

agréments de son esprit autant que par son éloquence. Ce fut elle qui porta la parole contre un décret par lequel les triumvirs imposoient une immense contribution sur les plus riches dames romaines. On prétend que son discours fit apporter quelque modération dans cette mesure arbitraire[1].

Le fils d'Hortensius eut dans sa premiere jeunesse une conduite si peu réguliere, que son pere fut sur le point de le déshériter : ce fut alors que, dans l'espoir peut-être d'avoir un autre enfant plus digne de ses affections, il engagea Caton à lui céder Marcia, son épouse, suivant un usage lacédémonien que Numa avoit autorisé à Rome, mais qu'on n'y avoit que fort peu suivi[2]. Ceux qui seroient étonnés de cette démarche d'Hortensius devront se rappeler que, de son temps, rien n'étoit plus commun à Rome que le divorce; et que l'orateur, recherchant en mariage une femme d'une vertu connue, fit voir que son choix n'étoit point l'effet d'un simple caprice. Il ne semble pas qu'il ait eu d'enfants de ce second hymen. Cependant Hortensius ne déshérita point son fils. Celui-ci changea de conduite; et, après la mort de son pere, il se déclara pour le parti républicain, avec lequel il succomba à Philippes. Marc-Antoine, qui lui imputoit la mort de Caïus son frere, l'immola sur son tombeau[3].

Les arts avoient sans doute immortalisé les traits d'un personnage illustre dont ils avoient été une des plus douces consolations. Dans la destruction des monuments de l'ancienne Rome, les portraits d'Hortensius avoient disparu sans nous laisser presque aucune espérance de les recouvrer, lorsque les recherches

(1) Voyez, dans le dictionnaire de Bayle, l'article *Hortensia*.

(2) Plutarque, *Cato Minor*, §. 25, et dans le *Parallele de Lycurgue et de Numa*, §. 3; Strabon, l. XI, p. 515; Valere Maxime, l. V, c. IX, n° 2.

(3) Velleius, l. II, c. LXXI; Plutarque, *Antonius*, §. 22; *Brutus*, §. 28.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XI.

N° 1 et 2.

du cardinal Alexandre Albani lui procurerent, il y a cinquante ans à peu près, deux petits hermès sortis de quelque fouille inconnue, et enrichis d'inscriptions; l'une, en grec, indiquoit le portrait d'Isocrate[1]; l'autre, latine, celui d'Hortensius. Ces hermès furent exécutés probablement dans les siecles des Antonin, temps où les Romains et les Grecs se piquoient d'honorer la mémoire des anciens orateurs qu'ils imitoient si mal. J'ai fait dessiner à la *villa Albani* l'hermès d'Hortensius, que je présente gravé sous les n° 1 et 2 de la planche XI[2]: l'inscription, QVINTVS HORTENSIVS, ne permet pas de douter qu'il ne représente l'orateur célebre dont la physionomie semble annoncer la bonté et les talents qui le caractériserent.

§. 3. CICÉRON.

Le plus grand et incontestablement le plus célebre des écrivains en prose de tous les âges, et, j'ose dire, dans toutes les langues, fut Marcus Tullius Cicero, communément appelé Cicéron. Sa renommée s'est tellement répandue dans tous les siecles et dans toutes les contrées où l'on a quelque idée de la littérature, qu'il seroit superflu de retracer ici en détail l'histoire de cet homme extraordinaire: d'ailleurs cette tâche a été très bien remplie par un excellent biographe[3].

(1) J'ai publié ce monument unique dans l'*Iconographie grecque*, pl. XXVIII, n° 1 et 2.

(2) Cet hermès, dans l'*Indicazione antiquaria della villa Albani*, par M. l'abbé Morcelli, est coté n° 393; dans la nouvelle *Indicazione*, imprimée à Rome en 1803, il se trouve sous le n° 376. La tête, quoique séparée du buste, appartient, sans le moindre doute, à l'hermès: les bords de la cassure des deux morceaux en donnent la preuve; et moi-même, fort jeune alors, j'en ai vu faire la réunion dans l'atelier de restauration de feu M. Paul Cavaceppi.

(3) Conyers Middleton, *History of the life of Cicero* (*Histoire de la vie de Ci-*

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XII.

Mais, comme ce même personnage qui figure d'une maniere si éclatante dans l'histoire des lettres a joué en même temps un rôle fort intéressant dans la carriere de la politique et dans les annales de sa patrie, je pense qu'avant de me livrer aux recherches iconographiques sur ses portraits, je dois, pour ne pas m'écarter de la méthode que j'ai suivie dans cet ouvrage, indiquer les époques des événements les plus remarquables de sa vie, et tracer avec le plus d'exactitude possible les principaux traits de son caractere.

Cicéron étoit né l'an 106 avant l'ere chrétienne (648 de la fondation de Rome) d'une famille honnête[1] du municipe romain d'*Arpinum*, ville du pays des Volsques, comprise alors dans le nouveau *Latium*. Ses parents, jaloux de lui donner de l'éducation, le conduisirent, dans un âge fort tendre, à Rome, où ils avoient une maison, et confierent son instruction à quelques maîtres grecs qui lui enseignerent la langue et la littérature de leur pays. Le jeune éleve ne tarda pas à s'y distinguer, et réunit bientôt à cette étude celle des lois romaines.

A dix-huit ans (l'an 89) il fit une campagne dans la guerre Sociale, sous les ordres de Sylla, lieutenant alors du consul Strabon qui commandoit en chef cette armée. La guerre étant finie, et des dissensions plus funestes encore, les guerres civiles de Marius et Sylla, ayant succédé aux mouvements de l'Italie, Cicéron resta étranger à tous les partis, et continua ses études. A vingt-six ans (l'an 81) il débuta dans la carriere du barreau.

céron). Cet ouvrage, qui a été traduit par l'abbé Prévost, peut être regardé comme une des meilleures histoires de cette période de la république romaine, quoique l'auteur ait jugé des hommes et des choses toujours dans le sens de Cicéron lui-même. Les autorités que je ne cite pas dans le cours de cet article se trouvent indiquées ou rapportées dans l'ouvrage de Middleton.

(1) Aurelius Victor *de Viris illustribus*, c. LXXXI, est le seul auteur qui assure que le pere de Cicéron étoit chevalier romain.

L'année suivante il entreprit la défense de Sextus Roscius d'Ameria contre les attaques de ses ennemis, qui étoient protégés par un favori de Sylla. Ce plaidoyer éloquent et hardi éleva tout d'un coup le jeune orateur au premier rang entre ses émules, et son succès lui acquit une réputation qu'on pourroit dire prématurée; mais ce bonheur ne le séduisit point; et, voulant compléter lui-même son éducation, il quitta Rome, et employa deux années à visiter les écoles les plus célebres, soit d'éloquence, soit de philosophie, qui existoient alors dans l'ancienne Grece ou dans l'Asie mineure, particulièrement celles d'Athenes et de Rhodes. Les premieres leçons qu'il avoit reçues, et son caractere, semblent lui avoir fait préférer les maximes de l'Académie et le goût des rhéteurs rhodiens[1].

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XII.

De retour de ses voyages, le jeune orateur épousa Terentia, dont la fortune et les liaisons de famille lui faciliterent l'accès des magistratures. Il étoit âgé de trente-un ans lorsqu'il sollicita la dignité de questeur, qu'il obtint pour l'année suivante. Dès ce moment il fut admis aux assemblées du sénat; et le sort lui destina la Sicile. La commission des questeurs ne durant ordinairement qu'une année, Cicéron revint à Rome en l'an 74, et suivit assidument le barreau, qui étoit alors une des routes les plus sûres pour arriver à la fortune et aux dignités de la république. Ses espérances ne furent point trompées; l'an 70, désigné édile, il se signala dans l'accusation de Verrès, la seule qu'il ait entreprise dans le cours de sa vie; et l'exil de ce grand coupable fut une foible et tardive satisfaction donnée aux malheureuses victimes de son insatiable avarice et de sa froide férocité.

Edile en 69, Cicéron fut préteur en 66. L'exercice du barreau,

(1) Molon de Rhodes étoit un des maîtres de littérature qu'il avoit eus à Rome.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XII.

qu'il n'interrompoit pas même pendant ses magistratures, secondoit ses projets d'ambition, et lui conservoit sa popularité. Il étoit préteur, et il briguoit le consulat, lorsqu'il harangua le peuple pour lui faire adopter la loi que le tribun Manilius avoit proposée, et qui, donnant à Pompée le commandement dans la guerre contre Mithridate, mettoit à la disposition du général des moyens extraordinaires et une autorité sans bornes dans tout l'Orient. Le succès de Pompée favorisa l'élévation de Cicéron, qui, presque sans obstacle, deux ans après, fut désigné consul pour l'année suivante, 63 avant l'ere chrétienne, 691 de la fondation de Rome.

L'histoire du consulat de Cicéron occupe une place distinguée dans les annales romaines. Le consul découvre la conjuration dont Catilina étoit le chef; il la déjoue, et punit promptement les coupables, en vertu de l'autorité illimitée que le sénat avoit conférée aux consuls pour sauver l'état. Le sénat avoit décidé, sur la proposition de Caton, que les conjurés seroient mis à mort. Cicéron les fait exécuter tous, sans excepter Lentulus Sura, issu d'une des familles les plus illustres, et alors préteur. Les conjurés avoient reconnu, en présence du sénat, leurs cachets sur des lettres qu'on avoit surprises, et qu'on regarda comme une preuve suffisante de leur crime; mais ils ne furent point entendus; aucune défense légale ne leur fut accordée; aucune autre forme de jugement ne précéda leur supplice.

Plusieurs sénateurs, dans l'émotion que ce danger public avoit causée, reconnoissoient Cicéron pour le sauveur de Rome, et le proclamoient le pere de la patrie; tandis que cette procédure extraordinaire effrayoit un grand nombre d'autres citoyens, même parmi ceux qui n'appartenoient pas à ce parti remuant et anarchique, dont on craignoit, avec raison, les entreprises.

Un des nouveaux tribuns, Métellus, empêcha Cicéron de parler au peuple le dernier jour de sa magistrature; mais le consul, en prononçant le serment d'usage en cette circonstance, y ajouta que lui seul avoit sauvé l'état.

Durant les cinq années qui suivirent, le crédit de l'ex-consul décrut sensiblement. Pompée, Crassus, César, le ménageoient, mais ils ne l'aimoient pas. Il voulut faire punir l'attentat que Clodius avoit commis dans les mysteres de la Bonne Déesse; mais ses poursuites inutiles ne servirent qu'à aigrir contre lui les ressentiments de ce jeune patricien, qui tenoit par alliance au tribun Métellus, et par inclination aux ennemis de Cicéron. Les conventions secretes qu'avoient faites entre eux, en l'an 60, les trois personnages puissants que nous venons de nommer, avoient rendu presque nulle son influence dans les affaires publiques, qu'il s'obstinoit cependant à ne point quitter. Quelques expressions imprudentes qui lui échapperent l'année suivante, sur l'état actuel de la république, irriterent les triumvirs. César, alors consul, fit passer Clodius dans une famille plébéienne au moyen d'une adoption simulée, afin que le nouveau plébéien pût aspirer au tribunat du peuple. Il l'obtint en 62, et se hâta de se venger de Cicéron.

Presque aussitôt qu'il fut en place, il proposa une loi dont le but étoit de faire punir le meurtre illégal de tant de citoyens illustres immolés dans la conjuration de Catilina. Cicéron, frappé par cette loi, trouva un parti puissant dans l'ordre des chevaliers, dont il soutenoit constamment les prétentions dans le sénat, et dont il favorisoit les demandes relatives aux finances de l'état, dont l'exploitation sembloit appartenir exclusivement à cet ordre. Mais toute résistance ayant paru inutile et même dangereuse, les amis de Cicéron lui persuaderent de quitter sa

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

patrie, où la loi de son exil et de la confiscation de ses biens ne tarda pas à être promulguée. Ses propriétés furent presque aussitôt dévastées, et ses maisons détruites par le feu.

L'illustre exilé passa la mer, et se rendit d'abord dans la Macédoine, et de là dans l'Epire. Mais le public qui, lui tenant compte de la pureté de ses intentions, le croyoit traité trop sévèrement, ne tarda pas à desirer son rappel; et ses amis ne désespéroient pas de pouvoir l'obtenir. Ils oserent même le négocier ouvertement l'année suivante, époque où les triumvirs, déja fatigués de l'insolence et de la témérité de Clodius, ne crurent pouvoir mieux comprimer ses efforts séditieux qu'en rappelant à Rome son éloquent ennemi. Le crédit de quelques tribuns qui le favorisoient, l'intervention des deux consuls et d'une grande partie du sénat, firent abroger la loi de bannissement; et Cicéron put rentrer dans sa patrie. Il la revit le 4 septembre de l'an 57, et il y fut accueilli avec transport par les citoyens de tous les ordres, reconnoissants des services qu'il avoit rendus, et admirateurs de ses talents.

Cicéron, depuis cette époque, instruit par une triste expérience, ne se méla plus des affaires publiques qu'au gré des triumvirs : son éloquence fut employée suivant leurs desirs, tantôt pour faire confirmer et prolonger les commissions de Crassus et de César [1], tantôt pour faire donner à Pompée de

(1) Cicéron, qui aimoit et cultivoit la poésie grecque et latine, avoit composé un petit poëme à la louange de César, et le lui envoya dans les Gaules (*Ep. ad Quintum fratrem*, l. III, ép. IX; *Habeo absolutum suave, ut mihi videtur, ἔπος ad Cæsarem:* voyez aussi la lettre VIII du même livre, la XV[e] du II[d]; et, dans les *Lettres à Atticus*, la V[e] du liv. IV). Il nous a conservé lui-même dans son I[er] livre *de Divinatione* un fragment de son poëme en l'honneur de Marius; et Voltaire, qui l'a cité et traduit (*Rome sauvée*, préf.), en parle avec des transports d'admiration. Voltaire ne veut pas admettre que l'auteur de ce beau morceau ait pu faire le vers que lui attribue Juvénal, (*Sat.* X, v. 122) : il le trouve trop ridicule. Mais peut-être a-t-il suivi trop lé-

nouveaux honneurs, et des pouvoirs extraordinaires. Cicéron s'occupoit cependant des affaires des particuliers et des siennes propres. Il se fit dédommager par le public des pertes qu'il avoit essuyées pendant son bannissement. Il prit avec chaleur la défense de deux tribuns du peuple qui avoient contribué à son rappel : il fut heureux dans celle de Sextius; mais il n'eut pas le même succès en plaidant pour Milon, qui, dans une rencontre fortuite, avoit tué Clodius son ennemi, l'ennemi de Cicéron et de la tranquillité publique.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XII.

La postérité doit une éternelle reconnoissance à cet orateur philosophe pour avoir employé ses loisirs au profit de la littérature latine, qu'il a enrichie d'excellents traités sur la philosophie, l'éloquence, et la politique, dont la plupart font encore notre admiration et nos délices.

Cependant la jalousie de Pompée, à qui la mort de Crassus ne laissoit d'autre rival que César, fit adopter par le sénat une

gèrement l'opinion du satirique, qui désapprouvoit ce vers à cause du jeu de mots,

*O fortu*NATAM NATAM *me consule Romam!*

C'est une espèce de *parechesis* que les langues anciennes permettoient quelquefois d'après l'exemple d'Homere (*Il.*, B, v. 603, 604) et des vieux poëtes latins. Tels sont le *Seminaque innumero numero* de Lucrece, l. II, v. 1053, *adeam ad eam* de Térence, etc., qui sont indiqués dans le *Cicero a calumniis vindicatus* de Schott, chap. x, opuscule inséré dans le premier volume du Cicéron de Verburg. Il faut encore remarquer que *natam*, ici, ne signifie pas *née*, comme l'a traduit l'auteur de ces vers françois où l'on a voulu imiter la consonance du vers latin :

« O Rome fortunée,
« Sous mon consulat née ! »

Cicéron n'a pas voulu dire que, sous son consulat, Rome *étoit née* à une nouvelle et heureuse vie. Ce participe NATAM tient la place de celui du verbe ESSE, qui n'en a pas, et signifie seulement *que Rome étoit heureuse d'avoir eu Cicéron pour consul.* Les Latins ont employé le participe de *nascor* dans le même sens que les Grecs leur γιγνόμενος, qui signifie également *né* et *étant.* On pourra expliquer par ce moyen la phrase de Cornelius Nepos : *Minor quinque et viginti annis natus* (*Hannibal*, c. III); celle de Plaute : *Argentum reddunt nato nemini* (*Pseudolus*, III, 63); et bien d'autres semblables.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains. Pl. XII.

mesure qui excluoit pendant cinq ans les nouveaux magistrats de l'administration des provinces. Elles devoient être confiées pendant ce temps à d'anciens sénateurs tirés au sort parmi ceux qui n'en avoient jamais gouverné aucune; c'est-à-dire qui n'avoient jamais eu de commandements militaires. Cicéron fut de ce nombre[1], et il partit, à son grand regret, pour la Cilicie. L'année précédente il avoit remplacé Crassus dans la dignité d'augure.

Le nouveau proconsul ne resta dans sa province que pendant un an, et il y réprima les montagnards de l'Amanus, qui, par leurs brigandages, inquiétoient les sujets de Rome: il prit ou détruisit plusieurs de leurs bourgades; une entre autres, nommée Pindenissus, qui étoit très forte par sa position. De retour à Rome, il se flattoit que ses exploits militaires lui vaudroient l'honneur d'un triomphe; espérance ambitieuse et vaine qu'il faut pardonner à l'exaltation de son amour-propre.

Mais les temps demandoient d'autres soins: la guerre civile entre César et Pompée étoit allumée. Le proconsul des Gaules avoit passé le Rubicon. Cicéron hésita long-temps entre les deux partis qui le recherchoient l'un et l'autre: il se décida enfin pour celui de Pompée, et quitta l'Italie pour le rejoindre en Epire. Quintus son frere l'y accompagna, quoique attaché à César, sous lequel il avoit servi avec distinction; mais il crut devoir suivre le sort de son frere, dont le crédit l'avoit toujours soutenu dans la carriere des hònneurs.

Arrivé au camp de Pompée, Cicéron y fut bien reçu, et eut

(1) Il avoit renoncé, dans le temps, au droit qu'avoient les consuls et les préteurs de demander une province à gouverner en sortant de leur magistrature. Nous avons vu qu'Hortensius avoit fait de même. Les grands orateurs avoient beaucoup d'intérêt à rester dans la capitale.

le plaisir de voir que Marcus Brutus l'y avoit devancé. Mais, malgré cet accueil, pendant toute l'année qu'il y passa dans l'attente d'une affaire décisive, il paroît qu'il n'étoit pas content de lui-même, et qu'il mécontentoit souvent les autres par ses plaisanteries qui n'épargnoient personne[1]. Il étoit retenu à Dyrrhachium par une indisposition, lorsque la grande querelle fut décidée à Pharsale; il renonça aussitôt aux foibles espérances du parti vaincu; et, résolu de faire sa paix avec César, il fit route pour Brindes, où il débarqua vers la fin d'octobre de l'an 48.

C'est dans ce lieu qu'il rencontra César au mois de septembre de l'année suivante. Le vainqueur, conformément au système de bonté et de clémence qu'il avoit adopté, accueillit honorablement Cicéron, et le traita par la suite plutôt comme un grand orateur et un grand écrivain que comme un homme d'état. L'amour-propre de Cicéron ne dut point en être flatté. Cependant, lorsqu'il prononça en faveur de Marcus Marcellus, de Quintus Ligarius, et du roi Dejotarus, ces plaidoyers admirables où l'éloquence fut si bien inspirée par l'amitié, on put s'apercevoir que les intérêts de l'état et les considérations politiques ne fournissoient pas à son éloquence les traits les moins touchans ou les moins sublimes. Son succès fut complet dans ces affaires délicates et difficiles. Il employoit le reste de son temps, comme sous le triumvirat, à composer des ouvrages; et, en faisant parler à la philosophie une langue nouvelle, il enrichissoit la sienne

(1) La conversation de Cicéron étoit, en toute occasion, assaisonnée de reparties spirituelles et de mots piquants qu'il ne ménageoit pas même dans les assemblées les plus respectables. Trebatius en avoit recueilli un volume entier, qu'il lui adressa (Cicéron, *Epist. ad famil.*, l. XV, 21); et, après sa mort, Tyron en avoit publié une collection où l'on auroit desiré plus de choix (Quintilien, *I. O.*, liv. VI, c. III). Voyez aussi Plutarque, *Cicero*, §. 25 à 27; et Macrobe, *Saturnal*, liv. II, c. III.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

des termes et des expressions didactiques des écoles grecques. Il étoit si tranquille sous la domination de César, que, lors de la seconde guerre d'Espagne, il ne semble pas avoir desiré le succès des fils de Pompée[1].

Mais, dans cette période de sa vie plus que dans aucune autre, les chagrins domestiques vinrent troubler les paisibles occupations de l'homme de lettres. Les sommes fort considérables qu'il avoit prêtées à Pompée, en Epire, l'ayant mis dans une sorte de gêne, le rendirent un peu trop sensible aux désordres qu'à son retour il trouva dans ses affaires domestiques, et qu'il attribua à sa femme. Terentia, qui avoit donné à Cicéron deux enfants chéris, fut répudiée après trente ans de mariage. Une jeune et riche héritiere, Publilia, accepta la main d'un sexagénaire et prit la place de la mere de Tullia. Mais la mort de cette fille bien aimée affligea si profondément son pere, que, ne pouvant supporter ni l'indifférence ni les consolations de sa nouvelle compagne, il s'en délivra par un second divorce. Quintus et son fils lui causerent encore de nouveaux chagrins. Ce dernier, pour excuser auprès de César la défection de son pere, en accusoit indiscrètement l'influence de son oncle. L'ancienne et fidele amitié d'Atticus étoit donc presque le seul refuge qui restât à Cicéron, et sa ressource la plus assurée[2].

Mais un événement imprévu le rejette tout-à-coup dans le tourbillon des affaires, et réveille son ambition. Brutus, Cassius, et leurs complices, ont massacré César en plein sénat, et sous les yeux de Cicéron lui-même. Il se livre alors à une joie

(1) Voyez sa correspondance avec Cassius (*Epist. ad famil.*, liv. XV, ép. XVII et XIX).

(2) Cette amitié, qui avoit commencé dès leur premiere jeunesse, fut resserrée de plus en plus et pour toujours dans les voyages de Cicéron à Athenes, où Atticus demeuroit alors.

excessive; il regrette de n'avoir pas été appelé au complot; il déclare hautement au public et son approbation de l'attentat et son attachement aux conspirateurs. Quarante ans passés dans la carriere politique ne l'avoient encore assez éclairé ni sur l'inconstance et la corruption des Romains de son temps, ni sur la nécessité de changer de gouvernement.

La force des circonstances et l'habileté de Marc-Antoine, qui étoit alors consul, répriment bientôt ses élans, et lui inspirent de nouvelles craintes. La cause des meurtriers de César n'est déja plus populaire; les inimitiés d'Antoine et de Cicéron s'aigrissent : le jeune Octave arrive; il se brouille avec Marc-Antoine; les soldats qui avoient servi sous son pere adoptif le secondent; le peuple le favorise; et Cicéron semble avoir oublié qu'il est l'ami de Brutus. Il ne se regarde que comme l'ennemi de Marc-Antoine, et il emploie tous ses talents et tous ses efforts pour seconder Octave, qui s'est déja fait une armée, et que le sénat, excité par Cicéron, a déja fait l'égal des deux consuls. L'aveuglement de l'orateur est tel, que les lettres de Brutus ne peuvent plus lui faire sentir ni le danger de sa position, ni celui de la république[1]. Ses imprudences avoient déja eu des suites irréparables. Octave, après la bataille de Modene, où périrent les deux consuls, vient à Rome, se fait élire à une de leurs places, se déclare ouvertement contre les meurtriers de son pere, et les fait condamner par une loi. Il retourne ensuite dans la Gaule Cisalpine, sous le prétexte de s'opposer à Marc-Antoine et à Lépide; mais réellement pour se raccommoder avec ces chefs, qui avoient été les amis et les créatures de César, et brûloient du desir de le venger.

(1) Voyez, dans les *Epist. Ciceronis ad M. Brutum*, les lettres XVI et XVII, dont la premiere est adressée par Marcus Brutus à Cicéron lui-même; l'autre, à Atticus.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

Au mois de novembre de cette même année, 43[e] avant Jésus-Christ, les trois généraux se déclarent triumvirs pour l'arrangement de la république, dressent leurs tables de proscription, et y inscrivent Cicéron et toute sa famille.

Son fils étoit absent et dans le camp de Brutus: le pere apprend la nouvelle de son propre danger dans une de ses maisons de plaisance d'hiver, située sur le bord de la mer. Sa fuite étoit facile; il pouvoit choisir pour retraite ou la Grece, où Brutus commandoit, ou la Sicile, qui étoit au pouvoir de Sextus, fils de Pompée; mais il hésite, et semble préférer la mort à un second exil[1]. Le 7 décembre, les satellites des triumvirs l'atteignent près de Gaëte: il étoit dans une chaise à porteurs. Au bruit que font les sicaires, il s'arrête, et offre sa tête à leur chef: c'étoit un certain Popilius Lænas que Cicéron avoit autrefois défendu dans un procès capital. Ce scélérat, également ingrat et lâche, le fait mettre à mort, et porte lui-même à Rome la tête et les mains de son bienfaiteur: on les expose aux yeux du public sur cette même tribune qui avoit tant de fois retenti de sa voix éloquente, soit qu'il tonnât contre les ennemis de la patrie, soit qu'il s'élevât pour défendre l'innocence et la vertu, ou pour éclairer le peuple sur les intérêts de l'état. Ce triste spectacle émut tous les cœurs sensibles, et augmenta la consternation générale. Quintus et son fils ne purent se soustraire au même sort.

Ainsi périt, à l'âge de soixante-quatre ans, cet homme à jamais mémorable dans l'histoire de son pays, et plus encore dans

(1) *Ciceronem, cum cogitasset utrumne Brutum an Cassium an Sextum Pompeïum peteret, omnia illi displicuisse præter mortem.* Cremutius Cordus, dans un fragment rapporté par Séneque (*Suasoriâ*, VII). *Tædium tandem eum et fugæ et vitæ cepit,* dit Tite-Live dans un autre fragment rapporté au même endroit.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XII.

l'histoire des lettres. Il eut beaucoup d'ennemis de son vivant; il eut des détracteurs après sa mort. Deux défauts semblent avoir terni son caractere, l'imprévoyance et la vanité. Il se laissoit trop aveugler par le présent, et ne portoit pas ses regards sur la suite de ses démarches et de ses mesures[1]. C'est ainsi qu'à son entrée dans les magistratures et dans le sénat, il prêta son éloquence aux projets de Pompée et des partisans du pouvoir tribunicien, qui tendoient à affoiblir l'influence de l'aristocratie; ce qui devint la cause de tous les désordres dont l'état et lui-même furent ensuite la victime: c'est ainsi qu'en s'abandonnant aux transports de son zele pour la république, il précipita l'exécution des conjurés sans les avoir entendus, et sans s'embarrasser ni de l'atteinte que donnoit cet exemple aux garanties de la liberté publique, ni des dangers auxquels il s'exposoit lui-même. C'est ainsi qu'il favorisa, presque sans s'en douter, Pompée et le premier triumvirat; et enfin c'est ainsi que, pour nuire à Marc-Antoine, il livra le sénat et la république au pouvoir du fils adoptif de César. D'autre part, sa vanité influoit si fort sur l'opinion qu'il se formoit des autres, qu'il en changeoit à tout moment; et ces variations le faisoient flotter souvent entre les partis[2], et quelquefois passer de l'un dans l'autre.

(1) *Utinam moderatius secundas res, et fortius adversas, ferre potuisset! nam utræque cum venerant ei, mutari eas non posse rebatur* (Pollion, dans un fragment rapporté par Séneque, *loco citato*).

(2) Une lecture attentive de cette intéressante correspondance de Cicéron, qui nous admet à tous les secrets des grandes affaires de son temps, ne peut nous laisser de doute sur l'inconstance de ses jugements. Celle de sa conduite étoit remarquée même par ses contemporains. Macrobe (*Sat.* II, 3) rapporte à ce sujet un trait fort plaisant: Labérius, auteur estimé de *mimes*, espece de farces usitées chez les Romains, fut obligé par César d'y paroître en public comme acteur. Pour le consoler de cette humiliation, le dictateur lui avoit accordé l'honneur et l'apanage de chevalier romain. En cette qualité, Labérius alloit un jour prendre rang dans les places réservées au théâtre pour les sénateurs et les chevaliers, lorsque Cicéron lui adresse la parole, et lui dit: « Si nous n'étions pas si serrés, je vous

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains. Pl. XII.

Sa vanité trompée imprimoit un certain caractere de lâcheté à sa conduite dans les revers[1], et le faisoit souvent tomber dans un état de foiblesse et de dégoût qu'il ne put toujours se dissimuler à lui-même[2].

Mais, puisqu'une vertu parfaite ne se trouve pas dans les hommes, et qu'il faut admettre une compensation entre leurs bonnes qualités et leurs défauts, Cicéron, selon le jugement de Tite-Live, et même selon l'aveu de Pollion, l'un de ses détracteurs et de ses critiques, fut un grand homme, doué d'une énergie extraordinaire, digne d'une éternelle mémoire, et d'un panégyriste aussi éloquent que lui-même[3].

Il est vrai que la vanité, qui faisoit le fonds de son caractere, influoit même sur sa maniere d'écrire et sur ses talents oratoires; mais il seroit injuste de dire que cette influence ait été nuisible à la perfection de ses ouvrages. On voit bien, ainsi que d'autres l'ont déja remarqué, que l'orateur, dans ses discours, ne se borne pas à ce qui peut servir la cause qu'il défend, et qu'il cherche encore à plaire et à se faire admirer: mais, comme il ne passe jamais les bornes que le goût et la raison posent à ces

« inviterois à vous asseoir auprès de moi. » C'étoit un sarcasme lancé contre César, qui venoit de créer un grand nombre de nouveaux sénateurs et de nouveaux chevaliers. Labérius, pour venger son bienfaiteur, repartit, sans hésiter: « Comment vous trou« vez-vous serré, vous qui êtes accoutumé « à vous asseoir toujours sur deux siéges? » Voyez aussi, sur le surnom de *Transfuge*, que donnoient à Cicéron ses antagonistes, Dion Cassius (XXXVI, §. 27), et la déclamation contre Cicéron attribuée à Salluste.

(1) *Omnium adversorum nihil ut viro dignum erat tulit, præter mortem* (Tite-Live, dans un autre fragment rapporté par Séneque, *loco citato*).

(2) Pour se convaincre de ces faits, on n'a qu'à lire dans sa correspondance les lettres VII, VIII, et IX du I[er] livre *ad familiares;* la XVIII[e] du II[e]; et la V[e] du IV[e] livre à Atticus; la XIV[e] du II[e] livre *ad Quintum fratrem.*

(3) *Si quis tamen virtutibus vitia pensarit, vir magnus, acer, memorabilis fuit, et in cujus laudes sequendas Cicerone laudatore opus fuerit* (Tite-Live, dans Séneque, *loco citato*).

légers écarts[1], et que d'ailleurs les agréments d'un discours ne sont pas toujours inutiles au succès de la cause, il est difficile de lui faire un reproche de n'avoir pas imité l'éloquence plus serrée et plus mâle de Démosthene. Dans ses ouvrages de rhétorique et de philosophie, il est plus orné que Platon; mais les Grecs de son temps, formés par les leçons de l'école d'Alexandrie, s'étoient eux-mêmes un peu écartés de cette élégante simplicité dont les écrivains antérieurs à Alexandre étoient les modeles; et Plutarque a remarqué fort judicieusement que Cicéron avoit fait sentir le premier à ses compatriotes combien les charmes de la diction peuvent ajouter de persuasion et de force aux maximes de l'honnêteté et de la vertu[2]. Ainsi nous ne pouvons reprocher à l'orateur romain que ces retours perpétuels sur lui-même, sur ses actions comme sur ses écrits, que ces especes de divagations auxquelles il se livre toutes les fois que l'occasion s'en présente; mais nous ne craindrons pas d'avancer que les nations modernes, dont le goût a été formé, dans leur éducation littéraire, sur les ouvrages de Cicéron, ne peuvent se proposer de meilleur modele; et qu'il nous est désormais impossible de lui préférer Démosthene, puisque nos plus grands écrivains, entraînés par leur admiration pour l'orateur latin, ont, pour ainsi dire, façonné nos esprits au sentiment des beautés de son style, qu'ils ont tâché de transporter dans nos langues modernes. Il semble que depuis quelque temps cette admiration est un peu refroidie, et qu'on abandonne Cicéron, je n'ose dire

(1) Cicéron lui-même pensoit que l'absence totale de ces digressions seroit un défaut dans les plaidoyers. Voulant montrer qu'à une certaine époque les Romains n'étoient pas encore très forts dans ce genre d'éloquence, « Il n'y avoit personne, dit-il, « qui, pour donner plus d'agréments à son « discours, sût se permettre quelque légere « digression; » *Nemo qui delectandi gratia digredi parumper a caussa posset* (*Brutus*, §. 91).

(2) Plutarque, *Cicero*, §. 16.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

si c'est avec plus de succès que de goût, pour tâcher d'imiter ou de parodier Tacite.

Pl. XII.

On ne peut guere douter que le portrait de Cicéron n'ait été multiplié par la sculpture, même de son vivant; il cite lui-même avec complaisance la statue de bronze doré que la ville de Capoue avoit élevée en son honneur[1]. Il est vraisemblable que son image avoit été pareillement consacrée dans plusieurs villes de l'Asie mineure, particulièrement dans celles que lui-même ou son frere Quintus avoit gouvernées, d'autant plus qu'il avoit contribué à soulager ces contrées d'une espece de tribut très vexatoire, auquel l'ambition et l'avidité des magistrats romains les avoient assujéties[2]. Il n'est pas moins vraisemblable que le goût pour les images des hommes illustres s'étant répandu chez les Romains, et du vivant de Cicéron, et après sa mort, le portrait de ce grand homme n'avoit pas été négligé; et il est certain que l'empereur Alexandre Sévere en conservoit un dans son *lararium*[3]. Mais il ne s'agit ici que d'examiner si quelqu'un de ces portraits est parvenu jusqu'à nous avec les caracteres propres à le faire reconnoître comme authentique. J'en ai fait gra-

(1) Cicéron *in Pisonem*, §. 11.

(2) Un abus s'étoit introduit dans l'administration des provinces romaines. Outre les autres charges, on leur demandoit une espece de contribution volontaire en faveur des édiles de Rome, obligés, comme on le sait, de donner à leurs frais des spectacles fort magnifiques. Le gouvernement de la province de l'Asie ayant été confié pendant trois ans à Quintus Cicéron, les deux freres s'y prirent de maniere qu'il fut permis à Quintus de supprimer cette contribution (Cicéron, *Epist. ad Quint. fratr.*, liv. I, ép. 1). Les peuples leur décernerent des temples et d'autres monuments que les Cicéron ne voulurent pas qu'on leur élevât; mais leur résistance ne put empêcher la province reconnoissante de consacrer leurs images, probablement dans les temples des dieux. Il est certain qu'on y voyoit une demi-figure colossale de Quintus peinte sur un bouclier votif (Macrobe, *Saturnal.*, l. II, c. III).

(3) Lampride, *Alexander Severus*, c. XXXI.

ver trois sur la planche XII, dont les deux premiers me semblent ne permettre aucun doute; et, quoique le troisieme inspire moins de confiance, il me paroît cependant certain qu'il a été exécuté avec l'intention de représenter Cicéron.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. XII.

N° 1, 2, et 3

Le premier est le célebre buste qui, depuis le XVIe siecle jusqu'à nos jours, a appartenu à la famille Mattei, nouvellement éteinte à Rome[1]. Il est constaté par une inscription antique gravée au-dessous de la poitrine, et présentant le nom CICERO, *Cicéron*. Ce buste, d'un beau style de sculpture, dégradé à la vérité par le temps, a été, à l'époque de sa découverte, restauré par une main habile, qui non seulement a fort bien imité le style de l'artiste ancien, mais qui a été fort attentive à suivre avec intelligence, dans les parties modernes, les traces, et, comme on dit, les *invitations* des formes perdues par les mutilations qu'on remarque au nez, aux levres, et aux joues. Il me semble probable que ce buste a été exécuté sous les empereurs du premier siecle, et que l'inscription y a été ajoutée deux ou trois siecles après, temps où la recherche des portraits des hommes illustres n'étoit pas encore négligée; mais où il pouvoit paroître prudent de ne plus laisser ces portraits incertains. La forme des caracteres, et particulièrement celle de l'R, dont le haut est fort petit, et le jambage alongé, me détermine à rapporter l'inscription à cette époque[2].

(1) J. Faber l'avoit fait graver le premier, mais d'après un dessin peu fidèle (*Imagines ex biblioth. Fulvii Ursini*, n° 146). On le trouve, gravé de nouveau, de face et de profil, dans les *Monumenta Matthæiorum*, tom. II, pl. x et xi, où l'explication de feu M. l'abbé Amaduzzi contient l'indication et l'examen de plusieurs autres images de Cicéron. Ce buste précieux est maintenant en Angleterre, où il orne le palais de M. le duc de Wellington.

(2) C'étoit aussi l'opinion du prélat Gaetano Marini, cet homme savant que les amateurs de l'antiquité et de la littérature classique regretteront toujours.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

Un antiquaire, dans l'intention d'établir que la médaille de Cicéron, gravée nº 4, est le seul portrait authentique qui nous reste de cet orateur, a élevé des doutes sur l'authenticité du buste[1]. Il trouve que le cou n'en est pas mince et alongé, comme il prétend que l'étoit celui de Cicéron; et que la tête auroit dû être plus garnie de cheveux. Le même passage qu'il allegue pour prouver que le cou de Cicéron devoit être moins gros qu'il ne paroît l'être dans le marbre, offre la réponse à cette objection[2]. L'orateur parle de sa conformation antérieurement à son voyage en Grece; mais il ajoute, presque immédiatement après, qu'à son retour il avoit acquis un juste embonpoint. La conformation qu'offre le buste n'excede pas ce que ces expressions peuvent indiquer, d'autant plus que cet ouvrage semble le représenter au commencement d'une vieillesse verte et vigoureuse, telle qu'on sait qu'étoit celle de ce grand homme[3]; et que l'habitude délicate du corps dont il fait mention appartenoit à sa jeunesse.

Le même savant prétend prouver que Cicéron n'étoit pas chauve, parceque Fufius Calènus, dans sa longue invective contre lui, parle du soin peu convenable à son âge qu'il prenoit de parfumer ses cheveux blancs. Je dirai en réponse que le discours de Calènus, rapporté par Dion, est apocryphe[4]; et que

(1) L'abbé San Clemente, dans la dissertation que je cite ci-dessous.

(2) Cicéron, *Brutus*, §. 91: *Erat* EO TEMPORE *nobis summa gracilitas et infirmitas corporis: procerum et tenue collum: qui habitus et quæ figura non procul abesse putatur a vitæ periculo, si accedit labor et laterum magna contentio;* et, peu de mots après, *Lateribusque vires et* CORPORI MEDIOCRIS HABITUS *accesserat*.

(3) On peut en juger de ce qu'en dit Quintilien à propos du second mariage de Cicéron, *I. O.*, VI, III.

(4) Nous avons vu que les discours qu'on suppose adressés à Octave par Agrippa et par Mécene, et que Dion a rapportés, sont apocryphes (voyez ci-dessus, ch. III, §. I, p. 134, note I). On doit juger de même de cette longue invective de Calènus contre Cicéron, insérée par le même historien dans

d'ailleurs Cicéron, dans ce buste, n'est point représenté chauve; que son front n'est pas découvert, quoique le sommet de la tête soit dépouillé de cheveux. J'ajouterai encore que cet air de sérénité qui est répandu sur sa figure, ainsi que Plutarque nous l'a décrit[1], et cette beauté convenable à la vieillesse, que Pollion reconnoissoit en lui[2], sont si bien exprimés dans ce buste, qu'on ne peut y desirer un accord plus parfait avec des traditions si bien fondées.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. XII.

N° 4.

Un autre monument authentique nous offre ce même portrait: c'est une monnoie, avec la tête de Cicéron, frappée en son honneur par la ville de Magnésie de Lydie: on la voit dans le cabinet de la bibliotheque du roi[3], avec deux médailles semblables qui completent le nombre de sept médailles ayant le même type, si on y en comprend quatre autres déja connues par les antiquaires, dont l'une, celle de la collection de Farnese, l'étoit depuis le XVI[e] siecle[4].

La dissertation que le savant abbé San Clemente a publiée à Rome, en 1805, sur une de ces médailles[5], me dispense d'entrer dans un examen minutieux des objections que deux antiquaires d'une grande réputation avoient faites contre l'authenticité de

son livre XLVI. Si Calènus avoit effectivement lancé contre l'orateur tant d'accusations graves et tant d'injures grossieres, comment celui-ci, dans sa réponse authentique, qui existe encore dans la III[e] *Philippique*, auroit-il pu appeler Calènus, *vir fortis ac strenuus, amicus meus*; « Brave et « excellent homme, et mon ami? » (*Philip.*, VIII, §. 3.)

(1) Plutarque, *Comparaison de Démosthene et de Cicéron*, §. 1: Τὸ τι πρόσωπον αὐτοῦ μειδίαμα καὶ γαλήνην παρεῖχε. « Sa face mê« me, seulement à la voir, traduit Amyot, « promettoit bien une nature joyeuse, gaie « et enjouée ».

(2) Pollion, dans un fragment cité par Séneque (*Suasoria* VII): *Facies decora ad senectutem.*

(3) Voyez la *Description des médailles*, etc., par M. Mionnet, tom. IV, *Lydie*, n° 385.

(4) J. Faber, *Imagines ex biblioth. Fulvii Ursini*, *appendix*, tab. R.

(5) *De Nummo Marci Tullii Ciceronis*; Romæ, 1805, in-4°.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

ce monument[1], et que le médailliste dont je viens de parler a réfutées complètement et sans réplique. Cette médaille a été frappée par la ville de Magnésie, près du mont Sipyle, dans la Lydie, ville qui avoit été gouvernée, comme le reste de la province, par Quintus, frere de Cicéron, et qui avoit éprouvé les bienfaits de Cicéron lui-même[2]. Il est probable que, sous le regne d'Auguste, lorsque le fils de Cicéron jouissoit de la faveur du prince qui l'avoit élevé aux premieres dignités de l'état, et qui lui avoit donné l'administration de l'Asie[3], les Magnésiens ont voulu flatter leur gouverneur en frappant une médaille avec la tête de son pere leur ancien bienfaiteur. Cette tête est indiquée par une légende qui donne en toutes lettres les trois noms de ΜΑΡΚΟΣ ΤΥΛΛΙΟΣ ΚΙΚΕΡΩΝ, *Marcus Tullius Cicero*. La légende du revers présente les noms *des Magnésiens qui sont près du Sipyle*, ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΤΩΝ ΑΠΟ ΣΙΠΥΛΟΥ, et celui d'un ΘΕΟΔΩΡΟϹ, *Théodore*, qui jouissoit à cette époque d'une dignité sacerdotale annuelle, probablement celle de *stéphanéphore*. Le type, représentant une main droite qui tient une couronne et une branche de laurier avec un cep de vigne, fait allusion aux attributions de cette prêtrise, que l'on cumuloit souvent à Magnésie avec d'autres dignités du même genre[4]. La tête

(1) Paciaudi, *Animad. Philolog.*, p. 50; Eckhel, *D. N.*, t. V, p. 327.

(2) Voyez ci-dessus, p. 256, note 2.

(3) Séneque, *Suasoria* VII, *aliis* VIII. Appien, *Civil.*, l. IV, c. LI, dit que le fils de Cicéron gouverna la Syrie. Les deux assertions ne sont pas contradictoires. Une inscription découverte dans les environs d'*Arpinum*, vers l'an 1809, et publiée par madame Marianna Dionigi, à la pag. 45 de son intéressant ouvrage intitulé *Viaggi in alcune città del Lazio*, Rome, 1809, fol., fait mention de ces diverses magistratures. La voici :

M · TVLLIO · M · F · M · N · M · PN · COR
CICERONI · COS
PRO · COS · PROV · ASIAE · LEG · IMP
CAES · AVG · IN · SYRIA
PATRONO·

(4) Tout ce qui a rapport à ce sacerdoce et à ce type a été fort bien éclairci par l'abbé San Clemente (*loc. cit.*, p. 125 et suiv.).

empreinte sur la médaille semble représenter Cicéron dans un âge moins avancé que celui du buste; et il est vraisemblable que les Magnésiens du Sipyle l'ont copiée d'après un portrait de Cicéron, qu'ils possédoient dans leur ville, et qu'on avoit exécuté sous le gouvernement de son frere, lorsque l'orateur n'étoit âgé que d'environ quarante-sept ans. Au reste, les portraits romains que l'on reconnoît sur les médailles grecques ne sont jamais tracés avec cette précision dans les détails que nous retrouvons souvent sur les médailles des rois, ou dans les têtes des empereurs, gravées sur la monnoie romaine. Cependant, si l'on compare le profil de Cicéron avec les profils du buste, rien n'empêche de croire que les deux portraits représentent la même personne à un âge différent[1].

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

J'ajouterai seulement que les symboles des divinités étoient, dans les mains de leurs prêtres, un des attributs les plus solennels et les plus anciens des dignités sacerdotales. Ainsi Chrysès, prêtre d'Apollon, se présente à Agamemnon dans l'*Iliade*, « portant dans ses mains le sceptre et la couronne de cette divinité » (l. I, v. 14) : et, même dans la religion judaïque, les mains, remplies ou d'offrandes ou des instruments sacrés, étoient l'emblême caractéristique de la prêtrise du vrai Dieu; et *remplir les mains*, מלאות ידים, signifie, dans les livres saints, *initier au sacerdoce*.

(1) M. Cousinéry, habile médailliste dont j'ai eu d'autres occasions de faire mention dans le cours de cet ouvrage, a avancé une opinion tout-à-fait singuliere sur cette médaille, et il l'a soutenue par des *observations* imprimées dans le *Magasin Encyclopédique*, an 1808, tom. I, p. 1 à 48. Il pense que, malgré la légende, qui offre le nom de Cicéron, la tête est celle de Jules César; que les Magnésiens du Sipyle ont frappé la médaille en son honneur, et que le nom de Cicéron s'y trouve parceque l'orateur étoit leur protecteur, *patronus*, et qu'il a voulu faire avec eux sa cour au dictateur. Il y a plusieurs considérations qui m'empêchent d'adopter cette conjecture. 1° Il existe quelques exemples, d'ailleurs fort rares, de monnoies sur lesquelles la légende placée auprès d'une tête, indique, non le sujet du portrait, mais le personnage qui a fait frapper la monnoie, ou qui exerçoit quelque autorité dans la ville où on l'a frappée: ce sont des exceptions. La regle ordinaire, suivie dans la numismatique et fondée sur une infinité d'exemples et de preuves, est que la légende gravée autour d'un portrait désigne le personnage qu'il représente. On ne s'en écarte pas sans de fortes raisons; et ces raisons n'existent pas dans le cas actuel, où nous avons pu, avec une extrême probabilité, assigner une époque à ce monument de la reconnoissance

Chap. IV.

Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

N° 5 et 6.

Le troisieme portrait, que j'ai fait graver sous les n° 5 et 6, est moins authentique que les précédents, sans que cependant on puisse mettre en doute qu'on ait voulu représenter Cicéron[1]. C'est une image en bouclier (*imago clypeata*), comme disoient les anciens; genre de portraits usités pour les hommes illustres, et dont j'ai donné différents exemples dans l'Iconographie grec-

des Magnésiens envers la mémoire de Cicéron. 2° S'il y a des médailles où l'on voit la tête d'un empereur avec une légende qui présente le nom d'un autre personnage, ces médailles appartiennent à une époque où l'usage de frapper la monnoie à l'effigie du prince avoit prévalu généralement, où tout le monde reconnoissoit ce portrait, bien ou mal gravé, enfin où personne ne pouvoit tomber dans l'erreur. Au contraire, sous Jules César, c'étoit pour la premiere fois que l'on gravoit sur la monnoie le portrait du chef vivant de la puissance romaine; et si les villes de l'Asie, pour flatter César, vouloient imiter en cela l'exemple de Rome, elles étoient dans la nécessité de désigner par la légende le nom du dictateur, pour que cet acte de leur dévouement, acte qui n'avoit pas encore d'exemple, ne demeurât pas équivoque. 3° Le personnage dont le nom est gravé du côté de la tête de l'empereur est ordinairement celui qui a fait frapper la monnoie ou qui exerçoit dans la ville une grande autorité: cette circonstance ne convient pas à Cicéron. L'orateur n'avoit alors aucune autorité ni sur Magnésie du Sipyle, ni sur aucune autre ville de l'Asie: il n'en étoit pas le protecteur; car, en parlant de cette ville à ses amis, il ne le dit pas, et ce silence ne seroit pas dans son caractere, ni dans les habitudes de son style; et, en supposant même qu'il l'eût été, il n'est pas vraisemblable que les Magnésiens aient eu la maladresse de croire qu'ils feroient leur cour à César en réunissant son portrait sans nom au nom de Cicéron; de Cicéron, pour qui le dictateur avoit sans doute des égards; mais qu'il ne comptoit pas au nombre de ses partisans. Il n'est pas plus probable que Cicéron ait voulu se recommander à César par un moyen si obscur et si recherché, en s'associant, dans cet acte, à un magistrat ignoré d'une ville de la Lydie. 4° Enfin, quoique sur les monnoies des villes grecques, frappées sous la domination romaine, les portraits des princes soient bien souvent peu reconnoissables, il faudroit toute l'évidence d'une légende qui présentât le nom de Jules César, pour que nous pussions croire que ce portrait lui appartient. Deux personnages contemporains et de la même nation, du même âge et d'une habitude de corps à peu près pareille, peuvent offrir quelque ressemblance dans une empreinte qui représente leur profil en petites dimensions, et qui est tant soit peu usée. Toutefois un curieux qui examine cette tête sans prévention ne peut s'empêcher d'y reconnoître un portrait différent de celui de Jules César.

(1) Il existoit à Velletri, dans le cabinet de feu le cardinal Borgia, savant et protecteur distingué des savants. Ce monument, de marbre de Luni, a les mêmes dimensions que le dessin.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XII.

que[1]. Le portrait qu'on y voit est celui d'un Romain; et le bouton ou verrue qu'on y remarque au-dessous de la tempe gauche semble attester qu'on a voulu représenter Cicéron. Suivant une opinion généralement répandue parmi le vulgaire ignorant, un signe de ce genre, ressemblant à un pois chiche, *cicer,* avoit fait donner à Marcus Tullius le surnom de *Cicero,* comme si ce surnom n'eût pas appartenu à ses ancêtres[2]. Plutarque rapporte cette tradition; mais il suppose que le surnom n'étoit dû qu'à une certaine conformation du nez[3]. Cependant d'autres têtes antiques romaines ont ce bouton à la même place, et semblent avoir été faites pour représenter Cicéron, comme celle que nous avons sous les yeux.

L'artiste auquel on doit ce médaillon me paroît l'avoir exécuté de souvenir, d'après de véritables portraits de l'orateur romain; et, pour empêcher qu'on ne s'y méprît, il a cru le faire reconnoître en y ajoutant la marque distinctive qui, selon lui, le caractérisoit: car, à le bien examiner, on voit que le haut du

(1) Planches IV, VI, et XXX.

(2) Non seulement le pere, mais l'aïeul de Cicéron, sont nommés par lui *Cicéron.*

(3) Le premier de leur famille qui eut ce surnom, dit Plutarque, avoit sur la pointe du nez une espece de rainure peu profonde, ἀμβλεῖαν διαστολήν, pareille à celle qu'on voit sur les pois chiches (*Vie de Cicéron*, §. 1). La plupart des traducteurs n'ont point entendu ce passage, qui avoit cependant été bien rendu dans la version latine, *cœcam incisuram.* Au reste, il semble que les anciens eux-mêmes avoient eu l'idée qu'une espece de verrue, non sur le nez, mais sur le côté gauche de la figure de Cicéron, avoit été la cause de ce surnom. Il est certain qu'on trouve la même marque, non seulement sur la tête antique d'une statue placée dans le palais du magistrat des *Conservatori*, au Capitole; mais encore sur une autre tête qui étoit à Venise. Voyez Fabricius, *Bibl. lat.*, édit. d'Ernesti, t. I, p. 140; Amaduzzi, *Monum. Matthæiorum*, t. II, p. 19 sqq., où cependant il confond la statue du palais des *Conservatori* avec un buste attribué à Cicéron, qu'on voit dans le musée du Capitole. J'ai fait graver ici la face et le profil de ce buste sous les n° 7 et 8, pour que l'on puisse apercevoir le peu de rapport qu'il y a entre ce portrait et celui de Cicéron. Je reviendrai sur l'examen de cette tête à l'occasion du portrait attribué à Mécene ci-dessous, §. 7.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XI.

visage a les mêmes formes que nous retrouvons dans le buste du nº 1, mais que la bouche a d'autres contours; que les joues sont plus maigres, et que l'air de la figure est triste et sévere; physionomie tout-à-fait différente de celle de ce grand homme.

§. 4. SALLUSTE.

L'émule de Thucydide[1] et le rival de Démosthene étoient contemporains. Salluste (ou *Caïus Sallustius Crispus*) étoit né l'an 86 avant Jésus-Christ, à Amiternum, colonie romaine du pays des Sabins[2]. Issu d'une famille considérable, la carriere des honneurs lui étoit ouverte par sa naissance.

Nous ignorons à quelle époque il fut élu questeur pour la premiere fois, et prit le rang de sénateur: on sait seulement que l'an 702 de la fondation de Rome (52 avant l'ere chrétienne) il exerçoit les fonctions importantes de tribun du peuple. Mais, deux ans après, les censeurs l'exclurent du sénat, en le notant d'infamie, à cause du déréglement de ses mœurs. Ses galanteries avec la fille de Sylla, épouse de Milon, avoient fait un éclat scandaleux, et lui avoient coûté assez cher pour le dégoûter des matrones romaines[3].

(1) Velleïus, l. II, c. xxxvi, *Æmulumque Thucydidis Sallustium.* Voyez aussi Quintilien, *I. O.*, l. X, c. 1.

(2) L'an de Rome 668. Eusebe, *Chronicon Olymp.* CLXXIII, an 3; Vossius, *de Historicis latinis*, l. I, c. xv; Fabricius, *Bibl. lat.*, édit. d'Ernesti, l. I, c. ix; et dans ses notes sur Dion, liv. XL, §. 63; liv. XLII, §. 52, et liv. XLIII, §. 9, ont cité presque toutes les autorités qui concernent cet historien. Le président Debrosses a inséré une vie de Salluste très diffuse dans le IIIe volume de son *Histoire de la République romaine, etc.*, *par Salluste*, p. 307 et suiv. La ville d'*Amiternum* répond aujourd'hui à la terre de *San Vittorino*, dans l'Abruzze, non loin de la ville de l'*Aquila*. Voyez la dissertation de feu l'abbé Giovenazzo sur *Aveja de' Vestini*, pag. 129.

(3) Milon, ayant surpris sa femme avec son amant, le fit battre sévèrement, et ne

Mais ses disgraces n'arrêterent ni ses dissipations ni ses débauches : d'ailleurs cette humiliation ne fut pas de longue durée. L'année suivante, César qui venoit de renverser Pompée, et qui sans doute apprécioit les talents de Salluste, qui même avoit peut-être de l'amitié pour lui, en le nommant à une seconde questure, le rendit à son ancienne dignité [1]. L'an 708 il le fit préteur. Salluste, dans cette magistrature, courut risque de la vie, en s'efforçant de calmer dans la Campanie l'émeute d'une soldatesque emportée, qui sentoit tout ce que son chef lui devoit, et qui l'exigeoit hautement, sans regle et sans mesure : il fut contraint de se soustraire au danger par la fuite [2]. Plus heureux l'année suivante, il eut un commandement dans la guerre d'Afrique, et il fut chargé par César d'une expédition dont le but étoit de surprendre, dans la petite île de Cercina, les magasins immenses des Pompéiens. Sa conduite et son succès l'avancerent si fort dans les bonnes graces du dictateur, qu'après la défaite de Scipion et de Juba il le nomma proconsul de la Numidie [3].

Salluste put satisfaire, dans la province conquise, trois pas-

le laissa sortir qu'après qu'il eut payé une forte somme (Aulugelle, l. XVII, c. XVIII). Je ne crois pas toutefois qu'Horace (l. I, sat. II, v. 41), par la phrase,

Ille flagellis
Ad mortem cæsus,

ait voulu désigner Salluste, quoique ce soit l'opinion des anciens scholiastes. Le poëte le désigne par son nom dans les vers suivants, où il le cite comme un homme qui se perdoit auprès de ces femmes avec lesquelles les lois romaines permettoient toute licence (*ibid.*, v. 46) :

Tutior at quanto merx est in classe secunda!
Libertinarum dico, Sallustius in quas
Non minus insanit quam qui mœchatur, etc.

Il est au reste probable que son opposition à Milon et à Cicéron, dans le jugement du premier, étoit une conséquence de cette aventure scandaleuse. Toutefois, comme l'a remarqué Asconius dans ses commentaires sur la *Milonienne*, Salluste ne fut pas un des plus acharnés persécuteurs de Cicéron.

(1) Pighius, *Annales*, t. III, p. 433, où cependant il tombe dans un anachronisme par une conjecture qui placeroit Salluste dans les affaires publiques dès le temps de Sylla.

(2) Appien, *Civil.*, l. II, c. XCII.

(3) Hirtius, *de Bello Africano*, §. 8, 34, et 97.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XI.

sions dont il étoit également esclave, l'amour des richesses, celui de la dépense, et celui du plaisir. On dit que les plaintes des Africains parvinrent à l'oreille du dictateur; mais qu'il aima mieux partager leurs dépouilles avec le proconsul, que de venger les opprimés[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que Salluste, jouissant paisiblement à Rome de ses dignités et de son opulence, n'eut par la suite d'autres occupations que de se livrer à son goût pour les lettres et pour les arts[2], qui étoient devenus un des principaux objets de son luxe. Ses jardins, plantés aux portes de Rome, sur le revers du Quirinal, s'étendoient jusqu'à la colline opposée, qui prenoit le nom de *la montagne des jardins* (*collis hortulorum*), et ils couvroient une grande partie de la vallée qui sépare les deux collines[3]. Ce lieu de délices étoit orné et disposé avec tant de goût, qu'après la mort de Salluste il fut trouvé assez beau pour servir de séjour aux empereurs. Il nous reste encore quelques monuments de l'ancienne magnificence de ce lieu[4]. Il nous en reste aussi, et de bien plus précieux,

(1) Voyez la déclamation contre Salluste, attribuée à Cicéron. Cet écrit, quoique apocryphe, est véritablement ancien, et peut attester l'opinion des contemporains sur ces événements.

(2) Suivant une tradition rapportée par S[t] Jérôme (*Adv. Jovinian.*, liv. I, t. IV, part. II, p. 190, *operum* de l'édit. de dom Martenay), Salluste se maria, vers cette époque, avec Terentia, que Cicéron avoit répudiée. Les auteurs plus anciens se taisent là-dessus, quoiqu'ils parlent d'autres mariages de Terentia, qui avoit alors cinquante ans, et de l'extrême vieillesse à laquelle elle parvint. Il n'est pas invraisemblable que quelque équivoque de nom aura induit en erreur S[t] Jérôme, ou les grammairiens dans lesquels il avoit puisé. Salluste, qui probablement ne s'étoit jamais marié, adopta avant sa mort un neveu fils de sa sœur, personnage d'un grand mérite, qui fut l'ami d'Auguste et de Tibere, et dont Horace, Séneque, Tacite, et Pline, ont fait mention. Voy. Tacite, *Ann.*, III, 30.

(3) Nardini, *Roma vetus*, l. IV, c. VII, dans le IV[e] volume du *Thesaurius*, A. R. de Grævius.

(4) Le groupe de Silene et du jeune Bacchus, dit le *Faune à l'enfant*, ainsi que le grand vase en forme de cratere, dit le *vase Borghese*, l'un et l'autre dans le Musée Royal, furent déterrés autrefois dans les jardins de Salluste, dont l'emplacement portoit encore, au commencement du XVI[e]

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XI.

de l'emploi que Salluste y faisoit de ses loisirs; ce sont deux morceaux d'histoire qu'on peut mettre au rang de ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre; la *Conjuration de Catilina*, et la *Guerre de Jugurtha*[1]. Le temps nous a dérobé d'autres productions non moins importantes de son génie, entre autres une histoire, divisée en six livres, qui commençoit à la mort de Sylla, et embrassoit une période de douze années[2]. Il nous en est parvenu quelques fragments qui nous mettent en état d'apprécier l'étendue de la perte que nous avons faite. Dans une histoire aussi variée, quel champ pour les talents d'un auteur dont la véracité et l'exactitude dans les recherches égaloient la sagacité et la pénétration nécessaires pour démêler les faits et remonter à leurs causes[3]! d'un auteur qui savoit allier à la noblesse de la diction et à la profondeur des pensées cette incomparable rapidité de style que Quintilien ne peut se lasser d'admirer[4]! Salluste ne vécut que cinquante-deux ans; il mourut quatre ans avant la bataille d'Actium[5].

La fortune de cet homme célebre et son amour pour les arts ne nous permettroient pas de douter que les artistes contemporains n'eussent transmis son portrait à la postérité, quand même aucun fait ne viendroit à l'appui de cette opinion. Mais les médaillons contorniates, sur lesquels nous avons trouvé plusieurs N° 3 et 4.

siecle, le nom de *Salustrico*. Le président Debrosses a confondu André Fulvius, qui nous a conservé cette tradition dans son ouvrage intitulé *Antiquitates urbis*, avec Fulvius Ursinus, autre savant italien du même siecle.

(1) Martial préféroit les histoires de Salluste à celles de Tite-Live (l. XIV, épigr. CLXXXIX):

Hic erit, ut perhibent doctorum corda virorum,
Crispus Romana primus in historia.

(2) Auson., *Protrepticon, vel Eid.* IV, v. 62, 63.

(3) V. Vossius, *de Hist. lat.*, I, XV, p. 75.

(4) *I. O.*, l. X, c. I: *Immortalem illam Sallustii velocitatem.*

(5) Eusebe, *Chron.*, *Olymp.* CLXXXVI, an 2.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XI.

portraits d'hommes illustres, nous ont conservé aussi celui de ce grand historien : je n'assurerai pas qu'il soit parfaitement ressemblant ; car on sait que ces médaillons ont été frappés dans un temps où les arts étoient en décadence. J'en ai fait graver deux sur la planche XI, nº 3 et 4 ; ils appartiennent l'un et l'autre au cabinet de la bibliotheque du roi. Le premier (nº 3) représente le buste en profil de Salluste dans la fleur de l'âge : on remarque un peu de barbe sur la partie inférieure de ses joues, conformément à la mode usitée parmi les personnages qui se piquoient d'élégance au siecle de Cicéron[1]. La légende, SALVSTIVS AVTOR[2], *Salluste, auteur,* fait connoître le sujet. On a vraisemblablement ajouté au nom le titre d'*auteur,* pour mieux désigner l'historien, et en même temps pour faire allusion aux épithetes de *florentissimus auctor*[3], « auteur d'une renommée « florissante », et de *certissimus auctor*[4], « auteur très véridique », que des écrivains connus lui avoient données. Le type du revers a rapport aux spectacles, à l'occasion desquels on frappoit et on distribuoit les contorniates : il représente trois musiciens debout, dont l'un, celui qui est au milieu, tient dans la main un instrument, soit un petit orgue, soit plutôt une *syrinx* composée de chalumeaux inégaux[5]. La légende, PETRONI PLACEAS, *ô Petronius, puisses-tu plaire!* contient un souhait, ou, si l'on veut, une acclamation adressée à cet artiste par ses amis et ses partisans.

(1) Cicéron, *ad Atticum*, l. I, ép. XIV : *Concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ.*

(2) Le nom de Salluste est écrit ici avec une seule *l*, contre la véritable orthographe fixée par les inscriptions d'un meilleur siecle. La palme gravée en avant de la tête est incrustée en argent, suivant l'usage observé dans ce genre de médaillons.

(3) Tacite, *Annal.*, l. III, §. 30.

(4) Vibius Sequester, *de Fluminibus.*

(5) Eckhel, *D. N.*, t. VIII ; Havercamp, *de Numo Alexandri*, etc., p. 249.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XI.

Le médaillon nº 4 présente le même portrait sans barbe, suivant le costume des Romains d'un âge plus mûr. La légende est la même. Le revers n'en a aucune; mais le type représente le Soleil vu en face, couronné de rayons, et porté sur son quadrige; au-dessous on voit un crocodile[1]. Je crois que, pour les monuments de cette derniere période du paganisme, à laquelle appartiennent les contorniates, il est à propos de chercher les explications de plusieurs symboles et de plusieurs accessoires dans les allégories égyptiennes. Le crocodile étoit, dans les hiéroglyphes, le symbole du temps[2], probablement à cause de sa voracité[3]; or cet emblème est très convenable au type que nous examinons, puisque c'est au soleil et à ses mouvements apparents que nous devons les jours, les années, et la mesure du temps[4].

§. 5. VIRGILE.

Depuis le siecle presque mythologique d'Hésiode et d'Homere, aucun autre n'a vu l'art d'écrire aussi florissant que celui

(1) Le monogramme, composé des lettres P et E, qu'on voit incrusté en argent en avant de la tête, est une marque qu'on retrouve sur plusieurs contorniates, et dont on n'a pas encore une explication probable (Eckhel, *loco citato*, p. 279). L'autre incrustation présente l'aigle des Gonzague, et prouve que le médaillon a fait autrefois partie de la collection de Mantoue. On le trouve publié, mais avec peu d'exactitude, dans le *Thesaurus Morellianus familiarum*, Sallvstia, tab. 2. L'un et l'autre ont été repétés dans la planche que M. Debrosses a jointe à sa *Vie de Salluste*; mais le grand portrait qui la précede n'est que le buste inconnu d'un philosophe grec à longue barbe, qu'on voyoit autrefois à Rome, dans le palais de la *Farnesina*.

(2) Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, l. V, c. vii, p. 670.

(3) Horapollo, *Hieroglyph.*, l. II, 80. M. Zoëga a reconnu le crocodile dans la main de Saturne, divinité allégorique du temps, sur le type d'une médaille d'Antonin Pie, frappée à Alexandrie (*Numi Ægyptii*, tab. X, *Antoninus Pius* nº 61).

(4) Χρόνος Ἠελίου πάρεδρος. Je lis et je corrige dans les Oracles Chaldaïques, recueillis par Stanley.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIII.

dont nous passons en revue les grands écrivains. D'un côté, l'éloquence, la philosophie, l'histoire, le style épistolaire; de l'autre, l'épopée, l'ode, la poésie didactique, la pastorale, l'élégie, la satire, atteignirent toutes ensemble le plus haut degré de perfection.

Il n'en avoit pas été de même dans la Grece: les monuments du génie d'Homere étoient déja d'une haute antiquité, lorsque les poëtes lyriques, et, un peu plus tard, les poëtes tragiques, commencerent à fleurir; les écrivains philosophes ne parurent qu'ensuite, et l'éloquence alors sortoit à peine du berceau: la comédie nouvelle se perfectionna dans la génération suivante; et, plus tard encore, l'école d'Alexandrie porta dans le style poëtique, et plus particulièrement dans l'idylle et dans l'élégie, l'élégance et la grace, qui supposent une littérature depuis long-temps cultivée.

A Rome, qui avoit puisé principalement dans les auteurs de cette derniere école le goût de la littérature grecque, à Rome, Lucrece, Cicéron, Salluste, Catulle, étoient encore vivants; et Virgile, Horace, Tibulle, Varius, Ovide, Tite-Live, et Properce, faisoient déja les premiers pas dans le chemin qui devoit les conduire à l'immortalité.

Virgile, le plus admirable de tous, puisque c'est la poésie épique qui excite le plus vivement l'admiration[1], naquit l'an 684 de la fondation de Rome (70 avant l'ere chrétienne), dans le village d'Andes, près de Mantoue, de parents honnêtes, mais d'une fortune médiocre, qui, sur les bords verdoyants du Mincius, cultivoient de leurs mains leur petit héritage. Quoiqu'ils eussent plusieurs enfants, ils ne négligerent point l'éducation de Virgile,

(1) *Plures hodie reperies qui Ciceronis gloriam quam qui Virgilii detrectent*, dit l'auteur du dialogue *de Oratoribus*, attribué à Tacite, §. 12.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIII.

qu'ils envoyerent, fort jeune encore, aux écoles de Crémone et de Milan[1].

La fortune, qui semble avoir voulu donner dans Virgile l'exemple d'une vie aussi heureuse que celle d'un homme peut l'être, lui fit éprouver, dans sa jeunesse, quelques alarmes et quelques revers, pour lui faire mieux sentir le prix de la tranquillité et des succès dont il jouit par la suite jusqu'au tombeau.

L'an de Rome 713, on exécutoit par la violence la promesse que les triumvirs avoient faite à leurs armées de leur distribuer en récompense les territoires de plusieurs villes de l'Italie. Celle de Mantoue fut du nombre; et le patrimoine de Virgile étoit assigné à un soldat. Heureusement Pollion, chargé de l'administration de la Gaule Cisalpine, aimoit les lettres: les talents naissants du jeune Mantouan[2] ne lui avoient point échappé, et il s'intéressa pour Virgile auprès d'Octave, qui lui conserva ses propriétés paternelles. Mais la licence du soldat ne lui permit

(1) Les vies de Virgile, écrites dans la décadence de la langue latine, et dont une est attribuée à Donat, m'ont fourni des matériaux pour cet article. De fréquentes interpolations de copistes ignorants, ayant par-tout altéré les traditions qui étoient consignées dans ces écrits, je ne les ai employés qu'après l'examen qu'en ont fait des critiques illustres, et entre autres le célebre Heyne. La vie de Virgile, disposée par ordre de consulats, que le même savant a placée à la tête des éditions excellentes qu'il a données du poëte, m'a été aussi d'une grande utilité. Les faits dont je ne donne pas les preuves s'y trouvent discutés.

(2) *Crescentem poetam*: c'est ainsi que Virgile se désigne lui-même dans la VIIe églogue (v. 25), une des trois premieres qu'il ait composées, et peut-être la plus ancienne de toutes. Faute de n'avoir pas reconnu Virgile dans le Thyrsis de cette églogue, les interpretes n'ont pu expliquer pourquoi ce berger succomboit dans la dispute: la modestie du poëte, qui se cachoit sous ce personnage, ne lui a pas permis de s'adjuger le prix du chant. Tout lecteur attentif se persuadera sans peine que ce morceau, un des moins parfaits des Bucoliques, est aussi un des premiers ouvrages certains du poëte, et qu'on a eu tort de le considérer comme une de ses dernieres églogues, ce qui en transporte la composition vers l'an 39 avant l'ere chrétienne. Virgile, à trente-deux ans, ne pouvoit plus être le *crescens poeta* de l'églogue.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIII.

pas de jouir en paix des bienfaits du triumvir; et avant même couru des dangers pour sa vie, il se retira avec son pere et toute sa famille dans l'Italie méridionale, près de Tarente, d'où il alloit de temps en temps à Rome visiter ses protecteurs, et où il semble avoir mis la derniere main à ses Bucoliques[1].

Mécene, Gallus, et quelques autres amis d'Octave et des lettres, conçurent de grandes espérances d'un jeune poëte dont les talents croissoient de jour en jour: il devint leur favori, et ils prirent soin de sa fortune tant par leurs propres libéralités que par celles qu'ils obtinrent pour lui de leur prince. Les beautés sans nombre dont Virgile rehaussoit la poésie pastorale avoient déja flatté le goût des Romains et mérité leurs suffrages; mais sa quatrieme églogue, composé l'an 40 avant l'ere chrétienne, à l'occasion de la grossesse de la nouvelle épouse d'Octave[2], s'élevoit si fort au-dessus de toutes les poésies de ce

(1) Ni les savants qui se sont occupés de la vie de Virgile, ni les commentateurs de Properce, ne semblent avoir fait assez d'attention à cette circonstance très remarquable. En effet, Properce assure d'une maniere très claire que les Bucoliques ont été composées près de Tarente:

Tu canis umbrosi subter pineta Galesi
Thyrsin et attritis Daphnin arundinibus, etc.

Liv. II, élég. xxxiv, ou, suivant d'autres, xxv, v. 67.

Virgile lui-même parle, dans le IVe livre de ses *Géorgiques*, de son séjour dans les environs de cette ville d'origine lacédémonienne (v. 125 et suiv.):

Namque sub Oebaliæ memini me turribus arcis,
Qua niger humectat flaventia culta Galesus, etc.

La petite campagne de Syron, que Virgile avoit choisie pour sa retraite et pour celle de sa famille, et dont il parle dans une épigramme très naïve, insérée dans ses *Catalecta*, n° 10, étoit, je n'en doute pas, située dans cette région de l'Italie ou de la Grande-Grece. Quant au passage de Properce, il seroit inutile de remarquer, si quelqu'un de ses commentateurs l'avoit fait avant moi, que l'expression *attritis Daphnin arundinibus* a trait au vers 13 de la IIIe églogue.

(2) Je suis étonné du ton d'hésitation avec lequel les meilleurs commentateurs de Virgile ont conjecturé que la grossesse de Scribonia, qui, peu après, accoucha de Julie, fille d'Auguste, est le sujet de cette églogue. Comment ont-ils pu penser à Marcellus, qui, étant mort à l'âge de vingt ans, en 731 de la fondation de Rome, ne pouvoit être né sous le consulat de Pollion en 714. L'âge de ce jeune prince est bien constaté par Properce, qui en parle en ces

genre dont il reculoit les limites sans en sortir, qu'on dut regarder l'auteur comme un génie extraordinaire; et les bienfaits dont le combloit le triumvir furent complètement justifiés[1].

Mécene, qui étoit constamment son protecteur, et qui doit à cette protection la plus grande partie de sa renommée, l'engagea, peu de temps après, à composer un poëme sur l'agriculture. Il étoit indispensable de réparer les dévastations causées par tant de guerres; et, pour y parvenir, il falloit inspirer l'amour de la paix et des travaux des champs à ce mélange de soldats de différentes nations, devenus tout d'un coup propriétaires

termes (l. III, élég. XVIII, al. XX, v. 15):

Occidit, et misero steterat vigesimus annus.

M. Heyne doute si c'est véritablement de la nouvelle épouse d'Octave, ou de la nouvelle épouse de Marc-Antoine, l'une et l'autre enceintes, que Virgile a chanté dans cette églogue l'enfant souhaité. Cependant M. Heyne avoit prouvé, par le témoignage de Dion Cassius, qu'Octavie, qui avoit épousé Marc-Antoine, étoit enceinte de son premier mari; et il y auroit eu de la maladresse à complimenter ce triumvir sur la naissance d'un enfant qui n'étoit pas le sien, et à laquelle on attachoit le bonheur du monde. D'un autre côté, comblé des bienfaits d'Octave, beau-frere à la vérité, mais rival de son collegue, comment Virgile auroit-il pu prédire au fils de ce dernier le domaine du monde?

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem!
Ecl. IV, v. 17.

Et remarquons encore que cet enfant n'auroit été que le beau-fils de Marc-Antoine, et qu'il auroit hérité de cet immense empire au préjudice des enfants légitimes que ce triumvir avoit déja, et de ceux qu'il attendoit de son nouveau mariage. Comment des hommes doués d'une excellente critique n'ont-ils pas aperçu cet amas d'absurdités qui devoit écarter leurs doutes, et ont-ils semblé se refuser à admettre que ce morceau de poésie a été écrit pour la grossesse de Scribonia, nouvellement mariée à Octave, seulement parceque l'événement ne confirma pas les souhaits du poëte, et que l'épouse du jeune César, au lieu d'accoucher d'un garçon, accoucha d'une fille?

(1) Quoiqu'on ait lieu de se défier des exagérations des grammairiens, qui portent les richesses de Virgile à près de *centies sestertium* (dix millions de sesterces), ce qui fait 2,500,000 *denarii*, et plus de 2,000,000 de francs, il est certain qu'Auguste avoit mis le poëte à son aise. C'est à quoi Juvénal fait allusion au vers 69 de sa VII[e] satire; et Horace, dans ces compliments qu'il adresse à Auguste lui-même (l. II, ép. I, v. 245 sqq):

At neque dedecorant tua de se judicia atque
Munera, quae multa dantis cum laude tulerunt
Dilecti tibi Virgilius Variusque poetae.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

en Italie. Virgile ne balança pas à entreprendre cette tâche difficile; et, sept ans après, il publia ses Géorgiques.

Un ouvrage si parfait dut exciter l'admiration des contemporains. Tout ce que les Grecs nous ont laissé dans ce genre, comparé avec le poëme de Virgile, paroît maigre et décoloré; et, quoique Lucrece par ses belles digressions morales eût enrichi et élevé le poëme didactique, les digressions de Virgile, plus nombreuses, et souvent politiques, ont quelque chose de plus noble et de plus touchant. Dans un cadre bien moins vaste, la composition des Géorgiques semble offrir plus de richesses : on n'y trouve dans aucune des parties ni monotonie ni sécheresse; et le rhythme de l'hexametre, extrêmement varié et imité des morceaux les plus harmonieux de Callimaque et de quelques autres poëtes de la même école, donne à ses vers un charme, inconnu jusqu'alors aux oreilles latines.

Cependant un plus grand dessein semble avoir occupé dés-lors les pensées de Virgile : il méditoit un poëme épique, dont le sujet, heureusement choisi, se rattachoit aux sujets des épopées d'Homere; mais il vouloit y célébrer Rome, son origine, sa religion, ses fastes, ses vicissitudes, sa grandeur, et particulièrement Auguste qui venoit d'y organiser la monarchie. Les traditions qui faisoient descendre d'Ascagne et d'Enée le fondateur de Rome et la famille de César lui indiquerent le héros qu'il devoit chanter. Ceux qui connoissent les théories de la poétique ont dû remarquer que le poëte latin a su, avec un art surprenant, fondre ensemble les deux poëmes d'Homere, en former un seul tout, y ajouter, en l'imitant, de nouvelles beautés d'un ordre supérieur, et que, si le pere de tous les poëtes est pour toujours au-dessus de toutes les rivalités par l'abondance, la douceur et la noblesse de la langue, la grandeur de ses inven-

tions, ainsi que par la majestueuse simplicité de son plan et de ses caracteres, Virgile s'est placé après lui, en donnant un poëme qui ne languit jamais, qui est plus varié et plus pathétique que son modele, où la rapidité des récits ne nuit ni à la vérité des peintures, ni à la force des expressions passionnées. Formée par les poëtes de la scene grecque, postérieurs à Homere, l'ame sensible de Virgile s'est emparée des plus beaux mouvements de la poésie dramatique[1]; et son esprit et son goût, perfectionnés par l'étude de tout ce qui étoit beau dans les deux langues, ont enrichi l'Énéide d'une multitude de réminiscences de ces antiques beautés[2] qui séduisent l'imagination du lecteur, et ne lui permettent plus de regretter la naïveté sublime de l'Iliade et de l'Odyssée.

Les circonstances favoriserent complètement les études du poëte. Les libéralités de ses protecteurs l'avoient mis dans un certain degré d'opulence; il habitoit presque toujours les climats les plus heureux de la Grande-Grece et de la Campanie[3], et changeoit de séjour à son gré. Éloigné ordinairement de la cour et ne s'occupant jamais de politique[4], les bontés continuelles du prince qui s'intéressoit à son entreprise et qu'il charmoit par la lecture de quelques morceaux de son poëme[5], le soutenoient

(1) Macrobe, *Saturn.*, l. V, c. XVIII: *Est ingens ei cum tragœdiarum scriptoribus familiaritas.*

(2) C'est à ces réminiscences, ce me semble, que se rapporte principalement l'épithete *doctus* (docte), que le même auteur donne à Virgile (*loco citato*), *vir tam anxie doctus.*

(3) Outre sa campagne de Tarente, il en avoit une à Nole, dans la Campanie; et la ville même de Naples, qui conservoit encore ses mœurs grecques, étoit un de ses séjours favoris.

(4) *Non res Romanæ, perituraque regna.*
Géorgiques, l. II, v. 498.

(5) Servius (*ad Æneïd.*, l. V, v. 682) et Donat (*Vita Virgilii*, §. XVI), parlent de la lecture que Virgile fit de son VIe livre de l'Énéide à Auguste et à Octavie sa sœur. Ils ajoutent que celle-ci fut si touchée du morceau où le poëte parle de Marcellus et de la perte récente de ce jeune prince, que cette mere éplorée lui fit cadeau de dix mille *sesterces* (environ cent louis) par vers; et il y en a vingt-cinq.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains. Pl. XIII.

dans la carriere difficile qu'il parcouroit. Les poëtes ses contemporains, vaincus pour ainsi dire par la douceur de son caractere et par son amour pour la retraite, parloient de lui comme en devoit parler la postérité[1]; ainsi sa mauvaise santé seule interrompoit par intervalles ses travaux et ses jouissances.

Mais ces jouissances ne devoient pas être de longue durée, il venoit de terminer son poëme, et, avant d'en commencer la révision, il vouloit s'y préparer par un voyage dans la Grece. Il se proposoit, dit-on, de se livrer ensuite entièrement à l'étude de la philosophie, dont il avoit pris le goût dans sa jeunesse à l'école du philosophe épicurien Syron. Il étoit à Athenes l'an 19 avant Jésus Christ, et étoit allé visiter Mégare, lorsque ses indispositions augmenterent d'une maniere si alarmante, qu'il prit le parti de retourner sans délai dans sa patrie et dans sa demeure ordinaire. La fatigue du voyage aggrava tellement sa maladie, qu'à peine avoit-il atteint le rivage de la Calabre, que la mort termina une si belle vie. Il étoit âgé de cinquante-deux ans : ses cendres furent transportées à Naples, où l'on révere encore aujourd'hui son tombeau[2].

(1) Properce, l. II, *Eleg. ultima*, v. 65:

Cedite, Romani scriptores, cedite, Graii;
Nescio quid majus nascitur Iliade.

Ovide, *Amor*, l. I, élég. xv, v. 25:

Tityrus, et segetes Æneiaque arma legentur
Roma triumphati dum caput orbis erit.

Nous avons cité plus haut l'opinion d'Horace sur Virgile. La bonté de son caractere est peinte avec soin par Donat, *Vita Virgilii*, §. xvii. Sa célébrité étoit devenue populaire : il étoit obligé de se soustraire à la curiosité du public (*loco citato*, §. v), qui, si nous en croyons un ancien auteur, à l'entrée du poëte dans un théâtre, se leva spontanément pour l'honorer, comme à l'arrivée de l'empereur (voyez le *Dialogus de Oratoribus*, attribué à Tacite, §. 13).

(2) Pline-le-Jeune, l. III, ép. vii; Stace, *Sylv.*, l. IV, iv, v. 51 ; et Martial, l. XI, épigr. xlix et l, nous assurent que le tombeau de Virgile étoit à Naples, et qu'on le révéroit comme un temple. Une tradition non interrompue semble nous le faire reconnoître dans le monument qui se voit encore près de cette ville à l'entrée de la grotte de Pausilype (*Grotta di Pausilipo*), ou du chemin excavé dans la montagne qui

Chap IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIII.

Suivant une ancienne tradition, Virgile avoit ordonné en mourant que l'on brûlât son Énéide, parcequ'il la trouvoit encore au-dessous du point de perfection auquel il auroit voulu la porter : une autre tradition contradictoire lui fait recommander à ses amis de laisser son poëme tel qu'il est, sans y rien ajouter. Ces deux traditions ne sont probablement que des contes populaires; et, si l'événement a paru accréditer la seconde, c'est que le public de son temps avoit assez de goût pour ne pas souffrir qu'une autre main osât retoucher l'ouvrage de Virgile.

Sa renommée ne fit que s'accroître après sa mort : on ne l'appeloit plus que le *Poëte;* et ce titre devint sa seule désignation[1]. L'admiration pour ses ouvrages fit rendre une espece de culte à sa mémoire, qui fut en vénération même dans les siecles de la barbarie. La persécution que la folie de Caligula fit éprouver aux écrits et aux images de Virgile ne fut que passagere et sans effet[2]. Nous les voyons révérées dans le même siecle, et placées dans les siecles suivants dans les *lararium* des empereurs[3]. Ses œuvres, transcrites par mille mains, présentoient, au temps de Martial, à la tête de la premiere colonne, le portrait du poëte[4]. Un seul de ces manuscrits sur vélin nous l'a conservé; c'est celui qui, de la bibliotheque de l'abbaye de Saint-Denis, avoit

conduit de Naples à *Pozzuolo.* La vue de ce monument a été gravée dans plusieurs ouvrages cités par M. Heyne, au §. XIV de la vie du poëte par Donat, et dans les *Sépulcres* de P. Santi Bartoli, pl. LXXIII, ouvrage inséré dans le XIIe volume du *Trésor* de Gronovius. Le culte rendu à la mémoire de Virgile n'étoit pas borné à son tombeau, on fêtoit aussi dans l'antiquité le 15 octobre, jour de sa naissance :

Octobres Maro consecravit idus.
Martial, XII, 67.

On peut voir d'autres autorités sur le même usage dans M. Heyne, *Vie de Virgile, distribuée par années,* à l'an 684 de la fondation de Rome.

(1) Justinien, *Institutionum*, l. I, tit. II.

(2) Suétone, *Caïus*, c. XXXIV.

(3) Lampride, *Alexander Severus*, c. XXXI.

(4) Liv. XIV, épigr. CLXXXIV :

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem!
Ipsius vultus prima tabella gerit.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

passé autrefois dans celle du Vatican : il paroît avoir été tracé pendant le IVe siecle de l'ere chrétienne[1]. On y trouve au haut de plusieurs des pages la figure de Virgile en miniature, toujours exactement répétée, telle que je l'ai fait graver sous le n° 1 de la pl. XIII, de la même grandeur que la peinture originale.

Pl. XIII. N° 1.

Virgile y est représenté encore jeune : il est vu de face, assis sur un large siége sans dossier, garni d'un coussin. Son habillement est dans le costume grec, et consiste dans une tunique et dans une draperie qui est le *pallium*. L'une et l'autre sont blanches; mais le manteau est orné de petites bordures, *prætextæ*, et de quelques pieces de rapport, *tesseræ*, de couleur de pourpre[2]. Il a pour chaussure des sandales, ou *crepidæ*, qui laissent voir les pieds nus[3]. On remarque auprès de lui un pupitre sur lequel est posée une feuille de *papyrus*, ou de parchemin; de l'autre côté est une boite ronde ou écrin, *scrinium*, fermée de sa serrure, meuble dont on se servoit pour renfermer les livres en rouleaux. Le poëte a dans ses mains une tablette, cirée sans doute, *pugillar*, sur laquelle on traçoit, avec une pointe, des vers, des lettres, des pensées, ou des souvenirs. Sa coiffure est précisément la même qu'on remarque dans les portraits des hommes de son siecle. Sa physionomie a un air tranquille[4] : ses

(1) C'est le manuscrit que M. Heyne cite sous la dénomination de *Codex Romanus Pierii* (voyez l'*Elenchus Codicum*, à la tête de ses éditions de Virgile). Montfaucon, *Diar. Ital.*, p. 277, et les auteurs du nouveau *Traité de Diplomatique*, t. III, pl. XXXV, p. 61 et 62, en ont parlé.

(2) Sur ces *tesseræ palliorum*, ou ταβλίδες, dont Pline a fait mention, voyez les Académiciens d'Herculanum, dans l'explication d'une peinture antique sur laquelle on les voit représentées (*Pitture d'Ercolano*, t. II, pl. III).

(3) Aulugelle, *N. A.*, l. XIII, c. XXI.

(4) D'anciens grammairiens ont cru que le nom de *Parthenias* (virginal), qu'on lui donnoit dans les villes grecques de l'Italie, avoit rapport à la douceur de sa physionomie autant qu'à celle de ses mœurs. A présent les savants sont plus portés à croire que *Parthenias* n'étoit que le nom même de *Virgilius* grécisé.

yeux sont petits et à fleur de tête. Les grammairiens qui nous ont laissé des détails sur la vie de Virgile nous font entendre qu'il n'y avoit rien de fort remarquable dans sa physionomie [1]; qu'il n'étoit pas éloquent dans la société; mais qu'il récitoit ses vers avec beaucoup d'art et de grace.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIII.

Quoique cette miniature soit de beaucoup postérieure au siecle du poëte, la célébrité dont il jouit pendant sa vie, et qui le suivit au tombeau, ainsi que les faits que j'ai rapportés ci-dessus, ne permettent pas de douter que ses portraits ne fussent généralement connus, et que, copiés l'un d'après l'autre, ils ne se soient perpétués jusqu'au temps où l'on a exécuté la peinture que nous examinons. Elle présente aussi des indices propres à nous convaincre qu'elle a été copiée d'après un original plus ancien : tel est le *scrinium*, pour contenir les livres qui, au temps de la peinture, étoient des volumes carrés et non plus des rouleaux : d'autres détails qui ne peuvent s'appliquer au costume usité dans le siecle de Constantin et de ses successeurs prouvent aussi que la peinture originale est antérieure à ce siecle. Comme Virgile faisoit son séjour habituel dans les villes grecques de l'Italie, il est naturel qu'on l'ait représenté avec le costume qu'il portoit ordinairement.

Quant à ces prétendus portraits qu'on attribue à Virgile, soit dans les éditions de ses poëmes, soit dans les recueils d'antiquités, il y a déja long-temps qu'ils sont reconnus pour apocryphes : leur longue chevelure est étrangere au costume romain. Ces têtes représentent des êtres mythologiques, et, presque toutes, quelqu'une des muses dont le masque scénique étoit l'attribut. L'her-

(1) *Corpore fuit grandi, aquilo colore, facie rusticana, valetudine varia* (Donat, *Vit. Virg.*, §. v) : « Il étoit grand et « brun : il avoit une figure commune, et « une santé inégale. » Voyez aussi les §. XI et XVIII.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

mès antique dans lequel les Mantouans se plaisent à reconnoitre l'image de leur immortel compatriote n'est pas un portrait; les formes en sont idéales: c'est un de ces termes qu'on plaçoit au coin des rues ou des carrefours, et qui représentoient les *lares viales*, les lares ou les bons génies des grands chemins[1].

§. 6. HORACE.

Le premier de tous les poëtes du siecle d'Auguste, après Virgile, doit le suivre immédiatement dans l'iconographie. Horace, ou Quintus Horatius Flaccus, fils d'un honnète affranchi[2], naquit à *Venusia*, l'an 689 de la fondation de Rome, 65 avant l'ere chrétienne, cinq ans environ après Virgile. Il se félicite en toute occasion des soins que son pere avoit pris pour le bien élever, soit en s'occupant lui-même de son éducation morale, soit en confiant, à Rome, son éducation littéraire à des maîtres choisis. Il semble que le goût de la littérature grecque et le desir de s'initier dans les études de la philosophie le déterminerent, étant encore très jeune, et probablement sous la dictature de César,

(1) Voyez dans les *Monuments antiques du Musée de Paris*, dessinés par M. Thomas Piroli, et expliqués par M. L. Petit-Radel, la planche LXXIII du IVe volume, et ce que M. Heyne a remarqué *ad Donat. Vit. Virg.*, §. V.

(2) C'est ce que désignoit alors le nom de *Libertinus*, qu'Horace lui-même donne à son pere (liv. I, sat. VI); ainsi que l'a prouvé J. Masson dans son opuscule, intitulé *Vita Q. Horatii Flacci;* Lug. Bat., 1708, à l'an 1er de la *vie d'Horace.* Dans les temps suivants, on en avoit étendu la signification jusqu'à comprendre les fils des affranchis. Quant aux détails biographiques de cet article, ils sont tirés de la vie d'Horace, attribuée à Suétone, et d'autres autorités que J. Masson a citées dans l'ouvrage que je viens d'indiquer. Une autre vie d'Horace, disposée par consulats comme celle que Masson a rédigée, mais plus succincte et avec quelques remarques nouvelles, se trouve à la tête de l'édition de ce poëte, soignée à Londres par Wakefield. Horace lui-même n'a pas été avare de détails sur sa personne et sur les événements de sa vie.

à se rendre à Athenes. Il est même vraisemblable qu'à cette époque il avoit déja perdu son pere, et qu'ainsi il avoit plus de moyens pour satisfaire ce desir, et moins d'obstacles à surmonter.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

La mort de César vint troubler ses loisirs, et l'esprit du temps l'appela aux armes. Il servit sous Brutus, dans la guerre civile, contre les triumvirs; et, ce qui pourroit étonner, il eut, à l'âge de vingt-trois ans, le commandement d'une légion entiere dont il fut nommé tribun[1]. Comme Horace n'étoit pas d'une naissance assez relevée pour obtenir un grade si éminent, et que d'ailleurs il n'étoit que novice dans le métier des armes, on doit naturellement en conclure que les qualités supérieures de son esprit avoient déja percé, et lui avoient procuré de bonne heure une réputation propre à justifier le choix de ses chefs. Il remplissoit très bien leur attente[2]: mais les deux journées de Philippes livrerent la république aux triumvirs; et il se trouva tout d'un coup fugitif, proscrit, et dépouillé de son modeste patrimoine[3].

Les lettres furent alors sa seule ressource[4]: il s'empressa de se faire connoître par ses productions poétiques; et la cour d'Octave ne tarda pas à sourire aux talents du partisan de Brutus. Il lui fut permis de retourner à Rome, et il semble avoir,

(1) Horace, l. I, sat. vi, v. 48:

Quod mihi pareret legio Romana tribuno.

(2) *Me primis urbis belli placuisse domique.*

Horace, l. I, ép. xx, v. 23.

Ainsi ce que le poëte dit de sa déroute et de l'abandon de son bouclier (*Carm.*, l. I, od. vii, v. 9) ne doit nous faire soupçonner en lui aucune lâcheté: il s'est plu à relever, à exagérer peut-être ces circonstances de sa fuite, à l'imitation de deux poëtes grecs de la plus grande célébrité, Archiloque et Alcée.

(3) *Inopemque paterni*
Et laris et fundi.

Horace, l. II, ep. ii, v. 50.

(4) *Paupertas impulit audax*
Ut versus facerem.

Horace, *loco citato.*

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

comme Virgile, recouvré ses biens paternels, dont il employa la valeur à acheter un office dans les bureaux des questeurs[1]. Bientôt il se lia d'amitié avec Virgile et Varius, qui l'introduisirent chez Mécene : mais l'amitié de ce protecteur éclairé des grands talents de son siecle[2] ne se déclara pour Horace que neuf mois après qu'il lui eut été présenté[3], soit que les affaires et les orages politiques l'eussent empêché de s'occuper particulièrement de son nouveau protégé, soit qu'alors seulement son attention eût été réveillée et son zele échauffé par quelque nouvelle production du poëte. Depuis cette époque, qui fut probablement l'an 39 avant l'ere chrétienne[4], Horace fut compté au nombre des amis intimes de Mécene, qui sans doute le présenta à Octave, et prit un soin particulier de sa fortune. Un domaine sur les collines de Tibur et aux limites de la Sabine, qui réunissoit aux agréments du site le plus pittoresque l'utilité d'un riche revenu, devint le nouveau patrimoine du poëte[5].

Le bon esprit et la conduite réservée d'Horace lui concilierent, autant que son mérite littéraire, la faveur constante de Mécene, et les bonnes graces du prince. Il fut choisi pour être, en 717[6], du voyage de Brindes et de Tarente, dont le but étoit la réconciliation d'Octave avec Marc-Antoine. Les deux beaux-

(1) *Venia impetrata, scriptum quæstorium comparavit* (Vie d'Horace attribuée à Suétone).

(2) Horace, l. I, sat. vi, v. 55.

(3) Horace, *loco citato*.

(4) M. Heyne n'a pas allégué des motifs assez forts pour reculer cette époque (*Vit. Virgil.*, an v, c. 715).

(5) Cette terre étoit assez vaste pour être cultivée par cinq familles de paysans (Horace, l. I, ép. xiv, v. 3).

(6) Jean Masson avoit démontré jusqu'à l'évidence que ce ne put être qu'à l'occasion de l'entrevue d'Auguste et d'Antoine de 717, et non pas de celle de 715, que Virgile et Horace suivirent Mécene dans le voyage de la Lucanie. M. Heyne, *loc. cit.*, n'avoit pas présents les arguments irréfragables de J. Masson, quand il a été induit à soutenir le contraire par le simple silence d'Appien, qui, cette seconde fois, ne fait pas mention de Cocceïus.

freres se trouverent environnés des hommes d'état qui jouissoient le plus de leur confiance, tels que Mécene, Pollion, Cocceïus, et d'autres; et des esprits les plus ornés du siecle, tels que Virgile, Varius, Horace, qui sans doute furent appelés à cette entrevue afin que l'intérêt et le charme de leur conversation servît de délassement aux entretiens politiques qui devoient prévenir une rupture entre les deux maîtres du monde. Il paroît qu'Octave sut apprécier tout le mérite du poëte vénusin, puisqu'il lui offrit bientôt après la place de son secrétaire intime. Celui-ci eut assez de philosophie ou de paresse pour refuser des fonctions aussi délicates qu'honorables, et l'empereur assez de modération et de bonté pour n'être pas choqué de ce refus.

Horace, qui le premier avoit fait entendre aux Sept Collines les accords jusqu'alors inconnus de la lyre de Pindare et de celle d'Alcée, qui avoit relevé avec tout l'esprit et les talents d'Archiloque le ton encore un peu rustique de la satire latine, Horace ne pensa plus qu'à jouir le plus agréablement possible du temps qui lui restoit à vivre. Comblé de nouvelles libéralités d'Auguste[1], quelquefois à la cour, ou près de Mécene, le plus souvent dans sa retraite champêtre, il ne touchoit que par intervalles les cordes harmonieuses de sa lyre; tantôt il soupiroit ses amours volages; tantôt il offroit un noble encens à Auguste et à la famille du prince, ou chantoit ses amis; tantôt, vengeur du goût et de la raison, il railloit les mauvais poëtes et les sots, ou réprimandoit les méchants. Ses épîtres offrent, dans un style en même temps simple et mordant, d'excellentes regles de conduite qui se gravent d'elles-mêmes dans l'esprit. Ce sont plutôt les maximes de la sagesse que celles de la philosophie, à une

(1) *Unaque et altera liberalitate locupletavit* (*Augustus Horatium*) : Vie d'Horace attribuée à Suétone.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

légere teinte d'épicurisme près qui se répandoit alors sur les écrits de presque tous les poëtes de la cour d'Auguste[1].

Une vie si douce auroit dû être plus longue; mais, à l'âge de cinquante-sept ans, Horace fut attaqué d'une maladie si violente, qu'il y succomba presque subitement sans pouvoir signer son testament, et ayant à peine la force de nommer Auguste pour son héritier. Suivant ses vœux, il n'avoit survécu que peu de mois à Mécene[2].

Horace a fait lui-même son portrait dans ses vers : vous l'y voyez tirer vanité de son petit front, de ses cheveux noirs, de son sourire gracieux, de son abord agréable, et de la fraîcheur de son teint: mais ses yeux devenoient chassieux; son embonpoint avec sa petite taille donnoient lieu à des plaisanteries[3]. Les médaillons contorniates, malgré l'incorrection du travail, nous donnent encore la même idée de sa physionomie[4]. J'en ai fait

(1) Le lecteur verra avec plaisir ce qu'a écrit à ce sujet M. de Mérian, dans son quatrieme mémoire *de l'influence des Sciences sur la Poésie*, sect. II[e]; particulièrement aux pages 385 et 391 des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie royale de Berlin, année 1778.

(2) *Ah! te meæ si partem animæ rapit*
Maturior vis, quid moror alteram
Nec carus æque, nec superstes
Integer? Ille dies utramque

Ducet ruinam : non ego perfidum
Dixi sacramentum. Ibimus, ibimus,
Utcumque præcedes, supremum
Carpere iter comites parati.
Carm., l. II, od. XVII.

Mécene mourut dans le mois d'août, et Horace dans le mois de novembre de la même année, 746 de la fondation de Rome, 8 ans avant Jésus-Christ (voyez J. Henr. *Meibomius de Mæcenatis vita*, c. XXIX). Les cendres d'Horace furent déposées sur le mont Esquilin, près du tombeau de Mécene.

(3) Horace, l. I, ép. VII, v. 25.

Reddes
Forte latus, nigros angusta fronte capillos;
Reddes dulce loqui, reddes ridere decorum, etc.

Et l. I, ép. IV, v. 15:

Me pinguem et nitidum, bene curata cute vises.

Voyez aussi l. I, sat. V, v. 30, et *Carm.*, l. IV, od. II, v. 32. Auguste comparoit Horace à une chopine, *sextariolum* (*Vie d'Horace* attribuée à Suétone).

(4) Fulvius Ursinus avoit fait dessiner un médaillon semblable, et on le voit gravé dans la premiere édition de ses *Imagines*, pag. 45. Galléus, en copiant ce dessin pour la collection de Lefebvre, l'avoit un peu

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIII.

dessiner deux sous les n° 2 et 3 de la planche XIII. Le nom, HORATIVS, *Horatius*, fait reconnoître le poëte dans le buste en profil empreint sur l'une des faces du premier. Le revers a rapport aux courses du cirque, à l'occasion desquelles on fabriquoit ces médaillons, ainsi qu'on l'a déja remarqué[1].

Le contorniate dont le dessin est gravé sous le n° 3 de la planche XIII étoit inédit: on l'a découvert à Rome, où il est

altéré. Cependant ce dernier dessin étoit devenu le type des portraits d'Horace qu'on inséroit dans les éditions de ses œuvres, et dans les recueils d'iconographie. J. Masson avoit remarqué que le front large et élevé de cette tête étoit contraire à ce qu'Horace dit de lui-même, et qu'ainsi on ne devoit pas regarder ce portrait comme authentique. Mais cette critique ne peut pas s'appliquer aux deux contorniates qui se trouvent dans le cabinet de la Bibliotheque du Roi: le poëte, sur ces médaillons, n'a pas un front élevé. Le dessin n° 2 est pris sur celui des deux qui avoit appartenu à la collection des Gonzague: l'aigle incrusté en argent en arriere du buste en est la preuve: la palme que nous avons remarquée sur d'autres médaillons, ainsi que le type du revers, sont relatifs aux jeux du cirque: voyez la note suivante.

(1) On y voit représenté un cheval orné d'un panache et conduit par un écuyer. La légende ALSAN*us* donne le nom de l'écuyer vainqueur, ou, ce que je crois plus probable, celui du cheval. Nous trouvons sur des médaillons semblables d'autres noms de chevaux qui ne sont point équivoques: voyez Eckhel, *D. N.*, t. VIII, p. 298 et 299. Quant à ce nom, je suis porté à croire qu'il désignoit déja dans le Ve siecle, époque de la plupart des contorniates, un *alzan* ou *alézan*, cheval dont le poil est d'une couleur fauve. Ce nom général a pu devenir le nom propre d'un cheval, comme κνακίας, qui désigne en grec un cheval de la même couleur, est, dans Pausanias, le nom propre d'un des chevaux de Cléosthene (l. VI, c. x); et je pense que l'étymologie du nom latin *Alsanus* vient d'*alec* ou *alex*, nom d'une salaison dont la couleur ressemble à celle des chevaux alézans. Il me semble que cette dérivation est confirmée par l'analogie de quelques mots paralleles dans la basse latinité ainsi que dans la langue italienne. Un alézan est, en italien, un *cavallo sauro;* et *falco sorrus* est, dans le latin du bas siecle, un faucon de la même couleur. Or tout le monde sait que *saure* ou *sor* est, même aujourd'hui, l'épithete d'une salaison enfumée du genre de l'*alec* des Latins, et de la même couleur à peu près que celle des alézans. Voyez dans le *Lexique* de Du Cange, et dans son *Supplément*, les articles *Alecium*, *Halecia Sorrus*, *Saurus*, *Sauretus*, *Sorrus*, dont la lecture m'a fait renoncer à l'étymologie donnée par Ménage au nom des alézans, qu'il tire de l'arabe; d'autant plus que le terme espagnol *alazan* ne semble pas, suivant l'avis des Orientalistes, justifier par son orthographe la dérivation indiquée par ce savant.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. XIII.

encore[1]. Le buste qui est sur l'une des faces représente le même portrait exécuté avec plus de finesse, et désigné par la légende ORATIVS. Le graveur a orné la robe du poëte d'une broderie : il a cru sans doute que les costumes de la cour d'Auguste ne pouvoient pas être plus simples que ceux de la cour des successeurs de Constantin. Le revers de ce médaillon est encore intéressant pour l'iconographie : il nous offre l'image d'un ancien poëte latin que la légende ACCIVS, *Accius*, fait reconnoître pour ce Lucius Accius ou Attius, auteur célebre de tragédies, qui florissoit au commencement du VII[e] siecle de la fondation de Rome[2]. Horace a parlé de lui et de ses vers avec éloge[3]. Cet écrivain avoit de son vivant mérité des honneurs extraordinaires. Nous le voyons, sur ce médaillon, représenté dans un costume grec, revêtu d'une simple draperie (*pallium*), assis, et tenant un volume. Cette pose et ce costume me font conjecturer que la figure empreinte sur le contorniate est l'imitation d'une statue antique, probablement de cette statue colossale de bronze qu'Accius lui-même avoit consacrée, à ses frais, dans le temple des Muses. Le contraste que formoit la petite taille du poëte avec la grandeur de sa statue, n'avoit pas échappé aux plaisanteries de ses contemporains[4].

(1) S. A. M[r] le prince Poniatowski a eu la bonté de m'envoyer, sur ma demande, une empreinte de ce médaillon, dont il vient d'enrichir son cabinet.

(2) Voyez, sur Lucius Accius et sur ses écrits, ce que Vossius a réuni dans l'édition des *Fragments des Tragiques latins*, à la tête des fragments d'Accius, et dans son ouvrage *de Historic. latinis*, l. I, c. VII.

(3) *In Acci*
Nobilibus trimetris.
Ars poët. v. 258.

(4) Pline, l. XXXIV, §. 10.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

§. 7. MÉCENE.

On ne doit pas séparer Mécene de Virgile et d'Horace: ces beaux génies auroient atteint plus difficilement sans son appui cette perfection qui a rendu leurs ouvrages immortels[1]; et lui-même, quoique aimé du prince et puissant à Rome, n'auroit pas, sans les faveurs dont il les combla, légué son nom comme un titre honorable aux protecteurs des talents et des lettres de tous les siecles à venir.

Né d'une famille de chevaliers romains, qui tiroit son origine des anciens rois d'Etrurie[2], il eut le bonheur d'être lié avec Octave dès le moment où ce prince parut sur la scene du monde; et la droiture ainsi que la sagesse de sa conduite lui concilierent l'estime et bientôt l'intimité du triumvir. Octave, dans son expédition de Modene, eut toujours Mécene à ses côtés; il l'eut également avec lui à Philippes, à Pérouse, à Pelore, à Actium; et il lui confia ensuite pour plusieurs années la préfecture de Rome et d'une grande partie de l'Italie[3].

(1) Martial, l. VIII, ép. LVI:

Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.

Jean Henri Meibomius publia en 1653, à Leyde, un opuscule intitulé *Mæcenas*, où il a tâché de recueillir tout ce qu'on trouve dans les auteurs anciens sur la vie de ce Romain: travail utile, quoique l'on y desire quelquefois un peu plus de critique, et très souvent moins de digression. La matiere n'est pas tellement épuisée dans la compilation de Meibomius, que Jo. Henri à Seelen n'ait encore trouvé quelque chose à recueillir dans ses *Analecta*. J. B. Souchai, dans ses *Recherches sur Mécénas* (t. XIII des *Mémoires de l'Académ. des Inscript. et B. L.*, p. 81) n'a presque fait qu'abréger l'opuscule de Meibomius, où l'on trouvera les autorités que je n'ai pas citées.

(2) De la famille *Cilnia*, autrefois puissante à *Aretium*. Les trois noms de Mécene étoient *Caius Cilnius Mæcenas*.

(3) Il paroît certain que Mécene a accompagné Octave dans toutes ces guerres, et par l'élégie sur la mort de Mécene, attribuée à Albinovanus, et plus encore par le témoignage de Properce, l. II, élég. 1, v. 26

Chap. IV
Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.
Pl. XIII.

Pendant la guerre qui avoit éclaté entre Auguste et Marc-Antoine, une conspiration dangereuse est tramée : Mécene, dans l'absence de son maître, la découvre et la déjoue[1]. Sa vigilance est d'autant plus funeste aux malveillants, que son air annonçant un caractere indolent et foible, ils usent de moins de circonspection.

Les conseils de Mécene furent toujours écoutés. Deux exemples suffiront pour en faire apprécier la franchise, la hardiesse, et la profondeur. Auguste jugeoit un jour en personne des procès criminels : il s'agissoit probablement de crimes d'état : ses décisions étoient séveres, et il prononçoit assez légèrement des sentences de mort. Mécene étoit présent ; et, frémissant de ce que la foule l'empêchoit d'approcher de l'empereur, il tire de son sein ses tablettes, y trace ces mots énergiques : « Leve-toi enfin, bourreau » ; et il jette cet écrit sur les genoux du prince. Auguste lit, se leve, quitte le tribunal, et ajourne l'exécution de ses jugements[2].

Agrippa étoit devenu le bras droit d'Auguste, qui lui avoit fait épouser sa niece : sa fille étoit mariée au jeune Marcellus, et la jalousie du pouvoir s'étoit bientôt glissée entre son neveu et son gendre. Marcellus étant mort, le prince interroge Mécene sur le sort de Julie. Mécene lui répond : « Tu as rendu Agrippa « si grand, que tu ne peux te dispenser ou d'en faire ton gendre, « ou d'ordonner sa mort ». Auguste rompt le mariage d'Agrippa, et lui donne sa fille pour épouse[3].

Mais l'ami d'Auguste dut principalement son bonheur et sa

à 27. Il est probable que dans les deux dernieres expéditions Mécene alloit rejoindre Octave à l'armée, et que celui-ci le renvoyoit souvent à Rome avec des instructions pour y tenir les rênes du gouvernement. Voyez aussi Tacite, *Annal.*, l. III, c. xxx, et l. VI, c. xi.

(1) Velleïus Paterculus, l. II, c. lxxxviii.

(2) Dion, l. LV, §. 7.

(3) Dion, l. LIV, §. 6.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIII.

gloire à son inclination pour les gens de lettres, et aux graces qu'il leur fit accorder par le prince. C'est ainsi qu'il protégea Virgile, Horace, Varius, Properce, Marsus, Valgius, et plusieurs autres écrivains illustres. La plupart d'entre eux obtinrent son amitié, et presque tous lui durent leur aisance, et ces loisirs que leur génie et leurs talents ont rendus chers à la postérité[1]. L'empereur surpassa son favori par ses libéralités envers eux, et rivalisa avec lui en les traitant comme ses amis, et en les admettant à sa familiarité. Ainsi le siecle d'Auguste n'a pas encore eu de pareil dans l'histoire des lettres.

Un homme qui apprécioit si bien les talents de ses contemporains devoit avoir lui-même des talents et du goût; et en effet Mécene avoit composé des ouvrages en prose et en vers : mais son séjour à la cour, la mollesse et le luxe de sa vie et de ses mœurs, entachées de toute la corruption de son siecle, enfin ses richesses, et ce rang élevé qu'il occupoit, et qui, pour me servir de ses propres mots, *étonne* les ames[2], ne lui permirent

(1) Ce sujet a été traité avec beaucoup de grace par un anonyme que M. Wernsdorff a cru être Saleïus Bassus, qui a vécu sous Néron. Le poëme est adressé à un personnage de la famille des Pison, et il s'est conservé parmi les *Catalecta* qu'on avoit l'usage de joindre aux manuscrits de Virgile. Le lecteur sera bien aise de parcourir ici ce qui regarde Mécene. *Panegyr. ad Pisonem*, v. 218, dans le tome IV des *Poetæ latini minores*, de Wernsdorff, n° IV.

Ipse per Ausonias AEneïa carmina gentes
Qui sonat, ingenti qui nomine pulsat Olympum,
Mæoniumque senem Romano provocat ore,
Forsitan illius nemoris latuisset in umbra
Quod canit, et sterili tantum cantasset avena
Ignotus populis, si Mæcenate careret.
Qui tamen haud uni patefecit limina vati,
Nec sua Virgilio permisit numina soli.
Mæcenas tragico quatientem pulpita gestu
Erexit Varium, Mæcenas alta Thoantis
Eruit et populis ostendit nomina Graiis.
Carmina Romanis etiam resonantia chordis,
Ausoniamque chelyn gracilis patefecit Horati.
O decus, et toto merito venerabilis ævo
Pierii tutela chori, quo præside tuti
Non unquam vates inopi timuere senectæ.

Peut-être doit-on substituer *Thyestæ* ou *Thyestis* à *Thoantis* dans le vers 227 : c'est le nom de la célebre tragédie de Varius, la seule que les Latins pussent comparer aux tragédies grecques : *Varii Thyestes cuilibet Græcorum comparari potest*, dit Quintilien, *I. O.*, l. X, §. 1.

(2) Dans l'épître LXXIX de Seneque : *Ipsa enim altitudo* ATTONAT *summa*.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIII.

pas d'éviter dans ses écrits la négligence et l'affectation : tant il est vrai qu'il est moins difficile d'être bon critique que bon écrivain.

Quoiqu'il n'ait pas été toujours chargé de surveiller la police de Rome, il ne cessa point d'être cher à son prince, dont les amours avec Terentia sa femme n'occasionerent jamais ni jalousie ni refroidissement entre l'amant et l'époux. Le caractere bizarre de cette femme, dont les charmes captivoient tous ceux qui la voyoient, fut peut-être le seul déplaisir qui troubla quelquefois le bonheur de Mécene. Leurs divorces et leurs raccommodements journaliers égayoient la chronique scandaleuse de la cour[1]. Mécene, de son côté, ne se piquoit pas de fidélité; et il n'est pas vraisemblable que ces brouilleries fréquentes aient été la cause de cette insomnie triennale à laquelle il succomba dans un âge avancé, l'an 8 avant l'ere chrétienne[2]. Auguste regretta Mécene toute sa vie; il avoit perdu en lui un ami et un courtisan honnête, zélé, sans ambition, sans intrigue, et dévoué tout entier à sa puissance et à sa gloire.

Content de son crédit à la cour et de ses richesses immenses, et fier de la grandeur de ses aïeux, Mécene avoit voulu rester dans l'ordre des chevaliers, et avoit refusé constamment les dignités de l'état, et même celle de sénateur.

Quelque portrait de Mécene est-il parvenu jusqu'à nous? une médaille fausse nous l'offre; mais l'imposture est trop grossiere

(1) Séneque, *de Providentia*, c. III.

(2) Pline, l. VII, §. 52; et Séneque, *loc. cit.*, où il remarque que le son des instruments étoit un des moyens dont Mécene faisoit usage pour provoquer le sommeil. Il avoit probablement été sujet toute sa vie à cette incommodité; et c'est à cela peut-être que fait allusion Velleïus par sa phrase *sane exsomnis* (l. II, c. LXXXVIII). Pour l'époque précise de sa mort, voyez la *Vie d'Horace* attribuée à Suétone.

pour pouvoir tromper[1]. Une conjecture heureuse du duc d'Orléans régent peut le faire reconnoître sur des pierres gravées par les plus habiles artistes, tels que Dioscoride et Solon : nous connoissons l'époque où Dioscoride a fleuri. Solon, qui a exécuté le même portrait, étoit probablement son contemporain. La tête d'un personnage du temps d'Auguste, gravée par les plus excellents *lithoglyphes* de son siecle, si elle n'est pas celle d'Agrippa, doit être, suivant la conjecture du régent, celle de Mécene; d'autant plus que cet ami de l'empereur parvint à l'âge avancé qu'annonce l'un des portraits exécutés par Dioscoride[2]. Baudelot, qui fit part à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de la conjecture du prince, n'a pu l'appuyer d'aucune autre preuve[3].

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIII.

J'ai fait dessiner sous le n° 4 de la planche XIII la cornaline de la collection Farnese, ouvrage de Solon; et sous le n° 5, l'améthyste gravée par Dioscoride[4]. Cette pierre, qui appartient

N° 4 et 5.

(1) Meibomius l'a fait graver à la page 40 de sa vie de Mécene. Sur cette médaille, Mécene a la barbe, contre le costume des Romains de son siecle; sa tête est ceinte d'un diadême. Celle de Virgile fait le type du revers. Ce qui est également extraordinaire, cette monnoie est frappée *par décret du sénat*, S · C ·. Le cardinal Caraffa, celui qui fut étranglé par ordre de Pie IV, conservoit cette médaille dans son cabinet.

(2) On donne à Mécene l'épithete de *senex* (vieillard) dans l'élégie sur sa mort, attribuée à Pedo Albinovanus, vers 2 et 8; et on fait allusion à son grand âge dans le vers 111 de la même élégie.

(3) Voyez la *Lettre sur le prétendu Solon des pierres gravées*, écrite au duc d'Orléans par Baudelot, et publiée à Paris en 1717, in-4°; et le IIIe volume de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 248.

(4) La premiere a été dessinée d'après une empreinte de la collection de Dolce; la deuxieme, d'après la pierre originale. Les dessins de l'une et de l'autre ont été gravés dans plusieurs ouvrages. On voit celle de Solon dans les *Imag. ex Biblioth. Fulvii Ursini*, de Jean Lefebvre, n° 135; et celle de Dioscoride, dans les *Pierres antiques*, etc., de Ph. Stosch, pl. XXVII; et dans les *Commentaria de antiquis scalptoribus*, de Bracci, t. II, tab. LIX. Ces deux derniers antiquaires, ainsi que Gori, ont publié une copie antique de la pierre gravée par Solon, et portant son nom, qui existoit à Florence, dans la collection de Riccardi. Voyez les ouvrages cités, Stosch, pl. LXII; Bracci, *loc. cit.*, tab. CV; et le *Museum Florentinum*, *Gemmæ*, t. II, tab. X, 2.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. au cabinet de la Bibliotheque du Roi, nous offre le même portrait dans un âge plus avancé. Il existe dans les dactyliotheques les plus célebres des imitations anciennes de ces ouvrages[1], et toutes nous portent à reconnoître le même personnage dans un

Pl. XII, N° 7 et 8. buste sculpté en marbre, qui est dans le musée du Capitole, et dont j'ai fait graver les dessins sous les n° 7 et 8 de la planche XII.

Ce buste, d'un excellent ciseau, semble confirmer, jusqu'à un certain point, l'importance du personnage représenté, et par conséquent la conjecture du régent[2].

Mais n'y avoit-il pas sous le regne d'Auguste quelque autre personnage dont les arts ont dû s'empresser de perpétuer à l'envi la physionomie? Il me semble qu'on pourroit faire sur Pollion une conjecture à peu près semblable à celle que le duc d'Orléans avoit faite sur Mécene. Orateur distingué dès sa premiere jeunesse, et pendant la crise de la république romaine sous César et Pompée; peu après, homme d'état et chef d'une armée;

(1) La plus singuliere de ces imitations est le médaillon contorniate qu'on voit au cabinet de la Bibliotheque du Roi, et dont Baudelot a donné dans sa lettre un dessin peu exact. Je l'ai fait graver de nouveau

N° 6. sous le n° 6 de la planche xiii. L'auteur du contorniate a connu le portrait de Mécene, exécuté par Solon; mais le nom de l'artiste l'a induit en erreur; il a cru que c'étoit le nom du personnage représenté. Suivant l'usage de son temps, qui étoit de retracer sur ces médaillons les portraits de quelques hommes illustres, il a cru y graver celui de Solon, quand il ne faisoit que copier le portrait d'un Romain exécuté par Solon. Cette erreur, que j'ai déja remarquée dans l'*Iconographie grecque*, Ire partie, ch. ii, §. 3, nous prouve que les auteurs des contorniates cherchoient à copier les portraits d'après des monuments authentiques, et qu'ils ne les faisoient pas d'imagination. Cette observation semble propre à nous inspirer quelque confiance sur l'authenticité de ces portraits, dont nous nous trouvons dans la nécessité de faire usage pour l'iconographie, et particulièrement pour celle des Romains illustres dans l'histoire des lettres. Quant au type du revers de ce contorniate, il semble imité d'une monnoie *des Métropolitains d'Ionie*. Le vainqueur aux jeux du cirque, en l'honneur duquel on avoit frappé le médaillon, étoit né peut-être dans cette ville.

(2) Stosch et Gori avoient remarqué un buste semblable dans la galerie de Florence (voyez *Museum Florent.*, *Gemmæ*, t. I, tab. xli, p. 88).

ami de Marc-Antoine, et bientôt aussi d'Octave, *Caius Asinius Pollio*, ou Pollion, sut toujours, sans bassesse et sans perfidie, se maintenir auprès de l'un et de l'autre, de maniere qu'il réussit plus d'une fois à les réconcilieer lorsqu'ils étoient en mésintelligence, et put enfin attendre l'issue de la bataille d'Actium sans autre intérêt que celui de la pitié pour le vaincu. Consul, et honoré d'un triomphe sur les Dalmates, historien, critique, et poëte, il parvint à la vieillesse, environné de l'estime et de l'amitié des gens de lettres, qu'il protégeoit[1]. Ce fut lui qui sentit le premier le mérite naissant de Virgile, et qui l'encouragea : il fut l'ami d'Horace; et, ce qui est d'une grande importance dans l'examen dont il s'agit, il signala son amour pour les arts par la magnificence des monuments qu'il fit construire, et qu'il orna des chefs-d'œuvre des artistes grecs, et des portraits des hommes illustres[2]. On ne doit pas douter que son portrait n'eût été exécuté par d'habiles artistes, et consacré peut-être dans la bibliotheque qu'il avoit ouverte sur le mont Aventin. Toutes ces considérations sembleroient devoir nous porter à regarder le portrait en question plutôt comme celui de Pollion que comme celui de Mécene, si on n'avoit pas à opposer une considération qui paroît être d'un assez grand poids. Parmi les goûts de Mécene, celui des pierres précieuses ne tenoit pas le dernier rang; des autorités respectables nous donnent lieu de le croire[3]: or cette particularité peut faire pen-

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

(1) Voyez, sur Pollion, Vossius, *de Historicis latinis*, l. I, c. XVII; le *Dialogue* sur les orateurs, attribué à Tacite, §. 17 et 34, où la durée de sa vie est assez déterminée; et, pour son caractere, Velleïus Paterculus, l. II, §. 86 et 128.

(2) Pline, l. XXXV, §. 2, et l. XXXVI, §. 4, n° 5, 6, 7, et 10.

(3) Les surnoms que, par plaisanterie, Auguste donne à Mécene dans Macrobe, l. II, *Saturn.*, c. IV, semblent faire allusion à son goût pour les pierres fines et précieuses : cette allusion se retrouve dans des phaleuces, composés par Mécene lui-même,

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIII.

ser que la gravure en pierres fines formoit un des objets de son luxe, et qu'il s'étoit plu à les employer pour faire exécuter son portrait par les meilleurs lithoglyphes. Pollion, au contraire, qui avoit en grand le goût des arts, a pu négliger ce petit genre, qui seroit, à l'égard de l'art statuaire, ce que la peinture en miniature est à l'égard de la peinture d'histoire, si la longue durée des ouvrages de l'art lithoglyptique n'en relevoit pas aux yeux des juges éclairés la dignité et la considération. On pourroit même dire que le soin qu'avoit Mécene de ne paroître jamais en public que (*palliolatus*) la tête enveloppée d'une petite draperie[1], tenoit à ce manque de cheveux qui laisse tout nu le sommet de sa tête dans les portraits dont il s'agit, même dans ceux où ce personnage paroît dans un âge moins avancé. Frappé de ces réflexions, malgré les conjectures que je viens de proposer sur Pollion, je crois devoir adopter l'opinion de ceux qui attribuent ces portraits à Mécene. Le lecteur que j'ai mis à portée d'examiner avec moi les motifs opposés pourra se décider lui-même pour l'une ou l'autre de ces conjectures.

§. 8. SÉNEQUE.

Ce philosophe, homme d'état, objet tour-à-tour de la plus grande faveur et des plus grandes disgraces à la cour des empereurs, et dont les écrits et la vie ont excité depuis sa mort, tan-

dont Isidore nous a conservé un fragment (l. XIX, *Orig.*, c. XXXII); enfin Pline a placé Mécene au nombre des auteurs qui lui ont fourni les matériaux pour son XXXVIIe livre, où il parle de ces sortes de pierres: ainsi que le prouve le catalogue qui termine le IIe livre de son histoire naturelle.

(1) Séneque, ép. CXIV: *Hunc esse qui in tribunali, in rostris, in omni publico cœtu sic apparuerit, ut pallio velaretur caput, exclusis utrinque auribus.*

tôt la plus haute admiration, tantôt la censure la plus amere, étoit né à Cordoue dans la Bétique[1]. Ses ancêtres, les *Annéus*, qui étoient, ou des colons romains transportés en Espagne, ou des Espagnols adoptés par la république et admis dans l'ordre des chevaliers, jouissoient dans cette province d'une grande considération et d'immenses richesses. Son pere, *Marcus Annéus Seneca*, ou Séneque le déclamateur, étoit doué d'un talent distingué dans le genre d'éloquence cultivé par les rhéteurs; *Lucius Annéus Seneca*, ou Séneque le philosophe, nous a conservé plusieurs monuments de son habileté. Marcus avoit trois enfants. L'aîné se rendit célebre dans le même genre de littérature que son pere, et parcourut avec succès la carriere des honneurs[2]; le troisieme eut pour fils le poëte Lucain[3]; le second, dont il est question dans cet article, se livra à l'étude de la philosophie[4], qui lui fournit une riche et brillante matiere pour exercer sa plume, et lui ouvrit la route au plus grand crédit et aux plus hautes dignités de l'état. Marcus Séneque, qui, sous Auguste, s'étoit établi dans la capitale avec toute

(1) La vie de Séneque a été écrite par Juste Lipse, un de ses plus grands admirateurs; on la trouve à la tête de plusieurs éditions des ouvrages de ce philosophe. Brucker, dans le IIe volume de son *Historia critica philosophiæ*, p. 535 sqq. de l'édition de 1766, et p. 185 du VIe, a réuni, avec beaucoup d'exactitude et de critique, ce que les anciens nous ont laissé sur ce personnage célebre. Nous aurons occasion de citer dans le cours de cet article quelques uns de leurs passages. Voyez aussi Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. II, Néron, art. 34.

(2) Ses noms étoient *Marcus Annéus Novatus;* mais une adoption l'avoit transporté dans la famille *Junia* des *Gallion*. Il est plus connu sous ce dernier nom. Il parvint au consulat on ne sait en quelle année (Pline, l. XXXI, §. 7). Durant quelque temps il gouverna l'Achaïe comme proconsul, et il résidoit à Corinthe, lorsque la synagogue des Juifs lui dénonça S. Paul. Voyez les *Actes des Apôtres*, c. XVIII, v. 12.

(3) *Annéus Méla*.

(4) Sous Sotion, pythagoricien, et Attalus, stoïcien. Ces deux sectes, à cette époque, s'étoient beaucoup rapprochées dans leurs dogmes.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIV.

sa famille, put être témoin des premiers succès de ses enfants.

Lucius étoit déja sénateur lorsque son éloquence excita la jalousie de Caligula, qui régnoit alors : il dut son salut à sa mauvaise santé. Le tyran l'épargna comme une victime que la mort avoit déja marquée[1]. Sous le regne suivant, peu s'en fallut que son intimité avec les filles de Germanicus ne le perdît. Messaline, qui vouloit dominer seule à la cour, ne pouvoit souffrir les nieces du foible Claude, ses rivales en beauté, et que son mari voyoit avec plaisir. Accusé d'une intrigue galante avec la plus jeune, Séneque fut exilé: mais sa fortune lui rendit le séjour de la Corse assez supportable. D'ailleurs ses privations étoient adoucies par sa sobriété et par son éloignement pour les plaisirs, vertus que les écoles de Pythagore et de Zénon lui avoient rendues familieres[2]. Ses écrits philosophiques ne cessoient en même temps d'augmenter sa réputation dans la capitale. Agrippine, l'aînée des filles de Germanicus, qui remplaça Messaline dans le lit impérial, s'empressa de rappeler de l'exil l'ami de sa sœur. Des rapports d'amitié et de bienveillance ne furent pas les seuls motifs qui la firent agir. L'impératrice, dont le despotisme faisoit déja des mécontents, saisit cette occasion de se concilier la faveur du public par le rappel d'un écrivain célebre; et son ambition, qui visoit à l'élévation de son fils, au préjudice de celui de l'empereur, donna Séneque pour précepteur, et Burrhus, brave et vertueux militaire, pour gouverneur au jeune Domitius; certaine que de tels hommes le rendroient en même temps plus agréable aux Romains, plus digne

(1) Dion, l. LIX, §. 19.

(2) Il ne faisoit usage ni de parfums, ni de vin; il se baignoit rarement: sa nourriture étoit fort simple et mesurée : il fut même un temps où il se tint au régime des pythagoriciens (Séneque, ép. LXXVIII et CVIII).

du trône, et plus capable de porter le sceptre des Césars[1]. Les vues d'Agrippine furent remplies; Claude adopta Néron, et le choisit pour son successeur de préférence à Britannicus son fils. L'esprit du jeune éleve de Séneque ne parut pas au-dessous de ses hautes destinées; et une mort, qu'on dit avoir été hâtée par les soins de l'impératrice, précipitant Claude dans le tombeau, fit passer l'empire aux mains du fils qu'il avoit adopté.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIV.

Le nouvel Auguste honora Séneque et Burrhus. Il suivit en cela l'exemple de sa mere. Elle avoit élevé Séneque à la dignité de préteur : il fut fait consul. Les libéralités du fils et de la mere accrurent ses richesses d'une maniere extraordinaire. Ce philosophe, ainsi que plusieurs autres philosophes romains d'une époque antérieure à la sienne, n'ignoroit ni le prix de la fortune, ni l'art de les augmenter[2].

Cependant le regne de Néron rappeloit les beaux jours de celui d'Auguste. Si quelque acte arbitraire et despotique du gouvernement alarmoit le public, il étoit l'effet du caprice et des passions d'Agrippine : Burrhus et Séneque parvinrent à faire cesser ces désordres. L'impératrice eut moins d'influence à la cour; et ce seroit à tort qu'on accuseroit d'ingratitude les gouverneurs du prince : la mere de César abusoit de l'autorité; et les ministres de Néron se devoient plus à leur prince et à l'état qu'à l'ambition de leur bienfaitrice. Le jeune empereur laissoit dans leurs mains le gouvernail de l'empire, et se plongeoit dans les voluptés. Ses précepteurs, devenus ses premiers ministres, se flattoient de l'espoir que les plaisirs et la mollesse pourroient

(1) Tacite, *Annal.*, l. XII, §. 7.

(2) Tacite, *Annal.*, l. XIII, §. 42; Dion, l. LXII, §. 2. Voyez aussi ce que nous avons remarqué à propos d'un autre stoïcien, Marcus Brutus, ci-dessus, ch. II, §. 21. Le philosophe épicurien Atticus n'étoit pas moins habile à multiplier ses richesses.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIV.

apprivoiser ce caractere farouche et cruel qui perçoit de temps en temps dans ses actions, et qu'il tenoit de ses peres[1].

Vaines espérances! dans l'espace de quelques années les compagnons de ses débauches chercherent à s'emparer de l'autorité: ils flatterent les vices de l'empereur, et ils réussirent. Cependant, comme ils n'avoient pu renvoyer ni Burrhus ni Séneque, la position des deux ministres devint chaque jour plus dangereuse et plus difficile. Ils furent enfin réduits à ne pas oser censurer un grand nombre d'actions indignes et même atroces du prince; et lorsque ses démêlés avec sa mere dégénérerent en une haine implacable, l'histoire leur reproche d'avoir en quelque sorte approuvé le parricide qui termina les jours d'Agrippine. Ils crurent sans doute, dit Tacite, écrivain qui ne cherche guere à excuser les intentions, que leurs remontrances seroient vaines, et que les choses étoient arrivées à ce point, qu'il ne restoit d'alternative qu'entre la mort de Néron et celle de sa mere[2].

Bientôt aucun frein ne retint plus ce prince dénaturé; la mort de Burrhus laissa Séneque seul en butte à ces hommes détestables dont la cour étoit composée, et qui avoient l'oreille et la confiance du maître. Il essaya de se retirer, et même de faire agréer à l'empereur le don d'une grande partie de ses propriétés et de ses richesses. Mais Néron, à qui la dissimulation n'étoit pas étrangere, engagea son maître à ne le point quitter; et, dans l'exorde d'un discours rempli d'expressions nobles et tendres, il lui déclara que c'étoit à ses leçons qu'il devoit la capacité de répondre convenablement et sans aucune préparation à des propositions si peu attendues[3]. Séneque ne quitta pas entièrement

(1) Suétone, *Nero*, c. II, IV, et V.

(2) Tacite, *Annal.*, l. XIV, §. 7.

(3) Tacite, *Annal.*, l. XIV, §. 55.

la cour; mais il y parut plus rarement; sa maniere de vivre eut moins d'éclat; ses retraites à la campagne furent plus fréquentes; sa santé, disoit-on, l'obligeoit, plus que jamais, à garder ce régime.

Peu de temps après, la conjuration de Pison fut tramée et découverte. Lucain, neveu de Séneque, y avoit trempé; il n'est pas vraisemblable que l'oncle fût du nombre des conspirateurs, et il est sûr du moins qu'on n'en eut aucune preuve. L'accuser d'avoir voulu se revêtir lui-même de la pourpre impériale, ce n'étoit qu'une calomnie ridicule dont le philosophe ne craignoit pas même d'être soupçonné[1], lorsque les satellites du tyran vinrent lui annoncer à sa campagne que son innocence étoit mise en doute, et, peu après, lui ordonner de quitter la vie.

Séneque se fit ouvrir les veines; et, comme sa mort étoit lente et difficile, il essaya vainement de la hâter par le poison : enfin il se fit plonger dans un bain chaud, où il expira, après avoir dicté un discours qui, du temps de Tacite, avoit une grande célébrité, mais qui ne nous est pas parvenu; et après avoir légué à ses amis, puisqu'il ne lui étoit pas permis de faire son testament, l'exemple mémorable de sa vie. Sa jeune femme, Pompeïa Paulina, qu'il avoit épousée en secondes noces, voulut partager son sort : elle se fit aussi ouvrir les veines, mais on la força de lui survivre. Elle ajouta, dit Tacite, encore quelques années à sa vie; et le souvenir de son mari et la pâleur qu'elle avoit contractée en cherchant à le suivre la rendirent l'objet de l'intérêt général[2]. Bientôt la cruauté de Néron s'étendit sur les freres et les amis de Séneque. Méla, pere de Lucain eut le même sort que son fils et son frere[3]. Gallion périt un peu plus tard

(1) Tacite, *Annal.*, l. XV, §. 65.
(2) Tacite, *Annal.*, l. XV, §. 60 à 64.
(3) Tacite, *Annal.*, l. XVI, §. 17.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIV.

par les mêmes ordres[1]. Séneque n'avoit pas laissé d'enfants[2].

La puissance et les richesses de cet homme célebre lui avoient fait plusieurs ennemis. Ses écrits, qui respirent par-tout une certaine exagération de vertu, sembloient appeler sur sa conduite un examen plus rigoureux que celui qu'on fait ordinairement de la vie et des actions des grands. D'une autre part, les expressions emphatiques produisent presque toujours quelque effet sur le vulgaire. Telle est la cause des jugements contraires que les anciens et les modernes ont portés sur ce philosophe courtisan. Les uns l'ont regardé comme un détestable hypocrite; les autres ont cru voir en lui un nouveau Socrate, un chrétien, un saint[3]. La même contradiction regne dans les opinions sur le mérite de son style. Ses contemporains en furent éblouis[4] : il fut le seul auteur à la mode, et le seul modele qu'on s'empressa d'imiter. Cette vogue excita le zele de Quintilien[5], qui osa rappeler les écrivains de son siecle à des modeles plus purs, plus séveres, et qui fussent exempts de ces défauts séduisants qu'il reproche avec justice à Séneque: « D'autant plus, dit-il, que ceux qui préten- « dent l'imiter, renchérissant sur ses défauts, deviennent ses « calomniateurs[6] ». Cet écrivain, toujours ingénieux et riche d'imagination, petille d'esprit, cherche les antitheses et le para-

(1) Dion, l. LXII, §. 25.

(2) La mort de Séneque arriva l'an 65 de l'ere chrétienne. On conjecture qu'il étoit âgé de plus de soixante-trois ans.

(3) Un grand nombre de ces auteurs qui ont énoncé des opinions plus ou moins exagérées sur Séneque sont cités par Fabricius, *Biblioth. latin.*, de l'édition d'Ernesti, t. II, p. 102 et 121, ainsi que dans les notes de ce savant sur le *Codex pseudepigraphus novi Testamenti*, t. I, p. 880, 883, où il a inséré les lettres apocryphes de S. Paul à Séneque, et de celui-ci à S. Paul, imposture plus ancienne que les écrits mêmes de S. Jérôme.

(4) Tacite, *Annal.*, l. XIII, §. 3: *Ut fuit illi viro ingenium amœnum, et temporis ejus auribus accommodatum.*

(5) Quintilien, *I. O.*, l. X, c. 1, vers la fin.

(6) Quintilien (*loco citato*) : *Cum se quisque jactabat eodem modo dicere, Senecam infamabat.*

doxe : ses traits, il est vrai, portent souvent à faux, mais cela n'empêche pas qu'il n'exprime quelquefois, et fort dignement, de grandes pensées, et qu'il ne flétrisse le vice avec toute la chaleur et l'énergie de la vertu[1].

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIV.

Dans ce récit fidele des principaux traits de la vie de Séneque, nos lecteurs ont pu se faire quelque idée de ses vertus, ainsi que de ses foiblesses et de ses fautes ; maintenant nos recherches n'auront plus pour objet que ses images.

Depuis le XVI[e] siecle on a pris généralement pour le portrait de Séneque une tête que Fulvius Ursinus découvrit dans la collection Farnese, et qu'il a reconnue pour être la tête de Séneque par la comparaison qu'il en fit avec un médaillon contorniate qui appartenoit au cabinet du cardinal Bernardin Maffei, sur lequel étoit empreinte une tête semblable à celle du buste, avec la légende SENECA, *Séneque*, qui désignoit le portrait de ce philosophe[2]. Plusieurs têtes pareilles, exécutées en marbre, furent depuis remarquées par les antiquaires en différents temps

(1) Nous n'avons pas considéré ici Séneque comme poëte ; l'opinion générale des savants est cependant que, parmi les tragédies qu'on attribue à un autre Séneque, parent du philosophe, il y en a quelques unes qui sont l'ouvrage de ce dernier. On veut même que Quintilien, citant absolument Séneque dans la Médée (l. IX, c. VIII), n'ait reconnu qu'un seul Séneque. Toutefois les tragédies d'un second Séneque, qui avoit dû être le contemporain de Quintilien, ont pu facilement être citées par ce rhéteur, sans qu'il eût besoin d'ajouter aucune épithete au nom de l'auteur, assez connu de son temps, et assez distingué par la nature même de la citation. Il est certain que, du temps de Sidonius Apollinaris, on ne confondoit pas le philosophe avec l'auteur des tragédies (*Carmen*, IX, v. 227 et sqq.), quoique le premier ne fût pas étranger aux études poétiques, comme son *Apocolocynthosis* en fait foi. On pourroit même croire que les *Duos Senecas* de Martial (l. I, *Epigr.* XLII) sont le stoïcien et le poëte, plutôt que le stoïcien et son pere. La célébrité de ce dernier, comme auteur, a été presque entièrement l'ouvrage de son fils.

(2) Faber ou Jean Lefebvre, *Imagin. Viror. illust. ex Biblioth. Fulvii Ursini*, n° 131, p. 114.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIV.
N° 1 et 2.

et dans diverses collections[1], jusqu'à l'époque où les fouilles d'Herculanum rendirent au jour un buste en bronze représentant le même personnage, et supérieur par l'excellence de l'art à tous ceux que l'on connoissoit déja[2]. Cependant aucun de ces portraits n'est désigné par une inscription, et aucune collection numismatique n'a offert, depuis trois siecles, un médaillon semblable au contorniate du cardinal Maffei, que les médaillistes ont toujours cherché inutilement. La perte de ce document positif a jeté des doutes sur la dénomination donnée par Fulvius Ursinus au personnage que représentoit le buste farnésien. Il est nécessaire de voir jusqu'à quel point ils sont fondés.

Puisque la médaille qui décidoit la question a disparu, il ne sera pas inutile d'examiner si quelques probabilités ne peuvent pas remplacer, jusqu'à un certain point, cette preuve dont nous ne pouvons pas même discuter l'authenticité. On ne peut nier que la physionomie représentée sur tous ces bustes ne réponde parfaitement à l'idée que Séneque lui-même et les historiens du même temps ont donnée de sa personne.

On y remarque cette espece de négligence philosophique qui convient si bien à la derniere période de la vie de Séneque, lorsque, adonné à l'agriculture, et presque toujours à la campagne, il fuyoit la cour, et se cachoit à la foule de ses admira-

(1) Voyez les explications de Bottari, dans le Ier volume du *Museum Capitolinum*, *tab.* xx. Il faut cependant se garder de prendre pour un portrait de Séneque la belle statue de marbre noir qu'on voit dans le Musée Royal, et qui étoit placée autrefois à Rome, dans la *villa Borghese*, quoique le sculpteur moderne qui l'a restaurée l'ait fait dans le sens de cette dénomination vulgaire. Winckelmann avoit découvert cette erreur (*Monumenti inediti*, p. 256, n° 193); et je crois avoir rendu probable l'opinion que le véritable sujet de cette statue est un pêcheur africain, introduit comme interlocuteur dans quelques comédies grecques (*Museo Pio Clementino*, t. III, *tav.* 17 et 32).

(2) *Bronzi d'Ercolano*, tom. I, *tav.* 35 et 36.

Chap. IV.

Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIV.

N° 1 et 2.

teurs. La chevelure est celle d'un homme qui n'a jamais fait usage de parfums[1]; le menton est plutôt mal rasé que couvert de barbe: la maigreur[2] des formes nous retrace ce corps que, suivant Tacite, une nourriture insuffisante avoit exténué[3]; et le profil exprime si bien les traits d'un homme qui respire avec peine, qu'il ressemble presque à celui d'un mourant, *animam agentis,* comme le philosophe se peint lui-même dans une de ses lettres[4].

D'ailleurs ce portrait, qui convient si bien à Séneque, est certainement celui d'un homme célebre, puisqu'il a été répété dans un si grand nombre de monuments de sculpture, que plusieurs ont résisté aux injures des siecles; et nous ne pouvons douter que les images de Séneque ne fussent fort nombreuses dans un temps où l'admiration pour ses écrits étoit au comble, et où la renommée dont il avoit joui pendant sa vie, et les circonstances de sa mort, avoient porté au plus haut degré sa célébrité posthume. Je ne puis donc ne pas manifester ici une opinion tout-à-fait contraire à celle qu'avoit trop légèrement adoptée Winckelmann[5], et qui étoit si défavorable à Séneque, qu'elle tenoit du dédain, et lui faisoit regarder comme impossible que le portrait du stoïcien romain eût été si fort multiplié par les anciens. On

(1) Séneque, ép. CVIII.

(2) Séneque, ép. LXXVIII: *Ad summam maciem deductum.*

(3) Tacite, *Annal.*, l. XV, c. LXIII: *Senile corpus parvo victu tenuatum.*

(4) Il étoit asthmatique: le philosophe dit à ce sujet, dans son épître LIV, « Lors-« qu'on est atteint d'une autre maladie, on « est souffrant; quand on l'est de celle-ci, « on est mourant »: *Aliud enim, quidquid est, ægrotare est; hoc est animam agere.* Lavater, dans ses *Essais sur la Physionomie*, t. III, p. 261, pl. XXIV, après avoir présenté un portrait de Séneque, qui est une imitation de ces têtes antiques étrangement altérée, de maniere que la physionomie ressemble plutôt à celle d'un vieil ivrogne qu'à celle d'un vieillard foible et malade, conclut raisonnablement que ce portrait ne peut être celui de Séneque.

(5) *Histoire de l'Art*, liv. XII, c. III, §. 4 et 5, p. 351 de l'édit. de M. l'abbé Fea.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIV.

est d'autant plus étonné de l'injustice de ce jugement, que Winckelmann ne pouvoit pas ignorer que Séneque, même suivant l'aveu de l'historien Dion, l'un de ses détracteurs, fut le plus grand de tous les philosophes romains de ce siecle et de plusieurs autres[1]; que, malgré les défauts que Quintilien a relevés dans son style, ses talents et ses écrits ont mérité les éloges et même l'admiration de ce sévere grammairien, qui ne l'a critiqué que parcequ'il le voyoit trop admiré, et que sa maniere étoit trop applaudie et trop suivie, au mépris des véritables écrivains classiques[2]. Puisqu'on avoit alors une si haute opinion du mérite de Séneque, il n'y a pas lieu d'être étonné que ses images aient été répandues en grand nombre chez les anciens, surtout dans un temps où tout le monde envioit l'éclat éphémere de l'éloquence des déclamateurs et des sophistes.

Quant à l'observation qu'on ne trouve aujourd'hui aucun autre contorniate de Séneque, elle ne prouve nullement la supposition de celui qu'avoit vu Fulvius Ursinus. Nous devons aussi le portrait de Térence à un contorniate unique[3] : s'il avoit disparu avant qu'on l'eût dessiné, cette disparition ne porteroit aucune atteinte aux comparaisons qu'on en auroit faites antérieurement avec d'autres monuments qui nous le représentent.

N° 1, 2, 3, 4. J'ai fait dessiner sous deux aspects, n° 1 et 2, la tête de bronze d'Herculanum, qu'on regarde comme le plus parfait de ses por-

(1) Dion Cassius, l. LIX, §. 19.

(2) Quintilien, *I. O.*, l. X, c. 1: *Solus hic fere in manibus adolescentium fuit, quem non equidem omnino conabar excutere, sed potioribus præferri non sinebam..... cujus multæ alioqui et magnæ virtutes fuerunt,* etc. Quant à l'apologie de Séneque, sous le rapport de son caractere moral, elle a été fort bien faite par Diderot, qui lui-même avoit changé d'avis dans le jugement qu'il portoit sur ce philosophe: on la trouvera à la page 311 et suivantes de l'*Essai sur les Regnes de Claude et de Néron*, inséré dans le tome VIII des ouvrages de Diderot, publiés par M. Naigeon.

(3) Voyez ci-dessus l'article premier de ce même chapitre.

traits[1]. On y distinguera sans peine les particularités que je viens de relever, et qui rendent probable qu'elle représente Séneque. L'hermès à deux têtes, nº 3 et 4, existe à Rome, dans le musée du Vatican : l'une représente le même personnage que le buste en bronze ; l'autre, qui est sans barbe, paroît confirmer, jusqu'à un certain point, les conjectures proposées au sujet de la premiere[2]. Nous avons eu lieu de remarquer dans l'Iconographie grecque que les Grecs de l'Egypte ne laissoient pas croître leur barbe[3]. Or, le premier maître de Séneque, celui qui l'initia dans les dogmes de la philosophie pythagoricienne, et dont il conserva toujours un tendre souvenir, étoit le philosophe Sotion, qui étoit né à Alexandrie[4].

§. 9. JUNIUS RUSTICUS,

LE SECOND.

Un autre philosophe homme d'état et de guerre, qui fut aussi instituteur d'un César, se présente dans ce recueil après Sénèque. S'il fut moins célebre que lui par ses écrits, il éprouva moins de revers, et il eut l'avantage de donner un excellent prince à l'empire, et d'offrir dans toute sa vie l'exemple d'un bonheur mérité[5]. Il n'en avoit pas été de même de son aïeul,

(1) Ces dessins ont été faits à Paris, d'après un bronze de M. le baron Denon, moulé sur l'antique d'Herculanum.

(2) Cet Hermès étoit encore inédit.

(3) Voyez les planches LII à LIV de l'*Iconographie grecque*.

(4) Séneque, ép. XLIX et CVIII.

(5) Marc-Aurele, l. I, §. 7, *de Vita sua*; Julius Capitolinus, dans la *Vie de Marc-Aurele*, c. III ; Dion, l. LXXI, §. 35 ; Thémistius, *Orat.* XIII, p. 173, et *Orat.* XVII, p. 215, édit. de Petau, parmi les anciens : Jonsius, *de Script. histor. philos.*, liv. III, c. V ; Tillemont, *Histoire des Empereurs*, Marc-Aurele et L. Verus, §. 3 ; et Brucker, *Histor. critica philosophiæ*, tom. II, p. 581 de la seconde édition, parmi les modernes, ont parlé du second Junius Rusticus, ou ont recueilli ce que les anciens avoient dit.

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIV.

philosophe stoïcien, ainsi que lui, que ni la splendeur de sa famille et de ses dignités, ni la réputation de sa vertu ne purent sauver des soupçons injustes et de la fureur aveugle de Domitien, qui le fit mettre à mort pour le punir d'avoir écrit la vie et fait l'éloge d'un autre stoïcien homme d'état, de ce Thraséa Pétus, qui avoit été victime de la tyrannie de Néron[1]. Lucius Junius Rusticus, le second, postérieur au premier de deux générations, suivoit les traces de son grand-pere[2], et fut choisi, sous le regne heureux d'Antonin Pie pour servir de guide à Marc-Aurele, son fils d'adoption, dans le chemin des vertus morales et civiles. Si nous écoutons le témoignage de l'auguste éleve, qui fait honneur de toutes ses bonnes qualités à ses maîtres, celles qu'il croit devoir aux leçons et aux exemples de Rusticus ne sont pas les moins essentielles pour un homme public. C'est de lui qu'il avoit appris à maîtriser sa colere, à se laisser apaiser par le repentir, à se garantir des préventions que les personnes qui l'approchoient auroient pu lui inspirer, à ne se pas contenter dans les affaires importantes d'un examen léger et superficiel[3]. L'excellent maître recueillit tous les fruits qu'il

(1) On peut consulter sur l'ancien Junius Rusticus, ou Rusticus Arulénus, Tacite, *Vita Agricolæ*, c. II; Pline-le-Jeune, liv. I, ép. V; Suétone, *Domitianus*, c. X; Dion, liv. LXVII, §. 13.

(2) Juste Lipse, dans ses notes sur Tacite, *loco citato;* et, après lui, Vossius, *de Histor. latinis*, c. XXIX, avoient fait, par inadvertance, un seul personnage des deux Rusticus. Jonsius avoit corrigé leur erreur; mais il a cru que le second étoit fils du premier. Tillemont s'étoit aperçu que le calcul des temps n'étoit point favorable à cette suppositiou. Arulénus étoit mort en 94, et avoit laissé des enfants qui étoient parvenus à l'adolescence (Pline-le-Jeune, l. I, *ep.* XIV). Comment un de ces enfants auroit-il pu, soixante ans après, être le précepteur d'un César? L'opinion de Tillemont, qui me semble préférable, est que le second Rusticus étoit le petit-fils du premier (*loco citato*, et à l'art. 18 de *Domitien*). Dans ce cas, le Quintus Junius Rusticus, consul en 119, dont le consulat est marqué sur un marbre du *Trésor* de Gruter, pag. 131, n° 3, a pu être le fils d'Arulénus et le pere du précepteur de Marc-Aurele. — (3) Marc-Aurele, *loc. cit.*

pouvoit desirer de ses soins et de ses leçons. Il eut la satisfaction de voir son éleve porter la philosophie sur le trône, et lui donner les témoignages de la plus noble reconnoissance, en le comblant d'honneurs et de dignités, et, ce qui le flattoit encore plus, en continuant de vivre avec lui dans l'amitié la plus intime. L'affection de Marc-Aurele suivit son maître au-delà du tombeau; et, pour en consacrer la mémoire, il pria le sénat de lui décerner des statues.

CHAP. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. PL. XIV.

Nous ignorons l'année précise de la mort de Junius Rusticus, ainsi que l'âge auquel il étoit parvenu : il est cependant certain que cet événement est postérieur à l'an 162 de l'ere chrétienne, époque de l'élévation de Marc-Aurele à l'empire, et de celle de Rusticus à la dignité de consul ordinaire[1]; et il est même probable qu'il vivoit encore l'an 167, où l'on trouve un Rusticus, préfet de Rome[2]. L'empereur l'avoit désigné consul pour la

(1) Les savants qui ont arrangé les fastes consulaires ont confondu Q. Junius Rusticus avec Lucius Junius Rusticus, dont nous parlons : mais le prénom de celui-ci, Lucius, est fixé par l'inscription de l'hermès que Fulvius Ursinus a publié, et que je reproduis ici. Lucius Junius Rusticus est donc le consul de l'an 162, qui fut désigné pour un second consulat (Capitolin, *in M. Antonino*, c. III), mais qui n'y parvint point, comme la phrase *consulem iterum designavit* semble le prouver. Quintus Junius Rusticus est le consul de l'an 119, collegue d'Adrien et de Q. Flavius Tertullus, qui le fut après la démission que l'empereur donna de cette dignité. Voyez Marini, *Fratelli Arvali*, p. 656.

(2) Le P. Corsini, *de Præfectis Urbis*, pag. 80, a prouvé par les *Actes grecs* de S. Justin martyr que Junius Rusticus étoit préfet de Rome l'an 167 et 168 de l'ere chrétienne : mais ce savant est porté à croire que le préfet de Rome étoit, non pas le philosophe, mais son fils. Le seul motif de son opinion est le silence de Jules Capitolin sur cette dignité de l'instituteur de Marc-Aurele. Je suis d'une opinion contraire. Le biographe de Marc-Aurele a bien parlé du consulat de Junius Rusticus, mais il a pu négliger de faire mention de la préfecture de Rome, qui n'étoit pas à cette époque une magistrature d'une aussi haute importance qu'elle le fut dans des temps postérieurs. Je trouve une raison bien convaincante, pour croire que le préfet de Rome étoit le philosophe, dans les expressions remarquables d'un rescrit de Marc-Aurele et de Lucius Vérus, rapporté par Ulpien, *lege* I[a], *Digest. de appellationibus;* ils donnent à Rusticus,

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

seconde fois, lorsque la mort l'enleva à ce nouvel honneur et à l'amour de son prince.

Pl. XIV.

Fulvius Ursinus avoit fait graver dans la premiere édition de son recueil un hermès désigné par une inscription qui portoit le nom de Lucius Junius Rusticus[1]. On ne sait plus ce que cet hermès est devenu : il semble qu'il avoit déja disparu, lorsque Théodore Galle exécuta les dessins de tous les portraits recueillis par ce premier auteur de l'iconographie ancienne; puisque, dédaignant vraisemblablement de le dessiner d'après une estampe, il l'omit dans le nouveau recueil que Jean Lefebvre publia au commencement du siecle suivant.

N° 5. J'ai fait copier fidèlement cet hermès de Junius Rusticus d'après un calque pris sur l'estampe originale. L'inscription gravée au bas de la poitrine doit se lire ainsi : *Lucii Junii Rustici philosophi stoïci. Lucius Junius Lucii Libertus Myrinus patrono posuit :* « (portrait) de Lucius Junius Rusticus, philosophe « stoïcien. Lucius Junius Myrinus son affranchi l'a consacré à « (la mémoire de) son patron[2]. »

Je n'hésite pas à donner ce portrait au second Junius Rusticus. Rusticus l'ancien, tribun du peuple sous Néron, devoit être

préfet de Rome, le titre honorable de leur ami : *Ut ad Junium Rusticum, præfectum Urbi, amicum nostrum provocaret.* Il me semble qu'une distinction si flatteuse désigne un personnage qui jouissoit de la plus grande confiance de son prince, tel que l'homme illustre qui fait le sujet de cet article.

(1) A la page 69.

(2) Gruter a inséré cette inscription dans son *Trésor*, pag. CDXXVI, n° 10; mais, dans la copie de Gruter, l'inscription se termine par trois lettres isolées, S P P, dont la premiere n'est probablement qu'une répétition erronée de la derniere lettre du nom de MYRINVS. La cause de la méprise a été probablement l'usage bien plus commun de l'abréviation S · P · P ·, *sua pecunia posuit,* « l'a fait à ses frais » ; que de l'autre, P · P ·, *patrono posuit,* « l'a consacré à son patron », c'est-à-dire « à son « ancien maître. »

rasé comme les autres Romains de son temps. Le costume avoit changé dans le siecle suivant; et, depuis le regne d'Adrien, les Romains laisserent croître leur barbe.

CHAP. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIV.

§. 10. APULÉE.

Les études philosophiques, depuis la renommée dont avoit joui Apollonius de Tyane, se proposoient souvent pour objet la mysticité et la théurgie. Si l'on continuoit encore à observer la nature, les recherches se dirigeoient de préférence vers les sciences occultes, et tout au plus vers la médecine. Un jeune Africain, fils d'un magistrat de la colonie romaine de Madaure, devint célebre sous les Antonins, en approfondissant la doctrine platonicienne, et il se rendit encore plus recommandable à la postérité par l'art d'écrire en prose latine, art dans lequel il surpassa tous ses contemporains[1].

(1) Ce que nous connoissons de la vie d'Apulée est puisé presque entièrement dans ses écrits, principalement dans son *Apologie*. C'est de ces sources que sont tirés les détails biographiques qu'on lit à la tête des éditions de ses ouvrages, et l'article *Apulée*, dans le *Dictionnaire* de Bayle. Une critique un peu trop sévere tend à réduire le nombre de ces documents, en nous engageant à renoncer à la plupart de ceux qu'on trouve dans les *Métamorphoses*, c'est-à-dire dans l'*Ane d'or*. On prétend que ces particularités se rapportent, non pas à Apulée, mais à Lucius de Patres, qui est le véritable personnage dont on raconte les aventures. Il est vrai, dit-on, que ce Lucius, se donnant dans le dernier livre pour natif de Madaure, a pu être pris pour Apulée lui-même. Mais ce n'est là, suivant les mêmes critiques, qu'un manque d'attention, ou une inconséquence volontaire de l'écrivain, qui, pour cette fois seulement, s'est écarté de son système (voyez les *Commentaires* d'Elmenhorst et d'Oudendorp, au commencement du Ier livre de l'*Ane*, ou des *Métamorphoses* d'Apulée). Cette opinion ne me semble pas assez fondée. Je vois par tout le contexte que jamais l'auteur n'a prétendu jouer le rôle de Lucius de Patres. On sent au premier abord que le Lucius du roman n'est ni un Grec ni un Romain, puisque, dès sa premiere adolescence, *primis pueritiæ stipendiis* (*Metamorph.*, liv. I, pag. 3 et 4 de l'édition de Deux-Ponts), il apprend le grec à Sparte, à Corinthe et à Athenes, et

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains. Pl. XIV.

Après avoir fait ses premieres études à Carthage[1], il se transporta, bien jeune encore, dans la Grece, d'où il tiroit son origine par sa mere, et alla puiser l'atticisme du langage à Athenes même[2]. Passant de là en Italie, il y apprit le latin; et, s'étant aperçu de la décadence où étoit tombée la langue des maîtres du monde, et du mauvais goût des littérateurs ses contemporains, il remonta aux sources de l'antiquité; et la lecture des écrivains surannés lui fit adopter un style que les archaïsmes rendent souvent précieux et recherché; mais qui ne manque ni de clarté ni de noblesse, et s'éleve souvent presque au niveau des bons modeles.

puis la langue latine à Rome: circonstances qui conviennent parfaitement à la vie d'Apulée, né en Afrique, mais qui ne seroient guere applicables à un Grec de nation, tel qu'on suppose Lucius de Patres. Ajoutez que, dans l'énumération des contrées où le Lucius d'Apulée a séjourné, on ne parle jamais de cette ville, l'une des plus considérables de l'Achaïe; et que l'auteur le désigne comme fils d'un certain Thésée, tandis que, dans Lucien, le Lucius de Patres est fils d'un autre Lucius. Ce n'est donc pas de Lucius de Patres qu'a voulu parler l'auteur du roman, mais de lui-même; et c'est à lui seul qu'on doit rapporter ce qu'il dit de sa mere *Salvia*, et de sa parenté avec Plutarque et avec Sextus de Chéronée. Lucius, dans le roman, est le prénom même d'Apulée; et cette opinion est confirmée par les manuscrits qui donnent à Apulée le prénom de Lucius dans le titre non seulement des onze livres des Métamorphoses, mais aussi de quelques uns de ses écrits philosophiques (voyez Oudendorp, *loco citato*). Ceux qui seroient étonnés de cette homonymie entre l'auteur grec de l'*Ane* et l'écrivain latin de la même fable, doivent considérer que les prénoms latins dont on faisoit usage au second siecle de l'ere vulgaire, se réduisent à quatorze ou quinze tout au plus, et qu'ainsi le nombre des personnes qui portoient le même prénom étoit infini. Quant à Lucius de Patres, Suidas reconnoît qu'il a existé, quoiqu'il ignore à quelle époque; mais Wieland le croit de l'invention de Lucien, et il pense que le roman grec qui portoit son nom n'étoit qu'une imitation postérieure et anonyme de l'*Ane* de Lucien (Harles, dans la nouvelle édition de la *Bibliotheca græca* de Fabricius, tom. V, p. 340). Je m'abstiendrai de discuter cette question étrangere à mes recherches; et je la laisserai intacte au savant et ingénieux écrivain qui nous a donné la traduction du fragment de Longus et de deux traités de Xénophon, et qui nous fait espérer celle de l'opuscule de Lucien, dont nous venons de parler.

(1) Apulée, *Florida*, pag. 142 et 143 de l'édition de *Deux-Ponts*.

(2) Apulée, *Metamorph.*, l. I, p. 3 et 4.

La fortune que son pere lui avoit laissée se trouva fort diminuée par les dépenses qu'il avoit faites pour ses études, pour ses voyages, pour les cérémonies et les offrandes qu'exigeoient de lui les sacerdoces dont il fut revêtu, et les rites et les mysteres auxquels sa curiosité religieuse l'avoit porté à se faire initier[1]. L'exercice du barreau fut sa seule ressource à Rome; mais, de retour dans son pays natal, il en trouva une autre à laquelle il ne s'attendoit pas. Une riche veuve, sur le retour de l'âge, fut éprise du jeune philosophe, que les charmes de sa figure ne rendoient pas moins agréable que ses manieres et ses qualités[2]. Elle l'épousa. Cet événement éveilla contre lui la jalousie de ses compatriotes, et lui suscita, de la part des parents de sa femme, une persécution violente, qui aboutit enfin à une accusation formelle de sortilége; comme s'il avoit eu besoin, dit-il avec raison, d'autres charmes que de ceux de la nature, pour qu'une femme qui n'étoit pas encore vieille, impatiente d'un long veuvage, tournât ses regards et ses desirs vers un jeune homme aimable, dont les circonstances l'avoient rapprochée[3]. Le plaidoyer qu'il prononça devant le proconsul Claudius Maximus à Carthage, capitale de la province, sous le regne d'Antonin Pie, est, pour la diction, le plus beau monument qui nous reste de l'éloquence d'Apulée et de la prose latine de cette époque[4].

(1) Apulée, *Oratio de Magia*, p. 27; *Metamorph.*, l. XI, p. 277, et ailleurs.

(2) Elle s'appeloit *Pudentilla*, et étoit établie dans la ville d'*Oea*, de la province Tripolitaine.

(3) *De Magia*, pag. 32.

(4) Parmi les arguments tirés des écrits d'Apulée, pour constater d'une maniere précise l'époque où il a fleuri, je ne choisirai que les suivants. La harangue *de Magia* a été prononcée devant le proconsul Claudius Maximus, qui fut consul l'an 144 de l'ere chrétienne (voyez Tillemont, *Histoire des Empereurs*, TITUS ANTONIN, note 5), et sous le regne d'Antonin Pie, comme on peut le conclure de la phrase, *Ante has imperatoris Pii statuas* (*de Magia*, p. 88). Si Antonin Pie avoit été mort, l'orateur

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire litter. des Romains.

Pl. XIV.

L'innocence de l'orateur sortit triomphante d'une attaque trop mal conçue. Depuis ce temps, sa réputation alla toujours en croissant; et l'agréable imitation de l'*Ane* de Lucius de Patres ou de Lucien vint y mettre le comble. Ce fut le roman à la mode, un livre d'or[1]. Plusieurs villes et Carthage même s'empresserent de décerner à l'auteur des statues de brouze[2].

Apulée fut heureux dans son mariage, qui ne semble pas avoir été infructueux, puisqu'un de ses ouvrages est adressé à son fils[3].

Nous ignorons le reste de sa vie, et quelle en fut la durée: nous apprenons seulement de quelques écrivains chrétiens que la tradition populaire, d'après l'opinion qu'on avoit de la science théurgique d'Apulée, lui attribua des miracles[4].

N° 6. Nous devons une image d'Apulée, je n'ose dire son portrait, à un médaillon contorniate qui existe au cabinet de la Bibliotheque du Roi (n° 6). Le buste du platonicien de Madaure y est représenté de profil. La légende, APVLEIVS, *Apulée*, le désigne[5] assez clairement. On peut y reconnoître cette longue

auroit dit, *Ante has divi Pii statuas.* Son action de graces pour la statue de bronze que la ville de Carthage lui avoit décernée est adressée au proconsul *Scipion Orphitus:* or, l'arc de Tripoli (Spon, *Miscellan.*, sect. VIII), dont l'inscription présente le nom de ce proconsul, a été élevé en l'honneur de Marc-Aurele et de Lucius Vérus, à une époque où ce dernier prince n'avoit que le titre d'*Arméniaque*, et qui répond à peu près à l'an 164 de l'ere chrétienne.

(1) C'est dans ce sens que ce roman fut appelé *l'Ane d'or*. L'empereur Clodius Albinus en faisoit ses délices. Voyez Jules Capitolin, *Clodius Albinus*, c. XII; Fabricius, *loco citato*.

(2) Apulée, *Florida*, pag. 136.

(3) Le second livre *de habitudine doctrinarum*, qui est intitulé *de Philosophia morali*. Ce fils s'appeloit *Faustinus*. On voit par l'*Apologie* d'Apulée, pag. 91, que, malgré les quarante ans dont sa nouvelle épouse étoit âgée, il ne désespéroit pas de sa fécondité.

(4) On peut voir cette tradition, appuyée sur des passages de Lactance et de S. Augustin, dans l'article cité de Bayle, note L.

(5) André Morel a publié le premier ce contorniate (*Specimen rei numariæ*,

chevelure et ces contours délicats et arrondis dont ses adversaires lui faisoient une espece de reproche, et qu'il a lui-même, quelque part, décrits avec complaisance[1]. Le bandeau qui lui ceint la tête est celui des prêtres, des initiés, et des hommes divins; et nous avons vu que ces titres se réunissoient dans la personne d'Apulée. Le type du revers représente un guerrier près d'entrer dans un petit temple dont la façade est décorée de trois bustes formant les *acroteres* du fronton. Aucune légende ne désigne le sujet de ce type; et, comme l'observation nous a prouvé que dans les contorniates les revers n'ont presque jamais de rapport avec les têtes empreintes sur l'autre côté, nous ne pouvons fonder de conjectures sur le revers du médaillon d'Apulée.

Chap. IV.

Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

Pl. XIV.

Le type, par lui-même, n'en fournit aucune. Un guerrier et un temple n'offrent qu'un sujet vague, et peuvent se rapporter à un grand nombre de faits différents. Il n'y a que les trois bustes de la façade qui paroissent donner à ce temple un caractere particulier; mais, comme ils ne présentent aucune espece d'emblême, on retombe dans l'incertitude. Je lis dans Pausanias que le petit temple des Euménides, qu'on disoit fondé par Oreste près de Cérynée en Arcadie, renfermoit d'anciennes statues en bois de ces trois déesses infernales, qu'on les voyoit très rarement, et que cependant la façade étoit décorée de leurs images (εἰκόνες) sculptées en marbre et d'un bon tra-

tab. III). C'est de là qu'on a emprunté le portrait d'Apulée pour tous les recueils d'iconographie. Mais ces dessins sont tous inexacts. Le nôtre est copié sur l'original même avec la plus grande fidélité.

(1) *De Magia*, pag. 7 : *Capillus ipse quem isti ad lenocinium decoris promissum dixere;* et *Metamorphos.*, lib. II, pag. 25 ; *cetera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia*, *inenormis proceritas*, *succulenta gracilitas*, *flavum et inaffectatum capillitium ; oculi cæsii quidem, sed vigiles, et in aspectu micantes prorsus aquilino*, etc.

Chap. IV.
Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.
Pl. XIV.

vail[1] : ces images pouvoient fort bien n'être que de simples bustes. Il ne seroit pas plus étrange de voir Oreste sur ce type, qu'il ne l'est de retrouver sur ceux de plusieurs contorniates Bellérophon, Thésée, Léandre, Anchise, Penthésilée, etc.

Ce profil d'Apulée a été sans doute imité, quoique grossièrement, d'après une des statues qu'on avoit élevées en son honneur, et dont une étoit encore exposée à Constantinople, aux regards du public, à la fin du V[e] siele[2].

(1) Pausanias, liv. VII, c. XXV : Κατὰ δὲ τὴν ἔσοδον ἐς τὸ ἱερὸν, γυναικῶν εἰκόνες λίθου τέ εἰσιν εἰργασμέναι, ϗ ἔχουσαι τέχνης εὖ.

(2) Christodore de Copte l'a décrite en trois vers qu'on lit dans toutes les éditions de l'*Anthologie grecque*, et dans le II[e] vol. des *Analecta* de Brunck, à la page 467. Bottari a prétendu reconnoître pour un portrait d'Apulée un hermès du musée du Capitole (*Museum Capitolinum*, tom. I, tab. 1); mais les traits du philosophe sont trop incertains sur le contorniate pour justifier de semblables comparaisons.

NOTE.

Spanheim avoit cru trouver une tête d'Ovide empreinte sur une médaille de Césarée de Bithynie (*de U. et P. Numism.*, tom. I, pag. 54); mais Jean Masson découvrit l'imposture. Le nom du patron de cette ville, *Vedius* (ΟΥΗΙΔΙΟΣ) *Pollio*, se prêtoit facilement à l'équivoque; et celui de la ville, ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ, mutilé et altéré par le burin d'un faussaire, fut transformé dans le surnom de *Nason*, ΝΑΣΩΝ. V. Eckhel, *Num. Anecd.*, p. 176. Cependant Bellori prétendoit avec assurance avoir découvert un autre portrait de ce poëte dans une peinture du tombeau qu'il appelle tombeau des Nason (*Pitt. ant. del Sepol. de' Nasoni disegn. da P. S. Bartoli*, tav. 5). On voyoit dans le principal tableau de la chambre sépulcrale un personnage portant une couronne et accompagné d'une muse, recevoir dans l'Elysée une ombre que Mercure y conduit. Comment se refuser à reconnoître avec Bellori l'image de ce poëte aimable, tracée dans le tombeau de ses parents, et caractérisée par la couronne qu'il porte, et plus encore par la muse qui l'accompagne? Mais l'assertion que le mausolée appartenoit à la famille d'Ovide est gratuite, ou, pour mieux dire, est erronée. Le poëte de Sulmon étoit issu d'une branche de la famille des *Ovidius*, qui étoit distinguée des autres branches par le surnom de *Nason*. Or le

tombeau découvert sur la voie Flaminienne, dont Bellori a publié les peintures, n'appartenoit à aucune branche des *Ovidius*. C'étoit le tombeau de la famille des *Nasonius* qui n'avoit rien de commun avec celle d'Ovide. En admettant même qu'un *Nason* eût été la premiere souche des *Nasonius*, ce surnom ne caractérisoit pas la famille d'Ovide plus qu'une autre : les médailles et les inscriptions nous offrent des *Axsius Nason*, des *Antonius Nason*, etc. Un surnom comme celui-ci, qui a dû commencer par un sobriquet, tiré de quelque particularité dans la conformation du nez (*nasus*), pouvoit appartenir, comme il appartenoit en effet, à plusieurs personnes et à plusieurs familles. Et les *Nasonius*, quelle qu'ait été leur origine, n'étoient pas les *Ovidius*. Ce dernier nom dérive, ainsi que plusieurs autres, de la vie agricole des Romains, du soin des troupeaux, et particulièrement de celui des brebis (*ovis*); par la même analogie que les noms des *Thorius*, des *Suilius*, des *Vacceius*, etc., sont tirés de *taurus*, *sus*, *vacca*, etc. Les monuments nous font connoître plusieurs familles qui portoient le nom de *Nasonius* (Fabretti, c. III, n° 522; Maffei, *Museum Veronense*, pag. 157, n° 4); et le tombeau orné de peintures qu'on a, pour le rendre plus intéressant, attribué aux *Nason*, et nommément aux *Ovidius*, appartenoit à *Nasonius Ambrosius* et à sa famille. La figure qu'on a prise pour celle d'Ovide est celle d'une ame de l'Elysée, couronnée comme Pindare a décrit ces ames fortunées, et comme on en voit plusieurs autres dans les peintures du même tombeau. La femme jouant de la lyre n'est pas une muse, c'est une habitante du séjour des bienheureux, qu'elle charme, comme l'ont raconté les poëtes, par les sons de sa musique (Properce, liv. IV, élég. VII, v. 59 à 62).

Le portrait de Tite-Live, publié par le même antiquaire et adopté par plusieurs éditeurs de cet historien, n'est pas plus authentique que celui d'Ovide, quoique l'opinion vulgaire des Padouans eût précédé celle de Bellori. Le monument, examiné avec plus de critique, se trouve appartenir non à Tite-Live, l'historien célebre, mais à un affranchi, *Titus Livius Halys*, qui avoit servi peut-être dans la famille de l'historien (voyez Gruter, *Thes. Inscript.*, p. 877, n° 9, et Gronovius, *Thes. antiq. græc.*, tom. III, tab. VVV).

Winckelmann, dans l'*Histoire de l'Art*, liv. XI, c. III, §. 7 (tom. II, pag. 237 de l'édit. de M. Fea), a déja réfuté une opinion adoptée par Fulvius Ursinus, sur une tête en profil, sculptée en bas-relief, et portant une couronne de lierre. D'après une conjecture du cardinal Sadolet, on vouloit que ce marbre de la collection Albani représentât Perse le Satyrique (Faber, *Imag. illustr. ex Biblioth. Fulvii Ursini*, n° 103; *Indicazione antiquaria della villa Albani*, n° 613 de la 1re et n° 584 de la 2e édit.). Per-

Chap. IV. Personnages illustres dans l'histoire littér. des Romains.

sonne, je pense, ne réclamera ce portrait pour l'iconographie. Mais il est nécessaire que j'examine ici l'authenticité d'un portrait de Séneque, trouvé à Rome, il y a trois ans, dans une fouille ouverte à la *villa Mattei*, sur le mont Célius. M. le professeur *Lorenzo Re* l'a publié dans un opuscule italien intitulé *Seneca e Socrate, Erme bicipite;* Roma, 1816, in-fol. Je n'avois aucune connoissance de cette découverte que je viens d'apprendre par le n° XIV de la *Bibliotheca italiana,* journal littéraire imprimé à Milan. C'est un hermès à deux têtes, dont l'une est celle de Socrate; le nom est gravé en lettres grecques sur la poitrine de l'hermès, ϹΩΚΡΑΤΗϹ; l'autre est la tête sans barbe d'un personnage romain qui porte sur la poitrine le nom SENECA. Je l'ai fait graver, au simple trait, sous le n° 5 de la planche XVI.

Pl. XVI. N° 5.

Cette particularité des inscriptions qu'on voit gravées sur la poitrine des hermès, et non sur la gaîne, pourroit les faire considérer comme apocryphes.

Toutefois l'illustre antiquaire suédois, M. Akerblad, qui s'est trouvé à Rome lors de cette découverte, ne croit pas que les inscriptions aient été ajoutées récemment aux bustes. Il pense qu'un marin ignorant, logé dans la caserne des Misénates (*castra Misenatium*), où ce morceau de sculpture étoit placé, avoit fait ajouter de son propre caprice, et non à la place convenable, les noms qui désignent les deux portraits. « Rien de plus « simple, m'écrit ce savant, le 20 « avril 1817, que de supposer que le « buste aura appartenu à quelque ca- « pitaine barbare qui y aura fait gra- « ver le nom des deux philosophes. « Je ne crois pas ces noms, ajoute- « t-il, du même âge que la sculpture, « mais inscrits très postérieurement ». Dans ce cas, il me paroît probable que l'auteur des inscriptions avoit bien reconnu le portrait de Socrate, mais qu'il s'étoit trompé sur l'autre. J'ai indiqué, dans le *Museo Pio Clementino*, tom. II, pag. 83, plusieurs exemples de ces méprises des anciens: nous venons d'en voir d'autres sur un contorniate de Solon (ci-dessus, pl. XIII, pag. n° 6), et sur un médaillon en marbre de Cicéron (pl. XII, n° 5 et 6). Le fondement de cette conjecture est dans l'opposition extrême qu'on découvre entre ce prétendu portrait de Séneque et tout ce que ce philosophe a écrit lui-même sur l'habitude et la conformation de son corps. Jeune, il étoit réduit *ad summam maciem,* à une maigreur extrême; vieux, et cette vieillesse fut en lui prématurée (*Epist.* XXVI), son corps étoit exténué par un régime excessivement sobre, *senile corpus parvo victu tenuatum.* Le portrait qui est réuni, dans l'hermès, à celui de Socrate, a la tête chauve; et il est étonnant que Séneque, lorsqu'il fait le détail de plusieurs circonstances propres à prouver qu'il est déja dans la décrépitude avant d'avoir atteint la

vieillesse, ne fasse aucune mention de la perte de ses cheveux. D'ailleurs ce portrait, décoré du nom de Séneque, est celui d'un Romain d'environ cinquante ans, qui, malgré son front chauve, a de l'embonpoint et toute l'apparence d'un homme vigoureux et en bonne santé. En conséquence il semble que cet hermès ne peut pas appartenir à Séneque; et si l'inscription que l'on a, contre l'usage, gravée sur la poitrine, est véritablement antique, il me paroît raisonnable de conclure qu'elle est le résultat d'une méprise.

Le nom du personnage représenté a été quelquefois tracé sur la poitrine des bustes proprement dits, tant de ceux de bronze que de ceux de marbre. On en trouve plusieurs exemples dans l'*Iconographie grecque* (voyez les planches IV, n° 3; XIX, n° 1; XXIV, n° 1; XXX, n° 3; et XXXIII, n° 2). Mais il n'en est pas de même des hermès qui se terminoient par une gaîne faite exprès pour porter des inscriptions. En effet, on les y voit gravées ordinairement sur le devant, quelquefois sur les côtés, jamais sur les parties sculptées.

Je ne terminerai pas cette note sans avertir le lecteur d'une particularité qu'on a omise dans le dessin du contorniate d'Horace, planche XIII, n° 3. Une palme d'argent est damasquinée dans le champ en-devant du buste. Comme le dessin de ce médaillon précieux a été exécuté à Paris, d'après l'empreinte que M. le prince Stanislas Poniatowski m'en a envoyée, la palme n'ayant aucun relief, n'y avoit pas laissé de trace. Au reste nous avons eu plusieurs occasions de faire remarquer ce même accessoire sur des médaillons du même genre.

CHAPITRE V.

PERSONNAGES ILLUSTRES

DANS LES MUNICIPES.

CHAP. V. Personnages illustres dans les municipes. Pl. XV.

L'AMBITION des particuliers, qui aspiroient à l'honneur d'avoir des statues, fut souvent réprimée à Rome par des lois[1]. Mais la manie de parvenir par ce moyen à une sorte d'immortalité fut plus facile à satisfaire dans les villes de province, et particulièrement dans les municipes et les colonies[2].

A Rome, la permission du sénat étoit nécessaire pour l'érection, dans un lieu public, de la statue d'un homme ou d'une femme[3]: le sénat des colonies, c'est-à-dire le college des décurions, s'étoit arrogé, dans les limites de sa jurisdiction, les mêmes droits; et son consentement étoit plus facile à obtenir que celui du sénat de Rome. Un mérite, pour ainsi dire local, étoit suffisant pour motiver ces distinctions. Le crédit employé dans la capitale par un homme puissant, en faveur des habitants des provinces, fournissoit aux protégés le prétexte de demander pour leur patron l'honneur d'une statue; et la protection qu'il leur accordoit étoit un titre pour la lui faire obtenir[4]. Les villes

(1) Pline, liv. XXXIV, §. 14; Suétone, *Caïus*, c. XXXIV.

(2) Voyez, dans l'*Iconographie grecque*, le discours préliminaire, pag. VIII.

(3) Julius Capitolinus, *in Marco Antonino*, c. III; voyez aussi M. l'abbé Morcelli, *de Stylo Ins.*, pag. 86.

(4) *Superæquani publice patrono* (Ma-

Chap. V.
Personnages illustres dans les municipes.
Pl. XV.

de province rivalisoient entre elles dans la pompe des jeux et des fêtes publiques : les particuliers de tout sexe, qui, par leur libéralité, fournissoient à ce genre de dépenses, méritoient des statues. Des magistratures et des sacerdoces donnoient occasion à des actes de munificence : on élevoit des monuments aux personnes qui s'offroient pour remplir ces dignités avec éclat. La magnificence de la capitale excitoit l'émulation de ses colonies; on vouloit avoir par-tout des temples, des forum, des basiliques, des amphithéâtres, des thermes, qui méritassent d'être visités par les étrangers : l'honneur des statues étoit une récompense qui encourageoit les riches à décorer de monuments publics la ville de leur domicile. Ainsi les provinces étoient remplies de statues, dont la plupart appartenoient à des personnes obscures, que leurs places, ou leurs richesses et l'emploi qu'elles en faisoient, illustroient pendant quelques moments[1], mais dont le temps faisoit bientôt oublier les noms, ainsi que les services. Tant que les familles des personnes qui avoient joui de ces honneurs conservoient, dans les mêmes villes, une existence distinguée, leurs monuments étoient conservés; mais le public étoit souvent tenté de changer les inscriptions honoraires, et même les têtes des statues accordées à des particuliers

rini, *Arvali*, pag. 53). Cette formule, *publice patrono*, termine un grand nombre d'inscriptions qui étoient gravées sur les piédestaux des statues honoraires élevées dans les municipes.

(1) Les motifs indiqués dans le texte se trouvent exprimés sur la plupart des inscriptions qu'on plaçoit au pied de ces statues. Par exemple : *Ob præcipuam ejus in edendis spectaculis liberalitatem* (Inscription de Die, dans Gruter, pag. 484, n° 2) : *Quod post impensas exemplo illustrium feminarum factas, ob sacerdotium, etiam opus porticus Spei vetustate vexatum pecunia sua refecturam se promiserit populo, cum pro salute principis Antonini Aug. Pii patris patriæ, eximio ludorum spectaculo edito, religioni, veste donata universis, satisfecerit* (Inscription de Gabies, placée autrefois au pied de la statue d'*Agusia Priscilla; Monum. Gabini*, pag. 148) : *Volusio Victori qui*

qui n'avoient laissé après eux aucun successeur ni aucun héritier jaloux de protéger leur nom ou leur mémoire[1].

Chap. V. Personnages illustres dans les municipes. Pl. XV.

Ces personnages, malgré leurs honneurs, n'ont pas le droit d'être comptés parmi les hommes illustres qui sont l'objet de ce recueil; aussi n'en ai-je admis dans ce chapitre qu'un petit nombre, qui, par des circonstances particulieres, m'ont paru mériter une exception. Je les ai choisis parmi ceux dont le portrait a été conservé par les statues que les fouilles d'Herculanum ont rendues au jour dans le dernier siecle. Le mérite de l'art, qu'on reconnoît dans ces monuments, a puissamment influé sur le choix que j'en ai fait.

§. 1. PERSONNAGES

DE LA FAMILLE DE NONIUS BALBUS.

Les Nonius Balbus, quoique plébéiens d'origine, s'étoient élevés à une certaine noblesse par les magistratures qu'ils avoient exercées. Un tribun du peuple de cette famille se fit remarquer, l'an 32 avant Jésus-Christ, par son opposition à des actes du sénat, que les deux consuls dévoués à Marc-Antoine vouloient faire passer au préjudice d'Octave[2]. Quand la fortune se fut

thermas hiemales ad pristinam dignitatem restauravit et dedicavit (Inscription d'Otricoli, publiée par M. l'abbé Marini, *Arvali*, p. 576). *Ob munificentiam ejus; Ob eximiam munificentiam ejus*, sont des formules fort usitées dans les inscriptions de ces statues (Gruter, pag. 404, n° 2; et 496, n° 7).

(1) On pratiquoit exprès, dans les statues de marbre, une cavité au-dessus de la poitrine, à l'endroit où les draperies se terminent, pour y placer une tête de rapport qu'on pouvoit changer à volonté. Dion parle d'un serpent qui s'étoit glissé dans une cavité semblable, et avoit fait remuer la tête d'une statue de Séjan (LVIII, §. 7). Voyez aussi, sur cet usage, Pline, l. XXXV, §. 2; Tacite, *Annal.*, liv. I, §. 74; Suétone, *Tiberius*, c. LVIII.

(2) Dion, liv. L, §. 2.

Chap. V. Personnages illustres dans les municipes. Pl. XV.

déclarée pour ce dernier, cette opposition dut lui inspirer de la reconnoissance; et c'est de là probablement que datent les honneurs dont nous voyons revêtus les Nonius Balbus dans les monuments d'Herculanum.

On trouva parmi les ruines de cette ville, vers le milieu du dernier siecle, deux statues en toge et deux statues équestres d'un M. Nonius Balbus et de son pere, et enfin une cinquieme statue de la mere du second Balbus[1]; elles sont en marbre : et à côté l'on a découvert des inscriptions qui ont fait connoître les personnages représentés. On apprend, en les lisant, que les hommages du municipe ont eu pour principal objet d'honorer le plus jeune des deux Nonius Balbus; car elles le désignent directement par ses noms et ses dignités : au contraire celles qui concernent le plus ancien ne le désignent que comme le pere de l'autre; et la femme du vieux Balbus n'a, dans l'inscription, d'autre titre honorifique que celui de mere du dernier. L'inscription de Balbus fils porte :

M · NONIO · M · F · BALBO
PR · PRO · COS·
D · D·[2]

« A Marcus Nonius Balbus, fils de Marcus, préteur et proconsul :
« (monument élevé) par décret des décurions. »

(1) *Catalogo d'Ercolano*, p. 141; nº I, CLX, et CLXI. Les statues en toge des deux Balbus, qui étoient dans le théâtre, n'ont été ni reconnues ni désignées par l'auteur du *Catalogue*. Je les crois indiquées sous les nº XXX et XXXI. Le lecteur trouvera plusieurs détails sur ces monuments, dans l'opuscule de Gori, intitulé *Admiranda Antiquitatum Herculanensium*, inséré dans le Ier volume de ses *Symbolæ litterariæ*, aux pages 103, 104, 155, 159, et ailleurs; ainsi que dans la IIIe lettre sur ces mêmes antiquités, imprimée dans le XIIe vol. des mêmes *Symbolæ*, p. 96 à 99.

(2) *Marco Nonio, Marci filio Balbo, prætori, proconsuli, decurionum decreto.*

Chap. V.
Personnages illustres dans les municipes.
Pl. XV.

Balbus fils n'est donc pas le tribun du peuple dont nous avons rappelé la démarche en faveur d'Octave. Le titre de cette magistrature n'auroit pas été omis dans son inscription. Celle-ci ne nous indique pas la province qu'il a gouvernée comme proconsul : mais le fragment d'une autre inscription trouvée dans les mêmes fouilles nous autorise à conclure qu'il avoit gouverné la Crete et la Cyrénaïque[1].

Quant à son pere, qui avoit les mêmes noms, il n'est pas impossible que ce soit le même personnage que l'histoire de Dion nous a fait connoître. L'inscription de sa statue ne lui donne d'autre titre que celui de *pere*, qui est relatif à son fils :

M · NONIO · M · F · BALBO
PATRI
D · D·[2]

« A Marcus Nonius Balbus le pere, fils de Marcus : (monument élevé) « par décret des décurions. »

Il est probable qu'en ne lui donnant que ce titre, les magistrats d'Herculanum eurent l'intention de montrer qu'ils ne lui rendoient ces honneurs qu'en considération de son fils. Celui-ci avoit probablement été le premier des Balbus qui eût bien mérité de cette ville et de ses magistrats, que son pere n'avoit peut-être pas connus ; soit que le fils eût acquis des propriétés dans leur territoire, soit qu'il eût eu d'autres occasions de s'intéresser en leur faveur. Mais ce silence des inscriptions ne doit pas porter

(1) Maffei, *Museum Veronense*, p. 350, n° 11 : *Balbo pro. cos. Cretenses patrono.* La Crete et la Cyrénaïque formoient ensemble une seule province qui étoit tantôt gouvernée par un proconsul, tantôt par un préteur. V. Marini, *Arvali*, p. 740 et 741.

(2) *Marco Nonio, Marci filio, Balbo patri, decurionum decreto.*

Chap. V. Personnages illustres dans les municipes. Pl. XV.

à croire que Nonius Balbus le pere n'avoit occupé aucune place remarquable. Sa statue équestre, qui le représente dans le même costume que son fils proconsul, c'est-à-dire en cuirasse et en chlamyde, prouve le contraire d'une maniere incontestable; car ce costume ne convenoit qu'à des personnages qui par leurs dignités avoient le droit de commander des armées : ainsi on peut penser que Balbus pere avoit, comme son fils, gouverné quelque province, ou que du moins il avoit eu le commandement de quelque corps d'armée. Si cette conjecture a quelque probabilité, l'illustration de Balbus le pere n'est plus une simple illustration municipale, et appartient à l'histoire.

L'inscription, qui donne le nom de sa femme, mere du jeune Balbus, est mutilée; mais il est presque certain qu'elle s'appeloit *Viciria Archas*[1]. La voici :

· · · CIRIAE · A · F · ARCHADI
MATRI · BALBI
D · D·[2]

« A Viciria Archas, fille d'Aulus, mere de Balbus : (monument élevé) « par décret des décurions. »

(1) La famille *Viciria* est connue par d'autres inscriptions de la Campanie. En voici une que M. Lupoli a publiée, et qui se trouvoit à *Cardinale*, petit endroit entre Naples et Avellino :

SILVANO · SACRVM
M · VICIRIVS · RVFVS · V · S
QVOD · LICVIT · IVNIANOS
REPARARE · PENATES · QVOD
QVE · TIBI · VOVI · POSVI · DE
MARMORE · SIGNVM ·

(*Iter. Venusinum*, pag. 22.)

Une inscription de Bénévent, dans le *Trésor* de Gruter, p. 747, n° 4, et dans les *Antiquitates Beneventanæ* de Devita, pag. LIX, n° 213, offre une autre *Viciria*; et des *Viceria*, ainsi que des *Vicirius*, des *Vicerius* et des *Vicrius*, se trouvent sur d'autres marbres de ce *Trésor* et de celui de Muratori, ainsi que dans les *Arvali* de l'abbé Marini.

(2) *Viciriæ, Auli filiæ, Archadi, matri Balbi, decurionum decreto.*

Les n° 1 et 2 de la planche XV présentent, sous deux vues, la tête de Nonius Balbus fils, d'après sa statue en toge. Les n° 3 et 4 offrent celle du pere, d'après une statue pareille; et le n° 5, celle de la mere, d'après une statue de marbre qui la représente en habit de matrone romaine, la tête coiffée de sa draperie.

Chap. V.
Personnages illustres dans les municipes.
Pl. XV.
N° 1, 2, 3, 4, et 5.

§. 2. MARCUS CALATORIUS.

Une belle statue de bronze, plus grande que nature, trouvée dans les environs d'Herculanum, nous a conservé ce portrait que l'inscription découverte au pied de la figure désigne comme celui d'un personnage de cette colonie, nommé *Marcus Calatorius Quartio*[1].

L'inscription nous laisse ignorer les motifs qui avoient engagé les citoyens et les habitants d'Herculanum ou d'un endroit voisin à l'honorer d'une maniere si marquante[2]; mais on ne courra

(1) *Bronzi d'Ercolano*, t. II, tav. 84. La statue fut trouvée à Résina en 1743. Ce village, dont le nom ancien étoit *Retina*, semble avoir été dans la dépendance du municipe d'Herculanum. L'inscription étoit celle-ci :

M · CALATORIO · M · · ·
QVARTION
MVNICIPES · ET · IN · · ·
AERE · CONLATO ·

Marco Calatorio, Marci filio, Quartioni, municipes et incolæ ære conlato : « A Marcus Calatorius Quartion, fils de « Marcus. Les citoyens du municipe, et « les habitants, à frais communs. »

(2) L'inscription ne fait mention d'aucune dignité de Calatorius; et, si l'on vouloit argumenter d'une espece de *lituus* ou bâton recourbé qui paroît gravé sur la bague dont le doigt annulaire de la main gauche est orné, pour conclure que cette marque annonce une dignité sacerdotale du personnage, les académiciens d'Herculanum répondront que cette main, quoique antique, n'appartient pas d'une maniere certaine à la statue que nous examinons. J'ajouterai que ce prétendu *lituus* pourroit bien n'être qu'un trait arbitraire tracé dans la simple intention de ne pas laisser la bague lisse, et de donner l'idée d'une gravure quelconque : ce pourroit être aussi une S, qui indiqueroit le mot *signum*, sceau, cachet. Quoi qu'il en soit, il est cer-

Chap. V. Personnages illustres dans les municipes. Pl. XVI.

pas le risque de se tromper en pensant qu'il en fut redevable à ses libéralités et à sa munificence.

La famille des Calatorius étoit inconnue. Les académiciens d'Herculanum avoient cru que les inscriptions trouvées dans les ruines de cette ville l'avoient seules fait connoître: mais la vaste érudition de feu l'Abbé Marini a mis au jour un autre monument de la même famille[1].

N° 1 et 2.

Les n° 1 et 2 de la planche XVI nous offrent la tête de Calatorius vue de face et de profil: on y remarque une verrue à peu de distance de l'œil droit.

§. 3. LUCIUS MAMMIUS MAXIMUS.

Un grand nombre de monuments avoient déja fait connoître la famille des Mammius, à laquelle les découvertes d'Herculanum et de Pompeia ont donné une nouvelle célébrité[2]. Le membre de cette famille, Lucius Mammius Maximus, qui avoit mérité des citoyens et des habitants d'Herculanum[3] l'honneur d'une statue de bronze, étoit revêtu de la dignité d'Augustal.

Ce sacerdoce, consacré au culte d'Auguste et de ses succes-

tain qu'on voit quelquefois cette marque sur les bagues des statues, et qu'il n'y en a point de semblable sur les véritables pierres gravées qui ont servi de bagues aux anciens.

(1) *Arvali*, pag. 221.

(2) Voyez le tom. II des *Bronzi d'Ercolano*, tav. 85. Les académiciens indiquent dans les notes plusieurs inscriptions appartenantes aux Mammius, et on en a découvert postérieurement une autre dans les fouilles de Pompeia. Celle-ci est gravée en grands caracteres autour d'une *exhedra*, ou banc de marbre construit en demi-cercle sur la grande route et tout près d'une des portes de la ville, pour orner, par décret des décurions, le monument sépulcral de Mammia, prêtresse publique du municipe (voyez les *Ruines de Pompei*, par M. Mazois, tom. I, pl. VII).

(3) L'inscription est ainsi conçue:

L · MAMMIO · MAXIMO
AVGVSTALI
MVNICIPES · ET · INCOLAE
AERE · CONLATO ·

« A Lucius Mammius Maximus Augus-

seurs déifiés, étoit une distinction honorable et à vie qu'on accordoit, dans les colonies et dans les municipes romains, à six personnes qui, à ce titre, prenoient rang immédiatement après les décurions, ou sénateurs de la ville[1]. L'inscription qui étoit gravée sur le piédestal de la statue nous laisse ignorer, ainsi que celle du numéro précédent, ce qui avoit mérité à Mammius cette marque d'honneur. Malgré ce silence, on peut conjecturer qu'il avoit été jugé digne d'une distinction si flatteuse par les dépenses qu'il avoit faites pour embellir la colonie de plusieurs statues de bronze, représentant des personnages de la famille régnante, et pour avoir ainsi recommandé sa patrie à la bienveillance des empereurs[2]. Des inscriptions qui désignoient plusieurs de ces monuments, élevés autrefois par L. Mammius, ont été trouvées dans les mêmes fouilles, et prouvent qu'il avoit bien mérité de ses concitoyens par ce genre de munificence. Son portrait est dessiné, de face et de profil, sous les nº 3 et 4 de la planche XVI.

Chap. V.
Personnages illustres dans les municipes.
Pl. XVI.
Nº 3 et 4.

« tal. Les citoyens et les habitants du municipe, à frais communs ».

(1) Voyez, sur les Augustales qui sont aussi nommés dans les inscriptions *seviri Augustales*, *sodales Augustales*, *sacerdotes corporis Augustalium*, Noris, *ad Cenotaphia Pisana*, *dissertat.* I, c. vi; Morcelli, *de Stylo Inscriptionum*, p. 20.

(2) Les statues élevées à Herculanum par Lucius Mammius Maximus étoient celles de Livie, de Germanicus, d'Antonia sa mere, et d'Agrippine la jeune sa fille. Voyez les *Bronzi d'Ercolano*, tom. II, tav. lxxxv.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

SUPPLÉMENT
A L'ICONOGRAPHIE
GRECQUE.

TABLE DES ARTICLES

DU SUPPLÉMENT

A L'ICONOGRAPHIE GRECQUE.

PLANCHE A.

SUPPLÉMENT

A L'ICONOGRAPHIE GRECQUE.

J'AI réuni dans cette planche un certain nombre de médailles inédites ou peu connues qui m'ont paru intéressantes par leur rapport avec l'Iconographie grecque, soit parcequ'elles y remplissent quelques lacunes, soit parcequ'elles fournissent des éclaircissements sur différents articles. PL. A.

§. 1. BIAS DE PRIÉNE.

J'ai publié le portrait de ce sage de la Grece d'après deux hermés du Vatican[1]. Aucun antiquaire ne s'étoit encore douté que la ville de Priéne, patrie de Bias, eût fait empreindre sur ses monnoies l'image de cet homme illustre. La médaille de bronze de cette ville de l'Ionie, gravée sous le n° 1 de la planche A, présente d'un côté le buste de Minerve en profil; et au revers, la figure debout de Bias, caractérisée par le trépied qui est placé derriere[2]. Ce trépied est célebre dans l'histoire des sept Sages[3] : on dit que, trouvé dans la mer par des pêcheurs milésiens, l'oracle d'Apollon déclara qu'il devoit être donné en N° 1.

(1) *Iconographie grecq.*, part. I, c. II, §. 4 et 5, à la pl. x.

(2) Cette médaille appartient au cabinet de M. Millingen, qui me l'a confiée pour en faire prendre le dessin.

(3) Diogene de Laerte, l. I, n° 82, sqq.

Pl. A. présent au plus sage des hommes. Suivant la tradition la plus accréditée, il fut offert à Bias, qui le consacra dans le temple d'Apollon Isménien à Thebes[1]. La légende de la médaille porte les noms *des Priénéens*, ΠΡΙΗΝΕΩΝ, qui l'ont fait frapper : le type retrace le souvenir de leur illustre compatriote[2]. Le nom du magistrat semble être ΒΙΩΝ, *Bion*.

§. 2. ANAXAGORE.

Ce disciple d'Anaximene, né à Clazomenes, dans l'Ionie, apporta le premier la philosophie à Athenes[3]. L'amour du jeune sage pour les connoissances étoit si ardent, que, pour pouvoir donner plus de temps à la culture de son esprit, il abandonna à ses parents toutes ses propriétés. Il avoit imaginé, pour expliquer l'origine des choses et la physique générale, un de ces systèmes ingénieux qui figurerent quelque temps dans les écoles[4]. Mais, ce qui lui assigne une place plus distinguée dans l'histoire de la philosophie, c'est qu'il fut le premier à enseigner ou du moins à développer le dogme d'une intelligence qui avoit débrouillé l'ancien chaos, et qui en étoit distincte[5]. Il fut aussi un

(1) La ville de Priéne étoit originairement une colonie des Thébains.

(2) Cette figure de Bias, placée debout devant le trépied, semble confirmer la conjecture de Spanheim et de Schott, qui reconnoissoient ce sage dans une figure placée de même sur le bas-relief représentant l'apothéose d'Homere (*Homericæ apotheosis nova explanatio*, c. II et III, dans le IIe volume du *Trésor* de Poleni). Schott a cependant hésité dans cette explication (*loco citato*, c. VI); et j'en avois proposé une autre dans le *Museo Pio Clementino* (t. I, tav. B, p. 97). La comparaison de la médaille augmente toutefois la probabilité de l'opinion de Spanheim.

(3) On peut consulter, sur Anaxagore, Diogene de Laërte, l. II, nº 6, sqq.; Bayle, dans son article *Anaxagoras;* et Brucker, *Histor. crit. philosophiæ*, t. I, p. 492.

(4) C'est le systême des *homœomœries*, ou des particules composant les corps et douées de la même nature que l'ensemble.

(5) D'après ce dogme, on donna le surnom de Νȣ̃ς, ou d'intelligence, à Anaxagore lui-même.

des premiers à observer les aérolithes, et à reconnoître que la lune étoit une autre terre, et le soleil une masse enflammée. Peu s'en fallut que ces deux propositions, regardées comme des blasphêmes, ne lui coûtassent la vie : il en fut quitte pour l'exil. Cependant on ne doit pas attribuer entièrement sa disgrace au zele superstitieux des Athéniens ; il faut en rechercher la cause principale dans l'influence d'une faction qui vouloit humilier Périclès : n'osant l'attaquer directement, elle se déchaînoit contre les amis et les protégés de ce grand homme, qui devoit une partie de ses belles qualités aux leçons et aux conseils d'Anaxagore. Le philosophe se retira à Lampsaque, où il vécut, jusqu'à sa soixante-douzieme année, honoré de tout le monde. Il laissa des écrits ; et, après sa mort, le respect pour sa mémoire n'eut plus de bornes ; on le mit au rang des dieux, et on lui éleva des autels[1]. Pl. A.

J'avois désespéré de trouver une image d'Anaxagore ; mais je crois l'avoir découverte sur une médaille de bronze de Clazomenes sa patrie[2]. Le type de cette médaille offre un philosophe demi-nu, ayant un globe dans la main. Pythagore et Hipparque sont représentés sur les monnoies de Samos et de Nicée, leurs villes natales, avec le même symbole et dans le même costume[3]. Je crois devoir conclure de cette comparaison que la figure gravée sur la médaille des Clazoméniens est celle de leur illustre compatriote. Mon opinion est confirmée par une autre médaille de la même ville, qui existe dans le Musée Britannique, et sur N° 2.

(1) AElien, *Var. Hist.*, l. VIII, c. XIX.

(2) Cette médaille est au cabinet de la Bibliotheque du Roi. Voyez la *Description de Médailles*, etc., par M. Mionnet, t. III, *Ionie*, n° 70. Les légendes sont : ΚΛΑΖΟΜΕΝΗ, *Clazomene*, du côté de la tête tourrelée d'une femme qui représente la ville personnifiée ; et ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ (monnoie) *des Clazoméniens*, du côté de la figure, que je crois représenter Anaxagore.

(3) Voyez l'*Iconogr. grecque*, pl. XVII, n° 1 et 2 ; LVII, n° 3.

Pl. A. laquelle une figure semblable est assise sur le globe, signe évident d'apothéose[1]; et nous venons de voir que les honneurs divins furent décernés à la mémoire d'Anaxagore. Il est à regretter que les Clazoméniens n'aient pas fait graver sur leur monnoie la tête du philosophe plutôt que son image entiere. On aimeroit à y reconnoître cette physionomie grave et immobile que le sourire n'avoit jamais égayée.

§. 3. THEOPHANE DE MYTILENE.

N° 3. J'ai parlé, dans l'Iconographie grecque, de cet historien ami de Pompée, et j'ai fait graver son effigie telle qu'elle est empreinte sur une monnoie de Mytilene, de la collection Tiépolo à Venise[2]. Les deux médailles que je publie ici ont aussi pour type la tête de cet homme célebre, et constatent de plus en plus la découverte de l'abbé Neumann, qui a été le premier à reconnoître Théophane sur des médailles semblables. Celle que j'ai fait graver sous le n° 3 est la même dont j'ai fait mention dans une note[3]. Les caracteres bien conservés, ΑΡΧΕΔΑΜΙΣ ΘΕΑ, *Archédamis, déesse,* qu'on lit autour de la tête de femme gravée sur le revers, servent à fixer le véritable nom de l'épouse de

(1) *Veterum populorum et regum numi qui in Museo Britannico adservantur;* Londres, 1814, in-4°; par M. Taylor Combe, pl. IX, n° 22. Le savant auteur, ainsi qu'il a bien voulu me l'écrire, est d'avis que la figure assise sur le globe est plutôt celle d'un empereur déifié. Il me semble que le costume de cette figure et la comparaison de la médaille du Musée Britannique avec celle du cabinet du Roi, favorisent mon opinion. Dès qu'Anaxagore a obtenu des autels, il n'est pas étrange de le voir assis sur le globe céleste, sur ce ciel que le philosophe regardoit comme sa patrie (Diogene de Laërte, l. II, n° 7). Le berger Daphnis déifié s'éleve aussi au-dessus du globe céleste,

Sub pedibusque videt nubes et sidera Daphnis.

VIRGIL., ecl. V, v. 57.

(2) Partie Ire, c. v, §. 3, pl. XXVII, n° 4.

(3) *Iconographie grecque*, loco citato.

Théophane, et à faire voir jusqu'à quel point la flatterie des Mytiléniens s'efforçoit d'honorer la mémoire de ceux de leurs compatriotes qui avoient été les ancêtres d'un Pompée Théophane, procurateur de l'Asie, sous Tibere[1]. Nous avons vu combien ces honneurs excessifs contribuerent à la ruine de cette famille[2]. Pl. A.

La médaille n° 4, tirée du cabinet de M. Allier, étoit inédite. Le buste de Théophane est empreint sur l'un des côtés : la petite draperie qui enveloppe les épaules est semblable à celle qu'on donne sur les médailles aux hommes de lettres et aux philosophes. On le reconnoît à la légende, quoique mutilée, ΘΕΟ... ΑΝΗ..., *Theophanes*. Le revers offre le nom *des Mytiléniens*, ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ; et le type représente Diane portée sur un cerf. N° 4.

La fille de Latone étoit extrêmement révérée à Mytilene : elle est représentée avec différents attributs sur les types de plusieurs monnoies de cette capitale des Lesbiens[3].

§. 4. LIPARON,

CHEF DES SYRACUSAINS.

Un passage des Ménechmes de Plaute[4], passage unique dans

(1) Dans la *Description de Médailles*, etc., par M. Mionnet, tom. III, Lesbos, n° 117, on trouve indiquée une médaille tout-à-fait semblable, qui appartenoit au cabinet de M. Cousinery, et qui doit être aujourd'hui dans celui du roi de Baviere. La tête de Théophane est désignée, dans la description, comme une effigie d'Auguste.

(2) *Iconographie grecque*, loco citato.

(3) Voyez, dans le IIIe vol. de la *Description* citée, les médailles de Mytilene; *Lesbos*, n° 136, 164, 180.

(4) *Menæchmi*, act. II, sc. III, v. 57 :

In Sicilia,
Ubi rex Agathocles regnator fuit, et iterum Pinthia,
Tertium Liparo, qui in morte regnum Hieroni tradidit.

« En Sicile, où régna Agathoclès et puis

P. I. A tout ce qui nous reste des écrivains de l'antiquité, nous apprenoit qu'un souverain de Syracuse, nommé *Liparo,* avoit été le prédécesseur immédiat d'Hiéron, fils d'Hiéroclès ou d'Hiéron second. Le poëte latin, de qui nous tenons ce fait, étoit lui-même contemporain de ce prince.

Les savants qui ont commenté ce passage ont bien assigné l'époque à laquelle Liparon, inconnu d'ailleurs, a pu exercer son pouvoir sur les Syracusains[1] : c'est pendant le temps qui s'est écoulé entre la retraite de Pyrrhus de la Sicile (l'an 275 avant J. C.), et l'élévation d'Hiéron, que l'on fixe vers l'an 269 avant la même ere.

N° 5. Un monument numismatique, découvert il y a peu d'années, et dont j'ai fait graver le dessin sous le n° 5, d'après une empreinte, paroissoit confirmer le témoignage de Plaute[2], et fournir avec plus d'exactitude le nom de ce personnage. La petite médaille d'argent sur laquelle est empreinte l'effigie en profil d'un homme dans la fleur de l'âge, et dont la tête est ornée d'une couronne, sembloit présenter la légende ΛΙΠ· ΡΟΣ, *Liparos*. Le revers, qui est sans légende, offre le cheval Pégase, type fort usité sur la monnoie de Syracuse. M. Carelli, secrétaire perpé-

« Phintias, et, en troisième lieu, Liparon, « qui laissa, en mourant, la souveraineté à « Hiéron ». Polybe, qui parle avec quelque détail d'Hiéron II (l. I, c. VIII et IX), se tait absolument sur cette espece d'anarchie qui suivit à Syracuse la retraite de Pyrrhus, et sur les noms des personnages qui eurent en main le gouvernement.

(1) Voyez les observations de M. Burigny sur ce passage de Plaute, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIV, p. 95; et celles de M. de Sainte-Croix, dans le t. XLVIII des *Mémoires* de la même Académie, p. 137.

(2) Des savants, et entre autres le judicieux Eckhel lui-même (*D.N.*, t. I, p. 263), avoient pensé que ce nom de *Liparon*, prédécesseur d'Hiéron, pouvoit n'être qu'une plaisanterie de Plaute, qu'un jeu sur le mot *hiérôn*, qui veut dire, *des victimes* : ἱερῶν λιπαρῶν, *hierôn liparôn*, auroit signifié, *des victimes grasses*, telles qu'on les desiroit pour les sacrifices et les banquets qui en étoient la suite.

tuel de l'Académie d'Herculanum à Naples, qui avoit possédé cette médaille, avoit cru y reconnoître la tête de Liparon[1]; mais la vue de la médaille originale et la comparaison d'autres monuments semblables viennent de faire disparoître toute illusion. M. Millingen, qui avoit fait l'acquisition de cette médaille ou d'une autre parfaitement semblable, s'est empressé de me la communiquer[2]. Je me suis convaincu que la légende, au lieu de ΛΙΠΑΡΟΣ (*Liparos*), offre le nom ΑΙΣΑΡΟΣ (*Aisaros*). Une médaille pareille, mais sans légende, qu'on peut voir au cabinet du Roi, laisse appercevoir très distinctement sur le champ du revers les lettres ΚΡ, initiales du nom ΚΡΟΤΩΝ, *Crotone*. La riviere *Aisarus*, ΑΙΣΑΡΟΣ, baignoit, comme on sait, cette ville des Bruttiens[3]. La tête est donc celle du dieu de ce fleuve; et, si l'on vouloit plutôt y reconnoître Hercule, que les Crotoniates regardoient comme leur fondateur, le nom *Æsarus* seroit celui d'un magistrat de Crotone, homonyme du fleuve qui couloit à travers cette ville[4]. Pl. A.

§. 5. LYSIMAQUE.

J'ai prouvé dans l'Iconographie grecque, contre l'opinion de plusieurs savants, que l'effigie d'un roi dont le diadème est orné N° 1.

(1) Le chevalier Calcagni avoit publié, il y a quelques années, cette médaille à Palerme, avec un mémoire sur ce sujet.

(2) Ce savant antiquaire, étant venu à Paris dans le courant d'août dernier (1817), m'a fait voir la prétendue médaille de Liparon, dont le dessin étoit déja gravé.

(3) Strabon, l. VI, p. 262.

(4) On pourroit opposer à cette derniere conjecture que les monnoies des Bruttiens ne portent pas dans leurs légendes les noms des magistrats. Cependant on en a découvert sur les monnoies de Pandosia, quoiqu'il n'y en eût pas sur les médailles antérieurement connues (Taylor Combe, *Numi vet. pop. qui in Museo Britann. adserv.*, p. 54). D'où l'on peut conclure qu'on s'éloignoit quelquefois de l'usage ordinaire. Cette supposition n'est pas invraisemblable dans la médaille que nous examinons, et que la fabrique et le style n'assignent pas aux plus anciennes époques des Crotoniates.

PL. A. des cornes d'Ammon, qu'on voit empreinte sur les médailles de Lysimaque, est celle de ce prince, et non l'effigie d'Alexandre-le-Grand[1]. La médaille d'argent inédite, frappée dans la ville d'Amastris en Paphlagonie, que je publie ici sous le n° 6, confirme de plus en plus cette opinion. Il y a d'un côté la même tête qui, sur les médailles de Lysimaque, est décorée du diadème à cornes de belier, mais qui porte ici la coiffure phrygienne du dieu Lunus, ou Mois, une des divinités principales de ces contrées. Le type du revers représente une reine assise sur son trône, ayant un long sceptre dans la main gauche. La légende nous fait connoître que c'est une monnoie *des Amastriens*, ΑΜΑΣΤΡΙΑΝΩΝ. Leur ville, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs[2], fut rebâtie par Amastris, princesse du sang royal des Perses, qui devint l'épouse de Lysimaque; et cette réédification fut postérieure à la mort d'Alexandre. Nous avons vu une autre médaille sur laquelle est empreinte une tête entièrement semblable à celle que nous avons sous les yeux[3]; et, comme le nom de cette reine se trouvoit dans la légende du revers, j'ai conclu que la tête du dieu Lunus, ressemblant par ses traits à celle qu'on voit sur les médailles de Lysimaque, étoit un portrait de ce prince, époux d'Amastris.

Les antiquaires qui voudroient encore reconnoître Alexandre sur les médailles de Lysimaque ne pourront jamais expliquer comment une tête qui présente les mêmes traits a pu être gravée sur une médaille des Amastriens : ceux au contraire qui reconnoissent l'effigie de Lysimaque sur ses médailles ne seront pas étonnés de la retrouver sur les monnoies d'une ville bâtie par une princesse que Lysimaque avoit épousée, et dont il vengea

(1) Partie II, c. v, §. 1.
(2) Partie II, *loco citato*.
(3) *Iconogr. grecq.*, pl. XLI, n° 6.

la mort. Je ne doute pas que la figure assise qui forme le type de la médaille ne soit celle d'Amastris elle-même, fondatrice de la ville de son nom. Cette monnoie a été probablement frappée lorsque Lysimaque s'empara d'Héraclée et d'Amastris, et sacrifia à la vengeance de son épouse les deux fils qu'elle avoit eus de Dionysius, et qui, par un affreux parricide, avoient voulu monter sur le trône en ôtant la vie à leur mere. Il est vraisemblable que l'autre médaille, dont j'ai donné le dessin dans l'Iconographie grecque, avoit été frappée du vivant de cette princesse, lorsque, séparée de Lysimaque, mais toujours son alliée et son amie, elle régnoit, sous sa protection à Héraclée, sur l'héritage de Dionysius, qu'elle avoit rendu plus considérable en y construisant une nouvelle cité[1]. Pl. A.

§. 6. CLÉOPATRE, REINE DE SYRIE,

MERE D'ANTIOCHUS VIII GRYPUS.

J'ai fait mention, dans l'Iconographie grecque, de ce tétradrachme unique de Cléopâtre de Syrie, sur lequel cette princesse ambitieuse a fait graver son effigie toute seule[2]. Aujourd'hui, graces à l'intérêt que M. le comte de Northwich prend aux progrès de la numismatique et à l'étude de l'antiquité, je suis à portée de donner un dessin exact de ce monument précieux. Le portrait de Cléopâtre, qui eut trois rois pour maris et fut la mere de quatre rois, est représenté, sur l'un des côtés du médaillon, dans le costume que nous avons vu sur les portraits d'Arsinoé et de Bérénice, princesses de la même fa- N° 7.

(1) Mylord Northwich m'a communiqué l'empreinte de cette médaille, qu'il possede dans son cabinet.

(2) Partie II, c. XIII, §. 18.

mille. Sa coiffure, où l'on voit des épis de blé entrelacés, a beaucoup de ressemblance avec celles de la déesse Isis dans des ouvrages de style grec. La légende du revers fait sentir la convenance de cette allusion: on y lit le nom ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΘΕΑΣ ΕΥΕΤΗΡΙΑΣ; *de la reine Cléopâtre, déesse de la fertilité*. C'est une épithete qui convient à Cérès et à Isis, que les Grecs d'Alexandrie se plaisoient à regarder comme la même divinité. L'année ΖΠΡ, 187 de l'ere des Séleucides, 125 avant J. C., qu'on voit marquée sous la pointe inférieure de la double corne, est la même où cette princesse dénaturée fit périr son mari, et, peu après, son fils aîné Séleucus V, et continua à régner sous le nom de son second fils Antiochus VIII, qu'elle associa, en apparence, à la royauté. Le type est la double corne d'abondance, ou *rhyton* (*dikéras*), que nous avons vu souvent au revers des médailles de quelques autres reines issues, comme Cléopâtre, de la famille des Lagides. On remarque dans le champ du médaillon un monogramme qui semble composé d'un Σ et d'un Υ [1].

§. 7. MITHRIDATE II CALLINICUS,

ROI DE LA COMMAGENE.

Antiochus le Commagénien avoit fait la guerre à Pompée; mais, en abandonnant Tigrane, il mérita que le vainqueur lui conservât ses états. Ses deux fils, ainsi qu'on peut le conclure des fragments qui nous restent de leur histoire, avoient partagé entre eux le petit royaume paternel; mais leur jalouse ambition

(1) Ce monogramme ne peut pas indiquer la ville de Sidon, ainsi que le prétend M. Mionnet dans la *Description de Médailles*, etc., t. V, *Rois de Syrie*, n° 774.

brisa les liens du sang, et les fit ennemis. L'un de ces princes se nommoit Mithridate; l'autre, Antiochus. Ce dernier dressa à son frere des embûches dont il fut la victime, et, comme un serviteur de Mithridate sollicitoit à Rome la vengeance de cet attentat, Antiochus le fit périr. Ce second crime commis dans la capitale, et, pour ainsi dire, sous les yeux de l'empereur, ne fut pas regardé comme un de ces forfaits dont la punition tardive est réservée au droit des gens; les tribunaux s'emparerent du procès, et Antiochus, qui se trouvoit à Rome, y fut jugé et condamné à mort. Auguste disposa de son royaume, dont il investit le fils de Mithridate, qui portoit le nom de son pere. Celui-ci régna sur la Commagene; et il transmit le sceptre à ses descendants, qui en jouirent jusqu'à la troisieme génération [1]. PL. A

Je crois que la médaille gravée sous le n° 8 de cette planche appartient à ce dernier prince, qui s'appela Mithridate Callinicus. Voici quels sont mes motifs. N° 8.

La fabrique de cette monnoie de bronze, ainsi que le surnom de Callinicus et la tiare qui orne la tête du prince, doivent faire attribuer ce monument à un roi de la Commagene. Nous savons que cette même épithete désigna Antiochus IV, roi de cette région, et devint le nom propre d'un de ses fils. La tête d'Antiochus II, frere de Mithridate I[er], est coiffée aussi d'une tiare. S'il est difficile de ne pas reconnoitre le Mithridate Callinicus de la médaille pour un prince de Commagene, il ne l'est pas moins de ne pas la croire plutôt frappée sous le regne du second que sous celui du premier des deux Mithridate

(1) Nous avons touché à ce trait d'histoire dans l'*Iconographie grecque*, part. II, c. XII, §. 8; et c. XIV, §. 4.

Pl. A connus à cette époque. En effet, Mithridate Ier, frere d'Antiochus II, prend, sur une médaille unique qui porte son nom, le titre de *grand roi* et l'épithete de *Philadelphe*, ami de son frere[1]. L'autre ne prend que le titre de *roi* et le surnom de *Callinicus*, surnom qui, comme nous l'avons vu, est usité dans la famille des Séleucides, à laquelle ces princes se vantoient d'appartenir. Celui-ci n'est donc pas Mithridate Ier; et puisque le fils portoit, suivant Dion[2], le même nom que le pere, il est naturel de penser que le roi de la Commagene, auquel appartient la médaille, est Mithridate II. Il transmit le sceptre à un Antiochus III, dont le fils, Antiochus IV, prend aussi, sur les médailles, le surnom de Callinicus.

Les types de cette monnoie présentent d'un côté la tête du roi vue en profil, et coiffée d'une tiare dont la forme a quelque ressemblance avec celle d'un casque; et au revers, la figure de Minerve, avec la légende en trois lignes, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΙΔΑΤου ΚΑΛΛΙΝΙΚου, *du roi Mithridate Callinicus*, ou le victorieux[3].

§. 8. ARSACE IV PRIAPATIUS.

N° 9. Je dois à la complaisance d'un savant Anglois des plus distingués, M. Richard Payne Knight, la médaille que j'ai fait dessiner sous le n° 9 de cette planche, et qui remplit une lacune dans la suite des Arsacides.

Sur l'un des côtés est empreinte la tête du roi, ceinte du

(1) *Iconographie grecque*, c. XII, §. 8.

(2) Liv. LII, §. 53; et l. LIV, §. 9.

(3) Cette médaille appartenoit au cabinet de feu M. d'Hermand. Le dessin a été pris sur l'original. J. Masson avoit vu une médaille semblable: il en a fait mention dans ses notes sur les médailles des rois de Commagene, insérées dans le *Tesoro Britannico* de Haym, t. I, p. 112.

bandeau royal. Sa physionomie a beaucoup d'analogie avec celles de Phraate I[er] et de Mithridate I[er]; la ressemblance est sur-tout sensible dans la forme du nez [1]. Pl. A.

Le revers représente le prince parthe assis sur un siége cônique, dont la forme imite celle de la *cortine* sur laquelle Apollon est assis dans les types des monnoies frappées par les premiers rois de Syrie.

La légende, extrêmement simple, ne contient que ces trois mots: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ, *du grand roi Arsace.*

Ce revers ne differe en rien, soit pour le type, soit pour la légende, de celui que nous avons remarqué sur la seconde médaille d'Arsace II Tiridate [2].

La drachme que nous examinons appartient cependant à un autre prince. Tiridate est sans barbe, suivant le costume grec, et il est coiffé d'une tiare: notre Arsace a une longue barbe, et il est décoré du bandeau des rois; d'ailleurs sa physionomie n'a aucune ressemblance avec celle de Tiridate. De plus, les légendes d'Arsace V Phraate I[er] et d'Arsace VI Mithridate I[er] joignent toujours au nom du roi une épithete honorifique [3]: la simplicité de la légende de la médaille que nous avons sous les yeux semble donc prouver que l'Arsace qui l'a fait frapper appartient à une époque antérieure; et j'en conclus qu'il ne peut être que le troisieme ou le quatrieme Arsace, c'est-à-dire Artaban I[er] ou Priapatius [4].

(1) *Iconographie grecque*, pl. XLIX, n° 3, 4, 5, et 6.

(2) *Iconograph. grecq.*, pl. XLIX, n° 2.

(3) *Iconograph. grecq.*, part. II, c. XV, §. 2 et 3.

(4) On peut voir dans les *Annales Arsacidarum* de Longuerue, ainsi que dans les commentateurs de Justin, l. XLI, c. V, n° 8, les variations de ce nom, que quelques savants voudroient lire *Phriapitus*; d'autres, *Phrapatius*, etc. J'ai conservé la leçon qu'offrent unanimement les textes de Justin.

Pl. A. Je l'attribue à ce dernier, à cause de la plus longue durée de son regne, et encore plus à cause de la ressemblance facile à saisir, qui existe entre ses traits et ceux de Phraate Ier et de Mithridate Ier, ses fils et ses successeurs.

Justin, le seul auteur ancien qui ait fait mention de Priapatius, nous apprend seulement la durée de son regne, qui fut de quinze ans, et les noms des princes ses fils [1].

L'époque de ce regne doit répondre à la fin de celui d'Antiochus III, dit le Grand, et s'étendre aux années suivantes, oú la Syrie étoit gouvernée par Séléucus IV Philopator [2].

§. 9. ARSACE IV PHRAATE II.

N° 10. Le médaillon ou tétradrachme d'argent dont le dessin est gravé sous le n° 10, tiré du même cabinet, est un des plus précieux de toute la suite des Arsacides.

Jusqu'ici les plus anciens tétradrachmes de cette suite portoient empreint le portrait d'Orode, le quatorzieme de ces rois [3]; et la plus ancienne époque de l'ere des Séleucides, qu'on eût découverte sur la monnoie des rois parthes, répondoit à l'an 276 (36 avant J. C.) [4].

Le médaillon, jusqu'à présent inédit, dont nous avons sous les yeux le dessin, présente une époque antérieure de plus d'un siecle, ΓΟΡ, 173 (139 avant J. C.), et il appartient au septieme roi des Parthes, Phraate II.

La figure d'Hercule qu'il a pour type annonce que la ville

(1) *Loco citato,* dans la note précédente.

(2) Voyez Longuerue, *Annal. Arsacidarum*, p. 6.

(3) *Iconograph. grecq.*, part. II, c. XV, §. 9, pl. XLIX, n° 18 et 19.

(4) *Iconograph. grecq., loc. cit.*, §. 10, pl. XLIX, n° 21.

qui l'a fait frapper étoit une colonie macédonienne[1]. Le grand monogramme dans lequel on distingue les trois lettres APT me fait penser à *Artemita*, ville grecque célebre de l'Assyrie[2]. Pl. A.

Mais l'opinion que je viens d'énoncer, savoir que le tétradrachme ne peut appartenir à un autre prince qu'à Phraate II, a besoin d'être appuyée sur des raisonnements qui en fassent sentir la probabilité.

La légende est fort simple, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ, *du grand roi Arsace, l'ami des Grecs.*

J'ai dit, dans l'Iconographie grecque, que Phraate II est le premier des Arsace qui se soit décoré de cette épithete de bienveillance[3]. Le monument que nous examinons ne me présente aucun motif de rétracter cette assertion; et d'ailleurs la date qu'il porte exclut tous les Arsace qui ont régné après ce prince.

A la vérité Mithridate Ier étoit encore vivant lorsque ce tétradrachme a été frappé[4]. Mais je vais exposer les raisons qui me déterminent à l'attribuer plutôt à son fils, qu'il avoit associé au trône, qu'à lui-même.

(1) Cette preuve me semble d'autant plus convaincante que la même figure d'Hercule est le type d'un médaillon d'argent de Philippe V, roi de Macédoine. Voyez Pellerin, *Rois*, pl. III, n° 1; Mionnet, *Description de Médailles*, etc., tom. I, *Rois de Macédoine*, n° 91, où il faut lire *corne à boire*, au lieu de *corne d'abondance*. En effet, l'Hercule de la médaille de Philippe ne differe de celui du médaillon de Phraate que par cette particularité; il tient dans sa main une corne à boire: l'Hercule du médaillon parthique tient sa coupe, *scyphus*.

(2) Plusieurs géographes ont fait mention de cette ville. Strabon, l. XVI, p. 512, l'appelle πόλιν ἀξιόλογον, *ville considérable*; et Isidore de Charax, dans les *Geographi minor.*, la désigne comme ville grecque, πόλιν Ἑλληνίδα. Elle étoit la patrie d'Apollodore, auteur connu d'une histoire des Parthes, dont nous regrettons la perte. Il étoit antérieur à Strabon (Vossius, *de Historic. græc.*, l. III).

(3) *Iconogr. grecq.*, part. II, c. XV, §. 4.

(4) La drachme de Phraate II, que j'ai publiée à la pl. XLIX, n° 7, de l'*Iconograph. grecq.*, prouve que ce prince avoit pris le surnom de *Philellene* du vivant de son pere; car il a sur la même médaille les titres de *Philopator* et d'*Autocrator*.

Pl. A. Mithridate Ier, qui, par l'éclat de ses conquêtes ainsi que par la sagesse de son gouvernement, mérita le titre de *Dieu*, ne paroît jamais sur les médailles sans l'épithete fastueuse de *roi des rois*[1].

Le fils, devenu collegue de son pere, a pu se contenter du titre de *grand roi*. C'est même le titre qu'il a pris de préférence sur la plupart de ses médailles[2].

Quant à ce que j'avance, que Phraate II régnoit avec son pere l'an 173 de l'ere des Séleucides, je pense qu'on ne peut en douter. Cette année fut la derniere, ou tout au plus l'avant-derniere, de la vie de Mithridate[3]; et les médailles de Phraate II, sur lesquelles il prend tantôt le titre de *Philopator*, ou de fils aimant son pere, tantôt celui de *Théopator*, ou de fils d'un pere dieu, semblent prouver que ce prince a régné quelque temps conjointement avec son pere. Les premieres de ces médailles ajoutent ordinairement à l'épithete de *Philopator* celle d'*Autocrator*, ou de commandant en chef des troupes, et nous font sentir que Mithridate, accablé par l'âge, en associant son fils au trône, l'avoit mis à la tête de ses armées[4].

Une objection qui, au premier aspect, peut paroître assez forte contre l'opinion que j'avance, est le peu de ressemblance qu'on trouve entre le portrait que j'attribue à Phraate II, et un grand nombre de portraits certains du même prince, que nous avons reconnus sur de simples drachmes[5]. Cette objection perdra d'abord beaucoup de sa force, si l'on considere qu'il n'y a

(1) *Iconogr. grecq.*, part. II, c. xv, §. 4.

(2) *Iconographie grecque*, pl. xlix, n° 7, 8, 9, et 10.

(3) Longuerue, *Annal. Arsacidarum*, p. 11.

(4) *Iconographie grecque, loco citato*, pl. xlix, n° 7 et 8, où le lecteur peut consulter mes observations sur ces légendes.

(5) *Iconographie grecque*, pl. xlix, n° 7, 8, 9, et 10.

pas plus de ressemblance entre cette tête et les têtes qu'on a reconnues pour des effigies de Mithridate I[er] [1], auquel on ne pourroit se dispenser d'attribuer le tétradrachme en question, puisque l'époque qui y est empreinte ne permet d'y reconnoître que l'un ou l'autre de ces deux Arsace : mais les considérations suivantes serviront encore à l'affoiblir, et, j'ose preque dire, à la détruire entièrement. Pl. A.

La différence des physionomies sur des médailles multipliées et de la même fabrique est sans doute une preuve de la différence des sujets représentés; mais il ne doit pas paroître étrange qu'une monnoie d'une fabrique particuliere, gravée par des artistes peu exercés, et sur-tout au commencement du regne d'un prince, offre ses traits tant soit peu différents de ceux qu'on retrouve sur sa monnoie ordinaire. La numismatique des rois nous fournit plusieurs exemples de ces variétés [2]; et la suite des empereurs romains peut en fournir encore [3]. Or le médaillon dont il s'agit est précisément dans ce cas, ou, pour mieux dire, il réunit les deux conditions que je viens d'indiquer comme propres à produire ces différences. Il est frappé dans une ville dont la fabrique ne se reconnoît sur aucune médaille de Phraate II, et il a été gravé dans les premiers moments de l'association de ce prince à l'autorité souveraine, lorsque sa figure n'étoit pas

(1) *Iconographie grecque*, pl. XLIX, n° 5 et 6. Les drachmes de cet Arsace sont fréquentes dans les collections.

(2) La suite des Ptolémées offre, plus que tout autre, des exemples du peu d'uniformité dans les effigies du même prince, empreintes sur des monnoies de fabriques diverses.

(3) Qu'on fasse attention dans les suites des empereurs romains, notamment dans les médailles d'or et d'argent, au peu de ressemblance qui se trouve entre les différentes effigies de Vitellius et de Vespasien; et on ne sera pas étonné qu'un monnoyeur de l'Assyrie n'ait pas saisi les véritables traits d'un prince qui venoit de monter sur le trône, et qui ne s'étoit peut-être pas encore approché de la contrée où l'on frappoit ses premieres monnoies.

Pl. A. encore bien connue de ses sujets, et n'avoit pas encore assez exercé le ciseau des artistes. Je persiste en conséquence dans l'opinion que je viens d'énoncer, et je pense qu'elle est la plus probable de toutes celles que peut faire naître l'examen de ce monument singulier, et la seule qui en explique toutes les particularités d'une maniere un peu satisfaisante[1].

La tête du roi est ceinte d'un diadême; sa barbe est longue: c'est le seul caractere qui nous rappelle la physionomie de Phraate II, dont la tête offre les mêmes ornements sur l'une de ses drachmes que j'ai publiées dans l'Iconographie grecque[2].

(1) En se tenant trop matériellement à l'époque du tétradrachme et à l'effigie qu'on y voit empreinte, on raisonneroit à-peu-près de la maniere suivante. L'an 173 de l'ere des Séleucides répond au regne de Mithridate Ier: l'Arsace à qui le médaillon appartient est donc celui-ci. Mais la tête empreinte sur cette médaille differe de celles qu'on a attribuées à ce prince; donc cette attribution est erronée. Il faut rendre toutes ces médailles à Phraate Ier, son prédécesseur; et les drachmes sur lesquelles on reconnoissoit Phraate Ier seront données à Priapatius; enfin la médaille unique que je viens d'attribuer à ce prince devra appartenir à Artaban Ier, le troisieme des Arsace.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on s'apercevra des invraisemblances de cette hypothese; invraisemblances qui approchent de l'absurdité. Nous n'aurions donc qu'une seule médaille de Mithridate Ier, le fondateur de la grandeur des Parthes, le conquérant de la plupart des villes grecques placées au-delà de l'Euphrate, et qui a régné pendant vingt-six ans; lorsque son prédécesseur, qui n'avoit agrandi son royaume que de la conquête du pays des Mardes, nous auroit laissé un si grand nombre de monnoies à légende grecque? Son pere, Priapatius, auroit pris le titre d'Epiphane avant que la vanité d'un prince Séleucide l'eût inventé? Et ces suppositions étranges paroîtroient plus faciles à croire que de penser qu'un monnoyeur grec ait pu se tromper sur les traits d'un prince qu'il n'avoit jamais vu, et ne les ait pas fidèlement rendus sur la monnoie? Il me semble que la saine critique réprouve cette maniere de raisonner; et alors, en revenant à mon systême, nous retrouverons un air de famille dans la physionomie de Priapatius et dans celles de ses trois fils, Phraate et Mithridate Iers, et Artaban II, et le même air de famille dans la physionomie de Mithridate Ier, et dans celles de ses deux fils Phraate II et Sanatrécès. La planche XLIX de l'*Iconographie grecque*, et le n° 9 de la planche que nous avons sous les yeux, font sentir d'un coup-d'œil ces analogies.

(2) Planche XLIX, n° 10.

Pl. A.

§. 10. ARSACE XI SANATRÉCES.

Autant la fabrique du médaillon que nous venons d'examiner est nette et élégante, autant est grossiere et presque barbare celle de la drachme n° 11. Ce monument n'en est toutefois ni moins singulier ni moins curieux[1]. N° 11.

La tête du roi, mal tracée, a la barbe courte, et est ceinte du diadème. Derriere la tête sont très distinctement gravées les trois lettres TAM, particularité extrêmement rare sur les médailles des Arsacides. Le revers offre la légende, fort simple, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ, *du grand roi Arsace, fils d'un pere dieu.* Le type présente la figure du roi assise sur un siége conique, et ressemble aux types des monnoies les plus anciennes de cette suite.

J'ai remarqué, dans l'Iconographie grecque, que l'épithete de *Théopator,* fils d'un pere dieu, ne peut convenir qu'aux deux fils de Mithridate Ier, qui ont regné, c'est-à-dire à Phraate II et à Sanatrécès[2]. Je n'hésite donc pas à reconnoître ce dernier prince sur la médaille en question; sa barbe et sa chevelure sont tout-à-fait différentes de celles de Phraate II; d'ailleurs les traits de la physionomie sont trop mal dessinés pour qu'on puisse en rien conclure. Mais les trois lettres, TAM, qu'on lit du côté de la tête, prêtent une nouvelle force à ma conjecture. Il paroît en effet très vraisemblable qu'elles désignent la ville de *Tambrax,* une des capitales de l'Hyrcanie, où les rois parthes faisoient quelquefois leur résidence[3]. Sanatrécés qui fut rétabli

(1) C'est encore à l'amitié et à la complaisance de mylord Northwich que je dois l'empreinte de cette médaille tirée de son cabinet.

(2) *Iconograph. grecq.*, c. XV, §. 4 et 7.

(3) Polybe, l. X, c. XXVIII, dit que Tambrax, au temps du troisieme Arsace, n'étoit

Pl. X. sur le trône de ses ancêtres par le secours des Saces, nation Scythique placée à l'orient de l'Hyrcanie[1], dut commencer par cette région la conquête de son royaume. Installé à Tambrax, sur ce trône contesté, il a probablement fait frapper des monnoies qui portoient son effigie, et, de plus, l'indication de la ville royale qui avoit été la premiere à reconnoître son autorité. Ainsi cette médaille singuliere peut enrichir en même temps la suite des médailles des villes. Nous ne connoissons aucune autre monnoie frappée à Tambrax.

§. 11. ARSACE XXV PACORUS.

N° 12. Lorsque, dans l'Iconographie grecque, j'ai annoncé que les lettres ΦI, empreintes sur le type d'un médaillon unique, sur lequel on lisoit le nom et les titres d'Arsace Pacorus, ne marquoient pas une époque[2]; que cet Arsace, successeur d'Artaban IV, et prédécesseur de Chosrhoès, loin d'avoir vécu au commencement du VIe siecle de l'ere des Séleucides (510, ΦI), avoit régné avant la fin du IVe, je n'imaginois pas qu'on découvrît sitôt un tétradrachme qui démontreroit sans réplique la vérité de mes conjectures. Je l'ai cependant trouvé en Angleterre, dans le riche cabinet du comte de Northwich, qui s'est empressé de m'en faire tenir une empreinte. Je l'ai fait graver sous le n° 12.

On voit d'un côté le buste de Pacorus, parfaitement sem-

pas une ville fortifiée, mais qu'elle étoit cependant une grande ville, et qu'il y avoit une résidence royale, Τάμβρακα πόλιν ἀτείχιστον, ἔχουσαν δὴ βασίλεια καὶ μέγεθος.

(1) Lucien, *Macrobii*, §. 15 : il donne le nom de *Sacarauci* aux Scythes qui rétablirent Sanatrécès sur son trône.

(2) *Iconograph. grecq.*, part. II, c. XV, §. 17, pl. L, n° 9.

blable à celui que j'ai publié d'après le tétradrachme de la Bibliotheque du Roi, avec cette seule différence qu'une barbe naissante, couvre, dans celui-ci, le bas des joues du prince, et que la lettre gravée dans le champ derriere la tête est un B au lieu d'un Δ. PL. A.

Le revers offre la même légende que l'autre médaillon, βΑΣΙΛεως ΒΑΣΙΛΕων Αρσακου ΠΑΚορου ΔΙΚΑΙΟυ ΕΠΙΦΑΝΟυς φιλελΛΗΝος, *du roi des rois Arsace Pacorus, juste, dieu présent, ami des Grecs*[1].

Le type de ce médaillon est bien plus riche que le type de celui du cabinet du Roi. Sur celui-ci est empreinte une ville personnifiée qui offre une guirlande au prince Arsacide assis sur son trône; sur le tétradrachme que nous examinons sont représentées deux villes, peut-être Séleucie et Ctésiphon, allant à la rencontre du roi parthe, qui est à cheval. Ce type a quelque rapport avec celui qu'on a vu sur un médaillon d'Artaban III[2]. Mais une particularité qui rend ce tétradrachme plus précieux que toute autre, c'est la date, ΔϘΤ, 394, qui est gravée au-dessus des figures et à la place accoutumée. Le chiffre ou *koppa* qui sert de caractere arithmétique pour indiquer le nombre nonagénaire est d'une figure qui se rapproche beaucoup du *coph* de l'alphabet samaritain.

L'an 394 des Séleucides a dû finir à l'automne de l'an 83 de l'ere vulgaire: c'est l'époque du regne de Pacorus, que j'avois

(1) La différence qu'on peut trouver entre ces légendes dépend de quelques lignes emportées par le bord. J'avois lu sur le médaillon de la planche L, n°. 9 de l'*Iconogr. grecq.*, le seul titre de *roi*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ, et non ΒΑΣΙΛΕΩΝ, parceque la ligne supérieure, ΒΑΣΙΛΕΩΣ, toute au-dehors du flaon, n'a laissé aucun vestige; comme ici j'ai suppléé ΑΡΣΑΚΟΥ, d'après le médaillon qui est au cabinet de la Bibliotheque du Roi: il n'y a pas de trace de cette ligne sur celui de mylord Northwich.

(2) *Iconograph. grecq.*, pl. L, n° 2.

Pl. A. indiquée comme signalée par Martial[1]. La guerre de Domitien contre les Cattes, et les brouilleries de ce même empereur avec un Arsace Pacorus, sont rapportées par le poëte comme des événements de la même année[2].

N° 13. La petite médaille de bronze gravée sous le n° 13 appartient aussi à Pacorus, puisqu'elle est marquée de la même époque que le tétradrachme: elle est tirée du même cabinet. Je me suis empressé d'en faire connoître le dessin, parceque l'effigie de l'Arsace qu'on y voit gravée rappelle d'une maniere indubitable les traits de Pacorus, mieux prononcés sur les tétradrachmes. Si l'on s'en rapportoit aux simples descriptions, cette petite médaille embarrasseroit, jusqu'à un certain point, les antiquaires. La tête qu'on y voit empreinte est décrite comme une tête barbue[3]; et cependant Pacorus n'a pas plus de barbe sur cette médaille que sur son médaillon, n° 12. On a pris pour de la barbe la saillie du menton.

§. 11. ARTABAZE,

ROI DE LA CHARACENE.

N° 14. J'ai annoncé, dans l'Iconographie grecque, la découverte de ce médaillon comme propre à confirmer mes conjectures sur ce genre de monuments que j'ai attribués aux souverains de la

(1) Liv. IX, épigr. xxxvi.

(2) Ce synchronisme avoit échappé à l'exactitude de Tillemont.

(3) Sestini, *Descript. monum.*, etc., p. 557 : *Caput barbatum diadematum.* Il a d'ailleurs bien attribué cette médaille au regne de Pacorus; Mionnet, *Description de Médailles*, etc., t. V, *Rois parthes*, n° 150.

Characene[1]. Lucien a fait mention de Tiréus et d'Artabaze, qui avoient régné sur cette région[2] : j'ai publié un tétradrachme de Tiréus, tiré de la riche collection de M. Richard Payne Knight, à Londres[3]; et je présente ici, sous le n° 14, un médaillon pareil que je crois appartenir à Artabaze. Les deux tétradrachmes, par la fabrique, par les types, par la coiffure des têtes, par la distribution des légendes, se ressemblent parfaitement. Ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que le médaillon d'Artabaze est moins grand, et semble annoncer que l'art étoit dans un état encore moins florissant que sous Tiréus. La date marquée à l'exergue du revers est l'an ΣΝ, 250, sans doute de l'ere des Séleucides, 62[e] avant l'ere chrétienne, qui répond à-peu-près à l'époque des guerres de Pompée en Orient, et au regne de Phraate III, ou du douzieme Arsace, roi des Parthes. Aussi Lucien nous apprend-il qu'Artabaze étoit le septieme successeur de Tiréus. On aperçoit sur sa figure les marques de cette longévité dont parle l'écrivain de Samosate, et qui lui a fourni l'occasion de nous transmettre des connoissances isolées sur l'histoire de la Characene et de ses rois, que nous aurions vainement cherchées ailleurs. Pl. A.

La légende du revers est, ΒΑΣΙΛεως ΑΡΤΑΠΑζου ΣΩΤΗρος; *du roi Artapaze, ou Artabaze, dieu sauveur.*

Le nom, ΑΡΤΑΠΑ...., auroit pu être suppléé de différentes

(1) *Iconog. grecq.*, part. II, c. XVII, §. 4.

(2) Lucien, *Macrobii*, §. 16. Τιραῖος δὲ ὁ μετὰ Ὑσπασίνην τρίτος βασιλεύσας, δύο καὶ ἐνενηκονταέτη βιοὺς, ἐτελεύτα νόσῳ· Ἀρταβάζος δὲ ὁ μετὰ Τιραῖον ἕβδομος βασιλεύσας Χάρακος, ἓξ καὶ ὀγδοήκοντα ἐτῶν καταχθεὶς ἀπὸ Πάρθων ἐβασίλευσε; « Tiréus, le troisieme après Hyspasinès, « mourut de maladie, âgé de quatre-vingt-« douze ans; et Artabaze, qui étoit le sep-« tieme roi de Charax après Tiréus, étoit « âgé de quatre-vingt-six ans, lorsque, de « retour du pays des Parthes, il obtint la « royauté. » On peut voir à l'endroit cité de l'*Iconographie grecque* quelques remarques que j'ai faites sur ce passage.

(3) *Iconograph. grecq.*, pl. 11, n° 18.

PL. A. manieres; mais il m'a semblé que le texte de Lucien, qui indique un Artabaze parmi les princes du pays où il est certain que ce médaillon a été frappé, étoit une autorité suffisante pour lire et pour suppléer ce nom ainsi que je l'ai fait graver. D'ailleurs nous avons vu le Π substitué au B dans la légende d'un autre médaillon appartenant à un roi de la Characene [1].

§. 12. ATTAMBILUS.

N° 15. Trois médailles du même prince, découvertes ensemble près de Bagdad, viennent enrichir la suite des souverains de la Characene, et confirmer l'opinion que j'ai émise sur ce genre de monuments. M. Grivaud de la Vincelle a déja fait connoître ces médailles par un mémoire très bien fait [2]. J'ai fait graver ici le dessin de celle qui est la mieux conservée des trois; on l'a pris sur la médaille même.

On y voit d'un côté la tête barbue d'un prince dont la chevelure, serrée par le diadème, a un certain rapport avec la coiffure médique que nous avons remarquée sur les médailles des rois de ces contrées. L'Hercule assis, qui est le type du revers, ne differe ni par la pose, ni par le goût du travail, de l'Hercule gravé sur d'autres médailles de la même suite. La légende, quoique mutilée, offre distinctement les noms et les titres, βασιλεως ATTAMBιλου ΣΩΤΗΡος ΚΑΙ ΕΥΕΡγετου; *du roi Attambilus* [3], *dieu sauveur et bienfaiteur*. L'époque marquée dans

(1) *Iconograph. grecq.*, pl. LI, n° 16. Le médaillon d'Artabaze vient d'être acquis pour le cabinet de la Bibliotheque du Roi.

(2) Il est intitulé, *Dissertation sur une Médaille inédite de Phraate* IV, *et sur quatre Médailles d'Attambilus*, etc.; Paris, 1817, in-4°. La même Dissertation, mais moins complete, a été insérée dans les *Annales Encyclopédiques*, mois de juin même année. La matiere de ces médailles est un argent fort mêlé d'alliage.

(3) L'I du nom *Attambilus* est très ap-

l'exergue, HϘΣ, indique l'an 298 de l'ere des Séleucides (14 avant J. C.). Les deux autres médailles, publiées par M. Grivaud, appartiennent aux années T, 300, et ΓΙΤ, 313, de la même ere. La premiere répond à l'an 12 avant J. C.; le second, à l'an 2 de l'ere vulgaire. Pl. A.

J'avois indiqué un Attambilus que, dans le texte de Dion, on trouve écrit *Athambilus*, autre roi de la Characene et de la Mésene sous Trajan[1]. L'époque des médailles que nous considérons les assigne à un prince bien antérieur ; la conformité du nom est cependant une preuve qu'il avoit été pris par un souverain de la même contrée avant l'époque marquée par l'historien[2].

parent sur la médaille n° 3 de M. Grivaud.

(1) *Iconogr. grecq.*, part. II, c. XVII, §. 6.

(2) Il ne sera pas inutile de mettre ici sous les yeux du lecteur le tableau chronologique des médailles qui appartiennent aux princes de la Characene.

1. *Tiréus*, étoit le troisieme prince de cette contrée, en commençant à compter par Spasinès, qui vivoit sous Antiochus II Théos, et qui probablement se rendit indépendant.

Les médailles de Tiréus présentent dans l'exergue l'an 80 et l'an 83. Le Π de ces dates est extraordinairement large. Le regne de Tiréus répondoit par conséquent à celui de Séleucus II Callinicus en Syrie, et à celui de Tiridate sur les Parthes.

2. *Artabaze.* Il étoit, suivant Lucien, le septieme successeur de Tiréus. Son médaillon porte la date de l'an 250 des Séleucides (72 avant J. C.). Il étoit donc contemporain des derniers princes de cette famille, qui régnoient encore en Syrie, et qui étoient la septieme génération de Séleucus II. Phraate III régnoit sur les Parthes.

3. *Attambilus.* Les époques de ses médailles, 298, 303, 313, le font régner dans le même temps qu'Auguste à Rome, et que Phraate IV sur les Parthes.

4. *Adinnigaüs.* Sa médaille, frappée l'an 333 des Séleucides, 22 de l'ere chrétienne, prouve qu'il étoit contemporain de Tibere et d'Artaban III.

5. *Monnésès.* Son époque est l'an [illegible] des Séleucides, ou 111 de l'ere chrétienne. Il étoit le contemporain de Trajan et de Chosrhoès.

Il paroît par Dion, qu'un autre Attambilus fut le successeur de Monnésès.

Pl. A. 6. *Artaban* ou *Ertapan*. L'exergue de sa médaille ne laisse distinguer aucune date. La fabrique et l'orthographe de la légende annoncent cependant une époque de décadence; et il est vraisemblable que le regne d'Artaban répondoit à la derniere période de celui des Arsacides, et au commencedu III[e] siecle de l'ere chrétienne.

FIN.

ICONOGRAPHIE
ANCIENNE

OU

RECUEIL DES PORTRAITS AUTHENTIQUES
DES EMPEREURS, ROIS
ET HOMMES ILLUSTRES DE L'ANTIQUITÉ.

ICONOGRAPHIE ROMAINE.

TOME SECOND.

ICONOGRAPHIE
ROMAINE

PAR

LE CHEVALIER A. MONGEZ

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

MAGNORUM VIRORUM IMAGINES, INCITAMENTA ANIMI
SENECA, *Epist.* LXIV.



À PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL

IMPRIMEUR DU ROI.

M D CCC XXI.

TABLEAU

DU SECOND VOLUME

DE L'ICONOGRAPHIE ROMAINE.

ICONOGRAPHIE
ROMAINE.

PREMIERE PARTIE.

EMPEREURS, CÉSARS, TYRANS,
ET LEURS FAMILLES.

ICONOGRAPHIE ROMAINE.

SECONDE PARTIE.

EMPEREURS, CÉSARS, TYRANS, ET LEURS FAMILLES *.

CHAPITRE PREMIER.

FAMILLE DES CÉSARS.

(On trouvera à la fin de ce chapitre, après la vie de Néron, qui fut le dernier prince de la famille des Césars, des observations générales sur cette famille ; et, après la vie de Jules César, la généalogie abrégée de la même famille.)

§. 1. JULES CÉSAR [1].

Chap. I Famille des Césars.

Pl. XVII et XVIII

JUGURTHA, poursuivi par les Romains pour avoir usurpé le trône de Numidie, en faisant mourir ses deux cousins, héritiers

(*) M. VISCONTI n'avoit point encore commencé le texte du second volume, celui des empereurs; on n'a trouvé dans ses papiers que le catalogue des monuments qui devoient en faire partie, et quelques notes en petit nombre.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

EMPEREURS. Le mot *empereur* ne rend point entièrement le sens du mot *imperator*, ni du mot αὐτοκράτωρ; il désigne seulement un prince qui regne avec un pou-

(1) Plutarque, Dion, et Appien, ont été mes guides dans cet article. Plutarque, de l'édition de Brian; Dion, de Reimar, et Appien, de 1670.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

légitimes de ce trône, et alliés des Romains, gagna par ses largesses le consul Calpurnius Bestia, plusieurs sénateurs, et dissipa l'armée romaine. Il se rendit ensuite à Rome; et dit, en sortant de cette ville, où il avoit prodigué l'or, « qu'elle étoit à « vendre, et qu'elle périroit bientôt s'il se trouvoit quelqu'un « qui pût l'acheter »: *Urbem venalem et maturè perituram, si*

voir absolu. Mais le mot latin et le mot grec avoient, dans l'empire romain, trois significations distinctes, que l'historien Dion (lib. XLIII, §. 44) a parfaitement exposées. Après la défaite de Pompée, « le « sénat, dit-il, donna au vainqueur, César, « le surnom d'*imperator*, non point dans « l'ancienne acception, et tels que d'au« tres, que lui-même, l'avoient souvent « reçu après des guerres heureuses; non « point tel que le portoient ceux à qui l'on « confioit l'administration en chef de quel« que objet, ou quelque pouvoir extraordi« naire; mais tel que le portent encore au« jourd'hui ceux qui jouissent du pouvoir « suprême. (L'historien vivoit sous Alexan« dre Sévere.) On l'accorda pour la pre« miere fois à César, pour le porter comme « un nom propre, et pour le placer avant « ses autres noms. » D'après ce texte de Dion, il faut conserver le surnom *imperator*, ou le traduire par ces mots, *commandant en chef*, lorsqu'il appartient à un général, et pour celui sous les auspices duquel le général vainqueur avoit combattu. Mais le mot *empereur* désignera très bien les souverains de Rome. Aussi, quoique César n'ait pu être appelé *Auguste*, comme l'ont été tous ses successeurs depuis son fils adoptif, je n'hésite point cependant à le placer à leur tête, parcequ'il reçut du sénat et du peuple le surnom d'*imperator* dans toute sa plénitude.

César. On a coutume de désigner par le surnom de *César*, 1° quelques princes de la famille de César, ou qui furent adoptés par des princes de cette famille, quoiqu'ils n'aient jamais régné ni joui de quelque portion du pouvoir impérial; tels les fils d'Agrippa, Germanicus, etc.: 2° des princes que les empereurs choisirent pour leurs collegues, et qui partagerent réellement la puissance impériale; tels Constance Chlore, Galere Maximin: 3° enfin, et le plus souvent, le prince qui devoit succéder à l'empereur; mais auquel ce titre ne donnoit aucun pouvoir. Ælius Verus, choisi par Hadrien pour être son successeur, porta le premier le nom de César ainsi restreint. (Spartian, c. I; et Aurelius Victor, c. XIII.)

Tyrans. Les antiquaires ont adopté le nom de *Tyrans* pour désigner tous ceux qui dans l'empire romain usurperent la puissance souveraine. Les mots qui lui correspondent dans les langues grecque et latine ont une acception moins restreinte. Trebellius Pollion, l'un des écrivains de l'histoire d'Auguste, l'a employé pour désigner les usurpateurs, au nombre de vingt-neuf à trente, qui se firent déclarer empereurs en divers lieux, pendant les regnes honteux de Valérien et de Gallien. Nous suivrons son exemple.

Familles. Par le mot *familles* des empereurs, on désigne ici et leurs familles propres et les personnes qu'ils avoient

emptorem invenerit[1]. Dix ans après naquit celui qui devoit accomplir la prédiction de Jugurtha; ce fut Caïus Julius César. Il vit le jour l'an 654 de la fondation de Rome, un siecle avant le commencement de l'ere vulgaire, le 12 juillet[2]. Il y a quelque variation sur l'année 654 ou 653; mais il n'en existe pas sur le mois, ni sur le jour, le premier ayant reçu le nom de *Julius*, à

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII

adoptées. Notre langue a des expressions pour caractériser ceux qui sont adoptés, les *fils adoptifs;* mais elle n'en a point qui fasse connoître la personne ou la famille qui adopte. En trouveroit-on la cause dans le silence des lois françoises antérieures à ce siecle, qui n'accordoient pas la faculté d'adopter?

Extraits des vies des Empereurs. Conformément au plan tracé par M. Visconti, je me suis efforcé de réduire à une juste proportion les notices qui accompagnent la description des portraits de chaque empereur. Cette proportion étant fort resserrée, je me suis attaché à retracer de préférence leurs mœurs et leurs manieres de gouverner. Les guerres et les combats ont exercé la plume de tant d'historiens, que, pour donner un intérêt particulier à ces notices, j'ai borné mon travail aux traits principaux du caractere de chaque empereur; et j'ai rappelé les exploits belliqueux dans le cas seulement où ils étoient nécessaires pour achever le tableau.

Médailles. Cet ouvrage n'est point un traité de numismatique; on ne doit donc point y trouver les médailles impériales les plus précieuses par leur rareté. C'est un recueil de portraits des empereurs; et l'on a choisi dans les médailles celles qui représentent le mieux les principaux traits de leurs physionomies, comme on l'a fait dans l'*Iconographie grecque*, et dans la première partie de l'*Iconographie romaine*.

« En commençant, dit M. Visconti, par « les médailles de bronze frappées en l'hon« neur d'Auguste, sous le regne de Tibere, « les monnoies de bronze de coin romain « offrent, jusqu'à l'empire de Caracalla, « des portraits si finis, si ressemblants, et « d'un art si parfait, que les plus beaux ca« mées en approchent à peine. Les por« traits connus par ces médailles doivent « être les mieux constatés de toute l'icono« graphie ancienne.

« Les médailles qui offrent des portraits « d'Auguste et de quelques uns de ses suc« cesseurs, ont été souvent frappées après « leur mort, et sous les regnes d'autres Cé« sars qui n'étoient pas leurs successeurs « immédiats. Ces médailles, appelées *res« tituées* par les antiquaires, quoiqu'elles « soient d'un beau travail, ne rendent les « portraits que d'une maniere infidele. La « cause de cet écart fut une espece singu« lière d'adulation qui vouloit mêler les « traits de l'empereur régnant avec ceux du « prince dont on renouveloit la mémoire. »

(1) Sallust., *Bell. Jugurth.*, n° 35.

(2) IV *Idus quinctiles*; comme on lit dans un ancien calendrier publié par Lambecius.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

cause de cette époque; et le second étant devenu une fête publique, d'après un décret proposé par Antoine.

Le vulgaire se plaît toujours à orner de récits fabuleux la naissance des grands hommes. C'est ainsi que plusieurs écrivains du Bas-Empire assurent que César ne vit le jour que par l'opération césarienne; cependant sa mere, Aurélia, vivoit encore lorsqu'il brigua le pontificat, et mourut seulement pendant la guerre des Gaules. Servius[1] n'avoit proposé cette opinion que comme un doute; et Zonare l'a combattue victorieusement. Le même goût pour le merveilleux attribua son nom, *Cæsar*, au courage de son aïeul[2], qui, disoit-on, avoit tué en Afrique, de sa propre main, un éléphant appelé ainsi par les Carthaginois. Mais ce nom, dès la seconde guerre punique, formoit la distinction d'une des branches de la famille Julia[3], à laquelle César, dont le nom propre étoit Caïus, appartenoit par son pere : cette famille prétendoit descendre de Vénus par le fils d'Anchise; comme la famille Marcia, à laquelle sa grand'mere appartenoit, comptoit le roi Ancus Marcius pour le premier de ses aïeux. César, faisant l'éloge funebre de son épouse Cornélia, et de sa tante Julia, rappela avec adresse ces origines illustres, qui produisent tant d'effet sur l'esprit du peuple[4].

L'éloquence est, dans les républiques, un moyen sûr de parvenir aux dignités; c'est pourquoi Aurélia, mere de César, femme instruite et remarquable par l'élégance de sa conversation, cultiva soigneusement les dispositions précoces de son fils. On chercha aussi à fortifier sa constitution par les exercices journaliers. Il fut témoin, pendant son enfance, des guerres

(1) *Ad Æn.*, l. I, v. 286.

(2) Servius, *ibidem*.

(3) Sextus Julius César étoit préteur sous le consulat de Marcus Marcellus, et de Quintius Crispinus.

(4) Suet., VI.

civiles de Sylla et de Marius. Celui-ci avoit épousé sa tante maternelle, ce qui établit entre eux une liaison particuliere; mais il s'en fallut peu qu'elle ne devînt funeste à César. A peine eut-il revêtu la prétexte, qu'il épousa, à l'âge de seize ans, Cossutia, et la répudia peu de temps après. Il choisit ensuite Cornélia, fille de Cinna, l'ami de Marius. La haine que Sylla conçut contre César, à cause de cette nouvelle alliance avec son ennemi, lui fit lancer un décret de proscription, auquel le jeune homme n'échappa que par les supplications des vestales, et par la considération dont jouissoient la famille Julia et celle de sa mere. Mais le dictateur, en accordant sa grace, dit à ceux qui la sollicitoient: « Vous avez peu de discernement, si vous ne reconnoissez pas que dans cet adolescent il y a plusieurs Marius. » Il avoit formé cette opinion d'après les refus réitérés que César lui avoit fait de répudier la fille de Cinna.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Au reste ce nouveau Marius ne négligea aucun moyen d'échapper aux ressentiments de Sylla. Il se cacha dans les montagnes de la Sabine. Mais, ayant été forcé par une maladie à changer de retraite, il fut rencontré par les soldats du dictateur, envoyés pour découvrir ceux qui se cachoient; et il n'obtint sa liberté qu'à prix d'argent. Il s'embarqua sur-le-champ, passa en Asie, et se retira chez Nicomede, roi de Bithynie. C'est peut-être la frayeur qu'il conçut de la haine et des menaces de Sylla qui fit naître la maladie de nerfs (l'épilepsie, selon quelques auteurs) dont on le vit éprouver en Espagne les premieres attaques[1].

Quoique César n'ait fait qu'un séjour peu long à la cour de Nicomede, ce séjour a été cependant pour lui une source de chagrins. Ses ennemis lui reprocherent d'avoir eu pour ce roi

(1) Plutarch., p. 118.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

des complaisances criminelles, qui lui firent donner l'odieux surnom de *reine de Bithynie*. Sa jeunesse, le régularité de ses traits, que les fatigues n'avoient point encore altérés, et le désordre qui régna souvent depuis dans sa conduite, semblent avoir prêté quelque fondement à cette accusation.

César fit ses premieres armes contre Mithridate dans cette contrée, et il mérita une couronne civique à la prise de Mitylene. Ce fut alors, dit-on, que des pirates de Cilicie s'emparerent, auprès de l'île de Pharmacusa, du navire qui le portoit, et lui demanderent pour sa rançon 20 talents (environ 120 mille francs) : il leur dit qu'ils ne connoissoient pas l'importance de leur capture, et qu'il leur en donneroit 50. Il envoya quelques uns de ses compagnons pour se procurer cette somme, et resta avec un seul ami et deux esclaves au milieu de ces brigands pendant plus d'un mois; non pas comme un prisonnier, mais comme un chef entouré de sa garde. La somme promise ayant été apportée de Milet, César s'embarqua pour cette ville, et envoya des navires à la recherche des pirates. Ceux-ci furent pris, et mis en croix. J'ai abrégé ce récit extraordinaire, qui ne se lit que dans Plutarque et Suétone, mais dont la vérité m'est suspecte, du moins quant aux détails merveilleux.

Rhodes possédoit alors une école d'éloquence très célebre, que Cicéron avoit fréquentée, et qu'avoit ouverte Apollonius Molon. César y prit des leçons sur l'éloquence et sur les exercices du barreau, carriere dans laquelle il se seroit fait un nom, si la guerre n'eût occupé tous ses instants. Ses Commentaires prouvent qu'il avoit également cultivé, et qu'il possédoit au même degré, l'art d'écrire et l'art de parler.

« J'y ai remarqué aussi cela, dit Montaigne [1], qu'il faict grand

(1) Vol. III, c. xxxiv, sur les moyens de faire la guerre de Jules César.

« cas de ses exhortations aux soldats avant le combat; car, où « il veult montrer avoir été surprins ou pressé, il allegue tou- « jours cela, qu'il n'eut pas seulement loisir de haranguer son « armée. De vrai sa langue lui a faict, en plusieurs lieux, de « bien notables services; et estoit, de son temps mesme, son « éloquence militaire, en telle recommandation, que plusieurs « en son armée recueilloient ses harangues; et, par ce moyen il « en fut assemblé des volumes qui ont duré long-temps après « lui. »

Enfin la mort de Sylla ouvrant de nouveau la lice aux ambitieux, que son exemple encourageoit, délivra César d'un grand ennemi. Aussi celui-ci se rendit à Rome sur-le-champ, et commença, en 78, la carriere d'intrigues et de corruption qui devoit un jour le porter au faîte du pouvoir. Voyant Pompée gouverner le sénat, et, sous le nom de celui-ci, toute la république, il parut s'attacher à cet homme puissant. On le vit seconder de tous ses efforts Cicéron, qui, par la loi Manilia, fit accorder ouvertement à Pompée les pouvoirs extraordinaires, qu'il n'avoit exercés jusqu'alors que par sa grande influence. Ce ne fut pas pour plaire à Pompée que César en agit ainsi, comme le remarque Dion[1]; mais ce fut pour se rendre agréable au peuple, dont la puissance s'élevoit alors au-dessus de celle du sénat, et pour rendre Pompée l'objet de l'envie et de la jalousie populaire. Il obtint dès cette année, malgré sa jeunesse, un témoignage éclatant de la faveur du peuple, qui le nomma tribun militaire, et qui accueillit avec enthousiasme les honneurs qu'il rendit, après leur mort, à sa tante Julia, veuve de Marius, et à son épouse Cornélia. Il prononça en public leur oraison funebre, et fit paroitre au convoi de la premiere les

(1) Dio, l. XXXVI, §. 26.

Chap. I
Famille des
Césars
Pl. XVII et XVIII.

portraits de Marius, qui furent un objet de scandale pour quelques anciens partisans de Sylla, mais que le peuple salua de plusieurs acclamations, comme s'il eût vu reparoître son défenseur.

Nommé questeur de l'armée d'Espagne, il parcourut cette vaste péninsule jusqu'à *Gadès* (Cadix), où il vit, dans le temple d'Hercule, un portrait d'Alexandre. Il gémit, à cette vue, de n'avoir point encore occupé la renommée à un âge où le roi de Macédoine avoit déja conquis l'Asie. Agité par ces pensées ambitieuses, il quitta l'armée avant la fin de la campagne, et accourut à Rome, théâtre de toutes les intrigues.

Suétone[1] parle d'une conspiration qu'auroit formée César à son retour d'Espagne, pour mettre à mort une partie des sénateurs, faire déclarer dictateur Marcus Crassus, et régner sous le nom de son maître de cavalerie. Il parle encore d'un autre complot qu'il auroit tramé pour le même objet avec Cneius Pison : mais la vérité de ces deux conjurations n'est point assez constatée pour en charger sa mémoire. Les soins de l'édilité semblerent l'occuper tout entier en 65; il fit réparer le lieu où se tenoient les comices, le *forum*, et construire des portiques au Capitole, pour donner des repas au peuple. Il célébra des jeux solennels avec son collegue Marcus Bibulus, et quelques uns en son propre nom; et, à la mort de son pere, il fit combattre trois cent vingt couples de gladiateurs. Les dépenses furent communes; mais César en recueillit tout le fruit : de sorte que Bibulus disoit qu'il lui étoit arrivé la même chose qu'à Pollux; on avoit érigé dans le *forum*, en l'honneur des deux freres, un temple qui portoit seulement le nom de Castor.

Les profusions de César étonnoient ceux qui ignoroient que

(1) Cap. IX.

ses dettes s'élevoient déja à 300 talents (près de 2 millions de francs); mais elles lui avoient tellement gagné la faveur du peuple, que chacun cherchoit de nouvelles magistratures, de nouveaux honneurs, pour l'en revêtir[1].

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Dès-lors il se traça le plan qu'il ne cessa de suivre, celui d'abaisser le sénat, et de régner par le moyen de la multitude. Pour la flatter, il fit placer pendant la nuit dans le Capitole les images et les trophées de Marius. Le sénat irrité se rassembla sur-le-champ; l'un de ses plus illustres membres accusa César de tyrannie; et dit ce mot, qui passa en proverbe: « Ce n'est « plus par des mines et des souterrains qu'il sape la république; « mais c'est avec la tortue et le belier. »

Pompée revint, en 63, triomphant de toute l'Asie, et même de tout l'univers, comme l'annonçoit une inscription de ses trophées[2]. Il eut la pudeur de ne jouir qu'une fois des honneurs nouveaux et extraordinaires que le sénat lui avoit décernés dans son absence, malgré l'opposition du sévere Caton, mais d'après les sollicitations de César. Celui-ci suivoit-il en cela le plan qu'il s'étoit formé de rendre Pompée l'objet de l'envie, ou vouloit-il préparer le sénat, en caressant son idole, à lui rendre un jour les mêmes honneurs? Cependant la conjuration de Catilina fit pressentir son penchant pour les troubles civils. Sans prendre la défense des conspirateurs, que la plupart des sénateurs vouloient punir à l'instant du supplice capital, il proposa de les retenir en prison jusqu'à la défaite entiere de leur chef, qui s'étoit enfui. « Cet avis, dit Appien[3], le rendit suspect de « complicité dans leurs projets, ou du moins fit penser qu'il en « avoit connoissance. Cependant le consul (Cicéron) ne l'avoit

(1) Plutarch., p. 105.

(2) Dio, l. XXXVII, c. XXI.

(3) *Bell. civil.*, l. II, p. 713.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

« pas nommé avec les auteurs de la conspiration, parcequ'il « n'avoit pas osé former une accusation contre l'homme le plus « cher au peuple. » Mais Caton, en concluant à la mort des conjurés, n'usa d'aucun ménagement envers César, sur lequel il exprima ses soupçons.

Metellus Pius, qui étoit souverain pontife, laissa vacante, en mourant, une dignité que la religion rendoit très recommandable, et que les ambitieux desiroient vivement, parceque la personne de celui qui en étoit revêtu devenoit inviolable et sacrée. Sylla, toujours occupé à réduire la puissance du peuple, lui avoit ôté le choix du chef des pontifes; mais Labienus, soutenu par César, le lui avoit fait rendre[1]. La mort de Metellus découvrit les vues de César. Quoiqu'il fût à peine âgé de trente-sept ans, et qu'il n'eût point encore exercé les fonctions de préteur, il sollicita ouvertement les suffrages, s'abaissa aux plus humbles supplications devant les derniers des citoyens, et répandit l'or à pleines mains[2]. Enfin, calculant l'énormité de ses dettes, le jour de l'élection, il dit à sa mere, en sortant de sa maison, qu'il n'y rentreroit que pontife, ou qu'il s'exileroit de Rome; il réussit au gré de ses desirs. « Ce succès, dit Plutarque, jeta l'é« pouvante dans l'esprit des sénateurs et des premiers citoyens. « Ils prévirent qu'il porteroit le peuple aux actes d'autorité les « plus extrêmes. »

Sa nomination à la préture, en 62, ne fit qu'augmenter leurs craintes. Dès-lors s'établit une lutte continuelle, tantôt sourde et déguisée, tantôt déclarée et violente, dans laquelle figurerent d'une part le sénat, Cicéron, les pompéiens, qui soutenoient les droits des patriciens; et de l'autre, César, les tribuns, les factieux de toute sorte, et les plébéiens : lutte qui ne finit qu'a-

(1) Dio, l. XXXVII, c. xxxvii. (2) Suet., c. xiii.

vec la vie de Pompée. L'année de la préture de César fut remarquable par l'attentat de Clodius. Epris des charmes de Pompéia, troisieme épouse de César, et ne pouvant tromper la vigilance d'Aurélia sa belle-mere, qui l'accompagnoit en tous lieux, il se déguisa en femme pour pénétrer dans la maison du préteur, où se célébroient la nuit, et par les femmes seules, les mysteres de la Bonne-Déesse. Clodius découvert fut traduit en jugement. César, cité comme témoin, dit qu'il n'avoit rien vu qui pût faire condamner l'accusé, auquel il savoit que le peuple accordoit une protection ouverte; mais il répudia Pompéia. C'est alors qu'il dit ce mot, devenu proverbe: « Il ne faut pas que la « femme de César soit même soupçonnée. »

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Cependant César, voulant égaler Pompée en puissance, pensa qu'il devoit couvrir de l'éclat de la gloire militaire les intrigues auxquelles il s'étoit livré jusqu'à ce jour. Il sollicita et obtint un commandement en Espagne et dans la Lusitanie; mais il lui étoit plus facile de gagner les suffrages de la multitude que d'apaiser la foule de ses créanciers, qui s'opposoient à son départ. Ce fut alors que commencerent ses liaisons avec le riche Crassus, qui se rendit garant de ses dettes, pour favoriser un rival de Pompée.

C'est à cette expédition que Plutarque[1] rapporte un mot de lui si connu. Traversant les Alpes pour se rendre en Espagne par terre, il trouva un village habité par un petit nombre d'hommes à demi sauvages; ses amis lui demanderent s'il croyoit qu'il y eût dans ce lieu retiré de l'ambition et des brigues pour obtenir le commandement. « Pour moi, leur répon- « dit-il, j'aimerois mieux être ici le premier que le second dans « Rome. »

(1) Page 111.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Il pénétra avec promptitude jusqu'aux rivages de l'Océan, soumit les révoltés, leur imposa d'énormes tributs, qu'il s'appropria, et revint à Rome, en 59, avant la fin de la campagne. Des projets de la plus haute importance l'y rappeloient. Il vouloit briguer le consulat, et séduire par l'éclat d'un triomphe la multitude, qui devoit accorder cette éminente dignité. Mais, arrivé au moment où les comices s'assembloient pour l'élection, et où les candidats sollicitoient en personne les suffrages, tandis que les lois retenoient hors de la capitale, jusqu'au jour du triomphe, celui à qui le sénat accordoit cette récompense, il trompa l'attente des sénateurs, qui travailloient à faire nommer un autre consul, renonça au triomphe, et obtint le consulat par le crédit de Crassus et de Pompée, réconciliés par ses soins. Ses envieux parvinrent seulement à lui faire donner pour collegue ce Marcus Bibulus qui avoit déja partagé l'édilité avec lui, et qu'ils excitoient à le contrarier dans toutes ses démarches. Cet homme foible ne put résister au génie et à l'ascendant de son collegue : de là vint que l'on dit assez plaisamment, « Tel acte a été passé sous le consulat de Julius et de César », au lieu de dire sous le consulat de César et de Bibulus.

Alors en 59 (695 de Rome) se forma le premier triumvirat; celui de Pompée, de Crassus, et de César. Quoique ce triumvirat ne fût institué par aucune loi, il eut cependant des résultats aussi funestes pour la république; parceque ces trois Romains jurerent de ne rien entreprendre qui pût contrarier les vues de l'un d'eux. Velleius Paterculus[1] désigne avec précision ces résultats, qui, dit-il, devinrent funestes à Rome, à l'univers, et aux triumvirs eux-mêmes.

Pompée fut porté à cette réunion par le desir de faire confir-

(1) II, 44; I, 2.

mer les actes de son commandement dans les provinces situées au-delà de l'Adriatique; confirmation qui trouvoit de fortes oppositions, et qu'il croyoit ne pouvoir obtenir sans le crédit de César. Celui-ci, en paroissant subordonner sa gloire à celle de Pompée, augmentoit la sienne, ainsi que sa propre puissance, et excitoit de plus en plus l'envie contre ce redoutable rival. Crassus enfin, n'ayant pu atteindre au pouvoir suprême par le crédit de Pompée seul, espéroit le devoir à l'appui de César.

Livre I
Famille des Césars
Pl. XVII et XVIII.

Fort de cette union, le consul se conduisit avec l'audace d'un tribun du peuple, et manifesta la volonté déclarée de capter la bienveillance de la multitude par tous les moyens. Il proposa des lois agraires et des colonies à fonder. En vain le sénat voulut-il s'y opposer, les triumvirs insisterent; et Pompée, oubliant cette retenue qui lui avoit jusqu'alors concilié les grands, les menaça de ses armes. Il épousa ensuite Julia, fille de César; et celui-ci, en se mariant à Calpurnia, fille de Pison, fit déclarer son beau-pere consul pour l'année suivante. Ces alliances intéressées exciterent l'indignation de Caton, qui seul, au milieu de la corruption générale, osoit encore parler de la république et des lois anciennes. César voulut le faire conduire en prison, espérant qu'il invoqueroit le secours des tribuns; mais le silence des grands, du peuple, constant admirateur du courage de Caton, et celui du vertueux accusé lui-même, effraya le consul, au point qu'il engagea secrètement un tribun à s'opposer à cette violence. Cicéron éprouva aussi les effets du ressentiment de César. Devenu tout-puissant, le consul, n'osant ouvertement se venger de celui qui avoit découvert et puni justement (d'une maniere illégale peut-être) les complices de Catilina, protégea ce Clodius violateur des choses sacrées, amant reconnu de sa propre femme, mais ennemi déclaré de Cicéron. Il le fit nom-

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

mer tribun; et, en même temps il obligea l'orateur à s'exiler lui-même hors de l'Italie.

Tous les usurpateurs du pouvoir suprême, depuis l'Athénien Pisistrate, avoient créé de prétendues conjurations pour obtenir des gardes, ou du moins pour se rendre plus chers à la multitude; César, qui marchoit sur leurs traces, employa les mêmes moyens[1]. Un homme du peuple, Vetius, s'avança dans une assemblée des comices, montrant un poignard, qu'il disoit lui avoir été remis par un licteur de Bibulus; ajoutant qu'il étoit envoyé par ce consul, par Cicéron, et par Caton, pour assassiner Pompée et César. Quoique le récit parût douteux, celui-ci s'en servit pour échauffer la multitude, et remit au lendemain à le vérifier. Mais Vetius, pendant la nuit, fut tué dans la prison; et César ne fit aucune recherche sur cet assassinat.

L'année de son consulat étant près d'expirer, il se fit donner par le peuple le commandement général de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie, avec trois légions. Le sénat craignant, dit Suétone[2], qu'à son refus le peuple n'ajoutât la Gaule Transalpine, lui en offrit le commandement avec une quatrieme légion. Le même historien nous apprend les moyens qu'il employa pour régner encore dans Rome, quoiqu'il en fût éloigné. D'abord il fit nommer consuls, pour l'année 58, Lucius Pison son beau-pere, avec Aulus Gabinius, qui n'étoit connu que par son habileté dans l'art de la danse. Ensuite il eut grand soin de s'attacher les magistrats de chaque année, de favoriser pour candidats et de laisser parvenir aux dignités ceux-là seulement qui s'engageoient à prendre ses intérêts pendant son absence: il exigea même de quelques uns un serment; et d'autres, une promesse écrite et signée, *syngrapham exigere*.

(1) Appian, l. II, p. 718.

(2) Cap. XXII.

Quoique César eût rapporté de la Lusitanie des sommes assez considérables pour satisfaire ses nombreux créanciers, il avoit cependant contracté de nouvelles dettes, soit à sa nomination au consulat, soit en satisfaisant son penchant pour la débauche[1]. Curion, le pere, l'appeloit le mari de toutes les femmes; de même que ses liaisons trop étroites avec Nicomede, roi de Bithynie, l'avoient fait surnommer la femme de tous les maris. Peut-être sa politique l'engageoit-elle aussi à mettre par ce moyen les femmes des grandes maisons dans ses intérêts; du moins le vit-on se déclarer ouvertement l'amant d'une sœur de Caton. Les Gaules étoient regardées à Rome comme un pays fort riche; on y recueilloit l'or dans le limon des fleuves; et les proconsuls romains n'y avoient point encore exercé cet esprit de rapine dont le reste du monde connu se plaignoit déja si amerement. A la vérité les Gaulois étoient courageux et vaillants; mais la tactique romaine devoit triompher d'une bravoure qui dédaignoit toute discipline. Les peuples qui habitoient les Gaules formoient une confédération, obéissoient à divers chefs, étoient gouvernés par des lois différentes; l'on pouvoit donc espérer de les diviser à force d'intrigues, et de les vaincre en les armant les uns contre les autres. Tel fut le plan que suivit César pendant les neuf années employées à conquérir les Gaules, et à porter les aigles romaines dans la Grande-Bretagne et sur la rive droite du Rhin, contrées où elles étoient inconnues.

CHAP. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Plutarque[2] fait observer judicieusement qu'ici César commença une vie nouvelle qui le plaça au-dessus des plus habiles capitaines de l'antiquité, des Fabius, des Scipion, des Metellus: de ses contemporains, Sylla, Marius; des deux Lucullus, et même de Pompée, honoré du nom de Grand; si l'on considere

(1) Suet., LII. (2) Page 115.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XVII et XVIII.

l'âpreté des lieux où il fit la guerre, l'étendue des contrées théâtre de ses victoires, la multitude et la vaillance des peuples qu'il vainquit, la barbarie de ceux qu'il civilisa; enfin la clémence qu'il exerça à l'égard des vaincus, et les immenses largesses qu'il répandit sur ses soldats. Le même historien ajoute que non seulement il a surpassé chacun d'eux par quelques uns des traits que présente sa carriere militaire, mais qu'il les surpassa tous par le nombre étonnant des combats qu'il livra, et des ennemis qu'il fit périr; car il prit d'assaut, dans la guerre des Gaules, plus de huit cents lieux fortifiés; il subjugua trois cents peuples; il combattit à différentes époques contre trois millions d'hommes, dont un million resta sur le champ de bataille, et le reste fut fait prisonnier.

César dut ses succès à son courage, à la sagesse de ses plans, à l'or qu'il prodiguoit à ses soldats, et sur-tout à la vitesse avec laquelle il se transportoit en tous lieux. Parti de la capitale pour se rendre dans les Gaules, il arriva en huit jours sur les bords du Rhône, à deux cent vingt lieues de Rome [1]. Il dormoit le plus souvent dans la litiere ou dans le char qui le portoit, ayant seulement à ses côtés un secrétaire qui écrivoit sous sa dictée, et derriere lui un soldat ceint d'une épée. Dès l'enfance, il s'étoit exercé habituellement à l'équitation; il croisoit quelquefois ses mains derriere le dos, et abandonnoit le cheval à toute son impétuosité; voyageant à cheval, il essaya de dicter des lettres à deux secrétaires à la fois; Oppius dit même à plusieurs. C'est ainsi que, né avec un tempérament foible, il le fortifia par l'exercice, et parvint à supporter la fatigue et la faim. Ce n'étoit pas assez pour lui de surprendre ses ennemis par une promptitude extraordinaire, il les accabloit par sa persévérance à les

(1) Plutarch., p. 118.

poursuivre jusqu'à leur entiere dispersion. Aussi disoit-il toujours : «Il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.» Chap. I Famille des Cesars.

Pendant que César combattoit dans les Gaules, Pompée rappela Cicéron de l'exil. Crassus et César ne s'y opposerent point, parcequ'ils regarderent ce retour comme un événement qu'ils ne pourroient empêcher; et celui-ci témoigna même quelque bienvaillance à l'orateur; mais Cicéron, pénétrant leur politique, ne leur en sut aucun gré, et reporta toute sa reconnoissance sur Pompée[1]. Pl. XVII et XVIII

Celui-ci se rendit à Lucques, où César étoit venu pour conférer avec lui et Crassus sur les moyens de conserver le pouvoir. Les magistrats arriverent en si grand nombre, que l'on y compta cent vingt licteurs, et plus de deux cents sénateurs[2]. On y arrêta que Pompée et Crassus seroient nommés consuls, et que l'on continueroit encore à César, pour cinq ans, le commandement des Gaules et des légions. C'étoit ainsi que chaque hiver il laissoit les armées sous la conduite de ses lieutenants, et se rapprochoit de Rome pour diriger les amis qui y travailloient pour ses intérêts.

Enfin l'année 49 (705 de la fondation de Rome) vit éclater une rupture ouverte entre César et Pompée. La mort de Julia, fille du second, épouse du premier, rompit le dernier lien qui les unissoit en apparence; et la mort de Crassus dans l'expédition contre les Parthes délivrant les deux rivaux d'un concurrent, ou leur enlevant un médiateur, les détermina à chercher ouvertement à se supplanter l'un l'autre. Leurs partisans excitoient sans cesse des troubles dans Rome; les comices ne s'assembloient jamais qu'il n'y eût du sang répandu : on n'obtenoit les magistratures que par des largesses distribuées publique-

(1) Dio, l. XXXIX, c. IX.

(2) Plutarch, pag. 123.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

ment, ou par des combats à coups de pierre et d'épée. Rome fut huit mois sans consuls; l'anarchie y étoit à son comble; on y disoit ouvertement que le seul remede à de si grands maux étoit de remettre le pouvoir absolu à un homme puissant, qui fût en même temps un bon citoyen. La plupart des gens de bien désignoient pour cela Pompée, et parloient de la dictature, mais César, qui fomentoit ces troubles, s'attachoit la multitude par des repas splendides, des combats nombreux de gladiateurs; tous ceux qui l'entouroient, et même une grande partie du sénat, par des prêts à intérêts ou gratuits; les citoyens de tous les ordres, qu'il appeloit, ou qui se rendoient auprès de lui, par des distributions auxquelles il faisoit participer les affranchis, les esclaves même, lorsqu'ils avoient quelque crédit sur leurs maîtres et leurs patrons[1]. De sorte qu'il devint le refuge assuré des hommes accablés de dettes, des jeunes dissipateurs, à moins qu'ils ne fussent coupables de trop grands crimes, ou entièrement perdus de débauches; et il disoit alors ouvertement à ceux-ci qu'une guerre civile étoit nécessaire.

César, résolu de repousser par la force les attaques de Pompée, passe le Rubicon, aujourd'hui le Luso, près de Rimini. Ce fleuve séparoit la Gaule Cisalpine du reste de l'Italie; et d'après un sénatus-consulte, que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Césene, c'étoit mériter les noms de sacrilege et de parricide que de le traverser à la tête d'une armée sans le consentement du sénat. Cicéron[2] dit que César répétoit souvent deux vers d'Euripide dont voici le sens: « S'il faut violer les lois, « que ce soit pour obtenir le pouvoir suprême; en toute autre « chose, on doit s'y conformer. » Ce fut, dans cette journée, la regle de celui qui, ne voulant point d'égal, alloit combattre

(1) Suet., cap. XXVII.

(2) *De officiis*, l. III, c. XXI.

Pompée; cet homme, qui de son côté, selon l'expression de Lucain, ne vouloit point de supérieur. Il fuit cependant de Rome à l'approche de César; il est suivi par tous les magistrats; de sorte qu'il paroît emporter avec lui le destin de la république. Sa marche est incertaine. Il se retire d'abord à Capoue, ensuite à Brindes, où il est assiégé par César, qui n'est point entré à Rome de peur de perdre des instants précieux, comme l'espéroit son rival. Le port même de Brindes alloit être fermé, lorsque Pompée s'en échappe, et fuit vers l'Illyrie. Maître de l'Italie entiere, César se rend à Rome, y entre seul, est reçu par la multitude avec l'ivresse de la joie, n'exerce aucun acte de vengeance, ni même de violence; si ce n'est contre un tribun qui vouloit l'empêcher d'enlever le trésor public, déposé dans le temple de Saturne.

Loin de s'endormir dans le repos, César va combattre les Pompéiens en Espagne, et laisse à Antoine le commandement de Rome et de l'Italie. Il revient bientôt vainqueur, les assiege, et les défait encore dans Marseille. Le préteur Lépide, qui depuis fut triumvir, le fait nommer dictateur pendant son absence, qui fut de courte durée. Le nouveau dictateur accourt à Rome, enleve du Capitole et des autres lieux sacrés toutes les offrandes[1], vole à Brindes, débarque avec cinq légions dans la Chaonie; mais la flotte ennemie ayant enlevé les subsistances de sa petite armée, il se rembarque seul pour accélérer la marche d'Antoine et du reste de ses troupes. Une tempête s'éleve; le pilote, qui ne le connoît pas, veut regagner le port; César se découvre, et lui dit: «Courage, ne crains rien; tu conduis César et sa fortune[2].»

Le rival de Pompée, revenu en Illyrie, éprouve quelque re-

(1) Dio. XLI, xxxix. (2) Plutarch., p. 141.

Chap. I. Famille des Césars Pl. XVII et XVIII.

vers qu'il surmonte avec habileté, joint son ennemi à Pharsale en 48 (706 de Rome), et le défait entièrement. Celui-ci abandonne son armée, ses partisans, et fuit en Egypte, où il est assassiné. On présente la tête de Pompée au vainqueur, qui verse des pleurs en la voyant[1]. Mais que penser de cet attendrissement, lorsqu'on se rappelle l'ardeur avec laquelle il avoit poursuivi sans relâche le malheureux Pompée? Il versa aussi des pleurs en apprenant la fin de Caton, qui aima mieux se donner la mort que d'implorer sa clémence. César pleura-t-il la perte d'une occasion où il auroit pu accorder un pardon éclatant? du moins eut-il l'adresse d'en agir toujours ainsi; et l'on ne peut lui reprocher que quelques vengeances obscures: telle fut la destitution des tribuns, qui s'opposerent depuis aux efforts concertés d'Antoine, lorsqu'il voulut, dans un spectacle, placer le diadème royal sur le front du dictateur perpétuel[2]. Ce furent encore deux actes de clémence fastueuse qu'il exerça, après la bataille de Pharsale et en Afrique, en brûlant, sans les lire, les lettres des Pompéiens, qui se trouverent dans les porte-feuilles de Pompée, et d'un Scipion leur chef, et en pardonnant à ce Marcus Brutus qui depuis fut son assassin. Mais il fit mourir comme captifs, et sans les juger, Afranius et Faustus, fils de Sylla son ancien ennemi[3]. Il feignit à la vérité de vouloir entendre en justice Lucius César son parent, qui avoit toujours été Pompéien, et qui le supplioit de lui faire grace; mais, n'osant le condamner lui-même, il suspendit le jugement, et lui fit ôter la vie en secret.

Son penchant pour les femmes faillit à lui être funeste en Egypte, où les charmes de Cléopâtre, qu'il rendit mere, le retinrent oisif pendant plusieurs mois (en 47), après la mort de

(1) Dio, XLII, VIII. (2) *Ibid.*, XLIV, X. (3) *Ibid.*, XLIII, XII.

Pompée. Il se réveilla cependant en apprenant que le fils du redoutable Mithridate, Pharnace, roi de Pont, ravageoit l'Asie; il arriva avec la vitesse de l'éclair, mit en fuite son armée; et écrivit à Rome ces trois mots célebres: «Je suis venu, j'ai vu, j'ai «vaincu.» Il paroît ensuite dans la capitale pour se faire nommer encore dictateur, contre l'usage constant qui n'admettoit que des dictateurs annuels; et il choisit pour son maître de cavalerie ce Marc-Antoine dont il avoit éprouvé le dévouement. Enfin il vole en Afrique pour y achever la destruction des fils de Pompée, de leurs partisans, et sur-tout celle du vertueux Caton; avide de tout genre de gloire, il ne quitte pas cette contrée sans relever les murs de Carthage, comme il avoit déja fait pour Corinthe.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XVII et XVI

César, rentrant dans Rome, signala son retour par des fêtes splendides et par quatre triomphes. Il arrivoit chargé des dépouilles de l'Asie et de l'Afrique, d'un nombre prodigieux de couronnes d'or; il avoit même enlevé toutes les richesses du temple d'Hercule à Tyr, pour punir, disoit-il, les habitants de cette ville de ce qu'ils avoient recueilli dans leur fuite l'épouse et le fils de Pompée [1].

Mais à peine ces fêtes étoient-elles terminées, qu'il fut obligé d'aller en Espagne combattre les fils de Pompée et les derniers Pompéiens. Il parvint en 45 (709 de Rome) à détruire cette armée, la derniere espérance des amis de la république; et il courut dans cette campagne le plus grand danger à la bataille de Munda, près de Malaga: «Ailleurs, dit-il, j'ai combattu pour la «victoire; mais ici, c'étoit pour ma vie.»

Le sénat lui prodigua à son retour les honneurs, même ceux d'un nouveau triomphe; ce qui aliéna plusieurs de ses partisans,

(1) Dio, XLII, 49.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XVII et XVIII.

parceque c'étoient des Romains qu'il avoit vaincus, et qu'un pareil triomphe étoit sans exemple. Après avoir été nommé seul consul, comme l'avoit été Pompée, il le fut encore pour dix ans: de même que Sylla, on le créa dictateur perpétuel; ce qui le rendoit égal en puissance à un roi, mais sans lui donner ce nom odieux aux Romains. Celui d'empereur, d'*imperator*, lui fut donné dans toute sa plénitude, pour lui et pour sa postérité; il fut appelé *pere de la patrie*, titre qu'avoit reçu Cicéron après qu'il eut découvert la conjuration de Catilina. A l'autorité sans bornes le sénat joignit les honneurs de la royauté, et même ceux qui étoient réservés aux dieux. Sous le nom de tribun perpétuel, sa personne devint inviolable et sacrée. Il lui fut permis d'assister aux spectacles sur un siege doré, avec une couronne d'or, et d'en porter habituellement une de laurier. Ses partisans, Antoine entre autres, essayerent plusieurs fois en public de lui ceindre le diadème; mais l'indignation générale y forma toujours obstacle. Le mois de sa naissance fut appelé *julius*.

A tout cela Dion[1] ajoute un trait si extraordinaire, que je dois rapporter ses propres paroles. Enfin il s'en trouva qui «oserent proposer de lui accorder le pouvoir d'épouser tel nombre de femmes qu'il voudroit; car, quoique âgé de plus de cinquante ans, il avoit encore plusieurs maîtresses.» On lit la même chose dans Suétone[2]. Au reste l'historien fait remarquer qu'une grande partie des sénateurs cherchoit par ces flatteries excessives à exciter la haine et l'envie pour hâter sa perte, et qu'ils y réussirent, tandis que leur feint dévouement l'aveugloit lui-même au point de renvoyer ses gardes anciens, de refuser les sénateurs et les chevaliers qui offroient de lui en servir, parcequ'il croyoit n'en avoir plus besoin. «J'aime mieux, disoit-il

(1) Lib. XLIV, c. vii.

(2) Cap. lii.

«(comme l'a dit depuis notre grand Henri), périr une fois que «de craindre toujours.»

Chap. I. Famille des Césars

César ambitionnoit la gloire qu'obtiennent les sages législateurs, et il sut l'ajouter à la gloire militaire. En qualité de souverain pontife, il étoit chargé du réglement des fètes, de la fixation de l'année civile: celle-ci, qui avoit Numa pour auteur, étoit de près de onze jours plus courte que l'année solaire; et les intercalations qu'elle exigeoit avoient été faites si arbitrairement, qu'à l'époque où César régnoit elle n'avoit plus aucun rapport avec les saisons; le commencement avoit été dérangé de soixante-sept jours. Pour remédier à ce désordre, César fit venir d'Egypte un fameux mathématicien, Sosigene; d'après son conseil, il établit en 46 (708 de Rome) une année de trois cent soixante-cinq jours, portée à trois cent soixante-six dans les bissextiles. Quoiqu'elle fût trop longue d'environ onze minutes, toutes les nations chrétiennes l'employerent jusqu'au milieu du XVI[e] siecle. Il établit, ou plutôt il conserva une forme de gouvernement qui annonçoit toujours une république, mais avec un chef absolu: incohérence dont il fut la victime. Le sénat, qu'il auroit pu détruire, fut conservé avec toutes ses prérogatives; mais il fut traité par César avec tant de hauteur, que, «par-là même, dit Montesquieu, sa clémence fut insultante; on «dit qu'il ne pardonnoit pas, mais qu'il dédaignoit de punir.» Il encouragea les bonnes études en donnant le droit de cité aux médecins et aux professeurs des arts libéraux, qui habiteroient Rome [1]. Pour empêcher que les criminels riches n'échappassent à la justice en s'exilant eux-mêmes pour conserver leurs patrimoines, il fit confisquer la moitié de leurs biens; celui des parricides tout entier. Il vouloit extraire du grand nombre de lois

Pl. XVII et XVIII

(1) Suet., c. XLII.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

un code civil peu volumineux. Il publia des réglements somptuaires, ouvrit les portes d'Italie aux marchandises étrangeres: son dessein étoit d'embellir la capitale de temples et de théâtres; d'ouvrir des bibliotheques grecques et latines, et il avoit chargé le docte Varron du soin de les former; de dessécher les marais Pontins; de faire écouler dans la mer le lac Fucin; d'ouvrir un chemin à travers les Apennins, de l'Adriatique au Tibre; de percer l'isthme de Corinthe; enfin de faire la guerre aux Parthes, de laver la honte des aigles, et de venger la mort de Crassus.

Ce dernier projet avoit un but ostensible fort louable; mais on faisoit circuler dans Rome un oracle qui assuroit qu'un roi pourroit seul l'atteindre; et les moins clairvoyants apercevoient dans ce mot *roi* le but caché de César. Il fixa ainsi l'indécision de ceux des sénateurs qui vouloient recréer la république en faisant périr celui qui l'avoit détruite, et qui se joignirent aux conjurés, dont les uns cherchoient à exercer des vengeances particulieres; les autres à satisfaire leur lâche jalousie.

L'an 710 de Rome, 44e avant l'ere vulgaire, et la 56e de son âge, César fut assassiné au milieu du sénat. Il tomba percé des coups que lui porterent des meurtriers, à la plupart desquels il avoit laissé la vie et accordé un généreux pardon après la victoire de Pharsale. A leur tête étoit ce Marcus Brutus qui n'avoit de commun que le nom avec l'ennemi des Tarquins, que César traitoit avec assez d'amitié pour qu'on pût croire qu'en expirant il l'eût appelé son fils, comme l'attestoient quelques témoins du meurtre[1]; quoique l'empereur n'eût que quinze ans plus que lui, et en eût quarante-sept à l'époque de sa liaison avec Servilia, mere de Brutus. L'autre chef de la conjuration étoit Cassius, beau-frere de Brutus; irrité de la préférence que

(1) Dio, XLIV, 19.

César avoit accordée à celui-ci sur lui pour la préture, mais amant passionné de la gloire et de la liberté. On vit se joindre à eux un Decimus Brutus que César avoit nommé son héritier en second. Des présages sinistres, des avis secrets, les sollicitations de son épouse alarmée (Calpurnia), rien ne put l'effrayer, ni l'empêcher de se rendre au sénat le jour des ides de mars (le quinze), qui fut le dernier de sa vie. Il expira, percé de trente-trois coups, dans la curie qu'avoit bâtie Pompée, et auprès de la statue de ce rival malheureux. Lorsqu'il vit sa perte assurée, il couvrit sa tête; et, conservant jusqu'au dernier soupir ce sentiment d'égard pour la pudeur publique, qui caractérisoit les mœurs romaines, « il abaissa, dit Suétone, sur ses « jambes, le devant de sa toge, afin de tomber avec décence, « en dérobant à tous les regards la partie inférieure de son « corps. » On sait qu'alors les Romains enveloppoient seulement le pied, la jambe, et les cuisses, dans des bandelettes plusieurs fois repliées, sans porter d'autre vêtement sous la tunique.

Chap. I Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII

Les suites de cette mort, le testament de César, l'adoption d'Octave, la conduite prudente d'Antoine, resté seul consul par cet assassinat, etc., tous ces détails se lisent dans les notices sur Marcus Brutus et sur Antoine, qui se voient dans la premiere partie de l'Iconographie romaine. Mais la Généalogie abrégée de la famille de Jules César se trouve placée à la fin de ce chapitre. D'après la nature de cet ouvrage, elle ne devroit présenter les noms que de ceux des princes et des princesses de cette famille dont nous possédons quelques portraits; nous y avons cependant ajouté quelques personnages, nécessaires pour la continuité des filiations. Au reste, on trouvera cette Généalogie complète dans l'édition qu'a donnée de Tacite Gabriel Brotier[1].

(1) Tome I, p. 461.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

Voici le portrait de César, tracé par Suétone[1]:

«Les traditions nous apprennent qu'il étoit d'une taille éle-«vée; qu'il avoit le teint blanc, le visage assez plein, les yeux «noirs et vifs: il prenoit un si grand soin de sa personne, que «non seulement il fesoit couper ses cheveux symétriquement, et «qu'il se fesoit raser, mais encore qu'on l'épiloit. Ses ennemis «le plaisantoient sur la peine qu'il ressentoit d'être chauve; de «là vint qu'il ramenoit ses cheveux sur le front, et que de tous «les honneurs et les privileges accordés par le sénat et le peu-«ple, celui qui l'autorisoit à porter toujours une couronne de «laurier lui fut le plus agréable.»

Velleius[2] dit qu'il étoit le plus beau des Romains: *Formâ omnium civium excellentissimus.*

Le sénat décréta que le portrait de César seroit placé sur les monnoies, appelées *médailles* par les antiquaires lorsqu'il s'agit de celles des anciens peuples[3]: cet honneur n'avoit été accordé encore à personne. Sa tête y est ordinairement ornée d'une couronne de laurier qui n'est point entourée du diadême, comme celle que porterent les successeurs d'Auguste.

N° 4 et 5.

«Il n'existe point de médailles avec la tête de César, dit «M. Visconti, qui soit d'un beau travail; ordinairement celles «qui présentent son portrait paroissent avoir été frappées dans «les provinces. Cependant, comparées entre elles, elles offrent «un ensemble assez décidé pour faire reconnoître le portrait de «ce dictateur sur des marbres antiques.» On voit ici, sous les n° 4 et 5 (pl. XVII), deux médailles d'argent du cabinet du Roi. Sur la première on trouve la tête de César ceinte d'une couronne de laurier simple, avec la légende CAESAR · IMP*erator*, gravée des deux côtés, mais en relief sur l'un, et en creux sur l'autre.

(1) Cap. XLV. (2) Lib. II, cap. XLI. (3) Dio, XLIV, 4; Zonar, X, 12.

Les antiquaires appellent ces médailles des *incuses*, parcequ'elles sont les résultats de la négligence des monnoyeurs, qui oublioient quelquefois de retirer la médaille frappée avant de placer le *flaon*, c'est-à-dire la médaille à frapper. L'astre gravé derriere la tête est relatif à la planete Vénus (César prétendoit descendre d'Enée, fils de cette divinité), ou au soleil, dont le cours avoit été pris pour base de l'année julienne. La même tête paroît sur la seconde médaille, dont le revers présente la tête d'Auguste avec la légende CAES*ar* DIVI F*ilius ; César, fils du dieu* (César). Le vase placé derriere la tête d'Auguste est le signe distinctif du monétaire, ou un des attributs du souverain pontife. Pl. XVII et XVIII.

Une statue du Capitole, revêtue de cuirasse et de chlamyde, représente César[1]; «elle paroît exécutée après sa mort, dit «M. Visconti, et les traits tiennent de l'idéal.»

Je n'en fais mention ici que pour rappeler ce passage de Pline[2]: *Cæsar quidem dictator loricatam dicari sibi in foro suo passus est.*

Le roi de Naples possede un buste colossal de César dont la face et le profil sont gravés sous les n° 1 et 2 (pl. XVII). Il faisoit partie de la collection Farnese. Il est d'un beau travail. Mais on peut citer après ce buste la tête d'une statue colossale du musée du Capitole, ici n° 3. L'intérêt que l'on porte à ce Romain célebre, et l'occasion fréquente de reproduire ses traits, ont engagé à les multiplier en faveur des artistes. Les n° 1 et 2 de la planche XVIII présentent la face et le profil d'un buste de basalte noir qui est conservé dans la bibliotheque du château royal de Saint-Cloud. César y paroît avec les traits d'un homme dont la vieillesse commence à sillonner le visage. N° 1, 2, et 3 — N° 1 et 2.

La maniere dont les cheveux sont ramenés sur le front de ces

(1) Perier, tab. IX.

(2) Lib. XXXIV, §. 10.

trois bustes, et l'égalité avec laquelle ils y sont coupés, expliquent l'expression de Suétode, *ut tonderetur diligenter,* beaucoup mieux que je n'ai pu le faire en disant: Il faisoit couper ses cheveux symétriquement. On la retrouve sur les têtes des princes de la famille d'Auguste.

§. 2. AUGUSTE [1].

Pour le bonheur du genre humain, Auguste, a-t-on dit, n'auroit jamais dû naître, ou n'auroit jamais dû mourir. Les deux principales parties de sa vie sont renfermées dans ce mot. La premiere a été souillée par les proscriptions, les meurtres, l'exil, et les confiscations; on peut en placer le terme à la mort d'Antoine, l'an de Rome 724, 30e avant l'ere vulgaire, 33e depuis la naissance d'Auguste: elle est décrite, quant aux actes publics, dans la notice sur Marc-Antoine [2]. Je ne parlerai donc ici que de la vie privée d'Auguste pendant cette période.

Caïus Octavius, surnommé Auguste, naquit l'année où Cicéron étant consul, découvrit et fit échouer la conjuration de Catilina, 63e avant l'ère vulgaire, 691e de Rome. Sa mere, Attia, étoit fille de Julia, sœur de Jules César; son pere, Caïus Octavius, qui étoit le premier sénateur de sa famille, mourut jeune. L'éducation d'Octavien ne souffrit pas de cette perte, parceque sa mere, et Philippus son second époux, s'en occuperent avec zele: il fit même de si grands progrès dans l'art oratoire, le premier de tous dans une république, qu'à peine âgé de douze ans, on l'entendit prononcer l'oraison funebre de sa grand'mere Julia. Il montra de si bonne heure un jugement sûr, une éton-

(1) Dion; Appien; Tacite, dans ses *Annales;* Suétone, etc., ont été mes guides.

(2) *Iconographie romaine,* Ire partie.

nante circonspection, que César, son grand-oncle, lui accorda toute sa faveur, lui promit de l'adopter s'il mouroit sans enfants; et le choisit pour maître de la cavalerie à l'âge de dix-sept ans. Cette adoption fut consacrée, un an après, dans le testament de César. Auguste poursuivit ses assassins avec un zele dont le motif réel fut de plaire à la multitude, en paroissant remplir les devoirs rigoureux de la piété filiale, et d'effrayer le sénat par les actes répétés d'une vengeance implacable. Il est permis de croire aussi qu'il y fut poussé par son caractere naturellement cruel et sanguinaire, si l'on se rappelle qu'il surpassa dans ses proscriptions Sylla et Marius; qu'il fit mourir, avec une barbarie froide et calculée, les personnages les plus distingués de Rome, de l'Italie, trois cents sénateurs, deux mille chevaliers; qu'il abandonna à la vengeance de ses deux collegues dans le triumvirat (Antoine et Lépide), le Démosthenes romain, et son propre tuteur; et qu'enfin, devenu plus humain par politique, il multiplia cependant, un jour qu'il présidoit le tribunal criminel, les condamnations à mort à un tel point, que Mécene indigné lui fit passer ses tablettes, sur lesquelles il avoit écrit: « Arrête-toi « donc, bourreau [1]. » Couvert du sang le plus illustre, il marcha contre ses ennemis publics; défit Brutus et Cassius à Philippes; Lucius Antonius, à Pérouse; Sextus Pompée, en Espagne; enfin Marc-Antoine, avec Cléopâtre, à la bataille d'Actium, et les réduisit à s'ôter la vie.

Chap. I
Famille des Cesars.
Pl. XVII et XVIII.

L'art de la flatterie, celui de tous qui est le moins limité dans ses progrès, sembloit s'être épuisé pour César, et cependant il trouva de nouvelles expressions pour son successeur. Le sénat conféra à Octave le titre d'empereur (*imperator*), avec les mêmes pouvoirs qu'avoit eus son grand-oncle, ceux de lever des

(1) Dio, LV, §. 7.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

troupes, d'établir des impôts, de faire la guerre et la paix, de condamner à la peine capitale les chevaliers et les sénateurs dans Rome et hors de Rome[1]. Il le dispensa même de toute obéissance aux lois[2]. Le tribunat du peuple appartenoit aux plébéiens seuls; mais le sénat accorda à Octave, pour sa vie entiere, la *puissance du tribunat,* qui rendoit sa personne sacrée et inviolable (de sorte que celui qui l'offensoit, même par de simples paroles, étoit mis, par le fait, hors de la loi), et qui l'autorisoit à casser tous les actes contraires à sa volonté. Cette puissance tribunitienne, *tribunitia potestas,* qui n'avoit en apparence rien d'éclatant, comme celle d'un roi ou d'un dictateur, fut le complément du pouvoir impérial; aussi Octave et ses successeurs (jusqu'à Claude II, ou le Gothique) l'inscrivirent sur les monuments, et la communiquèrent quelquefois à ceux des princes de leurs familles qui n'avoient pas encore le titre d'Auguste. A ces deux titres les empereurs joignirent celui de souverain pontife, qui plaçoit sous leur direction tous les objets relatifs à la religion; il appartint exclusivement au premier des Augustes, lorsqu'il y en eut plusieurs, jusqu'à Volusien, qui le porta conjointement avec son père Gallus. Ils y joignirent quelquefois le titre de *censeur,* pour avoir le droit de créer ou de supprimer des sénateurs; de connoître la nature, l'étendue de leurs biens; de faire l'inspection de la conduite des citoyens; et enfin celui de *pere de la patrie,* qui sembloit devoir être le correctif de titres plus fastueux[3].

Tels furent ceux que porta le premier fondateur de l'empire, César; mais Octave auroit encore voulu être appelé Romulus:

(1) Dio, LIII, §. 28.

(2) Πάσης αὐτὸν τῶν τῆς νόμων ἀναγκης ἀπήλλαξαι.

(3) Suet., LVIII.

Chap. I.
Famille des Cesars
Pl. XVII et XVIII

cependant il craignit de faire connoître par-là le dessein d'exercer un pouvoir absolu, comme celui des rois[1].

Munatius Plancus proposa donc au sénat (37 ans avant l'ere vulgaire), probablement d'après l'invitation secrete de l'empereur, de lui déférer le titre d'*Auguste*, mot qui, dans la langue des Romains, désignoit un lieu ou un objet consacré à la religion par les augures[2]. Ce titre devint le nom spécial des empereurs, de leurs épouses; et l'on y substitua même par la suite celui de *toujours Auguste*.

Ce n'est point ici une nomenclature vaine des titres des empereurs, parcequ'elle fait connoître le pouvoir illimité dont le sénat les investit; « C'étoit, dit Tacite, la toute-puissance dévo« lue à un seul » : *Omnem potestatem ad unum conferri*[3]; et Dion[4] n'hésite pas à l'appeler *monarchie*. Tacite[5] décrit les causes qui facilitèrent à Auguste l'arrivée au trône : « Tout le monde étoit « las des guerres civiles.... Les jeunes gens, une grande partie « même des vieillards, étoient nés pendant ces guerres; combien « peu restoit-il de citoyens qui eussent vu la république!... Octave « s'attachoit le soldat par les largesses; le peuple, par les distri« butions de vivres; tous par l'appât du repos et de la tranquil« lité. Il ne trouva point de résistance, lorsqu'il accumula sur sa « tête les pouvoirs du sénat, des magistrats, des lois; les plus « courageux avoient péri dans les combats ou dans les proscrip« tions : ce qui restoit de patriciens, élevés aux honneurs en pro« portion de leur docilité et de leur bassesse, préféroient l'agran« dissement que leur procuroit le nouvel ordre de choses aux « dangers qui étoient résultés de l'ancien. Les provinces ne té« moignoient aucune répugnance à recevoir cette forme de gou-

(1) Dio, LIII, §. 16. (2) Suet., VII. (3) Tac., *Hist.* I, §. 1. (4) Dio, LIII, §. 17. (5) *Annal.*, I, §. 1, [illegible]

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

«vernement. Elles redoutoient le pouvoir du sénat et du peuple. «à cause des rivalités des grands et de la cupidité des magistrats, «auxquelles des lois impuissantes contre la violence, la brigue, «et l'argent, n'opposoient que de trop foibles barrieres.»

Certain des suffrages du sénat et du peuple, Auguste mit en délibération avec ses deux favoris, Agrippa et Mécene, quelle forme de gouvernement il devoit donner à Rome [1]. Ceux-ci développerent éloquemment deux opinions opposées, que Dion nous a conservées, et que Corneille a si noblement reproduites dans sa tragédie de *Cinna*. L'homme de guerre demanda la république; mais l'adroit Mécene, qui en courtisan habile avoit pénétré les vues d'Auguste, l'exhorta à conserver l'empire tel que César l'avoit établi, en améliorant cependant tous ses établissements. A la suite de cet entretien, l'empereur demanda avec instance au sénat d'être déchargé du poids des affaires. Son attente ne fut pas trompée; tous les sénateurs, les uns par attachement, les autres par crainte, le conjurerent de ne point abandonner le gouvernail de l'état. Il put donc assurer qu'il régnoit par l'ordre du sénat et du peuple. On devroit fixer au 7 de janvier de la 27e année avant l'ere vulgaire, la 36e de son âge, le jour où il fit cet acte éclatant de dissimulation, s'il est désigné, comme on le croit, dans une inscription trouvée à Narbonne [2] en 1566, par ces mots: «Le 7 des ides de janvier, jour «où, pour la premiere fois, il commanda à l'univers.»

Au commencement de la 29e année (725 de Rome), et avant le retour d'Auguste, le sénat avoit fermé le temple de Janus, parceque l'empire jouissoit d'une paix générale: c'étoit la troisieme fois seulement qu'il l'avoit été depuis la fondation de

(1) Dio, LIII, 11.

(2) VII · QVOQVE · IDVS · IANVAR QVA · DIE · PRIMVM · IMPERIVM · ORBIS TERRARVM · AVSPICATVS · EST.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XVII et XVIII

Rome. En sa qualité de censeur, l'empereur profita de cette paix pour faire le dénombrement des citoyens romains répandus dans tout l'empire; il s'en trouva quatre millions soixante-trois mille[1]. Le caractere d'Auguste le portoit à la tranquillité; son courage, que l'on put soupçonner une fois, ne sembloit se montrer qu'avec effort : aussi n'entreprit-il aucune guerre que pour la défense de ses états, et avec l'assurance du succès[2]. De là vint le chagrin extraordinaire qu'il fit paroitre après que Varus eut été vaincu, et que trois légions eurent été détruites par les Germains. Il craignit un moment que ces barbares vinssent fondre sur l'Italie, et pénétrassent jusqu'à Rome; il y établit une surveillance très active, et la prescrivit aux gouverneurs des provinces. Il laissa croître sa barbe et ses cheveux pendant plusieurs mois; et il répétoit souvent avec douleur: «Varus, rends-moi «mes légions»; comme s'il eût pu être entendu par cet imprudent officier, qui n'avoit pas voulu survivre à sa défaite.

Auguste ne suivit point le plan de conduite que s'étoit tracé Jules César, qui avoit laissé au sénat et aux magistrats leurs anciennes fonctions, toutefois sous sa direction immédiate; Auguste, au contraire, ne conserva que leurs anciennes dénominations, *Eadem magistratuum vocabula* (dit Tacite[3]) *verso civitatis statu, nihil usquam prisci et integri moris;* et il renversa les bases du gouvernement, ne laissant rien subsister qui pût rappeler les lois et les habitudes des anciens Romains. Il abandonna au sénat la nomination des gouverneurs de provinces, se réservant seulement celles qui, menacées par l'ennemi, étoient occupées par les légions; c'est-à-dire qu'il demeuroit le maître de la force armée. Le sénat, par reconnoissance, accorda une double paye aux soldats de sa garde, à ces prétoriens qui,

(1) Dio, LIII, §. 1. (2) Suet., XXVI. (3) *Annal*, I, 3.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XVII et XVIII.

par la suite, donnerent si souvent la couronne jusqu'à l'an 312, où Constantin les licencia.

Toujours occupé à cacher à la multitude sa domination, et la main qui tenoit les rênes de l'empire, Auguste limita lui-même à dix ans, comme l'avoit fait César, le pouvoir suprême, qu'il disoit tenir du sénat, bien sûr de s'en voir revêtu de nouveau après ce terme. «En effet, dit l'historien Dion[1], après les dix «ans, on prolongea le terme du pouvoir absolu à cinq, puis à «dix, puis encore à dix ans; de sorte que, par le moyen de ces «prolongations décennales, il le conserva pendant toute sa vie. «De là vient que ses successeurs, quoique l'empire leur soit re-«mis, non plus pour un temps limité, mais pour toute leur vie, «célebrent encore tous les dix ans une fête, comme si leur pou-«voir étoit renouvelé à cette époque.» Mais il refusa prudemment le titre de dictateur, avec lequel César lui-même n'avoit pu réconcilier les esprits, tant Sylla l'avoit rendu odieux[2]; et celui de seigneur, que prenoient les rois d'Orient.

A peine Octave eut-il reçu le nom d'Auguste[3], qu'un tribun du peuple, Pacuvius, proposa un genre de flatterie inconnu jusqu'alors aux Romains, et pratiqué seulement chez les barbares, Celtiberes, et Gaulois[4]. Il vouloit se dévouer (*devovere*), se consacrer à lui, pour exécuter tous ses ordres, même aux dépens de sa vie. Cet exemple trouva, chez une nation asservie, de nombreux imitateurs; mais Auguste, avec sa dissimulation accoutumée, feignit de s'y opposer, et cependant il récompensa Pacuvius. D'ailleurs il permit qu'on le représentât de la même maniere que les dieux; que les Grecs de Pergame et de Nicomédie lui consacrassent des temples après la bataille d'Actium,

(1) Dio, LIII, §. 16. (2) Suet., LIII. (3) Dio, LIII, §. 20. (4) Valer. Maxim., II, c. VI, n° 11; Cæs., *Bell. Gall.*, II, 22.

et que les rois alliés ou tributaires se réunissent pour élever à Athenes un temple consacré à son génie et à sa fortune. A la vérité ce culte ne lui fut pas rendu à Rome, et il n'y fut jamais permis (non plus que dans tout le reste de l'Italie) de bâtir un temple en l'honneur d'un empereur vivant.

Les honneurs divins qu'on rendoit à Auguste n'empêcherent pas plusieurs Romains, et même de la plus basse extraction, *ultimæ sortis*, dit Suétone[1], de conspirer contre lui. Cet historien, qui rapporte les noms de la plupart d'entre eux, semble avoir oublié le plus célebre, Cneius Cornelius Cinna, petit-fils de Pompée, qui, ayant porté les armes contre Octave, et ayant obtenu un pardon solennel, ourdit une conspiration pendant que l'empereur parcouroit les Gaules. Celui-ci hésita long-temps entre le besoin d'assurer la conservation de ses jours, et la dure nécessité de répandre un sang illustre; il suivit enfin le conseil de Livie, son épouse. Il pardonna encore une fois à Cinna, et le désigna même consul pour l'année suivante.

Dion[2] fait observer que cet acte de clémence frappa tellement les Romains, que non seulement il ne se forma plus de conspiration contre Auguste, mais qu'on n'en découvrit pas même l'apparence. Le silence de Suétone et de Tacite a fait douter quelques personnes de la vérité de cet acte de clémence; mais Dion le rapporte avec des détails et avec le discours de Livie, qu'il ne paroît pas avoir inventés. Séneque[3] nous a conservé le discours d'Auguste à Cinna; et il adresse son écrit à Néron, que l'on n'auroit pu tromper sur un fait aussi remarquable. A la vérité Dion place la scene à Rome, tandis que Séneque la place dans les Gaules; mais je ne crois pas que cette discordance puisse faire révoquer le fait en doute: elle prouve seulement que

(1) Cap. XIX. (2) LV §. 22. (3) *De Clem.*, I, 9; Zonar., X, 36.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XVII et XVIII.

Dion, écrivant sous Alexandre Sévere, n'étoit pas aussi bien instruit que le précepteur de Néron.

Ce voyage d'Auguste dans les Gaules, l'an 27 (727 de Rome), avoit pour but de donner une forme réguliere au gouvernement de ces provinces, qui avoient jusqu'alors été la proie des avides proconsuls. De là il passa dans la péninsule au-delà des Pyrénées, soumit quelques rebelles, et y établit la même forme d'administration. Il voyagea ensuite en Asie: c'est là que Phraate, roi des Parthes, lui renvoya en l'an 20 (734 de Rome) les aigles et les captifs qui avoient été pris après les défaites de Crassus et d'Antoine. Auguste considéra cette restitution comme une grande victoire, et comme un des événements les plus glorieux de son regne. Il reçut aussi à Samos une ambassade des rois de l'Inde, dont faisoit partie un philosophe de ces contrées, qui se brûla volontairement et en grande pompe. Auguste avoit déja accueilli l'an 25 (729 de Rome) une premiere ambassade des mêmes rois, avec des présents; ainsi qu'une autre, envoyée par les Scythes et par d'autres peuples septentrionaux. «Ce furent, dit Suétone[1], sa modération dans la victoire, et ses vertus, qui engagerent ces peuples, si éloignés des Romains, à rechercher leur alliance.»

Depuis cette époque, Auguste fut tranquille au-dehors, et maître absolu de toutes les volontés; mais il ne jouit pas dans sa famille d'un semblable bonheur: il avoit conservé si peu de temps sa premiere femme, Claudia, belle-fille d'Antoine, qu'à peine l'histoire en a-t-elle gardé le souvenir; la seconde fut Scribonia, qui avoit eu deux maris consulaires, dont un l'avoit rendue mere. Comme elle étoit sœur du beau-pere de Sextus Pompée, on crut, dit Appien, que, doutant de la sincérité d'An-

(1) Cap. XXI.

toine, Octave, en l'épousant, se ménageoit un moyen de conciliation avec le fils de Pompée. Scribonia rendit Auguste pere de Julie, célebre par ses débauches, dont elle avoit trouvé un modele dans sa mere, répudiée depuis par l'empereur, à cause de sa conduite licencieuse. Elle parut un moment reconquérir l'estime publique, lorsqu'elle suivit Julie sa fille dans l'île Pandataria (aujourd'hui Palmeria, dans le golfe de Gaëte) où son pere l'avoit exilée. La troisieme et la derniere fut Livie, pour laquelle il avoit conçu une passion si forte, qu'il contraignit Tiberius Nero, pere de Tibere, de la répudier, l'an 38, pour la lui céder en mariage, quoiqu'elle fût enceinte de plus de six mois de Drusus, frere puîné de Tibere. Les pontifes, consultés sur une alliance aussi extraordinaire, n'oserent refuser leur approbation. Nous ferons connoître plus bas cette femme aussi célebre par sa beauté et sa bienfaisance que par son esprit et sa cruauté. Nous dirons seulement ici qu'on l'accusa, avec assez de vraisemblance, d'avoir fait périr les deux petits-fils d'Auguste, fils d'Agrippa et de Julie, Caïus et Lucius, auxquels l'empereur avoit donné le nom de César, en les adoptant, l'an 17. Elle vouloit, en agissant ainsi, ne laisser d'autre successeur à Auguste que Tibere, qu'il adopta l'an 4 de l'ere vulgaire, en l'associant à la puissance tribunitienne.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XVII et XVIII

On lui a souvent reproché d'avoir choisi pour lui succéder un homme dont il connoissoit les défauts et les vices. Selon Suétone et Dion, plusieurs personnes dirent qu'il avoit eu pour but, dans cette adoption, de se faire regretter, par la comparaison que l'on ne pourroit s'empêcher d'établir[1]. Mais on peut leur répondre qu'ayant perdu son neveu Marcellus, les délices des Romains, son beau-fils chéri Nero Drusus, pere de Germa-

(1) Suet., cap. XXI; Dio, LVI, §. 45.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

nicus, ses deux fils adoptifs Caïus et Lucius, et n'ayant que des motifs d'aversion pour leur frere posthume Agrippa, aversion née d'une indiscrétion, mais fomentée et entretenue adroitement par la perfide Livie, Auguste, qui vouloit laisser l'empire dans sa famille, ne trouva que Tibere sur qui faire tomber son choix.

Le grand âge de l'empereur, et sa foiblesse, ne lui permettant plus d'assister que rarement aux assemblées du sénat, il demanda qu'il lui fût permis de se former un conseil particulier composé de vingt sénateurs choisis annuellement. Mais ce corps, parvenu au dernier degré de bassesse et de flatterie, ordonna de plus que tout ce qu'il auroit réglé avec Tibere et ses autres enfants adoptifs, avec les consuls en charge, ou même simplement désignés, et avec les vingt conseillers de son choix, auroit force de loi comme un sénatus-consulte [1]. Telle fut l'origine des comtes, *comites;* c'étoient les sénateurs desquels les empereurs se faisoient accompagner, *comitari,* dans les voyages et même dans les guerres, pour leur servir de conseil.

Enfin l'année suivante, 767e de Rome, 14e de l'ere vulgaire, 75e de l'âge d'Auguste, et la 44e de son regne, depuis la bataille d'Actium, vit terminer ses jours. Il voyageoit sur la côte de Campanie, lorsque sa foiblesse l'obligea à s'arrêter à Nole : il y attendit la mort avec patience. Dion dit [2] : « Il mourut de maladie, « mais on soupçonna Livie d'avoir hâté sa fin, parcequ'il avoit « envoyé, à son insu, visiter dans l'exil son fils adoptif le jeune « Agrippa, et qu'il paroissoit vouloir lui rendre ses bonnes gra- « ces. L'impératrice, craignant qu'il ne l'appelât au trône, au « préjudice de son fils Tibere, frotta avec du poison les figues « d'un arbre sur lequel Auguste aimoit à en cueillir lui-même. « Elle lui présenta celles qui étoient empoisonnées, et mangea

(1) Dio, LVI, §. 28.

(2) Dio, LVI, §. 30.

«celles qu'elle avoit conservées saines et entières. Au reste, soit «que telle ait été la cause de sa maladie, soit qu'il y en eût une «autre, Auguste assembla ses amis, leur donna ses dernieres «instructions; leur dit enfin qu'il avoit trouvé Rome toute de «brique, et qu'il la laissoit toute de marbre : c'étoit une allégo-«rie par laquelle il vouloit désigner, non la beauté des édifices, «mais la solidité du gouvernement. Il les invita ensuite à l'ap-«plaudir, comme le font les acteurs à la fin de leurs représen-«tations, se moquant ainsi de la vie humaine (en la comparant «à un drame).»

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XVII et XVIII.

Suétone[1] fait à peu près le même récit; il ajoute seulement qu'avant de recevoir ses amis, il avoit fait arranger ses cheveux et son visage devant un miroir; et qu'après leur sortie, il s'étoit jeté dans les bras de Livie, en lui disant : « Conservez le souve-«nir de notre union, et vivez heureuse.»

Le dernier mot qu'Auguste dit à ses amis nous donne, si l'on peut s'exprimer ainsi, la clef de toute sa conduite publique. Il s'imposa le rôle d'un politique impénétrable, que les plus violentes agitations ne purent faire sortir de son impassibilité, dont rien ne put interrompre la marche égale et calculée. «Hâte-toi «lentement», telle étoit son expression favorite. Etranger à toutes les passions, il employa habilement celles des autres pour parvenir à l'empire : Antoine le défit de Brutus; et Agrippa, d'Antoine. Par la suite, l'amitié de Mécene, et la société des hommes de lettres, lui donnerent la réputation de protecteur des muses. On le vit plusieurs fois changer de drapeaux, mais jamais de projets : cette constance fut peut-être tout le secret de sa fortune étonnante. Il poussa la dissimulation si loin que, pendant sa longue vie, il parut toujours vouloir abdiquer le pouvoir ab-

(1) Suet., cap. C.

solu, l'unique objet de ses vœux, et qu'il eut l'adresse de se faire contraindre à ne pas s'en dessaisir. Au reste, dans la seconde et la plus longue partie de sa vie, il n'en usa que pour établir de justes lois, pour rétablir les bonnes mœurs, encourager les mariages, le noble emploi des richesses; pour assurer l'état et la fortune des citoyens; en un mot, il acheva ce que César avoit à peine tenté. C'est ainsi qu'il fit presque oublier les sanglantes proscriptions; et que, si l'on avoit desiré sa mort à cette fatale époque, on la pleura sincerement après son regne de paix.

Lorsque Auguste eut terminé sa vie, Drusus, fils de Tibere, lut au sénat quatre traités écrits de sa main : l'un contenant un réglement pour ses funérailles; le second, un journal de ses principales actions, qui fut gravé sur l'airain de son mausolée, et qui le fut ensuite sur le marbre, en grec et en latin, à Ancyre, en Galatie, où il s'est conservé en grande partie. Le tableau abrégé des forces, des ressources, et des depenses de l'empire, composoit le troisieme. Mais le quatrieme, le plus important, renfermoit une suite d'instructions pour ses successeurs, entre lesquelles on remarquoit celle qui leur recommandoit de ne point faire de nouvelles conquêtes.

Il étoit éloquent, poëte, et très enclin à la raillerie : mais, s'il aimoit à railler, il souffroit patiemment qu'on lui répondît de même.

Du bûcher qui consuma sa dépouille mortelle on vit s'élever un aigle, qui, prenant son vol vers les nuages, sembloit porter aux cieux l'ame du prince. Cette adulation honteuse se renouvela dans les funérailles de tous ses successeurs, et devint une portion nécessaire de leur apothéose.

Suétone[1] dit qu'Auguste étoit très beau; qu'il le parut encore

(1) Suet., cap. LXXIX.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII.

dans toutes les périodes de sa longue vie, quoiqu'il donnât peu de soin à ses cheveux et à sa barbe; que ses yeux étoient clairs et brillants; que ses cheveux étoient légèrement blonds, ses sourcils réunis, son nez, relevé à sa naissance, étoit effilé vers la pointe; que sa tête étoit foiblement penchée; son teint brun avoit de l'éclat; qu'enfin sa taille moyenne étoit bien proportionnée.

N° 8 et 9.

On retrouve ces beaux traits d'Auguste sur les deux médailles de bronze du cabinet du Roi, dessinées ici, planche XVIII, n° 8 et 9. La première présente la tête d'Auguste jeune, couronnée de laurier, avec la légende CAESAR AVGVSTVS DIVI F*ilius* PATER P*atriæ*. Le fameux autel de Lyon paroît au revers, entre deux victoires placées aux extrémités de cet autel, avec la légende ROMA ET AVG*ustus*. Strabon[1] nous apprend que les Gaulois y avoient dédié en commun, à Rome et à Auguste, un autel magnifique, avec les noms et les statues de soixante peuples. On peut croire que cette médaille a été frappée à Lyon; du moins l'absence des sigles S. C. annonce-t-elle qu'un bronze a été frappé hors de Rome. La contre-marque, composée du monogramme (plusieurs lettres réunies en un seul caractere) des lettres R N ou P N, a été mise sur cette médaille probablement pour la faire servir de tessere (billet d'entrée) à quelque spectacle. La seconde porte aussi pour contre-marque un monogramme bizarre: la légende, DIVVS AVGVSTVS, autour de la tête couronnée d'Auguste, annonce que ce bronze a été frappé après sa mort et son apothéose. La légende du revers, OB CIVIS (pour *cives*, terminaison ancienne, conservée dans les plus beaux jours de la latinité) SER*vatos*, est relative au retour des Romains prisonniers chez les Parthes, l'an de Rome 734. Peut-

(1) Lib. IV, p. 192.

Chap. I. Famille des Césars. être y faut-il rapporter aussi l'étendard et le bouclier que l'on voit au-dessous de deux cerfs.

Pl. XVII et XVIII N° 3 et 4. Les nos 3 et 4 (pl. XVIII) présentent la face et le profil d'un buste de marbre pentélique du Musée Royal (n° 216) : il est très précieux par la beauté du travail et la finesse avec laquelle sont exécutées la couronne de chêne et les bandelettes dont elle est ornée. Ce sont les extrémités du diadême qui l'entoure, diadême que César n'avoit pas osé accepter. On reconnoît la couronne *civique* accordée à celui qui avoit sauvé des citoyens, et que la flatterie s'empressa d'offrir à Auguste lorsqu'il eut fait cesser les proscriptions.

N° 5. Auguste jeune paroît sur le beau camée du n° 5 : il est presque de ronde-bosse; on voit une portion de la chlamyde et de la cuirasse.

D'après l'absence de toute espece de couronne, je conjecture que ce camée a été gravé pendant le triumvirat. Il appartient à la collection du Vatican.

N° 7. C'est encore Auguste jeune qui est représenté sur la pâte antique du n° 7, conservée dans la collection du Roi. La couronne de laurier annonçoit-elle la victoire d'Actium?

On appelle *pâte moderne* un verre, un émail, moulés, dans les temps modernes, sur une pierre gravée antique; mais la *pâte antique* a été travaillée du temps des Grecs ou des Romains; soit qu'elle ait été moulée, soit qu'elle ait été gravée au touret, comme l'auroit été une pierre de l'espèce de l'agate. La dernière a pu être l'essai d'un jeune graveur, ou l'ouvrage d'un habile artiste qui vouloit satisfaire l'envie de ceux auxquels une fortune médiocre ne permettoit pas l'achat d'un bijoux précieux. On les recherche aujourd'hui avec autant de soin que les pierres mêmes, quand elles présentent, comme celle du n° 7, un beau travail.

Le nom du graveur, ADMON, écrit en grec comme ceux des autres graveurs anciens, ajoute un grand prix à l'admirable camée du nº 6, qui appartient à M. de La Turbie de Turin. Son volume et la finesse du travail sont au-dessus de tout éloge. La couronne de chêne, destinée aux *conservateurs des citoyens*, est ici l'attribut de celui qui avoit mis fin aux proscriptions.

Chap. I Famille des Césars. Pl. XVII et XVIII N. 6

L'archevêque de Séville conserve dans sa collection un buste d'Auguste de la plus belle exécution : Morghen l'a gravé avec intelligence.

§. 3. LIVIE, ÉPOUSE D'AUGUSTE[1].

L'histoire présente rarement le tableau de deux époux dont les caracteres aient eu une conformité parfaite. L'union d'Auguste et de Livie en offre un exemple; car on reconnoissoit en elle cette circonspection, cette modération, cette retenue apparente, qui firent la fortune d'Auguste, et que Tacite[2] appelle «les ruses de son mari», *cum artibus mariti*. Mais Livie y joignit par la suite la dissimulation de son fils Tibere; ce qui la fit surnommer par Caligula *Ulysse sous les habits de femme*. Ces qualités, jointes à sa rare beauté, à ses connoissances dans les belles-lettres et les beaux-arts, allumerent dans le cœur d'Auguste une passion si vive, qu'il contraignit son mari, Tiberius Nero, à la lui céder, pour en faire son épouse, l'an 716 de Rome (38 avant l'ere vulgaire), quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt ans, qu'elle fût mere de Tibere, et enceinte alors de six mois. Le fruit de cette grossesse fut ce Drusus dont le caractere noble et généreux, si opposé à celui de son frere Tibere, confirma les

(1) Tacite, Suétone, et Dion, ont été mes guides dans cet article.

(2) *Annal.*, V, 1.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX

soupçons des Romains, qui croyoient que l'empereur, en l'adoptant après son mariage, n'avoit fait que déguiser sa véritable paternité.

Livie, appartenant par sa naissance à l'illustre famille Claudia, et par adoption aux nobles familles Livia et Julia, s'étudioit à passer pour aussi sage que les Romaines des premiers siecles de la république, quoiqu'elle fût moins réservée qu'elles dans sa conduite, et que sa vie privée n'ait pas été à l'abri du soupçon. Il faut convenir du moins qu'elle la couvroit d'un voile; car elle répondit [1] à quelqu'un qui lui demandoit par quels charmes elle avoit su captiver son époux: «En conservant des mœurs très «pures; en se pliant à toutes ses volontés, sans témoigner de «curiosité pour les choses qu'il vouloit tenir secretes, ni pour «les objets de ses infidélités.» Au reste, on étoit certain qu'elle lui avoit été fort utile dans son gouvernement, soit par de sages conseils, soit en adoucissant son caractere sanguinaire, particulierement dans la conspiration de Cinna. Elle sauva aussi la vie à des hommes qui, s'étant trouvés nus sur son passage, devoient la perdre, selon la rigueur des lois. Elle dit [2] «Pour des femmes «sages, ils ne different en rien des statues.»

Le souvenir des marques de douleur que Livie donna en public et en particulier, lorsqu'une mort prématurée enleva, l'an 9 avant l'ere vulgaire, Drusus, son second fils, nous a été conservé par Séneque [3]. «Elle n'avoit pu recevoir ses derniers em«brassements, ni entendre ses dernieres paroles; mais elle ac«compagna jusqu'à Rome, pendant un long espace de chemin, «ces restes chéris. Des bûchers, allumés sur son passage dans «toutes les villes d'Italie, renouveloient sa douleur à chaque ins«tant, comme si elle perdoit son fils de nouveau. Dès qu'elle

(1) Dio, LVIII, 2. (2) Dio, *ibid.* (3) *Consol. ad Marc.*, cap. III, IV.

«l'eut déposé dans le tombeau, elle suspendit son deuil, n'ou- «bliant pas qu'elle étoit encore l'épouse de l'empereur et la mere «d'un César. Mais elle ne cessa point de célébrer le nom de Dru- «sus, d'exposer son image en tous lieux, de parler ou d'entendre «parler de lui; tandis que personne ne pouvoit s'entretenir de- «vant elle d'une perte semblable, sans lui rappeler la sienne et «ses douleurs.... Dans le premier instant, où les chagrins sont «les plus violents, elle avoit cherché des consolations dans les «entretiens d'Aréus, philosophe chéri d'Auguste, et elle conve- «noit qu'elle y avoit trouvé un grand soulagement. Elle fut plus «touchée de ses conseils que retenue par la considération du «peuple romain, qu'elle ne vouloit pas attrister par ses chagrins «personnels; de l'empereur, qui, privé d'un de ses deux sou- «tiens, auroit pu succomber à sa douleur; et même de son fils «Tibere, dont la tendresse, dans cette triste circonstance, ne lui «laissoit apercevoir que la part qu'il prenoit au deuil univer- «sel.»

Heureuse, si elle eût persisté dans ces sentiments de douceur et d'humanité! Mais l'ardeur avec laquelle elle desira l'élévation de son fils chéri l'arma des plus violents poisons. Son affection se portant tout entiere sur Tibere, elle fit périr, du vivant même d'Auguste, tous ceux qui se trouvoient placés plus haut que son fils sur les degrés du trône: le jeune Marcellus, neveu et gendre d'Auguste, l'espoir et les délices de Rome, selon l'opinion commune, que je crois erronée; les Césars Caïus et Lucius, fils d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste; immédiatement après la mort d'Auguste, le jeune Agrippa leur frere, héritier légitime de l'empire; sous le regne de Tibere, le grand Germanicus, son propre petit-fils; enfin Auguste lui-même, dont elle avança la mort par des figues empoisonnées. Dans sa derniere maladie, elle se livra

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XIX

encore à son penchant à la cruauté; elle invita Séjan à faire périr Nero et Drusus, fils aînés de Germanicus[1]. Elle avoit toujours persécuté la fille d'Auguste, Julie, dont les débauches publiques lui fournissoient un prétexte plausible. Elle ajoutoit la dissimulation aux persécutions secretes qu'elle leur faisoit éprouver. En les perdant par des calomnies journalieres dans l'esprit de son mari et de son fils, elle se glorifioit en public de les préserver des horreurs de la faim et de la misere.

Ces illustres victimes trouverent un vengeur dans celui même auquel Livie les avoit immolées. Tibere ne tarda pas à se décharger du fardeau de la reconnoissance, et à se soustraire à l'empire qu'elle voulut prendre sur lui. Dès les premiers instants de son regne, il défendit au sénat de rendre des honneurs extraordinaires à l'impératrice mere. Il ne craignit pas de dire à elle-même que son sexe devoit l'éloigner des affaires. Il la consultoit rarement, et s'entretenoit peu avec elle en particulier, pour que l'on ne crût pas qu'il en étoit gouverné. Cet éloignement de Tibere pour Livie devint une haine prononcée, lorsque, furieuse de voir une de ses demandes refusée, elle lui lut une lettre d'Auguste, qui se plaignoit à son épouse du caractere âpre et farouche de ce fils adoptif[2]. L'empereur ne lui pardonna pas de l'avoir conservée si long-temps pour en faire un tel usage; on croit même que ce fut la cause qui la fit éloigner de Rome, où elle ne revint plus.

Trois ans après, elle mourut âgée de quatre-vingt-six ans[3],

(1) Dio, LVI, 30.

(2) Suet., cap. LI.

(3) Dio, LII, §. 2. Eckhel, (*D. N.*, VI, 146) fait observer que Pline (l. XIV, c. VI) ne lui en donne que quatre-vingt-deux; mais qu'ayant mis au jour Tibere en novembre 712 de Rome, comme on peut le conclure d'un passage de Suétone (*Tib.*, c. V), il faudroit qu'elle eût épousé Tiberius à onze ans à peine accomplis: ce qui étoit contraire aux lois romaines. (Dio, LIV, 17.)

la seizieme année du regne de Tibere. Ce fils ingrat ne l'étoit venu visiter qu'une fois dans sa retraite; et il ne voulut même pas interrompre ses débauches de Caprée, pour la venir consoler dans ses derniers moments, quoiqu'il l'eût promis plusieurs fois. Il poursuivit ensuite sa mémoire; il supprima son testament, s'opposa aux honneurs divins que le sénat vouloit lui décerner, en disant qu'elle l'avoit ainsi ordonné: mais Claude les lui fit rendre; de même que Caligula avoit fait revivre et exécuter son testament.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XVII et XVIII

On trouve des médailles frappées en l'honneur de Livie par le sénat, sur lesquelles elle est appelée *mere de la patrie* et *mere du monde*. Ces dénominations flatteuses rappellent un grand nombre de personnes dont elle avoit obtenu le pardon, de filles indigentes qu'elle avoit dotées, et d'enfants qu'elle avoit fait élever[1].

Son nom étoit Livie Drusille; mais dans les inscriptions elle est appelée ordinairement *Julie Auguste*, parceque son mari, l'ayant instituée son héritiere avec Tibere, exigea qu'ils portassent son nom; comme si, par son testament, il les eût fait adopter par la famille Julia[2]. D'après cet acte, elle fut tout à la fois la femme et la fille d'Auguste, dont elle étoit aussi la prêtresse.

On ne pourroit se former une idée complète de la physionomie de Livie, dont les historiens s'accordent à peindre la beauté, d'après les médailles grossierement travaillées dans les colonies d'Espagne, d'Afrique, et même dans quelques villes grecques.

Celles qui ont été frappées à Rome, sous Tibere son fils, mais sans nom inscrit, présentent quelquefois une belle tête, que des antiquaires soupçonnoient être celle de Livie. Heureusement on

N. 8

(1) Dio, LVII, §. 12. (2) Suet., *Aug.*, 101.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX. déterra dans les fouilles faites à Otricoli, sous Pie VI, au milieu des ruines de la Curie (palais municipal), une statue de femme revêtue du costume de prêtresse, qui faisoit le pendant d'une statue d'Auguste revêtu de celui de pontife[1]. On ne douta pas que ce ne fût celle de Livie, prêtresse de son époux. La ressemblance de son profil avec celui de la tête que l'on voit sur des médailles de Tibere, de moyen bronze, portant la légende SALVS AVGVSTA, prouva qu'il falloit y reconnoître l'épouse d'Auguste sous la figure de la déesse de la santé, de *Salus*. La légende du revers, TI*berius* CAESAR DIVI AVG*usti* F*ilius* AVG*ustus* P*ontifex* MAX*imus* TR*ibunicia* P*otestate* XXIIII, apprend que ces médailles appartiennent à l'an 22 de l'ere vulgaire, 8[e] du regne de Tibere; et les sigles S. C. du milieu du champ, que le sénat les a fait frapper. On en a gravé une dans la planche XIX, sous le n° 8. Est-elle relative à quelque maladie de Livie?

N° 1 et 2. Avant la découverte faite à Otricoli, M. Visconti avoit reconnu Livie dans une belle statue de la villa Pinciana, placée aujourd'hui dans le Musée Royal, sous le n° 323. On l'a restaurée en Cérès, une poignée d'épis de blé et une corne d'abondance ont été mises dans ses mains. Mais la tête, incontestablement antique, est coiffée avec une couronne et un voile; la couronne, de fleurs, est tissue et tressée avec des bandelettes. La face et le profil sont gravés ici, planche XIX, n° 1 et 2.

N° 3 et 4. Les n° 3 et 4 présentent deux beaux camées de Livie. Sur le premier, tiré du cabinet de M. le major-général Hitrow, à Saint-Pétersbourg, elle porte une couronne de laurier, comme prêtresse d'Auguste; sur le second, du cabinet de M. de Drée, elle n'est coiffée qu'avec ses cheveux, qui sont tressés sous forme de diadême.

(1) *Mus. Pio Clement.*, II, tav. XLVII.

Chap. I. Famille des Césars.

§. 4. OCTAVIE, ET SON FILS MARCELLUS.

Pl. XIX. N° 9.

L'écrivain qui trace l'iconographie de la famille de César seroit à plaindre si, faute de monuments certains, il étoit obligé de passer sous silence deux personnages recommandables par leurs vertus, tels qu'Octavie, sœur d'Auguste, et son fils Marcellus. La médaille unique, qui présente un portrait de femme avec le nom de la mere, est plus que douteuse, et nous n'en avons aucune du jeune prince. Cependant, comme cette médaille a été décrite par des savants aussi habiles dans la numismatique que Frolich[1] et Eckhel[2], je crois devoir la reproduire ici sous le n° 9 de la planche XIX. On y voit d'un côté la tête d'Auguste; en regard, celle d'Octavie: le soleil paroît au-dessus de la premiere; et la lune, au-dessus de la seconde: légende, DIVVS AVG*ustus* IMP*erator*. OCTAVIA. Le revers présente la tête nue de Tibere, avec la légende TI*berius* CAESAR DIVI AVG*usti* F*ilius* AVG*ustus* IMPER*ator* P*ontifex* M*aximus*. C'est un médaillon d'argent du cabinet de Vienne. Eckhel pense que, s'il étoit véritablement antique, il auroit été frappé hors de Rome, et dans l'intention de faire connoître que Tibere appartenoit de plein droit à la famille d'Auguste, dans laquelle cependant il n'étoit entré que par adoption. Le même numismate refuse, avec raison, de reconnoître le portrait d'Octavie dans la tête de femme que l'on voit réunie à celle d'Antoine, son époux, sur des cistophores, sur des médailles frappées par les commandants de la flotte du même triumvir, et sur une médaille de Sinope dans la Paphlagonie: les premieres représentent Cléopâtre; et la derniere, les têtes des Césars Caïus et Lucius.

(1) *Animadv. in num. urb.*, p. 123, éd. Flor. (2) *Doctr. num.*, t. VI, p. 161.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX.

Fille de Caïus Octavius et d'Atia, niece de Jules César, Octavie étoit sœur d'Auguste. Elle fut mariée, un peu avant la guerre civile de Pompée, à Caïus Claudius Marcellus, qui, devenu consul l'an 705 de Rome, s'opposa fortement aux entreprises de César, quoique, par ce mariage, il fût devenu son allié. Neuf ans après, son mari étant mort, elle épousa, par l'avis des premiers de Rome et par l'ordre de son frere Octave, Antoine, que l'on vouloit unir par ce lien à son nouveau beau-frere, quoiqu'elle fût enceinte de Marcellus, adopté depuis par Auguste [1]. En effet, elle apaisa le ressentiment qu'Octave éprouvoit des hauteurs d'Antoine, et elle accompagna celui-ci dans l'Orient. Mais, craignant d'exposer son épouse dans la guerre qu'il alloit faire aux Parthes, à peine eut-il abordé à Corcyre (île de Corfou), qu'il la contraignit à retourner en Italie. De retour en Egypte, après cette honteuse campagne, Antoine se plongea dans toute sorte de voluptés, devint l'esclave de Cléopâtre, oublia Octavie, et les deux filles dont il l'avoit rendue mere: Antonia l'aînée, qui épousa Lucius Domitius Ahenobarbus, et dont Néron fut le petit-fils; Antonia, sa sœur, qui fut mariée au fils de Livie, Nero Drusus.

Octave espérant, disoit-il, ramener Antoine dans le chemin de l'honneur, ordonna, l'an 39, à Octavie, d'aller rejoindre son époux dans l'Orient; mais on crut généralement que cet adroit politique, connoissant le caractere inconstant de son rival, espéroit trouver dans sa mauvaise conduite envers Octavie un prétexte plausible pour lui déclarer la guerre et pour consommer sa ruine [2]. Antoine, apprenant que son épouse légitime approchoit, craignit de ne pouvoir soutenir sa vue ni ses reproches, et, pressé par l'astucieuse reine d'Egypte, lui ordonna de

(1) Dio, XLVIII, 31.

(2) Dio, XLIX, §. 33.

retourner en Italie. Il accepta cependant les présents qu'elle lui apportoit, et entre autres des soldats qu'elle avoit obtenus de son frere, pour augmenter les forces de son mari[1]. Octave, outragé par cette conduite, affecta de faire rendre à sa sœur des honneurs extraordinaires : il lui fit élever des statues, ainsi qu'à Livie; déclara leurs personnes sacrées et inviolables, comme celles des tribuns, et les autorisa à gérer leurs biens sans tuteurs. Revenue à Rome, Octavie vécut dans la retraite, et se livra tout entiere à l'éducation de Marcellus, de deux filles enfants d'un premier mari, et de deux autres filles dont Antoine étoit le pere.

Enfin, aveuglé par sa passion pour l'Egyptienne, celui-ci répudia, l'an 36, Octavie, et abandonna ses enfants. La considération dont Auguste environna sa sœur, la portion considérable des biens d'Antoine, qu'il assigna à ses deux filles après la mort de leur pere, la conduite sage et prudente qu'elle ne cessa de tenir, la rendirent l'objet du respect des Romains. Elle mourut l'an 11 avant l'ere vulgaire, selon Dion[2], ou plutôt l'année suivante, comme on peut le conclure d'un passage de Suétone, âgée au moins de cinquante-un ans. Auguste fit déposer ses cendres dans le lieu sacré qui renfermoit les restes de Jules César[3], et prononça l'éloge funebre d'une sœur tendrement aimée

Marcellus, le premier mari d'Octavie (Caïus Claudius Marcellus), l'avoit rendue mere d'un fils dont la célébrité accrut la sienne. Ce prince naquit vraisemblablement 44 ans avant l'ere vulgaire; car il étoit plus âgé que Tibere, né l'an 42. Auguste et Antoine, faisant une espece de traité de paix avec le fils de Pompée, Sextus, y insérerent pour clause la promesse de donner sa fille en mariage à Marcellus, qui comptoit à peine cinq

(1) Dio, XLIX, §. 38. (2) Lib. LIV, §. 35. (3) Ἐπὶ τοῦ ἰουλίου ἡρώου.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX.

printemps; mais ce mariage n'eut pas lieu. Son oncle lui prodigua de bonne heure des marques éclatantes d'estime; il l'autorisa à donner avec Tibere des jeux dans un camp en Espagne, comme s'ils eussent été édiles[1]; il le maria, l'an 25, avec sa fille Julie; il le créa pontife, édile curule, quoiqu'il n'eût pas l'âge prescrit par les lois; enfin, après l'avoir placé dans le sénat entre les préteurs, il fit rendre un décret d'après lequel il pouvoit postuler le consulat dix ans plus tôt que les lois ne le permettoient[2].

Les brillantes espérances qu'avoit conçues Auguste de son neveu s'évanouirent l'an 23. Il tomba malade, et mourut, âgé de vingt-un ans, entre les mains de Musa, de ce médecin renommé qui avoit, depuis peu de mois, guéri l'oncle de la même maladie. «Quelques personnes accuserent de sa mort, dit l'historien «Dion[3], l'épouse d'Auguste, Livie, qui le voyoit avec douleur «préféré à ses fils: mais ce soupçon perdit de sa force, lorsqu'on «observa que la température de cette année et celle de la sui-«vante furent si malsaines, que les maladies emporterent un «grand nombre d'hommes.»

Peut-être ce soupçon ne fut-il fondé que sur l'identité de la maladie dont Auguste avoit guéri, tandis que son neveu y avoit succombé. L'empereur prononça son oraison funebre, dans les funérailles qui furent faites aux frais du trésor public; il le fit déposer dans le mausolée qu'il construisoit pour lui-même; et il donna le nom de Marcellus à un théâtre que César avoit commencé.

Séneque a décrit avec tant d'énergie les belles qualités de Marcellus; les longues et nobles douleurs de sa mere, que je n'ai

(1) Ὡν καὶ ἀγορανομούντων. Dio, LIII, 26.
(2) Tacit., *Annal.*, I, 3; Dio, LIII, 28.
(3) Dio, LIII, §. 23.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XIX.

pas cru pouvoir mieux faire que de reproduire ce passage. Si l'on compare ce qu'il dit de la conduite de Livie (je l'ai rapporté dans sa vie), et ce qu'il dit ici de la conduite d'Octavie dans une occasion semblable, on y verra l'empreinte de leurs deux caracteres. Tout étoit calculé dans la premiere; la seconde s'abandonnoit aux généreuses inspirations de son cœur. «Octavie et Livie, dit Séneque[1], l'une sœur, l'autre épouse d'Auguste, perdirent chacune un fils qui étoit dans la fleur de l'âge, «et qui devoit monter sur le trône. Octavie perdit Marcellus, «que son oncle, devenu son beau-pere, avoit choisi pour le soutien de sa vieillesse et de l'empire. Jeune homme plein de courage et d'esprit, digne d'admiration pour la pureté de ses «mœurs dans un siecle aussi corrompu, et au milieu des richesses; étranger aux plaisirs; capable de supporter les fatigues, «et d'exécuter les ordres et les projets de son oncle, qui l'avoit «choisi comme pouvant soutenir contre tous les chocs l'édifice «qu'il avoit construit. Octavie ne cessa pendant le temps qu'elle «lui survécut (plus d'onze années), de pleurer et de gémir, refusant les consolations. Elle ne souffrit pas la moindre distraction; tout entiere à sa douleur, elle fut toujours aussi affligée «que le jour des funérailles.... Elle ne voulut avoir aucun portrait d'un fils si tendrement aimé, ni qu'on en parlât devant «elle. Elle haïssoit les autres meres, et elle détestoit par-dessus «toutes Livie, parceque le bonheur qui lui avoit été promis «sembloit avoir été transporté sur le fils de l'impératrice. Habituée à l'obscurité et à la solitude, n'ayant pas même d'égards «pour son frere, elle rejeta les vers composés pour consacrer «la mémoire de Marcellus, les autres honneurs que les littérateurs vouloient lui rendre, et elle ferma l'oreille à toute es-

(1) *Consol. ad Marcian.*, c. II

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XIX

«pece de consolation. Eloignée des assemblées, supportant avec «peine l'éclat que faisoit rejaillir sur elle la grandeur de son «frere, elle s'ensevelit dans la retraite la plus profonde. Entou- «rée de ses enfants, et de ses petits-enfants, Octavie ne quitta «jamais les habits de deuil; comme si, malgré leur présence, «elle eût survécu à tous les siens, et sans craindre la défaveur «que cette conduite extraordinaire pouvoit jeter sur eux...»

Après avoir lu ce passage de Séneque, au sujet du deuil d'Octavie: «Elle ne voulut avoir aucun portrait d'un fils si tendrement «aimé, ni qu'on en parlât devant elle... sans égards pour son «frere, elle rejeta les vers composés pour consacrer la mémoire «de Marcellus, les autres honneurs que les littérateurs vou- «loient lui rendre, et elle ferma l'oreille à toute espece de con- «solation[1]», que doit-on penser du récit de Tiberius Claudius Donatus, relatif au VI[e] livre de l'Enéide[2]: «Virgile, invité par «Auguste, lui lut les II[e], IV[e], et VI[e] livres de l'Enéide; mais prin- «cipalement le VI[e], à cause d'Octavie? On dit qu'elle s'évanouit «lorsqu'elle entendit le poëte réciter ces vers sur son fils, *Tu «seras Marcellus.* Revenue avec peine de cette défaillance, elle «fit donner à Virgile 10,000 sesterces (environ 2,000 fr.) pour «chaque vers[3].»

Voici ces vers traduits par Delille:

D'autres ombres passoient comme il disoit ces mots;
Anchise alors reprend: «Regarde ce héros,

(1) *Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem.... ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, et aures suas adversùs omne solatium clausit.*

(2) *Ad vers.* 862.

(3) Virgilii vita, §. 12: *Sed hunc præcipuè ob Octaviam: quæ, cum recitationi interesset, ad illos de filio suo versus,* Tu Marcellus eris, *defecisse fertur; atque ægrè refocillata, dena sestercia pro singulo versu Virgilio dari jussit.*

« C'est Marcellus : son front paré par la victoire
« Domine tout ce peuple orgueilleux de sa gloire ;
« Seul des malheurs de Rome il soutient tout le poids ;
« Il arrête Annibal, enchaîne les Gaulois,
« Présente à Jupiter de ses mains triomphantes
« D'un chef des ennemis les dépouilles sanglantes :
« C'est lui qui le troisieme au monarque des dieux
« Offrira de ses mains ces dons victorieux. »

Alors s'offre à leurs yeux un guerrier plein de charmes,
Joignant l'éclat des traits à l'éclat de ses armes :
Tout respire dans lui la grace et la vertu ;
Mais son regard est triste, et son front abattu.
« O mon pere ! excusez ma vive impatience ;
« Auprès de Marcellus quel jeune homme s'avance ?
« Mon pere, est-ce son fils, ou quelqu'un de son sang ?
« Que ce nombreux cortége annonce bien son rang !
« Entre ces deux guerriers quel air de ressemblance !
« Mais seul parmi ce bruit il garde le silence ;
« La nuit autour de lui jette son crêpe affreux.
« —Mon fils, dit le vieillard d'un accent douloureux,
« Ces traits de Marcellus sont la brillante image....
« —Mais pourquoi sur son front ce lugubre nuage ?
« Lui seul à tant d'honneurs demeure indifférent....
« Ah ! que demandes-tu ? dit Anchise en pleurant :
« Cette fleur d'une tige en héros si féconde,
« Les destins ne feront que la montrer au monde.
« Dieux, vous auriez été trop jaloux des Romains,
« Si ce don précieux fût resté dans leurs mains !
« Pleure, cité de Mars ; pleure, dieu des batailles.
« O combien de sanglots suivront ses funérailles !
« Et toi, Tibre, combien tu vas rouler de pleurs,
« Quand son bûcher récent t'apprendra nos malheurs !
« Quel enfant mieux que lui promettoit un grand homme ?
« Il est l'orgueil de Troie, il l'eût été de Rome.
« Quelle antique vertu ! quel respect pour les dieux !
« Nul n'eût osé braver son bras victorieux,

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XIX.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XIX.

« Soit qu'une légion eût marché sur sa trace,
« Soit que d'un fier coursier il eût guidé l'audace.
« Ah! jeune infortuné, digne d'un sort plus doux,
« Si tu peux du destin vaincre un jour le courroux,
« Tu seras Marcellus.... Ah! souffrez que j'arrose
« Son tombeau de mes pleurs! que le lis, que la rose,
« Trop stérile tribut d'un inutile deuil,
« Pleuvent à pleines mains sur son triste cercueil;
« Et qu'il reçoive au moins ces offrandes légères,
« Brillantes comme lui, comme lui passagères. » (Æn. VI, 862.)

Le récit de Claudius Donatus a été répété par Servius, mais en abrégé. Il ne parle pas de l'évanouissement d'Octavie.

« Il est certain, dit-il, que Virgile lut avec tant d'ame ce livre « (VIe de l'Enéide) à Auguste et à Octavie, que, baignés de pleurs, « ils lui auroient fait interrompre sa lecture, s'il n'eût annoncé « qu'elle alloit être bientôt terminée. Il en fut largement récom« pensé [1]. »

Ce récit a inspiré les peintres et les sculpteurs; je suis cependant forcé à le combattre par amour pour la vérité. Je ferai d'abord observer qu'on ne le trouve dans aucun écrivain du haut empire parvenu jusqu'à nous, ni dans Tacite, ni dans Suétone si fidele à retracer les détails les plus minutieux, ni dans Velleius Paterculus, ni dans Dion. Les deux écrivains qui nous l'ont transmis appartiennent au siecle de Constantin et de ses premiers successeurs. On croit que Tiberius Claudius Donatus écrivoit après Aelius Donatus (ou *Donat* simplement), qui avoit eu pour disciple à Rome St Jérôme, vers 324, et dont le disciple a cité avec éloge les commentaires sur Térence. C'est Claudius

(1) *Constat hunc librum tanta pronuntiatione Augusto et Octaviæ esse recitatum, ut fletu nimio imperarent silentium : nisi Virgilius finem esse dixisset, qui pro hoc ære gravi donatus est*, etc.

qui écrivit la vie de Virgile, où se lit le passage relatif à Octavie. Servius vivoit après lui, sous Honorius. On sait que les grammairiens (c'est-à-dire les philologues) de cette époque inséroient dans leurs commentaires et dans leurs autres écrits toute sorte de fables sans critique et sans goût. Le récit de la lecture devant Octavie me paroît de ce nombre. Le premier, en parlant de l'évanouissement de la princesse, emploie cette expression vague, «On dit», *fertur;* le second affirme, sans modification, «Il est «certain», *constat;* et il ne fait aucune mention de cet évanouissement.

CHAP. I. Famille des Césars. Pl. XIX.

Séneque auroit rapporté ce fait s'il en eût eu connoissance; et, si le fait eût été certain, il n'auroit pu l'ignorer; car il fut gouverneur de Néron, arriere-petit-fils d'Octavie. Le souvenir d'un événement aussi remarquable se seroit conservé dans la famille d'Auguste. Non seulement il n'en fait aucune mention, mais il s'exprime, comme on l'a vu, d'une maniere formelle sur l'aversion d'Octavie pour tout ce qui pouvoit lui rappeler son fils Marcellus; portrait, vers... «elle ne souffroit point qu'on en «parlât devant elle.»

Comment Virgile se fût-il permis, après cela, de réciter en sa présence «des vers composés pour consacrer la mémoire du «jeune prince», et plus encore, de prononcer le nom de Marcellus? Je crois donc que ce récit est de l'invention de quelque grammairien du IIIe ou du IVe siecle, et qu'on doit le rejeter comme entièrement fabuleux. C'est ainsi que de nos jours on a reconnu la fausseté d'une tradition sur Bélisaire, qui ne se trouve dans aucun écrivain contemporain, et qui est rapportée par Tetzès, auteur peu estimé du XIIe siecle. Il assure, sans preuve, que l'on priva de la lumiere ce grand général, et qu'il fut réduit à mendier sa vie.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX.

J'ai parlé, à l'article de Livie, des fouilles faites à Otricoli par l'ordre de Pie VI, de la statue de cette princesse, et de celle d'Auguste, que l'on y découvrit dans les ruines d'un *Augusteum* (temple d'Auguste). On y trouva aussi une statue de Caligula, et la statue d'un jeune homme vêtu de la toge, portant la chaussure des patriciens, avec la bulle d'or des enfants de cet ordre, suspendue par une bandelette. On la voit ici, planche XIX *, nº 2; et sa face et son profil, sous les nº 5 et 6 de la planche XIX. M. Visconti l'a publiée dans le Musée Pio-Clémentin[1], sous le nom de *Marcellus*, quoiqu'il ne nous soit parvenu aucune médaille de ce prince: monument qui sert ordinairement à faire nommer les portraits antiques. Mais les motifs qu'il donne sont des plus vraisemblables, et justifient l'adoption de cette statue pour l'Iconographie romaine. Ayant été trouvée avec les autres de la famille d'Auguste, elle a dû représenter quelqu'un des jeunes fils adoptifs de cet empereur. Les traits du visage ne ressemblent ni à ceux de Caïus César, ni à ceux de Lucius César, ni enfin à ceux de César Agrippa. Il est donc très probable que c'est la statue de Marcellus, de ce fils d'Octavie, pour lequel l'empereur montra tant de prédilection. On doit observer la maniere dont les cheveux sont coupés sur le front, maniere qui se retrouve seulement dans les portraits d'Auguste et de sa famille.

Pl. XIX * N° 2

Pl. XIX. N° 5 et 6.

Quant à la cause de la rareté des monuments destinés à reproduire les traits de Marcellus, on doit la chercher dans les dispositions particulieres d'Octavie sa mere, la personne la plus intéressée à perpétuer son nom. Nous avons entendu, plus haut, Seneque dire d'elle: «Elle ne voulut avoir aucun portrait de ce «fils tendrement aimé, ni qu'on en parlât devant elle[2]», etc.

(1) Tom. III, tav. XXIV.

(2) *Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem*, etc.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XIX*.

CAMÉE DU CABINET DE VIENNE,

REPRÉSENTANT TIBÈRE DESCENDANT D'UN CHAR.

Ce camée n'a qu'un tiers de moins de hauteur et de largeur que celui de la Sainte-Chapelle.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem l'avoient acquis dans l'Orient. Philippe-le-Bel le tenait d'eux, et il le donna à des religieuses de Poissy. Il fut enlevé par un soldat pendant les guerres civiles du XVIe siecle[1], et il fut vendu par des marchands à l'empereur Rodolphe II, ami des beaux-arts, pour la somme de 12,000 ducats d'or, qui vaudroient aujourd'hui à peu près 360,000 francs.

Une lettre de Peiresc, adressée à Jérôme Aléandre[2], à Rome, le 16 décembre 1620, contient une explication de ce camée, qui faisoit dès-lors partie de la collection impériale de Vienne. Auguste, représenté en Jupiter Olympien, et Rome, en Junon Argienne, selon Peiresc, sont assis sur les sieges que leur auroient cédés ces deux divinités, placées debout derriere eux. La figure en habit militaire seroit Marcellus, ou le César Caïus vainqueur de l'Arménie. La femme demi-nue, assise, seroit Antonia en Proserpine, et son fils Germanicus auprès d'elle, sous les traits de Bacchus[3].

Albert Rubens publia un dessin du camée, mais retourné. Il voyoit Germanicus dans le jeune militaire, et Agrippine son épouse, dans la femme demi-nue, assise. Montfaucon[4] donna le

(1) Gassendi, *Vita Peireskii*, lib. III, ann. 1620.

(2) *Annal. Encycl.*, 1818, févr., p. 211.

(3) *Thes. Antiq. Rom.*, XI, pag. 1341.

(4) *Antiquit. explic.*, tom. V, 1re part., pag. 160.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX*.

dessin dans son véritable sens, et il adopta l'explication de Rubens. Eckhel a imité et suivi Montfaucon; mais le dessin et la gravure sont assez corrects[1]. Tous ont reconnu Tibere avec le costume des triomphateurs.

Ce camée, dont le travail est supérieur pour le dessin à celui de l'agate de la Sainte-Chapelle, n'est composé que de deux scenes; une de moins que sur l'autre camée.

Au milieu de la premiere, on voit Auguste assis, représenté avec le torse nu, comme Jupiter, tenant le *lituus* et le sceptre. Son aigle est posé au-dessous du siege. A sa droite, la gauche du spectateur, est assise la déese Rome, dont les traits du visage présentent le profil idéal. Elle est coiffée avec un casque à triple aigrette; elle tient de la main droite une haste, et appuie la gauche sur le *parazonium*. Rome et Auguste se regardent; ils foulent aux pieds des casques et des boucliers. On voit le capricorne au-dessus d'Auguste.

Derriere l'empereur, une femme dont le profil est idéal, coiffée avec des tours et un voile, la Terre, debout, place sur sa tête une couronne de laurier. Un homme dont le torse est nu, la chevelure et la barbe hérissée, Neptune, se réunit à la Terre pour le couronnement d'Auguste. A leurs pieds est assise une femme demi-nue, couronnée de lierre, ayant le profil idéal, tenant de la main gauche une corne d'abondance, soutenant sa tête de la droite, ayant à ses côtés deux enfants nus, dont l'un tient des épis: c'est l'Abondance, divinité qui regarde Rome et Auguste.

Devant Rome et Auguste, on voit un char dont les chevaux sont guidés par la Victoire; ce qui le fait reconnoître pour un char de triomphe. Des armes sont jetées au-dessous. De ce char

(1) *Pierres gravées du cabinet de Vienne*, planche Ire

descend un Romain d'un âge avancé, Tibere, en habit civil, revêtu d'une tunique liée avec une ceinture, et d'une toge, tenant un sceptre de la main gauche, et de la droite un objet qui est effacé. Entre le char et Rome est debout un jeune homme que les médailles font reconnoître pour Germanicus: il porte le costume militaire; il appuie la main droite sur son flanc, et la gauche sur le *parazonium*.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX*.

L'érection d'un trophée au pied duquel sont liés des barbares, et d'autres barbares que l'on traîne vers ce monument de leur défaite et de leur captivité, remplissent la seconde scene, la scene inférieure.

Les auteurs qui ont écrit sur ce camée, Albert Rubens, Montfaucon, etc.[1], ont voulu reconnoître le triomphe accordé à Tibere l'an 763 de Rome, 10e de l'ere vulgaire, 40e du regne d'Auguste, à cause de ses victoires sur les Pannoniens, et que la nouvelle de la défaite de Varus fit différer. Ils ont cru que sa descente du char triomphal, conduit par le génie de la Victoire, exprimoit ce contre-temps, comme si la fatale nouvelle lui eût été annoncée au moment où il montoit triomphant au Capitole. Il est probable que les historiens auroient conservé le souvenir de cette singuliere circonstance; mais le silence de ceux qui nous sont parvenus est absolu. Voici comment Suétone[2] s'explique: « On lui accorda le triomphe, de très grands et de nombreux honneurs.... Auguste fit retarder ce triomphe, à cause de la douleur dans laquelle la défaite de Varus avoit plongé Rome. Mais Tibere n'entra pas moins dans la ville, revêtu de la prétexte, et couronné de laurier. »

(1) Depuis que j'ai composé cette explication, j'ai découvert que Caper avoit fait du second passage de Suétone le même usage que moi; c'est dans sa dissertation sur un camée (gravé ici, pl. XXIX, n° 1), qui est jointe à celle qui explique les monuments consacrés à Harpocrate.

(2) Cap. XVII.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XIX*.

Un retard aussi triste, causé par un événement dont Auguste fut si douloureusement affecté, a-t-il pu exercer les talents d'un habile artiste, et de quel œil auroit-il été vu par l'empereur? Ce seroit pour ainsi dire un monument satirique.

Il n'en est pas de même de l'explication que je propose de substituer à celle que je viens d'exposer: on y trouve la convenance; et un passage de Suétone[1] lui sert de base. «Tibere re-«vint de la Germanie deux ans après (765 de Rome, 12e de l'ere «vulgaire, 42e du regne d'Auguste); alors il célébra le triomphe «qu'il avoit différé, suivi par les lieutenants auxquels il avoit fait «accorder les ornements triomphaux: avant de monter au Ca-«pitole (*priusquam in Capitolium flecteret*), il descendit de son «char, et se prosterna aux genoux de son pere, qui présidoit à «la pompe triomphale[2].» Ce témoignage de piété filiale est, à mon avis, le sujet représenté sur le camée. Il remplit de joie le cœur d'Auguste; et la poésie l'a aussi célébré.

On lit dans Ovide[3]: Rome te verra avec joie paroître en vain-«queur sur la roche Tarpéienne, traîné par des chevaux ornés «de fleurs. Ton pere, éprouvant la joie qu'il fit jadis ressentir «au sien, sera témoin des honneurs qui te seront décernés avant «l'âge mûr.»

M. Visconti[4] a dit, avec raison, que le principal personnage de ce camée est Auguste, représenté, comme Jupiter, assis, le

(1) *Tib.*, c. XX.

(2) L'expression *in Capitolium flecteret*, est susceptible de deux sens différents, que je dois faire connoître. L'un se trouve indiqué dans ce passage du septième plaidoyer de Cicéron contre Verrès (cap. XXX): *Currum de foro in Capitolium flectere;* «détourner son char, pour aller du forum au «Capitole.» L'autre est relatif à l'usage où étoit le triomphateur de monter, sur ses genoux, les degrés de la plate forme du Capitole. (Dio, l. LX, c. XXIII, et l. XLIII, c. XXI); dans ce sens, il faut sous-entendre *ascensurus* et *genua;* dans le texte de Suétone, *priusquam in Capitolium* (ascensurus) *flecteret* (genua).

(3) *De Ponto*, II, 1, 57.

(4) *Museo Pio-Clem.*, III, p. 1, not. 1.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX.

torse nu, tenant un sceptre et le *lituus*, l'aigle à ses pieds. Le capricorne, gravé au-dessus de ce personnage, témoigne que c'est Auguste, qui étoit né sous ce signe, et qui le faisoit graver sur ses médailles. Aussi Manilius[1], parlant du capricorne, dit, «qui «brilla si heureusement au moment de la naissance d'Auguste.»

Rome est représentée souvent sous les traits d'une femme armée, telle qu'on la voit ici. L'association de Rome personnifiée, et d'Auguste représenté sous les traits d'un dieu rappelle l'adroite politique de ce prince. Il craignit d'offenser le peuple romain, en acceptant les honneurs divins qu'on vouloit lui rendre dans les provinces. Il s'y refusa, à moins que la déesse Rome ne les partageât avec lui; mais il ne le permit jamais dans la capitale de l'empire. Suétone[2] nous l'apprend:

«Quoiqu'il sût que l'on élevoit des temples en l'honneur des «proconsuls, il ne souffrit point qu'on lui en bâtît dans aucune «province, à moins que la ville de Rome n'en partageât l'hon«neur avec lui; mais il refusa toujours avec obstination qu'on «en élevât dans la capitale.» Aussi lit-on sur plusieurs de ses médailles, frappées hors de la capitale, et sur-tout à Lyon, la légende ROMAE ET AVGVSTO. On trouve aussi cette double consécration dans une inscription du recueil de Muratori[3]. Il pourroit paroître extraordinaire à quelques personnes de voir le *lituus*, attribut des augures et du souverain pontife, placé dans la main d'Auguste, qui est représenté sous la forme d'un dieu. Je citerai deux exemples semblables; une médaille d'or de Jules César[4], sur laquelle on lit DIVO IVLIO autour de sa tête, couronnée de laurier; une comete dans le champ. Au revers, un

(1) *Astron.*, II, v. 499.
(2) *Aug.*, cap. LII.
(3) Page 222, n° 5.
(4) *Mus. d'Arschot*; Gessner, *Imp.*, tab. IV, 5*; Morelli, *Famil.*, tab. XV, n° 3, p. 549. Lexic., *Rei Num. Rasche*, t. II, part. II, 1678.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XIX*. N° 3 et 4.

temple à six colonnes, dans lequel s'éleve sa statue, tenant le *lituus:* légende, P*ublius* LENTVLVS MARCELLINVS AED*ilis* CVR*ulis*.. On voit ici, sous les n° 3 et 4, une médaille d'argent d'Auguste: d'un côté, sa tête, avec la légende IMP*erator* CAE*sar* DIVI F*ilius* III VIR. ITER*um* R*ei* P*ublicœ* CVR*andœ:* revers, la statue de César, tenant le *lituus,* dans un temple; on lit sur le fronton, DIVO IVLIO, et la légende COS. (*consul*) ITER*um* ET TER DESIGN*atus*.

La victoire navale d'Actium autorisoit l'artiste à réunir, pour couronner l'heureux Octave, Neptune à la Terre, personnifiée avec la coiffure de Cybele.

Le bonheur et l'abondance dont Rome jouissoit pendant son regne sont rappelés ici par la présence de l'Abondance et de la Fécondité réunies en une seule personne: c'est une femme portant une couronne de lierre, attribut des personnages attachés au culte de Bacchus, tenant la corne remplie de toutes sortes de fruits, et ayant à ses côtés le symbole de la fécondité, deux enfants, dont l'un tient deux épis.

Un char, dont les chevaux sont guidés par la Victoire, qui tient un fouet, est le char triomphal d'où descend un personnage d'un âge mur, Tibère, âgé de cinquante-trois ans. Il porte le costume des triomphateurs, la couronne de laurier, et la toge, dont la sculpture, qui n'exprime point les couleurs, ne peut faire distinguer l'espece, et il tient de la main gauche le sceptre d'ivoire, ordinairement surmonté d'un aigle. Le temps a détruit l'objet qu'il tenoit de la main droite.

Pourquoi Germanicus fait-il partie de cette scene? La réponse se trouve dans le passage de Suétone [1], que j'ai rapporté, et dans lequel il est dit de Tibere: «Il célébra le triomphe qu'il avoit

(1) *Tib*, 20.

«différé, suivi par les lieutenants auxquels il avoit fait accorder «les ornements triomphaux.» Auguste, en habile politique, multiplia les honneurs et les récompenses, pour augmenter le nombre de ceux qui se dévouoient à lui. Il établit une distinction entre le triomphe et les ornements qui décoroient le triomphateur. Il les accordoit une premiere, une seconde fois; mais il ne décernoit souvent le triomphe que dans un temps plus reculé. Lorsqu'il l'accorda à Tibere, il ne donna que les ornements triomphaux à Germanicus, qui avoit commandé sous ses ordres. Nous en avons pour témoin Dion[1]. «Germanicus apporta la «nouvelle de cette victoire; pour la célébrer, on décerna à Au«guste et à Tibere le titre d'*imperator*, avec le triomphe.... mais «à Germanicus, les honneurs triomphaux seulement, ainsi qu'à «plusieurs autres chefs.»

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XIX*.

Ainsi Germanicus devoit suivre le char de Tibere; mais pourquoi n'est-il pas à cheval comme les chefs des légions? C'est encore Suétone[2] qui donnera la réponse; décrivant le triomphe de l'empereur Claude, après son expédition dans la Grande-Bretagne, il dit que «son char étoit suivi par ceux qui avoient ob«tenu dans cette guerre les ornements triomphaux; qu'ils étoient «à pied, revêtus de la prétexte: mais que Cassius Frugi, portant «la toge chamarrée d'or, montoit un cheval richement capara«çonné, parcequ'il étoit décoré des ornements triomphaux pour «la seconde fois.» Or, Germanicus ne les ayant encore obtenus qu'une fois, ne pouvoit paroître à cheval dans cette pompe.

La scene inférieure s'explique d'elle-même: ce sont des Germains et des Pannoniens captifs. Ils portent le costume que les artistes romains semblent être convenus de donner aux barbares, européens et africains: le torse est nu, les cheveux sont longs et

(1) Lib. LVI, §. 17. (2) Cap. XVII.

hérissés, ainsi que la barbe. Il faut excepter les Egyptiens, qui conservent sur les monuments leur costume particulier. Quant à celui des Asiatiques et des Scythes, il consiste en vêtements qui couvrent tout le corps, avec la mitre phrygienne, une tunique à longues manches, de longues chausses, des chaussures fermées; et dans l'absence de la barbe.

§. 5. JULIE, FILLE D'AUGUSTE.

«Plût à Dieu que j'eusse vécu sans épouse, et que je dusse «mourir sans enfants!» C'étoit ainsi qu'Auguste faisoit à lui-même, avec un léger changement dans le sens d'un seul mot, l'application de ce vers d'Homere[1], où Hector, reprochant à Pâris les malheurs de sa patrie, lui dit: «Plût à Dieu que tu ne «fusses jamais né, ou que tu fusses mort sans avoir eu d'épouse![2]» Celui qui formoit ces plaintes étoit cependant le despote de Rome et le maître de l'univers connu. Les chagrins domestiques sont-ils donc l'apanage de la grandeur, comme l'esclave semble placé dans le char du triomphateur, pour rappeler aux puissants qu'ils n'ont pas cessé d'être hommes!

Julie, qui fut l'objet de la juste sévérité d'Auguste, naquit de lui et de sa premiere épouse, Scribonia, l'an 715 de Rome (39ᵉ avant l'ere vulgaire). Son sort fut d'être promise en mariage et mariée à des hommes que la mort ou des événements extraordinaires empêcherent d'être ses époux, ou de l'être long-temps. C'est ainsi qu'à l'âge de deux ans, Julie fut promise à Antyllus, fils d'Antoine, à peine âgé de dix, pour cimenter une alliance entre lui et Auguste, projet qui n'eut point de suite[3]; Antoine,

(1) *Iliad.*, lib, III, 40.

(2) Suet., *Aug.*, 65.

(3) Dio, XLVIII, 54; Suet., *Aug.*, cap. LXIII.

qui avoit écrit ses mémoires, parloit de cette première alliance, et d'une seconde avec Cotison, roi des Getes, qui n'en eut pas davantage. Son mariage avec le jeune Marcellus, l'amour des Romains, en 729, paroissoit devoir fixer sa destinée; mais la mort prématurée de ce prince, arrivée trois ans après, la rendit libre, et permit à Auguste de donner, la même année, sa main au vertueux Agrippa. Dix ans s'écoulerent dans cette union jusqu'à la mort de l'époux. Auguste contraignit alors, en 743, Tibere à répudier Agrippine, qu'il chérissoit, pour épouser Julie. Enfin l'exil ou la retraite de ce prince à Rhodes rompit les liens qui l'unissoient à Julie. L'annaliste s'arrêteroit ici, mais l'historien doit faire connoître le personnage.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XX.

Auguste fit donner à sa fille, comme à ses petits-fils, une éducation sévere[1]. «Il voulut qu'elle travaillât la laine (comme les «anciennes Romaines); il lui défendit de rien dire et de rien «faire qui ne pût être dit ou fait en public, et recueilli dans le «journal de sa famille. Il l'éloigna avec tant de soin des sociétés «étrangeres, qu'il écrivit à Lucius Vinucius, jeune homme bien «né et de bonnes mœurs: Vous avez manqué de discrétion en «venant saluer ma fille à Baies.» L'empereur avoit pris un aussi grand soin pour la culture de son esprit. Elle avoit du goût pour les lettres et beaucoup d'érudition: «Ce qui, dit Macrobe[2], étoit «ordinaire dans la famille d'Auguste.» Sa beauté ne le cédoit pas à son esprit; mais ses passions la rendirent la honte de sa famille et de Rome.

Epouse d'Agrippa, qui l'avoit rendue mere de cinq enfants, et dont les mœurs séveres rappeloient les temps antiques, on la vit se livrer ouvertement à Sempronius Gracchus[3]. Depuis elle ne connut aucun frein; elle s'abandonna aux plus vils débauchés;

(1) Suet., *Aug.*, 64. (2) Saturn., II, 5. (3) Tacit., *Annal.*, I, cap. LIII.

Chap. I. Famille des Césars Pl. XX

elle parcouroit la nuit avec eux les quartiers de Rome les plus fréquentés; à la suite de longues orgies, elle affectoit d'assouvir ses passions dans ce *forum*, dans ces *rostres* (tribune aux harangues), où son pere avoit promulgué la loi contre les adulteres[1]; enfin, pour que la ville entière connût l'excès de son impudicité, elle attachoit à la statue de Marsyas, placée dans le *forum*, des couronnes, dont le nombre rappeloit celui de ses crimes[2].

Agrippa en fut instruit, et en gémit en secret, sans oser répudier une femme qui lui promettoit l'empire. Après sa mort, Tibere, connoissant la licence effrénée de Julie, n'obéit qu'à regret, et seulement pour régner un jour, à Auguste, qui le choisit pour gendre. L'adroite Livie prépara cette union politique; elle sacrifia à son ambitieuse tendresse pour Tibere Agrippine, dont il avoit déja un enfant, et qui étoit enceinte[3].

Auguste apprit enfin, en 752, la conduite licencieuse de sa fille; quoiqu'il soupçonnât qu'elle menoit une vie peu réguliere, cependant il avoit rejeté ces soupçons: «Car, dit l'historien «Dion[4], les princes connoissent plus facilement toutes les autres «choses que celles qui les intéressent; et, quoiqu'ils ne cachent «rien de leur conduite à leur famille, cependant ils cherchent «rarement à connoître celle de leurs parents.» A cette nouvelle, il conçut un si violent chagrin, une indignation si profonde, qu'il ne put les renfermer dans son palais, et qu'il en instruisit le sénat dans un mémoire qu'il lui fit lire par un questeur[5]. Il refusa long-temps, pour cacher sa douleur, d'admettre personne auprès de lui. On dit même qu'il délibéra s'il feroit périr Julie; du moins s'écria-t-il, apprenant que l'affranchie Phœbé, complice

(1) Senec., *de benef.*, VI, 32.
(2) Plin., XXI, III.
(3) Dio, LIV, 31.
(4) Dio, LV. 10.
(5) Suet., LXV.

des crimes de sa fille, s'étoit pendue: «J'aurois mieux aimé être «le pere de Phœbé!» Il la relégua sur les côtes de la Campanie, dans l'île Pandataria. Elle y fut accompagnée par sa mere Scribonia (répudiée depuis trente-huit ans par Auguste, le jour même où elle l'avoit rendu pere de Julie). Celle-ci pouvoit se reprocher les malheurs de sa fille, à cause des mauvais exemples qu'elle lui avoit donnés; mais, par ce dévouement, elle reconquit l'estime des Romains.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XX.

Lorsque le sang-froid eut succédé à l'emportement, Auguste se repentit d'avoir augmenté par son imprudence la publicité des crimes de sa fille; et il s'écria souvent: «Je ne me serois pas con-«duit de la sorte, si Agrippa ou Mécene eût vécu[1]!» Cependant il n'en traita pas avec moins de rigueur ceux qui avoient été les complices de Julie: Jules Antoine, fils du triumvir, amnistié après la fin de son pere, fut mis à mort, selon Dion[2], ou prévint son supplice par une mort volontaire, selon Paterculus[3]. Les autres furent relégués dans les îles. L'empereur interdit à sa fille l'usage du vin, de toutes les douceurs de la vie; et à tous les hommes, de quelque condition qu'ils pussent être, l'approche des lieux qu'elle habitoit. Ces rigueurs produisirent un effet contraire à celui qu'Auguste en attendoit. Tibere, au nom duquel il avoit rompu le mariage de Julie, et qui étoit loin de la regretter, se crut obligé cependant d'écrire plusieurs fois de Rhodes, où il s'étoit retiré, pour obtenir quelque adoucissement au sort de son épouse. Le peuple de Rome demanda souvent la même grace à l'empereur, qui répondit: «On verra plutôt le feu se mêler «avec l'eau que le retour de Julie»; et alors on jeta à plusieurs reprises des matieres enflammées dans le Tibre, comme si l'on eût voulu le dégager de son serment: mais il fut long-temps

(1) Senec., *ibidem*. (2) Dio, LV, 10. (3) Paterc., II, 100.

CHAP. I. Famille des Césars. Pl. XX.

inexorable; et, dans un discours public, il dit aux Romains, «Qu'il leur souhaitoit, dans sa colere, des filles et des femmes «aussi odieuses.» Cependant, après cinq ans d'exil dans l'île Pandataria, il lui permit d'habiter Rhege, dans la Calabre (aujourd'hui Reggio). Au reste le ressentiment d'Auguste trouveroit un motif réel, s'il eût découvert que Julie avoit voulu attenter à ses jours, comme Pline l'en accuse[1].

L'avénement de Tibere à l'empire fit connoître à Julie la fausseté de son ancien époux; car, loin de lui témoigner le même intérêt qui sembloit avoir dicté des lettres à Auguste en sa faveur, il lui donna sa maison pour prison, en défendit l'entrée à tout le monde, lui refusa les secours annuels que lui accordoit Auguste, sous prétexte qu'il ne les avoit pas consignés dans son testament. De sorte qu'il la fit périr de faim et de misere, en 767, espérant, dit Tacite[2], que sa mort seroit à peine aperçue, à cause de la longue durée de son exil. Elle étoit âgée de cinquante-deux ans. Les causes de cette haine invétérée de Tibere contre Julie furent les lettres qu'elle avoit écrites contre lui à Auguste, et dont on croyoit Sempronius Gracchus le véritable auteur. Aussi la mort de ce complice des débauches de Julie fut un des premiers actes de la puissance de Tibere.

Auguste avoit défendu, dans son testament, que Julie fût ensevelie dans son mausolée.

L'histoire parle de cinq enfants, dont Agrippa fut le pere: les Césars Caïus, Lucius, Agrippa Posthume, Agrippine, l'épouse de Germanicus, et Julie, qui hérita du nom de sa mere et de ses honteux penchants.

Macrobe a consacré un chapitre de ses Saturnales à la mémoire

(1) Lib. VII, cap. XLVI: *Adulterium filiæ, et consilia parricidæ palàm facta.*

(2) *Annal.*, I, 53.

de Julie, à cause des mots heureux qu'on lui attribuoit[1]. Ils lui firent long-temps pardonner ses prodigalités, ses liaisons suspectes, par Auguste, qui disoit: «J'ai deux filles difficiles à gouverner, l'état et Julie.» S'étant présentée devant lui sous un costume peu convenable, elle s'aperçut de la fâcheuse impression qu'elle avoit produite, et le lendemain elle reparut plus décemment vêtue. «Voilà, dit-il, le costume qui sied à la fille d'Auguste! — Aujourd'hui, répondit-elle, je me suis parée pour «mon pere; hier, c'étoit pour mon époux.» Livie, sa belle-mère, arriva dans un spectacle de gladiateurs, accompagnée de personnages graves, tandis que Julie se faisoit remarquer par un cortege de jeunes débauchés. Auguste, voyant le peuple frappé de ce contraste peu favorable à sa fille, lui envoya des tablettes sur lesquelles il venoit d'écrire, pour lui faire sentir tout ce qu'il avoit d'odieux. Elle répondit sur les mêmes tablettes: «Ils «vieilliront avec moi.»

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XX

Il lui demanda dans la suite lequel elle préféroit, ou d'être chauve, ou de voir ses cheveux blanchir. Elle répondit qu'elle redoutoit moins le second défaut. Pourquoi donc, lui dit-il, vos esclaves travaillent-elles à vous rendre chauve? Il avoit aperçu sur ses habits quelques cheveux blancs, tombés de la main des femmes chargées de les arracher. Un personnage grave voulant lui persuader d'imiter la conduite prudente et retenue de son pere: «Il oublie, répondit-elle, sa dignité, et moi, je me res«souviens toujours que je suis la fille de l'empereur.» Plus circonspect que Macrobe, je ne répéterois pas une derniere réponse de Julie, devenue proverbe chez les femmes de mauvaises mœurs, si elle ne servoit à prouver que la débauche étoit même calculée chez cette princesse. Quelques complices de ses crimes lui de-

(1) *Saturn.* II, 5.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XX. mandoient comment, au milieu d'une vie si licencieuse, il pouvoit se faire que ses enfants ressemblassent à Agrippa : «J'admets «les passagers dans le navire, seulement après qu'il a reçu son «chargement.»

N° 1, 2 et 3. Quoique les médailles qui présentent le portrait de Julie soient peu nombreuses, elles ont cependant servi de motifs à l'opinion très vraisemblable de M. Visconti, qui reconnoissoit cette princesse dans une statue du Musée Royal (n° 58). Elle est représentée en Cérès : c'est ainsi que l'on voit plusieurs autres impératrices et princesses représentées sous les emblèmes de différentes divinités. Couronnée d'épis, et tenant dans sa main gauche le même symbole, elle rappelle les bienfaits de cette déesse, qui enseigna l'agriculture aux hommes. «Elle est revêtue, dit le savant anti«quaire[1], d'un ample manteau orné de franges, qui l'enveloppe «entièrement, allusion ingénieuse aux mysteres qu'on célébroit «en son honneur à Eleusis, et dont le secret étoit impénétrable.»

N° 5. Eckhel[2] a discuté savamment l'authenticité des médailles attribuées à Julie. Il n'en reconnoît qu'une, frappée à Rome. Elle est gravée ici sous le n° 5. C'est un *denarius* d'Auguste, de l'année 737 (17 de l'ere vulgaire), année où il adopta les deux fils d'Agrippa et de Julie, les Césars Caïus et Lucius. Ce fut le triumvir Caïus Marius Trogus qui la fit frapper. On voit, d'un côté de cette médaille d'argent, la tête d'Auguste dans une couronne de laurier, avec la légende AVGVSTVS DIVI F*ilius;* de l'autre, la tête de Julie entre celles de ses fils Caïus et Lucius, avec une couronne au-dessus, et la légende C*aius* M*arius* TROG*us* III*vir*.

N° 4. La tête de Julie paroît sur une médaille grecque de bronze, frappée à Smyrne ou à Pergame, gravée ici sous le n° 4, avec la légende IOYΛIAN AΦPOΔITHN, (en l'honneur de) *Julie-Vénus*.

(1) *Notice du Musée françois*, an 1810. (2) *Doctr. num.*, tom. VI, pag. 168.

De l'autre côté, on voit la tête de Livie, avec la légende ΛΙΒΙΑΝ· ΗΡΑΝ · Χαρινος, (en l'honneur de) *Livie-Junon*, (pendant la magistrature de) *Charinus*.

Chap. I Famille des Césars. Pl. XX

§. 6. LES CÉSARS CAÏUS, LUCIUS, ET AGRIPPA POSTHUME[1].

Auguste, n'ayant point d'enfant mâle, chercha dans l'adoption le moyen d'avoir un successeur pris dans sa famille en ligne directe, un des trois Césars fils d'Agrippa et de Julie; mais le destin, ou plutôt les poisons préparés par Livie, lui ravirent les objets de son choix, et l'empire devint le partage de son beau-fils, de Tibere[2].

Caïus, l'aîné, naquit l'an de Rome 734 (vingt ans avant l'ere vulgaire); Lucius, le second, trois ans après[3]. Auguste, voulant se mettre à l'abri des conspirations, les adopta tous les deux en 737, sans attendre qu'ils eussent atteint l'âge viril, et leur donna le nom de *César*, qui désigna par la suite les princes de la famille impériale. Il leur prodigua les honneurs avant l'âge prescrit par les lois. Il prit un soin particulier de leur éducation: mais il auroit voulu les élever dans la modestie et la retenue. Quoiqu'il eût donné Caïus pour chef aux jeunes patriciens qui célébrerent les jeux troyens, l'an 741, cependant il reprocha au peuple les applaudissements qu'il lui avoit prodigués au théâtre.

En 749, et en 752, il nomma ses deux fils *princes de la jeunesse*. Ce titre, créé alors par Auguste, devint l'apanage des

(1) J'ai tiré de grands secours, pour les vies des deux Césars Caïus et Lucius, du savant ouvrage de Noris, intitulé *Cenotaphia Pisana*, etc.

(2) Dio, LIV, 18.

(3) Suet., LXIV.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XX.

jeunes Césars, jusqu'à ce que Gordien III le joignît à celui d'Auguste; ce que les empereurs cesserent de faire après le regne de Constantin[1]. Il sembloit que ce titre désignoit seulement le chef des jeunes chevaliers dans les jeux troyens; mais la politique de l'empereur lui donna une influence réelle.

Auguste, toujours dissimulé, affectoit de se refuser aux empressements des Romains, et de ne pas élever ses fils au consulat, quoiqu'il le desirât ardemment[2]. Leur conduite l'en éloignoit encore; car «les deux Césars, dit l'historien Dion[3], élevés dans «la grandeur, n'imitoient pas les mœurs de leur pere; non «seulement ils s'adonnoient déja à la débauche, mais encore ils «avoient l'abord rude et difficile. Lucius s'étant présenté dans «un spectacle sans l'ordre de son pere, et ayant été accueilli par «des applaudissements dictés en partie par l'affection, en partie «par l'adulation, il devint enflé d'orgueil; il demanda, entre «autres choses, que l'on accordât le consulat à son frere Caïus, «qui n'étoit pas encore adolescent. Auguste indigné dit, Qu'il «souhaitoit que la force des temps ne contraignît jamais de re-«vêtir de cette dignité un citoyen âgé de moins de vingt ans, «comme il étoit arrivé à lui-même.» Ses fils insistant, il répondit qu'il attendroit, pour le faire, à être forcé par la volonté du peuple.

Cependant on ne peut douter que cette résistance ne fût un acte de dissimulation, quoiqu'il dise dans son testament (appelé le *Monument d'Ancyre*), «Le sénat et le peuple romain dési-«gnerent consuls, par considération pour moi, mes fils Caïus «et Lucius (en 748), âgés au plus de quinze ans, à condition qu'ls «n'en feroient les fonctions que dans cinq ans. Le sénat décréta

(1) *Doctr. num.*, VIII, 379.

(2) Tacit., I, 3.

(3) Dio, LV, 9.

« encore qu'ils assisteroient à ses assemblées publiques, dès qu'ils « auroient été présentés dans le *forum* (pour être inscrits sur le « tableau militaire)[1]. »

Il créa Caïus pontife, Lucius chef des augures; il les chargea de consacrer un temple en qualité de consuls; et les fit présider, avec leur frere Agrippa Posthume, aux jeux troyens[2].

En même temps Auguste, toujours inégal dans sa marche politique, et craignant d'exalter l'orgueil de ses petits-fils, accorda à son beau-fils Tibere la puissance tribunitienne pour cinq ans, et le commandement de l'armée envoyée contre les Arméniens révoltés. Mais cette conduite de l'empereur choqua tout à la fois les jeunes princes, qui se crurent méprisés, et Tibere, qui, craignant d'éprouver leur ressentiment, se retira subitement à Rhodes, comme s'il eût eu le dessein de s'y livrer à l'étude sans distraction.

Caïus fit, dans la Germanie, ses premieres armes sous Tibere. Mais la gloire attachée à son nom est fondée sur l'expédition en Asie contre les Parthes, commencée en 753, dont Auguste lui confia le commandement, avec le titre de proconsul, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-neuf ans. Je voudrois rapporter les vers harmonieux que ce départ inspira à Ovide[3]; mais au moins je dois les indiquer aux amateurs de la belle poésie.

Je suivrai ici Velleius Paterculus[4], qui avoit commencé sa carriere militaire dans cette campagne; mais dont l'exactitude avoit été soupçonnée, avant que les fragments de Dion, découverts à la fin du siecle dernier à Venise par M. l'abbé Morelli, eussent confirmé son récit. Caïus, envoyé pour commander en

(1) Dio, LV, 9.

(2) Dio, *Fragm.* publiés par Morelli en 1800, p. 6.

(3) *De Arte amandi*, I, 177.

(4) Lib. II, cap. CI, CII.

Chap. I. Famille des Césars Pl. XX.

Syrie, visita plusieurs provinces, reçut Tibere, qui étoit venu au-devant de lui à Chio, avec beaucoup de respect, si l'on en croit Velleius, qui écrivoit sous Tibere; ou plutôt avec froideur et dédain, selon Dion et Suétone[1]. Auguste lui sut gré de n'avoir point adoré Dieu dans le temple de Jérusalem en traversant la Judée.

Il avoit eu le dessein de porter la guerre en Arabie, contrée presque inconnue alors aux Romains, avant de la faire aux Parthes; on a même dit qu'il l'avoit exécuté. Mais du moins il est certain qu'il avoit pénétré avec une armée jusqu'à Charax, sur le golfe d'Arabie. Pline dit en effet[2] : «Aelius Gallus seul a «porté les aigles dans cette contrée, que le fils d'Auguste, le «César Caïus, n'avoit fait que reconnoître.»

Il se conduisit dans cette guerre contre Phratacès, jeune roi des Parthes, fils du vieux Phraate, avec courage et fermeté.

Tous les philologues blâmoient Velleius d'avoir appelé ce roi parthe un *jeune homme;* mais les fragments de Dion, découverts par M. Morelli, le justifient pleinement en nommant Phratacès[3].

Celui-ci se hâta de conclure la paix avec Caïus, et renonça à l'Arménie, que son pere avoit secourue dans sa révolte contre les Romains. «Dans ce temps, on dit que le roi parthe découvrit «à Caïus les desseins perfides et cachés de Lollius, qu'Auguste lui «avoit donné pour guider sa jeunesse.» Velleius ne fait point connoître ces trames secretes; Suétone ne leur donne pour objet que d'animer Caïus contre Tibere; n'auroient-elles pas été plutôt relatives aux desirs de Livie, qui vouloit sacrifier les deux

(1) Dio, LV, 11 : Suet., *Tib.*, 12, *Aug.*, 94.

(2) Lib. VI, cap. XXVIII : *Nam C. Cæsar Augusti filius prospexit tantum Arabiam.*

(3) Page 8.

Césars à l'avancement de Tibere? On lit en effet dans Zonare[1] (copiste de Dion, décoloré, mais exact), que la santé de Caïus étoit déja très affoiblie.

Caïus fut nommé consul en 754, pendant cette premiere guerre; mais il ne survécut pas long-temps à cet honneur. Les Arméniens ayant repris les armes, il rentra dans l'Arménie, en conquit une grande partie. C'est là qu'il se laissa surprendre dans une conférence, à laquelle il se rendit imprudemment près de la ville d'Artagere. Il y fut grièvement blessé par le gouverneur Addon, qui l'avoit proposée. Caïus ne guérit jamais entièrement de cette blessure; son esprit s'affoiblit, et il résolut de vivre en simple particulier dans la Syrie, disant, selon Velleius, qu'il aimoit mieux vieillir dans l'endroit le plus reculé de l'univers que de rentrer dans Rome.

Auguste, très affligé, fit part au sénat de ce dessein, et exhorta seulement son fils à choisir l'Italie pour sa retraite. Celui-ci abandonna sur-le-champ toute administration, s'embarqua pour la Lycie, où il termina sa vie, l'an 757, âgé de vingt-trois ans. C'étoit un prince qui, malgré quelques défauts, auroit gouverné l'empire avec dignité. Sa douceur l'avoit fait chérir dans l'Orient, et il étoit fort aimé des Romains.

Son corps fut transporté à Rome avec celui de son frere Lucius, qui étoit mort à Marseille deux ans auparavant, lorsqu'il alloit commander les troupes romaines en Espagne.

Ces deux morts si promptes, qui ouvroient à Tibere la succession au trône, et que suivit de près le retour de ce prince à Rome, «firent soupçonner Livie d'en être l'auteur», dit l'historien Dion[2]; «la vie de Caïus fut abrégée par la rigueur du destin, «dit Tacite[3], ou par la méchanceté de sa belle-mere Livie.»

(1) Page 539. (2) *Fragm.* VIII. (3) Tacit., I, 3.

Pline[1] s'explique avec plus de réserve : « On reprocha à Auguste « de conserver dans son palais les auteurs de la mort de ses fils; « et la tristesse qui accompagna leurs funérailles n'eut pas seule- « ment pour cause la perte de ces princes. »

Caïus avoit épousé Livie, ou Liville, comme l'appellent Suétone et Dion, fille de Drusus et d'Antonia, qui ne lui donna point d'héritiers, et qui épousa ensuite Drusus le jeune.

LUCIUS. On ne sait de lui que ce qu'on vient de lire. Il y faut ajouter seulement que son mariage avec Aemilia Lepida avoit été projeté, mais qu'il ne fut point accompli.

Les Césars Caïus et Lucius sont réunis ici dans un seul article, parcequ'ils le sont sur plusieurs médailles et dans plusieurs inscriptions. La plus célebre de ces inscriptions seroit certainement celle de la frise du beau temple de Nismes, appelé *Maison-Quarrée*, si l'inspection des trous dans lesquels avoient été implantés les crampons des lettres de bronze a fourni au savant antiquaire de la même ville, à Seguier, la véritable combinaison de ces lettres.

AGRIPPA POSTHUME (Marcus Julius), troisieme des fils d'Agrippa et de Julie, naquit quelques mois après la mort de son pere, en 742 (12e avant l'ere vulgaire). Cette circonstance fit ajouter le mot *posthumus* au nom d'Agrippa, que lui donna Auguste, pour conserver la mémoire de son illustre pere[2]. Caïus, son frere aîné, étant mort l'an 757, Auguste adopta Agrippa; mais il adopta en même temps Tiberius Nero, appelé ordinairement Tibere[3]. Ce prince dissimulé prétexta pour cette seconde adoption la raison d'état; on y reconnut plutôt l'ascendant de Livie. Il affecta cependant la modestie, lorsqu'un an après il

(1) Plin., VII, 45.

(2) Dio, LIV, 29.

(3) Velleius Paterculus, lib. II, cap. CIV, CXII.

donna la toge virile à Agrippa; et il ne lui conféra aucun des honneurs qu'avoient reçus dans une occasion semblable ses freres aînés, Caïus et Lucius[1]. Peut-être commençoit-il à reconnoître le naturel bizarre et inégal de ce jeune homme. «Agrippa «ne prenoit plaisir qu'à des occupations serviles, dit l'historien «Dion[2]; il ne s'occupoit que de la pêche, et il se donnoit le sur-«nom de *Neptune;* il entroit subitement dans des accès de colere; «il prodiguoit les injures à Livie, qu'il appeloit une marâtre; et, «dans ses plaintes, il ne respectoit pas même Auguste, qu'il «accusoit de retenir les biens de son pere Agrippa. Comme il «ne se corrigeoit pas de ces défauts, Auguste cassa son adoption «l'an 760, fit don de ses biens à la caisse des militaires, l'exila «d'abord à Surrentum (Sorrento), dans la Campanie, et ensuite «dans l'île de Planasia, située près de la Corse.»

Casse I Famille des Cesars Pl. XX

Tels sont les vices que cet historien reproche à Agrippa; et Velleius Paterculus[3], qui écrivoit sous Tibere, en parle dans le même sens. Mais on voit percer dans ce portrait l'exagération avec laquelle sa marâtre le peignoit auprès d'Auguste, pour favoriser l'élévation de son fils Tibere. Tacite[4], en effet, dit simplement de ce malheureux jeune homme: «Il étoit absolument étranger «aux beaux-arts; il se glorifioit follement de la force de son corps; «mais on ne le trouva coupable d'aucun crime»: et il attribue son exil à l'ascendant de Livie sur l'esprit d'Auguste vieilli.

Suétone[5], de même, ne lui reproche qu'un naturel bas et farouche; c'est aussi le portrait qu'en faisoient, selon Tacite[6], les Romains, lorsque, peu avant la mort d'Auguste, ils considéroient les princes qui devoient lui succéder.

(1) Dio, LV, 22.
(2) Lib. LV, 32.
(3) Lib. II, 112.
(4) *Annal.*, I, 3.
(5) Suet., *Aug.*, 65.
(6) *Annal.*, I, 4.

Chap. I Famille des Césars Pl. XX

Cette mort, arrivée en 767, que Tacite et Dion attribuent à Livie, eut pour cause, selon eux, une visite que fit Auguste à l'infortuné Agrippa, dans l'île où il étoit relégué.

L'empereur avoit caché son dessein à Livie, s'étoit fait suivre de quelques personnes choisies, et entre autres de Fabius Maximus. On dit qu'il joignit ses larmes à celles de son fils, qu'il le traita avec tendresse; de sorte qu'on en avoit pu conclure que le jeune prince rentreroit dans la maison de son aïeul. Livie eut bientôt connoissance de cette entrevue par l'épouse de Maximus, à qui son mari l'avoit apprise. Auguste n'ignora pas cette indiscrétion. La mort de Maximus en fut la premiere suite; et son imprudente épouse se reprocha hautement à ses funérailles d'en être la cause. Livie, craignant l'effet de la réconciliation de l'aïeul et du petit-fils, empoisonna Auguste bientôt après; et pendant qu'elle et son fils cachoient cette mort avec soin, un centurion tua Agrippa, après lui avoir montré l'ordre qu'il avoit reçu. «Le premier acte du gouvernement de Tibere, dit Tacite[1], fut «un crime, l'assassinat d'Agrippa, qu'un centurion courageux «eut beaucoup de peine à faire mourir, quoiqu'il fût désarmé et «surpris. Tibere n'en parla point au sénat; il faisoit croire que «son pere avoit ordonné au tribun commis à la garde d'Agrippa «de lui ôter la vie dès que lui-même auroit cessé de vivre. L'em«pereur avoit à la vérité exprimé de fortes plaintes pour obtenir «le sénatus-consulte qui l'avoit exilé; mais il n'attenta jamais à «la vie d'aucun des siens. Il n'étoit pas croyable qu'il en eût privé «son petit-fils pour la sûreté de son beau-fils; il paroissoit au «contraire plus vraisemblable que Tibere, animé par la crainte, «et Livie, poussée par ses haines de marâtre, eussent hâté l'as«sassinat d'un prince qui leur étoit odieux et suspect. Cependant

(1) *Annal.*, I, 5.

«lorsque le centurion dit à Tibere, selon l'usage des militaires, «*Vos ordres sont accomplis*, il répondit que cet ordre n'étoit «point émané de lui, et qu'il en falloit rendre compte au sénat.» Mais, dit Suétone, il couvrit ce crime d'un silence profond.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XX

Ainsi finit, l'année même de la mort d'Auguste, sa postérité mâle avec Agrippa, qui mourut âgé de vingt-six ans.

Les médailles de ces trois Césars (quelques unes de Caïus exceptées) ont été frappées hors de Rome; c'est pourquoi leurs traits sont exprimés grossièrement. On peut donc révoquer en doute l'authenticité des bustes qu'on leur attribue.

La médaille de bronze du n° 6 de la planche XX présente d'un côté la tête d'Auguste, couronnée de laurier, avec la légende CAESAR; de l'autre, celle de Caïus, avec la légende *Caïus* CAES*ar* AVG*usti* F*ilius* PONT*ifex* COS. (*consul*). On voit dans le champ un petit aigle incrusté; il annonce que la médaille a fait partie de la collection des Gonzagues, ducs de Mantoue. N° 6.

La tête de Lucius paroît sur une médaille de bronze frappée à Césarée de Bithynie, avec la légende ΛΕΥΚΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ, *Lucius César*, et le bâton augural (*lituus*), symbole de sa dignité; on voit au revers une corne d'abondance, et le capricorne, signe du zodiaque sous lequel Auguste avoit été conçu, et qu'il avoit pris pour symbole, avec la légende ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ (monnoie des habitants de) *Césarée*. N° 7.

Sur des médailles de bronze de Corinthe on voit la tête d'Agrippa Posthume, avec la légende AGRIPPA *Cæsar* CORINTHI. On lit au revers, dans une couronne d'ache (*apium*), récompense des vainqueurs dans les jeux isthmiques, la légende *Caio* HEIO POLLIONE ITER*um* *Caio* MVSSIDIO PRISCO IIVIR*is*, *Caïus Heius Pollio* (et) *Caïus Mussidius Priscus* (étant) *duumvirs;* Pollio, pour *la seconde fois*. Les duumvirs exerçoient,

Chap. I. Famille des Césars.

dans les colonies romaines, à peu près les mêmes fonctions que les consuls à Rome. Corinthe étoit célebre par la célébration des jeux isthmiques.

Pl. XXI.

§. 7. DRUSUS L'ANCIEN, ET ANTONIA SON ÉPOUSE.

Nero Claudius Drusus est le seul prince de la famille de César et d'Auguste dont l'histoire ait conservé les regrets en faveur de l'antique liberté. «Tibere, dit Suétone[1], dirigea ses «manœuvres odieuses pour perdre ses parents, et d'abord contre «son frere. Il remit à Auguste une lettre qu'il avoit reçue de «Drusus, dans laquelle il lui parloit des moyens de forcer l'em-«pereur à rétablir la liberté.» Tacite dit[2] : «Le peuple romain «conserva pour la mémoire de Drusus un grand respect; et l'on «croyoit que, s'il fût parvenu à l'empire, il lui auroit rendu la «liberté.» Mais il rapporte, au sujet de Germanicus, l'observation suivante[3] : «L'attachement du peuple n'avoit pas procuré «à Drusus une heureuse destinée; Marcellus, l'espoir de la na-«tion, avoit été enlevé dans l'âge de l'adolescence; les objets «de l'amour du peuple romain avoient peu vécu et avoient été «malheureux.»

Drusus l'ancien naquit l'an de Rome 716 (38 ans avant l'ere vulgaire), non dans la maison de Tiberius Claudius Nero, époux de sa mere Livie, mais dans celle d'Octave, qui avoit forcé celui-ci à la répudier pour l'épouser lui-même. Livie étoit déja mere du prince qui succéda à Auguste sous le nom de Tibere; et elle étoit alors enceinte de Drusus[4]. Il vit le jour trois mois après ce

(1) Suet., L.

(2) *Annal.*, I, 33.

(3) *Ibid.*, II, 41.

(4) Suet., cap. I.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl XXI

mariage; ce qui fut consigné dans un vers grec qui devint proverbe, et dont voici le sens: «Heureux les peres dont les enfants «naissent à trois mois!» Il fut d'abord nommé *Decimus;* ensuite, *Nero:* il porte sur les médailles trois noms; ceux de *Nero Claudius,* qui désignent la famille de son pere, et celui de *Drusus,* qui appartenoit à la famille Livia, de laquelle sa mere tiroit son origine.

Auguste, en 735, autorisa Drusus à postuler les honneurs de la préture, et lui accorda ensuite les magistratures cinq ans plus tôt que les lois ne le permettoient. Il en exerça les fonctions, en 738, pour Tibere, qui avoit suivi l'empereur dans les Gaules[1]. L'année 739, Auguste lui confia le commandement des légions qui combattoient contre les Germains. Il le conserva pendant les cinq années qui suivirent celle-ci, et qui terminerent sa vie. Il réprima les courses que faisoient sur le territoire de l'empire les Sueves, les Sicambres, les Chérusques, et les Frisons, et força quelques uns de ces peuples à subir le joug des Romains.

Ces succès militaires le rendirent célebre; mais il l'est devenu avec plus de raison pour avoir fait creuser, douze ans avant l'ere vulgaire, le canal qui porte son nom, *Fossa Drusiana*[2]. Pour transporter plus facilement les troupes et les munitions de guerre, il résolut de joindre le Rhin à la riviere d'Issel, et de rendre cette riviere navigable jusqu'à l'Océan septentrional. Quelques uns pensent que le canal commençoit à Arnheim, passoit à Leyde, et de là tomboit dans l'Océan; mais l'opinion qui a le plus de partisans est qu'il alloit d'Arnheim à Doësbourg, ou depuis le Rhin jusqu'à l'Issel. Des deux bras du Rhin qui formoient l'île des Bataves, l'un, appelé le Vahal, se joint à la

(1) Dio, LIV, 19. (2) Tacit., II, 8.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXI

Meuse; l'autre, appelé simplement le Rhin, est celui où aboutissoit le canal de Drusus, long d'environ onze mille pas (à peu près trente-trois lieues moyennes), et commençant à l'Issel. Tacite[1] l'appelle aussi *Flumen Nabolia*, c'est-à-dire le Nouveau-Vahal. Ce bel ouvrage de Drusus subsiste encore; il conduit les eaux du Rhin dans le Zuyderzée.

La même année Auguste le nomma édile et préteur (il n'avoit encore été que préteur honoraire). Après avoir pacifié la Germanie, Drusus revint à Rome, en 744, avec Auguste et Tibere. Tacite[2] dit que l'empereur lui avoit donné, ainsi qu'à Tibere, le surnom d'*imperator*. Dion[3] attribue ce fait aux soldats, qui proclamerent *imperator* l'un et l'autre; mais il ajoute qu'Auguste ne ratifia pas ces choix, quoiqu'il augmentât, d'après cet événement, le nombre de fois qu'il avoit pris ce titre pour lui-même. Il n'en fut pas ainsi du petit triomphe ou de l'ovation, ni de la dignité de proconsul (après l'expiration du temps de la préture), que le sénat décréta en l'honneur de Drusus.

Auguste permit aussi, en 745, que ce prince fût nommé consul. Mais Drusus n'acheva pas l'année de son consulat. Retourné dans la Germanie pour apaiser de nouveaux troubles, il porta les aigles triomphantes jusqu'à l'Elbe et l'Océan. Comme il se préparoit à passer le fleuve, « une femme, d'une stature plus qu'humaine, se présenta sur son passage, et lui dit: Où veux-tu « aller, insatiable Drusus? Les destins ne te permettent pas de « voir tant de choses : retire-toi; car le terme de tes travaux et « de ta vie est prochain. » Tel est le récit de Dion et de Zonare[4], son copiste littéral dans cet endroit. Suétone[5] y ajoute seule-

(1) *Histor.*, V, 6.
(2) *Annal.*, I, 3.
(3) Dio, LIV, 33.
(4) Dio, LV, 1; Zonar., *Ann.*, II.
(5) *In Claud.*, I, 4.

ment que cette femme avoit les formes d'une barbare, et qu'elle s'exprima en latin. Si ce fait est vrai, on peut conjecturer que ce fut une ruse des Germains, ou de quelques uns des parents de Drusus, intéressés à voir finir ses jours; Dion, qui du moins le trouve étonnant, croit cependant devoir y ajouter foi, à cause de l'accomplissement de la prophétie. Drusus, en effet, commença aussitôt sa retraite, et mourut avant d'être parvenu jusqu'au Rhin.

A la nouvelle de sa maladie, Auguste envoya Tibere, qui, malgré une diligence presque incroyable, n'arriva que pour recevoir les derniers soupirs de son frere. Cette mort date de l'an 745, le 14[e] jour de septembre, selon le calendrier trouvé à Antium. De tous les historiens qui en parlent, un seul en fait connoître la cause, c'est Tite-Live. On lit dans l'un des abrégés des livres perdus (abrégés que l'on croit lui être postérieurs de deux siecles au plus, s'il n'en est pas l'auteur), dans celui du 140[e], que Drusus mourut trente jours après qu'un cheval, en tombant, lui eut brisé la cuisse. Ne pourroit-on pas croire que la chute de cet animal avoit eu pour cause l'apparition de cette espece de fantôme? Le corps de Drusus fut transporté à Rome, d'abord par les tribuns et les centurions, jusqu'aux quartiers d'hiver; ensuite par les premiers magistrats des colonies et des municipes; et Tibere précédoit, à pied, cette pompe funebre [1]. Dans chaque ville on allumoit des bûchers, comme si le corps devoit y être consumé [2]. Auguste et Livie allerent au-devant du convoi à Pavie (*Ticinum*), et l'accompagnerent jusqu'à Rome [3]. Cette pompe ressembloit à un triomphe. Les restes de Drusus furent déposés dans le *forum*, entourés des portraits des citoyens qui

(1) Senec., *Cons. ad Marc.*, 3.

(2) Suet., *Tiber.*, 9.

(3) Tacit., III, 5.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXI.

avoient illustré les familles Claudia et Livia; et Tibere y prononça l'oraison funebre. Auguste en prononça une seconde dans le cirque de Flaminius. Enfin le corps fut brûlé dans le champ de Mars, et les cendres furent déposées dans le mausolée d'Auguste. Le sénat donna à Drusus et à sa postérité le surnom de *Germanicus*, ordonna qu'on lui élevât un arc de triomphe en marbre sur la voie Appienne, des statues dans le *forum*, et un tombeau sur les bords du Rhin.

Auguste, en le louant, dit: «Je souhaite que les Césars mes «fils lui ressemblent, et que les dieux m'accordent un trépas «aussi glorieux.» Séneque fait observer qu'à peine le corps de Drusus fut déposé dans le tombeau, que Livie déposa aussi toutes les marques de deuil, «pour ne pas, disoit-elle, prolonger la «douleur de l'empereur.»

Velleius Paterculus a tracé ainsi le portrait de Drusus: «Ce «jeune homme possédoit toutes les belles qualités que la nature «humaine peut produire, et que le travail perfectionne. On ne «sait s'il eût été plus propre à conduire les armées que les affaires «civiles. La douceur de ses mœurs, son attachement à ses amis, «sa modestie, étoient dignes d'admiration. Il égaloit en beauté «son frere Tibere.... La rigueur des destins l'enleva dans sa tren«tieme année, celle de son consulat.»

Drusus, appelé l'*ancien* par opposition avec Drusus, fils de Tibere, son neveu, ne fut point adopté par Auguste, et ne reçut point le nom de *César* (qui se trouve sur les médailles de Drusus jeune seul); du moins aucun historien ne parle de ces deux faits. Il avoit épousé Antonia, de qui il eut plusieurs enfants: Germanicus, Liville, et Claude, lui survécurent.

Antonia. On ne peut mieux achever le portrait de Drusus,

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXI.

et faire celui d'Antonia son épouse, qu'en reproduisant un passage de Valere Maxime[1].

«On ne le vit jamais, dit-il, chercher les plaisirs hors du «mariage, ce Drusus Germanicus, le plus bel ornement de la «famille Claudia, de sa patrie, et, ce qui est encore plus digne «d'admiration, égalant par la grandeur de ses exploits, si on «les compare à son âge, ces deux flambeaux divins, son pere «et son frere. Antonia, de son côté, cette femme d'un mérite «supérieur à celui de sa famille paternelle, se montra digne «d'un tel amour par une fidélité à toute épreuve. Après la mort «de son époux, brillante de jeunesse et de beauté, elle se ren-«ferma dans le palais de sa belle-mere; c'est là qu'elle passa les «jours de son adolescence, et ceux de son veuvage.»

Elle étoit fille du triumvir Marc-Antoine, et d'Octavie, sœur puînée d'une autre Antonia qui fut mariée à Lucius Domitius Ahenobarbus, et grand'mere de l'empereur Néron. Cette conformité de nom a jeté quelque incertitude dans les récits des écrivains; Suétone et Plutarque appellent celle-ci *minor*, ou la jeune, parcequ'elle étoit puînée[2]; mais Tacite lui donne toujours le surnom de *major*, ou l'ancienne. Auguste la maria, fort jeune, avec son beau-fils Drusus, frere de Tibere, que l'on regardoit même comme son fils, quoiqu'il eût été conçu sept mois avant son mariage avec Livie. Elle le rendit pere de plusieurs enfants; trois vivoient encore en 745, année où elle le perdit.

L'un étoit ce Germanicus digne en tout point d'une mere aussi vertueuse; le troisieme, Claude, qui fut empereur après Caligula; et le second, cette Livie, ou Liville, mariée d'abord au César Caïus, ensuite, après sa mort, à Drusus le jeune, fils de Tibere, qu'elle empoisonna dans le dessein d'épouser Séjan.

(1) Valer. Maxim., XLIII, 3. (2) Suet., cap. I, I; Plutarch., *Ant*

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXI.

Antonia perdit, en 772, Germanicus. On remarqua avec surprise qu'elle ne parut point à ses funérailles, «soit, dit Tacite[1], «qu'elle fût malade, soit qu'abattue par la douleur, elle ne «pût supporter le spectacle d'une perte aussi douloureuse. Je «croirois plutôt que Tibere et Livie, qui ne sortirent point «de leur palais (pour ne pas trahir leurs véritables sentiments, «malgré les apparences d'une douleur affectée), la contrai-«gnirent à s'abstenir de paroître en public, afin qu'on pensât «qu'ils étoient aussi affligés qu'elle, et que la grand'mere et «l'oncle du prince mort n'avoient fait que suivre l'exemple de «sa mere.»

Caïus Caligula, après l'exil de sa mere Agrippine, se retira dans la maison de sa bisaïeule Livie; et, après la mort de celle-ci, chez sa grand'mere Antonia. On apprend de Suétone[2] que Druville, une des sœurs de Caligula, fut élevée avec lui chez la veuve de Drusus, et que celle-ci eut la douleur d'être témoin d'un inceste entre ses deux petits-enfants. Ce fut elle qui instruisit Tibere, par une lettre que lui remit Pallas, des projets ambitieux de Séjan[3]; ce qui détermina ce prince indolent à secouer le joug de son affranchi. Il apprit en même temps de sa veuve l'empoisonnement de son fils Drusus, et la part qu'y avoit prise Liville, épouse de ce prince. «J'ai su, dit l'historien Dion[4], que «Tibere ne punit pas Liville à cause de sa mere Antonia; mais «que celle-ci la fit mourir de faim.» Probablement pour lui éviter la honte d'un supplice public.

Parvenu au trône après la mort de Tibere, Caïus parut avoir conservé le souvenir des soins qu'Antonia avoit pris de son enfance. Il fit décréter par le sénat que l'on rendroit à son aïeule

(1) *Annal.*, III, 3.
(2) Suet., cap. X, 24.
(3) Joseph., XVIII, 8.
(4) Dio, LVIII, 11.

les honneurs et les prérogatives dont avoit joui Livie[1], épouse d'Auguste. Antonia crut devoir lui en témoigner sa reconnoissance, en lui donnant, quelques mois après, des avis salutaires; mais le caractere inconstant et cruel de ce prince étoit changé; il lui répondit : «Souvenez-vous que tout m'est permis, comme «empereur et comme homme.» Ayant demandé un entretien secret, le barbare le lui refusa, à moins que Macron, préfet du prétoire, n'y fût présent. «Par ces mauvais traitements, dit Sué-«tone[2], et par le chagrin qu'elle en conçut, il fut la cause de sa «mort; quelques uns croient même qu'il l'empoisonna. Au «reste, il ne lui fit rendre aucun honneur funebre, et il contem-«pla même de son palais le bûcher qui consumoit les restes de «son aïeule.» Dion dit aussi expressément, qu'irrité de ses représentations, il la contraignit à se donner la mort.

CHAP. I. Famille des Césars. Pl. XXI.

Ainsi périt, l'an 37 de l'ere vulgaire, âgée d'environ soixante et quinze ans, Antonia, veuve du vertueux Drusus, mere du grand Germanicus; digne elle-même, par ses brillantes qualités et par sa conduite irréprochable, de voir son nom passer à la postérité. Claude, devenu empereur, rétablit la mémoire de sa mere, et les honneurs qui lui avoient été accordés. Si l'on en croit Séneque, il la plaça même au rang des divinités[3].

(1) Suet., cap. XXIX; Dio, LIX, 3.

(2) Suet., cap. XXIII.

(3) *Ipse deam esse jussit.* (Apocolo.) On trouve dans Gruter (336, 9) l'inscription suivante :

ANTONIAI
AVGVSTAI
DRVSI.
SACERDOTI · DIꟾI
AVGVSTI
MATRI · TI · CLAVDI
CAISARIS · AVG · P · P.

Antoniae Augustae Drusi (conjugi) *sacerdoti divi Augusti, matri Tiberii Claudii Caesaris Augusti patris patriae*

Elle est remarquable parcequ'elle nous apprend que, de même que Livie, Antonia étoit prêtresse d'Auguste; et ensuite parcequ'on y trouve le *digamma* des Eoliens, que Claude vouloit substituer à l'v consonne, et la vieille orthographe, qu'il affectoit d'employer.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXI. N° 6.

Drusus. Les médailles de Drusus ont été frappées sous Claude, ou restituées par ses successeurs. On en voit ici deux qui serviront à faire connoitre les portraits de ce prince. La premiere, dessinée sous le n° 6, est d'or: d'un côté, une tête couronnée de lauriers, avec la légende NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMPERATOR; au revers, un trophée composé d'armes enlevées aux Germains, avec la légende DE GERMANIS. La seconde est de grand bronze: d'un côté, une tête nue, avec la légende de l'autre médaille; au revers, une figure revêtue de la toge, tenant un rameau d'olivier, assise sur un siege entouré d'armes et d'armures: c'est une de ces statues assises, en habit civil, que l'on élevoit en l'honneur des triomphateurs. C'est ainsi que Macrin [1] voulut que l'on élevât, en l'honneur de Caracalla, «deux statues équestres, deux statues pédestres, en habit militaire, et deux statues assises en habit civil.»

N° 1 et 2. Le buste de bronze des n° 1 et 2 a été transporté de Fontainebleau au Musée Royal, où il est placé avec le n° 25. Il est d'un beau travail. Les cheveux sont traités avec beaucoup d'art, et coupés sur le front, de la maniere dont ils le sont à toutes les têtes de la famille d'Auguste, que nous connoissons. C'est ce que l'on observe aussi aux bustes des n° 3 et 4 (N° 3 et 4.) du précieux camée qui fait partie de la collection de M. de la Turbie, à Turin.

Nous devons à l'intérêt qu'a pris M. le comte François d'Erbach aux travaux de M. Visconti, la connoissance et un plâtre de la belle tête des n° 9 et 10 (N° 9 et 10.), de sa collection. La ressemblance avec les médailles de Drusus est incontestable. On croyoit que le casque étoit couvert d'une fourrure; mais j'ai reconnu que le haut et le derriere de la tête et du casque ont été brisés et restaurés; de maniere que des cheveux, mal travaillés, ont

(1) *Capitol. in Macrino*, VI.

remplacé le haut du casque brisé, et ont fait penser qu'une fourrure le recouvroit. Il reste de cette armure la visiere mobile, relevée sur le front, ou du moins la partie fixe du casque qui la figuroit; et, sur la nuque, ce léger prolongement du casque qui défendoit le cou. On voit, sous ce prolongement et sur les tempes, des cheveux antiques, si mal imités par l'artiste moderne qui a remplacé le dessus du casque par des cheveux, et par des cheveux du plus mauvais travail. Tout le reste du buste est d'une conservation et d'un travail parfaits. Chap. I Famille des Césars Pl. XXI.

Antonia. C'est aussi à la piété filiale de Claude que nous devons les médailles latines d'Antonia. Le n° 7 en présente une de moyen bronze, que l'on a choisie de préférence, parcequ'étant incuse, on y trouve deux fois le portrait de la mere de Claude, avec la légende ANTONIA AVGVSTA. Sa tête est couronnée d'épis sur la médaille d'argent du n° 8, où elle est représentée en Cérès, comme l'ont été Livie et Agrippine jeune. Légende, ANTONIA AVGVSTA. Deux grandes torches, ornées de guirlandes, forment le type, avec la légende SACERDOS DIVI AVGVSTI. Entre les honneurs que lui fit rendre son petit-fils Caligula, Dion parle du titre d'Auguste et du sacerdoce d'Auguste[1]. Le récit de l'historien est confirmé par cette médaille. N° 7 et 8.

On ne connoît aucun portrait d'Antonia en ronde-bosse.

§. 8. TIBERE[2].

«Tibere, dit Tacite[3] eut des mœurs très différentes, selon les «époques diverses de sa vie. Rien de plus louable que sa conduite

(1) Dio, LIX, 3.

(2) Mes guides, dans cet article, ont été Tacite, Suétone, Dion, Velleius Paterculus, Josephe, Philon.

(3) Tacit., *Annal.*, VI, 51.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXII.

«et de plus pur que sa renommée, tant qu'il fut simple particu-«lier, ou placé dans les commandements par Auguste; dissimulé «et adroit à feindre des vertus tant que vécurent Germanicus «et Drusus; assemblage de bien et de mal jusqu'au dernier jour «de sa mere; cruel à l'excès, mais se couvrant d'un voile dans «ses débauches, pendant qu'il aima ou qu'il redouta Séjan; il «se plongea enfin dans le crime et la bassesse, lorsqu'il se laissa «aller à tous ses penchants, sans pudeur et sans crainte.»

Quand Auguste contraignit Tiberius Nero à répudier sa femme Livie, elle étoit enceinte de Drusus et mere de Tibere, dont Suétone place la naissance dans l'année de Rome 712[1] (42e avant l'ere vulgaire), d'après les recherches qu'il avoit faites dans les actes publics, quoique cette époque fût avancée d'une année selon quelques uns, et reculée aussi d'une année par d'autres écrivains. Dion est du même sentiment; car il fixe l'an 790 pour celui où mourut Tibere, âgé de soixante-dix-huit ans.

Son enfance fut exposée à de grands périls. Son pere et sa mere l'emmenerent, deux ans après sa naissance, en Sicile, auprès du fils de Pompée, ensuite dans l'armée de Marc-Antoine. La paix étant faite entre celui-ci et Octave, le pere de Tibere obtint son pardon, revint à Rome avec sa famille; et céda en 716 Livie à Auguste. Tibere avoit fait, à l'âge de neuf ans, tant de progrès dans l'éloquence, qu'il prononça en public l'oraison funebre de son pere. On le vit, en 725, suivre, avec Marcellus, le char triomphal d'Auguste, après la bataille d'Actium. Il commanda les jeunes patriciens dans les jeux troyens. Auguste et Livie lui donnerent des sommes considérables pour les combats de gladiateurs qui suivirent la mort de son pere, et celle de Drusus son aïeul. Il épousa, fort jeune, Vipsania Agrippina, fille

(1) Suet., *Tiber.*, c. v.

d'Agrippa, petite-fille de Pomponius Atticus, la seule des enfants d'Agrippa qui mourut de mort naturelle. Elle l'avoit rendu pere de Drusus le jeune, et elle étoit enceinte lorsque Auguste obligea Tibere à la répudier pour épouser sa fille Julie, veuve du jeune Marcellus et d'Agrippa. Ce prince, qui, dans le cours de sa longue vie, ne parut s'attacher sincerement à personne, témoigna les plus grands regrets en s'éloignant de sa premiere épouse. Peut-être connoissoit-il ou soupçonnoit-il déja les débauches et la dépravation de Julie. Cependant il vécut d'abord avec elle en bonne intelligence; il en eut même un fils qui mourut en bas âge : mais il s'en sépara bientôt pour toujours; et il ne choisit plus d'autre épouse.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXII

Tibere avoit à peine atteint sa vingt-deuxieme année, que l'empereur l'envoya, avec une armée, pour mettre Tigrane sur le trône d'Arménie. A son arrivée il n'eut aucun ennemi à combattre, parceque les Arméniens venoient de reconnoître Tigrane pour roi[1]. Cependant, dit un historien, il se donnoit la gloire d'avoir terminé courageusement cette expédition; il fut aidé dans cette prétention par les sacrifices d'actions de grace que le sénat décréta ; et il porta dès-lors ses regards vers la souveraine puissance[2]. Déja, l'an 730, Auguste avoit ordonné que Tibere postuleroit les charges cinq ans plus tôt que les lois le permettoient; et il l'avoit nommé questeur. En 735, il lui accorda les honneurs de la préture, dignité qu'il obtint deux ans après; il l'emmena avec lui dans les Gaules, et l'envoya, en 739, terminer, contre les habitants des Alpes rhétiennes (les Grisons), une guerre que Drusus avoit commencée. Enfin il le fit nommer consul l'an 741. Pour l'approcher du trône, sa mere Livie engagea Auguste à lui donner, en 743, pour seconde épouse,

(1) Dio, LIV, 9. (2) *Ibid.*, 28.

Chap. I Famille des Césars. Pl. XXII.

sa fille Julie, veuve d'Agrippa. Il l'envoya aussitôt soumettre les Dalmates révoltés, et les Daces.

Revenu à Rome, Tibere fut bientôt renvoyé en Germanie, l'an 745, auprès de Drusus, qui se mouroit. Suétone[1] assure qu'il avoit donné connoissance à Auguste d'une lettre dans laquelle ce prince lui proposoit d'engager l'empereur à rétablir la république, et même de l'y contraindre. Quelle qu'ait été la cause de la mort de Drusus, Tibere fit une diligence extraordinaire, reçut les derniers soupirs de son frere, ramena ses restes à Rome, suivit à pied le convoi, et prononça dans le *forum* l'oraison funebre. Il retourna ensuite combattre les Germains. Les ayant vaincus, il fut proclamé *imperator* en 746. L'an 747 le vit nommer consul pour la seconde fois, et triompher des peuples de la Germanie. Il ne manquoit plus à Tibere, pour paroître associé à l'empire, que d'être revêtu de la puissance tribunitienne; il le fut en 748. César et Auguste attacherent une grande importance à ne confier qu'à eux seuls la dignité de tribun, qui rendoit inviolable et sacré celui qui en étoit revêtu. Aussi Auguste ne l'accorda-t-il à Tibere que pour cinq ans, et dans le dessein de rabaisser l'orgueil des Césars Caïus et Lucius, ses petit-fils[2].

« Cette conduite de l'empereur, dit l'historien Dion, ne servit « qu'à aliéner les esprits et des jeunes Césars, qui se crurent « méprisés, et de Tibere, qui redouta leur animosité. C'est pour- « quoi celui-ci se retira à Rhodes, sous le prétexte de s'y livrer « à l'étude.... Arrivé dans cette île, il n'y fit rien qui fût digne « d'un prince; il n'y tint point le langage qui eût pu rappeler sa « dignité. Telle fut la véritable cause de sa retraite. Plusieurs « cependant en assignent une autre, le dégoût et le mépris pour « Julie, son épouse : il est du moins certain qu'il la laissa à Rome.

(1) Suet., L. (2) Dio, LV, 9.

«Quelques uns pensent encore qu'il avoit conçu un violent chagrin de ne se pas voir nommer César. On assure enfin qu'Auguste lui avoit ordonné de s'éloigner, parcequ'il tendoit des embûches à ses fils. Ni l'amour de l'étude, ni le chagrin de l'adoption de Caïus et de Lucius, ne le porterent à cette retraite, si l'on en juge soit d'après sa conduite postérieure, soit d'après l'ouverture de son testament, qu'il lut à Auguste et à Livie au moment de son départ. Chacun assigna différentes causes, selon son opinion particuliere.» Tacite dit que Julie fut la véritable[1]. Suétone s'explique de même[2]; mais il indique une autre cause; et la dissimulation artificieuse, qui fut le caractere dominant de Tibere, me porte à l'adopter. «Craignant que l'habitude de le voir ne diminuât la considération dont il jouissoit, il voulut fortifier cette considération, l'augmenter même par l'absence, dans le cas où l'empire auroit besoin de ses services.» Suétone ajoute que, par la suite, il allégua pour excuse l'élévation subite des fils d'Auguste.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

Velleius Paterculus, qui écrivoit sous Tibere, et qui lui prodigue ses flatteries, parle aussi des honneurs rendus aux deux Césars[3]; mais il dit «qu'il craignit que l'éclat dont il brilloit «ne fût un obstacle à l'agrandissement des jeunes princes.»

Quoi qu'il en soit, il résista aux instances de Livie, de l'empereur; et il s'embarqua à Ostie, sans avoir proféré une seule parole.

Tibere étoit âgé de trente-six ans, lorsqu'il se détermina à cette retraite, qui a occupé tous les historiens, et que j'ai dû, à cause de cela, rapporter avec quelques détails. Elle fixa pour un temps tous les regards sur lui, objet qu'il s'étoit proposé, comme je l'ai dit plus haut. Si l'on ajoutoit foi à l'adulateur déja

(1) Tacit., *Annal.*, I, 53. (2) Suet., X. (3) Patercul., II, 99.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

cité (Paterculus), tous les proconsuls et les lieutenants qui se rendoient au-delà de l'Adriatique, et qui s'empressoient de visiter Tibere, d'abaisser les faisceaux devant lui, disoient d'une commune voix « que son repos étoit plus honorable que ne « l'avoient été ses commandements. » Il menoit au contraire une vie retirée, dans le milieu de l'île, loin des ports et des villes, vêtu comme les Grecs, portant leur manteau et leur chaussure légere, fréquentant seulement les écoles des sophistes. Il n'usa qu'une fois de la puissance tribunitienne, dont il étoit revêtu; et ce fut pour punir un d'eux, qui, dans une dispute d'école dans laquelle ce prince avoit pris une part active, l'avoit injurié[1].

A l'expiration des cinq années de cette puissance, en 753, il sollicita la permission de revenir à Rome, peut-être pour en obtenir le renouvellement; et il ne put l'obtenir d'Auguste, qui ne lui pardonnoit pas d'avoir quitté l'Italie sans son approbation[2]. Ce desir redoubla lorsque, dans l'entrevue qu'il eut à Samos avec le César Caïus, ce prince ne lui témoigna aucun intérêt.

Cependant le jeune César, fléchi probablement par les instances de Livie, consentit, en 755, à ce que Tibere rentrât dans sa patrie, mais à condition qu'il ne prendroit aucune part à l'administration de l'état[3]. C'est ainsi que finit, après huit ans, son exil volontaire et politique: on est étonné de voir Dion, historien si exact, dire que Tibere ne quitta Rhodes qu'après la mort des Césars Caïus et Lucius[4], tandis que Velleius Paterculus, écrivain contemporain, s'exprime sur cette époque comme Suétone[5].

(1) Suet., XI.
(2) Suet., XII, XIII.
(3) Suet., XIV, XV.
(4) Dio, LV, 11.
(5) Patercul., II, 103.

L'année 757 (4e de l'ere vulgaire) fut fatale à Auguste, en lui enlevant les deux petits-fils qu'il avoit adoptés, et sur lesquels il fondoit toutes ses espérances; mais elle fut très favorable à Tibere, qui, par les artifices de sa mere, s'assit alors sur les premiers degrés du trône. Le frere des deux Césars, Agrippa Posthume, avoit encouru la disgrace de l'empereur; et il étoit condamné à un exil dont il ne revint jamais. Auguste l'avoit auparavant adopté avec Tibere; mais, pour s'assurer des successeurs, il força celui-ci à adopter en même temps son neveu Germanicus, quoiqu'il eût lui-même un fils, Drusus le jeune. Auguste combla Tibere d'honneurs; il l'associa aussi de nouveau, en 757, à la puissance tribunitienne; et il faut ajouter les cinq années précédentes de cette puissance à celle de 757 et aux suivantes, pour expliquer les médailles et les inscriptions de ce prince. L'effet de son adoption par l'empereur fut de le retirer de la famille Claudia, et de le faire entrer dans la famille Julia; de là vint qu'il ne s'appela plus *Claudius Nero,* mais *Claudianus,* selon l'usage des personnes adoptées; et ordinairement *Tiberius Cæsar.*

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXII

Auguste ne laissa pas languir dans le repos son fils adoptif. Celui-ci fit, en 758 et 759, la guerre aux Germains; pénétra jusqu'à l'Elbe; y reçut, pour la seconde fois, le surnom d'*imperator;* fut rappelé pour continuer la guerre contre les Pannoniens, les Illyriens: guerre qui dura trois ans, et que Suétone dit avoir été la plus dangereuse après les guerres puniques[1]. On lui adjoignit, en 760, son fils adoptif Germanicus; et leurs efforts réunis terminerent, en 761, la guerre d'Illyrie. En 762, Tibere vint à Rome recevoir les honneurs brillants que le sénat lui avoit décernés, et dont le défiant Auguste supprima une

(1) Suet., XVI.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

partie. Enfin il triompha, en 765, des Illyriens et des Dalmates. Auguste alors recommanda le sénat à Tibere, et Germanicus au sénat. Cette prédilection de l'empereur fut bien secondée par les consuls de 766, qui proposerent une loi pour confier l'administration des provinces à Tibere, conjointement avec Auguste; celui-ci, de son côté, lui conféra encore la puissance tribunitienne.

Elevé au faîte des grandeurs, Tibere ne trouvoit qu'un obstacle, Auguste, qui l'empêchât de s'asseoir sur le trône; et Livie vint à bout, par le poison (comme le donnent à entendre plusieurs historiens), de l'en délivrer en 767[1] (14e de l'ere vulgaire). Il commandoit en Illyrie, lorsque sa mere lui apprit que l'empereur étoit gravement incommodé à Nôle en Campanie, et l'invita à hâter son retour. Il le trouva encore vivant à son arrivée, selon Paterculus et Suétone[2]: mais Tacite dit que l'on ne pouvoit savoir avec certitude si Auguste n'avoit pas déja rendu le dernier soupir[3]; et Dion assure que le plus grand nombre des écrivains et les plus dignes de foi étoient du dernier avis[4]. C'est ici que se présente une question souvent agitée depuis Suétone et Dion[5]: ces historiens racontent qu'Auguste, effrayé du caractere farouche de Tibere, avoit eu envie d'annuler son adoption; qu'il en fut détourné par les prieres de Livie, et qu'inspiré par son ambition, il avoit voulu se faire regretter en se donnant un pareil successeur. Ce trait de politique paroît extraordinaire; peut-être seroit-on disposé à le rejeter, si on ne le lisoit que dans Tacite. Au reste les talents militaires de Tibere justifioient en partie le choix d'Auguste. Livie et Tibere cacherent d'abord

(1) Tacit., I, 6.
(2) Patercul., II, 123; Suet., XXI.
(3) Tacit., I, 5.
(4) Dio, LVI, 31.
(5) Dio, LVI, 45.

la mort de l'empereur. Tibere commença son regne par l'assassinat d'Agrippa Posthume, le seul des petits-fils d'Auguste qui eût échappé aux artifices de Livie, et il en chargea la mémoire de l'empereur. Il fit aussi mourir Julie, son épouse, répudiée, l'objet du mépris général, mais oubliée depuis long-temps.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

Dion nous a conservé l'oraison funebre d'Auguste, prononcée par Tibere; elle confirme l'opinion que les historiens nous ont donnée des études qu'il avoit faites dans sa retraite. Il créa un culte pour son prédécesseur, et choisit pour prêtres des membres de sa famille. Il voulut être contraint par le sénat à prendre les rênes du gouvernement; il affecta une grande modération, tant qu'il craignit que Germanicus n'acceptât l'empire, offert par les légions révoltées. Mais il secoua bientôt après une partie de cette contrainte [1]. Il ôta au peuple le peu d'influence sur la nomination des magistrats, qui lui avoit été laissé par Auguste, et il la remit au sénat, en lui recommandant toujours quatre candidats auxquels on n'osoit pas refuser les suffrages. Ainsi désignés, ceux-ci se présentoient avec leurs parents et leurs amis, au peuple, comme si l'on eût voulu lui conserver le simulacre du droit d'élection dont il jouissoit autrefois. Cette organisation, établie par le despote Tibere, subsistoit encore deux siecles après, lorsque Dion écrivoit son histoire [2].

Quant à l'élection des consuls, il se l'attribua tout entiere; il les nommoit quelquefois pour toute l'année, quelquefois pour une partie seulement, et il leur en subrogeoit d'autres pour le reste. Il ne se croyoit pas même lié par les premiers actes; il diminuoit ou prolongeoit le temps qu'il leur avoit assigné; et, selon son caprice bizarre, il changeoit même l'ordre de leur élection. Ainsi périt la liberté romaine: César l'avoit beaucoup

(1) Tacit. I, 15. (2) Dio, LVIII, 20.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

restreinte; Auguste l'avoit réduite à n'être plus qu'une ombre vaine; et Tibere, dissipant même cette ombre, créa le despotisme le plus absolu.

En vain refusa-t-il le surnom de pere de la patrie, et quelques autres dont s'étoient parés ses deux prédécesseurs; il ne put faire croire à personne, comme le remarque Tacite, que son caractere fût porté à la modération[1]. En effet, il permit d'accuser de lese-majesté les personnages les plus illustres; non pour des conspirations, comme les lois le prescrivoient, mais pour de simples paroles ou pour des actions peu importantes. Quoique l'on renvoyât absous les premiers accusés, cependant ce décret inique fit naître une foule de délateurs, et il fit perdre la vie aux meilleurs citoyens, sous le regne des empereurs foibles ou sanguinaires. Tibere souilloit, par la cruauté et la vengeance, les actions les plus justes. En distribuant une somme d'argent léguée au peuple par Auguste, il fit mourir un bouffon, qui, voyant transporter un mort, lui avoit dit à l'oreille d'apprendre à Auguste que son legs n'étoit point encore payé; l'empereur ajouta, en le condamnant, qu'il pourroit se plaindre lui-même à ce prince.

L'an 16 de l'ere vulgaire, Germanicus défit le Germain Arminius, reprit l'aigle et les enseignes enlevées à Varus. On ne doutoit pas que ce prince ne parvînt à établir une paix solide dans la Germanie, lorsque Tibere, jaloux de son fils adoptif, le rappela en Italie, « pour le faire jouir, disoit-il, de la gloire qu'il « avoit acquise. » Il lui permit en effet d'entrer en triomphe dans Rome. Mais il trouva dans les troubles de l'Orient un prétexte pour l'éloigner de nouveau, en lui donnant le commandement de l'Asie. Voulant élever son fils Drusus au-dessus de Germani-

(1) Tacit., I, 72.

cus, que son courage et ses vertus rendoient plus cher aux Romains, il fit, à ce que l'on crut généralement, empoisonner celui-ci en Syrie, l'an 19 (772 de Rome), par le ministere de Pison et de Plancine. La jalousie et la haine que Livie avoit conçues contre la vertueuse et fiere Agrippine, épouse de Germanicus, la rendirent complice de ce lâche assassinat [1].

Deux ans auparavant, un tremblement de terre renversa en Asie plusieurs villes situées sur la mer Egée, ou près de ses rivages, entre lesquelles on comptoit Ephese et Sardes [2]. Tibere répara ce malheur par de grandes largesses; et la reconnoissance des Asiatiques lui éleva, dans le *forum* de Rome, une statue colossale, entourée de celles de toutes les villes qui avoient eu part à ses bienfaits. Le temps a détruit ce monument; mais il a respecté la base de la statue qui avoit été élevée à Pouzzoles (*Puteoli*). Les quatorze faces de ce piédestal sont ornées de bas-reliefs qui représentent les figures symboliques de ces villes, désignées chacune par son nom.

La mort de Germanicus ne fut point vengée; à peine même Tibere feignit-il d'en rechercher l'auteur: ce qui ne laissa douter à personne qu'il ne l'eût ordonnée. On peut aussi le conjecturer d'après le changement qui s'opéra dans sa conduite. «Voyant, «dit l'historien Dion [3], que personne ne pouvoit plus lui disputer «l'empire, et ayant fait jusqu'alors quelques actions louables, il «adopta une maniere de vivre et de gouverner absolument con-«traire.» On attribua d'abord ce changement aux insinuations de Séjan, de ce favori sans mérite, couvert de crimes, dont l'élévation extraordinaire n'étonna pas moins que la chute écla-

(1) Suet., LII; Tacit., II, 43, 69; Dio. LVII, 18.

(2) Tacit., I, 47; Dio, LVII, 17; Phleg. Mir., c. XIII.

(3) Dio, LVII, 19

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

tante. Car Tibere, trouvant dans lui une conformité de mœurs et de principes avec les siens, le nomma préfet des prétoriens (dignité qui n'avoit jamais été conférée qu'à des hommes distingués par le mérite ou par la naissance), en fit son conseiller intime, et le ministre de toutes ses volontés.

En l'année 774 (21e de l'ere vulgaire), Tibere se donna pour adjoint dans le consulat son fils Drusus; «ce qui, dit l'historien «cité plus haut[1], fit augurer la mort de ce jeune prince: car, de «tous ceux qui ont partagé cet honneur avec l'empereur, il n'en «est aucun qui n'ait péri de mort violente.» Cependant un poëte voyant Drusus malade, et croyant qu'il succomberoit à sa maladie, composa un poëme sur sa mort. Ce fut un sujet d'accusation contre cet imprudent; le sénat le condamna à perdre la vie; son arrêt fut exécuté, et il n'y eut qu'une seule réclamation: tant étoient grandes les craintes et la bassesse des sénateurs! Le véritable crime de ce poëte, aux yeux de Tibere, fut d'avoir fait des vers sur la mort de Germanicus; travail auquel l'empereur n'avoit pas osé refuser une récompense. Mais il profita de cette démarche du sénat pour l'abaisser encore, sous l'apparence de servir l'humanité; et il ordonna que les arrêts de mort ne seroient mis à exécution que dix jours après qu'ils auroient été prononcés. Théodose-le-Grand fixa ce temps à trente jours.

L'empereur s'étant déchargé du fardeau de l'empire sur Séjan, faisoit de fréquents et de longs séjours dans la Campanie, si renommée par la beauté des sites; mais il en fut rappelé, l'an 22, par la maladie de sa mere Livie. Jaloux de la confiance que Tibere marquoit quelquefois à Drusus, son fils unique, qu'il avoit décoré l'année précédente de la puissance tribunitienne, et de l'intérêt que ce jeune prince portoit à ses neveux, enfants

(1) Dio, LVII, 20.

de Germanicus, Séjan résolut sa perte. Il le fit empoisonner; et Liville, épouse de Drusus, avec laquelle il vivoit dans une intimité scandaleuse, fut complice de ce crime. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII

Tibere, ou plutôt Séjan sous son nom, commettoit chaque jour de nouveaux assassinats, qui paroissoient juridiques à cause de la lâcheté du sénat, qui les ordonnoit. «Aucun jour, dit «Suétone, quelque saint qu'il pût être, ne s'écouloit sans éclai-«rer quelque supplice[1].» Plusieurs personnages distingués se donnerent la mort, pour échapper soit aux longueurs d'une procédure dont l'issue étoit toujours prévue, soit à la honte d'être privés de la sépulture et traînés dans le Tibre, avec la confiscation de tous les biens. Tibere leur laissoit quelquefois la liberté de sortir ainsi de la vie; satisfait de les voir mourir, sans que la cruauté d'un supplice odieux rejaillît sur sa personne. On accordoit des honneurs, même les ornements des triomphateurs, aux accusateurs. On prenoit aussi, sur les biens des condamnés, de grandes sommes (le quart ordinairement, lorsque Tibere ne s'en rendoit pas possesseur), pour récompenser ces lâches accusateurs, et quelquefois pour les témoins[2]. On proposa cependant de les en priver, quand les accusés s'ôtoient eux-mêmes la vie, ou lorsqu'ils mouroient avant leur condamnation; car alors les biens passoient entre les mains de leurs héritiers naturels. Mais Tibere, blessé dans la seule passion qui égalât sa cruauté, dans son avarice, oublia sa dissimulation accoutumée, et s'y opposa avec colere. «Il s'écria, dit Tacite, qu'on vouloit «détruire la république, ôter aux lois toute leur force; qu'il étoit «moins dangereux d'abolir ces lois que de repousser leurs sou-«tiens. C'est ainsi que les *délateurs*, espece d'hommes créée pour «la destruction du genre humain, et que l'on n'avoit jamais

(1) Tacit., *Ann.*, IV, 28; Suet., LXI. (2) Suet., LXI; Dio, LVIII, 14; Tac., *Ann.*, IV, 30.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

«assez contenue même par des supplices, fut encouragée par «des récompenses.» Suétone rapporte, sur ces temps désastreux, des détails que l'histoire doit conserver, afin d'empêcher qu'ils ne se reproduisent, si l'histoire peut faire entendre sa foible voix dans le tumulte des passions! «Plusieurs des accusés virent «mourir à leurs côtés leurs femmes et leurs enfants (aussi inno-«cents qu'eux). Il fut défendu à leurs parents de les pleurer.. ... «On ajoutoit foi à tous les délateurs. Toutes accusations, celles «même qui avoient pour objet de simples paroles, ou seulement «quelques mots sans ordre et sans suite, étoient admises comme «des crimes capitaux. On reprocha à un poëte tragique d'avoir «lancé des traits amers contre Agamemnon; à un historien «(Cremutius Cordus), d'avoir appelé Brutus et Cassius les der-«niers Romains...... Le sénat, dit Tacite[1], fit brûler ses Annales «par les mains des édiles; mais on en cacha des exemplaires, «et depuis ils devinrent publics: ce qui rend plus ridicule la «sottise de ceux qui croient pouvoir, à l'aide de la puissance «du moment, empêcher l'instruction des siecles à venir. Car «on voit au contraire que les punitions infligées aux ouvrages «de l'esprit les font rechercher avec empressement; et par là les «rois étrangers, ou ceux qui ont exercé comme eux la même «rigueur, n'ont fait que se couvrir de honte, et conduire ces «ouvrages à la gloire.» Suétone remarque, à ce sujet, combien la politique d'Auguste étoit plus adroite[2]. «On sévit contre les «auteurs; on détruisit des ouvrages qui, peu d'années aupara-«vant, avoient été lus en présence d'Auguste.»

Dix ans s'étoient écoulés depuis que Tibere gouvernoit l'empire romain[3]; on s'attendoit qu'à l'exemple de son prédécesseur il auroit fait prolonger par le sénat son commandement pour

(1) Tacit., IV, 34, 35. (2) Suét., LXI. (3) Dio, LVII, 24.

dix autres années. Mais, n'ayant pas reçu expressément le sceptre pour un temps limité, comme Auguste, il continua à le porter sans un nouveau recours aux sénateurs. Cependant il fit célébrer les jeux décennaux, qui étoient plus chers au peuple que ses droits politiques. Les successeurs de Tibere se conduisirent de la même maniere. Chap. I Famille des Césars. Pl. XXII

L'an 779 (26 de l'ere vulgaire) est célebre dans la vie de Tibere. Il quitta Rome, où il ne rentra jamais, quoiqu'il parlât souvent de son retour; il choisit pour son séjour l'île de Caprée (aujourd'hui *Capri*), dans le golfe de Naples. On y jouit d'un printemps continuel; mais l'abord en est difficile; ce qui fut un des motifs de la prédilection de Tibere[1]. On a donné plusieurs causes à cette retraite. Selon les uns, il avoit voulu s'éloigner de sa mere, qui retenoit une grande portion de l'autorité qu'elle lui avoit fait obtenir[2]. Le plus grand nombre l'attribuoit à Séjan, qui, par cette absence continuelle de l'empereur, devenoit le maître absolu de l'empire. Mais cette absence fut prolongée huit ans après la mort de Livie, et six après celle du favori; il faut donc rejeter les deux premieres causes avec Tacite, et penser que Tibere, ayant pris à Rhodes un goût pour la solitude, s'y enfonça de nouveau pour satisfaire avec liberté son penchant à la cruauté et aux débauches les plus outrageantes pour la nature. Je ne souillerai pas ma plume en les décrivant; mais je dirai qu'il a voulu en éterniser le honteux souvenir par ses médailles appelées *spintriennes*, qui présentent pour types les postures les plus lascives. La connoissance de son caractere envieux et dissimulé fait croire aussi qu'il fuyoit Rome pour ne plus entendre les dures vérités que lui adressoient les malheureux condamnés à la mort, et pour cacher aux yeux des Romains les traces de la

(1) Suet., LX. (2) Tacit., IV, 57.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

vieillesse et les marques de ses débauches, qui le défiguroient. «Car, dit Tacite, il étoit d'une haute stature, maigre et courbé, «chauve sur le sommet de la tête, le visage rongé d'ulceres, et «presque toujours couvert de médicaments.»

Enfin Livie, l'an 782, combla par sa mort les vœux de ce fils ingrat, qui ne se contraignit plus; il permit avec peine qu'on lui rendît les honneurs funebres dus à une imperatrice. De concert avec Séjan, il abjura toute retenue. Celui-ci voyoit dans les fils de Germanicus un obstacle au dessein secret qu'il avoit formé de se placer sur le trône. La mort du fils de Tibere, de Drusus, lui en avoit déja aplani le chemin; et, comme elle ne fut pas vengée, il s'enhardit à détruire tout ce qui pouvoit retarder ses projets ambitieux. Agrippine, ses fils Nero et Drusus, périrent par ses artifices. Mais Antonia, veuve de Drusus l'ancien, frere de Tibere, vivoit encore. Cette vertueuse princesse avertit son beau-frere des trames qu'ourdissoient contre lui Séjan et Liville, dont il lui avoit inutilement demandé la main [1]; du projet qu'il avoit formé de lui enlever le sceptre, et de l'empoisonnement de Drusus son fils, auquel Liville avoit coopéré. Dès-lors Tibere chercha à diminuer l'immense pouvoir de son favori. Mais, craignant qu'il ne se hâtât de prendre la seule chose qui lui manquoit, le titre d'empereur, s'il le croyoit instruit, il le nomma consul avec lui l'an 31, et lui fit rendre par-tout les mêmes honneurs qu'à lui-même. D'un autre côté, dominé par son caractere dissimulé, il l'abreuvoit de dégoûts, lui refusoit la permission de se rendre en Campanie auprès de lui; enfin il l'accusa ouvertement devant le sénat (784, 31 de l'ere vulgaire), et sollicita son jugement. Sa lettre étoit écrite avec une adresse et une lâcheté inouies. Il la terminoit en demandant qu'un des consuls

(1) Joseph., *Antiq.*, liv. XVIII, c. VIII.

vînt le prendre et le conduire à Rome sans danger. Tibere révéloit ainsi ses craintes secretes : car il avoit ordonné à Macron, chef des prétoriens, de délivrer, s'il arrivoit quelque trouble, Drusus, fils de Germanicus, qu'il retenoit prisonnier dans le palais, de le présenter au sénat et au peuple, et même de le déclarer empereur. Il se plaçoit sur un roc élevé pour apercevoir les signaux qui devoient l'instruire des suites de la chute de Séjan. Des vaisseaux étoient préparés pour le transporter auprès de quelqu'une des armées. C'est ainsi que l'habitude du crime et de la débauche avoit rendu lâche et timide ce prince, qui avoit montré autrefois tant de courage et d'intrépidité en combattant les Germains et les Illyriens.

Le sénat et le peuple firent alors ce qu'ils avoient fait dans toutes les vicissitudes des grandes fortunes[1]. Ils auroient proclamé Séjan empereur, si son ambition eût été couronnée du succès ; et ils épuiserent sur lui et sur ses amis toute leur férocité, lorsqu'ils le virent précipité du faîte des grandeurs. Le sénat redoubla ensuite de bassesse vis-à-vis de Tibere. Ceux des Romains qui desiroient voir un terme à tant de cruautés et de confiscations, espéroient que l'empereur se conduiroit de maniere à en faire rejeter tout l'odieux sur Séjan ; mais leur attente fut trompée, la cruauté de l'empereur redoubla, et le sang coula dans tout l'empire avec encore plus d'abondance. Il fit mourir de faim Asinius Gallus[2], époux de Vipsania, qu'il avoit répudiée, et pour cette seule raison; la veuve de Germanicus, Agrippine; Néro et Drusus, fils de cette vertueuse princesse.

C'est en 786 de Rome, 33e de l'ere vulgaire, 20e du regne de Tibere, que mourut à Jérusalem le divin fondateur du christianisme, dont l'empereur Constantin plaça, trois siecles après, les

(1) Juven., X, 73. (2) Tacit., *Annal.*, VI, 23.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII

images sur les enseignes romaines et sur les débris des autels de Jupiter.

Cependant la retraite de Tibere étoit souvent troublée par des libelles sanglants qu'on y savoit introduire[1]. Un des plus affligeants pour lui fut une lettre que lui adressa, en 36, Artabane, roi des Parthes, ennemi le plus dangereux des Romains. Il lui reprochoit «l'assassinat de toute sa famille, celui d'un si «grand nombre de personnages illustres, ses débauches exécra-«bles, sa lâcheté, sa dissimulation, et il l'exhortoit à satisfaire «promptement par une mort volontaire la haine implacable, «mais très juste, que les citoyens nourrissoient contre lui.»

On aime à penser que ces attaques sourdes et répétées contribuerent, plus que les années, à la maladie qui termina sa vie l'an 37, 790e de Rome, 23e de son regne, 78e de son âge. C'étoit la seule qu'il avoit éprouvée depuis qu'il avoit succédé à Auguste[2]: les commencements furent peu sensibles; il cachoit ses souffrances, se livroit toujours à la débauche et à l'intempérance. Cependant il pensoit quelquefois au choix d'un successeur. Il n'avoit plus d'enfants; il ne lui restoit qu'un petit-fils, né de Drusus le jeune, appelé Tiberius Nero, et surnommé *Gemellus*, âgé seulement de dix-sept ans, trop jeune pour gouverner l'empire, mais l'objet de son affection. Caïus (Caligula), son neveu et son fils adoptif, le seul des fils de Germanicus qu'il eût laissé vivre, âgé de vingt-cinq ans, étoit aimé du peuple, qui espéroit voir revivre en lui les vertus de son pere naturel; pour cela seul Tibere le haïssoit. Il l'auroit même fait mourir, si le chef des Prétoriens, Macron, dont la femme s'étoit abandonnée à Caïus, ne l'eût représenté à l'empereur comme l'ami de son petits-fils, et le soutien de ses institutions[3].

(1) Suet., LXVI. (2) Joseph., *Antiq.*, XVIII, VIII. (3) Phil., *Leg.*, p. 997.

Mais celui-ci étoit d'intelligence avec le jeune prince; il saisit le moment d'un évanouissement pour étouffer l'empereur sous le poids d'un grand nombre de couvertures, et pour défendre qu'on lui donnât aucune nourriture. Ainsi mourut de faim celui qui avoit anéanti sa famille par le même genre de supplice. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXII.

«Tibere, dit Suétone[1], étoit grand et robuste; sa taille s'éle-«voit au-dessus de la taille commune: il avoit les épaules et la «poitrine larges; tous les membres bien proportionnés. Il étoit «blanc; la tête très garnie de cheveux par-derriere, et même sur «le col; ce que l'on observoit dans les membres de la famille «Claudia. Son visage étoit régulier; mais on y voyoit souvent «des tumeurs passageres. Ses yeux fort grands; il voyoit dans «l'obscurité pendant quelques instants. Il portoit la tête immo-«bile et penchée; il avoit le visage ridé.» Ce portrait est celui de Tibere jeune; nous avons vu plus haut celui que Tacite a fait de sa vieillesse.

Les médailles de Tibere sont nombreuses; elles ont fait reconnoître plusieurs de ses portraits. On en voit ici deux qui établissent cette ressemblance. Elles sont tirées de la collection royale.

Celle du n° 5 a été frappée, l'an 776, par ordre du sénat, S. C., avec la légende TRIBVN*itia* POTEST*ate* XXIIII PONTIF*ex* MAXIM*us*. De l'autre côté, la tête nue de Tibere, avec la légende TI*berius* CAESAR DIVI AVG*usti* F*ilius* AVGVST*us* IMP*erator* VIII. N° 5.

La médaille de bronze du n° 6 a été frappée à Lyon, qui avoit au confluent de ses deux rivieres un temple et un autel célebres, élevés en l'honneur d'Auguste par toutes les Gaules réunies[2]. On voit cet autel placé entre deux Victoires, avec la légende ROM*æ* N° 6.

(1) Suet., LXVIII. (2) Strab., IV, p. m. 292.

Chap. I. Famille des Cesars. ET AVGusto, au revers de la tête nue de Tibere, entourée de la légende TIberius CAESAR AVGVSTi Filius IMPERATOR.

Pl. XXII. Tibere, avec les principaux membres de la famille d'Auguste, avoit été nommé prêtre de cet empereur déifié. Les habitants de Lyon firent probablement frapper une médaille pour conserver le souvenir de ce choix.

Nos 3 et 1. On voit, sous le n° 3, une statue de Tibere, et le profil de la tête sous le n° 1. L'empereur est représenté assis, le torse nu, comme on avoit coutume de peindre Jupiter. La tête, qui n'a jamais été séparée du buste, est nue; une draperie couvre légèrement la partie inférieure du corps, et remontant sur le dos, est rabaissée sur l'épaule, le côté et le bras gauches.

Cette statue est plus grande que nature; elle est de marbre pentélique. Le travail est très beau. On la découvrit, en 1795, à Piperno (l'antique colonie de *Pivernum*), dans la campagne de Rome, à quelques milles de Terracine. D'après la pose des deux bras, il est facile de conjecturer qu'elle tenoit le foudre dans la main droite, et un sceptre de la gauche; comme les empereurs représentés en Jupiter sur les camées et les médailles.

Ma conjecture est confirmée par une précieuse cornaline du prince Stanislas Poniatouski, qu'avoit vue M. Visconti, et qu'il a décrite dans le Musée Pio Clementino[1].

Quoiqu'elle ne soit que d'une moyenne grandeur, on distingue parfaitement les traits de Tibere. Il est représenté en Jupiter Aegiochus (armé de l'égide), debout, le foudre dans la main droite, le sceptre dans la gauche, l'aigle à ses pieds, et l'égide sur les épaules.

N° 2. Le n° 2 présente une tête de Tibere; conservée dans le Musée royal, sous le n° 332. Elle fut trouvée, en 1792, dans les fouilles

(1) Tom. V, p. 51, (*a*).

ordonnées par le prince Borghese. Cette tête, plus grande que nature, est de marbre de Paros, et d'un travail admirable; il existe peu de portraits d'empereurs qui puissent lui être comparés. Elle porte une couronne de chêne liée avec de larges bandelettes, qui, descendant sur les épaules et la poitrine, représentent un diadème : c'étoit la couronne civique; et la flatterie l'a donnée à ce prince sanguinaire. Cav. I Famille des Césars. Pl. XXII

Le beau camée du n° 4 réunit la victime et l'assassin, Tibere et Caligula, qu'il avoit nommé son successeur. Il fait partie de la collection du Roi. N° 4.

§. 9. DRUSUS CÉSAR, FILS DE TIBERE, ET SES FILS.

Drusus le jeune, plus connu sous le nom de *Drusus César*, annonçoit, par son goût effréné pour les combats de gladiateurs, par le plaisir qu'il goûtoit à voir couler le sang (ce qui fit appeler *drusiens* les glaives les mieux acérés), par ses accès de colere, enfin par sa passion pour les plaisirs de la table, qu'il devoit le jour à Tibere[1]. Vipsania, la premiere épouse de cet empereur, cette femme pour qui seule il témoigna quelque attachement, l'en rendit pere; mais on ignore en quelle année : probablement vers 740 de Rome (14 avant l'ere vulgaire).

Tibere le créa prêtre d'Auguste déifié, avec plusieurs autres membres de la famille impériale. Quatre ans auparavant, malgré sa grande jeunesse, il l'avoit nommé questeur. Il l'avoit même désigné consul pour l'année 767 (13 de l'ere vulgaire), lorsque les légions de la Pannonie s'étant révoltées à la nouvelle de la

(1) Dio, LVII, 14; Tacit., *Annal.*, I, 76.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIII.

mort d'Auguste, Tibere envoya Drusus pour apaiser ces troubles[1]. Il lui donna pour le guider Séjan, préfet du prétoire.

A l'arrivée du prince, les légions s'avancerent hors du camp avec une contenance menaçante; lorsqu'il y fut entré, elles établirent des gardes aux portes, et des postes nombreux; le reste entoura le lieu élevé où les généraux rendoient la justice (*tribunal*). Là Drusus, debout, étendoit le bras et la main pour obtenir le silence; les cris l'empêcherent long-temps de parler. Saisissant enfin un instant où le tumulte avoit diminué, il lut les lettres de son pere, qui le chargeoit d'accorder sur-le-champ aux légions tout ce qui seroit possible, et de remettre au sénat la discussion des autres griefs. Mais cette lecture fut suivie d'une rébellion ouverte; on abandonna le prince; on blessa d'un coup de pierre un des généraux qui l'accompagnoient; et tout annonçoit que la nuit prochaine seroit orageuse et verroit commettre quelque grand crime. Le sort en ordonna autrement; car la lune s'étant éclipsée au milieu d'un ciel sans nuages, le soldat, ignorant la cause de ce phénomene, l'attribua à sa rébellion, et promit de rentrer dans le devoir si l'astre recouvroit son éclat. Drusus profita habilement de cette terreur; il envoya dans le camp, pendant la nuit, des chefs affidés qui préparerent les esprits au repentir; à la pointe du jour, il harangua l'armée; «et, dit Tacite, quoiqu'il fût peu exercé à parler en public, «inspiré cependant par le sentiment de sa naissance, il blâma «le passé, approuva le repentir, et adressa à son pere les délé«gués des légions. Mais le caractere de Drusus le portoit à la «cruauté; il appela près de lui deux des chefs de la sédition, «leur fit ôter la vie dans sa tente même, ou, selon quelques «écrivains, les fit exécuter hors du camp. Le supplice de plusieurs

(1) Tacit., I, 24.

«autres séditieux acheva de rétablir l'ordre et la discipline.» Le consulat de l'an 15 fut sa récompense. Chap. I. Famille des Césars.

Nommé, en 17, général de l'armée d'Illyrie, il pacifia cette province; et, deux ans après, il revint à Rome, où le petit triomphe, l'ovation, fut la récompense de ses services. La mort de Germanicus fit connoître peu après, l'an 20, les sentiments de Drusus pour ce prince infortuné et pour ses enfants. «Il leur «témoigna une bienveillance paternelle», dit Tacite. Pison, l'assassin de Germanicus, se rendit auprès de Drusus, qu'il croyoit moins touché de cette mort que satisfait de n'avoir plus un rival de gloire et de puissance, et qu'il espéroit dès-lors lui être favorable. Mais ce prince lui dit devant tous ses courtisans que, si les bruits qui se répandoient avoient quelque fondement, c'étoit lui (Pison) qui devoit s'affliger davantage; qu'au reste il aimoit mieux les croire peu fondés, et penser que la mort de Germanicus n'entraîneroit la ruine de personne. «On ne douta «pas, ajoute l'historien, que cette réponse n'eût été dictée par «Tibere, lorsqu'on vit un prince, jeune et sans artifice, em«ployer la ruse et la dissimulation d'un vieillard.» Pl. XXIII

L'année suivante, 774 de Rome, Tibere le nomma, pour la seconde fois, consul avec lui, et, un an après, lui accorda la puissance tribunitienne. J'ai fait observer dans la vie de cet empereur, d'après les historiens, que tous ceux avec lesquels il avoit partagé le consulat périrent bientôt d'une mort violente. Aussi fut-il facile de prévoir la fin prochaine de Drusus, sur-tout lorsqu'on put connoître la liaison scandaleuse de Liville, son épouse, avec l'ambitieux Séjan. Drusus supportoit impatiemment l'élévation de ce favori; il l'avoit même frappé violemment au visage dans un accès de colere[1]. Ce fut alors que Séjan

(1) Tacit., IV, 3.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXIII

promit à Liville de l'épouser, et de la faire asseoir avec lui sur le trône, si elle vouloit détruire le seul obstacle qui s'y opposât, en ôtant la vie à son mari. « Cette femme, dit Tacite, niece d'Au-« guste, belle-fille de Tibere, épouse de Drusus, qui l'avoit ren-« due mere de plusieurs enfants, déshonoroit ses aïeux, sa « postérité, par un crime dont le complice n'étoit pas même né « Romain (Séjan avoit vu le jour à *Volsinium*, dans l'Etrurie, « aujourd'hui *Bolsenna*); elle abandonnoit ces titres honorables « et certains, séduite par des projets aussi coupables qu'in-« certains. »

Séjan choisit le poison pour se venger de Drusus. Il fut préparé par Endemus, médecin et confident de Livie, et versé par Lygdus, eunuque favori de Séjan. Celui-ci, pour dissiper la défiance de Liville, avoit répudié Apicata, mere de trois enfants. Le poison agissant lentement, on put croire que Drusus étoit attaqué d'un mal inconnu. Tant que dura sa maladie, et même après sa mort, Tibere affecta d'assister aux assemblées du sénat. Quoiqu'il eût prononcé son oraison funebre, il ne parut point affligé de cette mort : ce qui fit croire à quelques personnes qu'il n'y étoit pas étranger. Mais Tacite[1] le disculpe de ce forfait, et dit qu'il a fait pour cela les recherches les plus exactes, afin de prémunir ses lecteurs contre de semblables récits. Je rapporte cette réflexion de l'historien, pour justifier celui qui a été accusé d'infidélité et d'injustice par les tyrans et leurs adulateurs. Ainsi mourut, en 776 (23 de l'ere vulgaire), âgé d'environ trente-cinq ans, ce prince, qui eut, avec quelques vertus, presque tous les vices de son pere.

Liville. Huit ans après la mort de Drusus César, l'an 31, et au moment de la chute de Séjan, Tibere apprit que le prince

(1) Tacit., IV, 11, 12.

avoit été empoisonné, et connut les noms des complices de Séjan, parmi lesquels se trouvoit celui de Liville. Instruit des détails de cette horrible trame par une lettre que lui écrivit cette Apicata, répudiée jadis par Séjan pour complaire à la criminelle épouse de Drusus, il vouloit faire punir Liville selon toute la rigueur des lois; mais, fléchi par les prieres d'Antonia, mere de cette princesse coupable, il remit à son choix le genre de supplice que Liville devoit subir en secret. On la fit mourir de faim. Elle étoit fille de Drusus l'ancien, frere de Tibere. Son premier mari avoit été Caïus César, petit-fils d'Auguste. On est certain que ses restes ne furent point déposés dans le mausolée qu'Auguste avoit fait construire pour sa famille. En 1777, on déterra autour de cet édifice, près de Saint-Charles-du-Cours, une urne d'albâtre (dont on voit le dessin dans le Museo Pio Clementino[1]), avec son socle, sur lequel on lit ces restes d'une épitaphe : LIVILLA GERMANICI *Cæsaris filia* H*ic* S*ita est*. C'étoit le lieu (*ustrinum*) où l'on brûloit les corps des membres de la famille d'Auguste, pour déposer ensuite leurs cendres dans son mausolée : honneur qui lui fut sans doute refusé par Tibere. On ne connoît aucun portrait de Liville.

Fils de Drusus César. Dans le même lieu où l'on déterra, en 1777, l'urne de Liville, on découvrit plusieurs socles de pierre de travertin (tuf calcaire ainsi nommé à Rome). On lisoit sur un : TI*berius* CAESAR DRVSI CAESARIS FI*lius* HIC SITVS EST. C'est donc hors du tombeau commun de la famille d'Auguste que fut enterré Tiberius, surnommé *Gemellus* (Jumeau). Ce nom lui fut donné lorsque Liville, épouse de Drusus César, le mit au monde avec un autre fils qui ne vécut que quatre ans, et dont on ignore le nom. Tibere se réjouit beaucoup, en 772, de

(1) Tom. VII, tav. XXXVI, p. 60.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXIII.

voir naître deux petits-fils, espoir de sa vieillesse. Il dit même au sénat qu'aucun Romain, élevé à un aussi haut rang, n'avoit eu dans sa famille un double rejeton[1]. Cependant, ayant appris après la mort de Séjan les crimes et les débauches de Liville, son affection pour Gemellus se changea en mépris. Le croyant le fruit d'un adultere, il le négligea totalement pour s'attacher à Caligula[2]. Néanmoins il le fit son héritier avec ce prince, et les substitua l'un à l'autre. Mais le sénat, dévoué à Caligula, annula le testament de Tibere, sous prétexte que l'empereur ne jouissoit plus d'un esprit sain lorsqu'il l'avoit dicté, puisqu'il avoit associé à l'empire le jeune Tiberius, âgé seulement de dix-huit ans, incapable par cela seul d'entrer dans le sénat, et qui n'avoit point encore la toge virile. Cependant, comme s'il eût voulu le consoler de cette déchéance, Caligula l'adopta un an après, et le nomma *prince de la jeunesse*. Philon assure qu'il vouloit acquérir sur lui, par cette adoption, le droit de vie et de mort[3]. En effet, cet empereur insensé et cruel l'accusa de s'être réjoui en le voyant malade, d'avoir souhaité sa mort, d'avoir voulu même l'empoisonner. D'après ces imputations, dénuées de tout fondement, il lui ôta la vie. Mais, jaloux de paroître observateur des bienséances en commettant ce crime, il rappela que personne ne pouvoit répandre le sang du petit-fils d'un empereur; et il le contraignit de terminer lui-même ses jours par le glaive, l'an 37, à l'âge de dix-neuf ans.

Philon a peint d'une maniere tragique la fin de ce malheureux prince.

Nos 6 et 5.

On voit sa tête et celle de son frere jumeau placées sur des cornes d'abondance, à côté d'un caducée, au revers d'une médaille de bronze de Drusus César, leur pere. De l'autre côté, on

(1) Tacit., II, 84. (2) Suet., *Tiber.*, LXII, 76; Dio, LVIII, 23. (3) Phil. *Leg.* p. 996.

lit DRVSVS CAESAR TI*berii* AVG*usti* FILIVS DIVI AVG*usti* N*epos* PONT*ifex* TRI*bunitia* POTES*tate* II, avec les sigles S. C. dans le milieu du champ. Tibere s'applaudissoit, comme je l'ai dit plus haut, devant le sénat, de voir naître un double rejeton dans sa famille. Celui-ci, pour le flatter, aura voulu éterniser cet événement. Chap. I Famille des Cesars. Pl. XXIII

On voit, sous le n° 1 de la planche XXIII, une statue de Drusus César, qui est conservée dans le Musée Royal. N° 1

La médaille de bronze du n° 4 est placée entre les n° 2 et 3, qui présentent la face et le profil de la statue, pour justifier sa dénomination. On y voit, d'un côté, la tête nue du prince, avec la légende DRVSVS CAESAR TI*berii* AVG*usti* F*ilius* DIVI AVG*usti* N*epos;* et de l'autre, les sigles S. C. (appartenantes au sénat) avec la légende PONTIF*ex* TRIBVN*itia* POTEST*ate* ITERVM. N° 4, 2, et 3.

Cette statue est fort précieuse, à cause de la vérité du portrait, dont les cheveux sont coupés sur le front, comme ceux de tous les princes de la famille d'Auguste. La tête n'a jamais été séparée du torse. D'après ce que j'ai dit plus haut de la révolte des légions apaisées par Drusus, je crois pouvoir assurer qu'elle représente ce prince sur le *tribunal*, prêt à les haranguer, étendant la main pour obtenir le silence[1]. Tels paroissent Galba et Hadrien sur leurs médailles d'*allocutions* (celles sur lesquelles ils haranguent les soldats). Je choisis de préférence les allocutions de ces deux empereurs, parcequ'ils portent, comme notre statue, le costume militaire; tandis que, sur les allocutions des autres princes on voit ordinairement le costume civil. La main et l'avant-bras de ce marbre ont été restaurés; mais ils l'ont été d'après l'indication de l'épaule et du bras. Au reste ce geste étoit

(1) *Silentium manu poscens*, dit Tacite.

celui des orateurs qui vouloient haranguer; Pline le naturaliste dit que le sculpteur Céphissodote l'ancien avoit représenté un orateur la main élevée[1]. On peut voir une autre preuve dans Apulée[2].

Pl. XXIV

§. 10. GERMANICUS, ET SES FILS.

On a observé que la mort d'aucun prince, depuis celle d'Alexandre, n'avoit excité autant de regrets que le trépas de Germanicus. «La noblesse de leurs traits, dit Tacite[3], leur âge, le «genre de leur mort, la proximité même des lieux où ils avoient «fini leur carriere, fournissoient autant de rapprochements «entre le prince romain et le héros grec. On observoit que tous «deux, remarquables par la beauté, par la naissance, âgés d'un «peu plus de trente ans, avoient succombé sous des embûches «domestiques, et sur un sol étranger; mais que Germanicus «avoit toujours été doux et affable avec ses amis, modéré dans «ses penchants, époux d'une seule femme, pere d'une nom-«breuse famille; que, non moins habile dans l'art militaire, et «sans avoir formé d'entreprises téméraires, il avoit vaincu les «Germains, malgré les entraves que lui imposoit un empereur «jaloux; que si, avec le titre et les droits d'un souverain, il eût «été le seul arbitre de ses destinées, il auroit, dans le même «espace de temps, égalé en gloire militaire le Macédonien, qu'il «surpassoit par sa clémence, sa modération, et par les progrès «qu'il avoit faits dans les lettres et dans les arts.»

Germanicus, dont la mort fit couler les pleurs non seulement

(1) *Concionantem manu elata.* (Plin., XXXIV, 8.)

(2) Apul., *Metam.*, II, p. 54, *in usum.*

(3) Tacit., II, 73.

de tous les Romains, mais encore des rois et des peuples étrangers, étoit né l'an de Rome 739 (15[e] avant l'ere vulgaire), puisque Suétone dit qu'il avoit trente-quatre ans lorsqu'il mourut, c'est-à-dire l'an 772. Il eut pour pere le généreux Drusus (Drusus l'ancien), frere de Tibere; et, pour mere, la vertueuse Antonia (Antonia la jeune). Les bons exemples qu'il eut sous les yeux pendant son enfance et son adolescence, et les soins de ses parents, développerent son beau naturel. En 757 (3[e] année de l'ere vulgaire), Auguste adopta Tibere pour fils; et il exigea que celui-ci adoptât Germanicus, âgé de vingt-deux ans, qui prit alors le titre de petit-fils d'Auguste[1]. Trois ans après, l'empereur le nomma questeur[2], cinq ans avant qu'il eût l'âge prescrit par les lois. Il lui fit faire ses premieres armes contre les Dalmates: elles furent heureuses, et lui mériterent, en 763, les ornements des triomphateurs, avec ceux des préteurs.

La défaite et la mort de Varus, la perte de plusieurs légions, tourmentoient nuit et jour l'ame altiere d'Auguste; il crut, en 764, avoir trouvé l'occasion de venger cette honte. Il envoya contre les Germains une armée commandée par Tibere et par Germanicus, auquel il donna le titre de proconsul. Les deux généraux repousserent les ennemis au-delà du Rhin, et revinrent à Rome la même année. Germanicus fut nommé consul l'an 765, quoiqu'il n'eût point été préteur; et il ne s'éloigna pas de Rome pendant son consulat. Mais il acquit la faveur du peuple en défendant des accusés, en plaidant diverses causes devant les juges ordinaires, et même devant Auguste[3]. Ce prince, à qui sa foiblesse faisoit pressentir une mort prochaine, recommanda Germanicus au sénat, et le sénat à Tibere. Cette faveur du peuple, cette marque d'estime de la part d'Auguste, allumerent dans le

(1) Dio, LV, 31. (2) Suet., c. 1. (3) Dio, LVI, 26.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV.

cœur de Tibere une jalousie qui précipita par la suite Germanicus dans le tombeau. «Celui-ci, dit Tacite, avoit un esprit «populaire, une grande douceur, bien différents du regard «sombre et du langage arrogant de Tibere.»

La grandeur d'ame de ce prince brilla d'un éclat pur et sans nuage l'année de la mort d'Auguste, 767. Les armées qui étoient campées dans la Pannonie et sur la rive gauche du Rhin, près de Cologne, se révolterent à cette nouvelle, et refuserent de reconnoître Tibere pour son successeur. Celui-ci envoya Drusus son fils naturel, et Germanicus son fils adoptif pour les apaiser[1]. Nous avons vu comment une éclipse de lune fournit au premier l'occasion de le faire avec succès en Pannonie; Germanicus éprouva des difficultés beaucoup plus grandes, parceque l'armée du Rhin étant plus nombreuse, la rébellion étoit plus violente. Les révoltés espéroient que ce prince ne refuseroit pas le sceptre qu'ils vouloient lui offrir, à cause de la haine secrete qu'avoient conçue pour lui son oncle Tibere, et son aïeule Livie. «Cette «haine étoit d'autant plus forte, dit Tacite, que les motifs étoient «injustes, et qu'elle étoit fondée en partie sur l'amour du peuple «pour Germanicus, à cause de son pere Drusus, que l'on croyoit «devoir rétablir la liberté, s'il eût régné.» Les soldats n'attendoient pas moins de l'épouse de Germanicus, de cette Agrippine tourmentée par la jalousie de Livie, mais qui faisoit céder tous ses ressentiments à l'amour pour son mari. Leur attente fut trompée; plus le prince se voyoit élevé en dignité, plus il se crut obligé d'agir pour Tibere.

Il fit prêter serment, au nom de Tibere, aux Belges, aux Séquaniens; et il accourut vers l'armée. Les legions l'attendoient hors du camp, les yeux fixés en terre, comme si elles eussent

(1) Tacit., I, 31

été touchées de repentir. Entré dans le camp, Germanicus entendit les murmures; mais il monta sur le *tribunal* pour haranguer les troupes. Il leur rappela le respect pour la mémoire d'Auguste, et les victoires que Tibere avoit remportées en combattant avec elles; le consentement de l'Italie et des Gaules à son élévation, et la tranquillité et l'harmonie qui régnoíent dans tout l'empire. On l'écouta d'abord en silence, puis avec de légers murmures; mais, lorsqu'il parla de la sédition, les cris, les plaintes, les reproches les plus amers, se firent entendre; succéderent des acclamations en sa faveur, et l'offre du pouvoir souverain. A ces mots, comme s'il eût été souillé par un crime, Germanicus descendit avec hâte du *tribunal;* les révoltés le menacerent de leurs armes, s'il n'y remontoit sur-le-champ. Alors il leur dit qu'il mourroit plutôt que de violer ses serments; il se seroit même percé avec son épée, si l'on n'eût arrêté son bras. Enfin il se retira dans sa tente avec beaucoup de peine. Là on convint, dans son conseil, de supposer des lettres de Tibere, qui accordoit aux troupes une partie de leurs demandes; et Germanicus fournit, avec l'aide de ses amis, les sommes qu'ils exigeoient.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXIV

Il se transporta ensuite auprès de la seconde armée, qui étoit aussi campée sur la rive gauche du Rhin, mais un peu plus haut. Il fit prêter serment aux légions qui l'occupoient, puis il revint dans le premier camp. La rebellion y avoit pris de nouvelles forces. On lui représenta qu'il devoit se retirer auprès de l'autre armée et la faire marcher contre ces rebelles; qu'il leur avoit fait trop de concessions; que, s'il méprisoit sa vie, du moins ne devoit-il pas exposer au milieu des furieux son fils enfant et son épouse enceinte. Touché de ces représentations, il les renvoya du camp, malgré la résistance de son épouse: issue du

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXIV.

sang d'Auguste, elle disoit qu'elle ne dégénèreroit point dans le danger. Ce départ toucha les soldats; ils s'y opposerent. Alors Germanicus profita habilement de leurs nouvelles dispositions, et acheva de les ramener au devoir par un discours plein de dignité et de fermeté, chef-d'œuvre d'éloquence, qui nous a été conservé par Tacite. Sur-le-champ il les mena à l'ennemi au-delà du Rhin, et soumit plusieurs nations de la Germanie. Arrivé sur les derniers confins des Bructeres, il apprit que là Varus et ses légions gisoient privés de sépulture; il s'empressa de recueillir ces tristes restes, et de les déposer dans un tombeau dont il plaça de ses propres mains les premieres assises. Mais la jalousie et la méfiance de Tibere lui firent blâmer cette pieuse conduite de Germanicus (comme il envenimoit toutes ses autres actions): il n'étoit pas permis, disoit-il, à un général revêtu de la dignité d'augure de toucher des objets funebres; il ne devoit pas non plus affoiblir le courage de ses troupes, en leur montrant les débris des légions qui les avoient précédées.

Une déroute de cette armée fournit à Agrippine l'occasion de montrer son courage et son affection pour les soldats. Cet échec fut bientôt réparé. Germanicus fit alors ériger un trophée sur lequel on lisoit: *L'armée de Tibere César, après avoir vaincu les nations entre l'Elbe et le Rhin, consacre ce monument à Mars, à Jupiter, et à Auguste.* Le général n'y faisoit aucune mention de soi. Malgré sa haine invétérée, Tibere ne put s'empêcher de récompenser lui-même par des honneurs publics celui qui avoit vaincu, en 769, le redoutable Arminius; qui avoit recouvré l'aigle et les enseignes enlevées après la défaite de Varus; qui auroit terminé la guerre de Germanie, s'il ne l'eût rappelé à Rome pour lui en dérober la gloire. Germanicus jouit, en 770, des honneurs du triomphe, et fut désigné une seconde

tois consul avec Tibere pour l'année suivante, 771 (18e de l'ere vulgaire). Chap. I Famille des Césars Pl. XXIV

Nous avons déja fait remarquer (ce qui avoit été observé par les historiens anciens) qu'une mort funeste avoit bientôt terminé les jours de tous ceux que Tibere s'étoit donnés pour collegues dans le consulat, soit que ce fût de sa part un acte de dissimulation pour tromper ses victimes, soit plutôt que ce fût un excès de cruauté. En effet, à peine Germanicus fut-il revenu à Rome, qu'il l'envoya en Syrie en apparence pour apaiser les troubles de l'Orient, mais en réalité pour faciliter par l'éloignement l'exécution de ses projets sanguinaires. Le prince donna, en 771, un roi aux Arméniens, réduisit la Cappadoce et la Commagene en provinces romaines, en vertu de l'autorité que lui avoit conférée le sénat, et qui l'élevoit au-dessus de tous les autres commandants.

Germanicus alla visiter Athenes; et, quoiqu'il fût consul, il ne se fit précéder que d'un seul licteur dans cette ville, alliée des Romains, patrie de l'éloquence. Cette déférence combla de joie les Grecs, qui lui rendirent les plus grands honneurs. Il se transporta sur les ruines d'Ilion, fécondes en nobles souvenirs. «Par-tout, dit Suétone[1], où se trouvoit le tombeau de quelque «grand homme, Germanicus y célébra sa mémoire par des «honneurs funebres.» L'Egypte ne pouvoit manquer d'exciter sa curiosité. Il parcourut sans gardes le berceau des arts et des sciences de la Grece, revêtu du *pallium*, et portant la chaussure grecque. Revenu à Antioche, sa santé s'altéra d'une maniere alarmante; elle parut se rétablir quelques instants; mais des rechutes fréquentes fortifierent les soupçons de ceux qui le croyoient empoisonné. Toutes les circonstances d'ailleurs ajou-

(1) Suet., cap. III.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV.

toient à la probabilité du crime. Tibere avoit retiré le commandement de la Syrie à Silanus pour le donner à Pison, qui lui étoit dévoué, homme d'un caractere violent, envieux de Germanicus; époux de Plancine, femme hautaine, favorite de Livie, ennemie déclarée de la vertueuse Agrippine. Le couple odieux ne craignit pas d'abreuver de dégoûts le fils adoptif de Tibere, et la petite-fille d'Auguste: ce qui ne laissa aucun doute sur le genre d'instructions qu'il avoit reçues de Rome, et sur l'appui qu'il étoit certain d'y trouver. Aussi lui attribua-t-on généralement d'avoir tranché par le poison, l'an 772 (19 de l'ere vulgaire), les jours de Germanicus, qui, à peine âgé de trente-quatre ans, avoit rempli le monde connu du bruit de sa gloire, de sa bravoure, de sa justice, et de ses vertus. Le prince adressa, près de mourir, à son épouse et à ses amis, un discours plein de noblesse et de grandeur d'ame, que Tacite nous a conservé, et qu'on ne peut lire sans la plus vive émotion[1]. Il fut pleuré, disent tous les historiens, non seulement par les Romains, mais encore par les peuples leurs alliés ou leurs voisins. Pison, soupçonné et accusé, ne fut point jugé; Plancine, sa complice, fut à peine recherchée: c'est ainsi que Tibere insultoit à l'humanité et à la justice.

Germanicus n'étoit pas moins distingué par les qualités de l'esprit que par celles du cœur. Ovide, qui lui avoit dédié son poëme des *Fastes,* loue son éloquence, ses poésies; Suétone parle de comédies grecques qu'il avoit composées; mais il ne reste de lui que la traduction en vers latins des *Phénomenes,* poëme grec d'Aratus, et quelques pieces de vers insérées dans le recueil intitulé *Carmina familiæ Cæsareæ.*

Agrippine l'avoit rendu pere de neuf enfants, dont six vivoient

(1) Tacit., LXX.

encore à l'époque de sa mort : Nero et Drusus, césars; Caïus Caligula; et trois filles, Agrippine la jeune, qui fut mere de Néron; Drusille, et Julie Liville. De trois inscriptions déterrées en 1777[1], près de Saint-Charles-du-Cours et du mausolée d'Auguste, dans l'*ustrinum* de sa famille, deux nous ont fait connoître les noms de deux des trois fils de Germanicus, qui étoient morts enfants. On lit, sur le premier socle, TI*berius* CAESAR GERMANICI CAESARIS F*ilius* HIC CREMATVS EST. Sur le second, *Caïus* CAESAR GERMANICI CAESARIS F*ilius* HIC CREMATVS EST. Le nom propre du troisieme fils est effacé dans la troisieme inscription, qui du reste est semblable aux deux autres. Chap. I. Famille de Césars Pl. XXIV.

Un des fils de Germanicus, mort dans l'enfance, avoit été si agréable par la vivacité de ses reparties à Livie et à Auguste, que celle-ci consacra dans le temple de Vénus Capitoline, un portrait de cet enfant sous la figure de Cupidon, tandis qu'Auguste en plaça un autre dans sa chambre, où il le baisoit toujours en entrant. N° 3, 1 et 2

Le n° 3 de la planche XXIV présente une statue de marbre de Carare (jadis *Luna* dans l'Etrurie), que la conformité des traits du visage avec les médailles de Germanicus font, avec raison, attribuer à ce prince. Elle est placée dans le Musée Royal, avec le n° 112. Sans parler du travail de cette statue, qui est très précieux, elle est peut-être le seul portrait de Germanicus qui soit venu jusqu'à nous. On la trouva, en 1792, dans les ruines de la basilique de l'antique Gabies, lorsqu'on y faisoit des fouilles par l'ordre du prince Marc-Antoine Borghese. On y déterra en même temps une statue de l'empereur Claude, son frere, qui est représenté sous le même costume: c'est celui

(1) Foggini, *Fasti Verrii*, p. 132.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV.

que l'on appelle *héroïque*, et que les sculpteurs anciens ont donné aux dieux, aux héros, aux empereurs déifiés, et aux personnages illustres qu'ils croyoient égaler les dieux. Une légere draperie, souvent même une portion de draperie, étoit le seul vêtement qu'ils portassent : ils étoient d'ailleurs entièrement nus. La tête de cette statue n'a jamais été séparée du torse; on n'a restauré que l'extrémité de la draperie, et les mains, dans l'une desquelles on a placé le *parazonium*, comme on le voit dans la main gauche de la statue de Claude, citée plus haut. Cette épée, la marque distinctive du gouvernement militaire, étoit large, avoit un fourreau dont la pointe étoit arrondie. La face et le profil de la statue sont dessinés sous les nº 1 et 2.

N° 4. On voit, sous le nº 4, une médaille de bronze frappée sous le regne de Caligula par le sénat : S. C. dans le champ, avec la légende C*aius* CAESAR AVG*ustus* GERMANICVS PONTIFEX M*aximus* TR*ibunitia* POT*estate*. De l'autre côté, la tête nue de Germanicus, avec la légende GERMANICVS CAESAR TI*berii* AVGVSTI F*ilius* DIVI AVG*usti* N*epos* (petit-fils).

N° 6. La médaille de bronze du nº 6 présente les portraits de deux fils de Germanicus, Nero et Drusus. Le travail est grossier, et annonce qu'elle a été frappée loin de Rome. Elle l'a été en Espagne, à Carthagene (*Nova Carthago*). Autour des têtes des deux jeunes princes, on lit, NERO ET DRVSVS CAESARES QVINQ*uennales* C*oloniæ* V*ictricis* N*ovæ* C*arthaginis*. La colonie de cette ville les avoit élus pour ses quinquennaux, magistrats dont les fonctions avoient quelque analogie avec celles qu'exerçoient à Rome les censeurs, et qu'on élisoit tous les cinq ans. De l'autre côté est la tête nue de Tibere, avec la légende TI*berius* CAESAR DIVI AVGVSTI F*ilius* AVGVSTVS P*ontifex* M*aximus*.

Pl. XXIV.

On pourroit être étonné de ne pas trouver ici une statue de marbre qui, sous le nom de *Germanicus*, a fait l'ornement de la galerie de Versailles, et qui se trouve placée dans le Musée Royal, avec le nº 354. On la voyoit à Rome dans la *villa Montalto*, ou *Negroni*, jadis les jardins de Sixte-Quint, avant que Louis XIV n'eût acheté les antiques de cette villa. Mais Visconti a prouvé qu'elle ne ressemble point à Germanicus : c'est un orateur romain que le sculpteur a représenté sous les traits du dieu de l'éloquence, de Mercure. La tortue qui est au pied de la statue est un symbole de ce dieu, qui porte souvent aussi la chlamyde jetée sur le bras gauche.

§. 11. AGRIPPINE L'ANCIENNE.

ÉPOUSE DE GERMANICUS.

Julie, fille d'Auguste, n'occupe une place dans l'histoire que par l'excès de son libertinage public; mais elle fut la mere de la vertueuse épouse de Germanicus, d'Agrippine. Cette princesse eut pour pere Agrippa, l'ami et le gendre d'Auguste, dont elle étoit petite-fille. Elle épousa, fort jeune, Germanicus. On doit penser que sa beauté et la pureté de ses mœurs engagerent l'empereur à la donner pour épouse à son neveu, qui devint depuis son petit-fils adoptif.

Jusqu'à la mort d'Auguste, elle et son mari souffrirent des persécutions secretes de la part de Livie, qui ne vouloit pas que ce prince eût quelque affection pour d'autres que pour Tibere[1]. Cependant elle seconda Germanicus, lorsqu'à la nouvelle de cette mort les légions campées sur le Rhin, près de Cologne, lui offrirent l'empire, et qu'il les refusa.

(1) Tacit., *Annal.*, I, §. 33.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV.

«Agrippine, dit Tacite[1], conservoit un ressentiment plus «profond que son mari des mauvais traitements que leur avoit «fait éprouver la mere du nouvel empereur; mais son attache-«ment pour Germanicus et pour son devoir faisoit fléchir et «concourir au bien son indomptable courage.» L'année suivante, 15e de l'ere vulgaire, lui fournit l'occasion de déployer l'énergie dont la nature l'avoit douée. Germanicus ayant éprouvé une espece de défaite dans la Germanie, le bruit se répandit que l'armée étoit assiégée, que les Germains alloient fondre sur les Gaules; et quelques fuyards proposerent de rompre le pont construit sur le Rhin. Mais Agrippine eut le courage de s'y opposer; et elle réussit, par cet acte de vigueur, à conserver plusieurs légions qui faisoient retraite.

«On vit, dit le même historien, cette femme, douée d'un «esprit mâle, remplir pendant plusieurs jours les fonctions de «général, distribuer aux soldats pauvres et blessés des habits «et des remedes. Caïus Plinius, auteur d'une histoire des guerres «de Germanie, dit même que, placée à l'entrée du pont, elle «remercia les légions qui revenoient.» Cette conduite irrita le soupçonneux Tibere. Selon lui, «les soins d'Agrippine avoient «un but secret.... on ne recherchoit pas ainsi l'amitié du soldat «seulement contre l'ennemi; il ne restoit rien à faire aux géné-«raux, lorsqu'une femme passoit en revue les cohortes, se pla-«çoit auprès des aigles, osoit faire des largesses aux militaires, «promenoit dans les camps un fils revêtu du costume des soldats, «comme pour marquer peu d'ambition, et permettoit qu'un «César fût appelé *Caligula* (nom de la chaussure militaire «commune); il ajoutoit que, dans le fait, Agrippine avoit sur les «armées un plus grand pouvoir que les lieutenants, que les

(1) Tacit., *Annal.*, I, 69.

«chefs eux-mêmes, puisque cette femme avoit apaisé une sédi- Chap. I
«tion que n'avoit pu éteindre le nom de l'empereur.» Famille des Césars Pl. XXIV.

C'étoit avec de pareilles insinuations que le préfet des gardes prétoriennes, Séjan, perdoit chaque jour Germanicus et son épouse dans l'esprit de Tibere. Connoissant son caractere, il ne doutoit pas qu'elles n'eussent un effet d'autant plus assuré qu'elles seroient demeurées long-temps secretes. La mort violente et prématurée de Germanicus, qu'Agrippine avoit accompagné en Syrie, en Arménie, en Egypte, combla les vœux de Séjan et de Livie. On ne douta pas que Pison, nommé récemment gouverneur de la Syrie par Tibere, n'en fût l'auteur, et que son épouse Plancine n'eût reçu de Livie l'ordre de persécuter Agrippine. Germanicus mourant recommanda à celle-ci, en son nom et au nom de leurs enfants, d'adoucir sa fierté, de conformer ses sentiments à sa triste situation, et sur-tout de ne point alarmer la politique jalouse de l'empereur et de sa cour.

L'infortunée Agrippine ne suivit point d'aussi sages conseils. Quoique malade et fatiguée d'une si grande perte, elle ne put supporter le moindre retard à sa vengeance, et s'embarqua pour l'Italie avec ses enfants et les cendres de Germanicus, malgré la rigueur de la saison (l'automne de l'an 19). Elle ne s'arrêta que dans l'île de Corcyre (Corfou), pour rasseoir ses esprits et comprimer la violence de ses regrets. Lorsque la nouvelle de son arrivée fut répandue dans Rome, on vit accourir à Brindes, port où elle devoit aborder, les plus chers des amis de Germanicus, le plus grand nombre des militaires qui avoient combattu sous ses ordres, et les principaux habitants des villes voisines. Mais quand elle descendit du vaisseau, accompagnée de ses deux enfants, portant l'urne fatale, les cris et les gémissements se firent entendre de toute part, et l'accompagnerent jusqu'à

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XXIV*.

Rome. Tibere, Livie, et Antonia, seuls, ne sortirent point de leur palais pour recevoir des restes si précieux. Les marques de tristesse et de douleur que donna toute la ville de Rome le jour qu'ils furent déposés dans le mausolée d'Auguste exciterent la jalousie de Tibere; mais rien ne l'irrita comme d'entendre appeler Agrippine «l'honneur de la patrie, l'unique reste du sang «d'Auguste, et le seul modele de l'antique vertu.... de voir les «citoyens, les yeux fixés au ciel ou sur les statues des dieux, «faire des vœux pour le salut de ses enfants, et pour les voir «survivre aux méchants.»

Les amis de Germanicus poursuivirent son assassin devant Tibere, qui les renvoya au sénat. Quoiqu'il leur fût difficile de prouver l'empoisonnement, cependant Pison voyant que Tibere l'abandonnoit, que son épouse Plancine n'avoit sollicité et obtenu par le crédit de Livie que sa grace personnelle, et que tous les Romains étoient persuadés de son crime, se tua lui-même; ou plutôt Tibere lui fit ôter la vie, de peur qu'il ne rendît public l'ordre fatal qu'il lui avoit donné par écrit[1]. L'empereur traita toujours depuis Agrippine avec une grande dureté. Il ne cessa de faire répandre dans le public, par Séjan et par ses créatures, les calomnies les plus invraisemblables sur sa conduite particuliere. Cet infame ministre et l'astucieuse Livie lui redisoient sans cesse que «l'ambitieuse Agrippine, fiere de ses nombreux «enfants, aspiroit à régner par la faveur populaire.»

Voulant, en apparence, donner quelque consolation au peuple, qui pleuroit encore Germanicus deux ans après sa mort, Tibere maria Julie, fille de Drusus (sa petite-fille), à Nero, fils aîné de ce prince[2]; mais on vit que c'étoit pour rendre moins odieuse l'alliance qu'il forma en même temps entre la fille de

(1) Suet., *Tiber.*, cap. LII et LIII. (2) Tacit., *Annal.*, III, 29.

Séjan et un autre Drusus, neveu de Germanicus. Agrippine n'en fut pas moins persécutée par Séjan. Celui-ci fit attaquer en justice, par Domitius Afer, Claudia Pulchra, cousine et amie intime de cette princesse, l'accusant d'adultere, et de projet d'empoisonnement contre l'empereur. La veuve de Germanicus, persuadée, avec raison, qu'on vouloit faire rejaillir sur elle la honte des crimes imputés à sa parente, se rendit auprès de Tibere, qu'elle trouva offrant un sacrifice à son pere. Elle en prit occasion de lui dire avec emportement: «Ce n'est point au «même homme à sacrifier au Dieu Auguste, et à persécuter sa «postérité: cet esprit divin ne réside pas seulement dans les «statues; son véritable portrait, issu de son noble sang, porte «actuellement les habits de deuil. La cause de la fin déplorable «de Pulchra n'est point le crime dont on l'accuse, mais le dé-«vouement pour moi dont elle fait profession.»

Chap. I. Famille des Césars Pl. XXIV.

Cés reproches arracherent une réponse à ce prince dissimulé; ce fut un vers grec dont voici le sens: «Ma fille, si vous ne «régnez pas, vous vous croyez outragée [1].»

La condamnation de Pulchra exalta son ressentiment au dernier degré, et elle n'en cacha point l'objet. Ayant rencontré l'accusateur Domitius, qui s'éloignoit de son passage, et croyant qu'il agissoit ainsi par honte, elle l'appela, lui fit l'application de ce vers d'Homere [2]: «Tu n'es pas la cause de ma douleur, «c'est Agamemnon.»

Agrippine voyoit chaque jour le chagrin détruire sa santé: Tibere étant venu la visiter dans sa maladie, elle lui dit en pleurant, et après un long silence: «Faites cesser l'abandon qui «m'accable, et donnez-moi un époux; il n'est pour une femme «vertueuse de consolation que dans le mariage. Il y a des ci-

(1) Dio, LIX, 19. (2) *Iliad.*, XIII. 112.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV*.

« toyens dans Rome qui prendroient volontiers soin de l'épouse « et des fils de Germanicus[1]. » Tibere, sachant de quelle importance il étoit pour l'empire de ne pas lui donner un second chef dans un époux de la petite-fille d'Auguste, mais ne voulant témoigner ni mécontentement ni crainte, sortit sans lui répondre, malgré ses vives instances. Séjan saisit cette occasion d'achever la perte d'Agrippine; il lui envoya des personnes qui, sous prétexte d'amitié, l'avertirent que le poison étoit préparé, et qu'elle eût à éviter de manger avec Tibere. Incapable de dissimuler, cette infortunée princesse, se trouvant bientôt après placée dans un repas auprès de l'empereur, ne sut adoucir ni ses traits ni ses paroles, et ne toucha à aucun mets, jusqu'à ce que celui-ci s'en apercevant, ou ayant été prévenu, et dans le dessein de faire éclater sa défiance, lui présenta des fruits dont il louoit la bonté. Cet empressement augmenta les soupçons d'Agrippine, qui les remit aux serviteurs sans même les porter à sa bouche. L'empereur ne lui adressa aucun reproche; mais il dit à sa mere : « On ne sera pas étonné de me voir prendre des mesures rigou« reuses contre une femme qui m'accuse d'empoisonnement. » Le bruit se répandit aussitôt que sa mort étoit assurée; qu'à la vérité Tibere n'oseroit publiquement attenter à sa vie, mais qu'il le feroit secretement.

Enfin, l'an 30, se réaliserent ces funestes soupçons[2]. Après la mort de Livie, Tibere et Séjan ne connurent plus de frein. Des lettres de l'empereur furent lues dans le sénat; elles étoient dirigées contre Agrippine et contre Nero; on crut qu'elles étoient écrites depuis long-temps, mais que Livie les avoit arrêtées.

Il n'accusoit la veuve de Germanicus d'aucun crime; il lui reprochoit seulement avec beaucoup d'aigreur son air altier et son

(1) Tacit., *Annal.*, IV, 53. (2) Tacit., *Annal.*, V, 3.

esprit inflexible. Le sénat effrayé se taisoit après cette lecture; mais ceux qui placent leurs espérances dans les troubles et dans les crimes vouloient opiner à l'instant. Cependant on se rangea à l'avis de Junius Rusticus, que l'on croyoit instruit des volontés de Tibere, et qui proposa de suspendre la délibération, pour donner au prince le temps d'user de clémence. Celui-ci, outré d'un pareil retard, s'en plaignit au sénat, en se réservant le jugement des accusés. Une lacune dans les écrits de Tacite nous laisse ignorer les détails de cette persécution. On sait seulement que la vertueuse Agrippine, accusée, mais injustement, d'avoir voulu embrasser, pour conserver ses jours, les statues d'Auguste, ou se réfugier dans les camps, fut reléguée dans l'île Pandataria[1] (aujourd'hui *Palmeria*, près de Terracine), devenue célebre par l'exil de Julie, sa mere, qui y avoit été confinée à cause de son impudicité publique. Elle adressa des reproches amers à Tibere, qui, pour se venger, la fit frapper au visage avec tant de violence, qu'on lui arracha un œil.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV*.

Suétone[2], qui nous a transmis ces tristes détails dans la vie de Tibere, donne à entendre, dans celle de Caligula, que Livie vivoit encore; mais Tacite, historien plus exact, assure le contraire. La mort de Séjan, arrivée un an après, fit espérer la fin des malheurs d'Agrippine, Tibere pouvant en charger la mémoire de son favori. Leur continuité apprit à Rome qu'ils étoient le résultat de l'aversion que l'empereur avoit pour elle. Désespérant de voir le terme de ses infortunes, elle refusa de prendre aucune nourriture; mais Tibere, ayant appris cette violente résolution, lui fit ouvrir la bouche de force pour l'y contraindre. Enfin, accablée de mauvais traitements, abattue par la faim, elle finit sa triste vie, l'an 33, dans le mois d'octobre, le même

(1) Suet., *Tiber.*, cap. LIII. (2) Cap. X.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV. jour qui avoit vu mourir Séjan, son cruel ennemi, deux ans auparavant.

Tibere, qu'on soupçonna d'avoir fait croire qu'elle étoit morte de faim, tandis qu'il lui avoit refusé tous les aliments, poursuivit encore sa mémoire; il l'accusa d'avoir eu une foiblesse coupable pour Asinius Gallus. Mais il ne persuada personne: « Car, dit Tacite, cette femme altiere, avide de domi« nation, avoit toutes les affections du sexe viril, et s'étoit « dépouillée de toutes les foiblesses du sien. » Il voulut qu'on admirât sa clémence, parcequ'il ne l'avoit pas fait étrangler et précipiter dans les gémonies comme une vile criminelle; il souffrit même que le sénat lui adressât des remerciements à ce sujet, et fît des offrandes aux dieux[1]. Caïus Caligula, parvenu à l'empire, rapporta à Rome, et plaça solennellement dans le mausolée d'Auguste les cendres d'Agrippine. Germanicus l'avoit rendue mere de neuf enfants; trois morts en bas âge; trois fils, dont un seul, Caligula, survécut à Agrippine, ainsi que ses trois sœurs.

Le portrait d'Agrippine l'ancienne est connu par ses médailles frappées après sa mort, sous les regnes de son fils Caligula et de son beau-frere Claude. Elles lui ont fait attribuer avec raison une belle statue assise, conservée dans le Musée du Capitole[2].

Nos 1 et 2. On en voit ici la face et le profil gravés sous les n° 1 et 2.

N° 4. Le n° 4 est un camée précieux que l'on a vu dans le cabinet du Roi, et qui représente Agrippine.

Les médailles des n° 6 et 7 sont tirées du même cabinet.

N° 7. La premiere, celle du n° 7, est d'or. On lit, d'un côté, AGRIPPINA MAT*er* CAES*aris* AVG*usti* GERM*anici; Agrippine, mere de Caligula,* avec la tête de cette princesse. Au

(1) Suet., *Tiber.*, cap. LIII. (2) *Mus. Capit.*, III, 53.

revers, la tête de cet empereur, couronnée de laurier, avec la légende *C*aius CAESAR AVG*ustus* GERM*anicus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* POT*estate*. Cette médaille est un monument de piété filiale. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV.

Celle du n° 6, qui est de bronze, atteste le respect de Titus pour la mémoire d'Agrippine. On lit, autour de sa tête, cette légende : AGRIPPINA M*arci* (*Agrippæ*) F*ilia* GERMANICI CAESARIS (*uxor*). Au revers : S. C. REST*ituit*, avec la légende IMP*erator* T*itus* CAES*ar* DIVI VESP*asiani* F*ilius* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* P*ater* P*atriæ* COS (*consul*) VIII. L'aigle incrusté derriere la tête montre que cette médaille a fait partie de la collection des Gonzagues, ducs de Mantoue. N° 6.

La médaille de bronze du n° 5 de la planche XXIV ne présente pas la tête de Caligula; mais elle n'en est pas moins un témoignage du respect de cet empereur pour sa mere. Il alla chercher ses cendres dans l'île de Pandataria, où elle étoit morte exilée, pour les rapporter à Rome, et les déposer dans le mausolée d'Auguste. Dion[1] dit qu'il établit en sa mémoire des fêtes annuelles, et qu'il ordonna que, dans la pompe qui précédoit les jeux du cirque, on conduiroit un *carpentum* (char très orné), dans lequel seroit placée son image. Ce char forme le type de la médaille, avec la légende MEMORIAE AGRIPPINAE, *au souvenir d'Agrippine*, et les sigles S*enatus* P*opulus* Q*ue* R*omanus*. De l'autre côté paroît la tête d'Agrippine, avec la légende AGRIPPINA M*arci* (*Agrippæ*) F*ilia* M*ater* C*ai* CAESARIS AVGVSTI. Pl. XXIV. N° 5.

Le bel onyx du n° 3, après avoir long-temps appartenu à une église où on le connoissoit sous la dénomination du *triom-* N° 3.

(1) Lib. LIX, cap. III.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIV *. *phe du patriarche Joseph en Egypte*, fut déposé dans le cabinet de Louis XIV. Agrippine l'ancienne, et un prince qui a quelque ressemblance avec Germanicus son époux, y sont représentés montés sur un char traîné par des serpents ailés. Oudinet présenta, en 1707, le dessin et l'explication de ce camée à l'académie des inscriptions et belles-lettres dont il étoit membre[1]. Il y reconnut, avec raison, Agrippine sous l'emblème de Cérès, tenant des pavots, symbole de l'abondance, à cause de la quantité innombrable de leurs graines. Les serpents ailés, attelés au char qui la porte avec son époux, rappellent celui que Cérès donna à Triptolème, pour aller enseigner le labourage aux mortels. Diodore de Sicile[2], Justin[3], etc., disent qu'il commença par les plaines d'Eleusis, près d'Athènes. Je crois pouvoir conjecturer, d'après ces emblêmes, que le camée est un monument de l'attachement des Athéniens pour Germanicus, qui (l'an 18) étoit venu visiter leur contrée, et avoit paru, «précédé d'un «seul licteur, dit Tacite[4], dans cette ville antique et alliée des «Romains (Antoine, son aïeul, en avoit usé de même). Les «Grecs lui rendirent les honneurs les plus recherchés, rappe-«lant les nobles dits et faits de leurs ancêtres, pour lui rendre «un hommage qui pût lui plaire.» On sait que l'infame Pison, son assassin, fit, auprès de Tibere, un crime aux Athéniens de ces transports d'admiration. Montfaucon a publié de nouveau ce camée[5]. Un léger défaut de l'onyx rend équivoque la ressemblance de Germanicus.

N° 5. On voit sur l'onyx du n° 5 une seconde apothéose de Germanicus, mais de Germanicus seul, et un autre monument précieux

(1) *Académie des Belles-Lettres*, tom. I, p. 278.

(2) Lib. I, cap. XVIII.

(3) Lib. II, cap. VI.

(4) *Annal.*, II, 53.

(5) *Supplém.*, t. III, pl. VII.

de l'antiquité, conservé par la pieuse ignorance de nos peres. C'étoit, selon eux, saint Jean l'évangéliste, enlevé au ciel par un aigle, et couronné par un ange. Le cardinal Humbert avoit rapporté ce camée de Constantinople, où il alla, dans le XIe siecle, sous le pontificat de Léon IX. Il le donna aux bénédictins de Toul, qui l'offrirent à Louis XIV en 1684, époque du transport des pierres gravées du Roi à Versailles. Oudinet en transmit (en 1707) le dessin et l'explication à l'académie des inscriptions, dont il étoit membre[1]. Quelques académiciens crurent y reconnoître Auguste; mais ils revinrent à l'avis du plus grand nombre; ils reconnurent Germanicus à sa jeunesse et à la beauté de ses traits, qui, ainsi que sa valeur et ses exploits, le firent comparer à Alexandre. Ce prince, nommé augure après son adoption par Tibere, tient le *lituus* (baguette recourbée), marque de sa dignité, et la corne d'abondance, symbole ordinaire des divinités bienfaisantes. Il est représenté le haut du corps nu, comme Jupiter, et portant cette «redou-«table égide que devoit ébranler contre les Grecs le pere des «dieux», comme les en menaça Agamemnon[2]. Il est placé sur les ailes d'un aigle qui tient une palme dans ses serres. Enfin la Victoire ailée présente une couronne au prince déifié. Germanicus cependant ne reçut point les honneurs de l'apothéose; Tibere, qui le haïssoit, et qui ne l'avoit adopté que par l'ordre exprès d'Auguste, fit à peine rendre à ses restes les derniers devoirs. Ce seroit donc à Caligula qu'il faudroit attribuer ce monument de respect. Dans les premiers mois de son regne, il ne s'occupa qu'à rétablir la mémoire des membres de sa famille, que Tibere avoit si lâchement persécutés ou fait mourir.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XXIV

(1) *Supplém.* de Montfaucon, t. III, pl. VII. (2) *Iliad.*, IV, 167.

Chap. I. Famille des Césars.

Pl. XXV.

§. 12. CALIGULA, ET SES SOEURS[1].

Caïus, surnommé *Caligula*, succéda à Tibere sous les plus heureux auspices. «Il fut choisi, dit Aurelius Victor[2], par le «vœu général, à cause de ses aïeux et de son pere: car Auguste «étoit son bisaïeul par sa fille; Agrippa et Drusus l'ancien, «pere de Germanicus, étoient ses aïeux maternels. L'intérêt «que le peuple prenoit à lui étoit fondé sur la considération de «leurs vertus, de leurs morts prématurées (si l'on excepte celle «d'Auguste); sur le souvenir de sa mere, de ses freres, que «Tibere avoit fait mourir.» Mais cette faveur populaire devoit bientôt se changer en une haine implacable.

Caligula fut le dernier fils de Germanicus et d'Agrippine l'ancienne. Il naquit l'an 765 de Rome (11 de l'ere vulgaire). Le lieu de sa naissance a fait naître deux opinions différentes. Les uns pensoient qu'il étoit né près de Treves, dans les quartiers d'hiver des légions que commandoit son pere; ils citoient, entre autres preuves, des autels que l'on voyoit au confluent du Rhin et de la Moselle, sur lesquels on lisoit OB AGRIPPINAE PVERPERIVM (ce qui pouvoit se rapporter à la naissance d'une fille comme à celle d'un fils), et ce distique d'un auteur inconnu:

> In castris natus, patriis nutritus in armis,
> Jam designati principis omen erat.

Mais Suétone[3] dit expressément qu'il avoit lu dans les actes publics que Caligula étoit né à *Antium* (Anzio, dans la cam-

(1) J'ai pris pour guides, dans cet article, Suétone, Tacite, Dion, Aurelius Victor, les *Antiquités judaïques* de Josephe, la *Légation à Caïus* de Philon.

(2) *Cæsar*, cap. III.

(3) *Caius*, cap. VIII.

pagne de Rome); que de là venoient et sa prédilection pour cette ville, et les séjours fréquents qu'il y faisoit, et l'envie qu'il eut d'y transporter son domicile, avec le siége de l'empire. J'ai donné quelque développement à la derniere opinion, parcequ'on a voulu dernièrement renouveler la premiere sur les bords du Rhin.

Au reste, s'il n'étoit pas né dans les camps, il s'y trouvoit deux ans après sa naissance, à l'époque de la mort d'Auguste, sur les frontieres de la Germanie, où son pere commandoit les légions, et où sa mere l'avoit amené. Elle lui donnoit une éducation mâle; elle lui faisoit porter les habits et la chaussure, non des centurions ni des tribuns, mais celle des simples soldats (*caliga*)[1]: de là vint que ceux-ci l'appelerent *Caligula*, diminutif qui exprimoit leur attachement pour lui. Devenu empereur, il punit séverement un primipile qui lui avoit donné ce surnom, jadis si cher à l'armée[2]; ce qui nous explique pourquoi on ne le trouve sur aucun monument public. Les anciens historiens se servent ordinairement du seul nom Caïus.

Il suivit en Syrie Germanicus, et revint à Rome avec sa mere, qui rapportoit les cendres de cette noble victime. Lorsque Tibere eut relégué Agrippine dans l'île Pandataria, il fut recueilli par sa bisaïeule Livie, veuve d'Auguste, et, après la mort de sa mere, par son aïeule Antonia. A peine âgé de dix-neuf ans, Tibere le créa pontife; et, deux ans après, la mort de ses freres Nero et Drusus, et celle de Séjan, lui assurerent la succession à l'empire. Il fut fait questeur. Tibere l'appela dans sa retraite

(1) Suet., c. VI; Tacit., *Annal.*, I, 41. La *caliga* étoit, selon toutes les apparences, une chaussure avec une semelle de bois garnie de clous. On lit, dans Isidore, CALONES, *gallicæ militum*; Festus appelle *calones* des chaussures de bois; et *gallicæ* est synonyme de *caligæ*. (Du Cange, *Gloss. lat.*)

(2) Senec., *de Const. sap.*, XVIII.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV.

de Caprée, où, dans le même jour, il fut rasé pour la premiere fois, et prit la toge virile.

Après la mort de sa mere, il laissa apercevoir, malgré son extrême jeunesse, son penchant pour la cruauté, pour la débauche, pour la raillerie, et pour la colere, lorsqu'il étoit l'objet des plaisanteries les plus légeres. Accueillant les calomniateurs; dans les dangers, d'une timidité extraordinaire qui le rendoit cruel, lorsqu'il pouvoit l'être sans péril. Aussi ceux qui l'avoient pénétré disoient-ils «qu'il n'y avoit jamais eu de plus «méchant maître ni de meilleur valet[1].» Les derniers mots faisoient allusion à l'adresse avec laquelle il avoit réprimé son humeur colere devant Tibere, et appris de lui l'art de la dissimulation. Il se plia constamment aux caprices de ce prince et de ses favoris. La mort de sa mere et de ses freres ne lui arracha aucune plainte, quoiqu'on eût aposté auprès de lui des personnes qui affectoient de s'appitoyer sur le sort de ses parents[2]. Il se contenoit aussi plutôt par abjection que par prudence, lorsqu'on lui faisoit éprouver à lui-même quelque mauvais traitement. Tibere, en le nommant questeur, et promettant de lui conférer les magistratures cinq ans plus tôt que les lois le permettoient, prioit cependant le sénat de ne pas lui prodiguer les honneurs avant le temps[3]. Il lui fit épouser Junia Claudia, fille de Silanus. L'empereur avoit un petit-fils qui portoit son nom; mais il lui préféroit Caligula, son petit-neveu, parcequ'on lui avoit prédit que celui-ci survivroit à l'autre, et même qu'il lui ôteroit la vie.

Cette injuste prédilection n'eut pas les suites qu'il devoit se promettre. On sait que Caligula hâta, ou du moins souffrit qu'on hâtât la mort de Tibere[4]. Il raconta souvent avec complaisance

(1) Tacit., *Annal.*, VI, c. xx. (2) Suet., c. x. (3) Dio, LVIII, 23. (4) Suet., XII.

qu'il avoit eu plusieurs fois le dessein d'exécuter lui-même ce parricide. Cet événement arriva l'an 790 de Rome, 37 de l'ere vulgaire, la 25e année depuis la naissance de Caligula. Si l'hérédité par la primogéniture eût été établie pour la famille impériale, on eût vu Tiberius Gemellus succéder sans difficulté à son grand-pere Tibere. Celui-ci s'étoit contenté de le désigner, par son testament, pour collegue de Caligula, qui n'étoit que son petit-neveu. Mais les heureuses espérances que le peuple avoit conçues du fils de Germanicus donnerent à celui-ci de grandes facilités pour faire annuler par le sénat les dernieres volontés de Tibere, sous prétexte que l'empereur, en choisissant pour partager l'empire un prince âgé seulement de dix-huit ans (qui par cela seul ne pouvoit pas même encore entrer dans le sénat), avoit donné une preuve de l'affoiblissement de son esprit[1]. Aussi avons-nous vu plus haut Aurelius Victor dire que Caligula avoit été élu empereur, *deligitur*. Cette élection fut si généralement approuvée que, « dans l'espace de moins de trois « mois, dit Suétone, on assuroit qu'on avoit immolé plus de « cent soixante mille victimes[2] », pour rendre graces aux dieux.

Caligula employa d'abord tous les genres de séduction pour gagner la faveur populaire[3]. Il prononça avec une grande effusion de larmes l'éloge de Tibere, et lui fit de superbes funérailles; il se transporta dans les îles Pandatarie et Ponce (*Ponza*, à l'entrée du golfe de Gaëte); il plaça lui-même dans des urnes les restes de sa mere et de son frere, et les déposa solennellement dans le mausolée d'Auguste. Son aïeule Antonia, Claude son oncle, Tiberius, devenu son frere par l'adoption de Tibere, et ses sœurs particulièrement, furent l'objet de ses soins les

(1) Dio, LIX, 1.

(2) Suet., XIV.

(3) *Incendebat et ipse* (dit Suétone, c. XV) *studia hominum omni genere popularitatis.*

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXV

plus empressés. Il ouvrit les prisons, rétablit dans leurs droits tous ceux que son prédécesseur avoit fait condamner ou exiler. Pour plaire à la multitude, il abolit en Italie l'impôt du centieme, établi sur toutes les ventes, que, l'an 17, Tibere avoit diminué de moitié, mais qu'il avoit rétabli en son entier après la mort de Séjan. Il rendit publics les comptes de l'empire, comme l'avoient pratiqué Auguste et Tibere lui-même jusqu'à son séjour dans l'île de Caprée. Dès la premiere année de son regne, Tibere avoit ôté au peuple et conféré au sénat l'élection des magistrats; Caligula la rendit au peuple: mais, quoiqu'on n'usât de ce droit que d'après son impulsion, il le lui enleva un an après. Caligula paya les legs faits par Tibere, et même ceux de Livie[1], dont Tibere avoit supprimé le testament; il y ajouta des largesses sans bornes pour le peuple et pour toutes les armées; il prodigua les jeux et les spectacles; «enfin il dissipa, «en peu de temps, des trésors immenses; de maniere que, loin «d'admirer sa générosité, on ne vit que légèreté d'esprit et in«considération; car, avant la fin de la premiere année de son «regne, il eut dépensé plus de 23,000 sesterces (plus de 460 mil«lions de francs), qu'il avoit trouvés dans le trésor public[2].»

Huit mois s'étoient à peine écoulés, qu'un changement total s'opéra dans sa conduite politique et dans ses mœurs. Comme ce changement avoit été précédé par une maladie très grave, que l'on sut depuis avoir pour cause l'intempérance et les débauches, on l'attribua à cette crise physique. Au reste il demeura sujet à des insomnies habituelles, et à l'épilepsie, dont il avoit eu plusieurs attaques dans son enfance. Suetone[3] peint d'un seul mot les résultats de ce changement, qui consistoit uniquement à laisser apercevoir toute la noirceur de son ame. «Jusque-là,

(1) Dio, LIX, II, 5. (2) Phil., *Leg.*, p. 994. (3) Cap. XXII.

«dit-il[1], j'ai tracé le portrait d'un prince; c'est actuellement celui «d'un monstre que je dois exposer.»

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV

Pendant sa maladie, Caligula ne craignit pas d'avouer publiquement la passion coupable dont il brûloit pour Drusille sa sœur aînée (passion qu'il avoit, disoit-on, satisfaite avant de parvenir au trône), en l'instituant héritiere de tous ses biens, et même de l'empire. Il avoit d'abord refusé les titres qu'avoient pris ses prédécesseurs; mais il se les appropria depuis tous en un seul jour, celui de *pere de la patrie* excepté, quoique Auguste ne les eût acceptés que successivement, et que Tibere eût affecté d'en refuser toujours quelques uns. Il y en ajouta même de nouveaux, le pieux (*pius*), l'éleve des camps, le pere des armées, l'excellent et le très grand César (*optimus, maximus*). La vanité et la folie engendrerent bientôt la cruauté. Caïus adopta pour son fils le jeune César Tiberius, et lui donna le titre de chef des jeunes gens (*princeps juventutis*). Mais ces faveurs couvroient un dessein perfide, selon Philon[2], cette adoption ôtant au jeune prince le droit que Tibere lui avoit laissé, celui de partager l'empire, et donnant à Caligula, selon les lois romaines, le droit de vie et de mort sur son fils adoptif. Ces soupçons furent réalisés; car il le força bientôt à trancher le fil de ses jours, et à le délivrer du seul prince que l'on auroit pu lui opposer. Les mauvais traitements qu'il fit souffrir à son aïeule Antonia, qui avoit essayé de lui faire des représentations, la contraignirent aussi à s'ôter la vie. Il ne rendit aucun honneur à sa mémoire, et eut même la barbarie de contempler le convoi de cette princesse, aussi recommandable par la pureté de ses mœurs que par l'excellente éducation qu'avoit reçue d'elle son fils Germanicus.

(1) Cap. L. (2) Phil., *Leg.*, pag. 994.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV.

Les deux dernieres années de ce regne, qui n'en eut que trois entieres, ne présentent plus qu'une succession de crimes atroces et d'extravagances. L'historien se refuseroit à les retracer, s'il ne pensoit que le hideux tableau des excès auxquels peut se porter le pouvoir absolu, quand il est confié à la démence et à la férocité, offre une leçon utile à la postérité. La fureur pour les spectacles transportoit Caligula à un tel point, qu'il y faisoit périr des armées de gladiateurs, même des chevaliers[1]. Un jour qu'il ne se trouvoit point de criminels pour être exposés aux bêtes et pour combattre contre elles, il fit saisir les premiers des spectateurs qui occupoient les gradins, il ordonna qu'on arrachât la langue à ces infortunés pour étouffer leurs plaintes, et qu'on les précipitât dans l'arene, où une mort cruelle les donna en spectacle au tyran et au peuple effrayé.

Quoique Macron et son épouse eussent obtenu par leurs sollicitations répétées que Tibere conservât la vie et transmît l'empire à Caligula, il en fit cependant ses premieres victimes; tel fut le prix des conseils salutaires qu'ils lui donnoient. Un pareil zele coûta la vie à son beau-pere Silanus, citoyen illustre et très estimé même de Tibere. Caligula avoit voulu le faire accuser par Græcinus, mais celui-ci refusa l'odieux emploi de délateur, n'ignorant pas que sa mort suivroit ce généreux refus. Ce Græcinus étoit pere d'Agricola, dont Tacite (gendre du même Agricola) s'est plu à écrire la vie irréprochable.

Les extravagances qu'il fit à la mort de Drusille, sa sœur aînée, rappeloient la vie licencieuse qu'il avoit menée avec elle et avec ses deux autres sœurs Julie et Agrippine. Mais la premiere seule fixa quelque temps son inconstance; et il bannit les deux autres, pour lesquelles sa passion fut de courte durée,

(1) Dio, LIX, 10; Suet., cap. XXVI.

les accusant injustement d'avoir pris part à une conspiration contre sa personne. Quelques jours après la mort de Drusille, il épousa Lollia Paulina, qu'il fit venir en grande hâte de la Macédoine, parcequ'on avoit parlé devant lui de la beauté extraordinaire de sa grand'mere. Il obligea Memmius, son époux, de s'en reconnoître le pere, et de la lui donner en mariage en vertu de ce titre supposé; comme Auguste en avoit agi lorsqu'il prit Livie pour épouse. Cette nouvelle passion s'éteignit aussi vite qu'elle s'étoit allumée; il répudia Paulina, en lui prescrivant un veuvage perpétuel. Mais Césonie parut lui inspirer un attachement plus durable. Cette femme n'étoit cependant ni belle ni jeune, et elle étoit mere de trois filles. Caligula seulement reconnut en elle un penchant désordonné pour les débauches les plus extraordinaires; il la conduisoit avec lui aux armées, en costume militaire, et montant un coursier. Il la donnoit même en spectacle à ses amis, dépouillée de tout vêtement. Le jour qu'elle accoucha d'une fille, il se déclara tout à la fois son époux et le pere de cet enfant, qu'il reconnoissoit pour être de son sang, par cela seul qu'elle déployoit déja un caractere féroce, qu'elle arrachoit les yeux et déchiroit le visage des enfants qui jouoient avec elle.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV.

Jusque-là l'adulation des Romains n'avoit déifié les empereurs qu'après leur mort; Caligula le fut de son vivant, et par lui-même. Il voulut d'abord prendre le diadème royal (il l'auroit ceint, si l'on en croyoit l'abrégé de Victor[1]) : mais ceux qui craignoient l'indignation du peuple l'en dissuaderent adroitement, en lui disant qu'il étoit au-dessus des rois[2]. Alors il parut en public sous les costumes d'Hercule, de Bacchus; tantôt portant les ailes aux pieds et le caducée de Mercure; tantôt

(1) Cap. III. (2) Phil., *Leg.*, 1002; Suet., cap. XXII

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV

sans barbe, avec un arc et des fleches, comme Apollon, les Graces marchant à ses côtés; souvent il avoit la barbe dorée et le foudre de Jupiter[1]; enfin il se déguisa même en déesse, et prit les attributs de Vénus. Pour être conséquent, il se fit bâtir un temple, élever une statue d'or, offrir en sacrifice les oiseaux les plus rares, créer un college de prêtres dont Claude son oncle, Cæsonia son épouse, et son cheval même, firent partie. Dans tout l'empire, on plaça ses statues dans les temples, auprès de celles des dieux : les Juifs seuls, auxquels leur religion interdisoit le culte des images, s'y refuserent; ce qui leur attira la haine du fougueux empereur.

La seconde année (39 de l'ere vulgaire) du regne de Caligula fut marquée par l'explosion des sentiments de mépris et de haine que les Romains éprouvoient pour ce tyran cruel, qui s'irritoit de les voir moins assidus à ses spectacles, et ne pas accueillir les cochers ou les gladiateurs qu'il favorisoit, et l'appeler le jeune Auguste. Ils ne pouvoient s'exprimer que par des cris et des gestes insultants; mais l'empereur se vengeoit en faisant massacrer un grand nombre de personnes au milieu ou à la sortie des spectacles. C'est alors qu'on l'entendit s'écrier : «Je «voudrois que le peuple romain n'eût qu'une tête», afin, dit Séneque, de consommer en un jour, et d'un seul coup, les meurtres qu'il commettoit si souvent et dans tant de lieux différents[2].

Une extravagance moins atroce fixa de nouveau l'attention publique. Son cheval *Incitatus* devint l'objet de ses plus cheres affections; il l'invitoit à ses repas, où on lui présentoit de l'orge dorée, et du vin dans des coupes d'or. L'écurie étoit de marbre, le râtelier d'ivoire, les housses de pourpre, la bride ornée de

(1) Suet., cap. LII. (2) Dio, LIX, 13; Suet., cap. XXX; Senec., *Ira*, cap. XIX.

perles. Il lui avoit donné un palais, des serviteurs, des meubles, pour recevoir avec magnificence ceux que l'on invitoit en son nom à manger en sa compagnie. L'empereur juroit par la vie de ce cheval, par sa fortune; il l'avoit admis dans le college de ses pontifes; il assuroit qu'il le nommeroit consul; et on croyoit qu'il auroit tenu sa promesse, si la mort n'y eût mis obstacle. Pour retracer de semblables folies, je suis obligé de me dire, comme le jeune Victor[1] : «Je ne sais s'il eût fallu en «conserver le souvenir, à moins qu'il ne soit utile de connoître «toutes les actions blâmables des grands, afin que les princes «s'en abstiennent par la crainte de la renommée.»

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXV

Toutes les fois que Caligula faisoit des reproches au sénat, ou le menaçoit de sa colere[2], ce corps avili redoubloit ses flatteries; il lui décerna même l'ovation (petit triomphe), quoiqu'il n'eût pas vu l'ennemi depuis son enfance. Cette adulation lui fit naître l'envie d'obtenir les honneurs du grand triomphe: mais, comme il cherchoit en tout à exécuter ce qui paroissoit impossible, il voulut triompher sur la mer. Il fit construire un pont de bateaux depuis Baies jusqu'à Pouzzoles, selon Suétone; Dion dit depuis Baules, qui étoit un de ses palais, situé sur la même côte; Josephe assigne Misene pour le point de départ, environ cinq quarts de lieues moyennes. Il attachoit une grande importance à cette dimension, parcequ'elle surpassoit celle des ponts construits autrefois par Darius et par Xerxès. Caligula, revêtu d'une cuirasse que l'on croyoit avoir appartenu à Alexandre, offrit des sacrifices aux dieux, et en particulier à l'Envie, de crainte, disoit-il, que l'Olympe ne fût jaloux de sa grandeur; ensuite il traversa le pont à cheval, suivi de l'armée, comme s'il eût eu des ennemis à combattre; il s'arrêta vers le milieu,

(1) Cap. III. (2) Dio, LIX, 17; Suet., cap. XXXVII; Joseph., lib. XIX, cap. I.

Chap. I Famille des Césars Pl. XXV

monta sur un trône, harangua et récompensa les soldats. Le pont fut rompu sur-le-champ, afin qu'il ne pût servir à aucun autre mortel. Cet acte de folie fut la cause de la famine qui se fit sentir à Rome cette année (38 de l'ere vulgaire); car cette ville superbe, entourée de parcs et de palais, ne vivoit que des blés apportés d'Egypte, de Sicile, et tous les vaisseaux avoient été employés pour le pont. Séneque dit qu'à la mort de Caligula, au mois de janvier de l'année suivante, il n'y avoit dans la capitale des grains que pour sept ou huit jours[1].

Le même écrivain faillit à être la victime des prétentions de Caligula au sceptre de l'éloquence, et de sa jalousie contre ceux qu'il croyoit pouvoir le lui disputer[2]. Son unique crime étoit d'avoir plaidé avec succès une cause dans le sénat en présence de Caïus; et cependant sa mort eût été certaine, si une des concubines de ce prince ne l'eût assuré que Séneque portoit le germe d'une maladie qui devoit bientôt trancher ses jours. Au reste, quelle que fût l'estime des Romains pour les talents de cet écrivain, Caligula disoit que son éloquence manquoit de nerf et de liaison; que c'étoit du sable sans mortier[3]. Ce fut aussi par une grande présence d'esprit que Domitius, l'accusateur de la parente chérie d'Agrippine, conserva la vie. L'empereur, qui se croyoit supérieur en éloquence à cet orateur, le premier de son siecle, lut dans le sénat contre lui un long mémoire dans lequel il avoit fait tous ses efforts pour paroître plus habile que l'accusé. Celui-ci auroit certainement été condamné à mort, s'il avoit essayé de se défendre. Au contraire, ne cherchant point à s'excuser, il commença par relever l'élégance du discours de l'empereur, par dire qu'il étoit saisi d'admiration. Comme s'il n'en eût pas été l'objet, mais comme

(1) Senec., *Brev. vit.*, cap. XVIII. (2) Dio, LIX, 20. (3) Suet., cap. LIII.

auroit pu le faire un simple spectateur, il reproduisit toutes les parties du discours en les louant avec excès; enfin, pressé de répondre aux accusations, il versa des larmes, se jeta aux pieds de l'empereur, lui demandant pardon, non comme à son souverain, mais comme au prince de l'éloquence. Il obtint sa grace; et Caligula répondit à son affranchi, qui se permit de lui reprocher une accusation qui n'avoit eu aucune suite : «Devois-je «perdre un si beau discours?»

Caligula voulut joindre les lauriers de Mars à ceux de l'éloquence. Il partit subitement de Rome, en apparence pour aller faire la guerre aux Germains, mais dans le dessein de lever sur les Gaulois de fortes contributions, l'Italie étant épuisée par ses prodigalités. Il passa le Rhin, s'en éloigna fort peu; et, saisi d'une terreur panique, il revint sans avoir défait un seul ennemi, sans même en avoir aperçu. Assuré de leur éloignement pour la guerre, il fit cacher dans un bois quelques Germains de sa garde; puis, à la nouvelle de leur apparition, il interrompit subitement son repas, courut jusqu'à cette forêt, et y occupa ses troupes à couper des arbres pour ériger des trophées, leur distribua des couronnes[1], et leur adressa un vers de Virgile pour les exhorter à supporter les fatigues de la guerre en attendant des jours plus heureux[2]. Il se fit proclamer ensuite sept fois *imperator*. Son séjour dans les Gaules fut marqué par des assassinats continuels, et par des exactions de tout genre. Alors les Germains, certains de sa lâcheté, firent en-deçà du Rhin des excursions dont la nouvelle jeta Caligula dans une telle inquiétude, qu'il faisoit chercher des navires pour se retirer dans l'Orient, où il espéroit regner encore si les ennemis passoient les Alpes, et se rendoient maitres

(1) Suet., cap. XLV. (2) *Durate et vosmet rebus servate secundis.* Æneid. I, 211.

Chap. I. Famille des Césars.

Pl. XXV.

de Rome. Mais la valeur de Galba les contraignit à repasser le Rhin.

Jules César s'étoit contenté de faire connoître aux Bretons, séparés de l'empire romain par l'Océan, la supériorité de ses troupes; Auguste borna vis-à-vis d'eux son ambition à recevoir quelques légers tributs, croyant qu'il seroit imprudent de vouloir conquérir leur île; Tibere pensa aussi sagement. Mais Caligula se proposa d'y transporter son armée[1]; il l'auroit essayé s'il n'eût été aussi prompt à abandonner ses projets qu'à les former. Cependant il vint camper sur les rivages des Gaules opposés à ceux de la Grande-Bretagne, comme s'il eût voulu exécuter la descente, disposa ses troupes sur la côte, s'avança sur l'Océan avec ses navires, puis il revint subitement; ensuite il monta sur un trône élevé, fit préparer toutes les machines, sonner les trompettes, et donner le signal du combat, sans que personne pût prévoir ses intentions. Tout-à-coup il commanda aux soldats de ramasser des coquilles: «Voilà, leur dit-il, les «dépouilles de l'Océan; elles serviront à décorer le palais, le «Capitole, et à faire l'ornement de notre triomphe. Compa-«gnons, allez vous réjouir; vous voilà tous enrichis[2].» Et il leur donna à chacun, avec un grand appareil, la modique somme de cent deniers (environ 80 francs). Du moins laissa-t-il un monument utile et durable de sa présence sur ces bords; il fit construire un phare que l'on croit être la Tour-d'Ordre, près de Boulogne (*Turris ardens*), que Charlemagne répara, et sur laquelle il rétablit les feux de nuit[3]. Cette ridicule expédition fut suivie d'un triomphe plus ridicule encore; on y vit paroître des Gaulois d'une haute stature, que l'on avoit forcés à laisser croître, à teindre en blond leurs cheveux, et à apprendre la

(1) Tacit., *Vita Agr.*, cap. XIII. (2) Suet., cap. XLVI. (3) Aimon, IV, 99.

langue des Germains, pour les faire ressembler à des prisonniers de cette nation.

L'an 41, 794 de Rome, 4e du regne de Caligula, vit mettre un terme à ses cruautés et à ses prodigalités insensées. Cassius Chéréa, tribun d'une cohorte prétorienne, recommandable par sa bravoure et sa probité, lassé des reproches que lui faisoit souvent l'empereur sur son âge avancé, et outré de l'indécence des mots d'ordre qu'il en recevoit ordinairement, se rendit l'instrument des vengeances publiques et particulieres[1]. Le 24 janvier, à la sortie du théâtre, où il passoit des jours et des nuits entieres, Caïus donna un mot d'ordre ridicule à Chéréa; celui-ci répondit par une injure, et, tirant son épée, il l'abattit d'un premier coup; les autres conjurés acheverent de lui ôter la vie. Ainsi périt ce monstre, âgé de vingt-huit ans quatre mois et quelques jours, selon Suétone[2]. La nuit suivante on mit à mort Cæsonia son épouse, et sa fille Julie Drusille, qui n'avoit pas encore un an.

Claude, son oncle, reconnu empereur, empêcha que le sénat ne le déclarât infame; mais il fit enlever et briser ses statues pendant la nuit. Le sénat ordonna même de fondre toutes les monnoies de bronze qui présentoient son image[3].

Voici le portrait de Caligula, tracé par Suétone[4]: «Il étoit «d'une haute stature, et très pâle; il avoit le corps énorme, la «tête et les cuisses très maigres, les yeux et les tempes creux, «le front large et menaçant; les cheveux en petite quantité, «aucun même sur le sommet de la tête; son corps étoit très

(1) Suet., cap. LVI.

(2) Suet., cap. LIX.

(3) Cette observation de Dion (lib. LX, 22), qui ne fait aucune mention des monnoies d'or et d'argent, confirme l'opinion reçue par les antiquaires, que le sénat ne faisoit frapper que les monnoies de bronze: le droit de frapper les autres appartenoit exclusivement aux empereurs.

(4) Cap. L.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXV.

«garni de poils; ce qui le faisoit condamner à mort ceux qui le «regardoient passer d'un lieu élevé, et ceux qui nommoient une «chevre en sa présence. La nature lui avoit donné une physio-«nomie funeste, et il s'étudioit encore devant un miroir à la «rendre sombre et effrayante.»

Nous ne connoîtrions qu'une des sœurs de Caligula, Agrippine, qui fut l'épouse de Claude et la mere de Néron, si ce monstre couronné ne se fût rendu coupable d'un triple inceste. Je parlerai de celle-ci après l'empereur son époux.

Drusille, la seconde des trois filles de Germanicus et d'Agrippine, naquit l'an 16 de l'ere vulgaire, dans les environs de Treves[1]. Elle n'étoit âgée que de dix-sept ans lorsque Tibere lui donna pour époux Lucius Cassius Longinus, jurisconsulte célebre, petit-fils de l'assassin de Jules César. C'est ainsi que le disent Tacite et Suétone; mais Dion appelle son mari Marcus Lepidus[2]. Cette union fut de peu de durée, parceque Caligula, parvenu à l'empire, lui enleva Drusille, avec laquelle il avoit déja satisfait sa passion incestueuse, et pour laquelle il brûloit encore des mêmes feux. Il lui donna, ainsi qu'à ses autres sœurs, les privileges des vestales; il ordonna qu'on les nommât avec lui dans les serments solennels, dans les vœux qu'on faisoit à chaque renouvellement d'année, enfin dans tous les actes publics. Dans la maladie dangereuse qu'il éprouva la pre-

(1) Tacit., *Ann.*, VI, 15; Suet., c. xxiv; Dio, LIX, 11.

(2) Il sembleroit que Dion ait confondu l'adultere public avec le mariage légitime. Zonare (*Annal.*, II, p. 177) présente ce moyen de conciliation: «Caligula, dit-il, «fit mourir Lepidus, son compagnon de «débauches, le mari de Drusille, qui, de «même que Caligula, avoit obtenu les «faveurs des deux autres sœurs, Agrippine «et Liville, à qui l'empereur avoit permis «de demander les magistratures cinq ans «avant l'âge prescrit par les lois, à qui «enfin il avoit promis de le nommer son «successeur.»

miere année de son regne, il institua Drusille héritiere de ses biens, héritiere même de l'empire. Chap. I Famille des Cesars.

Cette princesse survécut peu au rétablissement de la santé de Caligula; elle mourut l'an 38, âgée de vingt-deux ans. Il parut profondément affligée de cette mort, lui fit rendre les honneurs funebres aux frais de l'état, prononça son éloge, la plaça au rang des dieux, ce qui la fit surnommer *Panthée* (déesse universelle); il récompensa un sénateur assez lâche pour jurer qu'il l'avoit vue monter au ciel et converser avec les dieux. Mais la bizarrerie de son caractere fit que personne ne trouva grace à ses yeux pendant ce deuil : on étoit puni si l'on ne pleuroit pas son épouse; on l'étoit aussi si l'on pleuroit une mortelle placée dans l'Olympe. Pl. XXV

Julie Liville, la troisieme des filles de Germanicus et d'Agrippine, porte, chez les historiens de Rome et chez Tacite en particulier, tantôt le premier nom, tantôt le second [1]. Elle naquit dans l'île de Lesbos l'an 18 de l'ere vulgaire. Tibere lui donna, quinze ans après, pour époux le sénateur Marcus Vinucius, qui appartenoit à une famille consulaire, et qui avoit été consul lui-même trois ans auparavant. Parvenu à l'empire, son frere Caligula lui accorda, comme je l'ai dit de Drusille et d'Agrippine, les honneurs des Vestales; mais avec Julie aussi, comme avec ses autres sœurs, il s'abandonna aux débauches les plus honteuses. Il contraignit ses compagnons de libertinage à l'imiter, et entre autres Aemilius Lepidus. Ce Lepidus, ayant conspiré contre l'empereur l'an 38, fut mis à mort. Caligula saisit cette occasion d'éloigner ses sœurs, avec lesquelles il avoit cessé d'offenser la nature; il les accusa d'adultere et de complicité avec Lepidus; il rendit publiques les lettres, témoignages

(1) Tacit., *Annal.*, II.

Chap. I. Famille des Césars Pl. XXV de leurs déréglements, et les relégua dans l'île Ponce[1]. Il vendit ensuite à son profit tous les meubles, leurs esclaves, même leurs affranchis; et il tira de cette vente de fortes sommes, parcequ'il étoit dans l'usage d'assister aux encans pour forcer les encheres par sa présence.

Deux ans après, Claude, leur oncle, les rappela de l'exil, les fit rentrer dans leurs biens, et leur permit de rendre les derniers honneurs à Caligula, qui avoit été secrètement enseveli dans un jardin, de peur que le peuple ne déchirât et ne dispersât ses restes. Julie ne jouit pas long-temps du séjour de Rome. L'épouse de Claude, Messaline, jalouse de sa beauté, de la confiance que l'empereur lui témoignoit, des entretiens particuliers qu'il lui accordoit, et furieuse de voir cette princesse chercher à lui plaire par des flatteries, la fit exiler de nouveau, sous prétexte d'adultere avec Séneque, de quelques autres crimes, et sans entendre ses défenses. Enfin, l'an 41, Liville périt, âgée de vingt-quatre ans, sous le fer d'un centurion que Messaline chargea de cet assassinat. En 1777, on déterra, près du mausolée d'Auguste, une urne d'albâtre avec son socle de pierre, sur lequel on lisoit LIVILLA GERMANICI *Cæsaris filia* H*ic* s*I*T*a est*[2], et qui prouvoit qu'elle avoit été enterrée à Rome, mais non dans le mausolée d'Auguste, comme les autres princesses de sa famille, probablement à cause de la haine de Messaline. Son mari, Vinucius, périt (l'an 45) par le poison, victime de la vengeance de cette impératrice, dont il avoit refusé d'être l'amant.

N° 5 Nous avons vu plus haut que le sénat avoit fait fondre les médailles de bronze de Caligula en haine de sa mémoire. Cependant on en possede encore un grand nombre. Celle de

(1) Suet., cap. XXXIX. (2) Foggini, *Fasti Verrii*, 132.

grand bronze, gravée ici sous le n° 5, présente sa tête couronnée de laurier, avec la légende *C*aius CAESAR DIVI AVG*usti* PRON*epos* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* IIII P*ater* P*atriæ*. Revers : l'empereur, en habit civil, debout sur une estrade, étendant le bras et la main droite, harangue cinq militaires, dont quatre portent des enseignes ; pour légende, ADLOCVT*io* COH*ortium*.

Chap. I. Famille des César. Pl. XXV.

C'est la première fois que paroît ce type, si commun depuis sur les médailles impériales. Eckhel [1] pense avec raison qu'il rappelle la harangue que Caligula prononça devant les cohortes prétoriennes à son avénement à l'empire. L'absence des signes S. C. prouveroit-elle que Caïus se seroit déja mis au-dessus des lois, en faisant frapper lui-même des médailles de bronze pour les distribuer à sa garde ?

Les médailles des n° 7 et 9 sont relatives aux sœurs de Caligula. La première, de grand bronze, présente la tête de l'empereur, couronnée de laurier, avec la légende *C*aius CAESAR AVG*ustus* GERMANICUS PON*tifex* M*aximus* TRI*bunitia* POT*estate*. Revers : trois femmes debout, tenant des cornes d'abondance ; l'une s'appuie sur un cippe ; celle du milieu tient une patere ; et la troisieme, un gouvernail : légende, AGRIPPA DRVSILLA IVLIA S. C. Cette médaille a été frappée la premiere année du regne de Caligula, au moment où il fit rendre les plus grands honneurs à ses sœurs, qui sont représentées ici sous les trois emblêmes de la Sécurité, de la Piété, et de la Fortune. La seconde médaille, qui est d'or, présente la tête nue de Caligula, avec celle d'une femme que tout porte à reconnoitre pour Drusille (sa sœur la plus tendrement chérie ; légende *C*aius, CAESAR AVG*ustus* TRI*bunitia* POT*es-*

N° 7 et 9.

(1) *Doctr. num.*, VI, 221.

Chap. I. Famille des Césars

tate. Revers : deux têtes de femmes en regard ; légende, AGRIPPINA IVLIA.

Pl. XXV

Ces médailles ont fait attribuer à Caligula et à Drusille le camée du n° 8, un des plus beaux de la collection royale ; la jeune tête du camée de Tibere (pl. XXII), de la même collection ; et le précieux camée de la collection du feu duc d'Orléans, qui appartient depuis trente ans à l'empereur de Russie. Le graveur de cette pierre a profité habilement des six lits, alternativement bruns (sardoine) et blancs (calcédoine), qui la composent, pour représenter les trois sœurs de Caligula [1]. Le premier lit brun forme le voile ou la draperie qui couvre la tête de la premiere ; le premier lit blanc forme son visage ; et ainsi de suite.

N° 8 — N° 6

N° 1 et 2

On retrouve la physionomie funeste de Caligula dans le précieux buste de bronze du Musée Royal, dont on voit ici la face et le profil sous les n° 1 et 2. La coupe des cheveux sur le front est la même que celle des princes de la famille d'Auguste. Cette tête présente tous les détails donnés par Suétone sur le portrait de Caligula, et que j'ai rapportés plus haut.

N° 3 et 4

Les n° 3 et 4 présentent la face et le profil d'une statue placée au Musée Royal (n° 29), qui fut découverte en 1792, dans les ruines de Gabies, par les soins du prince Marc-Antoine Borghese. Cette statue n'avoit point de tête lorsqu'on la déterra ; on y en adapta une de Caligula, qui est antique et qui a beaucoup de traits de ressemblance avec les portraits de Germanicus, de Claude son oncle, et de Tibere son prédécesseur, trouvés tous les trois dans les mêmes fouilles de Gabies.

(1) *Pierres gravées d'Orléans*, t. II, pl. XXVIII.

Chap. I. Famille des Césars.

Pl. XXVI.

§. 13. CAMÉE DU CABINET DU ROI,

CONNU SOUS LES NOMS

D'AGATE DE TIBERE ET DE CAMÉE DE LA SAINTE-CHAPELLE.

Ce camée, le plus grand de tous ceux de l'antiquité qui sont parvenus jusqu'à nous, a la forme d'un ovale irrégulier légèrement tronqué; il a 0m 320 (1 pied moins quelques lignes) de hauteur, et 0m 271 (10 pouces environ) dans sa plus grande largeur. La matiere est très précieuse; c'est un quartz-agate-sardoine, appelé communément *sardonyx*, composé de cinq couches, dont quatre se détachent sur la couche violâtre du fond.

On croit, sans aucune preuve, que Constantin avoit transporté ce camée de Rome à Bysance; mais une tradition qui paroît fondée apprend que Baudoin II, empereur de Constantinople, étant venu l'an 1244 demander des secours aux princes chrétiens, et à S. Louis en particulier, le vendit à ce roi. En 1379, Charles V le donna à la Sainte-Chapelle de Paris. Il étoit renfermé dans le trésor de cette église, où il étoit désigné sous le nom du *grand camaïeu*. On pensoit qu'il représentoit le triomphe de Joseph en Egypte. Aussi lisoit-on dans un compte de la chefecerie de la Sainte-Chapelle, qu'on porta le grand camaïeu dans la procession qui fut faite le 30 mai 1484 pour le sacre du roi Charles VIII. Les jours de grande fête on l'exposoit aux regards du public, qui le baisoit pieusement, jusqu'à l'année 1619, où le docte Peyresc apprit à l'univers savant qu'il présentoit les portraits de la famille d'Auguste. Lorsqu'en 1791 la Sainte-Chapelle eut cessé d'être un temple religieux, le camée

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI.

fut déposé dans le cabinet du Roi, dont il est un des plus précieux ornements. Telles sont les principales particularités historiques de cette agate précieuse, à qui elles ont fait donner le nom de *camée de la Sainte-Chapelle*, son nom le plus ordinaire, tandis qu'elle est connue parmi les antiquaires sous celui d'*agate de Tibere*. J'ajouterai seulement que l'incendie du Palais, en 1620, obligea de la transporter, et qu'elle fut fracturée alors. C'est peut-être aussi à cette époque que fut brisée la tête d'un captif, le premier à la droite du spectateur. Du reste elle est bien conservée.

Toutes les gravures de ce camée publiées jusqu'à ce jour sont grossieres, défectueuses, et le représentent ordinairement retourné : c'est pourquoi M. Visconti l'avoit fait dessiner et graver avec soin pour l'*Iconographie romaine ;* ce sera la premiere fois qu'il paroîtra d'une manière digne de la beauté du travail [1].

Le tableau est divisé en trois scenes. La premiere est placée dans le ciel; j'y reconnois l'apothéose d'Auguste. La seconde est placée sur la terre; je crois pouvoir la désigner ainsi : Sacerdoce de la famille de Tibere, institué pour le culte d'Auguste. Quant à la troisieme, elle présente des captifs de toutes les nations vaincues ou subjuguées par les personnages principaux de la seconde scene.

J'exposerai d'abord les détails, ensuite les preuves et les motifs.

La figure qui porte une couronne radiée, qui a son manteau relevé sur la tête, et qui tient un sceptre, est Jules César déifié :

(1) Les principaux auteurs qui ont écrit sur cette agate sont : Peyresc; sa *Vie* par Gassendi, liv. III, p. 288; *Magaz. Encycl.*, février, 1818 : Tristan de Saint-Amand, *Comment. histor.*, tom. I : Albert Rubens, 1655; *Thes. Antiq. Rom.*, t. XI, p. 1344, et *de re Vestiaria :* Jacques Le Roy, *Polen. Supplem. Antiq. Rom.*, t. II : Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. V, Ire partie : Bœttiger, *London and Paris*, 1807, n° 8.

c'est ce que m'ont appris les médailles et les marbres non contestés. (Il en sera de même des autres figures, et je ne rappellerai pas toujours cette confrontation.) Auguste, porté sur Pégase, s'éleve vers Jules César: son génie tient les rênes du cheval ailé.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI

Sous le costume des barbares orientaux, un personnage présente à Auguste le globe, attribut impérial qui désignoit le commandement du monde. Il me paroît vraisemblable que l'Univers est représenté sous la figure de ce personnage dont le profil est idéal. A la droite de César est Drusus l'ancien, fils adoptif d'Auguste. Mort avant son pere, il est placé dans l'Olympe, et il s'avance au-devant de lui. Ici finit la premiere scene, l'apothéose d'Auguste.

Un autre membre de sa famille, qui l'avoit aussi précédé dans la tombe, Marcellus, devroit s'y trouver; mais je donnerai plus bas la raison pour laquelle on ne l'y voit pas.

Tibere et Livie sont assis au milieu de la seconde scene, celle que je désigne par ces mots: Sacerdoce de la famille de Tibere, institué pour le culte d'Auguste. Ils sont couronnés de laurier à cause du sacerdoce. Devant eux sont debout Germanicus, en costume militaire, et Agrippine l'ancienne son épouse: elle est couronnée de laurier, et tient son mari embrassé. Auprès de Germanicus est placé son fils Caligula, en costume militaire: on voit auprès de cet enfant Clio, muse de l'histoire, assise et tenant un *volumen,* son attribut ordinaire. Derriere Tibere et Livie paroît debout, revêtu du costume militaire, élevant les yeux et la main droite vers le ciel, et portant de la gauche un trophée, Drusus le jeune, fils de Tibere. A la gauche de Drusus le jeune est assise une femme coiffée comme la muse Clio, élevant vers le menton la main droite, dont l'index et le pouce

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVI

sont rapprochés l'un de l'autre, geste qui caractérisoit les orateurs: c'est Polymnie, muse de l'éloquence. Enfin, au bas du siége de Livie, un barbare oriental est assis sur un bouclier: il représente l'Arménie vaincue par Tibere.

On voit dans la troisieme scene des captifs dont les costumes sont de deux sortes: les uns, coiffés avec des mitres semblables à celles des Phrygiens, revêtus de tuniques à longues manches, portant des chausses longues, n'ayant point de barbe, représentent les peuples de l'Orient vaincus par Tibere et ses fils; les autres, à demi nus, portant de longues barbes, des cheveux hérissés, représentent des barbares occidentaux, germains, pannoniens, illyriens, etc., subjugués par les mêmes princes.

Telle est l'explication que je propose; mais je ne le fais qu'avec hésitation, parceque la science de l'antiquité est presque toujours un art conjectural, sur-tout quand elle a pour objet des monuments dépourvus d'inscriptions.

A quelle époque faut-il placer le travail de ce beau camée, l'an 771 de Rome (18e de l'ere vulgaire), ou le suivant? La figure de Caligula, sur laquelle tous les écrivains sont d'accord, donnera la réponse: ses formes rondes et courtes, la grosseur de sa tête, et la mesure de sa taille comparée à celle de Germanicus son pere, tout annonce un enfant de six ans: il n'en avoit que trois à la mort d'Auguste, arrivée l'an de Rome 767 (14e de l'ere vulgaire). Mais on peut penser que ce camée fut commencé l'année de l'apothéose, et que l'artiste, devant employer trois ou quatre ans à le graver, a donné au jeune prince les proportions qu'il auroit alors. Voyons si l'âge des personnages placés dans la seconde scene se rapporte aux traits sous lesquels il les a représentés à cette même époque. Tibere, né 42 ans avant l'ere vulgaire, en avoit alors soixante; Germanicus et Agrippine

son épouse, nés tous deux 15 ans avant cette ere, en avoient trente-trois; Drusus le jeune, fils de Tibere, étoit né à peu près à la même époque, et avoit alors environ trente ans. Tous ces âges sont peints fidelement sur les visages des personnages que je viens de nommer; un seul dément l'âge qu'il avoit alors, c'est Livie; née 57 ans avant l'ere vulgaire, elle en avoit soixante-quinze à cette époque: mais on ne sauroit douter que l'artiste n'a pas cru devoir exprimer avec exactitude l'âge avancé d'une princesse qui avoit été si belle.

Je vais donner des preuves de mon opinion.

On lit dans l'historien Dion [1]: «Ils déifierent Auguste, créerent «en son honneur des fêtes, des flamines, et nommerent Livie sa «prêtresse.» Velleius Paterculus l'appelle épouse d'Auguste, prêtresse d'Auguste élevé au rang des dieux [2]. Tacite dit, sous l'an 767, celui de la mort d'Auguste [3]: «Cette année vit paroître «de nouveaux établissements religieux; on créa un college de «collegues-augustaux, composé de vingt-un des premiers ci-«toyens choisis au sort. On leur adjoignit Tibere, Drusus, «Claude, et Germanicus.» Il avoit déja dit: «Les funérailles «étant finies, on ordonna d'élever un temple en son honneur, «et de lui rendre un culte religieux [4].»

Il est donc absolument hors de doute qu'Auguste fut déifié immédiatement après sa mort; rendu au ciel, dit Velleius Paterculus [5]; et que Tibere et plusieurs membres de sa famille furent institués prêtres d'Auguste. Voilà les motifs de mon explication générale, c'est-à-dire des deux premieres scenes. La troisieme s'explique d'elle-même à la premiere vue.

(1) Dio, lib. LVI, §. 46.
(2) Velleius, II, 75.
(3) Tacit., *Annal.*, I, 54.
(4) Tacit., *Annal.*, I, 11.
(5) Velleius, II, 124.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI

J'arrive aux détails des deux scenes. Dans le haut du camée est placée au-dessus de toutes les autres figures celle de Jules César, tige de la famille d'Auguste, représenté comme le pere des dieux, c'est-à-dire avec une partie de son manteau ramenée sur la tête, caractère particulier de Saturne, qui désignoit, selon les allégoristes, l'obscurité de l'avenir. Il porte aussi la couronne radiée, ou composée de rayons, propre jusqu'à lui aux princes déifiés. Antiochus IV Epiphane, roi de Syrie, l'a portée de son vivant sur les médailles; mais avec le mot ΘΕΟΥ, *du dieu*. Entre les honneurs extraordinaires accordés à César peu de mois avant sa mort funeste, on lui permit de ceindre, dans les théâtres, une couronne radiée, dit Florus[1]; et Dion ajoute : «Elle étoit «un attribut ordinaire des dieux.» On ne voit cette couronne à Auguste que sur les médailles frappées après sa mort, c'est-à-dire après son apothéose. Néron, qui se plaçoit au-dessus de toutes les lois, fut le premier empereur romain qui la porta de son vivant sur les médailles. On pourroit dire qu'il n'est pas nécessaire de rappeler Saturne pour rendre raison de l'espece de voile qui couvre la tête de César, puisqu'il est ainsi représenté sur plusieurs médailles pour désigner son pontificat suprême. Mais on n'y voit point la couronne radiée. La réunion de ces deux attributs m'a fait recourir au personnage du pere des dieux : il nous rappelle que César étoit la tige de cette famille d'Augustes qui régna jusqu'à la mort de Néron, et dont le plus grand nombre fut déifié.

L'absence de la couronne radiée ne peut empêcher que l'on reconnoisse Auguste dans le personnage qui monte au ciel, porté sur Pégase, puisque j'ai dit qu'on ne la voit sur ses médailles qu'après l'apothéose, honneur qu'il va recevoir. Il porte

(1) Lib. IV, cap. II.

la couronne de laurier, attribut ancien et général des prêtres, des personnes qui offroient les sacrifices, mais attribut particulier des empereurs romains depuis César. L'apothéose de ces princes est ordinairement exprimée sur les médailles et les camées par leur image portée aux cieux sur un aigle : telles sont les apothéoses de Germanicus sur deux camées du cabinet du Roi. Mais le bûcher où fut brûlé le corps d'Auguste fut le premier d'où l'on fit envoler un aigle, comme on le voit dans l'historien Dion[1] : «Pendant qu'il se consumoit, un aigle en «sortit et s'éleva en volant, comme s'il eût porté au ciel l'ame «d'Auguste.» Hérodien[2] nous apprend que l'aigle fit depuis partie des apothéoses de tous les empereurs. Le graveur a probablement cru cette fiction trop nouvelle pour en faire usage à l'instant même où elle venoit d'être créée; et il a employé dans sa composition le cheval Pégase, qui est placé dans le ciel boréal près du dauphin. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI.

Catulle[3] avoit déja représenté Pégase portant au ciel la chevelure de Bérénice, qui alloit devenir une constellation. Si le petit poëme *de comâ Berenices* n'est pas une imitation, s'il est une traduction de celui de Callimaque, le poète grec seroit l'auteur de cette ingénieuse fiction. Lycophron[4] avoit aussi peint l'Aurore portée sur Pégase.

J'ai appelé le petit génie ailé qui tient les rênes du cheval Pégase *génie d'Auguste*, parceque dans la mythologie primitive chaque divinité avoit son génie particulier, qui l'accompagne souvent sur les marbres : tel étoit Acratus, génie de Bacchus. On voyoit encore les débris de sa statue dans une muraille à Athènes, selon Pausanias[5].

Le personnage de cette scene qui a toujours paru le plus diffi-

(1) Lib. LVI, cap. XLII. (2) Lib. IV, cap. II. (3) Vers 51. (4) Vers 17. (5) Lib. I

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI

cile à expliquer est celui qui, portant le costume attribué ordinairement par les sculpteurs romains à tous les peuples de l'Orient, présente un globe à Auguste. Déja maître de l'Occident, de l'Egypte, et de l'Asie mineure ou occidentale, ce prince avoit reçu de la part des peuples de l'Asie orientale des témoignages de respect et de vénération que l'orgueil des Romains regardoit avec complaisance comme des marques de soumission et de dépendance. On lit dans Eutrope[1] : «Les Parthes rendirent «l'Arménie à Auguste, les Perses lui donnerent des otages (ce «qu'ils n'avoient encore fait pour personne); ils restituerent «aussi les enseignes romaines qu'ils avoient enlevées à Crassus «après sa défaite. Les Scythes et les Indiens, auxquels le nom «romain avoit été inconnu jusqu'à ce jour, lui envoyerent des «ambassadeurs et des présents. La Galatie, qui avoit été jus«qu'alors un royaume, devint sous son regne une province ro«maine..... Les barbares conçurent pour lui une telle vénéra«tion, que les rois alliés du peuple romain fonderent en son «honneur des villes qu'ils appelerent *Césarées*..... Plusieurs rois «sortirent de leurs états pour venir lui rendre hommage; et on «les vit, habillés en Romains, revêtus de la toge, accourir au«devant de lui, soit qu'il fût monté sur un char, soit qu'il le «fût sur un cheval.» Sextus Rufus dit aussi : «Ayant pacifié «l'Orient, Auguste reçut les premiers ambassadeurs indiens que «l'on eût vus à Rome.» On lit encore dans Aurélius Victor[2] : «Ce fut encore un de ses bonheurs de voir les Indiens, les «Scythes, les Garamants, et les Bactriens, lui envoyer des am«bassadeurs pour solliciter son alliance.»

Les peuples que je viens de nommer, d'après ces deux abréviateurs, formoient, avec l'Europe et l'Afrique septentrionale,

(1) *Breviar.*, lib, VII, cap. IX. (2) Cap. I.

la plus grande partie du monde connu, de l'univers des anciens. L'artiste a donc pu, en usant du langage poétique, si voisin des arts du dessin, faire présenter le globe, symbole de l'univers, à Auguste. Au reste on trouve cette pensée exprimée formellement dans une inscription découverte à Narbonne en 1566[1]. Il y est dit, en parlant du 7e des ides de janvier (le 7 de ce mois), probablement de l'an 27 avant l'ere vulgaire, 727 de Rome, celui où l'adroit Octave se fit contraindre par le sénat et le peuple à conserver la souveraine puissance : VII · QVOQVE IDVS · IANVAR · QVA · DIE · PRIMVM · IMPERIVM · ORBIS TERRARVM · AVSPICATVS · EST; *Jour où, pour la première fois, il prit le gouvernement de l'univers :* et, en parlant du 9 des kalendes d'octobre (23 septembre), jour de sa naissance : QVA · DIE · EVM · SAECVLI · FELICITAS · ORBI · TERRARVM RECTOREM · EDIDIT; *Jour où le bonheur du siecle fit naître celui qui devoit gouverner l'univers.*

Quant à la figure allégorique, je dirai que les anciens ayant personnifié l'Asie et l'Afrique sur des médailles d'Hadrien, et l'Europe sur un bas-relief inséré dans la *Dissertation sur les Historiens d'Alexandre*[2], le graveur a pu personnifier aussi l'Univers. Mais ayant à peindre l'Univers, Rome exceptée (sur laquelle Auguste avoit toujours laissé croire qu'il exerçoit seulement un pouvoir paternel), il a dû le représenter sous le costume que les artistes sont convenus de donner aux barbares, du moins aux barbares orientaux.

Les médailles de Drusus l'ancien, pere de Germanicus, me l'ont fait reconnoître dans le dernier personnage de la premiere scene. Mort avant Auguste, il est placé dans l'Olympe. Son costume militaire et la couronne de laurier rappellent ses nom-

(1) Gruter, p. 229. (2) Edition in-4°.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXVI

breuses victoires sur les Germains, et les honneurs de l'ovation, qu'Auguste lui avoit décernés. Il ne porte point de casque, non plus que son beau-pere, peut-être parcequ'ils sont dans le ciel; car nous voyons, dans la scene qui se passe sur la terre, Germanicus et Drusus jeune avec cette partie de l'armure. Drusus l'ancien est ici déifié, d'abord comme beau-fils d'Auguste, ensuite comme pere de Germanicus, et aïcul de sa nombreuse famille.

Le défaut de postérité auroit pu empêcher Marcellus de trouver place dans cette scene : mais je vais donner une raison positive de cette absence. Séneque dit expressément[1] : « Sa mere, « Octavie, ne voulut avoir aucun portrait de ce fils si tendre-« ment aimé; elle ne voulut jamais qu'on en parlât devant elle.... « Elle rejeta les vers composés à la gloire de Marcellus, et les « autres honneurs que les littérateurs vouloient rendre à ce « prince. »

La seconde scene est placée sur la terre. Le milieu est occupé par Tibere, qui a les attributs de Jupiter Aegiochus (porte égide) : il tient le *lituus*, ou bâton des augures. Si sa couronne de laurier est aussi un des attributs du sacerdoce, tout le représente comme prêtre d'Auguste. La même couronne annonce les mêmes fonctions dans la princesse assise à ses côtés, qui tient, comme Cérès, des pavots, symbole de l'abondance : son âge avancé fait reconnoître Livie, mere de Tibere, qui fut nommée prêtresse d'Auguste. On voit sur les marbres et les camées les empereurs et leurs épouses représentés ainsi, avec les attributs de différentes divinités; mais Julie, seconde femme de Tibere, avoit été répudiée, étoit tombée dans le mépris général à cause de sa vie dissolue; et l'artiste a fait occuper sa place par la mere de l'empereur.

(1) *Consolat. ad Marciam.*

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVI.

Tibere et Livie regardent un jeune homme en costume militaire, portant la main droite sur son casque, tenant un bouclier de la gauche au-dessus du *parazonium* (épée de commandement): ses traits ressemblent parfaitement à ceux de Germanicus tracés sur les médailles. Nous avons vu plus haut qu'il avoit été adjoint au college des prêtres d'Auguste; c'est pour cette raison qu'il fait partie de cette scene. Je n'ai rien à dire que de conjectural sur le geste de sa main droite; étoit-ce celui qu'il avoit fait lorsque les légions révoltées lui avoient offert l'empire? Auroit-il porté sa main à la tête pour dire qu'il se dévouoit à la mort plutôt que de rompre les serments qui le lioient à Tibere: « Il s'écria qu'il perdroit plutôt la vie que de manquer à « ses serments », comme on lit dans Tacite[1]? Le graveur auroit-il voulu par ce geste éterniser son généreux dévouement? C'est ainsi que Tiberius Gracchus étant monté au Capitole, suivi de trois mille de ses partisans, mais poursuivi par une foule vendue aux sénateurs, qui remplissoit le *forum* et ses avenues, déploroit le sort des défenseurs du peuple; disoit que lui-même étoit l'objet de vives persécutions, et que sa tête étoit menacée. Le geste accompagna ces dernières paroles: il porta la main à sa tête. Aussitôt ses ennemis et ceux qui, n'ayant pu l'entendre, avoient vu son geste, allerent dire au sénat que le tribun vouloit se faire couronner et déclarer roi: sa mort fut alors résolue[2].

Germanicus étoit dans les Gaules au moment où Auguste mourut; il ne revint à Rome qu'après avoir apaisé la sédition des légions campées sur les bords du Rhin[3]: aussi est-il représenté en guerrier, et faisant à Tibere et à Livie le récit de son expédition.

(1) *Annal.*, I, 35. (2) Plutarch., *in Tiber. Gracch.* (3) Tacit., *Annal.*, I, 14.

Chap. I. Famille des Césars Pl. XXVI.

Derriere Tibere est placé un personnage debout, en costume militaire, portant de la main gauche un trophée, regardant Jules César, Auguste, et élevant la droite vers ces empereurs. Les médailles du fils de Tibere, de Drusus jeune, nous l'ont fait reconnoître. Prêtre d'Auguste, il devoit entrer dans cette scene. Envoyé en Pannonie après la mort de cet empereur, pour apaiser les légions révoltées, il profita avec adresse de la terreur qu'avoit jetée dans leur esprit une éclipse de lune, arrivée le matin du 27 septembre 767; il les harangua avec éloquence, et les rappela à leur devoir. Ce trait de présence d'esprit est raconté avec détail par Tacite [1], qui fait observer que ce prince n'avoit cependant pas l'habitude de parler en public. Je pense que l'artiste aura voulu en conserver la mémoire, et qu'il aura représenté Drusus commençant son discours par une apostrophe à ses aïeux, qui avoient manifesté par ce phénomene leur indignation contre des soldats rebelles. Le prince porte un trophée, pour rappeler les honneurs de l'ovation, qu'il avoit mérités par ses victoires sur les Germains.

Voilà tous ceux des membres de la famille de Tibere, institués prêtres d'Auguste, que les historiens nous ont fait connoître, si l'on excepte Claude son neveu. Mais on sait dans quel oubli et dans quel état d'abjection vécut ce prince sous Auguste. Il ne lui accorda aucun honneur, si ce n'est la dignité d'Augure, espece de sacerdoce qui avoit perdu toute son importance depuis qu'il n'étoit plus, entre les mains du sénat, un instrument politique. Ce fut peut-être à cause de cette dignité que Tibere, qui d'ailleurs l'exclut des charges pendant tout son regne, le comprit au nombre des prêtres d'Auguste. Il n'est donc pas étonnant de ne le pas voir dans cette scene. J'en dis autant d'Antonia,

(1) *Quamquam rudis dicendi.* (Annal., I, 28.)

belle sœur de Tibere et mere de Germanicus, parcequ'elle ne fut élevée au sacerdoce que long-temps après son petit-fils Caligula. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI.

Aux personnages de cette scene, qui d'après les témoignages des historiens furent créés prêtres d'Auguste, je dois, malgré leur silence, joindre la femme qui tient Germanicus embrassé, parcequ'elle porte une couronne de laurier, attribut du sacerdoce. Les médailles apprennent que c'est la vertueuse épouse de Germanicus, Agrippine l'ancienne : elle accompagne ici son époux, comme elle fit toujours dans ses expéditions.

Auprès de ce noble couple on voit debout, sur les armes des peuples vaincus par son pere, Caligula enfant : il porte le costume militaire dans lequel sa mere le fit toujours paroître dans les camps ; sévérité d'éducation dont elle reçut de vifs reproches de la part de Tibere, porté par sa haine et celle de Livie à trouver des motifs blâmables à toutes ses actions. Trop jeune pour être compris dans le nombre des prêtres d'Auguste, il n'a point la couronne de laurier, quoiqu'il n'ait point de casque.

Elles ne portent pas non plus la couronne sacerdotale, les deux femmes qui sont assises, l'une derriere Germanicus, l'autre à côté de Drusus. Leur coiffure est à peu près la même, ainsi que leur habillement : tels sont ordinairement la coiffure et l'habillement des Muses. Leur profil appartient à cet idéal qui servoit de prototype aux artistes anciens lorsqu'ils n'avoient pas à tracer des portraits. J'ai déja dit que le *volumen* de l'une et le geste de l'autre les faisoient reconnoître, l'une pour Clio, et l'autre pour Polhymnie. Celle-ci est souvent confondue avec Mnémosyne, déesse de la mémoire, parceque toutes deux élevent vers le menton leur main droite, avec l'index recourbé et le pouce rapproché l'un de l'autre. Ce geste étoit celui que fai-

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVI.

soient les orateurs avant de commencer leur harangue, comme s'ils se fussent recueillis pour rappeler les souvenirs; il a servi à faire reconnoître par M. Visconti, pour un orateur romain représenté sous les traits de Mercure, dieu de l'éloquence, le prétendu Germanicus de la galerie de Versailles. Polhymnie étoit la muse de la pantomime et la muse de l'éloquence; c'est en cette derniere qualité que l'artiste l'a placée à côté de Drusus le jeune, élevant les yeux comme lui, pour exprimer que cette muse l'avoit inspiré le jour où il harangua les légions révoltées.

Clio regarde Tibere et Germanicus: elle semble écouter attentivement les récits du jeune vainqueur et la réponse de Tibere, pour en éterniser le souvenir dans les pages de l'histoire. De tous ceux qui ont expliqué ce camée, Tristan de Saint-Amand seul n'a pas reconnu l'Arménie dans le personnage revêtu du costume des barbares orientaux; il a cru y voir un écrivain (*notarius*) qui recueille les discours de Germanicus et de Tibere.

Ce personnage, assis sur la terre, supportant avec la main gauche sa tête penchée, rappelle tous ceux que l'on voit ainsi placés au bas des trophées, et par conséquent les triomphes de Tibere sur les Arméniens.

On pourroit demander pourquoi l'Arménie se trouve placée dans cette scene, et non dans la troisieme, où l'on voit les captifs. Je répondrai que Tibere, ayant vaincu les Arméniens, ne réduisit point leur pays en province romaine, ne le traita pas en pays conquis; mais qu'il rétablit Tigrane sur le trône de ses peres, et lui donna lui-même le diadême [1].

J'ai été forcé de donner plus haut l'explication particuliere de la troisieme scene, qui est remplie en entier par des captifs, afin de motiver la distinction établie entre les costumes attribués par

(1) Suet., *Tib.*, cap. IX.

les artistes anciens aux barbares orientaux, c'est-à-dire asiatiques, et aux barbares occidentaux, c'est-à-dire européens et africains (les Egyptiens exceptés, qui en avoient un particulier). Il paroît, d'après l'inspection d'un très grand nombre de médailles, de peintures, et de marbres, que c'étoit une de ces conventions dont se composoit la sculpture des bas-reliefs.

Chap. I
Famille des Cesars
Pl. XXVI

Quelque temps après avoir fini cette explication, j'ai trouvé chez M. le comte d'Hauterive une épreuve de la planche XXVI, sur laquelle M. Visconti avoit placé des numéro et des désignations pour chaque personnage. Comme il n'a point laissé son opinion sur le sujet de ce camée, j'ai cru de mon devoir de rapporter ces désignations. Elles sont les mêmes que les miennes pour Tibere, Livie, Germanicus, Caligula, et Drusus jeune, fils de Tibere. Quant aux désignations différentes, les voici placées en regard des miennes:

SELON M. VISCONTI.	SELON LE CONTINUATEUR.
Jules César........................	Drusus l'ancien, frere de Tibere.
Auguste........................	Jules César.
Énée........................	L'Univers personnifié.
Drusus l'ancien...................	Auguste.
Antonia, mere de Germanicus......	Agrippine, épouse de Germanicus.
Agrippine, épouse de Germanicus....	Clio, muse de l'histoire.
Liville, femme de Drusus jeune.....	Polhymnie, muse de l'éloquence.
Prince arsacide, otage à Rome.....	L'Arménie, soumise par Tibere.

Ainsi, d'après ces désignations, M. Visconti reconnoissoit dans la scene du haut Auguste avec la couronne radiée, Jules César à sa droite; à sa gauche, Drusus l'ancien monté sur Pégase Enée tenant le globe au-dessous d'Auguste. Dans la scene du milieu, Tibere et Livie; devant eux, Antonia et Germanicus,

Chap. I Famille des Cesars.

puis Agrippine l'ancienne et Caligula; derriere Livie, Drusus jeune, et Liville son épouse; au-dessous d'elle un prince arsacide, otage à Rome. J'ignore la liaison qu'il trouvoit entre ces deux scenes.

Pl. XXVII

§. 14. CLAUDE[1].

Antonia, mere de Claude, appeloit son fils un monstre informe, une ébauche de la nature[2]; et, quand elle vouloit peindre la sottise de quelqu'un, elle disoit qu'il étoit plus hébété que Claude. Sa grand'mere Livie lui témoignoit toujours le plus grand mépris, lui parloit très rarement, ne lui adressoit même des reproches que dans quelques lettres courtes, ameres, ou par des intermédiaires. Suétone a extrait plusieurs passages des lettres d'Auguste à Livie, dans lesquelles on voit de quel œil de mépris ce prince regardoit son petit-neveu. Enfin sa sœur Liville, ayant entendu dire qu'il régneroit un jour, s'écria publiquement qu'elle plaignoit le sort funeste qui menaçoit Rome. C'est pourtant cette espece d'idiot que les soldats prétoriens choisirent, l'an de Rome 794 (41 de l'ere vulgaire), pour succéder à Caïus Caligula.

Claude étoit né à Lyon, dans les Gaules, l'an de Rome 744 (10e avant l'ere vulgaire), de Drusus l'ancien et d'Antonia, et il fut appelé *Tiberius Claudius Nero*. Il étoit frere de Germanicus; mais la mauvaise éducation qu'il reçut étouffa chez lui les germes des talents et des vertus qui illustrerent ses parents. La foiblesse de sa santé fut cause qu'il passa son enfance auprès des femmes de Livie et d'Antonia, soumis à des affranchis vils

(1) Mes principaux guides, dans cet article, ont été Dion, Tacite, Suétone et Eutrope.

(2) Suet., cap. III et IV.

et cruels, dont les mauvais traitements augmenterent sa timidité naturelle. C'est ainsi que se forma dans la retraite et le mépris ce caractere bizarre, foible, craintif, et cruel, qui fit gémir l'empire romain pendant près de quatorze ans.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XXVII.

Eutrope a peint Claude d'un seul trait : «Il gouverna d'une «maniere incertaine : il montra dans plusieurs occasions de la «douceur, de la modération, et dans quelques unes de la «cruauté et de la folie[1].» Ces deux contrastes partagerent toute sa vie. Il avoit peu de capacité, l'esprit pesant, et cependant il avoit étudié; il possédoit une connoissance très étendue des lettres grecques et romaines : il employoit avant d'être monté sur le trône une partie de ses journées à lire, à écrire, et à composer dans les deux langues des harangues qu'il déclamoit en public avec quelque élégance. Auguste, qui reconnoissoit en lui le talent de rhéteur, le trouvoit d'ailleurs si inepte, qu'il ne lui confia ni commandement ni dignités, excepté l'augurat. A la mort de ce prince, Claude fut nommé un de ses prêtres; mais Tibere ne lui donna pas d'autres marques de considération, et il rejeta toutes les demandes qu'il lui adressa[2]. Découragé par ces refus continuels, il s'abandonna à l'oisiveté, aux excès de la table, et fit sa société ordinaire des hommes les plus avilis.

Sous le regne de Caligula son neveu, il eut un instant l'espoir de prendre le rang que lui assignoit sa naissance. Ce prince, ayant commencé son regne par les honneurs qu'il rendit aux membres de sa famille morts et vivants, n'oublia pas Claude. Il le nomma consul l'an 790, le désigna encore pour collegue dans son quatrieme consulat l'an 793, et enfin le choisit pour le sacerdoce de son culte sous le nom de *Jupiter du Latium*[3].

(1) Eutr., *Breviar.*, lib. VII, c. XIII. (2) Tacit., *Annal.*, I, c. LIV. (3) Suet., c. XVII.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Cependant Caligula ne le méprisa pas moins; il le traita comme un infortuné dépourvu de sens. Claude dut la vie à cette opinion; car ce farouche empereur, ayant fait périr tous les membres de sa famille du sexe masculin, n'épargna celui-ci que pour en faire un objet de dérision. Il disoit quelquefois, mais sans pouvoir le persuader à personne, qu'il avoit affecté cette stupidité pour sauver sa tête.

La nouvelle de l'assassinat de Caligula s'étant répandue dans Rome, le sénat et les consuls se rassemblerent pour délibérer. On proposa de rétablir la république, d'abolir la mémoire des Césars, et de détruire tous leurs monuments; mais les prétoriens annoncerent hautement qu'ils vouloient un empereur[1]. Pendant cette hésitation des premiers de Rome, le hasard le plus extraordinaire fit choisir Claude pour occuper le trône. Il s'étoit trouvé auprès de Caligula quelques instants avant sa mort; l'ayant apprise, il se cacha dans un endroit obscur, derriere des tapisseries qui recouvroient une porte. Là, il entendit le tumulte qui se faisoit dans le palais, et il vit porter en triomphe les têtes de ceux qu'avoient tués les soldats germains dans le premier accès de fureur, les confondant avec les assassins de Caligula. Ces sons lugubres et cette vue terrible le glacerent de frayeur. Cependant on ne l'avoit point découvert. Enfin, le lendemain de l'assassinat, un des soldats qui parcouroient le palais pour le piller, ayant aperçu des pieds au-dessous de la tapisserie, arracha avec force de sa retraite Claude, saisi d'effroi, qui se jeta à ses genoux pour demander la vie. Celui-ci le reconnut, le salua empereur, et le conduisit à ses compagnons, qui lui rendirent les mêmes honneurs.

La mémoire de Germanicus, frere de Claude, concilia les

(1) Dio, LX, 1; Suet., *Claud.*, cap. x; Joseph., *Antiq.*, lib. XIX, cap. II.

esprits de tous les militaires en faveur de celui-ci. Ils le placerent, encore tremblant de frayeur, dans une litiere, et le porterent au camp des prétoriens. Le peuple, qui le voyoit passer, croyoit qu'on le conduisoit au supplice, et plaignoit un innocent. Les démonstrations de joie des militaires ne purent dissiper ses craintes; il passa la nuit partagé entre la peur et l'espérance, disposé à se conformer au vœu du sénat, et à refuser l'empire. Mais Agrippa Ier, roi des Juifs, après avoir fait inhumer les restes de Caligula, se transporta auprès de Claude, l'exhorta à se rassurer, et à ne pas refuser une couronne qui se présentoit à lui. Celui-ci se rendit alors aux vœux des soldats, qui avoient été disposés en sa faveur par la noblesse de son extraction, par ses talents littéraires, et par la douceur de ses mœurs. Dès le lendemain, 21 janvier 794 (41 de l'ere vulgaire), ils prêterent serment de fidélité à Claude, qui l'accepta, et leur distribua des sommes d'argent; exemple funeste qu'il donna le premier, et qui fut suivi par Néron, par les autres empereurs; qui rendit les soldats jaloux du droit usurpé de choisir l'empereur sans le consentement du sénat, sans l'aveu du peuple, et qui fit publier à l'enchere l'empire romain, comme le champ héréditaire d'un particulier.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XXVII.

Les citoyens romains furent d'abord séduits par le mot de liberté, qui retentissoit dans le sénat; mais la nouvelle de l'élection de Claude leur causa une plus grande joie. Ils se rappeloient les guerres civiles excitées par les factions, qui avoient tant de fois divisé le sénat; et ils aimerent mieux un seul souverain que plusieurs tyrans.

Claude avoit alors cinquante-un ans. L'expérience que lui donnoit l'âge mûr, et les événements si variés des trois regnes dont il avoit été témoin, servent à expliquer comment, n'ayant

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

exercé aucun emploi, n'ayant été revêtu d'aucune dignité, excepté le consulat (réduit sous les empereurs à une vaine représentation), il commença son regne par quelques réformes utiles et quelques actes de bonté. Il accepta tous les honneurs et tous les titres qu'on avoit accordés à ses prédécesseurs, excepté celui de pere de la patrie, qu'il prit cependant quelque temps après. Suétone fait observer que jamais il ne plaça le titre d'*imperator* avant ses autres noms comme un nom propre [1]; ce qui est prouvé d'ailleurs par les inscriptions et les médailles (une médaille de colonie exceptée, celle de *Patræ,* dans l'Achaïe): il le faisoit suivre comme un surnom de dignité. Il défendit qu'on lui rendit les honneurs divins, ainsi que l'exigeoit Caligula; qu'on donnât le titre d'Auguste à Britannicus son fils, et à son épouse Messaline: néanmoins celle-ci le reçut plus tard sur les médailles [2].

A la vérité Claude accorda une amnistie pour tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours qui avoient suivi la mort de Caligula; mais il crut devoir au salut de tous les princes de punir Chéréa, Lupus, et quelques autres assassins de cet empereur. D'ailleurs il conféra des dignités et des honneurs à ceux qui avoient opiné pour la liberté. Il répara les injustices commises par ses deux prédécesseurs, rappela les exilés, punit sévèrement les délateurs et les faux témoins. Il s'occupa constamment de l'approvisionnement de Rome. Au-dehors, on le vit augmenter par reconnoissance les états d'Agrippa Ier, créer son frere Hérode prince de Chalcide, restituer à Antiochus la Comagene et une partie de la Cilicie, dont Caligula l'avoit dépouillé après les lui avoir données; rappeler de l'exil et rendre à l'Ibérie Mithridate, roi d'Arménie.

(1) Suet., cap. XII. (2) Dio, LX, 12.

Claude rendoit la justice en personne, et il vouloit juger même les affaires qui étoient du ressort de différents magistrats. Dans ces jugements il faisoit quelquefois paroître de la sagacité; c'est ainsi qu'il condamna à épouser son fils une mere qui le désavouoit, et qui se vit alors contrainte à le reconnoître[1]. Mais souvent il donnoit des preuves de la foiblesse de son esprit, qui enhardissoient à lui manquer de respect, jusque-là qu'un client se permit de le retenir par sa toge lorsqu'il vouloit se retirer après l'audience.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVII

La timidité, qui le dominoit impérieusement, le rendit la fable de ses sujets. Il laissa écouler le premier mois de son regne sans oser paroître dans le sénat, parcequ'il étoit attaqué d'un tremblement des mains et de la tête qui affoiblissoit sa voix. On fouilloit par son ordre tous ceux qui l'abordoient, pour s'assurer qu'ils n'avoient point d'armes cachées; et cette odieuse recherche fut pratiquée pour ses successeurs jusqu'à Vespasien. Dans les festins même il vouloit avoir des gardes à ses côtés, coutume observée depuis par tous les empereurs[2]. Il se livroit aux excès de la table et à ceux de la débauche, qui, augmentant sa timidité naturelle, donnoient à ses affranchis et à ses épouses un moyen certain de le conduire à leur gré. Cette basse dépendance s'étendoit sur ceux qui l'approchoient, à un tel point que l'on en vit plusieurs, invités le même jour à sa table et à celle de quelques uns de ses affranchis, mépriser la premiere invitation, et se rendre à la seconde.

La premiere année de son regne, Claude rappela de l'île Ponce, où Caligula les avoit exilées, ses deux nieces, filles de Germanicus, Agrippine jeune, mere de Néron, et Julie; il leur rendit leurs biens. Mais, peu après, Messaline fit renvoyer Julie en

(1) Suet., cap. XV. (2) Suet., cap. XXXV; Dio, LX, 3.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

exil, en l'accusant du crime d'adultere. (Messaline adresser un semblable reproche!) Une mort cruelle, ordonnée par l'impératrice, termina bientôt cet exil. Séneque le philosophe, compris dans cette accusation, relégué en Corse, puis rappelé par le crédit d'Agrippine jeune, a tiré de Claude une vengeance éclatante dans une satire intitulée *Apothéose d'une courge*[1] (végétal auquel les Romains comparoient la tête d'un sot), quoiqu'il lui eût prodigué les louanges dans son traité *De la Consolation*, adressé à Polybius[2].

La guerre continuoit cependant en Afrique, dans la Mauritanie; en Europe, dans la Germanie, et avec quelque succès. La derniere des aigles de Varus fut rendue à Gabinius l'an 42 de l'ere vulgaire; Suetonius Paulinus ravagea le pays des Maures jusqu'au mont Atlas[3], traversa même, dit Pline, cette chaîne de montagnes (ce qu'aucun général romain n'avoit fait avant lui), s'avança jusqu'au fleuve appelé Ger, où il éprouva des chaleurs insupportables, quoique ce fût la saison de l'hiver[4]. Là, les Romains virent pour la premiere fois le *citrus*, cet arbre immense qui leur fournissoit des tables et des meubles vendus aussi cher que s'ils eussent été d'argent massif. Je crois qu'il faut le chercher dans la famille des *juniperus*, et que c'est probablement le *juniperus thurifera* de Linné, l'*hispanica* de Lamarck, retrouvé sur le mont Taurus par le botaniste françois Olivier[5].

La même année, une famine qui désola Rome fit exécuter à Claude un projet digne de la grandeur de l'empire, projet qu'avoit conçu Jules César, celui de construire à Ostie, vers l'em-

(1) Apul., *Metamorph.*, lib. I.

(2) *N.* 32.

(3) Dio, LX, 9.

(4) Plin., lib. V, cap. I.

(5) *Mém. de l'Instit.*, classe de Littérat. anc., t. III.

bouchure du Tibre, un port qui offrît un refuge assuré aux nombreux vaisseaux chargés des blés étrangers. L'Italie, convertie tout entiere en palais, en parcs, en forêts d'agréments, n'en produisoit plus; et le sort du peuple-roi dépendoit des vents irréguliers qui regnent sur la Méditerranée.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Le lac Fucin, aujourd'hui *Celano*, dans l'Abruzze citérieure, distant de Rome de vingt-cinq lieues, fut aussi l'objet de grands travaux. Claude vouloit faire couler ses eaux dans le Tibre, pour restituer à l'agriculture de vastes terrains, et pour rendre le fleuve navigable dans une plus grande étendue; trente mille hommes furent employés à ce desséchement pendant onze années; l'affranchi Narcisse en eut l'inspection. On perça une montagne et des rochers : mais l'entreprise échoua par la cupidité de Narcisse, qui voulut, en remplissant trop tôt le canal de décharge, couvrir les épargnes qu'il avoit faites [1]. Ce canal aussi se trouva trop élevé pour recevoir les eaux du milieu du lac. Claude faillit même à périr par l'inondation, lorsqu'en 52 de l'ere vulgaire, on ouvrit la digue qui avoit été réservée, après que dix-neuf mille hommes, condamnés à la peine capitale et montés sur cent navires, eurent donné le spectacle d'un combat naval.

Entre plusieurs exemples du pouvoir que Messaline et Narcisse exerçoient sur le foible empereur, en lui inspirant de vaines terreurs, je ne citerai que la mort d'Appius Silanus. Il le considéroit comme un de ses plus intimes amis, et il lui avoit fait épouser la mere de Messaline. Celle-ci n'en choisit pas moins Silanus pour l'objet d'une passion criminelle. Mais Silanus ayant rejeté ces vœux impudiques, elle employa un stratagème exécrable. Narcisse, son complice, entra un matin dans la chambre de Claude, s'approcha de son lit en affectant un tremblement

(1) Tacit., *Annal.*, XII, 57.

Chap. I.
Famille des Césars.
Pl. XXVII.

de frayeur, et lui dit qu'il avoit vu en songe Silanus qui perçoit le sein de l'empereur. Messaline témoigna le même effroi, et se plaignit d'être tourmentée par le même songe depuis plusieurs nuits[1]. On annonça aussitôt que Silanus étoit à la porte de la chambre; car on lui avoit commandé la veille, au nom de l'empereur, de s'y rendre à cette heure. Cette coïncidence persuada le timide Claude du criminel projet de Silanus; l'infortuné fut, en un instant, jugé, condamné, mis à mort. Claude ne rougit pas d'en rendre compte au sénat, et de remercier son affranchi, qui, disoit-il, veilloit pour sa sûreté même en dormant.

Cet assassinat d'un citoyen recommandable par ses vertus et par sa naissance apprit aux Romains qu'ils avoient autant à craindre sous un prince aussi stupide, qu'ils avoient eu à redouter sous le féroce Caligula. Dès-lors on forma plusieurs fois le projet de se soustraire à la nouvelle tyrannie, en conspirant aussi contre son méprisable auteur. On trouva dans l'armée de Dalmatie des dispositions à la révolte, en lui promettant de rétablir la liberté et l'autorité du peuple. Camillus, qui étoit le chef de la conspiration et de l'armée, comptant sur la timidité naturelle de l'empereur, osa lui adresser une lettre remplie d'injures et de menaces, dans laquelle il lui prescrivoit d'abdiquer l'empire. Claude, en effet, ne fut pas éloigné de prendre ce parti, et il en délibéra avec les principaux sénateurs. Mais la pusillanimité des légions le délivra d'un concurrent redoutable. Quand on eut donné le signal du départ, les aigles qui étoient, selon l'usage, enfoncées dans la terre, ne purent en être arrachées. Les soldats crurent voir les dieux improuver leur parjure; ils renouvelerent leurs premiers serments, et massacrerent les commandants qui les avoient portés à la rebellion.

(1) Suet., cap. XXXVII; Tacit., XI, 37.

Le courage d'Arrie, épouse de Cœcina Pætus, homme consulaire, un des conspirateurs, a seul fait consacrer quelques lignes de l'histoire à cette révolte, qu'un empereur moins foible que Claude auroit bientôt apaisée, ou facilement prévenue. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Arrêté en Illyrie, Pætus fut embarqué pour être conduit à Rome. Arrie sollicita la permission de monter sur le même navire, au moins pour servir cet illustre prisonnier; mais, ne l'ayant point obtenue, elle se plaça dans une barque, et suivit le vaisseau[1]. Messaline avoit de la considération pour elle; de sorte qu'en flattant l'impératrice, la rigueur de son sort auroit pu être adoucie : mais Arrie ne vouloit pas survivre à son époux; elle reprocha même devant Claude à la veuve de Camillus, chef de la conspiration, de vivre encore après avoir vu tuer son mari entre ses bras. Sa famille, connoissant par là son funeste dessein, la surveilla pour y mettre obstacle; mais l'infortunée se heurta la tête contre une muraille avec tant de force, qu'elle faillit à en perdre la vie. Voyant enfin que la condamnation de Pætus étoit certaine, et qu'il hésitoit à la prévenir par une mort volontaire, Arrie se frappa avec un poignard, le retira de la plaie, et dit à son mari en le lui présentant : « Cela ne fait pas « de mal. » Pline le jeune loue le courage qu'elle montra dans cette circonstance; mais il ne place ce trait à jamais célèbre qu'au second rang, après celui qu'il raconte ensuite. Arrie perdit un fils pendant que Pætus étoit dangereusement malade; elle eut la force d'esprit de lui cacher la maladie, la mort et les funérailles de ce fils, et d'étouffer ses soupirs devant lui jusqu'à sa convalescence. « Dans cette occasion, dit Pline, elle ne pen- « soit pas à immortaliser son nom, comme dans l'autre; elle « n'avoit point la gloire devant les yeux. » La fille d'Arrie, épouse

(1) Plin., ep. III, 16.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XXVII.

de Pætus Thrasea, voyant son mari condamné à mort par Néron, voulut imiter son illustre mere; mais Pætus l'obligea de lui survivre[1].

Claude travailla, l'an 43, à relever le droit de cité, que ses prédécesseurs avoient avili en le prodiguant sans mesure, et en l'accordant à des hommes obscurs ou infames. Il en priva un député des Lyciens, parcequ'il ne connoissoit pas la langue latine, un grand nombre d'autres qui étoient indignes de le porter; et, toujours extrême, il punit de mort ceux qui l'avoient usurpé. En même temps, il l'accordoit à un grand nombre de personnes qui l'achetoient de Messaline ou des affranchis[2]. Ceux-ci exigeoient d'abord de fortes sommes; mais ensuite il devint si commun, qu'on l'obtenoit, disoient les railleurs, pour un morceau de verre brisé. (On donnoit alors en échange ces débris pour des allumettes, à cause du prix élevé de ce produit d'un art récemment inventé.) Aussi Séneque dit-il que, si Claude eût vécu davantage, il eût créé citoyens romains tous les Grecs, les Gaulois, et les Espagnols : ce qui arriva cependant plus tard.

La jalouse Messaline obtint du foible empereur, ou donna à son insu, mais sous son nom, l'ordre de faire mourir Julie, fille de Liville (sœur de Claude) et de Drusus le jeune, qui, en rapportant à Livie les discours et les actions de son mari Nero, fils de Germanicus, avoit contribué à sa perte. Elle fut condamnée sans être entendue, de même que l'avoit été Julie, fille de Germanicus[3].

Claude brûloit d'envie d'obtenir un triomphe : une guerre contre les Bretons le fit jouir de cet honneur. Un transfuge lui

(1) Dio, LX, 16; Tacit., XVI, 22, 35.
(2) Suet., cap. xxv; Dio, LX, 17.
(3) Suet., cap. xxix.

proposa la conquête de la Grande-Bretagne comme une conquête facile[1]. Les légions campées dans la Germanie inférieure s'y transportèrent sous les ordres de Plautius, mais à leur grand regret; car c'étoit, disoient-elles, un autre monde. L'affranchi Narcisse, envoyé par Claude, osa monter sur le tribunal du général pour les haranguer. Les soldats, indignés de l'audace d'un homme qui avoit été esclave, en firent l'objet de leurs plaisanteries. L'empereur s'embarqua à Ostie pour se rendre à Marseille, traversa les Gaules, rejoignit son armée sur les bords de la Tamise, passa cette riviere, et défit les ennemis, selon Dion; Suétone dit qu'il ne donna aucun combat. Il désarma les contrées soumises, retourna promptement à Rome, d'où il n'avoit été absent que pendant six mois[2]. Il n'avoit passé que seize jours dans la Grande-Bretagne. Les Romains porterent ensuite leurs armes jusqu'aux Orcades, au nord de l'Ecosse, selon Eutrope et S. Jérôme[3]. Aussi Mela parle-t-il de ces îles dans son ouvrage, composé l'année même de cette expédition. C'est donc par distraction que Tacite en rapporte la connoissance au temps de Vespasien[4]. Le triomphe de Claude fut magnifique. C'est à cette époque qu'il donna le nom de Britannicus à son fils. Depuis il se rendit méprisable en accompagnant au Capitole Plautius, qui triomphoit aussi des Bretons, et en se plaçant toujours à sa gauche[5]. Il prit même, dans le courant de l'année 45, cinq fois le titre d'*imperator,* dont il s'étoit déja paré six fois auparavant. Il le prenoit sans doute pour chaque défaite des Bretons, quelque peu considérable qu'elle pût être.

Chap. I.
Famille des Césars
Pl. XXVII.

Claude célébra cette année, 47[e] de l'ere vulgaire, 800 de la

(1) Suet., cap. XVII; Dion, LX, 18.
(2) Tacit., *Agr.*, cap. IV.
(3) Eutrop., *Breviar.*, lib. VII, c. XIII; Hieron. *Chronicon.*
(4) Tacit., *Agr.*, cap. X. (5) Eutrop., *ibid.*

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII

fondation de Rome, qui commençoit le 21 avril, les jeux séculaires, quoiqu'il ne se fût écoulé que soixante-quatre ans depuis qu'Auguste les eût fait célébrer. Aussi trouva-t-on absurde la proclamation d'usage, qui invitoit les citoyens à y assister, en leur rappelant que personne ne les avoit vus, et que personne ne les reverroit; car il existoit encore plusieurs de ceux qui en avoient été spectateurs; et même des acteurs, entre autres Stéphanion, que Pline dit avoir paru dans les premiers, y jouerent encore. Vitellius ne rougit pas de dire à Claude[1] : «Je souhaite «que vous célébriez plusieurs fois les jeux séculaires.» Britannicus, fils de l'empereur, et Néron son cousin, appelé alors Lucius Domitius, y parurent avec éclat; mais les spectateurs témoignerent plus d'intérêt au dernier, soit à cause de Germanicus, dont il restoit le seul petit-fils, soit à cause de sa mere Agrippine jeune, qui étoit en butte à la haine et aux cruautés de Messaline.

Cette impératrice, aidée des affranchis Narcisse et Pallas, faisoit périr, sous de vains prétextes, et souvent sans cause apparente, les plus illustres citoyens, soit pour se venger de leurs refus, soit pour s'emparer de leurs richesses. Valerius Asiaticus entre autres possédoit les célebres jardins de Lucullus, objet des desirs de Messaline : on produisit contre lui des faux témoins, qu'il protestoit n'avoir jamais connus; alors on en fit entrer un que l'on disoit s'être trouvé avec lui : mais, comme ce témoin savoit seulement qu'Asiaticus étoit chauve, lorsqu'on lui demanda de le reconnoître, il désigna un autre personnage dépourvu de cheveux, qui étoit présent.

Lasse d'assouvir ses passions dans le secret et dans l'ombre, Messaline chercha, l'an 48, un nouvel aiguillon dans la publi-

(1) Tacit., *Annal.*, XI, 11; Suet., cap. XXI; Plin., lib. VII, cap. XLIX.

cité de ses crimes. Elle en conçut un inouï jusqu'alors; elle résolut d'épouser du vivant de son mari, avec toutes les formes prescrites par la religion et les lois, Caïus Silius, jeune homme d'une naissance illustre [1]. On traça l'acte de mariage, dans lequel se trouvoit la clause que cette union avoit pour but d'avoir des fils; on assuroit même qu'on l'avoit fait signer à Claude, en lui disant que c'étoit une cérémonie particuliere ayant pour but de prévenir les dangers dont les prodiges le menaçoient. Enfin ce mariage sacrilége fut célébré à la vue du sénat, des chevaliers, des soldats, et de tout le peuple. Cependant il auroit été ignoré de Claude, qui étoit à Ostie, sans la mésintelligence qui régnoit alors entre les affranchis Calliste, Pallas, Narcisse, et l'impératrice, parcequ'elle avoit fait mourir Polybe, un des plus puissants d'entre eux. Ils se réunirent d'abord pour instruire Claude; mais, craignant l'ascendant de Messaline sur son esprit, ils changerent de résolution. Narcisse persévéra seul, et engagea deux femmes, qu'il appuya de son témoignage, à dire à l'empereur que Messaline avoit épousé Silius. Claude, furieux, revint sur-le-champ à Rome, se rendit dans le camp des prétoriens; Narcisse empêcha que l'empereur n'écoutât la coupable, et commanda à un tribun de lui donner la mort. On vint dire à Claude que son épouse n'étoit plus. Il étoit à table; il ne demanda point si elle avoit elle-même terminé sa vie; mais il continua à s'enivrer, comme s'il n'eût rien appris. Il ne donna depuis aucune marque de joie ni de tristesse, d'amour ni de haine, quoiqu'il fût témoin de la douleur de ses enfants et de l'alégresse des accusateurs de leur mere. Suétone raconte même qu'allant un jour prendre son repas, il demanda pourquoi l'impératrice étoit absente [2].

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XXVII

(1) Tacit., XI, 27; Suet., cap. XXIX. (2) Suet., cap. XXXIX.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXVII

L'état d'imbécillité qu'annonce cette demande la lui fit souvent répéter pour d'autres personnes dont il avoit ordonné la mort; car sa cruauté égaloit sa stupidité. Le lendemain même de leur trépas, il les faisoit inviter à sa table, à son jeu; et, comme s'ils eussent tardé à s'y rendre, il leur envoyoit un second message pour leur reprocher leur négligence. Vil instrument des vengeances, de la cupidité de ses femmes, de ses affranchis, il prodiguoit sur leurs demandes les honneurs, le commandement des armées, l'impunité des crimes, et les supplices, sans en avoir connoissance le plus souvent. Il fit périr Cneius Pompeius, mari d'Antonia l'ancienne, et Lucius Silanus, époux d'Antonia la jeune. Silanus, beau-pere de Messaline, fut contraint de se tuer le jour même où Claude épousa Agrippine. Trente-cinq sénateurs, plus de trois cents chevaliers, périrent par des ordres qu'on lui surprenoit; de maniere qu'un centurion, entre autres, chargé de faire mourir une personne consulaire, vint lui apprendre que son ordre avoit été exécuté: «Je n'ai rien ordonné, dit-il; mais je ne t'approuve pas moins.» Ses affranchis présents l'assurerent que ces soldats faisoient leur devoir, en se hâtant de venger leur empereur. Son ardeur pour voir répandre le sang étoit extrême; il ne cessoit de faire combattre les gladiateurs; il se rendoit à ce hideux spectacle dès le point du jour; il examinoit avec avidité les traits des mourants[1]. Il livra aux bêtes un entrepreneur de spectacle, parcequ'une machine s'étoit brisée. Enfin on le vit au lac Fucin, lorsque les condamnés à mort refusoient de se battre pour imiter un combat naval, s'élancer du siége impérial, courir sur les bords du lac en chancelant d'une maniere ridicule, les excitant tantôt par des menaces, tantôt par des exhortations.

(1) Dio, LX, 13; Suet., cap. XXI, XXXIV.

Claude avoit dit publiquement que ses mariages ayant été malheureux, il consentoit à perdre la vie s'il en contractoit un nouveau; et cependant trois mois s'étoient à peine écoulés, qu'il avoit épousé sa niece Agrippine, mere de Néron, fille de Germanicus et de la vertueuse Agrippine l'ancienne. Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVII.

Ce mariage avoit été préparé par les ruses et la séduction : il devint une nouvelle époque dans le regne de Claude; c'est-à-dire que Rome eut un nouveau tyran. Les Romains, dans l'origine, n'épousoient pas même leurs cousines-germaines; et les mariages des oncles avec les nieces étoient interdits. Claude craignoit, en violant cette loi, d'attirer quelque malheur sur l'empire; mais le sénat et le peuple, engagés par l'adroit Vitellius, solliciterent l'empereur d'accomplir ses projets, et abrogerent la défense. Agrippine fit l'essai de son pouvoir en séparant de Silanus sa belle-fille Octavie (fille de Claude); elle la maria, l'an 49, avec son fils Néron, âgé de douze ans, que l'empereur adopta l'année suivante. Ce fut le premier pas pour l'égaler à Britannicus, dont il usurpa bientôt tous les droits. Tacite fait observer qu'au moment où Claude contractoit un mariage incestueux, il offroit des sacrifices pour expier l'inceste prétendu de Silanus et de sa sœur[1]; calomnie inventée par Agrippine pour rompre son mariage avec Octavie.

A la femme la plus impudique qui ait existé succéda Agrippine, femme hautaine, impérieuse, cruelle, ambitieuse, avide de richesses, employant les moyens les plus atroces pour les acquérir[2]; et Claude ne fut encore que l'instrument de ses passions. Elle rappela Séneque le philosophe de l'exil, et le nomma gouverneur de son fils.

Claude croyoit avoir agrandi l'empire par la conquête facile

(1) Tacit., VIII, 21, 22. (2) Tacit., XII, 7, 8.

et peu sûre d'une partie de l'Angleterre; il voulut, à cause de cela, user d'un droit exercé jusqu'alors par ceux qui avoient reculé les bornes de l'empire romain, celui de reculer celles de la capitale. Il en augmenta l'enceinte, et y renferma le mont Aventin.

Agrippine s'attachoit à dépouiller de toute considération l'héritier légitime du trône, le malheureux Britannicus; elle l'empêchoit de paroître en public, même de voir son pere; elle répandoit le bruit qu'il avoit l'esprit égaré, qu'il étoit attaqué d'épilepsie[1]. Cependant, quoiqu'il ne fût âgé que de neuf ans, ce malheureux prince sentoit déja sa pénible situation, et montroit un esprit vif et pénétrant.

Il ne manquoit à Agrippine que le titre d'Auguste, qu'elle prit un an après son mariage. Elle régnoit souverainement : elle recevoit en public les hommages du sénat; dans les grandes cérémonies, elle étoit assise à côté de Claude, et sur un siége pareil; là, les princes étrangers la saluoient, et la remercioient solennellement, comme ils venoient d'agir avec l'empereur; elle donnoit avec lui audience aux ambassadeurs; enfin elle siégeoit à ses côtés lorsqu'il rendoit la justice; ce qui, disent les historiens[2], ne paroissoit pas moins étonnant et moins amusant que les spectacles. Afin de montrer aux étrangers même quelle étoit sa puissance, elle donna son nom à la colonie des Ubiens (Cologne sur le Rhin).

Néron prit, l'an 51, la toge virile, qui lui ouvroit la carriere des honneurs. Cette espece d'émancipation fut célébrée avec un grand appareil par les soins d'Agrippine, qui vouloit prévenir le peuple en faveur de son fils, en le lui montrant auprès de l'empereur pour le remplacer; tandis que le fils de Claude por-

(1) Tacit., XII, 26. (2) Dio, LX, 33; Tacit., XII, 56.

toit encore les attributs et les vêtements de l'enfance, la bulle d'or, et la prétexte.

Chap. I. Famille des Césars.

Pl. XXVII.

Le sénat fit, en 52, des actes publics de bassesse que l'on a peine à croire[1]. Il ordonna qu'un des affranchis qui régnoient sur l'esprit de l'empereur, Pallas, seroit prié de revêtir les ornements de préteur, de porter l'anneau d'or des chevaliers, et d'accepter une somme d'argent. Claude répondit pour lui, qu'il se contenteroit des honneurs; mais qu'il vouloit vivre dans sa pauvreté. Tacite fait observer que le sénat rendit un décret pour comparer avec éloge aux temps de l'antique frugalité cette action d'un affranchi qui, possédant des richesses immenses, avoit refusé une modique somme. Au reste on verra ici l'influence d'Agrippine, qui entretenoit publiquement avec Pallas un commerce criminel.

La même année, Claude acheva le superbe aquéduc qui porte son nom, et qui avoit été commencé en 38 par Caligula. On se formera une idée du prix que les Romains attachoient à ces monuments, quand on se représentera le volume d'eau nécessaire à des hommes qui se baignoient chaque jour. Les aquéducs amenoient à Rome une quantité d'eau égale à celle que le Tibre y fait couler.

Je rapporterai encore un trait qui peindra l'ineptie de cet empereur et l'audace de ses affranchis. Les Bithyniens se plaignoient à lui des exactions qu'ils avoient souffertes de la part de Junius Cilo. Ces députés exposant leurs griefs avec chaleur, Claude ne distinguoit pas l'objet précis de leurs plaintes; il le demanda à Narcisse, qui lui répondit sans hésiter que les Bithyniens rendoient des actions de grace à Cilo : « D'après cela, « dit-il, je prolonge de deux ans son commandement[2]. »

(1) Plin., lib. XXXVII, cap. XVIII; Plin. jun., lib. VIII, ep. VI; Tacit., *Ann.*, XII, 53.

(2) Dio, LX, 33, 34, 35.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII

Cependant, malgré sa stupidité, Claude ouvroit insensiblement les yeux sur les désordres de la vie d'Agrippine, sur sa liaison avec l'affranchi Pallas, et sur ses trames criminelles en faveur de Néron. En même temps la tendresse paternelle se réveilloit au fond de son cœur, et il paroissoit vouloir rapprocher de lui son fils Britannicus, auquel Narcisse avoit seul conservé quelque intérêt. Dans la joie d'un festin, l'empereur laissa paroître les sentiments qui l'agitoient; aussitôt Agrippine résolut de le prévenir par une mort prompte[1]. On ignore les circonstances de son crime : cependant les railleries que Néron se permettoit lorsqu'on plaçoit sur sa table des champignons, qu'il appeloit le *mets des dieux,* prouvent assez que ce végétal avoit renfermé le poison. Agrippine l'avoit commandé à Locuste (empoisonneuse célebre, déja condamnée pour ses crimes), qui, dit Tacite, fut long-temps un instrument du gouvernement[2].

Ainsi mourut ce prince avili, l'an 54 de l'ere vulgaire, âgé de soixante-quatre ans, après treize ans de regne. Agrippine n'auroit osé entreprendre ce crime, si Narcisse eût été présent; ce que l'on put conjecturer, en voyant que l'impératrice le contraignit, dès que son maître fut expiré, à se donner la mort.

On rendit à Claude les mêmes honneurs funebres qu'à Auguste. Agrippine et Néron feignirent de pleurer, dit l'historien Dion, celui auquel ils avoient ôté la vie, et ils éleverent jusqu'aux cieux celui qu'ils avoient fait mourir dans un repas[3]. Aussi, disoit un frere de Séneque, on a élevé Claude sur l'Olympe avec un croc. (Cet instrument servoit aux bourreaux à traîner sur le *forum,* et de là dans le Tibre, les criminels qui avoient été mis à mort dans les prisons.)

(1) Suet., cap. XLIV; Juven., V, 146; Mart., I, 20.

(2) Tacit., XII, 66. *Diu inter instrumenta regni habita.*

(3) Dio, LX, 35.

Voici le portrait que Suétone a tracé de Claude[1] : «Soit qu'il «se tînt debout, soit qu'il fût assis, il avoit de la dignité dans sa «personne, surtout lorsqu'il restoit immobile; car il étoit grand, «et d'un embonpoint ordinaire. Son teint étoit blanc, ainsi que «ses cheveux. Il avoit le col épais. Mais, quand il entroit dans «quelque lieu, la foiblesse de ses jarrets le faisoit fléchir; et, soit «dans le commerce familier, soit dans les moments de représen-«tation, il devenoit ridicule. On le voyoit alors rire hors de «propos, devenir hideux de colere, avoir le nez et la bouche «humides, bégayer fortement, et avoir la tête agitée par un «tremblement convulsif.» Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVII

Les n° 1 et 2 présentent la face et le profil d'un buste de Claude, conservé dans le Musée Royal, sous le n° 28. Les traits stupides de cet empereur y sont fidèlement retracés. Il porte la couronne de laurier, comme ses prédécesseurs. La beauté du travail et la vérité du portrait ne sont pas les seuls mérites de ce buste : il est de bronze; et l'on sait combien peu de monuments de ce métal sont parvenus jusqu'à nous. Dans les révolutions et dans la succession des siecles, la cupidité les a précipités dans les fourneaux; les marbres ont survécu à la destruction, mais seulement dans les contrées où la barbarie, à défaut de pierre calcaire, ne les a pas réduits en pierre à chaux. N° 1 et 2

La médaille du n° 5 sert à justifier ceux qui attribuent à Claude les divers portraits que l'on voit ici gravés sous son nom. C'est une médaille de grand bronze, sur laquelle le portrait de Claude est parfaitement gravé. D'un côté, sa tête couronnée de laurier, avec la légende TI*berius* CLAVDIVS CAESAR AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* IMP*erator*. Au revers, EX 5

(1) Suet., cap. XXX.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Senatus Consulto OB CIVES SERVATOS, dans la couronne civique, de chêne.

Un des plus beaux monuments de la sculpture du premier siecle de l'ere vulgaire est le buste colossal de Claude, que l'on voit aujourd'hui en Espagne. Il a été publié par Bartoli, avec une dissertation de Severoli; ensuite par Fabretti, et depuis par Montfaucon [1]; mais jamais avec assez d'exactitude pour qu'on

N° 3 et 4

pût reconnoître sûrement les traits de cet empereur. Les n° 3 et 4 (gravés sur deux dessins faits d'après ce buste) nous le représentent déifié; aussi voit-on ici, comme dans les médailles restituées, un mélange du portrait véritable et de l'idéal consacré aux divinités. Claude porte la couronne radiée (attribut des princes déifiés), liée avec des bandelettes en forme de diadème. Cette couronne supporte un nimbe, ou disque, commun sous le Bas-Empire, mais rare sur les monuments antérieurs à Constantin (il devint le cercle d'or, l'auréole qui caractérisa les saints personnages dans les peintures des premiers chrétiens). On voit sur les épaules des traces de la cuirasse, et l'agrafe de la chlamyde. Ce buste est aujourd'hui séparé de sa base, qui est de la plus grande richesse; c'est un amas d'armes de toute espece, romaines et barbares, sur lesquelles est posé un aigle tenant un foudre et le globe impérial, et paroissant porter aux cieux l'empereur déifié.

Ce précieux monument fut sans doute exécuté par l'ordre de Néron, qui, dit Pline le jeune, plaça dans le ciel Claude pour le rendre ridicule [2]. Quelle autre personne eût pu prendre intérêt à un prince aussi méprisable, après sa mort?

En 1668, on le déterra, ainsi que l'*Apothéose d'Homere*, la *Table Iliaque du Capitole*, dans un lieu appelé autrefois *Bovillæ*,

(1) *Ant. expl.* V, pl. CXXIX. (2) *Cœlo dicavit.... Claudium Nero, sed ut irrideret.* (Paneg., II.)

aujourd'hui *Frattochie*, près d'Albano, à neuf milles (trois lieues) de Rome, sur la voie Appienne, où étoit l'édifice consacré aux membres de la famille Julia. On le conserva quelque temps dans le palais Colonna, jusqu'à ce que le cardinal Ascagne Colonna le donna au roi d'Espagne Philippe IV. Une fable relative à ce monument a été répétée souvent, sans qu'on ait cherché ce qui a pu la faire naître. On disoit que ce buste servoit de contre-poids à une horloge dans l'église de l'Escurial; et que, dans la guerre de la succession, le parti autrichien étant entré dans Madrid, milord Galloway l'avoit trouvé après de longues recherches, et l'avoit fait porter en Angleterre. Ce marbre n'est jamais sorti de la capitale. On le voit dans le palais *del Retiro*, où il fut transporté du palais du roi, à cause d'un incendie; mais il est séparé de sa base, ou piédestal, qui est actuellement dans un souterrain du palais du roi[1].

§. 15. MESSALINE ET BRITANNICUS.

Messaline, dont le nom seul doit réveiller à jamais l'idée de la plus honteuse débauche, étoit fille de Valerius Messala Barbatus et de Domitia Lepida, et arriere-petite-fille de la sœur d'Auguste, d'Octavie. Quatrieme épouse de Claude, qu'elle rendit pere d'Octavie et de Britannicus, elle exerça un pouvoir absolu sur l'esprit de ce prince foible, soit par elle-même, soit en se réunissant aux affranchis qui le dominoient impérieusement. Ce pouvoir s'étendit même sur tout l'empire; car on lui donna le titre d'Auguste, quoique l'empereur eût paru ne pas le desirer; et l'on célébra solennellement le jour de sa naissance comme

(1) *Mus. Pio Clement.*, VI, 58.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVIII.

on le faisoit pour le prince[1]. Elle le suivit aussi dans un char lorsqu'il triompha des Bretons.

L'impératrice ne vit dans le rang suprême qu'elle venoit d'occuper que le moyen de satisfaire impunément son penchant pour la débauche; elle employa même pour cela l'autorité de son mari. Claude donna, d'après les sollicitations de son épouse, l'ordre d'exécuter toutes ses volontés, à des hommes que la crainte du ressentiment de l'empereur empêchoit de répondre à ses desirs criminels. Si l'on reproduisoit ici le tableau énergique des débauches de Messaline tracé par Juvénal[2], on la verroit sortir du palais à la chute du jour, s'acheminer vers les repaires du libertinage, y occuper la place des plus viles prostituées, les imiter, recevoir un honteux salaire, et quitter la derniere ces réduits infames. On pourroit objecter le goût du poëte pour l'exagération, pour l'hyperbole; mais on ne fera pas sans doute le même reproche à l'historien Aurelius Victor[3]. Il peint Messaline se jouant de la sainteté du mariage avec des amants pris dans toutes les classes, leur prostituant devant elle des femmes et des filles de la plus noble extraction; contraignant les maris, les peres, à être les témoins de leur déshonneur, et les faisant périr eux et leurs familles sous le poids de fausses accusations, s'ils témoignoient de l'horreur pour de telles infamies.

Les affranchis lui prêterent d'abord leur appui pour subjuguer le foible empereur, en l'effrayant par des fantômes de conspirations; mais la crainte de perdre leur crédit, et l'esprit de vengeance qu'elle avoit éveillé en faisant condamner à mort l'un d'eux, les porterent, l'an 48, à ouvrir les yeux de Claude sur le mariage qu'elle venoit de contracter publiquement pendant

(1) Dio, LX, 22. (2) Sat. VI, v. 115. (3) *Cæsar*, cap. IV.

son absence : « Liaison abominable, dit Victor, qui a rendu « Messaline plus célebre que son mariage avec un empereur. »

Le penchant de Messaline pour la débauche la rendit cruelle lorsqu'elle trouva des obstacles. Elle fit tuer Silanus son beau-pere, et empoisonner Vinucius, neveu de Claude, parcequ'ils n'avoient pas voulu souiller la couche impériale. La mort de plusieurs de ses amants n'eut d'autre cause que l'impuissance où elle les avoit mis de satisfaire encore ses desirs voluptueux. Un autre vice, la cupidité, la porta aussi à faire mourir un grand nombre de citoyens pour s'emparer de leurs richesses; et la révolte de Camillus lui en facilita les moyens, par la perfidie avec laquelle y furent enveloppés, quoique innocents, les meilleurs, mais les plus riches citoyens. Possesseur des jardins de Lucullus, Asiaticus périt par les artifices de l'impératrice, qui vouloit les occuper. Elle fit mourir Julie, fille de Drusus le jeune, et Julie Liville, sœur de Caligula, princesses dont la naissance et la beauté lui portoient ombrage.

Messaline voulant faire passer à la postérité le souvenir de sa passion pour le comédien Mnester, lui fit élever dans les places publiques des statues fondues avec le bronze des monnoies de Caligula, dont le sénat avoit ordonné la destruction.

On a lu dans la vie de Claude l'excès où elle se porta en épousant publiquement et dans toutes les formes légales et religieuses Silius, un de ses amants (excès dont le récit a paru fabuleux même à Tacite, qui le rapporte[1]), la punition que reçut ce crime, et la mort de Messaline l'an 801 de Rome (48 de l'ere vulgaire). Je ne retracerai pas ces détails; mais je ferai deux observations importantes : l'une, qu'elle fut privée de la vie dans les jardins de Lucullus, dont elle avoit acquis la pos-

(1) *Haud sum ignarus fabulosum visum iri*

Chap. I. Famille des Césars. session par un homicide; l'autre, qu'elle la perdit par l'ordre de Narcisse, ancien complice de ses crimes.

Pl. XXVIII. N° 4. La médaille de bronze de Messaline, n° 4, a été frappée en son honneur à Nicée en Bithynie, sous le proconsulat de Caïus Cadius Rufus. On y voit la tête nue de Messaline, deux épis devant sa poitrine, avec la légende ΜΕΣΣΑΛΕΙΝΑ · ΣΕΒΑΣΤΗ · ΝΕΑ ΗΡΑ; *Messaline Auguste, nouvelle Junon.* Au revers : un portique, avec la légende Γ · ΚΑΔΙΟΣ · ΡΟΥΦΟΣ · ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ; *Caïus Cadius Rufus, proconsul:* à l'exergue, ΝΕΙΚΑΕΩΝ, *des Nicéens.*

N° 1. Cette médaille a fait reconnoître par M. Visconti, Messaline portant son fils Britannicus, dans le groupe n° 1 du Musée Royal (n° 142). La disposition de la draperie qui couvre en partie le jeune prince est la même que celle des statues de Jupiter, pour désigner, sous les traits de *Jupiter enfant,* l'héritier du sceptre des Césars.

N° 2 et 3. On voit, sous les n° 2 et 3, la face et le profil de Messaline. Sa tête est couverte en partie par son manteau; seroit-ce pour lui donner les attributs d'une divinité, de Junon Lucine? Ce groupe, de marbre pentélique, fut déterré dans les environs de Rome, transporté, dans le XVII[e] siecle, en France, et placé dans les jardins de Versailles.

N° 5. Le n° 5 présente une très belle sardonyx du cabinet du Roi, sur laquelle sont gravés le buste de Messaline et ceux de ses enfants; Britannicus à la gauche du spectateur, et Octavie à sa droite. Ces deux bustes sont placés sur des cornes d'abondance d'où sortent des raisins, et qui se croisent sous le buste de la mere. Messaline est couronnée de laurier, telle sans doute qu'elle parut à la suite de son époux, lorsqu'il triompha des Bretons. C'est probablement pour la même raison que Britannicus porte aussi une couronne de laurier.

Britannicus. « Malheureux enfant (dit Octavie dans la tra-« gédie de Séneque, qui porte son nom[1]), tu seras pour moi « une source éternelle de pleurs! Tu as perdu la vie; tu devois « être bientôt un flambeau du monde, le soutien de la famille « d'Auguste; Britannicus! (j'en frissonne d'horreur) tu n'es plus « qu'une cendre légere et une ombre vaine! Ta cruelle marâtre « elle-même n'a pu retenir ses pleurs, lorsque la flamme du « bûcher fatal a consumé tes restes augustes! »

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVIII.

Ce dernier rejeton de la famille Claudia, famille qui avoit produit tant d'illustres citoyens, eut pour pere Claude, et Messaline pour mere. Il naquit, selon Dion, l'an 795 de Rome (42 de l'ere vulgaire), sous le second consulat de cet empereur, et reçut les noms de Tiberius Germanicus[2]: Claude ne permit pas que l'on y ajoutât celui d'Auguste, que le sénat vouloit lui donner; parceque, jusqu'à ce temps, aucun fils d'empereur ne l'avoit porté dans son enfance et du vivant de son pere. Un an après, le sénat décréta que, pour perpétuer le souvenir de la victoire de Claude sur les Bretons, son fils porteroit le nom patronymique de *Britannicus*.

La joie que causa à Claude la naissance de cet enfant fut si grande, qu'il le portoit dans ses bras lorsqu'il haranguoit les soldats; que, dans les spectacles, il le tenoit sur ses genoux, où il le montroit au peuple en le lui recommandant; et les spectateurs lui répondoient par des applaudissements redoublés[3]. Mais dans les jeux séculaires, célébrés l'an 800, la faveur du peuple se porta de préférence sur le cousin de Britannicus, Lucius Domitius (appelé depuis Néron), soit à cause de Germanicus, dont il étoit le seul rejeton mâle, soit par pitié pour Agrippine, mere de ce jeune prince, que Messaline persécutoit

(1) Vers 166. (2) Dio, LX, 12. (3) Suet., *Claud.*, cap. XXVII.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVIII.

ouvertement[1]. Le fils de Claude sentit encore la main du malheur s'appesantir plus fortement sur lui, lorsque sa mere coupable, redoutant la juste fureur de l'empereur, qui arrivoit d'Ostie, le plaça, avec sa sœur Octavie et la grande vestale, à la porte de Rome, pour le fléchir par leurs supplications. Mais l'affranchi Narcisse, qui avoit juré la perte de Messaline, empêcha ces enfants d'approcher d'un époux justement irrité.

La mort de cette impératrice, et le mariage d'Agrippine avec le pere de Britannicus en 802 (49 de l'ere vulgaire), mirent le comble aux malheurs du jeune prince. Cette marâtre ambitieuse s'occupoit sans relâche à préparer l'accès du trône à son fils Néron, que Claude, vaincu par ses importunités, adopta l'année suivante, au préjudice de son fils légitime, et maria avec Octavie sa propre fille[2]. Les Romains prévirent dès-lors les infortunes de Britannicus. Agrippine l'éloigna de la cour, l'empêcha de paroître en public, répandit le bruit qu'il avoit l'esprit égaré, qu'il étoit attaqué d'épilepsie, et le fit élever comme le fils d'un simple citoyen. A son instigation, Claude renvoya plusieurs de ceux qui étoient chargés de son éducation, en fit même mourir quelques uns, Sosibius entre autres, et les remplaça par des serviteurs qui étoient dévoués à son épouse. Britannicus fournit, sans le vouloir sans doute, un prétexte à ce changement; ayant rencontré Néron, qui le salua sous le nom de *Britannicus*, il lui rendit le salut en l'appelant *Domitius*, nom qu'il portoit avant qu'il fût adopté. Agrippine s'en plaignit amèrement à l'empereur, disant que l'on méprisoit son adoption, et que la faute devoit être imputée aux instituteurs de son fils. Enfin elle fit paroître dans les jeux du cirque Britannicus revêtu de la toge prétexte, vêtement de l'enfance, et Néron portant les

(1) Tacit., *Annal.*, XI, 12. (2) Dio, LX, 32; Tacit., *Annal.*, XII, 41; Zon., p. 595.

ornements des triomphateurs. Tacite assure que ce prince étoit sensible à ces préférences odieuses; que l'on s'accordoit à reconnoître en lui un esprit vif, pénétrant, et décidé, soit que ce fût une vérité, soit que cette opinion fût née de l'intérêt qu'inspiroient ses malheurs[1]. CHAP. I Famille des Césars. PL. XXVIII.

Il sembloit que la triste destinée de Britannicus s'étendit jusqu'à ceux mêmes qui prenoient à lui quelque intérêt. Claude en fit la triste épreuve. Narcisse ayant à se plaindre d'Agrippine, et n'osant lui en témoigner son ressentiment, craignant d'ailleurs l'avénement de Néron à l'empire, parut s'attacher à Britannicus, qui étoit oublié de l'univers entier. Il l'embrassoit, souhaitoit qu'il atteignît bientôt la maturité de l'âge et de la raison; il élevoit les mains vers les dieux, vers le prince, formoit des vœux pour le voir, parvenu à l'adolescence, chasser les ennemis de son pere, et venger la mort de sa mere. L'affranchi, tout-puissant sur l'esprit de Claude, lui inspira les mêmes sentiments. Ce pere attendri reçut Britannicus dans ses bras, et lui témoigna le desir de le voir arriver à l'âge où il pourroit connoître les motifs de sa conduite, et se servit d'une expression grecque proverbiale qui rappeloit la blessure de Telephe, faite et guérie par la lance d'Achille; comme pour annoncer qu'il vouloit réparer l'oubli où il l'avoit laissé, et mettre fin aux chagrins dont il étoit la cause[2]. Il dit ensuite qu'il lui donneroit la toge de l'âge viril à l'époque prescrite par les lois, afin que le peuple romain eût un véritable César. Enfin Claude fit un testament secret qui fut renfermé sous les sceaux de tous les magistrats. Ces démonstrations de tendresse paternelle furent la cause de sa perte. Agrippine en redouta les suites, et les prévint par le poison.

(1) Tacit., XII, 26, 57. (2) Suet., cap. XLIII.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVIII.

«Après la mort de Claude, dit l'historien Dion[1], Britannicus «devoit de plein droit succéder à l'empire, parcequ'il étoit son «propre fils, et parcequ'il avoit une force de corps plus grande «que son âge ne la donne ordinairement. Par le droit civil, «l'empire appartenoit aussi à Néron en qualité de fils adoptif. «Mais il n'y a point de droit qui l'emporte sur les armes; et ce- «lui qui est le plus fort paroît toujours dire et faire ce qui est «le plus conforme au droit. De sorte que Néron, ayant anéanti «le testament de Claude, non seulement se mit seul en posses- «sion du trône, mais fit mourir aussi Britannicus et ses sœurs.» Cependant quelques voix s'éleverent et demanderent où étoit Britannicus; mais elles se perdirent dans les acclamations nombreuses des favoris d'Agrippine[2].

A peine la seconde année du regne de Néron étoit-elle commencée qu'il éloigna du gouvernement Pallas, affranchi dévoué à Agrippine[3]. Celle-ci, outrée de dépit, disoit ouvertement: «Britannicus est adulte; l'empire de son pere appartient à ce «digne rejeton, non à cette plante étrangere que l'injustice d'une «mere lui a substituée. Je vois bien que les malheurs de cette «famille infortunée vont être révélés au public, sur-tout mon «fatal mariage, et le poison qui a fait périr Claude. Seulement «les dieux propices m'ont conservé un beau-fils. J'irai avec lui «dans les camps. On y entendra la fille de Germanicus.....»

Néron, troublé par ces menaces, et voyant Britannicus achever sa quatorzieme année (derniere de l'enfance), craignit tout de la violence de sa mere, de son caractere altier. Tirant au sort, pendant les saturnales, à qui seroit le roi de ces fêtes, l'empereur fut désigné par le hasard; il ordonna à Britannicus de préluder à des chants, espérant d'en faire un sujet de raillerie. Mais

(1) Lib. LXI, 1. (2) Tacit., *Annal.*, XII, 69. (3) Tacit., *Annal.*, XIII, 14.

celui-ci entonna avec courage des vers d'Ennius, dans lesquels un héros se plaignoit d'avoir été dépouillé des biens de son pere et de sa puissance. Les ombres de la nuit et la liberté qui régnoit dans les saturnales permirent aux spectateurs de laisser paroître la pitié que ces chants avoient fait naître, pitié qui enflamma la haine de Néron.

N'ayant aucun crime à reprocher à Britannicus, et n'osant lui ôter la vie ouvertement, il eut recours au poison, à cette Locuste condamnée à mort à cause des empoisonnements dont elle étoit l'auteur, et dont il différoit le supplice. Le breuvage funeste fut remis par elle aux instituteurs du jeune prince, qui, dévoués à Néron, le firent boire à leur éleve. Mais il ne produisit sur-le-champ aucun effet, soit qu'il fût trop foible, soit qu'il eût été préparé pour agir d'une maniere plus lente. Néron, trompé dans son espoir, accabla de reproches le tribun chargé de garder Locuste, et ordonna le supplice de cette criminelle, leur reprochant d'avoir consulté leur sûreté plutôt que la sienne, en donnant un poison lent, afin d'éloigner les soupçons. Ils promirent alors d'en composer un qui agiroit aussi promptement que la hache des bourreaux ; ils le préparerent en sa présence et près de son appartement.

L'empereur choisit l'instant où Britannicus mangeoit avec lui. Craignant que le crime ne fût découvert par les domestiques chargés de goûter les mets et les boissons, il eut recours à un stratagême affreux. On présenta au prince une liqueur qui n'étoit pas empoisonnée, mais qui étoit excessivement chaude; celui-ci l'ayant repoussée, on y mêla de l'eau froide, dans laquelle le poison se trouvoit dissous. Il but alors, et tomba sur-le-champ sans mouvement et sans vie. Néron rassura les convives, en disant que le prince étoit attaqué d'épilepsie, son mal ordi-

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVIII. naire, et qu'il reprendroit bientôt l'usage de ses sens. Agrippine et Octavie, présentes à ce triste spectacle, dissimulerent leur douleur; mais on put lire dans les yeux de la premiere le chagrin de perdre sa derniere espérance, et la crainte d'un parricide, dont ce forfait n'étoit que le prélude.

Britannicus expira la nuit suivante; ses funérailles furent célébrées à l'instant, parceque les préparatifs étoient déja faits. Néron se hâtoit de soustraire à tous les regards les indices de son crime[1]; il fit étendre une couche de plâtre sur le visage du prince, que la force du poison avoit noirci; mais une pluie abondante enleva cet enduit, et apprit au peuple de Rome que le dernier rejeton de l'illustre famille Claudia avoit péri d'une mort violente. Suétone dit que Locuste obtint de l'empereur l'impunité, des propriétés étendues, et des éleves[2]!

N° 6. «Le portrait le plus vrai de Britannicus, dit M. Visconti, est «celui qu'on voit sur une médaille unique (n° 6) en grand «bronze, de coin romain, qui se trouvoit jadis dans le cabinet «de mon pere (J. B. Visconti) en 1773. On voit d'un côté une «tête jeune, nue, avec la légende TI*berius* CLAVDIVS CAESAR «AVG*usti* F*ilius* BRITANNICVS. Au revers : un homme avec «de la barbe, marchant, coiffé avec un casque, portant un «bouclier et un javelot, avec les sigles S*enatus* C*onsulto*.

«On en a publié des gravures et des empreintes. On a moulé «sur une empreinte une médaille fausse ressemblant parfaite«ment à l'original, qui est authentique. Portée en Allemagne, «elle a fait croire au célebre Eckhel que l'on pouvoit former «des doutes sur la vérité de cet original[3]. Les autres médailles

(1) Dio, LXI, 7.

(2) *Nero*, cap. XXXIII. *Sed et discipulos dedit!*

(3) *Doctrin. numismat. veter.*, tom. VI, pag. 254.

«de Britannicus, frappées en Grece et dans les colonies ro-«maines, viennent à l'appui de celle dont j'ai fait mention; «mais seules elles ne seroient pas suffisantes pour nous faire «connoître exactement les traits de ce jeune et malheureux «prince.

Chap I
Famille des Césars
Pl XXVIII

«Il y a beaucoup de probabilité qu'une statue de la villa «Pinciana, jadis Borghese, le représente (salle 5e, n° 4).» C'est un jeune homme revêtu de la toge, et portant suspendue à son cou par un cordon la bulle des jeunes patriciens. Il étend le bras droit, et tient de la gauche un *volumen*, ou rouleau d'écriture. Quoique le travail de cette statue soit très bon, les formes du jeune prince sont trop peu prononcées pour le faire reconnoître sans aucun doute. En effet, Perrier, qui la publia en 1638, sous le n° 40, crut y reconnoître Néron enfant; et ce n'est que depuis la découverte de la médaille de Britannicus qu'on l'a attribuée à celui-ci. Cette variation m'a empêché de la faire entrer dans l'Iconographie romaine.

§. 16. AGRIPPINE JEUNE.

Pline le naturaliste[1], parlant du poison mêlé à des champignons qui avoit fait mourir Claude, dit: «Agrippine, par cet «attentat, donna au monde, et à elle-même avant tous les autres, «un second poison, Néron, son fils.» Ce monstre fut, à la vérité, le vengeur de Claude, de Silanus, de Lollia, et de tant d'illustres victimes; mais ce n'étoit pas un fils qu'elles auroient chargé de leur vengeance. Un seul vers de la tragédie de Séneque intitulée *Octavie*[2], prononcé par Agrippine elle-même, peint

(1) Lib. XXII, cap. XXII. (2) Vers 645. *Noverca, conjux, mater, infelix meis!*

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

tous ses crimes : « Belle-mere, épouse et mere, funeste à tous « les miens ! »

On est affligé d'apprendre que la mere de Néron devoit le jour au généreux Germanicus et à la vertueuse Agrippine l'ancienne. Elle étoit l'aînée de leurs filles, et naquit à Cologne l'an 769[1] (16 de l'ere vulgaire). Sa grande beauté la fit remarquer dès sa plus tendre jeunesse. Son illustre mere la fit élever et instruire avec grand soin; aussi écrivit-elle des mémoires qui contenoient les détails de sa vie, et les malheurs de ses parents. Tacite et Pline l'ancien les ont cités[2].

Tibere donna, en 28, pour époux à Agrippine, Cneius Domitius Ahenobarbus, homme détestable dans toutes les époques de sa vie, dit avec raison Suétone[3], qui rapporte les meurtres qu'il commit, les rapines et l'inceste dont il se rendit coupable; mais que le lâche flatteur de Tibere, Velleius Paterculus[4], appelle un jeune homme d'une noble simplicité de mœurs. Domitius se rendoit plus de justice : lorsqu'on le félicitoit sur la naissance de son fils (qui fut depuis l'empereur Néron), il répondoit que d'Agrippine et de lui il ne pouvoit naître rien que de funeste à la patrie.

Caligula assouvit sa passion incestueuse avec Agrippine, ainsi qu'avec ses autres sœurs, et il fit partager ce triple attentat contre les mœurs à Lepidus, compagnon de ses débauches. Parvenu à l'empire, il ne leur fit pas moins rendre, en 37, les honneurs qui appartenoient aux vestales; mais l'intérêt qu'il prit à elles dura peu de temps. Deux ans après, Caligula fit mourir ce Lepidus[5], l'accusant d'aspirer au trône, et d'avoir formé dans ce

(1) Eckhel, *Doct. num.*, tom. VI, p. 255.

(2) Tacit., *Annal.*, IV, 53; Plin., l. VII, cap. VIII.

(3) *Nero*, cap. IV, V, et VI.

(4) Lib. XI, cap X, 3.

(5) Tacit., *Annal.*, XIV, 2.

dessein une liaison intime avec Agrippine, qui avoit aussi dès-lors la même ambition. Il condamna Agrippine et Liville, en punition de leurs adulteres et de leur complicité avec Lepidus, à être reléguées dans l'île Pontia, ajoutant que, s'il avoit des îles, il avoit aussi des épées à son service. Il rendit le sénat témoin de la honte de sa famille, en mettant sous ses yeux les correspondances de ses sœurs avec les complices de leurs débauches. Agrippine fut traitée avec plus de rigueur; l'empereur voulut qu'elle portât elle-même jusqu'à Rome l'urne qui renfermoit les cendres de Lepidus. La confiscation de ses biens suivit sa condamnation; et l'on exila un autre de ses amants, Sophronius Tigellinus, qui fut depuis le favori de Néron. On a placé dans ce nombre Séneque le philosophe; mais sa passion pour Julie, qui le fit exiler par Claude, semble démentir cette accusation.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Domitius mourut l'an 40, et laissa Agrippine veuve avec un fils unique, Néron, sur lequel elle consulta les devins. Ils assurerent que cet enfant régneroit, mais qu'il feroit mourir sa mere. « Ah! qu'il m'ôte la vie, s'écria-t-elle, pourvu qu'il regne[1]! » Elle avoit jeté les yeux sur Galba (qui fut empereur après Néron), même avant la mort de son épouse, pour remplacer Domitius[2]; mais ce Romain refusa constamment la main d'Agrippine, et il ne rentra plus dans les liens du mariage. Claude l'ayant rappelée de l'exil l'an 41, 1er de son regne, et lui ayant rendu ses biens, elle épousa Crispus Passienus, orateur célebre, qu'elle fit mourir quelques années après pour avoir l'entiere jouissance des richesses dont il lui avoit fait une donation.

Messaline étoit jalouse de la beauté d'Agrippine, redoutoit son ambition, et la tenoit dans l'oppression, comme nous l'ap-

(1) Tacit., *Annal.*, XIV, 9. (2) Suet., *Galba*, cap. v.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

prenons de Tacite[1]. Il dit que, dans les jeux séculaires célébrés l'an 800 de Rome (47 de l'ere vulgaire), où parurent Britannicus et Néron, la faveur du peuple s'attacha particulierement au second, «soit à cause du souvenir de Germanicus, dont il étoit «le seul rejeton mâle, soit par intérêt pour sa mere, qui étoit «en butte aux persécutions de Messaline.» La mort funeste de celle-ci, loin d'effrayer Agrippine, réveilla son ambition. Oubliant qu'elle étoit la niece de Claude, et que les lois lui interdisoient tout espoir de l'avoir pour époux, ou plutôt persuadée que le sénat feroit fléchir les lois si telle étoit la volonté de l'empereur, elle accabla son oncle de caresses. Sa qualité de niece permettant à Claude de l'embrasser en public, selon la coutume des Romains, elle prévenoit ses desirs[2]; et, lorsqu'ils étoient loin des yeux du public, l'empereur se livroit avec ardeur à cette séduction. Aussi Tacite[3] fait-il remarquer qu'avant d'être épouse, elle agissoit déja en impératrice: elle fit rompre honteusement le mariage de la fille de Claude, d'Octavie, qu'elle destinoit à Néron, avec Lucius Julius Silanus, qu'elle contraignit de s'ôter la vie le jour même du mariage de Claude. Pallas, tout puissant sur l'esprit de l'empereur, lui conseilla d'épouser Agrippine[4]; elle avoit gagné cet affranchi en s'abandonnant à lui. Vitellius détermina les sénateurs à presser ce mariage, que commandoit, disoient-ils, la raison d'état. De sorte qu'il fut célébré l'an 49.

J'ai rapporté, dans la vie de Claude, les détails de la conduite que tint Agrippine depuis cette époque jusqu'à l'an 54, celui de la mort de son époux, qu'elle empoisonna; parceque ce prince imbécille ne fit plus que prêter son nom aux actes de souve-

(1) *Annal.*, XI, 12.
(2) Suet., *Claud.*, cap. XXVI.
(3) *Annal.*, XII, 3.
(4) Tacit., *Annal.*, XII, 24.

raineté qu'elle exerçoit, aux moyens cruels qu'elle employoit soit pour préparer l'accès du trône à son fils, soit pour en éloigner l'héritier légitime, soit enfin pour acquérir des richesses immenses. La mort des citoyens les plus opulents fut un de ces moyens les plus ordinaires; de même que celle de plusieurs femmes illustres, dont la beauté ou la bonne renommée lui faisoit ombrage; entre autres Lollia Paulina, que l'affranchi Calliste avoit proposée pour épouse à Claude après la mort de Messaline[1]. Elle conservoit contre celle-ci un ressentiment si profond que, dit l'historien Dion, «elle se fit «apporter sa tête; et, ne la reconnoissant pas à cause de l'al«tération que le supplice avoit apportée dans les traits, elle «ouvrit la bouche de sa propre main, et examina les dents «qui avoient une conformation particuliere», une surdent, selon Pline[2].

Agrippine, craignant que le peuple ne vît dans elle qu'une femme cruelle et avare, rappela avec éclat Séneque de l'exil auquel Claude l'avoit condamné, lui fit accorder la préture, et le donna pour instituteur à Néron; espérant que le public verroit auprès de lui avec plaisir un homme célebre par les études, et que le philosophe, outragé par l'empereur, la serviroit dans ses projets ambitieux.

Rien ne peut donner une idée plus vraie du caractere cruel et dissimulé d'Agrippine que de la voir, au moment où le poison préparé par son ordre ôtoit la vie à Claude, et frayoit à Néron le chemin du trône, feindre la douleur la plus profonde, tenir embrassé Britannicus comme son unique consolation, l'appeler le véritable portrait de son pere, employer toute sorte d'artifices pour le retenir dans le palais, lui et ses sœurs Antonia et

(1) Tacit., *Annal.*, XII, 2. (2) Lib. VII, cap. XVI.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

Octavie, jusqu'à ce que tout fût prêt au-dehors pour faire déclarer Néron empereur[1].

L'an 54 mit le comble aux vœux d'Agrippine : Britannicus fut privé de ses droits à l'empire; Néron s'assit sur le trône, et Agrippine crut au moins le partager avec lui, à cause de sa grande jeunesse (il n'avoit que dix-sept ans), si elle ne se flattoit pas même de régner absolument sous son nom. On la vit en effet affecter l'autorité suprême, faire mourir Narcisse, qui paroissoit s'attacher à Britannicus, donner audience aux ambassadeurs avec l'empereur[2], adresser comme lui des lettres aux peuples, aux princes, aux rois, se montrer en public à ses côtés, quelquefois dans la même litiere, le plus souvent suivie de l'empereur, qui marchoit auprès de la sienne. Néron supporta assez long-temps ces entreprises sur son autorité; il lui témoignoit les plus grands égards, la déférence la plus entiere; il permettoit que le sénat lui décernât les plus grands honneurs, et même qu'il tînt ses assemblées dans le palais, afin que, cachée derriere une tapisserie, elle pût entendre sans être vue.

Les Romains n'attribuerent pas tous cette conduite soumise de Néron à l'ascendant qu'Agrippine avoit pris sur lui depuis son enfance, à la reconnoissance pour les grands services qu'elle lui avoit rendus; il y en eut qui lui donnerent pour cause secrete l'abandon qu'elle lui fit de sa personne : on pouvoit le soupçonner d'après les mêmes artifices dont elle avoit usé envers Lepidus et Pallas pour se les attacher, et d'après la familiarité excessive qui, même en public, régnoit dans leurs entretiens[3]. Les historiens ont émis des opinions différentes sur cet inceste odieux. Avant de rapporter leurs textes, je dois en citer un de

(1) Tacit., *Annal.*, XII, 18. (2) Dio, LXXI, 2. (3) Suet., *Ner.*, cap. XXVIII.

l'historien des Juifs, de Josephe[1], qui expliquera cette différence d'opinion. «Je ne m'étendrai pas davantage, dit-il, sur les crimes «de Néron, parceque son histoire a été écrite par plusieurs au-«teurs. Mais les uns, ayant reçu de lui des bienfaits, ont négligé «la vérité en sa faveur; les autres, animés par la haine et par «leurs ressentiments, ont écrit des choses fausses avec un achar-«nement qui seul les rend condamnables.... Pour nous, qui «n'avons d'autre but que la vérité, etc.» Selon Suétone[2], qui écrivoit un siecle après le regne de Néron, ce monstre avoit voulu satisfaire son horrible passion; mais il en fut détourné par les ennemis d'Agrippine, qui craignirent le caractere ambitieux de cette femme, que ce crime auroit rendue toute puissante. Cependant il raconte des détails qui feroient croire qu'elle n'y auroit apporté aucun obstacle; et il ajoute que les favoris du prince appelerent auprès de lui, pour tromper son imagination, l'affranchie Acté, dont la ressemblance avec Agrippine étoit frappante. Cluvius, cité par Tacite[3] (dont les Annales furent écrites peu après les Césars de Suétone), attribuoit cette substitution politique à Séneque, qui, voyant «la mere de Néron, «poussée par le desir de retenir le pouvoir, choisir le milieu du «jour où son fils étoit échauffé par le vin et les plaisirs de la «table, pour se présenter à lui parée avec soin, respirant le «crime, et lui prodiguer les plus grandes caresses.... engagea «Acté à dire à l'empereur que l'inceste étoit connu du public, «parceque sa mere s'en glorifioit ouvertement, et que les sol-«dats refuseroient d'obéir à un prince souillé de ce crime.» Tacite dit encore qu'un autre écrivain, Fabius Rusticus, vengeoit la mémoire d'Agrippine, et condamnoit celle de Néron, que la ruse d'Acté empêcha seule de se rendre coupable. Tacite

(1) *Antiquit.*, lib. XX, cap. VIII, §. 3. (2) Cap. XXVIII. (3) *Annal.*, XIV, 2.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

ajoute ensuite : « Mais les autres auteurs s'accordent avec Cluvius, « et la renommée confirme leur témoignage. » Xiphilin raconte[1] que la mere de Néron, « craignant de le voir épouser Poppée, « qu'il aimoit éperdument, projeta un crime odieux : comme « s'il n'étoit pas déja assez honteux pour elle d'avoir captivé son « oncle par des regards tendres et par des caresses lascives, elle « employa les mêmes artifices pour subjuguer son fils. Réussit- « elle dans cette entreprise criminelle, ou a-t-on chargé leur « mémoire de ce forfait d'après leurs mœurs dépravées? Je ne « puis rien assurer; je rapporte seulement les circonstances qui « sont reconnues vraies par tout le monde : c'est-à-dire que Né- « ron aima avec fureur une courtisane qui ressembloit à Agrip- « pine; qu'il l'aima à cause de cette ressemblance; qu'il y faisoit « allusion, lorsque, la montrant, il disoit avec complaisance « qu'il avoit outragé la maternité. » Enfin Aurelius Victor[2] écri- voit dans le IVe siecle : « Plusieurs comptent au nombre des « crimes de Néron l'inceste, parceque sa mere, tourmentée du « desir de régner, essayoit de se l'attacher par quelque grand « crime. Quant à moi, je n'en doute point, quoique les écrivains « soient partagés d'opinion. » Il fonde son jugement sur l'habi- tude du crime et de la débauche effrénée contractée par la mere et le fils. Le second Victor, auteur de l'abrégé du premier, s'ex- prime encore plus formellement : « Il commit un inceste avec sa « mere, qu'il fit mourir plus tard. »

J'ai cru devoir rapporter sur cet outrage de la nature les sen- timents des historiens de l'antiquité, afin que le lecteur pût for- mer son opinion. Quant à la mienne, elle est la même que celle de Dion, rapportée plus haut. Le crime n'a pas été commis; mais la jactance monstrueuse de Néron relativement à la res-

(1) Xiphil., LXI, 11. (2) *Cæs.*, cap. v.

semblance d'Acté avec sa mère, la licence effrénée de l'un et de l'autre, ont fait croire à la réalité.

Chap. I. Famille des Césars.

Séneque et Burrhus exhorterent Néron à secouer le joug de sa mere et à régner par lui-même. Ce prince, dont toutes les passions étoient extrêmes, passa en un instant de la soumission la plus entiere à une haine implacable. Il supprima la garde qui entouroit Agrippine, comme épouse et mere d'empereur, et il exigea d'elle que la campagne fût son séjour ordinaire. Celle-ci, habituée au commandement, aux honneurs, ne s'en vit pas dépouiller sans un chagrin violent; elle éclata en reproches; elle rappela les droits de Britannicus, que Néron fit bientôt après périr, pour mettre fin à ces plaintes indiscretes. Les historiens annoncent qu'elle fut étrangere à cette mort; ils font observer même qu'elle la vit avec effroi, comme un prélude du parricide que son fils méditoit déja.

Pl. XXVII.

Aussitôt que la fortune parut contraire à Agrippine, on vit la foule s'éloigner d'elle, excepté quelques femmes qui continuerent à lui faire la cour; mais on ne sait, dit Tacite [1], si ce fut par attachement ou par haine. Au moins le dernier motif semble avoir retenu près d'Agrippine Silania; car cette femme perdue de réputation, et qui lui avoit été chere, forma contre elle, en 56, une accusation des plus graves. Ce n'étoit plus d'avoir donné des pleurs à la mort de Britannicus, ni d'avoir publié les infortunes d'Octavie, qu'on l'accusoit encore; mais on lui reprochoit de vouloir épouser et placer sur le trône Rubellius Plautus, qui par sa mere descendoit d'Auguste au même degré que Néron. L'histrion Pâris, chargé d'en instruire l'empereur, choisit l'instant de la nuit où celui-ci sortoit d'un grand repas, et lui révéla la prétendue conspiration. Néron voulut

(1) *Annal.*, XIII, 19.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXVII.

faire mourir sur-le-champ Plautus, sa mere, et Burrhus, qu'il accusoit de le favoriser. Celui-ci parvint à le calmer, et à faire différer jusqu'au lendemain, en promettant d'ôter la vie à Agrippine si, après avoir été entendue, elle se trouvoit coupable. Elle défia ses accusateurs de prouver qu'elle eût essayé d'ébranler la fidélité des cohortes ou des provinces, de produire des esclaves ou des affranchis qu'elle eût corrompus; enfin elle demanda à son fils un entretien secret dans lequel elle ne parla point de son innocence, comme si elle ne croyoit pas qu'elle pût être soupçonnée, ni de ses bienfaits, dont le récit eût été un reproche. Elle obtint des peines contre ses délateurs, et des récompenses pour ses amis.

Malgré cette réconciliation, soit feinte, soit forcée, Néron n'étoit pas d'un caractere à différer long-temps l'exécution d'un crime qu'il croyoit utile à sa sûreté. Les intrigues d'Agrippine lui causoient de trop vives inquiétudes pour qu'il ne cherchât pas à s'en affranchir. Ce n'étoit pas assez pour lui d'avoir dépouillé sa mere de tous les honneurs publics, d'éviter sa rencontre en tous lieux, et de lui faire éprouver tous les dégoûts d'une surveillance ombrageuse, il résolut, l'an 59, de lui ôter la vie. Ce forfait appartient particulièrement à l'histoire de ce fils dénaturé, et c'est là que j'en rapporterai les détails. Je dirai seulement ici qu'après avoir échappé à la mort qu'il lui avoit préparée par la rupture d'un navire disposé à cet effet, Agrippine fut poignardée, par son ordre, à l'âge de quarante-trois ans; elle s'écrioit: «Percez ce sein qui a produit un parricide.» Tacite dit, après ce récit: «Quelques personnes assurent que Néron osa «fixer des yeux avides sur le cadavre de sa mere, et qu'il en «loua les belles formes; mais d'autres nient cette atrocité. [1].»

(1) *Annal.*, XIV, 9; Xiphil., LXI, 14.

On brûla les restes d'Agrippine la nuit même de l'assassinat, sans aucun honneur funebre, et tant que Néron vécut, on n'éleva aucun monument sur la terre qui les avoit reçus. Un de ses affranchis, Mnester, se poignarda sur son bûcher. «On ne sut «pas, dit Tacite, s'il fut porté à cet acte de désespoir par son «attachement à sa maîtresse, ou par la crainte du supplice.» Telle fut la fin d'Agrippine, fille du César Germanicus, petite-fille d'Agrippa, arriere-petite-fille d'Auguste, sœur d'un empereur (Caligula), épouse d'un autre empereur (Claude), et mere d'un troisieme (Néron). On ne trouve dans les temps antérieurs qu'une femme distinguée par d'aussi belles alliances, c'est Lampido, fille de Léotychidas, épouse d'Archidamus, mere d'Agis, tous trois rois de Sparte; et, dans les temps modernes, que Claude, fille de Louis XII, épouse de François Ier, mere de Henri II. Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXVII

On voit à Naples, dans la collection des Farneses, devenue la collection royale, une belle statue de la mere de Néron. Les n 6 et 7 en présentent le profil et la face. Il y a dans ses traits quelque chose de dur qui rappelle les crimes que lui reproche l'histoire; mais ils sont grands et majestueux. Le prince Chigi, à Rome, possede un très beau buste de cette impératrice. N° 6 et 7.

Ses traits sont bien exprimés sur la médaille du n° 8. Elle est d'or, et présente d'un côté la tête de Claude, couronnée de laurier, avec la légende TI*berius* CLAVD*ius* CAESAR AVG*ustus* GERM*anicus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* POT*estate* P*ater* P*atriæ*. Au revers: tête d'Agrippine, couronnée de laurier, avec la légende AGRIPPINAE AVGVSTAE. N° 8.

Chap. I. Famille des Césars.

Pl. XXIX.

§. 17. CLAUDE ET SA FAMILLE,

CAMÉES.

N° 1. Dans cette planche, consacrée tout entière à la famille de Claude, on voit d'abord, sous le n° 1, un camée sardonyx à trois couches, plus recommandable par sa grandeur que par le travail du graveur. Sous le point de vue du volume, il doit être placé immédiatement après celui de la Sainte-Chapelle. Le sujet qu'il représente lui donne un grand prix. Quant au dessin et à la gravure, M. Visconti disoit, pour en donner une idée exacte, que la composition paroissoit avoir été tracée à Rome, et exécutée loin de la capitale. Le savant Cuper joignit à sa dissertation [1] sur le marbre de l'*Apothéose d'Homere* l'explication de ce camée, avec la gravure du dessin que lui avoit envoyé Jean-Georges Grævius. On les retrouve dans le supplément de Poleni au *Thesaurus Antiquitatum Græcarum et Romanarum* [2]. Mais ce dessin est si mauvais que Grævius et Cuper ont cru y voir Auguste et Livie.

Deux centaures traînent un char sur lequel sont placés (comme les médailles et les portraits non contestés me les ont fait reconnoître d'après un dessin très exact) Claude, son épouse Messaline, avec leurs enfants Octavie et Britannicus. Claude porte le costume d'un triomphateur, la couronne de laurier, la tunique, et la toge, probablement ornés de diverses couleurs que la sculpture ne peut rendre; il est armé du foudre; et les centaures foulent aux pieds des barbares qu'il a déja foudroyés. C'est le triomphe de Claude après la défaite des Bre-

(1) Amst., 1683. (2) Tom. II, pag. 193.

tons. A ses côtés sont placés ses deux enfants, Octavie couronnée de laurier comme son pere, qu'elle tient embrassé; Britannicus, revêtu du costume militaire, appuyant sa main gauche sur le *parazonium*, épée de commandement. C'étoit un usage reçu de voir le triomphateur faire monter dans le char ses enfants des deux sexes[1]. Germanicus avoit auprès de lui ses cinq enfants, Lucius Verus et Marc-Aurele, les fils et les filles de celui-ci; sur une médaille d'or, Antonin, les deux enfants qu'il avoit eus de Faustine; et même au temps de la république, Paul Emile, ses deux fils, selon Eutrope[2].

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIX

Messaline paroît être la premiere épouse d'un triomphateur qui l'ait suivi au Capitole; c'est pourquoi Suétone[3] l'a fait observer: «Son épouse Messaline suivit le char du triomphateur «montée aussi sur un char.» A la vérité il ne dit pas qu'elle fût placée sur le char de triomphe; mais l'auteur du bas-relief s'est donné tant de licence, qu'il a bien pu oublier ici la fidélité historique, et ne rendre que la pensée générale de la pompe triomphale.

On ne sauroit douter que ce camée n'ait été gravé, ou qu'on n'ait commencé à le graver du vivant de Claude; car personne, après les premiers jours de son deuil, ne prit intérêt à sa mémoire, excepté Vespasien, après que quinze ans se furent écoulés[4]. Cependant il y est représenté déifié, et sous la forme de Jupiter, quoiqu'il ait refusé les honneurs divins que Caligula s'étoit fait rendre[5]. Mais on sait que les Bretons lui éleverent un temple, et créerent des prêtres qui employoient leurs richesses pour le desservir avec splendeur[6]. Seroit-ce une conjec-

(1) Tacit., *Ann.*, II, 41; Capit., *M. Ant.*, c. XII.
(2) Eutrop., lib. IV, et lib. XLV, cap. XL.
(3) Cap. XVII.
(4) Suet., *Vespas.*, cap. IX.
(5) Senec., Ἀποκολ.
(6) Tacit., XIV, 31.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIX.

jecture trop hardie que d'attribuer à ces prêtres le dessein de faire graver le camée que j'explique? La cause de la médiocrité du travail se trouveroit alors dans l'imperfection des beaux-arts chez un peuple nouvellement civilisé; et la pensée de M. Visconti, rapportée plus haut, trouveroit aussi son application.

Les centaures qui traînent le char de triomphe présentent une difficulté réelle. Si Claude paroissoit ici sous les traits de Bacchus, ce seroit alors le vainqueur des Indes, dont le char est traîné ordinairement par ces monstres biformes. Cuper croyoit voir Auguste déifié; il trouvoit un rapport évident entre la victoire remportée en Thessalie dans les champs de Philippes, et les centaures qui habitoient cette contrée. Pour moi, à qui les médailles ont fait reconnoître ici l'empereur Claude, je n'ai que des conjectures à offrir sur les centaures qui font partie de cette composition. D'abord ce n'est pas le seul exemple; on voit sur une médaille de grand bronze Jupiter, tenant une petite statue de Diane d'Ephese, assis sur un char traîné par deux centaures, dont l'un porte un cratere, et l'autre une espece de bâton pastoral[1], avec la légende ЄΠΙ CTP ατηγοῦ KOYINTIΛIΛNOY ΠЄΡΓΛΜΗΝΩΝ ЄΦЄCIΩN, sous-entendu ομονοια : *Sous la préture de Quintilianus; monument de l'alliance des habitants de Pergame avec les Ephésiens.* Cette médaille a été frappée en l'honneur de Commode. Je n'en citerai pas d'autres qui présentent Hercule, Esculape, etc., montés sur des chars attelés de même; mais je parlerai d'un grand bronze de Domitien frappé à Alexan-

N° 4 et 5. drie l'an 837, Δ, 4[e] de son regne, sur lequel on le voit debout dans un char que traînent deux centaures[2]; et d'un camée du Vatican (en 1788), jadis du cardinal Carpegna, presque aussi

(1) Gusseme, V, pag. 377, n° 71; Vaillant, *Gr.*, pag. 234. (2) *Mus. Pisan.*, pag. 20.

grand que celui-ci, représentant Bacchus et Cérès dans un char traîné par deux centaures.

Chap. I Famille des Cesars.

Claude foudroyant les Bretons abattus sous les pieds des centaures, et près d'être couronné par la Victoire, rappelle Jupiter vainqueur des Titans. Son char est traîné par des monstres enfants d'Ixion, qui étoit fils de Jupiter : cette filiation peut motiver le choix des centaures. L'un a jeté le cratere, l'autre porte un trophée au lieu de bâton pastoral, qu'ils tiennent sur la médaille de Pergame. Le graveur a exprimé sur le front des centaures un caractere qui rappelle le pere des dieux, dont ils tiroient leur origine; je veux parler des cheveux relevés sur le haut du front, comme on les voit à Jupiter. Winckelmann [1] a observé le premier ce caractere distinctif des centaures. Pl. XXIX.

Je dois aussi faire remarquer le geste de Messaline, qui, avec l'index de la main gauche, paroît montrer à Claude le jeune Britannicus, destiné à régner après lui.

Lorsque Grævius envoya à Cuper, en 1683, le dessin de ce camée, il ne lui dit point à quel cabinet il appartenoit. On étoit resté dans la même ignorance, jusqu'à ce que M. Visconti apprit, en 1808, qu'il étoit conservé en Hollande, dans la collection de celui qui étoit à la tête du gouvernement de ce royaume. Il en obtint le transport à Paris, et le fit dessiner pour l'Iconographie romaine.

La gravure du n° 2 n'est qu'une portion d'un camée ; la portion qui n'a pas été gravée, et qui est plus grande du double que celle-ci, ne présente que deux aigles : on a cru pouvoir la négliger à cause du défaut d'espace. On voit ici Claude, Messaline sa quatrieme épouse, leurs enfants Octavie, Britannicus, et probablement un Drusus fils de Claude et de sa seconde épouse N° 2.

(1) *Hist. de l'Art*, liv. IV, c. II, §. 3 et 4.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXIX.

Plautia Urgulanilla. C'est le seul portrait de ce dernier enfant qui nous soit parvenu. Au moment où Drusus atteignoit l'âge de la puberté, où il venoit d'être donné pour mari à la fille de Séjan, il mourut étouffé par un fruit qu'il lançoit en l'air, qu'il recevoit dans sa bouche, et qui pénétra dans la trachée-artere.

L'auteur de cet ouvrage ignore le nom de celui auquel appartient le camée; s'il l'apprenoit, il le feroit connoître dans le dernier volume.

N° 3. Le n° 3 présente un camée du cabinet impérial de Vienne[1]. Quatre bustes sont placés deux à deux sur des cornes d'abondance ornées très richement, entourées d'armes et d'armures; un aigle éployé est debout entre les cornes d'abondance. Le premier buste, à la gauche du spectateur, est celui de l'empereur Claude, portant une couronne de chêne et l'égide. A côté de lui paroît Messaline avec la couronne tourelée de Cybele, et la couronne d'épis de Cérès. Vis-à-vis, à la droite du spectateur, sont gravés deux bustes jeunes, les deux enfants de Claude et de Messaline, Britannicus portant une couronne de chêne et le *paludamentum*, et Octavie représentée en Minerve, avec le casque et la couronne de laurier.

Ces personnages ont été reconnus à l'aide de médailles et de portraits non contestés. Je dois dire cependant que M. Visconti[2] avoit pensé jadis que les deux bustes placés à la gauche du spectateur étoient ceux de Claude et d'Agrippine jeune son épouse; que ceux de la droite du spectateur représentoient Germanicus, frère de Claude, avec son épouse Agrippine l'ancienne. Les monuments ne sont pas favorables à cette opinion; ils ne le sont pas davantage à celle d'Eckhel[3], qui veut reconnoître ici Claude et

(1) Eckhel, pl. vii.
(2) *Mus. Pio Clem.*, VI, pl. 57, note 9.
(3) *Pierres gravées du cabinet de Vienne*, pl. vii.

Agrippine jeune, placés en regard de Drusus l'ancien et d'Antonia, pere et mere de Claude.

Chap. I. Famille des Césars.

Le n° 4 est une médaille de Commode.

§. 18. NÉRON, ET SES ÉPOUSES[1].

Pl. XXX.

«Séneque, dit un scoliaste de Juvénal[2], revenu de son exil «en Corse, avoit formé le dessein de se rendre à Athènes, lors-«que Agrippine l'appela à Rome, dans le palais des Césars, pour «diriger la jeunesse de Néron. Il reconnut bientôt le caractere «féroce et cruel de son éleve, et il parvint à l'adoucir. Mais il «disoit souvent à quelques amis : Lorsque ce lion cruel aura «étanché sa soif avec du sang humain, sa férocité naturelle ne «connoîtra plus de frein.» Cette prédiction fut accomplie; on entendit sortir de la bouche de Néron ces paroles, que Séneque le tragique lui fait répéter dans son *Octavie*[3]: «Puissent bientôt «les maisons de Rome être consumées par les feux que j'ai allu-«més! que les Romains coupables périssent par la flamme, par «la chute des palais, par une pauvreté honteuse, par la faim, «et par la douleur!» On a cependant vu (ô dépravation de l'esprit humain!) un savant du XVI[e] siecle, Jérôme Cardan, écrire l'éloge de Néron[4], dans lequel, après avoir rapporté tous ses crimes, il les excuse par la fatale raison d'état, et par la comparaison avec d'autres princes de sa famille à qui l'histoire en reproche de semblables. Josephe[5], que j'ai cité dans la vie d'A-

(1) Suétone, Tacite, Dion, Josephe, Plutarque, Zonare, etc., ont été mes guides dans cet article.

(2) Suet., V, 109.

(3) Act. V, v. 831.

(4) *Encomium Neronis.*

(5) *Antiq.*, lib. XX, cap. VIII, §. 8.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

grippine la jeune, accuse la plupart des historiens de Néron soit d'avoir trahi la vérité en faveur d'un prince qui avoit été leur bienfaiteur, soit d'avoir écrit des calomnies pour satisfaire leur haine et leurs ressentiments. Voulant éviter de semblables reproches, je rapporterai seulement comme authentiques les faits avoués par tous les écrivains.

La naissance de Néron (l'an 36 de l'ere vulgaire, 790 de Rome) donna lieu au vicieux Cneius Domitius Ahenobarbus son pere de porter sur lui-même et sur sa propre épouse Agrippine un jugement trop bien confirmé depuis [1]. «Il est impossible, dit-il, qu'un «homme de bien puisse naître d'elle et de moi.» La mere de Néron étoit fille du grand Germanicus, et petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste; de sorte qu'il ne descendoit de cet empereur que par les femmes. Il fut appelé d'abord Lucius Domitius Ahenobarbus, puis, après son adoption par Claude (qui le transportoit dans la famille Claudia), Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus; mais il est plus connu en françois sous le nom de Néron, queje lui donnerai toujours: telle étoit même sa volonté; car nous avons vu dans la vie de Britannicus, son frere adoptif, combien il fut offensé de s'entendre donner son premier nom par ce prince; et nous verrons qu'entre toutes les injures contenues dans les lettres des généraux révoltés contre sa tyrannie, aucune ne lui fut plus sensible que d'être appelé Domitius Ahenobarbus.

Les persécutions que Caligula et la jalouse Messaline firent essuyer à Agrippine auroient dû former le cœur de Néron, et lui apprendre à compatir aux malheurs des infortunés; car, ayant perdu son pere trois ans après sa naissance, il n'entra en possession que d'une foible partie de ses biens par l'avidité de

(1) Xiph., lib. LXI, cap. II.

Caligula, son cohéritier; et l'exil de sa mere l'ayant réduit presque à l'indigence, il fut recueilli par sa tante Domitia Lepida, et n'eut pour premiers maîtres qu'un danseur et un barbier [1]. Mais Claude lui rendit les biens de son pere et les grandes richesses de son beau-pere Crispus Passienus. Messaline vit avec peine cet état prospere qui le faisoit paroître l'émule de Britannicus: on disoit même qu'elle avoit essayé de le faire assassiner.

Chap. I
Famille des Cesars.
Pl. XXX

Le mariage de sa mere Agrippine avec l'empereur Claude, célébré l'an 48, changea le sort de Néron. Son adoption le plaça l'année suivante sur les degrés du trône, à côté de l'héritier naturel Britannicus. Il avoit alors onze ans; et sa mere avoit choisi depuis peu Séneque le philosophe pour son instituteur. On pourroit croire d'après cela que Néron étudia la philosophie; mais Suétone dit que sa mere y mit obstacle, assurant que cette science étoit nuisible aux princes [2]. Séneque, de son côté, ne lui permit pas de lire les anciens orateurs, afin qu'il fût toujours séduit par son faux genre d'éloquence. De sorte que les études de Néron se bornerent à la poésie et au style déclamatoire. La derniere étude convenoit à son jugement faux, qui domina aussi dans ses vers, que Perse [3] nous a conservés. On le vit plaider en latin la cause des habitants de Bologne, et en grec celle des Rhodiens et celle des habitants de la nouvelle Troie. Mais ses études favorites, celles qui présagerent l'occupation de sa vie entiere, furent la musique, la déclamation, et l'art de conduire des chars. D'ailleurs son penchant à la cruauté s'étoit déja développé; car il joignit son témoignage aux calomnies qu'Agrippine inventa pour faire périr Domitia Lepida, cette tante qui seule avoit secouru son enfance.

La mere de Néron ayant empoisonné Claude avec des cham-

(1) Suet., cap. VI. (2) *Ibid.*, cap. LII. (3) Sat. I, v. 99.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

pignons, l'an 54 (807 de Rome), les railleries habituelles que faisoit le fils à l'occasion de ce végétal, qu'il appeloit le mets des dieux, autorisent à le soupçonner de complicité avec Agrippine. Celle-ci cacha pendant quelques heures la mort de l'empereur, jusqu'à l'instant que les astrologues jugerent favorable. Alors Néron sortit du palais, accompagné de Burrhus, chef des prétoriens, se rendit dans leur camp, prononça un discours qui avoit été composé par Séneque, leur promit une somme égale à celle qu'ils avoient reçue de Claude, et fut proclamé empereur [1]. Le nom du légitime successeur, de Britannicus, sortit de quelques bouches; mais ces timides réclamations furent couvertes par les acclamations du sénat, auquel Néron adressa une harangue qui étoit aussi l'ouvrage de son instituteur. Il accepta les honneurs et les titres que lui prodiguerent les sénateurs; il refusa seulement, à cause de sa jeunesse, celui de pere de la patrie; mais il ne tarda pas à le prendre, car on le lit sur les médailles de la seconde année de son regne [2].

Néron étoit âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône; et, si l'on en croit quelques écrivains, les cinq premieres années de son regne firent espérer que la justice et la sagesse alloient tenir les rênes du gouvernement. Aurelius Victor [3] dit même que, selon le témoignage de Trajan, aucun prince n'en avoit eu d'aussi belles. Je crois qu'il faut réduire cet éloge à quelques édits bursaux, aux honneurs rendus à la mémoire de Claude et de son pere Domitius, à quelques sommes distribuées au peuple et à de pauvres sénateurs, au mot plus fastueux que touchant, *Je voudrois ne savoir pas écrire!* qu'il dit en signant des arrêts de mort; à la facilité avec laquelle il se laissoit approcher, lorsqu'il s'exerçoit dans le champ de Mars; à son habitude de déclamer

(1) Joseph., *Ant.*, lib. X, c. v. (2) Eckhel, *D. N.*, t. VI, pag. 262. (3) *Cæs.*, c. v.

publiquement, dans le palais d'abord, et par la suite au théâtre, des discours et des vers que ses flatteurs faisoient graver en lettres d'or au Capitole; aux distributions qu'il prodiguoit dans les spectacles, et à la défense de faire mourir dans les jeux des hommes, même des condamnés. Il sembleroit que l'époque à laquelle il cessa de mériter ces éloges seroit celle (l'an 59) où il commença à conduire des chars dans les cirques, à disputer sur les théâtres les prix du chant et de la lyre, à jouer des rôles dans les tragédies, etc., et que cet avilissement seul l'auroit rendu digne de blâme.

Ce fut cependant en 54, premiere des cinq années louées avec tant de prévention, que Néron, selon Pline, fit empoisonner Marcus Julius Silanus [1]. Il étoit frere du premier mari d'Octavie, alors épouse de l'empereur, à qui Agrippine avoit déja ôté la vie. Il avoit, ainsi que Néron, Auguste pour trisaïeul; et quoiqu'il fût sans talents, il auroit pu être porté sur le trône, qui étoit souillé par tant de crimes. Tacite et Xiphilin attribuent, à la vérité, ce meurtre à la mere de Néron; mais le témoignage de Pline semble confirmé par les récompenses que le fils prodigua aux meurtriers. Quant à la mort de l'affranchi Narcisse, si puissant sous Claude, le seul appui de Britannicus, elle doit être imputée à Agrippine; car Néron en témoigna publiquement du chagrin.

Ce fut aussi dans l'année 54, la seconde des cinq années, que Néron fit empoisonner Britannicus. Dès la suivante, il parcouroit, aussitôt que le soleil étoit couché, les lieux de débauche et les cabarets, avec des jeunes gens perdus de réputation, et déguisé en esclave; il insultoit, voloit, frappoit, tuoit ceux qu'il y trouvoit; il en usoit de même avec les citoyens qui se retiroient

(1) Tacit., *Annal.*, XIII, 1; Plin., VII, cap. XIII; Xiphil., lib. LXI, cap. VI.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

dans leurs maisons. Souvent il fut battu dans ces luttes ignominieuses, et il en porta des marques sur le visage[1]. Il fut même plusieurs jours sans paroître en public, à cause des coups qu'il avoit reçus du sénateur Julius Montanus[2]. Celui-ci, ayant appris quelle étoit la victime de son juste ressentiment, écrivit au prince une lettre d'excuses. Mais Néron, l'ayant lue, dit: «Mon-«tanus a frappé l'empereur, et il vit encore!» Ces paroles furent un arrêt de mort pour l'infortuné sénateur.

A la vérité Séneque et Burrhus, les deux instituteurs du jeune prince, cherchoient à modérer ses penchants vicieux. Le premier paroissoit recommandable par sa tempérance, par ses écrits, qui respirent une saine morale, et par son affectation de philosophie que démentoient un luxe et des richesses excessives. Le peuple et les prétoriens, dont Burrhus étoit le chef, avoient une grande estime pour cet officier, à cause de ses talents, de son amour pour la justice, et de la fermeté avec laquelle il s'opposoit aux mauvaises inclinations de l'empereur[3]. Mais les deux instituteurs sembloient être convenus de lui permettre quelques légers écarts que pouvoit faire excuser sa grande jeunesse, de crainte qu'il ne commît des actions criminelles. Des courtisans de son âge, Othon, qui fut depuis empereur, d'une famille consulaire, et Claudius Senecio, fils d'un affranchi de César, travailloient en secret à porter Néron aux plus grands excès, afin de s'emparer de son esprit. Celui-ci avoit de l'éloignement pour la fille de Claude, Octavie, femme d'une vertu reconnue, que sa mere l'avoit fait épouser afin de l'approcher du trône: «Soit, «dit Tacite, par une espece de fatalité, soit parceque les hommes «se portent avec plus d'ardeur vers les objets qui leur sont in-

(1) Tacit, *Annal.*, XIII, 25.

(2) Suet., c. XXVI; Xiph., lib. XLI, c. IX.

(3) Tacit., *Annal.*, XIII, 12 et 13.

« terdits. » Il s'attacha à une affranchie appelée Acté, qu'il feignoit de croire issue du sang des rois de Pergame, et pour laquelle un de ses favoris affectoit de l'amour, afin de détourner les yeux et les soupçons du public. Le triomphe de ces conseillers du crime fut entier; Néron secoua le joug de sa mere, de ses instituteurs; il méprisa ouvertement leurs avis; il prit Caligula pour modele, s'efforça d'imiter ses prodigalités, sa cruauté; et il mit la gloire d'un souverain à ne se rendre à aucun avis, même dans les circonstances de la plus haute importance. Alors cessa cette alternative de crimes et d'actions louables qui distingue les premieres années de son regne.

Dès les premiers jours de l'empire de Néron, ses instituteurs, fatigués de la domination d'Agrippine, chercherent à y mettre obstacle [1]. Un jour qu'elle devoit assister avec l'empereur à une audience donnée aux ambassadeurs d'Arménie, et que celui-ci étoit assis sur son trône pour les recevoir, Agrippine voulut prendre place à ses côtés. Mais, prévenu par Séneque, il alla audevant d'elle, comme s'il eût voulu lui faire honneur, remit l'audience à un autre jour, et empêcha les étrangers d'être témoins de sa servitude volontaire. L'an 2 de son regne, Néron écouta l'accusation de complicité avec le révolté Rubellius, portée contre sa mere et en sa présence. Celle-ci se défendit avec succès, et sembla reprendre une partie de son ancienne considération. Ce retour inespéré dura peu; l'empereur exila Pallas, affranchi cher à Agrippine, qui lui avoit fait donner sous Claude l'administration des finances. Il lui laissa d'abord ses richesses immenses; mais sa mort, arrivée huit ans après, fut attribuée au prince, qui vouloit s'emparer de ses trésors [2]. Les plaintes arrachées par cette disgrace à Agrippine, et le nom de Britan-

(1) Tacit., *Annal.*, XIII, 5. (2) Tacit., *Annal.*, XIV, 65.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

nicus qu'elle entremêloit parmi les reproches adressés à son fils, hâterent le meurtre de ce prince infortuné, que Néron fit empoisonner l'an 54[1].

Othon ne se contentoit pas de régner sur l'esprit de Néron par ses lâches complaisances et par ses dangereux conseils, il lui fit connoître son épouse Poppée, femme d'une rare beauté, qui affectoit une grande retenue et même de la piété[2]. Cette démarche le perdit; l'empereur devint éperdument amoureux de Poppée, résolut, pour détruire tous les obstacles, de faire mourir Othon; mais, à la priere de Séneque, ami particulier de ce courtisan, selon Plutarque[3], il le laissa vivre, et lui donna le gouvernement de la Lusitanie[4].

C'est à l'année 59 que se rapporte le plus horrible attentat qui ait souillé les pages de l'histoire; un fils dénaturé fait mourir celle qui lui avoit donné la vie, et qui avoit commis le plus grand crime pour lui donner l'empire. Poppée, qui desiroit d'être l'épouse de Néron, et qui connoissoit les efforts que faisoit Agrippine pour empêcher cette union, l'animoit sans cesse contre sa mere[5]; lui reprochoit de vivre sous sa tutele, de ne savoir pas régner par lui-même; et l'assuroit aussi que sa mere avoit formé contre lui de coupables desseins. Agrippine d'ailleurs avoit irrité toute la cour par sa fierté, par son ambition, et par ses crimes; de maniere que Néron éprouva peu de résistance dans le projet qu'il forma de lui ôter la vie. Il l'essaya d'abord en secret; car, dit Suétone[6], il la fit empoisonner trois fois: mais les contrepoisons dont elle faisoit un usage habituel la préserverent de ces

(1) On lit les détails de ce meurtre dans la vie de Britannicus.

(2) Jos., *Ant.*, XX, 7.

(3) *Vit. Othon.*

(4) Nous verrons cette femme audacieuse forcer Néron à répudier Octavie, et à partager avec elle la dignité impériale.

(5) Tacit., *Annal.*, XIV, 1.

(6) Cap. XXXIV.

dangers. Alors Anicetus, affranchi qui avoit élevé Néron, et qui commandoit les navires de la station de Misene, lui proposa d'en construire un dont le tillac et le fond s'ouvriroient à la fois et à volonté, comme une machine de théâtre; de sorte qu'Agrippine, qui y seroit embarquée, trouveroit la mort dans le sein de la mer, et sous les débris du tillac.

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXX.

Tout étant préparé, Néron feignit de se réconcilier avec sa mere, disant que les enfants devoient supporter l'humeur chagrine de leurs parents [1]. Il l'invita à passer avec lui cinq jours de fête dans la Campanie, s'embarqua avec elle, la quitta à Antium pour suivre la route de terre. Il la reçut ensuite à Baules (maison de plaisance située entre Misene et Baies) avec de si grandes démonstrations d'amitié et de dévouement, que, malgré les avis secrets qu'elle reçut, elle oublia toute défiance. Enfin, après le dernier jour passé à Baies dans les fêtes, Agrippine monta sur le navire fatal. Arrivée à une certaine distance, le tillac, surchargé de plomb, s'enfonça avec fracas, tua Crepereius, qui s'entretenoit alors avec la princesse et avec une femme appelée Acerronia. Une partie du tillac demeura intacte, et forma un abri aux deux femmes; alors on renversa le navire, et elles furent précipitées dans la mer. Agrippine se sauva à la nage; elle ne put attribuer son malheur au hasard, car elle vit tuer à coups d'avirons Acerronia, qui, voulant obtenir un secours plus prompt, s'écria qu'elle étoit l'impératrice [2]. Mais, feignant de n'avoir aucun soupçon, elle envoya un affranchi pour apprendre à Néron cet affreux accident, et le bonheur extraordinaire qu'elle avoit eu d'échapper à la mort, et pour le prier cependant de ne pas la venir voir, parcequ'elle avoit besoin de repos. Malgré le danger qu'elle venoit de courir, elle ne négligea pas le soin de

(1) Xiphil., lib. LXI, cap. XI. (2) Tacit., XIV, 6.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

faire chercher le testament d'Acerronia, et de mettre les scellés sur ses richesses pour s'en emparer.

Lorsque Néron apprit que sa mere étoit sauvée, il fut pénétré d'effroi, craignant qu'elle ne soulevât le sénat et l'armée contre lui. Il appela Séneque et Burrhus, qui, dit Tacite[1], n'avoient peut-être point eu connoissance des préparatifs de ce parricide. Ils garderent long-temps le silence; enfin Séneque, qui opinoit ordinairement le premier, fixa son regard sur Burrhus, voulant savoir si les prétoriens qu'il commandoit prêteroient leurs bras pour ôter le jour à Agrippine. Mais celui-ci dit avec assurance qu'ils respectoient le nom des Césars, de Germanicus; qu'ils ne voudroient rien entreprendre contre des membres de cette famille; et que c'étoit à Anicetus à terminer l'entreprise qu'il avoit commencée. Celui-ci y consentit sans hésitation; alors Néron lui dit affectueusement: «Je ne serai maître de l'empire que de «cet instant, et je le tiendrai de toi.»

Nous avons vu Tacite n'oser assurer que Séneque et Burrhus n'avoient eu aucune connoissance du projet criminel de Néron. Quant au second, les historiens n'en chargent point sa mémoire; mais j'avoue avec douleur qu'on n'en sauroit disculper le philosophe.

L'abréviateur de Dion, Xiphilin[2], s'exprime ainsi: «Plusieurs «hommes dignes de foi ont assuré que non seulement Poppée «avoit excité Néron à ce parricide, mais que Séneque l'avoit fait «aussi.» Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il entendit donner les ordres pour l'assassinat, et qu'il ne s'y opposa point; qu'il composa la lettre que Néron adressa au sénat pour sa propre défense, lettre dont Quintilien nous a conservé un passage, et que Tacite[3] blâme ouvertement; enfin qu'on le vit appeler un gou-

(1) Tacit., XIV, 7. (2) Xiph., lib. LXI, cap. XII. (3) Lib. VIII, cap. V, §. 15. 18

vernement très heureux celui de Néron, après l'assassinat de sa mere[1]. Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

Néron, ayant concerté avec Anicetus les moyens d'ôter la vie à sa mere, fit paroître l'affranchi qui venoit lui en apporter des nouvelles; pendant que celui-ci parloit, on jeta, par ordre de l'empereur, un poignard entre ses jambes, et on le chargea de chaînes. L'empereur vouloit faire croire qu'Agrippine avoit tenté de lui ravir le jour par le bras d'un affranchi; mais qu'ayant été prévenue dans cette entreprise coupable, elle avoit elle-même terminé sa vie. Pendant que Néron répandoit et accréditoit cette calomnie, Anicetus entra avec violence dans l'endroit obscur où Agrippine, abandonnée de tout le monde, attendoit avec anxiété le retour de son affranchi; un des soldats la frappa violemment sur la tête avec un bâton. Ce fut alors que, voyant un autre soldat tirer son épée du fourreau, elle s'écria: «Frappe ce sein qui a «porté Néron[2]!» et sur-le-champ elle expira sous les coups.

Dans la vie d'Agrippine, j'ai essayé de prouver que quelques historiens accusent à tort Néron d'avoir commis avec elle un inceste odieux; le fondement de cette accusation paroît avoir été la jactance de ce prince. Ayant assouvi sa passion avec Acté, courtisane qui ressembloit parfaitement à l'impératrice, il se vantoit publiquement d'être devenu l'époux de sa mere. L'amour de la vérité m'a seul porté à resserrer le tableau des crimes dont sa mémoire est chargée; c'est par le même motif que je vais en discuter la réalité. Boece[3] accuse formellement Néron «d'avoir porté un œil curieux sur le corps de sa mere, dé-«pouillé de tout vêtement; et, loin de l'arroser de pleurs, d'a-«voir loué la beauté de sa victime.» Suétone[4] dit «avoir appris

(1) Senec., *Natural. Quæstiones*, l. VII, c. XXI.
(2) Xiphil., lib. LXI, cap. XIII.
(3) *Consol. Phil.*, lib. II, metr. 6.
(4) *Nero*, cap. XXXIV.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

«de personnes dignes de foi qu'il étoit accouru pour voir ces «tristes restes; qu'il avoit porté une main sacrilege sur ce corps «inanimé; qu'il s'étoit permis des louanges et des critiques.» Xiphilin ajoute à un semblable récit: «Il proféra ces paroles en«core plus exécrables que le meurtre même: «Je ne savois pas «que ma mere étoit aussi belle!» C'est cependant le même écrivain qui laisse douter que ce fils fût coupable d'un inceste; comme si, en supposant le crime avéré, la mort d'Agrippine eût été nécessaire pour qu'il jouît de cet affreux spectacle. Mais le sévere Tacite[1] s'exprime ainsi: «Néron porta-t-il ses regards sur «ce corps sans vie? en releva-t-il la beauté par des louanges? «quelques uns l'ont assuré, d'autres l'ont nié.» Ce grave historien doute du fait; je crois devoir l'imiter.

Les remords troublerent cependant les nuits du parricide; l'ombre de sa mere, les furies vengeresses, sembloient le poursuivre. Mais le sénat, le peuple et l'armée, feignirent de croire que ses jours avoient été menacés; Burrhus fut même le premier à conduire les prétoriens au palais pour consoler le prince. Celui-ci adressa au sénat une lettre que Séneque avoit composée, et qui étoit remplie de calomnies contre Agrippine. De tous les sénateurs le seul Pætus Thrasea, l'homme le plus vertueux de l'empire, gendre de ce Pætus que son épouse Arie a rendu fameux, sortit après la lecture de la lettre de l'empereur. Il ne voulut point prendre part à la délibération qui devoit la suivre; et il ne craignit pas d'irriter par cette retraite le monstre qui le fit mourir sept ans après.

Domitia, tante paternelle de Néron, parvenue à une extrême vieillesse, fut empoisonnée la même année par ce neveu, qui étoit impatient de posséder ses grandes richesses.

(1) *Annal.*, XIV, 9.

Délivré des remontrances que sa mere lui adressoit quelquefois, Néron se livra à tous les genres d'excès. Il passoit ses jours à conduire les chars dans le cirque, à chanter et à jouer de la lyre sur les théâtres, quoique sa voix ne fût ni forte ni belle. Burrhus et Séneque étoient contraints à l'y suivre; ils donnoient le signal à des chevaliers qui étoient occupés sans cesse à l'applaudir, à se récrier publiquement sur la beauté de sa voix, sur les graces de sa personne[1]. Des soldats étoient répandus dans les cirques pour applaudir en chœur, et pour forcer tous les spectateurs à les imiter. Néron établit à Rome des concours de poésie, de musique, et des jeux que l'on célébroit tous les cinq ans. Il étoit du nombre des concurrents; et les gens sages gémissoient de voir l'empereur capter la bienveillance des juges, des spectateurs, se soumettre aux lois rigoureuses des concours, n'oser ni tousser, ni rejeter la salive, ni essuyer la sueur. Ils gémirent encore plus amèrement lorsqu'il joua publiquement la tragédie, revêtu des costumes de roi, de mendiant, de femme enceinte même (car les rôles de femme étoient joués par des hommes chez les anciens). Le soin de sa voix l'occupoit sans relâche; il portoit la nuit sur sa poitrine une plaque de plomb que l'on croyoit devoir la conserver; un musicien se trouvoit toujours auprès de lui pour l'empêcher de trop élever le ton en discourant; et son cou, comme celui des malades et des convalescents, étoit entouré de linges et de draperies.

Chap. I
Famille des Césars.
Pl. XXX

Cette passion effrénée pour les jeux scéniques fit entreprendre, l'an 65, à Néron, le voyage de la Grece, dont les habitants étoient, selon lui, les seuls bons juges des talents. Il partit suivi par une foule d'histrions et de chanteurs qui eût suffi pour dompter les éternels ennemis de l'empire, les Parthes, si elle

(1) Tacit., *Annal.*, XIV, 15

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

eût été composée de soldats: elle l'aida à conquérir dix-huit cents couronnes dans tous les jeux de la Grece[1]. Mais il n'osa se faire initier aux mysteres de Cérès à Eleusine[2], où le héraut ordonnoit que les criminels et les impies se retirassent de l'enceinte sacrée; ni paroître dans Athènes, à cause des redoutables Euménides, que l'on disoit y faire leur séjour; ni entrer dans Lacédémone, dont les séveres lois, quoique très affoiblies, l'effrayoient encore.

Au milieu de ces folies ridicules, il conçut l'exécution d'un projet qui auroit du moins attaché son nom à une entreprise utile[3]. Le Péloponnese n'est séparé du continent que par l'isthme de Corinthe, large seulement de cinq milles romains (7796 metres, ou deux lieues de poste). Depuis long-temps on s'étoit occupé de creuser un canal au travers de l'isthme, afin d'éviter la longueur du circuit que font les navires autour du Péloponnese, et les tempêtes qui les assaillent au cap Malée (*Malio*). Alexandre, Demetrius Poliorcete, Jules César, Caligula, en avoient formé le dessein[4]. Néron voulut l'exécuter; et voyant la répugnance des ouvriers, qui étoient effrayés par des prodiges, il creusa lui-même la terre avec un pic d'or, et la transporta dans une corbeille sur ses épaules. Mais son inconstance naturelle, la pénurie à laquelle l'avoient réduit ses prodigalités insensées, lui firent saisir le prétexte de la continuation des prodiges pour abandonner le travail. Telles sont les raisons qu'ont apportées les historiens anciens et modernes. Je crois en trouver dans Pline une qu'ils n'ont pas soupçonnée, et qui me paroît la véritable. Il dit, en parlant des grands navires employés à

(1) *Apoll. Tyan. vit.*, lib. V, c. II et III; Luc., *Nero;* Xiphil., lib. LXIII, c. VIII.
(2) Suet., cap. XXXIV.
(3) Plin., lib. IV, cap. IV.
(4) Pausan., *Cor.*

naviguer de la mer Ionienne dans la mer Egée, « que leur gran- Chap. I
« deur empêchoit de les transporter sur des chariots à travers Famille des
« l'isthme[1]. » Les petits navires étoient donc transportés ainsi Césars
d'une mer dans l'autre. Or les hommes employés à cet ou- Pl. XXX
vrage seroient restés privés de salaire et d'occupation, si l'on eût creusé un canal. Autant que je puis le conjecturer, ils répandirent le sang, firent entendre les cris lamentables, et apparoître les spectres qui effrayerent tous ceux qui voulurent entreprendre ce grand ouvrage.

Les Romains virent avec effroi Burrhus descendre, l'an 61, dans la tombe, et Séneque s'exiler de la cour. Quoique ces deux instituteurs de Néron eussent usé de trop de condescendance pour leur éleve, de crainte qu'il ne se livrât entièrement à son caractere cruel et sanguinaire, on croyoit que leur présence étoit encore un frein pour lui. Burrhus jouissoit, plus que Séneque, de l'estime publique; il avoit acquis l'amitié des prétoriens, et il conservoit le droit de faire à Néron quelques remontrances: ce fut la cause de sa perte. Suétone et Xiphilin disent qu'il le fit empoisonner[2]; Tacite laisse le fait douteux[3]: on peut le soupçonner cependant d'après le choix que fit l'empereur de Tigellin pour préfet des prétoriens après la mort de Burrhus. « Il avoit été, dit Philostrate[4], le maître de Néron pour toute « espece de cruauté et de débauche. » Aussi forma-t-il depuis avec Poppée le conseil intime de ce prince, selon l'expression de Tacite[5], lorsqu'il projeta quelque grand crime. Séneque ne survécut que trois ans à Burrhus; on a vu dans le volume pré-

(1) *Quas magnitudo plaustris transvehi prohibet.* (Plin.)

(2) Suet., cap. XXXV; Xiphil., lib. LXII, cap. XIII.

(3) *Annal.*, XIV, 51.

(4) *Vita Apoll.*, IV, 44.

(5) *Annal.*, XV, 61.

Chap. I. Famille des Césars.

cédent comment Néron força à s'ôter la vie le dernier de ses instituteurs.

Pl. XXX

Un des premiers résultats de l'élévation de Tigellin fut la répudiation d'Octavie l'an 61, et le mariage de Poppée avec l'empereur. Celle-ci le rendit pere, un an après, d'une fille appelée Claudia, à laquelle il donna dès sa naissance le nom d'Auguste, en même temps qu'à sa mere. La joie de Néron et les témoignages d'alégresse du sénat furent excessifs; mais Claudia ne vécut que quatre mois.

Néron disoit qu'il envioit le sort de Priam[1], qui avoit eu (c'étoit son expression) le bonheur de voir sa patrie et son empire détruits. Il se plaignoit aussi souvent de la mauvaise construction des édifices de Rome[2], des sinuosités et du peu de largeur de ses rues; il auroit voulu la rebâtir sur un plan régulier, et lui donner son nom. On peut croire d'après cela que, s'il ne fut pas l'auteur immédiat de l'incendie qui, l'an 63, réduisit en cendres trois des quatorze régions (quartiers) de Rome, et laissa debout seulement quelques maisons dans sept autres, du moins ne crut-on pas lui déplaire, soit en allumant l'incendie, soit en l'empêchant de s'éteindre. Suétone, Eutrope, ont émis la premiere opinion; mais Tacite[3] dit que les historiens rapportoient l'une et l'autre causes, et que l'on doutoit encore s'il falloit attribuer ce malheur au hasard ou à la volonté du prince. On peut croire avec le judicieux Tillemont[4] que les militaires avoient supposé un ordre de l'empereur; mais que leur dessein étoit de piller les maisons les plus riches. Aussi les vit-on se répandre dans la ville, porter la flamme dans différents quartiers, et empêcher par la violence qu'on ne parvînt à éteindre

(1) Xiphil., LXII, 15.
(2) Suet., cap. XXXVIII; Tacit., XV, 40.
(3) Tacit., XV, 38.
(4) *Histoire des Empereurs*, I, 296.

l'incendie, qui dévora la capitale pendant six jours et sept nuits. Tacite[1] dit expressément que Néron étoit alors à Antium; qu'il ne revint à Rome qu'à l'instant où le feu approchoit de sa maison, placée entre le palais et les jardins de Mécene. Il ajoute ensuite: «On répandit le bruit que, pendant l'incendie, l'em«pereur avoit joué un rôle de tragédie, et chanté la ruine de «Troie.» Mais Suétone[2], suivi par Orose, dit que «Néron ob«servoit l'incendie du haut de la tour de Mécene; qu'il se ré«jouissoit de la beauté de la flamme, selon sa propre expres«sion; et que, revêtu de son habit de théâtre, il chantoit le «poëme de la prise de Troie.» Xiphilin[3] rapporte le même trait; mais il place cette scene au palais. Cette discordance me fait adopter l'opinion de Tacite: il auroit été d'ailleurs impossible que Néron, arrivant au moment où l'incendie atteignit le palais, y demeurât spectateur des ravages du feu. Au reste la haine qu'on lui portoit aura créé cette fable, à cause du poëme qu'il avoit composé (peut-être à ce sujet), intitulé *les malheurs de Troie,* et qu'il chanta en public l'année suivante[4].

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX

La haine des Romains s'accrut encore lorsqu'ils le virent bâtir sur l'emplacement des édifices consumés par l'incendie le palais que l'on appela la *maison dorée,* non seulement à cause de l'or, des perles, des marbres, qui brilloient de toute part, mais encore à cause de son étendue, des terres labourables, des vignes, des bois, des étangs, etc., qu'il renfermoit[5].

Néron, effrayé de l'horreur qu'il inspiroit à ceux qui le croyoient l'auteur de l'incendie, employa tous les moyens que la politique et la religion pouvoient offrir pour apaiser les es-

(1) *Annal.*, XV, 39.
(2) Lib. VII, cap. VII.
(3) Xiphil., lib. LXII, cap. XVIII.
(4) *Ibid.*, cap. XXIX.
(5) Tacit., XV, 42.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX

prits. « Mais, dit Tacite, il ne détruisoit cette accusation ni par « des moyens humains, ni par d'immenses largesses, ni par des « sacrifices expiatoires. Il fit alors traduire en jugement et tour- « menter par des supplices recherchés ceux que le peuple appe- « loit *chrétiens*, et que leurs crimes rendoient odieux [1]. Leur nom « vient du Christ, qui fut puni du dernier supplice, sous le regne « de Tibere, par ordre de Ponce Pilate, procurateur de la Judée.

« . . . .

« . . . .

« . . . . On arrêta d'abord ceux « qui faisoient des aveux; ensuite, sur leurs déclarations, une « grande multitude; et ils furent condamnés moins comme in- « cendiaires que comme des hommes convaincus de haïr le genre « humain. On ajouta la dérision à la cruauté dans leurs suppli- « ces; on les couvroit de peaux de bêtes, et les chiens les déchi- « roient jusqu'à la mort; on les crucifioit; on les brûloit; et, pen- « dant la nuit, les flammes qui les consumoient éclairoient les « jardins de Néron et les courses qu'il y faisoit exécuter, et où « on le voyoit se mêlant parmi le peuple, en habit de cocher, ou « conduisant un char. De sorte que ces malheureux excitoient la « pitié, quoiqu'ils fussent coupables et qu'ils méritassent des « châtiments nouveaux; parcequ'ils sembloient périr seulement « pour assouvir la cruauté d'un homme, plutôt que pour l'utilité « publique. » Suétone [2] les appelle une espece d'hommes entachés de superstition nouvelle et de maléfices. On sait aujourd'hui que l'on confondoit alors sous le nom de Chrétiens les Juifs [3], abhorrés à cause de leur éloignement pour tous ceux qui ne suivoient pas leur culte, et les adorateurs de Mithra, qui offroient, disoit-on, des sacrifices humains.

(1) Tacit., XV, 44. (2) Suet., cap. XVI. (3) Tacit., *Histor.*, V, 5.

Les folies et les cruautés de Néron firent naître deux conspirations contre sa vie. La premiere fut celle de Caïus Calpurnius Piso, l'an 64; elle causa la mort du chef des conjurés, celle du poëte Lucain, de son oncle le philosophe Séneque, et d'un grand nombre de personnages distingués. Elle a éternisé la mémoire d'Epicharis, qui, au milieu des tourments, s'étrangla de crainte de révéler les noms des conjurés. «Une affranchie donna, dit Tacite[1], un exemple éclatant dans un si grand péril, en défendant des personnes qui lui étoient étrangeres et presque inconnues; tandis que des hommes libres, des chevaliers romains, et des sénateurs, avant même d'être livrés entre les mains des bourreaux, trahirent les personnes qui leur étoient les plus cheres.» Un an après, Vinicius forma une nouvelle conspiration à Bénévent, où elle fut découverte[2].

Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXX.

La mort de Corbulon n'étonna personne, parceque son noble caractere, ses talents militaires, et les services qu'il avoit rendus dans l'Orient (ils sont rapportés dans sa vie), devoient le faire haïr de Néron et de sa cour; mais la ruse que l'empereur employa pour l'éloigner de l'armée, dont on craignoit le ressentiment, excita l'indignation générale. Il l'appeloit toujours son pere, son bienfaiteur; et il écrivit, pour le faire venir auprès de lui, une lettre remplie de témoignages d'estime et d'affection. Lorsqu'il sut qu'il étoit arrivé à Cenchrées, port de Corinthe, il commanda qu'on le fît mourir, sans permettre qu'il approchât de sa personne. Mais Corbulon l'ayant appris se donna la mort, en disant qu'il l'avoit méritée[3]; c'est-à-dire qu'il avoit fait une imprudence en comptant sur la reconnoisance d'un monstre.

Le récit des folies et des débauches de Néron causeroit au

(1) Tacit., *Histor.*, XV, 57. (2) Suet., cap. XXXVI. (3) Xiphil., lib. LXIII, cap. XVII.

lecteur un dégoût invincible. Mais je ne puis omettre, à cause de leur monstruosité, ses mariages : l'un avec Sporus, qu'il rendit eunuque pour l'épouser en qualité de mari ; et l'autre, en qualité d'épouse, avec un homme perdu de mœurs, appelé Pythagoras. Ces unions impies, qui outrageoient à la fois la nature et la religion, furent célébrées par Néron avec toutes les cérémonies civiles et religieuses ; et la seconde, avec le costume de vierge[1].

Enfin les provinces indignées se révolterent, pendant que Rome, accablée sous le joug des prétoriens, ne pouvoit que gémir en silence. Le premier qui leva l'étendard de la rébellion fut Caïus Julius Vindex, propréteur de la Gaule Celtique ; il se trouva bientôt à la tête de cent mille combattants. Il communiqua ses vues à Galba, commandant de l'Espagne Tarragonoise, lui offrit ses secours et son armée, s'il vouloit accepter l'empire. Celui-ci hésita jusqu'à ce qu'il apprit que Néron avoit donné l'ordre de le faire mourir ; alors il refusa le titre d'empereur, qu'on lui décernoit, mais il prit celui de lieutenant-général du sénat et du peuple romain l'an 68. Othon, qui commandoit dans la Lusitanie, se joignit à lui avec ses troupes.

Néron, apprenant la rébellion des Gaules, s'en réjouit, y voyant un motif pour les livrer au pillage[2]. Celle de Galba l'effraya cependant ; d'autant plus que l'esprit de révolte s'étendit rapidement dans tout l'empire. Claudius Macer, propréteur d'Afrique, fit frapper des monnoies en son nom. Cependant Verginius, gouverneur de la Germanie, marcha contre Vindex, le défit, refusa la pourpre que lui offrit son armée, et déclara hautement qu'il ne se joindroit point à Galba. Celui-ci effrayé alloit abandonner ses hautes destinées, lorsqu'il apprit la révolte

(1) Tacit., XV, 37 ; Suet., cap. XXIX. (2) Plutarch., *Galba*.

des prétoriens, le soulèvement général, et la mort de Néron; alors il reprit courage, et marcha vers l'Italie. Ce fut Nymphidius, un des deux chefs des prétoriens, qui les excita à secouer le joug d'un prince aussi odieux, et à proclamer Galba empereur, leur promettant de grandes distributions d'argent. Ils y consentirent; et, dans l'espace d'une nuit, Néron se vit abandonné et seul dans le palais.

Le peuple se réjouissoit de ses malheurs; le sénat le déclaroit ennemi des Romains, et le condamnoit au supplice le plus honteux.

Pour lui, demi-nu, enveloppé dans un manteau usé, la tête et le visage couverts avec un linge, monté sur un mauvais cheval, et accompagné seulement de quatre affranchis [1], il cherchoit à gagner une maison de campagne située à quelque distance de Rome. Pour cacher son arrivée, on l'y fit entrer avec peine par une ouverture fort étroite. Là, il se désaltéra avec une eau croupissante, en disant: «Voilà donc la boisson de «Néron!» Apprenant alors le décret du sénat, il résolut de mettre fin à ses malheurs, en disant: «Quel grand artiste va pé-«rir!» Il demanda la mort à ceux qui l'accompagnoient; et, ne l'obtenant pas, il s'écria: «Je suis donc le seul qui n'ait ni ami «ni ennemi!» Enfin il se frappa avec un poignard, mais si légèrement qu'un de ses affranchis fut forcé de lui ôter la vie. Ainsi périt le dernier membre de la famille de Jules César, âgé de près de trente-un ans, après treize ans et huit mois de regne.

On peut juger de la difficulté qu'éprouve un écrivain moderne pour découvrir la vérité, lorsqu'il retrace les vies des Césars, par le fait suivant. Néron étoit le dernier de leur famille, si l'on

(1) Suet., XLVIII; Xiphil., lib. LXIII, cap XXVIII.

CHAP. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

en croit Suétone, Tacite, Victor, Eutrope, Dion, Orose, Ausone, et Florus [1]. Cependant Appien, qui vivoit sous les Antonins, dit d'Auguste : « Sa postérité et son nom regnent encore [2]; » et le scoliaste de Juvénal, expliquant le vers où le poète appelle Domitien le dernier Flavius [3], s'exprime ainsi : « Il l'appelle le « dernier, parceque la race des Césars finit dans lui [4]. » Je n'ai rien à dire du scoliaste, qui n'est point estimé, et qui n'a pas vu que le mot *dernier* se rapportoit aux empereurs de la famille *Flavia*, Vespasien, Titus, et Domitien. Pour ce qui est d'Appien, historien d'ailleurs si exact, il a *sommeillé* un instant.

Suétone a tracé le portrait de Néron [5]. « Il étoit d'une taille « médiocre; son corps étoit couvert de taches hideuses; ses che- « veux presque roux; son visage régulier, mais sans grace : il « avoit les yeux bleus, la vue foible, la tête penchée, le ventre « gros, les jambes très maigres, une forte santé.... Il étoit si re- « cherché dans sa coiffure, qu'il frisoit toujours ses cheveux par « étage, et qu'il les laissa croître par-derriere dans son voyage « de Grece (pour imiter les joueurs de lyre). Le plus souvent il « paroissoit en public dans le costume dont on ne se servoit que « dans les repas; c'est-à-dire avec la tunique légere, appelée « synthésine, avec les souliers découverts, sans ceinture, et le « cou entouré d'un linge. »

N° 3 et 4. Le plus précieux des portraits de Néron est sans contredit celui des n° 3 et 4. Il est conservé dans le Musée Royal sous le n° 255. Il porte la couronne de rayons (radiée). On ne la donnoit à ses prédécesseurs qu'après leur mort, comme un attribut

(1) Suet., *G.*, I; Tac., *Hist.*, I, 16; Vict., *Cæs.*, V, 17; Eutr., VII, 9, 11; Dio, LXIII, 29; Oros., VII, 7; Auson., XII *Cæs.*, VI; Flor., IV, 2, 6.

(2) Appian, *Bell. civ.*, IV, pag. 598. Καὶ γένος καὶ ὄνομα τὸ νῦν ἄρχον.

(3) *Flavius ultimus*. Juven., IV, 38.

(4) Ultimum *autem dicit, quia in illo* Cæsarum *origo defecit.*

(5) Suet., cap. LI.

de la divinité; mais il la ceignit au mépris des usages. Au bas des rayons on remarque de petites cavités alternativement carrées et ovales, où avoient été encastrées des pierres précieuses. La tête est de marbre de Paros; le buste, de marbre pentélique, est ancien sans être antique. On l'a transporté du Petit-Trianon (de Versailles). Le monstre couronné n'y est point flatté comme dans ses autres portraits, ce qui fait le mérite de celui-ci. On y retrouve ses traits farouches et son caractere sanguinaire. Chap. I. Famille des Cesars. Pl. XXIX

Les n° 1 et 2 présentent une tête de Néron, conservée au Capitole[1]. Elle est de marbre, et nue. Ses traits sont adoucis, et la vérité n'a pas guidé le statuaire; mais le travail est précieux. N° 1 et 2

A ce mérite se joint celui de la rareté. Tous les monuments qui représentoient Néron furent détruits après la mort funeste de ce farouche tyran. On ne peut donc attribuer la conservation de ceux-ci et d'un petit nombre d'autres qu'au hasard ou à l'éloignement des maisons de campagne qui les renfermoient.

La vérité des portraits de Néron que je viens de décrire est prouvée par les deux belles médailles de bronze des n° 5 et 6. On voit sur la premiere sa tête portant une couronne radiée, avec la légende IMP*erator* NERO CLAVDIUS TR*ibunitia* P*otestate* XIII P*ater* P*atriæ*. Au revers: Rome assise sur des armes, tenant une haste et un bouclier, avec l'exergue ROMA; et dans le champ, S*enatus* C*onsulto*. Cette médaille de bronze est la seule sur laquelle on lise le nombre de la puissance tribunitienne. N° 5 et 6

Sur la seconde est gravée la tête de Néron, couronnée de laurier, avec la légende NERO CLAVD*ius* CAESAR AVGVST*us* GER*manicus* PON*tifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* IMP*erator* P*ater* P*atriæ*. Au revers: Cérès assise, tenant des épis et un flambeau; devant elle, l'Abondance debout, tenant la corne d'a-

(1) *Mus. Capitol.*, tom. II, tab. XVI.

Chap. I
Famille des Césars
Pl. XXX

bondance; entre elles deux, un cipe sur lequel est placée une mesure de blé (*modius*): dans le champ, un navire, avec les mots ANNONA · AVGVSTI · CERES, *abondance* (de blé par les soins) *d'Auguste. Cérès;* et à l'exergue, S. C.

Octavie. Dans la tragédie de Séneque [1] qui porte son nom, cette princesse peint ainsi une partie de ses malheurs: « J'ai vu « poignarder ma mere, ôter par un crime la vie à mon pere, « faire mourir mon frere!.... Je suis un objet de haine pour mon « époux, et soumise à une esclave (Acté)! » Sa vie, qui ne fut qu'une suite d'infortunes, commença l'an 41. Premier des enfants de Claude et de Messaline, elle eut pour frere Britannicus, qui fut le second et le dernier. A peine âgée de deux ans, son pere lui choisit pour époux Lucius Julius Silanus.

L'année 48 commença les malheurs d'Octavie. Lorsque Messaline, après son infame mariage avec Silius, apprit que Claude, instruit de son déshonneur, étoit parti d'Ostie pour en tirer vengeance, elle fit placer à la porte de Rome les deux enfants de ce prince, Octavie et Britannicus, espérant qu'ils fléchiroient le courroux de leur pere; mais l'empereur, conseillé par Narcisse, ne permit pas qu'ils approchassent de son char. Après la mort de Messaline, Agrippine s'empara de l'esprit de Claude; et, avant même son mariage avec lui, elle fit porter contre Silanus, époux d'Octavie, une accusation d'inceste dénuée de fondement. Claude indigné rompit le mariage de sa fille; l'infortuné Silanus fut contraint de se donner la mort. Les projets ambitieux d'Agrippine se développerent alors, et la firent connoître pour l'auteur de ce crime; car elle travailla à donner pour époux à Octavie son fils Domitius (appelé depuis Néron), afin de l'approcher du trône. Elle eut l'adresse de le faire demander

(1) Vers 102.

à l'empereur par le sénat. Un grand obstacle s'opposoit cependant à cette union; Claude ayant adopté Néron l'an 50, celui-ci étoit devenu frere d'Octavie: mais on la fit passer de la famille Claudia dans une autre famille, et le mariage fut célébré l'an 53; de là vient que dans la tragédie d'*Octavie*[1], elle est appelée *une autre Junon, sœur et épouse du maître du monde.* Chap. I Famille des Cesars. Pl. XXX

Néron n'aima jamais Octavie «quoiqu'elle fût, dit Tacite[2], «d'illustre origine, qu'elle eût une conduite irréprochable; soit «que le destin l'eût ordonné, soit que nos penchants nous por-«tent vers les objets qui nous sont interdits.» Epris des charmes d'une affranchie, d'Acté, il eût répudié Octavie pour l'épouser, si Agrippine, dont les mœurs n'étoient pas régulieres, mais dont l'esprit étoit fier, ne l'eût empêché par ses reproches. Témoins de l'empoisonnement de Britannicus, la mere et la fille dissimulerent leur chagrin; celle-ci, quoique jeune, avoit appris, dit Tacite[3], à cacher sa douleur, ses affections, et tous ses sentiments.

La présence et les remontrances de Burrhus avoient empêché Néron de rompre les nœuds qui l'unissoient à Octavie; il lui avoit dit un jour, pour l'en détourner: «Il faudra donc lui ren-«dre sa dot (l'empire)[4].» Ses amis lui faisant aussi des reproches sur sa froideur: «Elle doit se contenter, leur répondit-il, «des honneurs attachés au rang d'impératrice.» Il avoit même, selon Suétone[5], essayé plusieurs fois de lui ôter la vie de ses propres mains. Tacite[6] et Suétone disent qu'il allégua pour cause de divorce sa stérilité. Il la fit accuser d'un commerce criminel avec un joueur de flûte. Les tourments les plus cruels

(1) Vers 200.
(2) Tacit., XIII, 12.
(3) *Ibid.*, 16.
(4) Xiphil., lib. LXII, cap. XIII.
(5) Suet., cap. XXXV.
(6) Tacit., XIV, 60.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

furent exercés sur ses femmes pour les forcer à calomnier leur maîtresse. Quelques unes, en petit nombre, céderent à la douleur, les autres soutinrent avec fermeté son innocence. Malgré cela, Néron la relégua dans la Campanie, et la fit entourer de gardes. Le peuple témoigna ouvertement son indignation, en voyant persécuter une des dernieres princesses de la famille des Césars; de sorte que l'empereur fut forcé de la rappeler. La joie publique éclata de toute part; on abattit les statues de Poppée, et l'on porta en triomphe celles d'Octavie, couronnées de fleurs.

Poppée, inquiete sur son mariage, et craignant la violence du peuple, persuada à Néron que son autorité seroit compromise, s'il cédoit aux instances des Romains, et qu'il devoit détruire leur idole [1]. Celui-ci fit venir l'assassin de sa mere, Anicet, le menaça de le faire mourir, s'il ne déclaroit qu'il s'étoit rendu coupable d'adultere avec Octavie. L'empereur publia cette déclaration dans un édit, par lequel il l'accusoit aussi d'avoir étouffé dans son sein le fruit de ce crime; elle qu'il avoit répudiée à cause de sa stérilité! Il ajoutoit que cette princesse avoit formé une conspiration avec son corrupteur; avec un homme qui commandoit seulement quelques navires! Octavie fut donc reléguée dans l'île Pandataria, où, après lui avoir ouvert les veines, on l'étouffa dans un bain l'an 61; sa tête fut portée à Rome, et présentée à Poppée, qui jouit de cet affreux spectacle. Ainsi périt, à l'âge de vingt ans une princesse digne d'un sort heureux par sa naissance, sa beauté, et ses vertus; elle périt avec la douleur de se voir calomniée aux yeux de ce peuple qui l'avoit tant aimée et honorée.

N° 7. Il est douteux que l'on ait de véritables portraits d'Octavie;

(1) Tacit., *Ann.*, XIV, 62, 63; Xiphil., lib. LXII, cap. XIII.

car il seroit difficile de les reconnoître d'après ses médailles, qui toutes ont été frappées hors d'Italie, et dont le dessin est mauvais. En voici une de Corinthe; elle est de bronze (n° 7). On voit la tête d'Octavie, avec la légende OCTAVIAE NERONIS AVG*usti*, sous-entendu *uxor*. Au revers: une figure, la tête voilée, tenant une patere et une corne d'abondance, avec la légende Q*uinto* FVL*vio* FLACCO IIVIR*o;* dans le champ, GEN*io* COL*oniæ* COR*inthi*: *Au génie de la colonie de Corinthe; sous le duumvirat de Quintus Fulvius Flaccus.*

Chap. I
Famille des Cesars.
Pl. XXX.

Poppée Sabine. Il eût été difficile de trouver à Rome deux caracteres qui présentassent plus de rapports que ceux de Néron et de Poppée sa seconde épouse. Tous deux étoient adonnés aux débauches les plus honteuses; tous deux étoient prodigues à l'excès; tous deux enfin firent périr les plus illustres personnages, pour s'emparer de leurs biens et pour se procurer les moyens d'entretenir un luxe insensé. Tacite [1] a tracé le portrait de cette femme. «Elle avoit tous les dons, excepté un cœur vertueux. «Sa mere, qui surpassoit en beauté les femmes de son âge, la «lui avoit transmise avec l'illustration et des richesses propor«tionnées à sa noble origine. Son langage étoit doux; elle avoit «l'esprit assez juste. Elle affectoit la retenue; mais elle se livroit «à la débauche en secret. Rarement elle paroissoit en public, et «toujours avec un voile qui couvroit une partie de son visage, «pour ne pas satisfaire entièrement la curiosité, ou parceque «cette maniere de se voiler rendoit sa beauté plus attrayante. «Jamais elle ne s'occupa de sa réputation; elle avoit les mêmes «égards pour ses maris et pour ses amants; elle ne se croyoit «liée ni par leurs affections, ni par les siennes; l'utilité qu'elle «croyoit pouvoir tirer d'une liaison déterminoit seule son choix.»

(1) *Annal.*, XIII, 45.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

Fille de Titus Ollius, digne ami de Trajan, Poppée préféra de porter le nom de son aïeul maternel Poppæus Sabinus, qui avoit obtenu le consulat et un triomphe. Son premier mari fut Rufus Crispinus, qui la rendit mere d'un fils auquel Néron fit ôter la vie, quoiqu'il fût encore enfant, parcequ'il jouoit à l'empereur et au général[1]. Ce mariage fut dissous aux instigations d'Othon, jeune homme qui se faisoit remarquer par son luxe et par la faveur dont il paroissoit jouir auprès de Néron; il étoit lié avec Poppée avant le divorce, et il l'épousa ensuite. Cet imprudent excita les desirs de Néron par les éloges qu'il donnoit sans cesse à Poppée. Auprès d'elle, demander et obtenir fut la même chose pour l'empereur; elle exigea seulement le renvoi d'Acté, affranchie qui possédoit alors les bonnes graces de ce prince, et Othon fut chargé du commandement de la Lusitanie.

Tous les historiens accusent Poppée d'avoir excité par ses conseils et ses railleries Néron à faire mourir Agrippine et Octavie; la derniere pour épouser l'empereur, et la premiere parcequ'elle conseilloit à son fils de ne pas répudier la fille de Claude. Elle eut même la cruauté de se faire présenter la tête d'Octavie. Néron épousa Poppée douze jours après la répudiation de cette malheureuse princesse. La même année, 62, elle le rendit pere d'une fille qui reçut en naissant le nom de *Claudia*, et le titre d'*Auguste*, accordé aussi à la mere par l'empereur. Celui-ci étoit au comble de la joie; il institua en l'honneur de cet enfant des supplications, des jeux; mais elle mourut le quatrieme mois après sa naissance. Le deuil de l'empereur et du sénat fut immodéré, comme l'avoit été leur joie.

Poppée et Tigellin formoient, dit Tacite, le conseil intime de

(1) Suet., c. xxxv. Il ne nous est parvenu aucun détail sur ces jeux d'enfants. Probablement ils ressembloient à celui de nos jeunes filles qui jouent *à la Madame*.

Néron, quand il méditoit quelque meurtre, notamment celui de Séneque[1].

Elle reçut la mort, l'an 64, d'un coup que lui donna l'empereur. Irrité des reproches qu'elle lui adressa, à cause qu'il étoit arrivé fort tard auprès d'elle, ayant conduit des chars dans le cirque, il la frappa avec tant de violence, qu'elle mourut avec l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Néron témoigna un grand repentir de cette action brutale. Il ne voulut pas que le corps de son épouse fût brûlé, selon l'usage des Romains à cette époque; il le fit embaumer et déposer dans le mausolée des Césars. Pline[2] dit que l'on consuma dans ces funérailles plus de parfums que n'en produisoit dans une année l'Arabie heureuse. Néron prononça dans les rostres son oraison funebre[3]; il loua sa beauté comme une vertu, et vanta le bonheur qu'elle avoit eu d'être mere d'une fille des dieux. Il lui décerna les honneurs de l'apothéose, lui éleva un temple avec cette inscription : «Les dames «romaines l'ont consacré à Sabine, nouvelle Vénus.» Xiphilin fait observer qu'il les avoit dépouillées de leurs plus riches ornements pour cette construction. Mais le témoignage d'attachement le plus extraordinaire qu'il lui donna fut d'épouser Sporus, jeune affranchi, après l'avoir fait eunuque, parcequ'il ressembloit à l'impératrice.

On donneroit difficilement une idée plus exacte du luxe de Poppée, et des soins excessifs qu'elle prenoit de sa beauté, qu'en disant que les mules de ses litieres avoient des fers d'argent, et que tous les jours elle se baignoit dans le lait de cinq cents ânesses qui la suivoient par-tout[4].

Il est probable qu'à la mort de Néron, le peuple renversa les

(1) Tacit., XV, 61.
(2) Plin., XII, 18.
(3) Tacit., XVI, 6.
(4) Juven., sat. VI, v. 168.

Chap. I. Famille des Césars.

statues de Poppée avec celles du tyran; car Othon, dont elle avoit été l'épouse, les fit relever [1].

Pl. XXX. N° 8.

Les médailles de Poppée, parvenues jusqu'à nous, ont toutes été frappées hors de l'Italie; c'est pourquoi le travail est grossier et ne peut servir à faire reconnoître ses portraits, s'il en existe. Sur une médaille de bronze, n° 8, frappée à Smyrne en Ionie, on voit les têtes de Néron et de Poppée : elles sont affrontées; et celle de l'empereur est couronnée de laurier. Légende : ΝΕΡΩΝΑ ϹΕΒΑϹΤΟΝ ΠΟΠΠΑΙΑΝ ϹΕΒΑϹΤΗΝ; *Les Smyrnéens révèrent Néron Auguste, et Poppée Auguste.* Au revers : Homere assis, tenant un sceptre. Smyrne étoit une des villes qui revendiquoient l'honneur d'avoir vu naître ce grand poëte; elle lui avoit consacré un temple, un homérée, une statue [2], etc. La légende du revers est, ΕΠΙ ΕΡΜΟΓΕΝΟΥϹ ϹΤΡΑτηγου ϹΚΡΙΒΩΝΙΟϹ ΚΛΑΡΟϹ; et, dans le champ, ΣΜΥΡναιων : *Sous la préture d'Ermogene; Scribonius Clarus étant magistrat à Smyrne.* L'absence du type d'un fleuve à demi couché, sur cette médaille de Pellerin, sert à réfuter l'opinion de Spanheim, qui voyoit dans ΚΛΑΡΟϹ le nom d'un fleuve [3].

Messaline jeune. (Statilia Messalina). Après la mort de Poppée, Néron voulut épouser la fille de Claude, Antonia [4], qui étoit sœur d'Octavie sa premiere femme, et qui étoit aussi sa sœur par adoption; mais elle refusa cette alliance incestueuse. Néron irrité l'enveloppa dans la conjuration de Pison, et la fit mourir. Il choisit alors pour épouse, l'an 64, *Statilia Messalina,* plus connue sous le nom de Messaline jeune. Elle étoit fille de Statilius Taurus, qui avoit été deux fois consul sous Auguste, et mariée en quatriemes noces à Atticus Vestinius.

(1) Tacit., *Histor.*, I, 78.

(2) Cicer., *pro Archia;* Strab., XIV.

(3) *Mélanges*, II, 37.

(4) Suet., cap. XXXV.

Chap. I. Famille des Césars. Pl. XXX.

Néron, qu'elle comptoit au nombre de ses amants favorisés, fit mourir sous un vain prétexte Vestinius pendant qu'il étoit consul, partagea le trône avec sa veuve, et lui donna par un décret du sénat le titre d'Auguste.

On ignore les détails de la vie de Messaline jeune; on sait seulement que ses débauches, quoique peu cachées, ne l'empêcherent pas d'avoir quatre maris; qu'elle aimoit et cultivoit avec succès les lettres et les sciences. L'ancien scoliaste de Juvénal[1] croit (on ne sait sur quel fondement) la reconnoître dans le portrait que ce poëte a tracé d'une femme savante, mais ridicule par l'affectation de montrer son érudition et son éloquence. Les philologues font peu de cas de ses scolies, et le fait est douteux.

Othon, parvenu à l'empire après la mort de Galba, successeur de Néron, voulut épouser Messaline. La briéveté de son regne, qui ne fut que de trois mois, y mit obstacle. Mais ses dernieres pensées furent pour elle; et, en mourant, il lui recommanda le soin de ses funérailles et de sa mémoire[2].

On ne connoît ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort.

Il seroit difficile de reconnoître des portraits de Messaline d'après les médailles qui la représentent. Elles ont été frappées hors de l'Italie, et le travail est grossier. Celle de bronze du N° 9
n° 9 est d'Ephese : on y voit la tête de Messaline, avec une partie de la légende, ΜΕCCΑΛΙΝΑ; au revers, une femme, coiffée de tours, debout, tient une lance, et porte une petite statue de Diane d'Ephese, avec la légende ΑΟΥΙΟΛΑ (à rebours). ΑΙΧΜΟΚΛΗ; dans le champ, ΕΦΕσιων ΗΜC[3]: *Aviola* (proconsul d'Asie); *Aechmoclès* (magistrat) *à Ephese.*

(1) Sat. VI, 434.

(2) Suet., *Othon*, cap. X.

(3) Caracteres qui sont les restes d'un mot indéchiffrable.

Chap. I
Famille des Césars.

§. 19. FAMILLE DES CÉSARS.

Par le nom de *famille des Césars*, je désigne, avec Suétone[1], les princes qui descendoient du dictateur, soit par la naissance, soit par l'adoption[2]. Après avoir écrit leurs vies particulieres, je crois devoir réunir ici quelques vues générales sur cette illustre famille, qui tint le sceptre de Rome et de presque tout le monde connu pendant cent quinze ans. Je parlerai aussi des épouses de ces princes: ils ne les cherchoient pas hors de leur empire; et les divorces multipliés leur donnoient le moyen de les choisir selon leurs goûts particuliers: il y a donc eu ordinairement entre eux conformité d'esprit, d'inclinations, de sentiments; ce qui m'autorise à placer les impératrices dans ce tableau.

S'il existe des hommes qui desirent le pouvoir absolu au moins pour eux-mêmes, la fin malheureuse des Césars doit les effrayer, si elle ne suffit pas pour changer leur penchant. Le despotisme pese avec la même force sur les tyrans que sur les sujets. — César est assassiné par des sénateurs et dans le sénat même. — L'opinion la plus vraisemblable sur la mort d'Auguste est qu'il fut empoisonné par son épouse Livie. — On attribue à la même impératrice les morts de trois fils d'Agrippa, adoptés par Auguste. — Caligula fit mourir de faim Tibere. — Drusus, fils de Tibere, fut empoisonné par son épouse. — Gemellus, son autre fils, fut contraint de se tuer par Caligula, qui venoit de l'adopter. — Tibere fit mourir Germanicus. — Chéréa, offensé des railleries de Caligula, le poignarda. — Claude périt, comme

(1) Suet., *Galb.*, cap. 1. (2) Eutr. (VII, 2) et Orose (VII, 8) l'appellent *famille d'Auguste*.

Auguste, par le poison que lui présenta Agrippine son épouse. — Messaline fit poignarder Liville, sœur de Caligula. — Enfin Néron se perça le cœur, pour éviter les supplices que le sénat lui préparoit : il avoit fait empoisonner son frere Britannicus, et poignarder sa mere Agrippine.

Chap. I
Famille des Césars.

Des femmes, qui par l'éloignement des affaires paroissoient n'avoir pas à redouter une fin tragique, les unes s'y exposerent par leurs mauvaises mœurs et par leurs crimes; comme Julie, fille d'Auguste; Liville, épouse de Drusus, fils de Tibere; et Messaline, épouse de Claude : d'autres périrent victimes innocentes; telles furent Antonia, mere de Germanicus; Agrippine l'ancienne, son épouse; et la vertueuse Octavie, outrageusement répudiée, ensuite assassinée par Néron.

Est-il possible, s'écriera-t-on, que tant de princes et de princesses n'aient pas trouvé dans les lois, dans l'ordre établi pour la succession au trône, une protection que les derniers des citoyens obtiennent dans les empires modernes? Quant à la succession, je rapporte les paroles que Galba, élu empereur après l'extinction de la famille des Césars, adressa à Pison, en l'adoptant [1] : «Sous Tibere, Caligula et Claude, nous avons été pour «ainsi dire le patrimoine d'une seule famille; il faudra regarder «comme tenant lieu de l'antique liberté l'élection qui a commencé à mon avénement à l'empire. La famille des Julius et «des Claudius ayant pris fin, l'adoption approchera du trône le «meilleur citoyen.» C'étoit ainsi qu'Auguste et Claude avoient adopté pour fils et successeurs, le premier, successivement, Marcellus, Agrippa, ses petits-fils, et Tibere; et le second, Néron. Les lois romaines donnoient aux peres droit de vie et de mort sur leurs enfants; et les empereurs, par un abus

(1) Tacit., *Hist.*, I, 16.

Chap. I
Famille des Césars.

déplorable, étendoient ce droit sur tous les membres de la famille.

D'ailleurs le sénat desira se montrer reconnoissant de la déférence que paroissoit avoir Auguste pour la dignité de ce corps, lorsqu'il vouloit être contraint à retenir le sceptre. Il rendit un décret par lequel tout ce qu'ordonneroient cet adroit politique et ses successeurs, assistés d'un conseil particulier, auroit force de loi. Le pouvoir des empereurs n'eut plus de bornes; ils purent disposer à leur gré de la vie et des richesses des citoyens, du droit de leur succéder; Néron, adopté par Claude, fut préféré à Britannicus, fils de ce prince stupide; les têtes des sénateurs, des consuls mêmes, furent abattues, pour assouvir les vengeances des impératrices, ou pour remplir, en vertu de l'odieuse loi des confiscations, le trésor public, épuisé par les prodigalités insensées des empereurs et la cupidité des affranchis.

Le temps n'étoit pas arrivé où l'on reconnoîtroit que le droit de la primogéniture, consacré pour les familles des souverains, seroit un garant de la tranquillité publique autant que de la leur; que les lois protectrices de la vie et des propriétés des citoyens couvroient sous la même égide et les jours des monarques, et l'inviolabilité personnelle de leurs sujets.

On doit observer, comme un objet digne de remarque, que le goût de l'étude et l'instruction furent le partage des membres de la famille des Césars. C'est ainsi que s'exprime Macrobe[1]. Tous les hommes et plusieurs femmes parloient le grec comme leur langue maternelle. Tacite[2], après avoir dit que l'oraison funebre d'Agrippine, prononcée par Néron, avoit été composée par Séneque, ajoute: « Il fut le premier des Césars qui eut besoin « d'emprunter le secours d'une plume étrangere: car le dictateur

(1) *Saturn.*, II, 5. (2) *Annal.*, XIII, 3

«avoit été le rival des plus grands orateurs; l'éloquence d'Au- «guste, vive et abondante, étoit celle qui convient à un souve- «rain; Tibere, tant qu'il jouit de la santé, s'énonçoit avec un «heureux choix de paroles, lorsqu'il ne vouloit pas être obscur; «l'égarement d'esprit de Caligula n'altéra point la force de son «élocution; et celle de Claude étoit élégante quand il parloit «avec préparation.» Le second Victor[1] s'exprime de même: «Tous ces empereurs (jusqu'à Vespasien exclusivement), et «sur-tout la famille des Césars, cultiverent avec succès les lettres «et l'éloquence.» Ce fut peut-être l'exemple de leur aïeul, de Jules César, qui entretint cette noble émulation. Je ferai seulement mention des monuments historiques que le dictateur nous a laissés; ils sont le modele que se proposent les écrivains de ce genre. — Le temps nous a ravi les ouvrages d'Auguste (excepté quelques vers et l'inscription dont je parlerai plus bas). Ils renfermoient des poésies, des monuments historiques; le récit de ses actions, de ses travaux politiques; des tableaux de l'empire romain, etc. Jean-Albert Fabricius en a recueilli les titres dans sa Bibliotheque latine. On voit encore à Angouri (l'antique Ancyre), dans l'Asie mineure, sur deux tables de marbre, une copie du récit de ses travaux politiques, récit qu'il avoit fait graver devant son mausolée au champ de Mars. — Tibere prononça dans le forum l'oraison funebre de son frere Drusus, et celle de son propre fils. Il fréquentoit à Rome l'école des sophistes. — J'ai rapporté le mouvement éloquent qui, à la voix de Drusus le jeune, fit rentrer dans le devoir des légions révoltées, mais effrayées à la vue d'une éclipse de lune. — Germanicus employa aussi la puissance de l'éloquence pour apaiser une sédition dans les camps de la Germanie. Nous avons de ce prince

Chap. I. Famille des Cesars.

(1) Vict., *Epit.*, cap. VIII.

Chap. I. Famille des Césars.

une traduction en vers latins de deux poëmes astronomiques grecs d'Aratus, et des épigrammes grecques et latines. Quoique Ovide ait parlé avec éloge des talents de Germanicus pour la poésie[1], quelques critiques ont voulu attribuer la traduction des ouvrages d'Aratus à Domitien, qui avoit pris le surnom de *Germanicus;* mais cette opinion a été victorieusement réfutée. — Caligula se croyoit éloquent; ce qui annonce qu'il avoit au moins fait quelques efforts pour le devenir. — Claude avoit acquis une connoissance étendue des lettres grecques et romaines; il déclamoit, en particulier et en public, des harangues qu'il avoit écrites dans les deux langues. — Enfin le dernier des Césars avoit composé des vers du style le plus obscur et le plus boursoufflé; Perse[2] nous en a conservé quelques uns, tirés de ses poëmes d'Attis et des Bacchantes; il avoit aussi chanté les malheurs de Troie. Cette passion pour la poésie prit-elle naissance chez Néron depuis qu'on lui eut donné Séneque pour précepteur? On pourroit le conjecturer, d'après les plaidoyers qu'il avoit écrits et récités avant cette époque pour différents peuples et pour différentes villes. Mais, comme il étoit extrême en toute chose, cet amour pour les vers le rendit paresseux à écrire en prose; et il fut obligé d'employer la plume de son ancien instituteur.

Les femmes de cette famille montrerent aussi pour la plupart un goût éclairé pour les lettres et pour les arts. Ce goût, dans Livie, fut une des causes qui lui concilierent l'amitié d'Auguste. — Macrobe dit de Julie, fille de cet empereur et épouse dAgrippa, qu'elle aimoit les lettres, et qu'elle avoit beaucoup d'érudition; «ce qui, ajoute-t-il, étoit ordinaire dans la famille d'Auguste.» — Pline l'ancien et Tacite ont cité les mémoires d'Agrippine

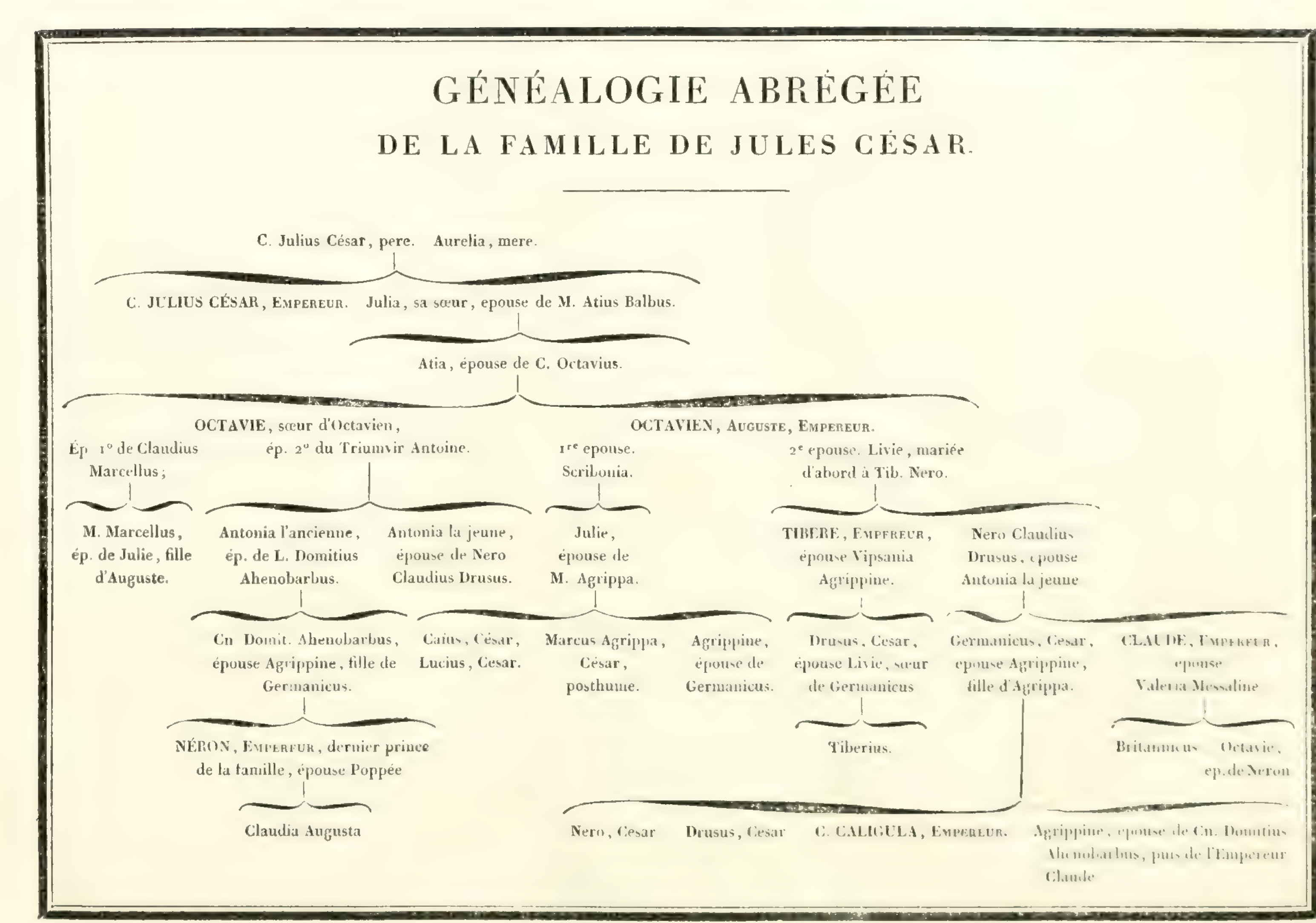
(1) *Fast.*, I, 13; *e Ponto*, IV, 8, 67. (2) Sat. I, v. 99.

jeune, mere de Néron, écrits par elle-même. Enfin l'ancien scoliaste de Juvénal, comme nous l'avons vu, croit reconnoître Messaline jeune, épouse de Néron, dans le portrait d'une femme savante, mais ridicule par l'affectation de montrer son érudition et son éloquence, tracé par le satirique. Quoique l'on fasse peu de cas de ses scolies, on peut cependant en conclure que Messaline jeune, selon l'opinion générale, aimoit les lettres.

Chap. I Famille des Césars.

Il est difficile de faire quelque observation générale sur les traits distinctifs de la famille des Césars, quoiqu'un grand nombre de leurs portraits soient parvenus jusqu'à nous, parceque la succession n'a pas été directe. Cependant les portraits des hommes présentent le plus souvent des traits réguliers; ceux des femmes, une beauté remarquable, mêlée de sévérité. Les cheveux des princes ont peu de longueur, un peu plus cependant que ceux des têtes grecques: mais ils présentent un arrangement qui paroît être particulier, et qu'ils semblent avoir adopté comme un trait de conformité avec Auguste; je veux parler des cheveux disposés en boucles, et coupés presque droit sur le front.

CHAP. I.
Famille des Césars



CHAPITRE II.

SUCCESSEURS DE NÉRON[1].

§. 1. GALBA[2].

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

«C'est assez, dit Xiphilin[3], abréviateur de Dion, pour les «simples citoyens, de ne point commettre d'injustices; mais les «dépositaires de l'autorité doivent empêcher que leurs agents «ne s'en rendent coupables, parceque ceux qui les souffrent «n'établissent pas dans leur haine de distinction entre les chefs «et leurs instruments.» Il s'exprimoit ainsi en parlant de Vinius, de Cornelius Laco, et d'Icelus, auxquels Galba, affoibli par les ans, avoit laissé usurper toute l'autorité impériale, qui habitoient le palais avec lui, et que l'on nommoit ses *pédagogues*[4]. Galba eût emporté dans la tombe la réputation d'un bon général, d'un restaurateur de la discipline militaire, d'un administrateur économe des deniers publics, d'un citoyen exempt de vices grossiers plutôt que recommandable par des qualités brillantes, s'il n'eût ceint le diadème; mais l'éclat de la pourpre fit

(1) Mes guides, dans ce chapitre, ont été Suétone, Tacite, Dion, Plutarque, les deux Victor, Josephe, et Zonare.

(2) J'ai réuni dans un seul chapitre les trois successeurs de Néron, et leur émule Clodius Macer, quoiqu'il n'y ait eu entre eux aucun rapport ni de parenté, ni d'adoption; parceque leurs regnes n'ont rempli que l'espace d'une année et vingt-deux jours (Xiphil., lib. LXVI, c. xvii). D'ailleurs ils ont porté le titre d'*Auguste* presque en même temps; ce qui autorise encore leur réunion.

(3) Lib. LXIV, c. ii.

(4) Vict., *Ep.*, VI.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

découvrir dans lui une avarice sordide, une intempérance blâmable, une opiniâtreté invincible, et une cruauté odieuse.

Suétone [1] ne laisse aucun doute sur l'année qui vit naître Galba; ce fut la 751e de Rome (3e avant l'ere vulgaire). Ses noms étoient Servius Sulpitius Galba. Il appartenoit, par son pere, à l'illustre famille *Sulpitia;* sa mere descendoit de Mummius, célebre par la prise de Corinthe; et il fut adopté par sa belle-mere Livia Ocellina, qui étoit parente de Livie, épouse d'Auguste. De sorte que, s'il n'étoit pas né membre de la famille de cet empereur, l'adoption l'en avoit du moins rapproché. Livie le fit parvenir aux dignités avant l'âge prescrit par les lois. Elle lui légua même une grande somme d'argent, somme que Tibere retint injustement. Cependant les richesses de Galba étoient considérables, soit celles qu'il avoit reçues de ses peres, soit celles que son avarice lui avoit fait amasser. Il se maria; mais sa femme et ses deux enfants étant morts, il ne voulut plus rentrer dans les liens du mariage, non pas même avec Agrippine, mere de Néron, veuve de Domitius, quoiqu'elle le sollicitât vivement. Le vice honteux dont Suétone [2] l'accuse peut servir à motiver cet éloignement. C'est aussi le même historien qui lui reproche une grande intempérance dans les repas. Cependant il s'appliqua à l'étude des sciences et de la jurisprudence [3].

Pendant sa préture, Galba amusa les Romains par un spectacle nouveau, des éléphants qui marchoient sur des cordes tendues. Il gouverna ensuite l'Aquitaine pendant un an, et fut consul ordinaire l'an 33. Caligula lui donna le commandement des armées dans la Germanie; il y montra un grand talent pour la guerre, et un soin continuel pour rétablir l'ancienne disci-

(1) Cap. IV. (2) Cap. XXII. (3) Suet., cap. V et VI.

pline. La mort de cet empereur lui fraya un chemin au trône, et ses amis le presserent de ceindre le diadême; mais il ne voulut point y consentir. Claude, pour récompenser sa fidélité, le fit inscrire dans la *cohorte de ses amis*, et le nomma proconsul dans l'Afrique, où avoient éclaté quelques séditions[1]. Galba y déploya une sévérité extraordinaire; il défendit de donner des vivres à un soldat qui, pendant un temps de famine, avoit reçu une livre d'argent (un demi-kilogramme) pour une mesure de blé, fruit de ses épargnes; de sorte qu'il mourut de faim. C'est là aussi qu'il montra une perspicacité remarquable dans une cause presque impossible à juger. Deux particuliers se disputoient la propriété d'un cheval; les preuves alléguées de part et d'autre étoient fort légeres; il ordonna de conduire l'animal, la tête enveloppée, à son abreuvoir accoutumé, puis de lui découvrir les yeux, et de l'adjuger à celui des deux vers lequel il dirigeroit librement ses pas.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

A son retour d'Afrique, Galba obtint les ornements des triomphateurs[2]; après quoi il se retira dans une campagne près de Rome, d'où il ne sortoit jamais que précédé par un chariot rempli d'or. Néron, qui, dit Plutarque, n'avoit pas encore appris à redouter les hommes puissants, et à les éloigner des grandes places, l'arracha de sa retraite l'an 60, et lui offrit de son propre mouvement le gouvernement de la Tarragonoise, province qui comprenoit la plus grande partie de l'Espagne. Galba s'y fit remarquer d'abord par cette sévérité excessive, ou, plus exactement, par cette cruauté qui formoit son caractere; mais, ne pouvant arrêter les déprédations des intendants de l'empereur, il laissa voir qu'il les désapprouvoit, et il témoigna de l'intérêt à leurs victimes. Sur les rapports des déprédateurs, Néron en-

(1) Suet., cap. VII. (2) Suet., cap. VIII; Plutarch., *Galb.*

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

voya l'ordre de le faire mourir. Cet ordre le détermina à écouter la proposition de se déclarer empereur; proposition qu'il avoit précédemment refusée, mais que lui fit accepter le danger qu'il couroit. Il se contenta du titre de lieutenant du sénat et du peuple romain. Cependant, à la nouvelle de la défaite de Vindex, il hésita quelques instants, jusqu'à ce qu'il apprit la mort de Néron, et le décret du sénat qui le nommoit son successeur.

Galba prit, l'an 68, le titre de César, quoiqu'il n'appartînt point à la famille *Julia,* celle du dictateur; mais Claude, qui sortoit de la famille *Claudia,* lui en avoit donné l'exemple, et depuis lors ce nom étoit devenu un des attributs de la puissance souveraine. Selon Suétone [1], il auroit pris ce titre dès qu'il eut connoissance du décret du sénat; Zonare [2] recule cette époque jusqu'au moment où il reçut à Narbonne les députés de ce corps. Sur-le-champ il nomma préfet du prétoire ce Lacon dont la cupidité fut si funeste à son maître. Il s'avança fort lentement vers la capitale, porté dans une litiere, revêtu de l'habit militaire, ayant un poignard suspendu sur le sein; costume qu'il garda jusqu'à la mort de Nymphidius, et de ses rivaux Capiton et Clodius Macer. Othon, propréteur de la Lusitanie, le suivoit, lui prodiguoit les flatteries pour se faire adopter et pour lui succéder.

Quoique Galba fût âgé de soixante et onze ans, selon les historiens les plus exacts [3], les habitants de Rome attendoient son arrivée avec empressement. Après la mort de Néron, ils avoient parcouru les places, portant le bonnet de la liberté; mais ces mouvements tumultueux avoient cessé quand le sénat proclama Galba empereur. La réputation d'habile guerrier, de chef sévere,

(1) Suet., cap. XI.

(2) Zonar., pag. 571.

(3) Suétone et Dion lui en donnent deux de plus.

d'ami de l'économie, disposa tous les esprits en sa faveur. Il la mérita d'abord en faisant mourir les affranchis de Néron, Tigellin excepté, et l'empoisonneuse Locuste[1]; en faisant restituer les profusions immenses de Néron, et en rappelant les bannis.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

Le peuple ne lui pardonna pas d'avoir soustrait au supplice Tigellin, qui avoit eu l'adresse de choisir pour son gendre Vinius. Galba, soit par affoiblissement d'esprit, soit par cette apathie que produit souvent la vieillesse, imita Néron et Claude. Il laissa ce Vinius prendre avec Lacon et Icelus le gouvernail de l'empire, exercer d'horribles cruautés pour amasser des trésors et se hâter de s'enrichir, parceque son grand âge annonçoit que le cours de leurs rapines seroit de peu de durée. D'un autre côté, Galba aliéna les esprits et l'affection des militaires par ses cruautés et son avarice. Arrivé à quelque distance de Rome, il rencontra des soldats de marine dont Néron avoit formé une légion, et qui l'aborderent en demandant à grands cris la confirmation de cet honneur[2]. Il refusa de leur répondre sur-le-champ; mais ceux-ci ayant témoigné hautement leur mécontentement, il ordonna à sa cavalerie de les dissiper. Les soldats de Galba en firent un grand carnage, et il ordonna de plus qu'ils fussent décimés; de sorte qu'il en périt sept mille, selon Dion. Les prétoriens s'étant présentés ensuite pour recevoir les sommes que leurs chefs leur avoient promises au nom du nouvel empereur, comme ils en avoient reçu à l'avenement de ses prédécesseurs, il les leur refusa, en disant: «Je choisis mes soldats, et «ne les achete pas.» L'abréviateur de Dion donne pour motif de cette sévérité de la part de Galba le dessein de montrer que, malgré sa vieillesse et ses infirmités, il conservoit une tête saine, et qu'il ne souffriroit aucune contrainte.

(1) Xiphil., lib LXIV, cap. III. (2) *Ibid.*

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

Cependant plusieurs généraux qui s'étoient révoltés sous Néron échouerent dans leur entreprise; en Afrique, Clodius Macer fut tué par ordre de Galba; dans la Germanie inférieure, deux chefs de légions prévinrent le commandement de l'empereur, et ôterent la vie à Capiton, que Vitellius remplaça. Quant à Vespasien, qui commandoit dans l'Orient, il reconnut le nouvel empereur, et lui envoya Titus son fils pour prendre ses ordres relativement à la guerre des Juifs[1].

Malgré ces évenements heureux, qui se passoient loin de Rome, Galba reconnut la haine qu'on lui portoit dans la capitale, et qu'avoient fait naître les crimes de ses affranchis. Il lui donnoit une autre cause; il l'attribuoit à son grand âge et à l'absence d'un héritier naturel. Pour l'apaiser, il adopta, l'an 68, Lucius Piso Frugi, qui descendoit de Crassus et de Pompée, qui étoit d'un âge mur (31 ans), qui lui plaisoit par la gravité des anciens Romains, dont il offroit un véritable modele, et par l'estime générale dont il jouissoit. Il lui donna le titre de César. Tacite[2] place en ce moment, dans la bouche de Galba, un discours digne des Curius et des Cincinnatus, si ces illustres personnages eussent pu désespérer de la république.

Cette adoption, loin de consolider la puissance de Galba, comme il s'en flattoit, hâta sa chute: d'abord parcequ'il ne fit point aux prétoriens les largesses accoutumées; ensuite parcequ'elle détruisoit toutes les espérances d'Othon. Celui-ci conspira contre l'empereur. Accablé de dettes, il eut recours à un esclave de Galba pour obtenir une légere somme avec laquelle il gagna cinq soldats, selon Suétone; deux seulement, selon Tacite et Plutarque. C'est avec des aides si peu nombreux qu'Othon entreprit de détrôner Galba; il s'y réunit ensuite une ving-

(1) Tacit., *Hist.*, I, 10; Joseph., *Bell.*, IV, 29. (2) Tacit., *Histor.*, lib. I, cap. XV.

taine d'hommes armés qui parcoururent les rues de Rome l'épée à la main, et proclamant Othon empereur. Galba, ayant appris cette rébellion, envoya des ordres aux prétoriens et aux autres soldats; mais ils demeurerent immobiles. Alors il résolut de se montrer au peuple, et de lui présenter Pison, que personne ne haïssoit, espérant que sa présence feroit tout rentrer dans le devoir[1]. En cet instant on répandit le bruit qu'Othon avoit été tué, et l'on crut depuis qu'il l'avoit lui-même fait répandre, pour inspirer de la confiance à Galba, et pour l'attirer hors du palais. Un soldat même se présenta à lui, montrant une épée sanglante, et disant qu'il avoit tranché les jours du rebelle. «Galba, dit «Tacite, lui répondit: Camarade (*commilito*), qui vous l'a or-«donné? montrant un esprit capable de réprimer la licence des «soldats, inaccessible aux menaces, et insensible aux flatteries.»

Galba sortit en litiere, revêtu seulement d'une cuirasse, pour aller au-devant des prétoriens, dont on lui annonçoit l'arrivée prochaine, le retour à l'ordre, et pour offrir un sacrifice à Jupiter au Capitole. On apprit bientôt qu'Othon vivoit, et que les prétoriens le suivoient. En effet, ils éloignerent toute la suite de l'empereur, le percerent de traits, et déchirerent son corps. Il n'avoit régné que neuf mois. Telle fut la fin déplorable de Galba, qui avoit échappé, comme par un prodige, pendant les regnes de cinq empereurs, aux malheurs qui atteignirent tant de personnes illustres. Il ne lui manqua, pour être parfaitement heureux, que de ne s'asseoir jamais sur un trône, ou plutôt que de ne vouloir pas imiter les Scipions, les Camilles, dans un temps où la corruption régnoit à la ville et dans les camps. «Ce «malheureux prince avoit, dit Suétone[2], une taille ordinaire, «le front chauve, les yeux bleus, le nez recourbé, les pieds et

(1) Tacit., *Hist.*, I, 35; Suet., cap. XIX. (2) Cap. XXI.

Chap. II Successeurs de Neron. Pl. XXXI.

«les mains tellement défigurés par la goutte, qu'il ne pouvoit «supporter une chaussure fermée (*calceus*), ni déployer des «papiers. Une excroissance de chair, qui s'étoit formée sur son «côté droit, avoit un si grand volume, qu'on la contenoit à «peine avec des bandelettes.»

Galba n'ayant régné que neuf mois, ses bustes sont fort rares; cependant on en conserve un très précieux dans le Musée Royal, N° 1 et 2. sous le n° 214. On en voit ici la face et le profil, planche XXXI, n° 1 et 2.

L'empereur porte la cuirasse et le *paludamentum*.

N° 3 Pour justifier la ressemblance de ce buste, on peut examiner la médaille de bronze du n° 3. Autour de la tête de Galba on lit: SER*gius* GALBA IMP*erator* CAES*ar* AVG*ustus*. Au revers: S*enatus* C*onsulto;* exergue, ROMA.

§. 2. CLODIUS MACER,

TYRAN EN AFRIQUE.

Le sénat et le peuple ne donnerent point à Clodius Macer le titre d'empereur; il ne le prit point sur les monnoies qu'il fit frapper en Afrique, et sur lesquelles on ne voit point gravée la tête de Galba, alors empereur; c'est pourquoi l'on s'accorde à lui donner le nom de *tyran*, dans le sens fixé par les observations placées au commencement de ce volume.

Ses noms étoient *Lucius Clodius Macer*. On ne connoît aucun détail de sa vie avant l'année 68 (621 de Rome), celle de la mort de Néron[1]. Ayant appris en Afrique, où il étoit propré-

(1) Tacit., *Hist.*, I, 11.

teur, cette mort, et la révolte de Vindex dans les Gaules, avec celle de Galba dans l'Espagne, Macer se déclara maître de l'Afrique, et prétendant à l'empire. Il créa une légion qu'il appela Macrienne. Si l'on en croit Plutarque [1], la rébellion auroit commencé du vivant de Néron; mais les autres historiens attribuent la révolte de Macer aux conseils de Crispinilla. Cette femme, ayant été, comme dit Tacite [2], la maîtresse de débauche de Néron, passa en Afrique pour faire prendre les armes au propréteur, peut-être pour venger la mort de son éleve. Se voyant seul de son parti, sans qu'aucun autre général révolté lui offrît de joindre ses armes aux siennes, n'ayant aucun moyen de conserver la possession de cette contrée si elle lui étoit disputée, désespérant également de pouvoir en sortir avec sûreté, Macer commit toute sorte d'excès pour s'enrichir [3]. Enfin Galba, reconnu empereur, envoya Trebonius Garucianus pour faire mourir ce tyran, dont la révolte avoit à peine duré quelques mois [4]. Quant à Crispinilla, le lecteur se formera une juste idée des mœurs des Romains à cette époque, lorsqu'il apprendra que cette femme odieuse ne craignit pas de revenir à Rome [5]. Le peuple demanda à grands cris le supplice de Crispinilla, qui avoit cherché à l'affamer en retenant dans les ports d'Afrique les navires qui portoient tous les ans à Rome les blés de cette contrée. Mais elle échappa à cette proscription, et reprit faveur parmi le peuple sous les trois successeurs de Néron, parcequ'elle possédoit de grandes richesses, et que, n'ayant point d'héritiers naturels, chacun espéroit occuper une place dans son testament.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

On ne posséderoit aucun portrait de Clodius Macer, si l'on

(1) *In Galba*, 373.
(2) *Histor.*, I, 73.
(3) Plutarch., *Galba*, 373.
(4) Tacit., I, 7.
(5) Plutarch., *Galba*, 380; Tacit., *Hist.*, I, 73.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

adoptoit l'opinion d'Eckhel [1], qui doute de l'authenticité de la médaille d'argent sur laquelle on voit sa tête, seul portrait de ce tyran qui nous soit parvenu.

Mais ce doute se seroit dissipé, s'il eût pu connoître deux médailles semblables qui ont été trouvées depuis lui.

N° 4. Le n° 4 présente celle de la collection d'Hunter, que le possesseur de ce précieux monument voulut bien envoyer à M. Visconti pour la faire dessiner sur l'original. On y lit autour de la tête nue de Macer: L*ucius* CLODIVS MACER S*enatus* C*onsulto*. Au revers: un navire, avec PROPRAE*tor;* à l'exergue, AFRICAE.

§. 3. OTHON.

En plaçant Galba sur le trône vacant par l'extinction de la famille des Césars, le sénat et le peuple firent un choix dans lequel on ne pouvoit blâmer que l'âge trop avancé du nouvel empereur. A la vérité les maux qu'ils avoient éprouvés sous Caligula et Néron, devenus empereurs avant d'avoir atteint l'âge viril, pouvoient faire excuser le choix d'un vieillard. Mais que dut-on penser en les voyant accéder aux vœux de l'armée, qui donna pour successeurs à Galba deux citoyens, Othon et Vitellius, renommés par les débauches les plus honteuses et par les basses adulations avec lesquelles ils avoient favorisé ou fait naître la corruption des derniers empereurs! «les deux hommes «les plus corrompus, dit Tacite [2], les plus impudiques, les plus «lâches, les plus dissolus, et qui sembloient avoir été choisis «par le sort pour perdre l'empire.»

Othon, qui se couvrit de honte pendant toute sa vie, et sur-

(1) *Doctr. num.*, VI, 290. (2) Tacit., *Hist.*, cap. VII.

Chap. II. Successeurs de Neron. Pl. XXXI.

tout pendant sa premiere jeunesse, naquit l'an 785 de Rome[1] (32 de l'ere vulgaire). Son pere avoit été consul sous Tibere; sa mere, Albia Terentia, appartenoit à une illustre famille. Il se déshonora, dès ses plus jeunes ans, par les débauches les plus scandaleuses. Cette conformité de mœurs lui procura de bonne heure l'amitié, la confiance de Néron. Othon fut le confident de tous ses secrets, le compagnon de tous ses plaisirs; il l'accompagnoit dans ses orgies nocturnes, insultant tous ceux qu'il rencontroit. Il étoit prodigue, et vouloit rivaliser avec Néron en folles dépenses; aussi avoit-il contracté des dettes énormes, qu'il ne pourroit payer, disoit-il, qu'en devenant empereur. Il avoit les habitudes et le costume d'un efféminé; il couvroit sa tête chauve avec une perruque (*galericulus*) artistement travaillée[2]. Tous les jours il se rasoit, et appliquoit des cosmétiques sur son visage, afin que l'on crût qu'il n'avoit jamais eu de barbe.

Le mariage d'Othon avec Poppée faillit à lui faire perdre l'amitié de Néron, et même à lui faire perdre la vie, parceque ce prince résolut d'épouser lui-même cette femme, dont Othon étoit jaloux. Il fallut l'intercession de Séneque, selon Plutarque, pour que l'empereur se contentât de l'envoyer gouverner la Lusitanie, quoiqu'il n'eût point encore exercé la questure. Il y demeura dix ans, jusqu'à la mort de son rival; et, au grand étonnement des Romains, il y acquit par sa justice et par son désintéressement une estime que la capitale lui avoit refusée avec raison.

Lorsque Galba eut déclaré qu'il acceptoit l'empire, offert par son armée, Othon, le premier des généraux, se joignit à lui, l'aida de son crédit et de son trésor, l'accompagna à Rome, et lui

(1) Vict., *Epit.*, cap. VII. (2) Tacit., *Hist.*, I, 50; Suet., cap. XII.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

fit une cour assidue, espérant que ce prince l'adopteroit[1]. Dans cet espoir, il gagnoit les soldats par ses largesses. Mais il vit Galba choisir Pison pour son fils et pour son successeur; «car, «dit Plutarque, il avoit assuré qu'il préfereroit toujours le bien «de l'état à ses affections particulieres; qu'il n'adopteroit pas «le citoyen qui lui seroit le plus cher, mais celui qui devroit «être le plus utile au peuple romain.» Cette adoption déplut aussi aux militaires, parceque Pison avoit des mœurs et des principes dignes des anciens Romains; tandis que le regne d'un prodigue, d'Othon, flattoit leur cupidité. D'après ces considérations, on ne sera pas surpris de la facilité que le dernier trouva à les soulever contre Galba.

Il poussa la dissimulation jusqu'à se rendre, le 15 janvier 69, au palais de l'empereur, à le saluer, à recevoir de lui le baiser accoutumé, et à assister seul des sénateurs au sacrifice qu'il offroit. Dans cet instant, on lui annonça qu'un architecte l'attendoit pour examiner une maison qu'il venoit d'acheter. Cette annonce étoit un signal convenu. Othon sortit donc, et alla rejoindre les conjurés, qui n'étoient encore que vingt-trois. Ils avoient été rassemblés par les deux soldats qu'Othon avoit gagnés par ses largesses, «qui, dit Tacite[2], entreprirent de donner «l'empire romain, et qui le donnerent.» Ces vingt-trois conjurés proclamerent Othon empereur, le conduisirent au camp des prétoriens, qu'il enflamma par ses invectives contre Galba, contre Pison, et qu'il attira à son parti par de grandes promesses. Les prétoriens le suivirent, en contraignant tous ceux qu'ils rencontroient à saluer le nouvel empereur. Nous avons vu dans la vie de Galba le meurtre de ce prince et celui de Pison, qui, après avoir été toujours malheureux et persécuté,

(1) Suet., cap. IV. (2) Tacit., *Hist.*, I, 25.

ne reçut le nom de César que pour se voir assassiner six jours après. Chap. II. Successeurs de Néron.

Les têtes de ces infortunés furent présentées à Othon. Celle de Pison fixa principalement ses regards; elle mit fin à ses inquiétudes, et il se livra à la joie[1]. Il obtenoit enfin cette couronne qu'il avoit tant desirée, mais qu'il ne devoit porter que pendant trois mois. Il avoit alors trente-sept ans, l'an 822 (69 de l'ere vulgaire). Le sénat et le peuple se rendirent au camp des prétoriens, leur adresserent des remerciements. Othon promit aux centurions de leur payer avec l'argent du fisc les congés et les dispenses que les soldats achetoient d'eux à grands prix; et cet exemple dangereux fut suivi par ses successeurs. Arrivé au sénat, le nouvel empereur le harangua comme s'il eût été forcé d'accepter l'empire. En vain affecta-t-il de flatter tout le monde, et la populace même, en se laissant appeler Néron; de paroître souvent dans les théâtres, de prodiguer les droits du citoyen romain; on ne le vit pas sans inquiétude appeler auprès de lui Sporus et les autres débauchés de la cour de Néron. «Mais ce «qui le rendit le plus digne de haine fut, selon Xiphilin[2], d'a-«voir mis à prix l'empire romain, d'avoir livré la capitale à «l'audace des hommes les plus corrompus, de ne tenir aucun «compte des vœux du peuple et du sénat, enfin d'avoir persuadé «aux soldats qu'en eux résidoit le pouvoir de créer et de faire «mourir les empereurs.» Pl. XXXI.

Cependant la nuit qui suivit le meurtre de Galba et l'élévation d'Othon rendit celui-ci à ses réflexions. Peu exercé à commander les armées, il avoit entendu dire que les légions de Germanie avoient proclamé Vitellius empereur; ennemi du travail et de la contrainte, il se voyoit chargé d'un immense far-

(1) Tacit., *Hist.*, I, 44. (2) Xiphil., lib. LXIV, cap. VIII.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

deau; enfin, ennemi de toute sorte de violence (c'étoit peut-être sa seule bonne qualité), il avoit participé au meurtre de Galba. Son sommeil fut très inquiet; il tomba de son lit comme s'il eût été poursuivi par cette ombre auguste; il offrit des sacrifices pour l'apaiser; il témoigna même des regrets d'avoir accepté l'empire; mais c'étoit trop tard, la force des choses l'entraînoit rapidement. Les armées de Vitellius et celles des autres généraux qui avoient embrassé son parti, étoient parvenues sans obstacle jusqu'aux plaines de la Gaule Cisalpine.

Othon écrivit à Vitellius, lui offrit des richesses, des honneurs, s'il vouloit reconnoître son empire; il lui offrit même de le partager avec lui, et d'épouser sa fille. Celui-ci, loin d'accepter ses propositions, lui en fit de semblables. Ils essayerent, dit-on, de se faire assassiner l'un et l'autre, mais sans succès. Othon vit alors que la guerre civile étoit inévitable; les citoyens de Rome, qui n'en avoient point éprouvé les fureurs depuis Auguste et Antoine, en frémirent. L'empereur marcha à la rencontre des Vitelliens. Après quelques attaques peu décisives, il y eut à Bedriacum, entre Crémone et Mantoue (aujourd'hui Cividale) un combat entre les deux armées, où ne se trouvoient pas les deux rivaux, et les Othoniens furent vaincus. Othon en attendoit l'issue à Brixillum (Bersello, où la Linza se jette dans le Po).

La nouvelle de cette défaite fut apportée à l'empereur par un soldat de son armée, qui, voyant que l'on doutoit de sa véracité, et qu'on le regardoit comme un fugitif, se perça de son épée, et tomba mort aux pieds d'Othon. Le pere de l'historien Suétone, qui étoit alors tribun de la seizieme légion, lui avoit raconté ce fait, et avoit ajouté que le prince, ému par ce spectacle, s'écria : «Je ne veux plus exposer aux dangers des servi-

«teurs si dévoués [1].» Il prit dès-lors la résolution de s'ôter la vie. Ce n'est pas qu'il n'eût encore une armée de réserve qui lui étoit dévouée, qu'il n'eût appris que trois légions de la Mésie étoient arrivées à Aquilée; mais il détestoit les guerres civiles; et se trouvant, étant encore simple citoyen, dans un repas où quelqu'un des convives racontoit la mort de Cassius et de Brutus, il avoit frémi d'horreur à ce récit. Suétone avoit encore appris ce fait de son père; et je le répete à dessein, n'ayant que ce seul bien à dire d'Othon. On lui attribua d'autres motifs, la connoissance du peu de talent qu'il avoit pour l'art militaire, la crainte d'irriter par une trop longue résistance Vitellius contre sa famille, et l'envie d'acquérir de la gloire par une action généreuse.

Chap. II. Successeurs de Neron. Pl. XXXI.

Quoi qu'il en soit des motifs, il persista dans son dessein, malgré les représentations de ses amis. Il employa le reste de la journée où il apprit cette fatale nouvelle à récompenser ses serviteurs, ses amis; à brûler les lettres dans lesquelles Vitellius étoit maltraité, afin qu'il ne pût en punir les auteurs; à donner des ordres pour assurer la retraite de ceux qui étoient près de lui; à écrire à Messaline, veuve de Néron, qu'il avoit résolu d'épouser, pour lui recommander sa sépulture et sa mémoire; enfin à consoler son neveu, en l'exhortant à ne pas oublier qu'il avoit eu un oncle empereur, et à ne pas trop s'en souvenir. Il passa une nuit tranquille; et le matin il s'enfonça un poignard dans le sein, après trois mois de regne. Il eut plusieurs imitateurs; quelques uns de ses gardes, quelques soldats de ses armées, s'ôterent aussi une vie que la mort généreuse d'Othon leur rendoit insupportable.

S'il ne falloit qu'un trépas généreux, que le sacrifice de la vie,

(1) Suet., cap. x.

Chap. II Successeurs de Néron. Pl. XXXI. afin d'éviter l'effusion du sang, pour couvrir la honte de cette même vie passée entièrement dans la débauche, la mémoire d'Othon ne seroit point odieuse; mais la postérité ne regarde pas un seul instant de courage comme la compensation de plus de vingt-quatre années d'intempérance et de dissolution. Les méchants conserveroient toujours l'espoir de se réhabiliter à leur derniere heure dans la mémoire de leurs concitoyens.

Il sembloit qu'un esprit capable d'un aussi grand effort n'avoit pu se trouver dans un corps aussi mal fait que celui d'Othon, dit Suétone[1]. Il étoit petit, et avoit les pieds mal tournés. Les traits de son visage étoient réguliers.

La brièveté du regne d'Othon a rendu ses monuments fort N° 5 et 6. rares. On voit au Musée Royal, sous le n° 330, et sous le nom de Demetrius Poliorcete, la tête dont la face et le profil sont gravés ici sous les n° 5 et 6. La ressemblance de ce marbre avec les médailles d'Othon est incontestable. La partie de la chevelure placée sur le front est antique, et présente le *galericulus*, la perruque sous laquelle ce prince efféminée cachoit un front dépourvu de cheveux. La face est antique, et le nez seul a été légèrement restauré. Le baron de Tott, qui avoit apporté de Grece ce précieux fragment, l'avoit cédé à feu Pajou, sculpteur, qui à son tour le céda au Musée Royal.

N° 5. Pour mettre le lecteur à même de juger la ressemblance de cette tête, on a placé ici la médaille d'or du n° 7. D'un côté on voit la tête d'Othon, coiffée avec une perruque, et la légende IMP*erator* OTHO CAESAR AVG*ustus* TR*ibunitia* P*otestate*. Revers: femme debout, tenant une couronne et une haste; légende, SECVRITAS P*opuli* R*omani*.

(1) Cap. XII; Tacit., *Annal.*, XIII, 12.

§. 4. VITELLIUS, ET SA FAMILLE.

Zonare peint d'un seul trait le regne de l'homme vil que les soldats donnerent pour successeur à Othon. « Tout le temps du « regne de Vitellius ne fut, dit-il [1], autre chose qu'une ivresse et « un repas continuels. »

Aulus Vitellius naquit l'an de Rome 768 (15[e] de l'ere vulgaire). Je parlerai plus bas de Lucius Vitellius son pere ; mais je dois le rappeler ici, parcequ'il produisit son fils à la cour de Tibere, pour se concilier la faveur de cet empereur [2]. Ce fut dans l'île de Caprée que Tibere reçut A. Vitellius, abusa de sa jeunesse, et le rendit complice de tous les genres de débauches ; ce qui lui fit donner le surnom barbare de *Spintria*, par lequel on désignoit les inventeurs des monstrueuses voluptés qui ont rendu honteusement fameux le nom de ce rocher.

Les changements de regne n'apporterent aucun changement à sa fortune, parcequ'il sut conformer ses goûts et ses opinions à ceux des empereurs qui succéderent à Tibere. Il se livra avec fureur, sous Caligula, aux jeux du cirque ; il conduisit lui-même des chars, et prit un parti actif dans les factions qui divisoient les spectateurs, mais toujours lié à celle qu'avoit adoptée l'empereur. Claude l'eut pour compagnon de jeu, sa passion dominante. On le vit obtenir les bonnes graces de Néron par les mêmes moyens [3] ; mais sur-tout dans un concours de musiciens qu'il présidoit, et auquel il supplia, au nom du peuple, l'empereur de prendre part, quoique celui-ci eût l'air de s'y refuser, et que les spectateurs n'eussent émis aucun vœu. Le sénat déli-

(1) Lib. I, 16. (2) Suet., cap. III. (3) *Ibid.*, cap. IV.

Chap. II. Successeurs de Néron Pl. XXXI

bérant sur la peine à infliger à Antistius, qui avoit composé des vers contre Néron, le généreux Thrasea proposa la plus légere, et entraîna dans son sentiment le plus grand nombre des sénateurs. « Vitellius, dit Tacite[1], fut celui des opposants qui se fit « remarquer par la bassesse de ses flatteries, adressant les plus « vifs reproches aux plus estimables personnages, et écoutant « sans répliquer leurs réponses, comme les lâches en usent or- « dinairement. »

Vitellius obtint des trois empereurs, par ses adulations et ses complaisances criminelles, non seulement des honneurs civils et militaires, mais encore les honneurs religieux[2]. Proconsul en Afrique, il s'y fit estimer par son intégrité. Au contraire, chargé à Rome de la surveillance des lieux publics, il fut accusé d'avoir dépouillé les temples, et d'y avoir substitué à l'or et à l'argent le laiton et l'étain. Ces nominations avoient pu étonner les Romains; la surprise fut extrême, lorsqu'en 821 (68 de l'ere vulgaire) Galba l'envoya commander l'armée de la Germanie inférieure[3]. On attribua cette faveur aux sollicitations de Vinius, qui pouvoit tout sur l'esprit de l'empereur; mais celui-ci dit publiquement, « Qu'il n'y avoit rien de moins dangereux que les « hommes qui ne pensent qu'à manger, et que Vitellius trou- « veroit chez les Germains à satisfaire son ignoble passion. » Elle l'avoit déja ruiné; car il fut obligé, pour se rendre à son commandement, de mettre en gage une boucle d'oreille de sa mere, et d'intimider ses nombreux créanciers en les menaçant de leur intenter des procès fâcheux. Devenu empereur, il les força à lui rendre les titres de leurs créances, en disant qu'ils devoient se trouver payés largement, puisqu'il leur laissoit la vie[4].

(1) *Ann.*, XIV, 119. (2) Suet., cap. VI. (3) *Ibid.*, cap. VII. (4) Xiphil., lib. LXV, cap. IV.

Croiroit-on, si l'histoire ne l'attestoit pas, et si l'on ne connoissoit pas la dissolution dans laquelle vivoient les armées romaines depuis qu'elles disposoient de l'empire, qu'un homme perdu de dettes, et qui consumoit à table la plus grande partie de ses journées, fut accueilli avec transport par les légions de la Germanie inférieure? «Les vices et la lâcheté de Vitellius lui «concilierent, dit Tacite[1], l'affection des soldats avec une faci«lité qu'obtinrent rarement les talents et les vertus.» Ce furent même ses vices, selon Xiphilin, qui le firent chérir des légions[2]. Elles espéroient s'enrichir par ses prodigalités, qu'elles opposoient à la parcimonie de Galba, voir se relâcher pour elles la discipline militaire, et bannir des camps la frugalité, sous un chef occupé sans cesse des plaisirs de la table. Vitellius d'ailleurs se montra à l'armée tel qu'on l'avoit vu pendant le voyage, doux, affable, prévenant, même avec les simples soldats. Entré dans le camp, il accueillit toutes les demandes, remit toutes les peines, et même fit grace à ceux qui étoient condamnés à quelque supplice.

Chap. II. Successeurs de Néron Pl. XXXI.

Cette conduite adroite, et la noblesse de son origine, le firent reconnoître empereur par ses légions un mois après son arrivée, et dans les premiers jours de l'annee 822[3] (69e de l'ere vulgaire). Il accepta avec transport le surnom de *Germanicus*, qu'elles lui donnerent; différa de prendre celui d'*Auguste*; et refusa obstinément celui de *César*. Tous les peuples de la partie occidentale de l'empire suivirent l'exemple des légions de Germanie. A la nouvelle du meurtre de Galba, Vitellius fit marcher en grande hâte une partie de ses troupes contre Othon, et les suivit avec le reste de son armée. Il refusa toutes les propositions que lui fit Othon pour renoncer à l'empire, et il s'en remit au

(1) *Hist.*, III, 86. (2) Xiph., LXIV, IV. (3) Suet., cap. VIII.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI

sort des armes, qui lui fut favorable. Ses généraux défirent près de Crémone ceux de son rival, et Rome reconnut son pouvoir.

Autant que les troupes de Vitellius avoient montré d'ardeur pour aller combattre les soldats d'Othon, autant leur chef parut indigne de cette émulation[1]. Il traversoit les cités en triomphateur; il naviguoit mollement sur les fleuves, dans des bâtiments très ornés, couronné de fleurs, absorbant dans des repas continuels des sommes considérables, abandonnant à l'avidité de ses troupes les contrées qu'il parcouroit. Arrivé sur le champ de bataille, près de Crémone, quarante jours après le combat, et voyant quelques personnes se plaindre de l'odeur des cadavres qui restoient sans sépulture, il leur dit: «L'ennemi mort sent «toujours bon, et mieux encore lorsque c'est un citoyen[2]» Ce mot horrible, qui est devenu proverbe, peint Vitellius. On auroit pu le croire seulement lâche et gourmand; mais là il fit voir qu'il avoit une ame atroce. Il parcouroit le champ de bataille, se repaissoit de la vue des morts, comme il auroit fait à l'instant même de la victoire. Il n'ordonna point de les ensevelir; et assista ensuite à un spectacle de gladiateurs, comme s'il n'y avoit pas eu assez de sang de répandu.

Après avoir fait des séjours dans tous les lieux de plaisance qui se trouvoient sur la route, il entra dans Rome, revêtu de la toge bordée de pourpre, selon Tacite[3], précédé du sénat et du peuple, comme il fût entré dans une ville prise d'assaut. Suétone dit qu'il portoit le manteau militaire des empereurs, le *paludamentum;* cette discordance peut facilement s'expliquer, en supposant qu'il étoit arrivé au pont Milvius, à deux milles de Rome (aujourd'hui *Ponte Molle*), en costume militaire, résolu d'entrer ainsi dans la ville, et que ses amis lui conseillerent de revê-

(1) Suet., cap. x. (2) *Ibid.;* Xiphil., lib. LXV, 1. (3) *Histor.*, II, 89.

tir, comme ses prédécesseurs, le costume civil; soixante mille soldats le suivoient, et jeterent l'alarme dans la capitale. Chap. II Successeurs de Néron.

Vitellius se conduisit d'abord avec modération, ne confisqua pas les biens de quelques uns des partisans d'Othon qu'il fit mourir; confirma les donations faites par Néron, par ses deux prédécesseurs; laissa un libre cours à leurs monnoies[1]. Il ne cassa point les testaments de ceux qui étoient morts les armes à la main contre lui; il remit au peuple les contributions arrierées. Enfin il défendit aux sénateurs et aux chevaliers de combattre dans l'arene et de monter sur les théâtres. Pl. XXXI

C'est là tout ce que les historiens ont pu recueillir de louable dans le regne de Vitellius; c'est là tout ce qu'il fit; et ces actions ne l'occuperent que peu d'instants. Mais son occupation principale, la seule qui remplît les huit mois de son regne, fut de faire succéder plusieurs fois par jour, et la nuit même, de grands et somptueux repas; de rejeter dans chaque intervalle la nourriture dont il avoit chargé son estomac, pour s'en gorger de nouveau; comme si, dit Xiphilin, il ne se fût nourri que par le simple passage des aliments[2]. Il s'invitoit chez ses amis, et ces festins leur coûtoient des sommes énormes, au moins 400,000 sesterces (70,000 francs). On conserva le souvenir du repas que lui donna son frere, où l'on vit paroître deux mille poissons très recherchés, et sept mille oiseaux. Mais il montra encore une prodigalité plus extraordinaire, lorsqu'il fit la dédicace d'un plat d'argent, qu'il appela le bouclier de Minerve (parcequ'il étoit de la même grandeur que le bouclier de la Minerve

(1) Xiphilin (lib. LXV, c. VI) et Zonare (pag. 192) rapportent ce fait comme une chose extraordinaire; ce qui feroit conjecturer que chaque nouvel empereur proscrivoit les monnoies de ceux de ses prédécesseurs dont le sénat et le peuple avoient aboli la mémoire.

(2) Suet., cap. XIII; Xiphil., lib. LXV, cap. III.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

de Phidias), si grand, qu'il fallut, dit Pline, construire pour le fondre un fourneau hors de la ville, et qui coûta 1,000,000 de sesterces (environ 200,000 francs). Les mets que l'on servit sur cet énorme plat étoient des foies de scares (poissons), des cervelles de faisans et de paons, des langues de flamants (oiseaux), et des laites de lamproies apportées des mers éloignées. Pour peindre d'un seul mot la gloutonnerie de Vitellius, je dirai que dans les sacrifices même il mangeoit la chair des victimes et les gâteaux sacrés avant qu'ils fussent entièrement cuits; qu'en voyage il dévoroit les mets qui se trouvoient préparés dans les plus mauvaises hôtelleries. Tacite porte à 900 millions de sesterces (environ 180 millions de francs) la dépense de sa table. Aussi Josephe[1] dit-il que, s'il eût vécu plus long-temps, l'empire entier n'eût pu suffire pour assouvir sa gloutonnerie.

Elle sembloit ne lui laisser quelques intervalles de repos que pour faire éclater sa cruauté. On l'accusoit d'avoir fait mourir son fils aîné, Petronianus, sous prétexte que ce jeune homme auroit voulu l'empoisonner[2]; mais pour hériter des biens que son épouse avoit légués à cet enfant; et sa mère, parcequ'on avoit prédit que son regne seroit de longue durée s'il lui survivoit. Cette vertueuse femme devoit d'ailleurs lui paroître insupportable, parcequ'elle avoit versé des pleurs lors de son exaltation à l'empire, et parcequ'elle prévoyoit sa fin ignominieuse. Enfin il ne donnoit des louanges qu'à Néron; il n'estimoit que ses actions, et il l'imitoit en toutes choses.

L'armée d'Orient, jalouse du droit que s'étoient arrogé celles d'Occident en élisant trois empereurs, voulut en nommer un; et son choix tomba, en juillet de l'an 69, sur Vespasien, son chef, guerrier habile, doué de grandes qualités, et ayant peu

(1) *B. J.*, IV, 42. (2) Suet., VI, 14.

de défauts. Tout l'Orient reconnut Vespasien, et les légions d'Illyrie marcherent sur Rome. Un combat violent fut livré près de Crémone; les Vitelliens y furent vaincus près de Bedriacum, où ils avoient défait les Othoniens. Vitellius refusa d'abord de croire ces fâcheuses nouvelles; ensuite il parut sortir de son apathie, et se présenta à son armée près de Pérouse. Mais cette courte apparition ne servit qu'à faire mieux connoître sa stupidité et son ignorance dans l'art militaire. C'est alors que tout l'empire abandonna Vitellius. Le 18 décembre, ayant appris la défection de son armée, il sortit du palais, vêtu de noir, avec son fils encore enfant; il déclara au peuple, en pleurant, qu'il offroit d'abdiquer l'empire. On refusa son offre, et il rentra dans son palais. Cependant les principaux personnages de Rome, sur le bruit de cette abdication, s'assemblerent chez Sabinus, frere de Vespasien, où se trouvoit aussi Domitien son second fils[1]. Ne s'y croyant pas en sûreté, ils se réfugierent dans le Capitole, auquel les soldats mirent le feu. Domitien échappa à leur furie; et Sabinus, chargé de chaînes, amené au palais, fut massacré sous les yeux de Vitellius.

Cl. V. II
Successeurs de Neron.
Pl. XXXI

Pendant ce temps, l'armée qui combattoit pour Vespasien entra dans Rome, combattit dans les rues ceux des prétoriens qui défendoient Vitellius. Quant à lui, après s'être gorgé de boisson et de nourriture, il sortit du palais par une porte secrete, accompagné seulement des domestiques qui préparoient ordinairement ses repas, pour se cacher chez son épouse, jusqu'à ce que la nuit favorisât son évasion de Rome. Mais il rentra bientôt au palais, et le trouva désert. Alors il remplit d'or sa ceinture, se couvrit d'un vieux manteau, et se cacha dans la chambre où se tenoit le portier du palais avec ses

(1) Titus étoit auprès de son pere à l'armée d'Orient.

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI.

chiens[1]. Il y fut bientôt découvert, entraîné au travers de la multitude irritée, les mains liées derriere le dos, la tunique déchirée, la chevelure relevée, et un poignard fixé sous le menton, afin qu'il ne pût cacher sa honte et son repentir. «J'ai cependant été votre empereur!» leur disoit-il. On le couvrit de boue; et enfin, après l'avoir percé de mille coups, on lui ôta la vie aux Gémonies, d'où son corps fut traîné dans le Tibre. Il étoit âgé de cinquante-quatre ans, avoit régné près d'un an depuis son élévation à l'empire, et huit mois depuis la mort d'Othon.

Son caractere bas et vil sembloit se peindre dans toute sa personne: il avoit un embonpoint énorme; son visage étoit enflammé, son ventre très gros, et il boitoit légèrement.

On pourra être étonné de ne point voir ici de portrait de Vitellius, tandis que l'on a ceux des onze autres Césars, et que les collections d'antiques, même celle du Musée Royal (nº 54), renferment des bustes auxquels on donne son nom. Voici la réponse de M. Visconti, trouvée dans ses papiers: «Les médailles «de coin romain font connoître parfaitement le portrait de Vitel- «lius. Les antiquaires le reconnoissent dans plusieurs têtes en «marbre; mais j'ai remarqué que ces prétendus bustes de Vitel- «lius, loin d'être constatés par la comparaison des médailles, «offrent au contraire un portrait de convention, que les artistes «du XV[e] siecle ont voulu attribuer à cet empereur, plutôt d'a- «près son caractere crapuleux, connu par l'histoire, que d'après «ses images. D'ailleurs tous ses bustes se ressemblent parfaite- «ment entre eux, autant qu'ils s'éloignent de la physionomie de «Vitellius tracée sur les médailles.» Quant au buste du Musée Royal, voici comment le même savant s'exprimoit, en 1810,

(1) Suet., XVI, 17, Xiphil., lib. LXV, cap. XIX; Tacit., *Histor.*, III, 85.

dans la Notice de ce Musée: «Une simple tunique sans manches «est attachée par deux boutons sur les épaules de cet empe- «reur....... Cet étrange habillement, comme le marbre de ce «buste, qui est *un grec veiné du mont Hymette,* peu propre à la «sculpture, peuvent bien appuyer les doutes de ces antiquaires, «qui ne reconnoissent pour authentique aucun des portraits en «marbre que nous connoissons de Vitellius. Il étoit à la salle «des antiques au Louvre.» Chap. II Successeurs de Neron. Pl. XXXI

Enfin il dit, dans la Description du Musée Royal de 1817: «Il est encore douteux si ce buste, exécuté d'ailleurs dans une «grande et belle maniere, n'est pas dû à quelque excellent ci- «seau du XVIe siecle.» J'ajouterai à un témoignage d'aussi grand poids mes propres observations. La comparaison de ce buste avec les plus belles médailles de Vitellius m'a fait reconnoître des différences frappantes, particulièrement dans les formes du nez.

Les médailles de Vitellius, gravées ici sous les n° 8 et 9, présentent le portrait de cet empereur. Celle du n° 9 est d'or: on y voit la tête de Vitellius, avec la légende A*ulus* VITELLIUS GERMAN*icus* IMP*erator* TR*ibunitia* P*otestate*. Revers: les têtes affrontées des enfants de Vitellius, d'un fils et d'une fille, avec la légende LIBERI IMP*eratoris* GERMAN*ici*. Quelques antiquaires, croyant voir les têtes de deux fils, reconnoissoient Petronianus, et cet enfant que sa mere, après la mort d'Othon, apporta dans les Gaules à Vitellius, que celui-ci, selon Zonare, présenta aux soldats, lui faisant donner les surnoms de *Germanicus* et d'*imperator,* quoiqu'il ne fût âgé que de six ans. Mais Petronianus avoit été tué par son pere avant l'an 822, celui de l'exaltation de Vitellius. Il faut donc reconnoître sur le revers de la médaille du n° 9, 1° le fils, surnommé *Germanicus*, que Mu- N° 9

Chap. II. Successeurs de Néron. Pl. XXXI. cianus fit mourir l'année qui suivit la mort de Vitellius[1]; 2° une fille que Vitellius donna en mariage à Valerius Asiaticus, lieutenant de la Belgique, et que depuis Vespasien maria et dota richement[2].

N° 8. Lucius Vitellius, pere de l'empereur. On voit sa tête au revers de celle de son fils sur la médaille d'or du n° 8, monument de la piété filiale, avec la légende *Lucius* VITELLIVS COS. (*consul.*) III CENSOR. Il étoit fils d'un chevalier, régisseur des finances d'Auguste; il fut consul trois fois, et censeur. Ces dignités le rendirent très recommandable, et contribuerent presque uniquement à faire élire son fils empereur. Sous le premier consulat de Lucius Vitellius, l'an 787, parut en Egypte, selon Tacite, le phénix, oiseau très rare, dit-il, que l'on n'avoit pas vu depuis plusieurs siecles. Tibere régnoit alors; Claude nomma consul avec lui, pour la seconde fois, Lucius Vitellius, l'an 796; pour la troisieme fois encore, l'an 800; et censeur, pareillement avec lui, l'an 801. L. Vitellius amena, sur la fin du regne de Tibere, Artaban, roi des Parthes, non seulement à entrer en conférence avec lui pendant qu'il commandoit en Syrie, mais encore à rendre aux enseignes des légions un culte, comme en usoient les Romains. Enfin il eut le gouvernement de Rome, en 796, pendant l'expédition de Claude contre la Grande-Bretagne. On lui reproche avec raison les basses flatteries avec lesquelles il se maintint à la cour; d'abord avec Tibere, en lui prostituant son fils, celui qui devint empereur; ensuite avec Caligula, qu'il adora le premier comme une divinité, ne l'abordant que la tête voilée, et se prosternant à ses pieds; puis avec Claude, en plaçant dans son laraire les statues d'or de ses favoris Narcisse et Pallas, en couvrant de baisers en public un soulier de Messaline

(1) Tacit., *Histor.*, I, 59; IV, 80. (2) Suet., V, 14.

qu'il portoit toujours avec lui, et en disant à Claude, lorsqu'il célébroit les jeux séculaires : « Puissiez-vous les célébrer plusieurs « fois ! » Il mourut enfin, l'an 48, sous ce dernier empereur, après avoir vu ses deux fils consuls à-la-fois de cette même année. Le sénat lui décerna des funérailles somptueuses aux dépens du trésor public [1], et une statue placée dans les rostres avec cette inscription : *Pour récompenser sa fidélité inviolable envers le prince*. C'est ainsi que l'on donnoit un nom honorable à la plus lâche adulation !

(1) Suet., V, 3.

CHAPITRE III.

FAMILLE DE VESPASIEN[1].

Chap. III Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

Il y eut à Rome une famille *Flavia* plébéienne, mais illustrée par les honneurs qu'obtinrent plusieurs de ses membres, distingués par le surnom de *Fimbria.* Il paroît qu'elle s'éteignit avec la république; du moins n'en est-il plus fait mention après l'an de Rome 720, dans lequel fut consul Lucius Flavius. Vespasien n'appartenoit point à cette famille.

On remarquera sur les portraits des trois empereurs de cette famille que leurs cheveux ne sont point coupés sur le front en ligne droite, comme ceux de la famille des Césars.

§. 1. VESPASIEN, ET SON ÉPOUSE DOMITILLA.

Le jeune Victor, après avoir tracé dans son abrégé le portrait de Vespasien, dit[2]: «Je me suis étendu plus au long sur un bon «empereur que Rome, épuisée par les fureurs des tyrans, vit «régner sur elle cinquante-six ans, depuis la mort d'Auguste, «comme si le destin eût voulu la retenir au moment de sa ruine «totale.» Le même historien dit encore de Vespasien: «La plus «louable de ses qualités fut *d'oublier les inimitiés.*»

Tous les historiens s'accordent à dire que la Famille Flavia,

(1) Mes guides, dans ce chapitre, ont été Suétone, Dion, Josephe, les deux Victor, Zonare, et Tacite.

(2) Cap. IX.

d'où sortit Vespasien, n'avoit aucune illustration, et que son grand-pere et son pere Titus Flavius Sabinus avoient été receveurs des deniers publics. L'origine de sa mere Vespasia Polla étoit plus relevée; un de ses frères fut sénateur. Elle survécut à son mari avec deux fils: l'un, Flavius Sabinus, fut sénateur, préfet de Rome pendant douze ans, et tué l'an 69, au moment où son frere alloit être reconnu empereur par les habitants de Rome; le plus jeune, Vespasien, naquit sur le territoire des Sabins, près de Reate (aujourd'hui Rieti, dans le duché de Spolete), l'an 762 (9e de l'ere vulgaire), cinq ans avant la mort d'Auguste[1]. Il fut élevé par son aïeule paternelle Tertullia, dans une maison de campagne près de Cosa dans l'Etrurie. On remarque dans son histoire qu'il conserva un attachement particulier pour cette maison, qu'il la visitoit souvent, qu'il l'entretenoit avec soin dans le même état, et qu'il revint y mourir. Le souvenir de son aïeule lui fut aussi cher: dans les solennités et les jours de fête, il but toujours dans le petit vase d'argent dont elle s'étoit servie.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

Après avoir pris la toge virile, Vespasien ne témoigna aucun desir d'entrer dans la carriere des honneurs, quoique son aîné s'y fût déja fort avancé. Mais les sollicitations de sa mère firent changer sa résolution; il fut successivement tribun militaire, questeur, édile, et préteur. On le vit, sous Caligula, capter la bienveillance de ce tyran, en faisant célébrer par des jeux extraordinaires sa victoire sur les Germains, et en proposant, lorsqu'on eut découvert la conjuration de Lépidus et de Getulicus, d'ajouter au supplice des coupables le refus de la sépulture. Tel est donc l'empire des circonstances, qu'il est peu de gens de bien même qui n'en reçoivent quelque atteinte! Au reste le courtisan n'en ressentit pas moins le joug dur et capri-

(1) Suet., cap. II.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

cieux de son idole : Caligula fit jeter de la boue sur sa toge prétexte pendant qu'il étoit édile, parcequ'il avoit négligé de veiller à la propreté de quelques rues[1]. Tacite fait observer à ce sujet que Vespasien, seul des princes qui l'avoient précédé, acquit, en montant sur le trône, une réputation meilleure que celle qu'il avoit auparavant[2]. Il épousa sa concubine, Flavia Domitilla, qui le rendit pere de Titus, de Domitien, et de Domitilla : celle-ci mourut, ainsi que la mere, avant qu'il ne fût proclamé empereur. Cænis, affranchie d'Antonia, mere de Claude, la remplaça, et il la traita presque comme une épouse légitime.

Le regne de Claude fut plus favorable à Vespasien, qui obtint, à la sollicitation de l'affranchi Narcisse, le commandement d'une légion dans la Grande-Bretagne. Il s'y comporta avec tant de valeur et de prudence, qu'il obtint à son retour les ornements triomphaux, deux sacerdoces successifs, et enfin le consulat l'an 51[3] (804 de Rome). La mort de Narcisse, causée par la haine que lui portoit Agrippine, qui étoit devenue toute puissante pendant les premieres années du regne de Néron, fit appréhender à Vespasien que le ressentiment de l'impératrice ne s'étendît jusqu'aux amis de l'affranchi. Il se démit prudemment de ses emplois, et vécut dans une retraite profonde jusqu'après la mort d'Agrippine, arrivée l'an 59. Alors il fut nommé par Néron proconsul d'Afrique. Sa conduite y fut-elle irréprochable? Tacite et Suétone different sur ce point. Le premier dit expressément que Vespasien s'attira la haine des Africains, et qu'ils en conserverent un souvenir fâcheux[4], bien opposé à celui qu'avoit laissé Vitellius. Selon Suétone, il se conduisit avec une

(1) Dio, LIX, 12; Suet., V, 35.

(2) Tacit., *Hist.*, I, 50.

(3) Suet., IV.

(4) Tacit., *Histor.*, II, 97. *Famosum invisumque proconsulatum.*

intégrité parfaite, et d'une maniere honorable[1]. Je pense que, pour la certitude du fait, on doit croire Tacite, qui montre son impartialité en écrivant des vérités fâcheuses sur un prince auquel il convient ailleurs qu'il devoit son entrée dans la carriere des honneurs[2]. Au reste Suétone me fournit le moyen d'expliquer le fait; car il raconte que Vespasien fut gravement insulté à Adrumete dans une sédition, insulte qu'il dut punir rigoureusement pour l'honneur du nom romain. C'est encore lui qui nous apprend que la fortune du proconsul n'étoit pas augmentée à son retour (contre l'usage ordinaire des gouverneurs de province); qu'il fut obligé, pour satisfaire ses créanciers, d'engager ses terres à son frere Sabinus, et qu'il avoit été réduit, pour soutenir sa dignité, à faire exercer pour son compte un commerce de chevaux, d'où lui vint le surnom de *Muletier*. C'est de là probablement aussi que vint ce reproche d'avarice tant de fois répété, et qui sembloit d'ailleurs fondé sur l'opposition présentée par sa vie modeste, frugale, avec les débauches, l'intempérance, et les prodigalités insensées de ses derniers prédécesseurs.

Chap. III
Famille de Vespasien
Pl. XXXII.

Malgré sa prudence, il se conduisit deux fois d'une maniere que Néron regarda comme un crime atroce[3]. Pendant les jeux qui précéderent la mort de Poppée, où cet empereur chanta et déclama publiquement, et dont la durée extraordinaire rendit malades plusieurs spectateurs, Vespasien ne put résister au sommeil. Un affranchi le lui reprocha devant le prince, qui ne pardonna au coupable que vaincu par les prieres des principaux personnages de l'empire. Il commit la même faute dans le voyage

(1) Suet., IV. *Integerrime nec sine magna dignatione administravit.*

(2) Tacit., *Histor.*, I, 1. *Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam.*

(3) Tacit., *Annal.*, XVI, 5.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

que Néron fit dans l'Achaie; et celui-ci l'en punit, non seulement en l'excluant de son commerce intime, mais en lui défendant même de le venir saluer chaque matin avec les autres sénateurs. Vespasien craignit pour ses jours, et s'enfonça dans la retraite.

Un changement subit de fortune l'en arracha. Néron, voulant terminer la guerre des Juifs, chercha un militaire recommandable par ses talents, mais auquel une origine peu relevée ne pût inspirer aucune ambition. Il choisit Vespasien, et l'envoya (l'année 66) en Judée avec une armée considérable, et avec son fils aîné Titus pour lieutenant[1]. Il s'étoit répandu dans tout l'Orient une ancienne opinion, une espece d'oracle, qui annonçoit qu'à cette époque des hommes sortis de la Judée gouverneroient le monde. On crut, après l'événement, que cette prophétie désignoit Vespasien et Titus; mais les Juifs en faisoient à eux-mêmes l'application; et cette croyance fut en partie la cause de leur ruine totale.

Les lois civiles et religieuses des Juifs, un gouvernement théocratique, leur inspiroient un éloignement pour les étrangers qui eût pu assurer pour long-temps l'indépendance de cette nation, si par leur position géographique ils se fussent trouvés placés à l'extrémité du monde connu. Les Chinois, forts d'une position aussi heureuse, éprouvent depuis trois mille ans cet effet de leurs lois inhospitalieres; et, si leur empire a été quelquefois conquis, ils ont vu les conquérants adopter bientôt leurs lois et leurs mœurs. Moins heureux, les Juifs ont subi alternativement le joug des peuples qui les entouroient, des Assyriens, des Syro-Macédoniens, des Egyptio-Grecs, des Romains enfin. Pompée, le premier de ceux-ci, vainquit les Juifs[2]; Auguste

(1) Suet., IV; Tacit., *Hist.*, V, 13. (2) *Ibid.*, V, 9.

confirma la création de leur patrie en royaume, faite par Antoine en faveur d'Hérode. La mort de Caligula suspendit les effets de son ressentiment contre ce peuple, qui avoit refusé, les armes à la main, de consacrer son image dans le temple de Jérusalem. Claude réduisit la Judée en province romaine, et en confia le gouvernement à son affranchi Félix, qui commit toutes sortes d'exactions. Les Juifs les supporterent avec patience; mais, poussés à bout par les vexations de son successeur, Florus, ils leverent l'étendard de la révolte, tuerent le gouverneur, mirent en fuite le lieutenant de la Syrie, qui marchoit contre eux, et enleverent une aigle aux fuyards [1].

Chap. III. Famille de Vespasien Pl. XXXII.

Telle étoit la situation des armées romaines en Orient, lorsque Vespasien y arriva avec son armée, et remplit l'attente de son prince. Il rétablit la discipline dans les camps, attaqua les Juifs sur plusieurs points, avec tant d'ardeur qu'il fut blessé au genou. Dans l'espace de deux années, il se rendit maître de toutes les villes de la Palestine, Jérusalem exceptée. Il alloit en former le siége, lorsque les troubles civils qui agiterent l'empire sous les trois successeurs de Néron, pendant l'année 69, ralentirent son activité.

Suétone a consacré un chapitre, le cinquieme, au récit des prodiges qui annoncerent selon lui, l'élévation de Vespasien. Je ne retrace jamais ces tableaux de la foiblesse de l'esprit humain; mais je rapporterai la prédiction de Josephe, parcequ'elle prouve la sagacité de l'historien des Juifs. Ayant été fait prisonnier par les Romains à la prise de Jotapat en Galilée, qu'il avoit défendu avec courage et intelligence, il fut chargé de fers par l'ordre de Vespasien. Il lui dit alors: «Dans un an vous romprez ces

(1) Suet., V, 4.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

«liens, lorsque vous serez élu empereur, et que Titus sera «nommé César [1].»

Déja la conduite méprisable et odieuse d'Othon et de Vitellius faisoit jeter les yeux sur le vainqueur de l'Orient pour les remplacer. Deux légions de l'armée de Mœsie, appelées en Italie pour secourir Othon, s'arrêterent à Aquilée, y commirent les plus grands excès, et, pour éviter la punition, résolurent de créer un empereur. «Nous croyons valoir, disoient-elles, les soldats «de l'armée d'Espagne, qui ont élu Galba; ceux de l'armée «de Germanie, qui ont élu Vitellius; et les prétoriens, qui ont «élu Othon.» On pesa le mérite de chacun des généraux; les suffrages se réunirent sur Vespasien, et on inscrivit son nom sur les enseignes. C'étoit ainsi qu'une soldatesque mutinée disposoit de l'empire du monde connu! Ces légions rentrerent dans leur devoir pour quelque temps: mais le préfet d'Egypte, ayant appris ce qu'elles avoient fait, les imita, et proclama à Alexandrie Vespasien empereur, le 1er juillet de l'an 69 (822 de Rome). Ce fut de cette époque que daterent les années de son regne. Ses soldats le saluerent empereur quelques jours après, et il accepta leur offre après une longue résistance. Tout l'Orient se hâta de l'appeler *César* et *Auguste* [2].

Vespasien commença son regne par la distribution des dignités et des honneurs. La bonté des choix fit présager un regne semblable à celui d'Auguste, que les vieillards rappeloient avec tant de complaisance, et avec lequel les vices de tous ses successeurs formoient un si hideux contraste. Tacite dit que l'elévation ne produisit chez lui aucun changement; qu'il ne parut ni vain, ni enorgueilli. Il fit marcher contre Vitellius une armée sous les ordres de Mucianus, gouverneur de Syrie; laissa Titus avec

(1) Suet., IV; Xiph., LXVI, 1; Jos., *B. J.*, III, 8, et IV, 10. (2) Tacit., *Hist.*, II, 79.

une autre armée pour faire le siége de Jérusalem; alla ensuite à Antioche; et quelques mois après il se rendit à Alexandrie. Là il apprit la victoire de ses troupes à Crémone, la défaite de Vitellius. Les Alexandrins, s'étant déclarés les premiers pour Vespasien, s'attendoient qu'il leur feroit des largesses abondantes, ou que du moins il aboliroit quelque impôt. Mais leur attente fut trompée; il ne leur fit aucune distribution, et il rétablit les impôts que les troubles civils avoient empêché de percevoir: conduite qu'il tint dans tout l'empire, et à Rome même. Les habitants d'Alexandrie, célebres par leur penchant immodéré pour la satire, et par les maux qu'il leur avoit souvent attirés, firent sur lui des railleries si outrageantes, que, malgré la douceur de son caractere, dit Xiphilin, il crut devoir venger la dignité impériale [1]. Mais les sollicitations de Titus obtinrent le pardon des Alexandrins, sans produire cependant aucun changement dans leur caractere.

Les historiens rapportent deux prodiges que les adorateurs des idoles opposoient avec orgueil à ceux que l'on attribuoit aux premiers chrétiens, et que Vespasien opéra pendant son séjour à Alexandrie. Un aveugle et un homme paralytique d'une jambe, selon Suétone, d'une main, selon Tacite et Xiphilin, le supplierent de les guérir d'après l'ordre des oracles. Tacite, qui semble persuadé de la vérité des prodiges, dit que Vespasien se moqua d'abord de ces demandes; que cependant, pressé par les courtisans, il consulta les médecins pour savoir si les deux infirmes étoient curables, que leurs réponses furent équivoques; qu'enfin, «croyant que tout devoit lui réussir, et que rien n'étoit «plus incroyable depuis son avenement à l'empire,» il se rendit à leurs prieres, et les guérit. Je crois trouver l'explication de ce

(1) Xiphil., LXVI, 8.

fait dans la réflexion dont l'historien Spartien[1] accompagne le récit d'un prodige semblable, opéré trente-neuf ans après par Hadrien. « Après que l'empereur eut touché l'aveugle, celui-ci « recouvra la vue, et la fievre d'Hadrien cessa; quoique Marius « Maximus ait écrit que cet aveuglement étoit supposé. »

Pendant que l'empire romain étoit divisé entre trois prétendants, les peuples voisins de cet'empire, les Sarmates et les Daces, firent des incursions sur les provinces frontieres; et les peuples soumis, Bataves, Gaulois, Germains, s'efforcerent de rompre le joug. Les derniers furent vaincus par les généraux de Vespasien, mais après avoir obtenu des succès éclatants. Tacite[2] en attribue une grande partie au pouvoir qu'exerçoit sur les esprits des Germains la prophétesse Velléda, « vierge de la nation des « Bructeres, qui régnoit sur un vaste pays. C'est un très ancien « usage des Germains, que la superstition fortifie tous les jours, « de regarder comme des divinités la plupart des femmes qui « prédisent l'avenir. A cette époque, le crédit de Velléda s'accrut « considérablement, parcequ'elle annonça de grands succès pour « les Germains, et la ruine totale des légions. » Cette femme adroite ne laissoit approcher d'elle aucune personne, excepté un parent qui lui faisoit connoître les demandes, et qui rapportoit ses réponses comme les oracles d'une déesse.

A Rome, au moment même de la mort de Vitellius, en décembre de l'an 69, les soldats proclamerent *César* Domitien, second fils de Vespasien. Le sénat élut celui-ci empereur, nomma *Césars* Titus et Domitien; donna au dernier, qui étoit présent, la préture, avec la puissance consulaire; décerna des honneurs à Mucien, à Primus, et aux autres qui avoient contribué à l'élévation du nouvel empereur. Le mauvais caractere de Domitien

(1) *Histor.*, *Aug.*, I, 209. (2) *Histor.*, IV, 61, 65.

s'annonça dès qu'il eut quelque pouvoir. Il commit les plus grands crimes, souilla la couche nuptiale des premiers citoyens, nomma en un seul jour à vingt charges, dont il destitua les titulaires; ce qui fit dire plaisamment à Vespasien «qu'il avoit «obligation à son fils de ne lui avoir pas envoyé aussi un suc«cesseur.»

Cependant Vespasien s'avançoit lentement vers l'Italie, où il avoit envoyé une grande quantité de blé, et des édits remplis de sagesse. Il y arriva en automne, et trouva à Brindes tout ce que Rome avoit de personnages éminents; mais Domitien ne vint au-devant de lui qu'à Bénévent. Les Romains virent avec admiration un empereur qui donnoit aux affaires, non seulement les jours, mais encore une partie des nuits; dont la table et tout l'extérieur rappeloient les temps anciens; qui maintenoit sa dignité sans orgueil; qui étoit l'ami des deux plus vertueux sénateurs, Thrasea et Soranus; qui avoit rétabli la discipline militaire; qui ne voyoit qu'avec peine la nécessité de punir les criminels, et qui n'exerçoit aucune vengeance. Ce dernier trait de son caractere en donneroit une haute idée, s'il n'eût pas eu un penchant habituel à la raillerie, et si ses plaisanteries n'eussent pas été quelquefois ignobles. On lui reprochoit d'avoir mis un impôt sur les urines (que l'on recueilloit alors pour le foulage et le travail des draps): «L'argent qu'il produit a-t-il quelque «mauvaise odeur?» Les députés d'une province lui présenterent, avec le décret par lequel leurs compatriotes avoient arrêté de lui élever une statue, la somme qu'ils y consacroient: «Voici la base», dit-il, en étendant la main pour recevoir la somme.

«J'aimerois mieux que l'odeur d'ail témoignât que vous vous «contentez de la nourriture d'un soldat, plutôt que d'exhaler

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

«celle des parfums», dit-il à un jeune homme qui le remercioit de l'avoir nommé préfet militaire[1].

L'avidité avec laquelle il accueilloit tous les moyens d'enrichir le trésor public, et la simplicité de ses mœurs, le firent accuser d'avarice par les courtisans et par la populace, accoutumés aux largesses inconsidérées de ses prédécesseurs. Mais le Capitole, qu'il rebâtit; les temples de la Paix et de Minerve, qu'il éleva; l'amphithéâtre appelé aujourd'hui Colisée, qu'il commença; les places publiques qu'il fit orner; un grand nombre de villes, ruinées par les tremblements de terre et les incendies, qu'il rétablit avec munificence; des grands chemins ouverts, des montagnes et des rochers creusés, etc., aux dépens du fisc; tout atteste qu'en amassant des richesses il n'avoit en vue que le bien public. Il encouragea par ses libéralités les arts et les sciences[2]. Le premier des empereurs il donna des traitements fixes aux professeurs d'éloquence grecque et latine. Il récompensa largement un mécanicien qui lui offroit d'élever sur le Capitole, à peu de frais, de grandes colonnes; mais il refusa d'employer ses machines, en disant: «Je veux que tous les ouvriers puissent vivre «de leur travail.»

Enfin la discipline militaire et la tactique des Romains, l'habileté et la valeur de Titus, triompherent du courage aveugle et du fanatisme désespéré des Juifs. Les aigles furent plantées sur les murs du temple de Jérusalem en septembre de l'an 70. Titus revint de l'Orient l'année suivante. Le sénat décerna les honneurs d'un triomphe particulier au fils et au pere. Mais celui-ci les réunit en un seul; et encore, dit Suétone, il se trouva si fatigué de la longueur de cette pompe, qu'il ne put s'empêcher de convenir qu'il étoit puni avec raison pour avoir, à son âge,

(1) Suet., VIII. (2) *Ibid.*, XVIII

desiré si mal à propos le triomphe, comme s'il étoit dû à ses aïeux, ou comme s'il eût été l'objet continuel de ses vœux[1]. Il étoit alors âgé de soixante-deux ans. Orose[2] fait observer que Rome voyoit pour la premiere fois un pere et un fils jouir tous les deux ensemble des honneurs du triomphe. Vespasien ferma le temple de Janus. Malgré quelques légers mouvements intérieurs, aussitôt réprimés qu'aperçus, et quelques guerres bientôt terminées, les Romains goûterent sous son regne une tranquillité qu'ils desiroient vainement depuis plus de trente ans. Il réduisit en provinces de l'empire la Comagene et d'autres royaumes.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

Malgré la sagesse du gouvernement de Vespasien, les philosophes stoïciens et les cyniques déclamoient en public contre lui. A leur tête étoit le sénateur Helvidius, gendre du vertueux Thrasea, vertueux comme lui, mais abusant de la considération que lui donnoient son rang et ses bonnes qualités pour soulever le peuple contre l'autorité légitime. L'empereur exila les philosophes, et Helvidius fut condamné à mort. Cependant le penchant à la clémence, qui formoit le caractere de Vespasien, le porta à faire surseoir à l'exécution de la sentence; mais on le trompa en lui disant que cet ordre seroit inutile, et qu'Helvidius n'existoit déja plus[3]. Ayant depuis rencontré le cynique Démétrius dans son exil, et voyant que, loin de se lever pour saluer le chef de l'empire, il ne cessoit d'invectiver contre lui, Vespasien lui fit dire: «Tu emploies tous les moyens pour me forcer «à t'ôter la vie; mais je ne fais pas tuer le chien qui aboie «contre moi[4].»

(1) Suet., XII.
(2) Lib. VII, cap. IX.
(3) Suet., VIII; Xiphil., LXVI, 13.
(4) Allusion au mot *cynique*, dont la racine signifie *chien*.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII.

L'année 79, Vespasien condamna à mort Sabinus et sa courageuse femme Eponine. Neuf ans auparavant, ce Gaulois avoit pris le titre de *César;* mais, ayant été vaincu, il avoit passé tout cet intervalle de temps caché avec elle dans un souterrain. Il falloit que cette mort importât beaucoup à la sûreté de l'empire, puisque Vespasien l'ordonna en versant des larmes. Cependant Plutarque, qui avoit vu à Delphes un fils de Sabinus, dit que le regne de Vespasien n'avoit rien produit de plus odieux, de plus tragique, et que de là vinrent sa mort prochaine et les malheurs qui affligerent sa maison[1].

La mort de Vespasien, arrivée peu après, le 24 juin de l'an 79, dans la soixante-neuvieme année de son âge, la dixième (moins six jours) de son regne, put faire naître cette pensée dans l'esprit de Plutarque. L'empereur fut saisi d'une maladie très grave dans la maison paternelle, où il passoit tous les étés. «Je crois que je «deviens dieu», dit-il, pour se moquer des apothéoses. Malgré ses douleurs, il ne voulut pas discontinuer ses travaux, disant qu'un empereur devoit mourir debout; ce qu'il exécuta, en se faisant soutenir par ses serviteurs au moment où il rendit l'ame. Peu d'instants avant, il avoit encore plaisanté sur l'apparition d'une comete que l'on croyoit annoncer la mort de quelque grand monarque. «Elle ne me regarde pas, dit-il, car elle est «chevelue; elle menace le roi des Parthes, qui porte une longue «chevelure, et la mienne est très courte.»

Vespasien avoit perdu, avant d'être élu empereur, son épouse Domitilla, et sa fille qui portoit le même nom. Il choisit pour la remplacer auprès de lui, mais sans lui donner le titre d'épouse légitime, Cænis, affranchie d'Antonia, mere de Claude. L'avidité de cette femme, qui vendoit, dit Xiphilin, les magistratures,

(1) Plutarch., *Amatoriæ.*

l'administration des provinces, les commandements militaires, les sacerdoces, et même les décisions du prince, fut cause que la réputation de Vespasien souffrit de rudes atteintes [1]. On crut que Cænis recueilloit pour le trésor particulier de l'empereur, et que la clémence de Vespasien n'étoit qu'une avarice déguisée, parceque Cænis exigeoit de fortes sommes de ceux auxquels il pardonnoit.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII

Il étoit d'une stature moyenne, avoit des membres forts et épais; son teint étoit animé [2].

Les n° 1 et 2 de la XXXIIe planche présentent la face et le profil d'un buste de bronze de Vespasien, conservé dans le Musée Royal sous le n° 23. On ne peut voir une plus grande vérité et un plus parfait accord avec les médailles que dans ce buste. La tête porte une couronne de chêne. N° 1 et 2.

La collection Farnese renferme un buste colossal du même empereur. Le travail en est admirable. La face et le profil de ce marbre précieux sont ici gravés sous les n° 3 et 4. N° 3 et 4.

La médaille de grand bronze du n° 5 présente un des portraits de Vespasien les mieux dessinés. Sa tête, couronnée de laurier, est entourée de la légende IMP*erator* CAES*ar* VESPASIAN*us* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* P*ater* P*atriæ* COS. (*consul.*) VII. Au revers : La façade du Capitole, avec les sigles S. C. La médaille a été frappée l'an 76 (829 de Rome). Vespasien avoit fait rebâtir le temple de Jupiter Capitolin, qui avoit été brûlé sous Vitellius. A travers les six colonnes du péristyle on aperçoit les trois divinités dont le culte se partageoit le temple : Jupiter; à sa droite, Pallas; à sa gauche, Junon. On les voit aussi dans le tympan du fronton. Ces détails, qui ne pouvoient être imaginaires, rendent le type fort précieux pour la topographie de l'ancienne Rome. N° 5.

(1) Xiphil., LXVI, 14. (2) Suet., XX.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXII. N° 6.

Domitilla. La médaille d'or du n° 6 présente d'un côté la tête de Vespasien, avec une couronne radiée, et la légende DIVVS · AVGVSTVS · VESPASIANVS. Au revers : une tête de femme, avec la légende DIVA · DOMITILLA · AVG*usta*. Le titre *divus*, donné à Vespasien, fait connoître que la médaille a été frappée après son apothéose, probablement par Titus, en l'honneur de sa mere Domitilla. C'est un monument de piété filiale ; c'est aussi le premier exemple que nous ayons d'une femme, morte simple citoyenne, qui ait été honorée du titre d'Auguste, et déifiée. L'on voit encore dans une inscription du recueil de Gruter [1] une prêtresse de la déesse Domitilla.

Un passage de Suétone renferme tout ce qu'on sait de la mere de Titus [2]. Vespasien épousa (du vivant de Caligula) Flavia Domitilla, qui avoit été l'esclave chérie de Statilius Capella, chevalier romain, de Sabrata en Afrique. Mais un jugement l'avoit déclarée libre et citoyenne romaine, d'après la demande de son pere Flavius Liberalis, natif de Ferentinum, qui étoit greffier d'un questeur. Elle le rendit pere de Titus, de Domitien, et de Domitilla. Sa fille et elle moururent avant que Vespasien ne devînt empereur.

On ne connoît point de portrait de Domitilla en ronde-bosse. En 1777, on déterra près du mausolée d'Auguste plusieurs blocs de travertin [3], sur lesquels étoient gravées des inscriptions. Elles apprenoient que ce lieu étoit l'*ustrinum* [4] des membres de la famille d'Auguste, et qu'on y en avoit aussi enterré plusieurs. Il ne restoit plus d'une de ces inscriptions que le mot VESPASIANI; le temps avoit détruit le mot précédent et le suivant.

(1) Pag. 366, 4.

(2) Suet., V, cap. III.

(3) Espece de pierre calcaire très commune à Rome.

(4) L'endroit où l'on brûloit les corps.

M. Visconti[1] conjecture avec probabilité que c'étoit l'épitaphe de Domitilla, dont le nom auroit été effacé, ainsi que le mot *uxor*. Celui-ci peut même n'avoir pas été gravé, parcequ'il étoit toujours sous-entendu lorsqu'un nom de femme précédoit un nom d'homme au génitif.

Chap. III. Famille de Vespasien Pl. XXXII

§. 2. TITUS, ET JULIE SA FILLE.

Quelle force peut donner à l'homme sur lui-même une volonté ferme et absolue! Titus, mourant après un regne très court (d'un peu plus de deux ans), est appelé *les délices du genre humain*[2]. «On a peine à croire, dit le jeune Victor[3], quelle fut, «à la nouvelle de sa mort, la douleur de Rome et des provinces, «qui l'appeloient la *joie publique*: elles le pleuroient, comme si «l'univers fût devenu orphelin et eût perdu son gardien vigi-«lant.» Cependant c'est le même prince qu'à son avénement au trône on redoutoit, et que l'on appeloit ouvertement *un second Néron*[4]. Zonare[5] juge encore Titus avec une plus grande sévérité: «Pendant qu'il gouverna l'empire, on ne put lui reprocher «aucun acte de cruauté, aucune passion déréglée, soit qu'il se «fût opéré un changement réel dans ses mœurs, soit parceque «ce regne a été fort court..... C'est pourquoi on a établi un «parallele entre la brièveté de sa vie et la longueur de celle «d'Auguste: celui-ci n'eût point été aimé s'il eût moins vécu; ni «l'autre, s'il eût vécu plus long-temps. Auguste, haï d'abord à «cause des guerres et des séditions, acquit depuis une grande

(1) *Museo Pio Clementino*, tom. VII, pag. 60.
(2) Suet., I.
(3) *Epit.*, cap. x.
(4) Suet., VII.
(5) *Annal.*, XI, 18.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

« renommée par sa bienfaisance pendant un regne d'une longue « durée : Titus, ayant gouverné avec sagesse, mourut à l'instant « où il parvenoit au plus haut point de sa gloire, et, s'il eût vécu « long-temps, peut-être auroit-on pu lui reprocher d'avoir eu plus « de bonheur que de vertu. » Il falloit que Zonare et Xiphilin [1], qui porte le même jugement, eussent des hommes une opinion bien défavorable, pour supposer que Titus, ayant su mettre un frein à ses passions pendant deux ans, se seroit ensuite abandonné à leur fougue. Il est peut-être plus difficile de rentrer dans le chemin de la vertu que de s'y maintenir ! Nous verrons d'ailleurs qu'à l'époque même d'une jeunesse déréglée, Titus donna des preuves répétées d'un caractere porté à la douceur et à la clémence.

Il naquit à Rome, de Vespasien et de Flavia Domitilla, le 30 décembre 794 de Rome (41 de l'ere vulgaire), l'année de la mort de Caligula. Il fut appelé *Titus Flavius Vespasianus*, et on lui donna le surnom de son pere, comme à Domitien celui de sa mere. Suétone [2] dit qu'on voyoit encore la petite maison dans laquelle il avoit reçu la naissance. Titus fut élevé à la cour de Claude et à celle de Néron avec Britannicus, reçut les leçons des mêmes maîtres : leur liaison étoit intime; il goûta, disoit-on, la boisson empoisonnée qui ôta la vie à ce jeune prince, et il en fut très malade. Devenu empereur, il renouvela le souvenir de Britannicus, lui éleva dans le palais une statue d'or, et en fit faire une d'ivoire que l'on portoit dans la pompe solennelle qui précédoit les jeux du cirque.

Titus montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour les sciences et pour les exercices du corps [3]. Il apprit parfaitement la langue latine et la langue grecque; il composa dans ces deux idiomes des discours et des vers; il en improvisa même

(1) Xiphil., LXVI, 18. (2) Cap. II. (3) Suet., cap. III.

plusieurs fois, et il se rendit fort habile dans la musique, art dont les anciens faisoient un grand cas. On reconnut de bonne heure dans lui un caractere doux, liant, qui lui concilia un grand nombre d'amis. La Germanie et la Grande-Bretagne lui virent faire ses premieres armes en qualité de tribun : c'est dans la derniere de ces contrées qu'il dégagea, l'an 800, avec un grand courage, son pere, qui, entouré par les ennemis, alloit être fait prisonnier[1]. Il suivit ensuite pendant quelque temps la carriere du barreau, et plaida quelques causes distinguées. C'est alors qu'il épousa Arricidia Tertulla, fille d'un préfet des prétoriens. Elle vécut peu. Titus épousa ensuite Marcia Furnilla, d'une illustre origine, mais qu'il répudia après la naissance d'une fille. Il exerçoit la questure lorsqu'il fut envoyé par Néron avec son pere dans l'Orient. Vespasien lui donna le commandement d'une légion, à la tête de laquelle il se rendit maître des deux plus fortes places de la Judée; et, par son adresse, il parvint à faire de Mucien, gouverneur de Syrie, un des plus fideles partisans de son pere.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

Galba ayant succédé à Néron, Vespasien lui envoya Titus pour le féliciter, et lui demander ses ordres relativement à la Judée. L'affabililité du jeune guerrier lui concilia tous les cœurs dans son voyage, et l'on crut même que l'empereur l'appeloit pour l'adopter. Mais, étant arrivé dans l'Achaïe, Titus apprit le meurtre de Galba; et, comme s'il eût été poussé par un souffle divin, dit Josephe[2], il revint en Syrie, à Césarée, auprès de son pere, qui, sollicité par Mucien, hésitoit encore à se déclarer empereur. Vespasien le fit cependant en juillet de l'an 69, se rendit à Alexandrie, et chargea Titus de terminer la guerre contre les Juifs. Celui-ci fit un court voyage en Egypte, sollicita

(1) Dio, LX, 30. (2) Joseph., *B. J.*, V, 29.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

et obtint le pardon des Alexandrins qui avoient cruellement offensé Vespasien; travailla, mais sans succès, à adoucir son pere en faveur de Domitien qui déguisoit mal ses prétentions à l'empire. Enfin le 8 septembre de l'an 70, Titus entra dans Jérusalem, où le sang des Juifs coula à grands flots malgré ses ordres. Je ne citerai point, pour attester la valeur, la science militaire, et l'humanité de Titus, Josephe, parcequ'il fut attaché à ce prince. Mais j'invoquerai le témoignage de Dion, qui écrivoit plus d'un siecle après. Il dit[1] : « Titus fit tous ses « efforts pour ramener ce peuple égaré (les Juifs), et par des « envoyés, et par les promesses les plus étendues; voyant enfin « qu'il ne pouvoit les persuader, il eut recours aux armes.... « Lorsqu'il eut forcé une des trois enceintes qui défendoient Jé- « rusalem, il leur fit encore offrir par des hérauts un pardon gé- « néral; mais ils ne discontinuerent pas les travaux de défense. »

Tacite[2] fait entendre que Titus n'auroit mis autant d'activité à terminer la guerre de Judée que par le desir de revoir Rome, ses richesses, et les plaisirs qu'elle offroit; il n'y revint cependant qu'au mois de mai de l'année 71, huit mois après la prise de Jérusalem. De plus, on lui reprocha ce retard[3], comme si on lui eût supposé le dessein de se soustraire à l'autorité de son pere, et de se faire déclarer roi de l'Orient. On citoit à l'appui de ces conjectures l'attachement des soldats, qui, le félicitant le jour de sa victoire, le saluerent *imperator*, et qui à son départ le supplierent, même avec menaces, de rester avec eux, ou de les emmener tous avec lui. Mais ces calomnies furent dissipées par son arrivée auprès de son pere, qui ne l'attendoit point, et devant qui il ne chercha à se disculper qu'en disant : « Me voilà, « mon pere; je me rends auprès de vous. »

(1) Lib. LXVI, 4. (2) *Histor.*, V, 11. (3) Suet., V.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

C'est dans l'Orient qu'il connut Bérénice, fille d'Agrippa, dernier roi de Judée, sœur d'Agrippa II, roi d'Iturée, épouse d'abord de son oncle Hérode, roi de Chalcis, ensuite de Polémon, roi de Cilicie, d'où lui vint le surnom de reine. Titus l'amena à Rome avec son frere Agrippa. Là, elle eut l'adresse de gagner par de riches présents la bienveillance de Vespasien, comme elle avoit gagné l'affection du fils par son esprit et par ses charmes; Agrippa obtint les honneurs de la préture. « Bérénice, dit Xiphilin[1], habita le palais impérial, et vécut avec Titus dans la plus grande intimité. On croyoit qu'il devoit l'épouser, car elle agissoit en toute occasion comme si elle eût été liée à lui par le mariage. Mais Titus, voyant que le peuple romain regardoit cette alliance de mauvais œil, la renvoya. » Suétone[2] dit que, parvenu à l'empire, il la renvoya malgré lui et malgré elle. Xiphilin[3] place ce renvoi avant la mort de Vespasien; il nous apprend même qu'elle revint à Rome depuis cette mort, mais que son retour ne nuisit point à la réputation de Titus. Au reste celle de Bérénice n'étoit pas sans reproche. Josephe[4] dit qu'après la mort de son premier mari, on la soupçonna d'entretenir avec son frere Agrippa une liaison scandaleuse; que, pour détruire ce bruit injurieux, elle proposa sa main au roi Polémon; mais qu'elle l'abandonna bientôt pour se réunir à ce frere chéri. Juvénal[5] confirme le récit de Josephe; et l'on peut apprendre de ses vers sur Bérénice et Agrippa de quel prix étoit alors le diamant, puisqu'on porta un jugement défavorable sur leur liaison d'après le don qu'avoit fait d'une de ces pierres Agrippa à sa sœur Bérénice. Le prix du diamant étoit

(1) Xiphil., LXVI, 16.

(2) Cap. VII. *Invitus invitam dimisit.*

(3) Lib. LXVI, cap. XVIII.

(4) *Antiquit. jud.*, XX, 7.

(5) Sat. VI, 156.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

alors d'autant plus grand, que, ne sachant pas le tailler[1], les anciens ne recueilloient que ceux dont le poli étoit le produit du frottement dans le cours des rivieres, et que nos peres appeloient *pointes-naïves*, pour *natives*.

L'an 71 (824 de Rome), Titus reçut les honneurs du triomphe avec son pere, qui lui donna le titre d'*imperator*, le déclara son collegue dans la puissance tribunitienne, et, l'année suivante, son collegue dans la censure[2]. Il le revêtit aussi de la charge de préfet du prétoire, charge qui, malgré son importance, n'avoit été exercée que par un chevalier, et qui, dit Victor, devint par ce choix la seconde dignité de l'empire[3]. Enfin, si l'on excepte les titres d'*Auguste* et de *pere de la patrie*, il portoit les mêmes que son pere. Il exerçoit sous son nom presque toutes les fonctions d'empereur; il dictoit les lettres, les édits, parloit au sénat au nom de Vespasien. Suétone l'accuse d'avoir abusé de cette autorité; d'avoir fait demander dans les théâtres et dans les camps la mort de ceux qui lui étoient suspects, par des personnes apostées, et de les avoir livrés sur-le-champ aux bourreaux. Après cette accusation vague, l'historien en forme une très précise. Titus invita à un repas Aulus Cœcina, homme consulaire, et le fit poignarder à l'instant où il quittoit sa table. On convenoit qu'il avoit dû se hâter de prévenir la conjuration de Cœcina, dont il avoit saisi le plan, écrit de sa main; mais on blâmoit avec raison le choix du lieu, du moment, et l'on redoutoit l'heure où il jouiroit d'un pouvoir absolu. Cette crainte sembloit encore motivée par le luxe de ses festins, lesquels, disoit-on, étoient suivis des débauches les plus honteuses.

La conduite sage de Titus, lorsqu'il fut parvenu à l'empire,

(1) Art trouvé à Paris, l'an 1476, par Louis de Berquen.

(2) Suet., VI.

(3) Vict., *Cæs.*, IX.

fit substituer les éloges aux reproches, tant on admira un changement si prompt et si étonnant. Vespasien mourut dans le mois de juin de l'an 79 (838 de Rome). Titus fut reconnu seul empereur, en vertu du testament de son pere[1]. Domitien eut le dessein de distribuer aux soldats des sommes doubles de celles que leur donnoient les nouveaux empereurs, afin qu'ils l'associassent à l'empire; ce qu'il n'osa cependant pas faire, quoiqu'il assurât toujours depuis que son pere le lui avoit légué comme à son frere, mais que le testament avoit été falsifié. Il ne cessa au reste de conspirer contre Titus en secret et publiquement, de tenter la fidélité des armées, et de se préparer à s'éloigner de Rome pour ourdir de nouvelles trames[2]. Trop foible ou trop généreux, Titus ne put se résoudre à lui ôter la vie, à l'éloigner, ni même à diminuer les honneurs qu'on lui rendoit; et, depuis le premier instant de son regne, il ne cessa de le traiter comme son collegue, comme son successeur. Il le prioit en secret et en pleurant de reconnoître son amitié par une amitié réciproque. Il en usa de même avec ceux qui conspirerent contre lui; il vouloit, disoit-il, conserver ses mains pures; et il ne fit mourir personne pendant son regne.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV

La bonté étoit le trait principal du caractere de Titus. A son avènement à l'empire, il confirma tous les actes de bienfaisance de ses prédécesseurs; tandis que tous, depuis Tibere, les avoient annulés d'abord, et fait revivre ensuite, afin qu'on leur en eût une obligation particuliere. Il assura le bonheur des peuples par des édits pleins de sagesse. «Personne, disoit-il, ne doit se retirer «triste de mon audience.—J'ai perdu un jour, mes amis», dit-il encore le soir d'une journée dans laquelle il n'avoit accordé aucun bienfait[3]. Un incendie affreux ayant ravagé Rome pendant

(1) Suet., *Domit.*, II. (2) *Id.*, *Tit.*, IX. (3) *Ibid.*, VIII.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

trois jours, consumé le Capitole, un grand nombre d'édifices publics et particuliers, il dit en public que ce désastre ne devoit peser que sur lui seul; et il employa pour le réparer les ornements de ses palais. Cet incendie éclata pendant qu'il s'étoit transporté dans la Campanie pour donner des secours aux malheureux habitants d'Herculanum, de Pompéi, villes que l'éruption du Vésuve engloutit en novembre de l'an 79. Pompéi avoit déja été renversée par la même cause en 63, et elle sortoit à peine de ses ruines. Pline le naturaliste trouva la mort dans ce terrible phénomene, en voulant l'observer et porter des secours aux victimes de l'éruption. Titus consacra des sommes immenses à réparer ces malheurs, y employa les biens des victimes mortes sans laisser d'héritiers[1], et refusa les dons que lui offroient à cette occasion des villes et des rois alliés.

La justice ne souffrit point de la bonté de Titus dans tout ce qui ne lui étoit pas personnel. Il fit poursuivre et punir rigoureusement cette armée de délateurs qui depuis Tibere avoient fait périr un grand nombre des plus illustres personnages.

Agricola, ce Romain devenu éternellement célebre, plus encore par le bonheur d'avoir eu pour historien son gendre Tacite, que par ses vertus et ses exploits dans la Grande-Bretagne, pénétra, l'an 832 (79 de l'ere vulgaire), jusqu'en Ecosse. Titus prit à cette occasion le titre d'*imperator* pour la quinzieme fois.

L'année suivante, il fit l'inauguration de l'amphithéâtre appelé aujourd'hui le Colisée, qui avoit été commencé par son pere[2]. Les savants Barthélémy et Jacquier[3] ont calculé que cet édifice avoit dû coûter plus de dix-sept millions, sans compter les dépenses des fêtes de l'inauguration. On s'en formera une idée

(1) Biens que les lois appliquoient au fisc.

(2) Xiphil., lib. LXVI, cap. xxv.

(3) *B. L.*, tom. XXVIII, pag. 585.

par le détail de ces fêtes, dont le récit fera connoître un luxe heureusement inconnu aujourd'hui. On y vit combattre des grues, périr quatre éléphants, neuf mille taureaux et bêtes sauvages, qui furent tués même par des femmes. Un grand nombre de gladiateurs combattirent entre eux; un grand nombre aussi représenterent des combats sur terre et sur mer. L'amphithéâtre ayant été rempli d'eau subitement, des hommes, montés sur des navires, réprésenterent, sous les noms de Corcyréens et de Corinthiens, un combat naval. On célébra aussi des jeux hors de la ville, dans le bois des Césars Caïus et Lucius (fils d'Agrippa et petit-fils d'Auguste); des combats de gladiateurs le premier jour, et des massacres de bêtes sauvages; le second, les courses du cirque; un combat de trois mille hommes le jour suivant; enfin un combat sur terre entre les Athéniens et les Syracusains [1], où ceux-ci furent vaincus. Ces fêtes et ces spectacles gratuits amuserent et occuperent le peuple romain pendant cent jours, presque le tiers de l'année. Les spectateurs ne purent sans doute exercer aucun travail; aussi fallut-il que l'empereur pourvût à leur subsistance, indépendamment du blé que le trésor public leur fournissoit gratuitement ou à très bas prix. Titus, placé dans un endroit élevé, jetoit sur les gradins du théâtre de petites boules de bois renfermant un billet sur lequel étoit écrit le nom d'un comestible, d'un vêtement, d'un vase d'or ou d'argent, un nombre de chevaux, de bêtes de somme, de têtes de bétail, et d'esclaves même. Ceux qui avoient saisi ces petites boules les portoient aux intendants du prince, et recevoient les objets qui étoient inscrits. Combien étoit déchu ce peuple vainqueur de l'univers, qui bornoit ses desirs à recevoir les distributions de blé, et à voir les jeux du cirque [2]!

Chap. III
Famille de Vespasien
Pl. XXXIII et XXXIV.

(1) Surnoms des combattants. (2) Juven., sat. X, 80.

Le dernier jour des fêtes, Titus répandit des larmes abondantes en présence du peuple; mais les historiens ne nous en rapportent point la cause. Suétone ajoute seulement à ce récit qu'il se retira dans le pays des Sabins, assez affligé, à cause de deux évènements tres naturels que l'on mettoit au nombre des prodiges [1]. Ce prince ne s'étoit point jusque-là montré superstitieux. Ces larmes, cet affoiblissement d'esprit, furent-ils les premiers symptômes de la maladie qui le conduisit au tombeau? du moins fut-il saisi par la fievre à la sortie de Rome. Il voulut alors être transporté dans la maison de campagne où son pere avoit reçu et perdu la vie. Ouvrant les rideaux de sa litiere, il regarda le ciel, se plaignit de mourir, si peu avancé en âge, sans l'avoir mérité, n'ayant à se reprocher qu'une seule chose. Les historiens ont cru découvrir cette faute. Ils se sont accordés à dire qu'il se reprochoit d'avoir, en laissant le jour à Domitien, dont il connoissoit les inclinations criminelles, dont il avoit découvert plusieurs conspirations, livré le peuple romain à sa tyrannie, et sa propre vie aux attentats de ce frere dénaturé. Je croirois plutôt que le souvenir de la mort illégale, quoique méritée, de Cœcina (rapportée plus haut) tourmentoit ses derniers instants.

Titus mourut au mois de septembre de l'an 81 (834 de Rome), âgé de quarante-un ans, après deux ans et vingt jours de regne. Philostrate dit que Domitien l'avoit empoisonné avec le lievre marin, poisson très venimeux, dont Néron se servoit pour faire périr les objets de sa haine [2]. Xiphilin et Zonare attribuent sa mort à un bain d'eau glacée dans lequel Domitien le fit placer, sous prétexte de le rafraîchir, mais, disoit-on, pour hâter la fin de ses jours. Victor réunit le bain et le poison, et charge la

(1) Suet., X, 11; Xiph., LXVI, 26. (2) *Apol. Tyan.*, VI, 14.

mémoire de Domitien. Plutarque[1] au contraire avoit appris des médecins de Titus qu'il falloit attribuer sa mort au bain; il s'y étoit tellement accoutumé, qu'il ne pouvoit manger qu'après l'avoir pris, et, à cause de cela, il le prenoit de grand matin. Cet écrivain ajoute qu'un de ses courtisans s'étant baigné une fois comme lui au commencement du jour, fut frappé d'une apoplexie mortelle. Au reste le caractere vicieux de Domitien, et sa conduite à cette époque, ont pu faire naître les plus noirs soupçons. Il abandonna son frere qui respiroit encore, commanda à tout le monde de s'éloigner de lui, comme s'il eût été mort, et se rendit à Rome en grande hâte, pour se faire déclarer empereur. Le sénat, ayant appris la funeste nouvelle, se rendit à la curie avant d'être convoqué par un édit, se fit ouvrir les portes d'autorité, rendit au prince défunt des actions de grace, et lui prodigua des louanges si grandes, que jamais empereur présent n'en avoit reçu de pareilles, dit Suétone.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV.

Voici le portrait que cet écrivain a tracé de Titus, et que l'on retrouve dans ses monuments, dont le nombre est considérable, quoique son regne ait été de courte durée[2]: «Son visage étoit «beau, majestueux, et gracieux tout ensemble; sa taille étoit «peu élevée, et son ventre un peu trop gros.» Tacite[3] parle aussi de la beauté et de la majesté de ses traits.

On voit ici, sous le n° 1, planche XXXIII, la statue en marbre de Titus, qui est d'une conservation parfaite. Elle étoit placée jadis dans les jardins de Versailles; elle fait partie du Musée Royal, avec le n° 24. Le profil et la face de cette statue sont gravées dans la planche XXXIV sous les n° 1 et 2. L'empereur est représenté en costume militaire, étendant la main et le bras droit; attitude d'un général qui harangue les soldats (c'est une N° 1

(1) *De sanit.*, 214. (2) *Tit.*, III. (3) *Hist.*, II, 1.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIII et XXXIV. N° 2 et 3.

allocution). La cuirasse et les jambarts (*ocreæ*), espece de bottines sans pieds, qui étoient ouvertes par-derriere, sont travaillés avec beaucoup d'art, et présentent des détails précieux.

C'est aussi dans le Musée Royal qu'est conservé, avec le n° 34, le buste de bronze de Titus, dont on voit ici la face et le profil sous les n° 2 et 3 de la planche XXXIII. Il a été apporté du château de Richelieu.

N° 4. Pour prouver la vérité de ces portraits, on a placé ici, sous le n° 4, pl. XXXIII, une belle médaille de grand bronze. On y voit la tête de Titus, couronnée de laurier, avec la légende IMP*erator* T*itus* CAES*ar* VESP*asianus* AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* P*ater* P*atriæ* COS. (*consul.*) VIII. Revers: l'Espérance tenant une fleur d'une main, et de l'autre relevant par-derriere sa longue tunique. Le huitieme consulat de Titus répond à l'année 80 de l'ere vulgaire, 833e de Rome, 2de de son regne.

Pl. XXXV. Julie, fille de Titus et de Marcia Furnilla, naquit le jour de la prise de Jérusalem, le 8 septembre [1]; mais on ne sait en quelle année. Eckhel [2] a remarqué avec sagacité qu'aucun ancien auteur, qu'aucun monument bien conservé ne lui donne, comme font les écrivains modernes, le surnom de *Sabina*. Après beaucoup de recherches, il a découvert l'auteur de cette addition, Goltzius, qui a publié seul trois médailles de *Julia Sabina*, inconnues avant et depuis lui.

Titus voulut donner à Julie pour époux Domitien, son oncle; celui-ci le refusa, ne voulant pas répudier Domitia, à laquelle il paroissoit alors fort attaché. Titus la maria à Sabinus, fils du frere de Vespasien; ce qui n'empêcha pas que Domitien n'entretînt avec Julie un commerce scandaleux, du vivant même de

(1) Suet., *Tit.*, V. (2) *Doctr. Num.*, tom. VI, pag. 365.

l'empereur son pere[1]. Mais celui-ci étant mort, Domitien devenu tout puissant fit mourir, sous un prétexte frivole, Sabinus, et vécut ouvertement avec sa niece. De sorte que Philostrate[2] dit qu'il l'avoit épousée, et que l'on avoit célébré ces noces à Ephese par des fêtes publiques; mais Suétone, Xiphilin, et Zonare, ne parlent point de ce mariage. Pline le jeune[3] appelle même Julie *veuve* au moment de sa mort. «Non «seulement, dit-il de Domitien, il déshonora sa niece par un «amour incestueux, mais encore il fut la cause de sa mort; car «cette veuve mourut dans un avortement.» Suétone ajoute que Domitien l'avoit forcée à prendre le breuvage fatal. On ignore l'année de sa mort.

Les médailles nous apprennent que Titus avoit donné à Julie le titre d'Auguste, et que Domitien l'avoit déifiée.

Les portraits de Julie, gravés sur les médailles, font voir qu'elle étoit fort belle, et qu'elle ressembloit à son pere. On observe qu'elle y est coiffée de deux manieres différentes, quoique les antiquaires aient écrit que les impératrices et les princesses des familles impériales portoient chacune la même coiffure sur toutes leurs médailles; ce qui les leur a fait reconnoître, sans autre fondement, dans plusieurs bustes et statues. La premiere espece de coiffures, celle des deux Agrippine, consiste dans les cheveux rassemblés en un seul nœud qui flotte sur la nuque. On voit ici la seconde sur la médaille de bronze du n° 4. Comme aux portraits des princesses de la famille de Trajan, les cheveux sont noués derriere la tête, qui est entourée de la légende IVLIA IMP*eratoris* T*iti* AVG*usti* F*ilia* AVGVSTA. Revers : S. C. dans le champ; à l'exergue VESTA : cette déesse est assise tenant le *palladium* et une haste.

(1) Suet., *Domit.*, XXII. (2) *Apol. Tyan.*, VII. (3) Epist. IV, 11.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXV. N° 1, 2, et 3.

Cette médaille autorise à reconnoître Julie dans le beau buste de la villa Ludovisi, qui appartient au prince de Piombino. On en voit ici la face et le profil sous les n° 1 et 2. C'est encore Julie que représente la belle pierre gravée en creux du cabinet du Roi, n° 3, qui faisoit partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denys. La matiere et le travail sont également précieux; c'est un béril, ou aigue-marine[1]; l'habile artiste a gravé son nom en grec, pour faire connoître sa patrie, ΕΥΟΔΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, *ouvrage d'Evodus.* Du temps de Montfaucon, les sentiments étoient partagés sur la princesse ici représentée[2]; est-ce Domitia, épouse de Domitien; ou Marciana, épouse de Trajan; ou Matidie, sa fille? Le savant bénédictin reconnoissoit, avec le plus grand nombre des antiquaires, la fille de Titus. Tout le monde est aujourd'hui de son avis.

§. 3. DOMITIEN, DOMITIA SON ÉPOUSE, ET VESPASIEN LE JEUNE.

Pl. XXXIV.

«Domitien, dit Eutrope[3], ressembla plutôt à Néron, à Caligula, à Tibere, qu'à son pere ou à son frere. Dans les premieres «années de son regne, ce prince modéra ses passions; mais «ensuite il s'abandonna à de grands vices, la débauche, la «cruauté, l'avarice : ils exciterent contre lui une haine si forte, «qu'elle fit oublier les vertus de Vespasien et de Titus.»

Ce fléau du genre humain naquit l'an 804 de Rome (51 de l'ere vulgaire). Son nom propre, *Domitianus,* fut tiré de celui de sa mere *Domitilla.* Il ressentit pendant son enfance, pendant

(1) Variété d'émeraude, selon M. Hauy. (2) *Ant. expl.*, III, 41. (3) Lib. VII, 23.

sa jeunesse, et jusqu'à l'avènement à l'empire de son pere Vespasien, les cruelles atteintes de la pauvreté. C'est peut-être aux besoins pressants qu'il éprouvoit, autant qu'à un penchant naturel à la débauche, qu'il faut attribuer ses liaisons honteuses avec des hommes riches, et même, si l'on en croyoit Suétone[1], avec un Nerva, que l'on a cru sans fondement avoir été son successeur.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

Vitellius, ayant appris que Vespasien avoit accepté en Palestine le titre d'empereur, n'ôta point la vie à son jeune fils Domitien, qui habitoit Rome; il se contenta de lui donner des gardes. Celui-ci, voyant la guerre déclarée entre les troupes de Vitellius et les partisans de Vespasien, se réfugia, avec eux et avec son oncle Sabinus, dans le Capitole. Mais les Vitelliens y ayant porté la flamme, il en sortit la nuit. Le matin il gagna, vêtu en prêtre d'Isis, une maison placée au-delà du Tibre[2]. Là, il échappa à toutes les recherches. Le jour de la mort de Vitellius fut celui de sa délivrance; les soldats le firent sortir de sa retraite, et le saluerent *César*. Le sénat confirma cette nomination, en y ajoutant la préture de Rome et la puissance consulaire.

Ce grand pouvoir mit à découvert les inclinations vicieuses de Domitien, et fit entrevoir ce qu'il seroit un jour s'il parvenoit à l'empire. Il ne se contenta pas d'attenter à la pudeur des femmes des premiers citoyens, il enleva celle de Lucius Aemilius Lamia, Domitia Longina, fille du célebre et malheureux Corbulon. Il l'épousa: elle le rendit pere, en 73, d'un fils qui vécut peu de temps, et dont on ne trouve point le nom dans

(1) *Domit.*, I.

(2) Le vêtement des prêtres égyptiens étoit une longue tunique de lin, et leur tête étoit enveloppée dans un masque représentant la tête de l'animal qui étoit consacré à la divinité dont ils desservoient le temple.

Chap. III Famille de Vespasien. Pl. XXXIV

les historiens. Nous avons vu qu'il ôta en un seul jour vingt charges civiles à d'anciens titulaires; ce qui fit dire à Vespasien lorsqu'il l'apprit: « Je suis étonné de voir que mon fils ne m'ait « pas encore envoyé un successeur. » D'accord avec Mucien, qui gouvernoit Rome pendant l'absence de Vespasien, il fit périr des citoyens opulents pour s'emparer de leurs richesses, dont il versoit une foible portion dans le trésor public. Mucien voulut empêcher Domitien de se mettre à la tête de l'armée destinée à réprimer la révolte des Gaulois excités par Civilis. Il craignoit que, par son incapacité présomptueuse, et par les mauvais conseils de ses amis de débauche, il n'empêchât les succès des armes romaines. Mais ce prince, jaloux de la gloire acquise par Titus en Judée, vouloit en acquérir aussi par quelque action d'éclat; cependant, étant parti fort tard de Rome par l'adresse de Mucien, il s'arrêta à Lyon, parceque la révolte fut bientôt apaisée. Tacite[1] raconte que Domitien, selon le bruit public, avoit envoyé des personnes affidées au général romain Céréalis, pour proposer de lui remettre son armée, et de lui en faire donner le commandement. On ne sait s'il vouloit opposer ces troupes à son pere, ou les employer seulement pour balancer l'autorité de Titus, parceque Céréalis éluda avec adresse ces insinuations, dans lesquelles il ne voulut voir que l'ambition inconsidérée d'un jeune homme. Lorsque Vespasien apprit la conduite coupable de Domitien, Titus étoit auprès de lui en Egypte. Celui-ci, avant de retourner en Palestine, chercha à ramener l'esprit de son pere justement irrité. Il le conjura de ne pas se laisser légèrement prévenir par les discours de ceux qui accusoient Domitien, de lui conserver son amitié, et de considérer combien il seroit difficile que la concorde régnât entre les

(1) *Histor.*, IV, 86.

fils, si le pere ne leur en donnoit l'exemple. Vespasien se réjouit du bon naturel de Titus; mais Domitien ne lui en parut pas moins coupable.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV

Les dédains mal déguisés de Céréalis, les réprimandes de Vespasien, et les mépris des vieillards pour un prince à peine adolescent, firent sentir à Domitien qu'il devoit vivre dans la retraite pendant quelque temps. Il renonça aux charges qu'il avoit usurpées; il affecta la simplicité, la modération, le goût des lettres, l'amour de la poésie, même il déclama en public, pour cacher ses projets, pour éviter la comparaison avec son frere, dont la douceur et les bonnes inclinations contrastoient si fort avec les siennes [1].

Vespasien lui témoigna la considération due à son rang; il lui assigna sa demeure dans le palais; la litiere du prince suivoit toujours celles de l'empereur et de Titus; il les accompagna monté sur un cheval blanc, lorsqu'ils triompherent après la ruine de Jérusalem; mais l'empereur rejeta ses prieres lorsqu'il le conjuroit de le laisser commander les armées du roi des Parthes, qui avoit demandé pour chef un des fils de Vespasien. Il n'eut donc, sous le regne de son pere et même sous celui de son frere, que des titres honorifiques, ceux de *César* et de *prince de la jeunesse*.

Lorsque Titus monta sur le trône, Domitien dit publiquement que Vespasien l'avoit désigné pour partager l'empire; mais que l'on avoit falsifié son testament. Il hésita long-temps sur le parti qu'il avoit à prendre; il eut même envie de se rendre dans le camp des prétoriens, et de tenter leur fidélité en leur offrant des largesses doubles de celles que distribuoient les empereurs à leur avènement à l'empire. «Il ne cessa depuis, dit Suétone,

(1) Suet., II.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

«de conspirer contre son frere en secret et en public[1].» Nous avons vu que Titus ne lui en témoigna aucun ressentiment; qu'il le traita toujours comme son frere, comme son successeur, et qu'il le conjura même secrètement avec larmes de ne pas haïr un frere qui l'aimoit, de ne pas vouloir obtenir par un crime un pouvoir qu'il devoit obtenir un jour par héritage, et qu'il partageoit déja avec lui[2]. Ce furent probablement ces conspirations souvent tentées qui firent accuser Domitien d'avoir hâté la mort de Titus. J'ai déja discuté cette horrible accusation, et je l'ai combattue d'après Plutarque. Mais je ne tenterai point de disculper Domitien de l'abandon où il contraignit les serviteurs de Titus de laisser leur maître, avant même qu'il eût rendu le dernier soupir.

Domitien se rendit ensuite en grande hâte à Rome, dans le camp des prétoriens, auxquels il fit les mêmes distributions que celles dont Titus les avoit gratifiés. C'est au milieu de cette milice turbulente qu'il prit, l'an 81 (834 de Rome), le titre d'empereur, et tous les autres titres que ses prédécesseurs n'avoient reçus qu'à des époques différentes. Il versa des larmes, que personne ne crut sinceres, en prononçant l'oraison funebre de son frere; mais il travailloit sans cesse à affoiblir l'estime que Titus s'étoit acquise. Il prit même en haine tous ceux que Vespasien et Titus avoient aimés, leur reprochant de ne lui avoir pas fait obtenir de ces empereurs les demandes exagérées qu'il leur avoit faites[3]. Quoiqu'il eût affecté de confirmer les dons et les graces que ces princes avoit accordés, il accabla d'opprobre et fit mourir leurs amis. Il ne pardonnoit pas à ceux qui louoient Titus de n'avoir ôté la vie à aucun sénateur; et il abolit les jeux du cirque où l'on célébroit l'anniversaire de ce bon prince.

(1) Suet., II. (2) Victor, *Epit.* (3) Suet., II; Xiphil., LXVII, 2.

La deuxieme année de son regne, il donna le titre d'*Auguste* à son épouse Domitia. Il la répudia peu après, à cause de ses débauches publiques, et de sa liaison honteuse avec le comédien Pâris, qu'il fit assassiner; puis il la rappela auprès de lui, après avoir fait ôter la vie à Lamia son premier époux, assurant que le peuple demandoit ce rappel. Enfin il résolut de la faire mourir, lorsque celle-ci le prévint, comme je le dirai plus bas. Domitien donnoit à son épouse l'exemple du mépris pour les lois du mariage; Rome étoit offensée de le voir s'attacher à sa niece Julie, qu'il avoit d'abord refusé d'épouser, et pour laquelle il conçut le plus violent amour lorsqu'elle fut mariée à Sabinus, fils du frere aîné de Vespasien. Parvenu à l'empire, il se délivra par un meurtre de la présence de Sabinus, dont il souilloit depuis long-temps la couche nuptiale, et répudia en même temps Domitia.

Les premiers moments du regne de Domitien furent sereins, comme l'avoient été les premiers jours du regne des empereurs Tibere, Caligula, et Néron; mais aussi, comme les leurs, les dernieres années de Domitien ne furent qu'une succession continuelle de rapines, de débauches monstrueuses, et de meurtres. Ecrire leurs vies n'est autre chose que retracer le même tableau; les noms seuls des victimes sont changés. Les Romains sembloient ne respirer que pendant une heure chaque jour, temps que Domitien passoit renfermé seul dans son cabinet, non pour méditer sur le gouvernement de l'univers, ainsi qu'on auroit pu le croire, mais pour percer des mouches avec un stilet, comme s'en assurerent les courtisans.

J'ai rapporté plus haut la mort de Sabinus, premier époux de Julie, j'en vais faire connoître les causes apparentes. Le héraut qui devoit le proclamer en public consul, le proclama

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

empereur par mégarde[1]; d'ailleurs ses serviteurs étoient vêtus en blanc comme ceux de l'empereur. La vue d'Agricola, vainqueur de plusieurs peuples de Germanie et de la Grande-Bretagne, irritoit Domitien, qui l'avoit rappelé par jalousie, qui le haïssoit à cause du contraste existant entre les mœurs de l'un et de l'autre, et qui ne lui avoit accordé aucune récompense pour des services aussi brillants. En vain ce général avoit-il eu la prudence de n'entrer à Rome que de nuit, pour empêcher ses amis de venir au-devant de lui; l'empereur lui assigna pour le recevoir une heure de nuit, et l'accueillit avec la plus grande froideur. Agricola vécut depuis en simple particulier[2]; mais cette modestie ne désarma point l'ennemi des talents et des vertus, qui le fit empoisonner l'an 93. Tacite a écrit la vie de cet homme vertueux; et, malgré la prédilection d'un gendre pour son beau-pere, on voit que celui-ci étoit un de ces nobles et trop rares caracteres qui rappeloient encore les Camille et les Decius.

La retraite d'Agricola découragea les légions, et enhardit les Germains. Les succès furent variés; les barbares, instruits par ces longues guerres, forcerent souvent les aigles romaines à fuir devant eux. Décébale, chef des Daces, et les Marcomans, firent essuyer une si grande perte à Domitien, qu'il leur demanda la paix l'an 86 (839 de Rome). Tandis qu'il n'adressoit au sénat que des récits de victoires, qu'il distribuoit en triomphateur des honneurs et des largesses à ses soldats, il étoit forcé d'acheter la paix de Décébale, de lui envoyer des sommes considérables, des ouvriers, et des artisans de toute espece[3]. Il promit même avec serment de payer un tribut annuel, que Décébale reçut jusqu'aux victoires de Trajan. Fut-il, après la bataille de Cannes,

(1) Suet., X, 12. (2) Tacit., *Agric.*, XL, 43. (3) Xiphil., LXVII, 7.

un jour plus honteux pour les fils de Romulus que celui où le lâche Domitien se soumit le premier à payer aux barbares un tribut, qu'ils exigerent depuis de tous les indolents successeurs de Constantin? Chap. III Famille de Vespasien Pl. XXXIV

Cependant on lui élevoit dans tout l'empire des statues d'or, d'argent, de bronze, et d'ivoire[1]. Il défendit qu'on employât une matiere moins précieuse que les deux premiers métaux pour celles qu'on lui consacroit dans le Capitole, et un poids moindre que cent livres, comme le dit Stace[2]. La place, les degrés, les issues du Capitole en étoient couverts, ou plutôt souillés, comme s'exprime Pline le jeune[3]. Dans toutes les régions (quartiers) de Rome, on voyoit, sur des arcs de triomphe à quatre faces (*janos*) ou à deux, des quadriges et des trophées. Il en fit construire un si grand nombre, que l'on trouva un jour écrit sur un de ces ridicules monuments, APKEI, *C'est assez*.

C'est aussi par des jeux et des repas publics qu'il célébra ses triomphes illusoires. Il fit donner au peuple des spectacles de toute espece; on vit combattre des fantassins, des cavaliers, des nains, des femmes mêmes, et des soldats montés sur des navires, dans une naumachie creusée pour ces fêtes. Le dernier combat devint funeste, non seulement pour les soldats, mais aussi pour les spectateurs, parcequ'un grand orage, accompagné d'une pluie abondante, étant survenu, Domitien ne voulut point quitter le spectacle, ni laisser sortir personne[4]; il changeoit de *penula*[5] à chaque instant; ce que ne pouvoient faire ses malheureux sujets. C'est ainsi que la tyrannie appesantit son bras de fer, même au milieu des plaisirs!

(1) Suet., XVIII; Eutrop., VII.
(2) *Centeno pondere.* Sylv., V, 1.
(3) Plin., *Pan.*, LII.
(4) Xiph., LXVII, 8.
(5) Manteau fermé comme un sac, ordinairement de cuir.

Chap. III
Famille de Vespasien.
Pl. XXXIV.

L'an 88 (841 de Rome) fut témoin d'une célébration des jeux séculaires, quoiqu'il ne se fût écoulé que quarante-un ans depuis l'année où Claude les avoit célébrés [1]. Tacite y assista en qualité de préteur et de quindécemvir. Au college de ces prêtres (les quindécemvirs) appartenoit le soin et l'inspection des cérémonies; aussi l'écrivain rappelle-t-il que dans l'histoire de Domitien, dévorée par le temps, il avoit rapporté tout ce qui regardoit les jeux séculaires. «Sous ces mêmes consuls, dit-il «(Claude pour la quatrieme fois, et L. Vitellius pour la troi«sieme), on les célébra huit cents ans après la fondation de «Rome, et soixante-quatre après qu'Auguste en eut donné le «spectacle aux Romains.» C'est ainsi qu'ils furent célébrés toutes les centiemes années de Rome, depuis Claude jusqu'à l'an 1000, sous le regne de Philippe le pere. Auguste, qui vouloit frapper l'esprit des Romains par un spectacle inusité, renouvela la célébration des jeux séculaires, qui avoit été interrompue après avoir eu lieu quatre fois seulement [2]. Mais ils n'avoient pas été célébrés les centiemes années; on ne sait pourquoi: ils ne l'auroient été pour la premiere fois qu'en l'an 353, et depuis tous les cent dix ans, s'il falloit en croire un oracle rendu, disoit-on, sous le regne d'Auguste. Ce prince n'auroit donc pas dû les célébrer, comme il le fit, l'an 737 [3]. Aussi Claude lui reprochoit-il cette anticipation, et avoit-il fixé la célébration des jeux séculaires à l'année centenaire 800, et aux suivantes. Domitien, jaloux d'illustrer son regne, et qui ne se croyoit lié par aucune loi, recourut à l'époque établie par Auguste, et les célébra l'an 841.

(1) Censor., XVII; Suet., IV; Tac., *Ann.*, XI, 11.

(2) Suet. C. XXI.

(3) On auroit dû attendre l'an 793: on a cherché la cause pour laquelle il choisit l'an 737; peut-être cela arriva-t-il uniquement parceque la pensée ne lui en étoit venue que cette année-là.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

Pendant qu'il amusoit les Romains avec des jeux, Lucius Antonius, gouverneur de la Germanie supérieure, levoit l'étendard de la rébellion, et se faisoit proclamer empereur[1]. Révolté des cruautés de Domitien, il éprouvoit d'ailleurs un ressentiment profond des railleries sanglantes dont ce prince l'accabloit. La capitale de l'empire fut effrayée à cette nouvelle; on craignit une guerre sanglante; l'on crut voir la Germanie entiere fondre sur l'Italie à la suite des rebelles. Domitien quitta Rome avec quelques légions et tous les sénateurs, même les plus âgés. Mais la valeur des généraux fideles sauva l'empire avant même que l'empereur fût sorti de l'Italie: Lucius Maximus, selon Xiphilin; Appius Norbanus, selon le jeune Victor, tua Antonius; et le Rhin, crû subitement, empêcha les Germains de grossir l'armée révoltée. Maximus couronna sa vaillance par une action de la plus haute sagesse. Sans craindre le ressentiment de Domitien, il brûla toutes les lettres que renfermoit la cassette d'Antonius, afin que l'on ne pût s'en servir pour tourmenter personne. Mais l'empereur n'en fit pas moins rechercher avec une rigueur extrême tous ceux que l'on soupçonnoit avoir eu des relations avec le rebelle. Il eut même la cruauté d'inventer, pour leur arracher des aveux, une torture abominable; il fit appliquer le feu aux parties sexuelles. La mort fut la punition d'un grand nombre; on coupa les mains à plusieurs: et de tous ceux d'entre eux qui occupoient un rang distingué deux seuls obtinrent leur pardon. Xiphilin, abréviateur de Dion, ajoute à ce récit qu'il parut alors à Rome, et dans plusieurs provinces de l'empire, des assassins qui donnoient la mort à leurs victimes avec des poinçons empoisonnés; de maniere qu'on ne pouvoit les découvrir que très difficilement Cependant on

(1) Xiphil., LXVII, 11; Suet., VI; Vict., *Epit.*

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

en surprit et l'on en punit quelques uns avec la plus grande sévérité.

Deux meurtres entre autres attacherent au nom de Domitien une haine implacable, ceux de Glabrion et de Flavius Clémens. Le premier n'eut de tort que d'avoir tué, sans recevoir de blessure, un énorme lion contre lequel l'empereur l'avoit forcé de combattre, quoiqu'il fût alors consul[1]. L'envie que celui-ci, qui croyoit l'emporter en adresse sur tous ses sujets, conçut de cette bravoure heureuse, coûta la vie à Glabrion, qu'il fit mourir sous de vains prétextes. Quant à la seconde victime de ses fureurs, je crois devoir rapporter les propres paroles de Xiphilin. «La «même année (848, 95 de l'ere vulgaire), Domitien fit mourir plu-«sieurs personnes, entre autres Flavius Clémens, alors consul, «quoiqu'il fût son cousin (neveu de Vespasien), et qu'il eût épousé «Flavia Domitilla, sa parente (petite-fille de Vespasien), sur l'ac-«cusation portée contre tous les deux d'impiété envers les dieux[2]: «on condamna pour le même crime plusieurs autres personnes «qui avoient embrassé le judaïsme; les unes furent mises à mort, «les autres dépouillées de leurs biens. Domitilla fut seulement «reléguée dans l'île Pandateria.» Les écrivains chrétiens pensent que, sous le nom de judaïsme, on confondoit alors le christianisme avec la religion des Juifs; et ils placent à cette époque une des plus cruelles persécutions que les chrétiens aient souffertes.

C'est un repos bien doux pour l'historien de ces temps malheureux que d'avoir à raconter un trait de loyauté! L'année qui vit mourir le vertueux Agricola (93 de l'ere vulgaire), on porta dans le sénat une accusation contre Bebius Massa, spoliateur éhonté de la Bétique[3]. Les sénateurs confierent la défense des habitants de cette province à leur compatriote Hérennius Séné-

(1) Xiph., LXVII, 14. (2) Ἔγκλημα ἀθεότητος. (3) Plin., epist. XXXIII, lib. VII.

cion, et à Pline, neveu du célebre naturaliste. Ils obtinrent la condamnation de Bebius, et le dépôt de ses biens entre les mains des consuls. Mais ces magistrats différant de faire exécuter le jugement, Sénécion craignit que le coupable ne parvînt à soustraire une partie du fruit de ses rapines, et il invita Pline à se joindre à lui de nouveau pour presser les consuls. Celui-ci répondit que le ministere des avocats étoit rempli; que cependant, le voyant décidé à poursuivre l'affaire, il lui prêteroit encore son appui. Bebius se trouva présent lorsque les défenseurs de la province opprimée s'adresserent aux consuls; il annonça, dans le dessein de détourner l'accusation, qu'il alloit attaquer Sénécion pour crime de lese-majesté. A ces mots, les assistants furent tous saisis de frayeur, excepté Pline, qui dit hautement que Bebius, ne l'ayant pas compris dans son accusation, sembloit vouloir faire penser qu'il ne mettoit pas à poursuivre la punition du crime autant de zele que son collegue, mais qu'il assuroit le contraire. Cette noble hardiesse exposoit les jours de Pline; aussi fut-elle l'objet de l'admiration générale; et Nerva lui écrivit pour l'en féliciter. Pline pria depuis Tacite de ne pas l'oublier dans son histoire, qu'il croyoit devoir être immortelle. Cette partie du chef-d'œuvre de Tacite n'est pas parvenue jusqu'à nous, et la lettre de Pline subsiste encore. Il échappa, sans que l'on puisse en assigner la cause, aux cruautés de Domitien; mais Sénécion fut moins heureux. Celui-ci écrivit la vie d'Helvidius Priscus, que l'empereur fit mourir, sous le prétexte vague de lese-majesté [1]. La veuve d'Helvidius ne cacha point qu'elle avoit donné des matériaux pour le travail de Sénécion; et elle fut exilée avec Arrie sa mere, veuve de Pœtus Thrasea.

CHAP. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

(1) On l'accusoit d'avoir, sous des noms empruntés, fait, dans un poëme, la satire du divorce de ce prince. (Plin., ep. XIX, lib. VII; Xiphil., lib. LXVI, c. XIII.)

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

Quoique nous ayons perdu les livres de Tacite dans lesquels il retraçoit avec son pinceau vigoureux le regne sanguinaire de Domitien, nous en trouvons cependant quelques tableaux dans la vie d'Agricola, dont il est l'auteur[1]. En voici une esquisse. Avant la mort d'Agricola, c'est-à-dire avant l'an 93, Domitien s'étoit déja livré plusieurs fois à la férocité de son caractere; mais dans les trois années qui suivirent cette époque, et qui furent les dernieres de son regne, ce ne fut qu'une suite de crimes non interrompue, ou plutôt, comme s'exprime Tacite, un crime continuel. Rome vit le sénat assiégé dans son sanctuaire, plusieurs consulaires privés de la vie en un seul jour, les femmes les plus illustres réléguées dans les contrées lointaines. Les mers, dit-il[2], étoient couvertes d'exilés, les îles teintes de sang; mais le plus horrible carnage dévastoit la capitale. Tout ce que les hommes recherchent avec le plus d'ardeur, l'or, la noblesse, étoient les causes de mort pour leurs possesseurs. On étoit coupable pour être parvenu aux dignités; on l'étoit aussi pour les avoir refusées; l'homme vertueux et courageux étoit regardé comme le plus criminel. La haine qu'inspirent ordinairement les délateurs s'exaltoit encore en les voyant revêtus des sacerdoces, des consulats arrachés à leurs victimes, jouissant de la faveur du prince, inspirant à tous les citoyens l'horreur et la crainte. Les esclaves étoient récompensés lorsqu'ils trahissoient leurs maîtres; les femmes, lorsqu'elles livroient leurs maris aux bourreaux; et les amis, lorsqu'à défaut de dénonciateurs ils accusoient leurs propres amis.

«Domitien, dit Xiphilin[3], s'entretenoit avec les accusateurs «et les témoins; il les aidoit à se rappeler ce qu'ils devoient dire; «il inventoit aussi des chefs d'accusation; souvent même il

(1) *Agr.*, c. XLIV. (2) *Histor.*, I, 62. (3) Xiphil., lib. LXVII, cap. XII.

«interrogeoit seul les prisonniers, tenant leurs chaînes de ses «propres mains, parcequ'il redoutoit leur ressentiment malgré «leurs liens, et qu'il vouloit entendre les réponses de ces infor-«tunés.»

Tacite, après des tableaux aussi hideux, cherche, par le récit de quelques belles actions dont ces temps malheureux furent témoins, à consoler ses lecteurs affligés: des meres accompagnerent leurs enfants dans leur fuite, et des épouses leurs maris exilés. On vit des parents courageux, des gendres attachés à leurs familles adoptives, même des esclaves fideles au milieu des tortures, enfin des morts glorieuses et souffertes avec un courage digne des siecles antiques.

Les historiens rapportent un grand nombre de présages qui annoncerent, disoit-on, la mort de Domitien, et les paroles de plusieurs personnes qui, assuroit-on, avoient prédit cet événement en divers lieux fort éloignés de Rome, ou qui l'avoient raconté comme s'il se fût passé sous leurs yeux, et à l'instant même où le tyran recevoit le coup mortel. Apollonius de Tyane est entre autres celui dont je veux parler. Son panégyriste, Philostrate [1], raconte le fait sans hésiter; mais l'abréviateur de Dion, Xiphilin, me fournit le moyen de le rendre plus que douteux. «Etant monté, dit-il de ce philosophe, sur une pierre «élevée, soit à Ephese, soit ailleurs [2], et ayant rassemblé la mul-«titude, il parla ainsi: Courage, Stéphanus, frappe l'homicide: «tu l'as frappé, tu l'as blessé, tu l'as tué!» L'incertitude sur le lieu où se seroit passé un fait aussi extraordinaire et aussi mémorable autoriseroit seule à le rejeter, s'il n'étoit d'ailleurs contraire à toutes les lois de la nature, sauf les chances incalculables du hasard. De plus Apollonius attribue ici formellement

(1) Lib. VIII, cap. XII. (2) Ἐν Ἐφέσῳ, ἢ καὶ ἑτέρωθι. Philostr., Kib. LXVI, cap. XVIII.

la mort de Domitien à Stéphanus, qui, selon Suétone et Xiphilin, n'avoit fait que le blesser grièvement. Au reste l'indignation des Romains étoit portée à son comble; et, sans être doué du don de prophétie, on pouvoit annoncer la mort de Domitien comme prochaine: quant au jour même de l'assassinat, il auroit fallu, pour que l'on pût l'annoncer par avance et loin de Rome, qu'il eût été fixé depuis long-temps par des conjurés; or l'on verra que la conspiration fut subite, et que son résultat fut très prompt.

La mort de Domitien arriva le 18 septembre 96 (819 de Rome), et l'impératrice Domitia en fut l'auteur. Cette femme et toutes les personnes qui étoient de service auprès de l'empereur craignoient à chaque instant qu'il ne les fît mourir, sans distinction d'âge ni de rang, lorsqu'un de ces enfants que les grands de Rome élevoient auprès d'eux, et avec lesquels ils s'amusoient comme avec des animaux privés, se trouvant seul avec l'empereur qui dormoit, prit des tablettes sous son oreiller, et les emporta en guise de jouet[1]. Domitia, qui rencontra cet enfant, lui demanda ces tablettes, les lut, et y vit, avec un grand étonnement, son nom, ceux des deux préfets des prétoriens, de Parthenius, du valet-de-chambre de l'empereur, et de plusieurs autres, que Domitien avoit résolu de faire mourir. Elle les réunit, leur montra la fatale liste, et se ligua avec eux pour prévenir ses fureurs en lui ôtant la vie.

Le 18 septembre, à 11 heures du matin (jour et heure que les bruits de conspirations supposées lui faisoient redouter), l'empereur, sortant du tribunal, se retira dans son appartement. Il se réjouit lorsqu'un des conjurés lui eut dit, à dessein, qu'il étoit midi, croyant l'heure du danger passée, et il voulut se baigner

(1) Suet., XIV; Xiph., LXVII, 15.

avant le repas du milieu du jour. Mais Parthenius l'arrêta, et lui présenta un affranchi, Stéphanus, qui vouloit lui remettre un mémoire contenant les détails d'une conspiration. Pendant que Domitien le lisoit, Stéphanus lui perça le ventre avec un poignard. Quoique blessé grièvement, l'empereur lutta contre Stephanus. Mais Parthenius, craignant que les gardes n'accourussent au secours, lui porta plusieurs coups, et lui arracha la vie.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

Ainsi périt Domitien, âgé de près de quarante-cinq ans, après un règne de quinze ans et cinq jours [1]. Le peuple apprit sa mort avec indifférence; mais les soldats en furent indignés, parcequ'il avoit augmenté leur paye. A la vérité il l'avoit fait avec une telle imprévoyance, que le trésor public ne pouvant suffire à ce surcroît, il s'étoit vu forcé de réduire le nombre des militaires. Les soldats lui donnerent le titre de dieu (*divus*), et demanderent avec acharnement le supplice des meurtriers. Le sénat au contraire, que les cruautés de Domitien avoient décimé, ne dissimula point sa joie; il s'assembla spontanément, fit abattre tous les monuments qui consacroient sa mémoire, et effacer partout son nom; et il rendit plusieurs décrets pour détruire tout ce qu'il avoit fait. Ils furent exécutés avec tant de rigueur, que, selon Procope [2], on ne voyoit à Rome qu'une seule statue de Domitien dans le VIe siecle.

On l'a appelé un *second Néron, Néron chauve,* parcequ'il l'imita dans ses injustices, dans sa haine pour ses parents, et dans l'excès de ses débauches. Mais il le surpassa en cruauté, voulant être le témoin des douleurs et des supplices de ses victimes. Il ne connoissoit point d'autre délassement. Semblable à Tibere, Domitien étoit dissimulé, vindicatif, et ne témoignant jamais plus d'affection qu'à l'instant où il frappoit les plus grands

(1) Suet., XXIII. (2) *Hist. arc.*, cap. VIII.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

coups. Sa lâcheté étoit extrême, elle égaloit sa mollesse: à peine faisoit-il usage de ses pieds; voyageoit-il par eau, il faisoit remorquer son navire, pour que le bruit des rameurs ne fatiguât pas ses oreilles. Suétone[1] dit qu'il avoit une grande et forte stature; qu'il étoit bien fait; que son visage pâle se couvroit quelquefois d'une rougeur, marque ordinaire de modestie, mais qui chez lui annonçoit la colere et la rage. Selon Pline le jeune[2], son abord et son regard étoient effrayants; sur son front éclatoient l'orgueil et la vanité; ses yeux ne respiroient que la fureur. Dans les occasions même où il vouloit parler avec douceur, son ton rude et sa voix aigre sembloient annoncer de la colere. Les excès de tout genre le vieillirent, et dépouillerent son front de bonne heure.

Malgré l'ardeur avec laquelle le sénat et le peuple poursuivirent la mémoire de Domitien, firent abattre ses monuments de toute espèce, et effacer son nom sur ceux que l'on ne pouvoit détruire à cause de leur utilité, il nous en est parvenu quelques uns en très petit nombre, probablement parcequ'ils étoient placés dans des maisons de campagne de ses affranchis, ou dans d'autres lieux éloignés de Rome.

N° 4 et 3. La statue dont on voit le profil et la face sous les n° 4 et 3 est conservée dans le Musée Royal, où elle portoit jadis le n° 24. Elle est de marbre de Paros; on la déterra, en 1758, dans le territoire de la Colonna (l'antique *Labicum*), à dix-huit milles (environ 23388^{m}, ou six lieues) de Rome, et on la plaça dans la villa Albani. Domitien est représenté à l'héroïque, c'est-à-dire nu; on lui voit une courroie placée en écharpe pour suspendre le *parazonium*, et une chlamyde très courte roulée autour du bras gauche. Il faut observer que les cheveux du front sont relevés.

(1) Cap. XVIII. (2) *Paneg.*, cap. XLVIII et LXXXII.

La ressemblance de cette belle statue est prouvée par les médailles de bronze des n° 5 et 6. On y voit les têtes de Domitien couronnées de laurier: l'une avec la légende IMP*erator* CAES*ar* DIVI VESP*asiani* F*ilius* DOMIT*ianus* AVG*ustus* GERM*anicus* (R et les vestiges de OMA presque effacés); l'autre avec la légende IMP*erator* CAES*ar* DOMIT*ianus* AVG*ustus* GERM*anicus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitia* P*otestate* VIII CENS*or* PER*petuus* P*ater* P*atriæ*.

Chap. III. Famille de Vespasien Pl. XXXIV. N° 5 et 6.

La seconde médaille fut frappée l'an 88 de l'ere vulgaire (841 de Rome), comme le montrent le type et la légende du revers, Cos. (*consul*) XIIII LVD*is* SAEC*ularibus* A POP*ulo* FRVG*es* AVG*usti* (*acceptæ*): *Les fruits de la terre distribués au peuple au nom d'Auguste.* A l'exergue: S. C. L'empereur, en costume civil, assis sur une estrade (*suggestum*), distribue, avec un patere (soucoupe), à deux figures habillées avec des toges, et qui tiennent aussi des pateres, des légumes renfermés dans les deux vases qui sont placés devant lui. On lit sur l'estrade une partie de la légende, FRVG · AVG. Avant les jeux on distribuoit au peuple les prémices des fruits de la terre, du blé, de l'orge, des féves, etc. Le peuple les offroit aux dieux qui présidoient à ces jeux; on les lui rendoit ensuite avec d'autres distributions[1].

Le type de la premiere médaille présente l'empereur en costume militaire, debout sur une estrade, étendant le bras droit, et parlant à trois militaires; le préfet des prétoriens est placé auprès de l'empereur. On lit à l'entour, AVG*ustus* DOMITIAN*us* COS. (*consul*) III; et à l'exergue, S. C. La légende de la tête annonce que Domitien étoit empereur lorsque le sénat fit frapper ce grand bronze, et par conséquent que ce fut au plus tôt l'année

(1) Zozim, lib. II.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXIV.

de son avènement à l'empire, 834 de Rome (81 de l'ere vulgaire). Mais Domitien avoit déja été sept fois consul; et cependant on lit sur le revers COS · III. Le graveur auroit-il omis à dessein les consulats de Domitien dans lesquels il ne fut que consul subrogé, et n'auroit-il compté que ceux où il fut consul ordinaire? Il ne fut que deux fois consul ordinaire avant son avènement à l'empire, et cinq fois consul subrogé [1]. Dès lors la médaille auroit été frappée l'an 834 (81 de l'ere vulgaire), année de son avènement à l'empire. Je penche pour cette explication, parceque les médailles de Macrin en présentent un autre exemple.

Pl. XXXV

Domitia. L'enchaînement des faits m'a forcé à rapporter dans la vie de Domitien presque tout ce que l'histoire nous apprend de son épouse Domitia. Je rappellerai seulement que Domitia Longina étoit fille de Corbulon, homme consulaire, aussi distingué par ses vertus que par son habileté dans l'art de la guerre (frere utérin de Césonie, épouse de Caligula), et mis à mort par Néron, l'ennemi de tous les gens de bien. Domitien, épris de ses charmes, l'enleva, l'an 823 de Rome (70 de l'ere vulgaire), sous le regne de Vespasien, à Lucius Aelius Lamia son légitime époux. Il l'épousa bientôt, et elle le rendit pere, en 73, d'un fils dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. On peut aisément réfuter les calomniateurs qui avoient voulu flétrir la réputation de Titus, en l'accusant d'avoir eu des liaisons criminelles avec sa belle-sœur. «Domitia, dit Suétone [2], assuroit avec serment «que ces bruits étoient faux : elle ne les auroit pas démentis s'ils «eussent été fondés; elle en auroit même tiré vanité comme «elle faisoit de toutes ses débauches.»

Quoique parvenu à l'empire, Domitien lui eût fait donner le

(1) Eckhel, *D. N.*, tom. VI, pag. 394. (2) Suet., *Tit.*, cap. x.

titre d'Auguste (en 82); mais il fut si offensé des débauches auxquelles elle se livroit sans voile, et sur-tout avec le comédien Pâris, qu'il se crut obligé de faire tuer cet histrion, et de la répudier. Cependant Julie, avec qui il entretenoit un commerce incestueux, étant morte, il fit périr Lamia, premier époux de Domitia, et, par un nouveau caprice, il la rappela dans son palais, comme si le peuple en eût émis le vœu. Elle ne cessa de l'offenser par de nouveaux excès; alors il résolut de la faire mourir, et il inscrivit son nom sur des tablettes, avec ceux de plusieurs autres personnes auxquelles il destinoit le même sort. Nous avons vu que le hasard fit tomber entre ses mains ces fatales tablettes; qu'elle les montra à ceux dont les noms y étoient tracés, et que, d'accord avec elle, ils tuerent Domitien.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXV.

On ignore l'année de la naissance de Domitia, et celle de sa mort; mais les fouilles faites en 1792, dans les ruines de l'antique Gabies, par ordre du prince Marc-Antoine Borghèse, ont fait revivre une belle inscription de laquelle on apprend le jour de sa naissance, IIII · IDVS · FEBRAR · NATALE · DOMITIAE, *le 10 février*. Voici le commencement de cette inscription précieuse :

IN HONOREM · MEMORIAE · DOMVS · DOMITIAE · AVGVSTAE · CN · DOMITI
CORBVLONIS · FIL · DOMITII · POLYCARPVS · ET · EVROPE...... AEDEM · FECERVNT
ET · EXORNAVERVNT · STATVIS · ET · RELIQVIS · REBVS · PECVNIA · SVA......
IMP · CAES · T · AELIO · HADRIANO · ANTONINO · AVG*usto* · PIO · III
M · AELIO · AVRELIO · CAES · COS · etc. (1)

« En l'honneur et à la mémoire de la famille de Domitia Auguste, « fille de Cneius Domitius Corbulon; Domitius Polycarpus et « Domitia Europe...... ont fait élever à leurs frais un édifice, avec

(1) *Monum. Gabini.*

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXV. « les statues et les autres ornements...... L'empereur César Titus « Aelius Hadrien Antonin Auguste Pieux, consul pour la troi- « sieme fois; Marcus Aelius Aurelius César, consul, etc. »

C'est en l'an 140, 893 de Rome, 3e du regne d'Antonin, que deux affranchis de Domitia, Polycarpus et Europe, ont consacré un édifice à la mémoire de leur maîtresse, et après sa mort. L'inscription nous apprend, 1° que Domitia n'avoit point été déifiée comme les autres impératrices, puisqu'on y lit *in honorem ac memoriam Domitiæ;* 2° que des particuliers pouvoient alors élever des temples (*templum,* comme on lit quelques lignes plus bas) à des personnages distingués, quoiqu'ils n'eussent pas reçu les honneurs de l'apothéose; 3e enfin que le sénatus-consulte qui avoit aboli la mémoire de Domitien étoit encore en vigueur; car on n'a point osé tracer son nom dans une inscription gravée en l'honneur de sa veuve.

N° 5 et 6. Les médailles de Domitia, entre autres celles de grand bronze et de coin romain, sont fort rares : c'est pourquoi il a été difficile de reconnoître ses portraits. On lui attribue cependant avec raison une statue d'Hygie, représentée sous ses traits dans le Musée Pio-Clémentin [1], et une statue de bronze conservée dans la collection du roi de Naples. La face et le profil de la derniere sont gravés ici, planche XXXV, n° 5 et 6. La *palla* (manteau des femmes), ramenée sur la tête, annonce que Domitia est représentée sous les traits d'une déesse, probablement de Junon, ou avec le costume des personnes qui offroient un sacrifice.

N° 7. La médaille de bronze du n° 7, rapprochée de la statue de Naples, fait attribuer celle-ci à l'épouse de Domitien. On voit d'un côté sa tête couronnée de laurier, avec la légende

(1) Tom. III, tav. 5.

DOMITIAE AVG*ustæ* IMP*eratoris* CAES*aris* DIVI (*Vespasiani* sous-entendu) F*ilii* DOMITIAN*i* AV*gusti* (*uxori* sous-entendu); dans le champ, un aigle incrusté, symbole de la collection des Gonzagues. Revers : une femme assise, tenant de la main gauche une haste (lance sans fer), attribut des divinités, étendant la droite vers un enfant debout; dans le champ, l'aigle des Gonzagues; à l'exergue, les sigles S*enatus* C*onsulto*. Légende : DIVI CAESAR*is* MATRI.

Chap. III Famille de Vespasien Pl. XXXV

On reconnoît généralement aujourd'hui que le fils de Domitia, appelé dieu (*divo*) sur cette médaille, est celui dont elle rendit pere Domitien l'an 82, 835 de Rome, 2e de son empire [1], qui mourut fort jeune, et dont les historiens n'ont point conservé le nom. Silius Italicus et Stace parlent de son apothéose [2].

Vespasien le jeune. On conserve des médailles de Smyrne, de petit bronze, fort rares, très mal dessinées, sur lesquelles est gravée la tête d'un homme, avec la légende ΟΥΕϹΠΑϹΙΑΝΟϹ ΝΕΩΤΕΡΟϹ, *Vespasien le jeune.* Revers : ϹΜΥΡΝΑΙΩΝ, (monnoie) *des habitants de Smyrne.* Types, l'Espérance marchant, ou la Victoire marchant. On trouvera la derniere médaille dans une planche des Additions. Les écrivains sont partagés d'opinion sur ce jeune prince. Hardouin [3] n'hésite pas à le croire un quatrieme enfant de Vespasien, malgré l'assertion formelle de Suétone, qui ne lui en donne que trois. Beauvais pense qu'il a pu être fils de Vespasien et de Cænis, ou de quelque autre de ces femmes qui remplacerent Domitilla dans le palais de Vespasien [4]; mais peut-on croire que Titus et Domitien aient laissé prendre à un fils naturel le nom de leur pere, et frapper une

(1) Suet., *Dom.*, IV.

(2) *Punic.*, lib. III, 627; lib. I; Silv., I, 99.

(3) *Hist. Aug.* pag. 733.

(4) *Histoire des Empereurs*, tom. I, pag. 186.

Chap. III. Famille de Vespasien. Pl. XXXV.

monnoie avec son effigie? Eckhel[1], sans vouloir émettre d'opinion, trouve plus vraisemblable celle de Haym, qui voudroit reconnoître ici un fils de ce Titus Flavius Clémens que Domitien fit mourir[2], quoique peu de temps avant, selon Suetone, il eût choisi pour lui succéder le fils de ce Clémens (petit-fils de sa sœur), et qu'il eût changé leurs noms en ceux de *Vespasien* et de *Domitien*.

La tête du prince est si mal gravée, que l'on ne peut distinguer si elle appartient à un enfant, ou à un jeune homme, ou à un homme fait; cependant c'est là que l'on devroit trouver une solution. Je dois rapporter ici une note de M. Visconti, que j'ai trouvée dans le catalogue des monuments désignés pour servir de base à l'Iconographie romaine. «Vespasien le jeune «étoit cousin de Domitien, suivant l'opinion d'Eckhel. Je le «crois plutôt fils de cet empereur et de Domitia, mort dans son «enfance.»

(1) *Doctr. N. V.*, tom. VI, pag. 402. (2) Haym, tom. I, pag. 248.

FIN DU SECOND VOLUME.



